

VILLE DE GENÈVE

COMPTE RENDU
DE
L'ADMINISTRATION
MUNICIPALE

PENDANT L'ANNÉE 1915

*Présenté au Conseil municipal par le Conseil administratif
en Mai 1916.*



GENÈVE
IMPRIMERIE ALBERT KUNDIG

1916

VILLE DE GENÈVE

COMPTE RENDU
DE
L'ADMINISTRATION
MUNICIPALE

PENDANT L'ANNÉE 1915

*Présenté au Conseil municipal par le Conseil administratif
en Mai 1916.*



GENÈVE
IMPRIMERIE ALBERT KUNDIG

1916





COMPTE RENDU

DE

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

VILLE DE GENÈVE

PENDANT L'ANNÉE 1915

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

En conformité des prescriptions de la loi du 5 février 1849 sur les attributions des Conseils municipaux et sur l'administration des Communes, le Conseil administratif a l'honneur de vous présenter le compte rendu de sa gestion pendant l'année 1915.

Ce volume contient en outre, publiées in-extenso, les délibérations du Conseil municipal de la Ville de Genève pendant cette année.



CHAPITRE PREMIER

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I

Autorités municipales. — Administration générale.

Le Conseil administratif a procédé, le 28 mai 1915, au renouvellement de son bureau pour l'année législative 1915-1916. M. le conseiller François Taponnier a été élu président et M. le conseiller Louis Chauvet, vice-président. A la suite de son élection au Conseil d'Etat, M. Henry Boveyron a donné, le 29 novembre, sa démission de conseiller administratif qui a été acceptée avec honneur et remerciements pour les services rendus.

M. Boveyron avait été élu conseiller municipal, le 8 mai 1895 et faisait partie du Conseil administratif depuis le 27 mai 1906.

L'élection d'un conseiller administratif en remplacement de M. Henry Boveyron, démissionnaire, a été fixée aux 8 et 9 janvier 1916. M. Louis Viret, député et secrétaire du Conseil municipal, a été élu par 1675 voix.

Le 18 juin, le Conseil administratif a nommé en qualité de secrétaire adjoint, M. Léon Giuntini, chef de bureau du Secrétariat général.

M. Alfred Marggi, commis au Secrétariat général, chargé de l'Economat municipal, a été nommé, le 16 février, secrétaire de la direction de l'Ecole supérieure de commerce. Il a été remplacé le 6 avril, dans les fonctions qu'il a laissées vacantes, par M. Louis Comisetti, commis à la Taxe municipale.

RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.

Le Conseil administratif a apporté les modifications suivantes aux règlements municipaux :

5 février. — Fourniture du gaz, en ce qui concerne les facilités accordées aux abonnés.

9 février. — Fourniture de l'électricité (éclairage des escaliers).

23 février. — Cahier des charges et conditions générales applicables à l'industrie du bâtiment.

5 mars. — Règlement de l'Ecole des Beaux-Arts (admission des élèves à la classe de géométrie descriptive).

13 avril. — Règlement général de l'Abattoir (art. 16).

4 mai. — Règlement du personnel ouvrier du Service des travaux (art. 16).

8 juin. — Fourniture de l'électricité (facilités pour l'installation de la lumière dans les petits appartements).

15 juin. — Règlement des cimetières (adjonction à l'art. 75).

23 juillet. — Règlement général de l'Abattoir (heures de chauffage de la porcherie).

7 septembre. — Règlement pour la salle de lecture de la Bibliothèque publique et universitaire.

Le Conseil a adopté les nouveaux règlements suivants :

7 mai 1915. — Règlement de la Buanderie municipale des Pâquis.

26 novembre. — Règlement pour l'utilisation de la station téléphonique du monument Brunswick.

En outre, le Conseil administratif a approuvé, le 21 décembre, le règlement qui lui a été soumis par le commandant du bataillon de sapeurs-pompiers de la ville de Genève, pour la caisse de secours du bataillon.

NATURALISATIONS.

En 1915 le Conseil administratif a délivré 77 certificats de bonne vie et mœurs aux fins de naturalisation, soit 17 de moins qu'en 1914, et en a refusé 11, soit 2 de moins que l'an dernier.

Conformément à la loi du 21 octobre 1905, art. 4 et 5, il a soumis au vote du Conseil municipal 83 candidatures de nouveaux citoyens. Cette Autorité en a admis 72 et en a refusé 11.

La part de la Ville sur le montant des finances d'admission perçues par l'Etat a été de 6590 fr.

Le Conseil administratif a examiné et préavisé favorablement dans une demande d'heimatlose pour l'obtention de la nationalité genevoise.

Le Conseil administratif a reçu 51 avis de situation et a enregistré 37 options définitives (11 jeunes filles et 26 jeunes gens), réglant la nationalité et le service militaire des enfants de Français naturalisés Suisses.

CERTIFICATS D'INDIGENCE ET DIVERS. — RENSEIGNEMENTS.

Pendant l'année 1915 le Conseil administratif a délivré 732 certificats d'indigence et en a refusé 6.

Les certificats accordés l'ont été dans les cas suivants :

Pour obtenir l'assistance judiciaire à Genève ou en dehors du canton : divorces, 124, et procès divers, 74 ; pour obtenir l'exonération des frais de visa des certificats mobiliers au Consulat général de France : 155 ; pour valoir ce que de droit : 153 ; pour obtenir gratuitement un passeport : 83 ; pour obtenir la gratuité des formalités de mariage : 78 ; pour obtenir l'admission à l'hôpital, aux incurables : 26 ; pour obtenir du Consulat général de France la délivrance gratuite d'actes d'immatriculation pour dépôt au bureau des permis de séjour : 18 ; pour l'admission aux bains de Lavey, Baden, etc. : 16 ; pour obtenir le rapatriement dans leur commune d'origine : 3 ; pour obtenir l'admission au Sanatorium de Leysin : 2.

Les personnes qui ont obtenu ces certificats sont d'origine : française, 185 ; genevoise, 145 ; italienne, 129 ; vaudoise, 81 ; bernoise, 61 ; fribourgeoise, 33 ; neuchâteloise, 27 ; valaisanne, 11 ; tessinoise, 9 ; allemande, 9 ; russe, 7 ; zurichoise, 6 ; argovienne, 4 ; soleuroise, 4 ; belge, 4 ; bâloise, 2 ; lucernoise, 2 ; schwytzoise, 2 ; espagnole, 2 ; alsacienne, 2 ; unterwaldienne, 1 ; anglaise, 1 ; persane, 1 ; polonaise, 1 ; égyptienne, 1 ; bulgare, 1 ; turque, 1.

En vue de faciliter l'importation de marchandises diverses dans le pays, le Conseil administratif délivre, après enquête, aux commerçants et industriels *établis dans notre Ville*, des certificats dont les termes ont été approuvés par l'Autorité cantonale.

Par contre, le Conseil d'Etat ayant décidé, dans le but de centraliser ce service, de charger la Chambre de commerce de Genève de délivrer les certificats d'origine pour l'exportation des marchandises, notre administration a cessé de les délivrer à partir du 22 janvier.

Pendant cette année, le Conseil administratif a répondu à 211 demandes de renseignements divers nécessitant des enquêtes.

SECOURS AUX FAMILLES DE MILITAIRES EN SERVICE.

Ce service rattaché à celui de la comptabilité centrale a reçu en 1915, 897 demandes ayant nécessité des enquêtes. Il a été payé par la Caisse municipale une somme de Fr. 214,024.40, remboursée par la Confédération par l'intermédiaire de l'Autorité cantonale. Ce compte étant-balancé ne figure pas dans l'exposé de la situation financière de la Ville.

ASSURANCE MILITAIRE. — RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AFFAIRES MILITAIRES.

Le Conseil administratif a eu à répondre à 73 questionnaires de l'assurance militaire concernant des cas nécessitant une enquête, et à 75 demandes de renseignements relatifs à des affaires militaires diverses nécessitant également une enquête.

II

Conseil Municipal.

Le Conseil municipal a tenu, en 1915, vingt-deux séances, dont huit dans les deux sessions périodiques du printemps et de l'automne et quatorze en sessions extraordinaires

Il a renouvelé comme suit son bureau, dans sa séance du 18 mai : M. Jean Sigg a été élu président ; M. Louis Guillermin, vice-président ; MM. Louis Viret et Jean Deluc, secrétaires.

M. Henry Boveyron a donné sa démission, le 7 décembre, de ses fonctions de conseiller municipal, à la suite de son élection au Conseil d'Etat. M. Charles Mallet a été appelé à le remplacer et a prêté serment le même jour.

DÉLIBÉRATIONS.

Le Conseil municipal a pris les arrêtés suivants :

Du 15 janvier 1915.

Le Conseil municipal,

Vu l'article 15 de la loi sur les votations et élections du 3 mars 1906, modifiée le 7 mars 1914 ;

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le Conseil municipal, après avoir examiné le tableau préparatoire des électeurs de la Ville de Genève, charge le Conseil administratif de renvoyer au Conseil d'Etat ce tableau avec les observations qui y ont été faites.

Du 15 janvier 1915.

Le Conseil municipal,

Vu l'accord intervenu entre le Conseil administratif et M^{lle} L.-J. Sutter, propriétaire, en vue de la cession à la Ville de Genève de l'immeuble place de la Madeleine, 5, formant la parcelle 4999, feuille 22, du cadastre de la commune de Genève, d'une superficie de 79 m²,30, et de tous les droits de cette propriétaire dans la parcelle 5001, pour le prix de 33,5000.

Tableau préparatoire des électeurs de la Ville de Genève.

Acquisition de l'immeuble place de la Madeleine 5, appartenant à M^{lle} L.-J. Sutter.

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le susdit accord est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte définitif de vente.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 33,500 francs, frais d'actes non compris, pour cette acquisition.

Cette dépense sera portée au compte *Immeubles productifs de revenus*, puis passera, en temps opportun, au compte *Elargissements de rues*; elle sera couverte par l'emprunt spécial de 1914.

ART. 3. — Cette dépense ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exempte des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 15 janvier 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — D'accepter la partie du quai du Mont Blanc élargi, entre la Jetée des Pâquis et le parc Mon Repos, soit les parcelles B, C et D, mesurant ensemble 1 hectare 64 ares et 85 mètres carrés, figurées en un plan dressé par M. Rugger, géomètre cantonal, le 13 novembre 1914, dont la cession, à titre gratuit, est consentie par l'Etat.

Cession par l'Etat de la partie du quai du Mont Blanc élargi. Crédit pour l'établissement de bancs au parc Mon Repos.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2,000 francs pour l'établissement de bancs dans le parc Mon Repos; cette dépense sera portée au compte *Valeurs improductives* et couverte par l'emprunt spécial de 1914.

Du 29 janvier 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 480,000 francs, se décomposant comme suit :

Crédit pour travaux d'extension des services industriels.

a) Pour travaux d'extension du Service des eaux	Fr.	100,000	—
b) Pour travaux d'extension du Service électrique	»	250,000	—
c) Pour l'entreprise de Chèvres :			
Réseaux	Fr.	80,000	
Accumulateurs	»	50,000	130,000 —
			<hr/>
Total	Fr.	480,000	—

ART. 2. — Ces dépenses seront portées au compte de chaque Service qu'elles concernent et couvertes par l'emprunt spécial de 1914.

Du 29 janvier 1915.

Le Conseil municipal,

Echanges et acquisition de terrains en vue de l'agrandissement du cimetière de Saint-Georges.

Vu les accords intervenus entre le Conseil administratif et la commune de Lancy, la Société des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation et l'hoirie Masset, en vue d'échanges et d'acquisition de terrains destinés à l'agrandissement du cimetière de Saint-Georges, aux termes desquels :

1° La Ville de Genève cède à la commune de Lancy les parcelles 2327 B, 8 C et 8 D, mesurant ensemble 37 ares 66 mètres carrés; la commune de Lancy cède à la Ville les parcelles A et D, mesurant ensemble 23 ares 86 mètres carrés.

Cet échange a lieu sans soulte ni retour.

2° La Société des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation cède à la Ville la parcelle 4157 B, mesurant 15 ares 91 mètres carrés; la Ville cède à ladite Société les parcelles 8 B et 8 E, mesurant ensemble 12 ares 9 mètres carrés et paie une soulte de 5000 francs.

3° L'hoirie Masset cède à la Ville les parcelles 2537 C et 2537 D, d'une surface totale de 9 ares 49 mètres carrés, pour le prix de 1423 fr. 50.

Toutes ces parcelles sont figurées dans le plan dressé par M. Adrien Piccioni, géomètre agréé, le 9 décembre 1914.

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les susdits accords sont approuvés et le Conseil administratif est autorisé à les convertir en actes authentiques.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6423 fr. 50, frais d'actes non compris, pour ces acquisitions.

ART. 3. — Cette dépense sera portée au compte capital *Cimetière de Saint-Georges* et couverte par l'emprunt spécial de 1914.

ART. 4. — Cette opération ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de bien vouloir constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exemptée des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 29 janvier 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 73,900 francs en vue des travaux d'agrandissement de la partie nord-ouest du cimetière de Saint-Georges.

Credit pour travaux d'agrandissement du cimetière de Saint-Georges.

ART. 2. — Cette dépense sera portée au compte capital *Cimetière de Saint-Georges* et couverte par l'emprunt spécial de 1914.

du 29 janvier 1915.

Le Conseil municipal,

Vu la lettre, en date du 29 décembre 1914, par laquelle M. Frédéric Raisin, agissant en sa qualité d'ami et d'exécuteur testamentaire de M. John Jacquier, informe le Conseil administratif du legs fait par M. John Jacquier en faveur de la Ville de Genève, pour son Musée d'Art et d'Histoire, sa Bibliothèque publique et universitaire et la Bibliothèque du Théâtre, d'un certain nombre de tableaux et d'objets d'art divers;

Legs de M. John Jacquier

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Ce legs est accepté avec une vive reconnaissance aux conditions stipulées par le généreux testateur.

ART. 2. — Une expédition de la présente délibération sera adressée à la famille de M. J. Jacquier.

Du 29 janvier 1915.

Le Conseil municipal,

Vu la lettre du 12 janvier 1915, par laquelle M. Ad. Des Gouttes, au nom des héritiers de M. Ed. Des Gouttes, informe le Conseil administratif du legs fait par leur parent au Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Genève, d'un certain nombre de tableaux;

Legs de M. Ed. Des Gouttes.

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Ce legs est accepté avec une vive reconnaissance.

ART. 2. — Une expédition de la présente délibération sera adressée à la famille du généreux testateur.

Du 16 février 1915.

Le Conseil municipal,

Vu le jugement rendu par le Tribunal de première instance du Canton, en date du 8 mars 1901, entre la Ville de Genève et M. Jacques-Henri Luti, propriétaire à Vernier;

Incorporation au domaine municipal d'un terrain sis à Vernier, propriété de M. J.-H. Luti.

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le Conseil administratif est autorisé à acquiescer audit jugement en tant qu'il a ordonné la mutation de la parcelle 2192 du cadastre de la commune de Vernier, au nom de la Ville de Genève, et condamné cette dernière à payer à M. J.-H. Luti la somme de 1150 francs.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1490 francs, pour coût de cette parcelle de terrain, intérêts au 5 % pendant cinq ans et frais de vente.

ART. 3. — Cette dépense sera portée au compte *Entreprise de Chèvres* et couverte par l'emprunt spécial de 1914.

Du 16 février 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 44,000 francs, en vue de l'exécution de la *première série des travaux de réfection des façades du Théâtre*.

ART. 2. — Cette dépense sera couverte par l'emprunt spécial de 1914.

Du 5 mars 1915.

Le Conseil municipal,

Vu l'acte passé entre le Conseil administratif et les consorts Boiron, propriétaires, en vue de la cession à la Ville de Genève de l'immeuble rue de la Fontaine, 18, formant la parcelle 4516, feuille 20 du cadastre de la commune de Genève, d'une superficie de 78 m² 90, et tous les droits de ces propriétaires dans les parcelles 4517, 4518 et 4519, même feuille, pour le prix de 33,000 francs.

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le susdit acte est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte définitif de vente.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 33,000 francs, frais d'actes non compris, pour cette acquisition.

Cette dépense sera portée au compte *Immeubles productifs de revenus*, puis passera, en temps opportun, au compte *Elargissements de rues*; elle sera couverte par l'emprunt spécial de 1914.

Crédit pour l'exécution de la 1^{re} série des travaux de réfection des façades du Théâtre.

Crédit pour l'acquisition de l'immeuble Boiron, rue de la Fontaine, 18.

ART. 3. — Cette dépense ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exempte des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 5 mars 1915.

Le Conseil municipal,

Vu l'acte passé entre le Conseil administratif et les consorts Lüscher, propriétaires, en vue de la cession à la Ville de Genève de l'immeuble rue de la Fontaine, 20, et rue du Paradis, 11, formant la parcelle 4514, feuille 20 du cadastre de la commune de Genève, d'une superficie de 121 m² 20, et tous les droits de ces propriétaires dans la parcelle 4519, même feuille.

*Crédit pour
l'acquisition de
l'immeuble
Lüscher, rue de
la Fontaine, 20,
et rue du
Paradis, 11.*

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le susdit acte est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte définitif de vente.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 49,500 francs, frais d'actes non compris, pour cette acquisition.

Cette dépense sera portée au compte *Immeubles productifs de revenus* puis passera, en temps opportun, au compte *Élargissement de rues*; elle sera couverte par l'emprunt spécial de 1914.

ART. 3. — Cette dépense ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exempte des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 5 mars 1915.

Le Conseil municipal,

Vu l'acte passé entre le Conseil administratif et M^{me} Strba-Babel, propriétaire, en vue de la cession à la Ville de Genève de tous ses droits sur l'immeuble rue du Temple, 19, formant les parcelles 5130 et 5132, feuille 49 du cadastre de la commune de Genève, pour le prix de 13,000 francs.

*Crédit pour
l'acquisition de
l'immeuble
Strba-Babel, rue
du Temple, 19.*

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le susdit acte est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte définitif de vente.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 13,000 francs, frais d'actes non compris, pour cette acquisition.

Cette dépense sera portée au compte *Immeubles productifs de revenus*, puis passera, en temps opportun, au compte *Elargissements de rues*; elle sera couverte par l'emprunt spécial de 1914.

ART. 3. — Cette dépense ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exempte des droits d'enregistrement et de transcription.

ART. 4. — L'urgence est déclarée.

Du 5 mars 1915.

Le Conseil municipal,

Vu la convention conclue entre le Conseil administratif et MM. Frédéric de Morsier et Albert de Roulet, au nom d'un groupe de Sociétés immobilières, suivant acte passé par M^e Cherbuliez, notaire, les 25 août et 12 septembre 1912, en vue de l'élargissement des rues de la Rôtisserie et Traversière et du passage du Terraillet;

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de bien vouloir :

a) présenter au Grand Conseil un projet de loi décrétant l'expropriation, pour cause d'utilité publique :

1^o Du bail, inscrit le 29 octobre 1910, conclu le 15 mars 1907, entre M^{me} veuve Rigot-Trivero et MM. Jacquet et Philippe Perret frères, négociants à Genève, pour des locaux dans l'immeuble rue Traversière, 20, formant la parcelle 4870, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève;

2^o Du bail, inscrit le 29 janvier 1912, conclu en novembre 1909, entre M^{me} veuve Rigot-Trivero et M. A. Berger, et transféré à M. A. Prina, le 29 janvier 1910, pour des locaux dans l'immeuble rue Traversière, 20, formant la parcelle 4870, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève;

3^o Du bail, conclu le 27 mai 1910, entre M^{me} veuve Chevalier et M. Gioria, négociant à Genève, pour des locaux dans l'immeuble rue de la Pélisserie, 6, formant la parcelle 5276, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, ledit bail transféré à la Brasserie de Saint-Jean, société anonyme par actions, le 28 mai 1910;

4^o Du bail, conclu le 14 juin 1910, entre M^{me} veuve Archinard-Grosclaude et MM. Tempia frères, pour des locaux dans l'immeuble rue du Petit-Perron, 6, formant la parcelle 4884, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève;

Expropriation de baux dans les immeubles rue Traversière, 4 et 20, rue de la Pélisserie, 6, rue du Petit-Perron, 6, et rue du Marché, 20.

5° Du bail, conclu le 24 mars 1910, entre « La Genevoise », compagnie d'assurances sur la vie, et M^{me} veuve Irène Verdan, divorcée Corbex, pour des locaux dans l'immeuble rue du Marché, 20, formant les parcelles 5262 et 5263, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève ;

6° Du bail, conclu le 3 décembre 1909, entre M^{me} de Laharpe et M. Naville, et M. Arthur Métral, cafetier, bail transféré à la Brasserie de Saint-Jean, société anonyme, pour des locaux dans l'immeuble rue Traversière, 4, formant la parcelle 4856, et co-propriété de 4857, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève ;

b) exempter cette opération des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 5 mars 1915.

Le Conseil municipal,

Vu son arrêté du 5 mars 1912 ;

Vu l'acte Cherbuliez, notaire, des 25 août et 12 septembre 1912 ;

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 281,754 fr. 90 en vue de l'acquisition des hors-lignes cédés par MM. de Morsier et de Roulet, au nom d'un groupe de Sociétés immobilières, à la rue de la Rôtisserie, rue Traversière et rue du Marché.

Acquisition de hors-lignes rue de la Rôtisserie, rue Traversière et rue du Marché.

ART. 2. — Cette dépense sera portée au compte *Elargissements de rues* (aménagement des rues de la Rôtisserie et Traversière), et couverte par l'emprunt spécial de 1914.

ART. 3. — Cette dépense ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exemptée des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 5 mars 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — De former comme suit la liste de présentation des 630 jurés de la Commune de Genève pour 1916 et de charger le Conseil administratif de transmettre cette liste au Conseil d'Etat.

Liste de présentation des jurés de la Ville de Genève.

Du 9 avril 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

Crédit pour la construction de la Chambre de Travail comportant une salle de réunions.

ARTICLE PREMIER. — Le Conseil administratif est autorisé à construire, à la rue des Terreaux-du-Temple, un bâtiment à destination de Chambre de travail et de salle de réunions, conformément aux plans présentés.

Il est affecté à cette construction une parcelle de terrain d'une surface de 646 mètres carrés, estimée à . Fr. 162,146 — et provenant des terrains acquis en vue de l'opération d'aménagement du quartier du Seujet.

Il est ouvert au Conseil administratif un crédit jusqu'à concurrence de » 508,000 —
Coût total. Fr. 670,146 —

ART. 2. — Cette dépense sera portée au compte *Chambre de travail et salle de réunions*.

ART. 3. — La somme de 508,000 francs sera couverte par l'emprunt spécial de 1914.

ART. 4. — Les arrêtés du 10 février 1914, relatifs au même objet, sont annulés.

Du 9 avril 1915.

Le Conseil municipal,

Fourniture de l'énergie électrique aux communes de Bernex, Bellevue, Pregny, Onex et Vernier.

Vu les conventions conclues entre la Ville de Genève et les communes de Bernex, Bellevue, Pregny, Onex et Vernier les 28 septembre, 1^{er}, 26 et 30 octobre 1914 et 22 février 1915, pour la fourniture de l'énergie électrique à ces communes et aux particuliers établis sur leur territoire;

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les susdites conventions sont ratifiées.

Du 9 avril 1915.

Le Conseil municipal,

Don des descendants et héritiers de la famille Revilliod-Fäsch en faveur du Musée d'Art et d'Histoire.

Vu la lettre du 5 mars 1915, par laquelle les descendants et héritiers de la famille Revilliod-Fäsch font don au Musée d'Art et d'Histoire d'un tableau de l'Ecole française, attribué à Nicolas Poussin, et représentant l'ensevelissement du Christ.

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le don fait au Musée d'Art et d'Histoire par les descendants et héritiers de la famille Revilliod-Fäsch est accepté avec une vive reconnaissance.

ART. 2. — Une expédition de la présente délibération sera adressée aux généreux donateurs.

Du 9 avril 1915.

Le Conseil municipal,

Vu l'accord intervenu entre le Conseil administratif et M. H.-E. Duboule, aux termes duquel :

a) Ce dernier cède gratuitement à la Ville de Genève, en vue de l'élargissement de la rue de la Poterie, la sous-parcelle 2577 B du plan de division dressé par M. D. Dunand, géomètre agréé, le 3 mars 1915, mesurant 26 m² 60;

b) La Ville de Genève prend à sa charge les frais de reconstruction de la clôture et d'établissement du trottoir de la propriété Duboule, devisés à la somme de 1910 francs, nécessités par cet élargissement;

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le susdit accord est approuvé et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1910 francs, frais d'acte non compris, en vue de cette opération.

Cette dépense sera portée au compte *Elargissements de rues* et couverte par l'emprunt spécial de 1914.

ART. 3. — Cette dépense ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exempte des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 9 avril 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 40,000 francs pour l'achat de deux camions-automobiles destinés au Service du gaz.

Cession par M. H.-E. Duboule d'un hors-ligne à la rue de la Poterie.

Achat de 2 camions-automobiles destinés au Service du gaz.

ART. 2. — Cette dépense sera portée au compte *Service du gaz*; l'intérêt et l'amortissement y relatifs seront portés par sixièmes aux dépenses annuelles du budget ordinaire.

Du 23 avril 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 40,000 francs en vue de la réfection de la chaussée du pont du Mont Blanc.

ART. 2. — Cette dépense sera portée à un compte spécial amortissable par quarts au moyen d'annuités à porter au budget de la Section de voirie (construction) jusqu'en 1918. La première annuité figurera au compte rendu de 1915.

ART. 3. — L'urgence est déclarée.

Du 18 mai 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le Conseil administratif est autorisé à acquérir de M. Joseph-Melchior Sautier, propriétaire, l'immeuble sis rue Verdaine, n° 14, parcelle n° 4573, feuille 20 du cadastre de la commune de Genève, d'une surface de 105 mètres carrés et tous droits s'y rattachant, au prix de 72,000 francs, indemnité de délogement y comprise.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 72,000 francs pour cette acquisition.

Cette dépense, prélevée sur l'emprunt spécial de 1914, sera portée au compte *Immeubles productifs de revenus*, puis passée, en temps opportun, au compte *Elargissements de rues*.

ART. 3. — Cette opération ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exemptée des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 18 mai 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

Crédit pour la réfection de la chaussée du pont du Mont Blanc.

Acquisition de l'immeuble rue Verdaine, n° 14, appartenant à M. J.-M. Sautier.

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — D'adopter les alignements présentés par le Conseil administratif en vue de l'élargissement de la rue Centrale et de la rectification des rues de la Cité et de la Corraiterie.

Adoption des alignements des rues Centrale, de la Cité et de la Corraiterie.

Du 28 mai 1915.

Le Conseil municipal,

Vu l'acte passé entre le Conseil administratif, d'une part, et la Société immobilière Centrale, d'autre part, en vue de l'élargissement des rues de Rive et de la Croix-d'Or, l'achèvement de la rue nouvelle en prolongement de Longemalle et le percement de la rue du Vieux-Colège prolongée, aux termes duquel :

Approbation de la convention avec la Société immobilière Centrale, en vue de l'opération dans le quartier Croix d'Or-Rive.

1° La Ville de Genève s'engage à céder à la Société immobilière Centrale :

a) les parties utilisables des immeubles rue de Rive, 2, rue de la Fontaine, 1, 7, 9, 11 et 13 et rue Verdaine, 12;

b) la parcelle A et les parties utilisables des immeubles rue de la Fontaine, 4, 6, 8 et 10 et rue de la Croix-d'Or, 48, 46, 44, 42, 40 et 38.

2° La Société immobilière Centrale s'engage à céder à la Ville de Genève le hors-ligne de ses immeubles, rue de la Croix-d'Or, 4, 6, 8 et 10 et à lui payer une soulte de 935,000 fr.

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le susdit acte est approuvé et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte définitif.

ART. 2. — La soulte de 935,000 francs, payée par la Société immobilière Centrale, sera versée au compte *Elargissements de rues* qui sera débité de la valeur des immeubles dont certaines parties sont cédées à la Société immobilière Centrale.

ART. 3. — Cette opération ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, cette opération est exemptée des droits d'enregistrement et de transcription.

ART. 4. — L'arrêté du 21 avril 1914, relatif au même objet, est annulé.

Du 28 mai 1915.

Le Conseil municipal,

Vu l'acte passé entre le Conseil administratif et les consorts Monachon, propriétaires, en vue de la cession à la Ville de Genève de l'im-

Acquisition de l'immeuble rue du Seujet, 5.

propriété des
consorts Monachon.

meuble rue du Sujet, 5, formant la parcelle 5075, feuille 48 du cadastre de la commune de Genève, d'une superficie de 74 m² 30, pour le prix de 19,000 francs ;

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le susdit acte est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte définitif de vente.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 19,000 francs, frais d'actes non compris, pour cette acquisition.

Cette dépense, prélevée sur l'emprunt spécial de 1914, sera portée au compte *Immeubles productifs de revenus*, puis passera, en temps opportun, au compte *Elargissements de rues*.

ART. 3. — Cette dépense ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exemptée des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 28 mai 1915.

Le Conseil municipal,

Acquisition de
l'immeuble rue
des Terreaux
du Temple, 24,
propriété de M. et
M^{me} Fouilloux.

Vu l'acte passé entre le Conseil administratif et M. et M^{me} Fouilloux, propriétaires, en vue de la cession à la Ville de Genève de l'immeuble rue des Terreaux du Temple, 24, formant la parcelle 5218, feuille 46 du cadastre de la commune de Genève, d'une superficie de 156 mètres carrés, pour le prix de 45,000 francs ;

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le susdit acte est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte définitif de vente.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 45,000 francs, frais d'actes non compris, pour cette acquisition.

Cette dépense, prélevée sur l'emprunt spécial de 1914, sera portée au compte *Immeubles productifs de revenus*, puis passera, en temps opportun, au compte *Elargissements de rues*.

ART. 3. — Cette dépense ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exemptée des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 28 mai 1915.

Le Conseil municipal,

Vu l'acte passé entre le Conseil administratif et M^{me} veuve Bosson, propriétaire, en vue de la cession à la Ville de Genève de l'immeuble rue des Terreaux-du-Temple, 18, formant la parcelle 5213, feuille 46 du cadastre de la commune de Genève, mesurant 47 m² 40, et tous ses droits dans les parcelles 5214 et 5215, même feuille, pour le prix de 43,000 francs;

Acquisition de l'immeuble rue des Terreaux du Temple n° 18, propriété de M^{me} veuve Bosson.

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le susdit acte est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte définitif de vente.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 43,000 francs, frais d'actes non compris pour cette acquisition.

Cette dépense, prélevée sur l'emprunt spécial de 1914, sera portée au compte *Immeubles productifs de revenus*, puis passera, en temps opportun, au compte *Elargissements de rues*.

ART. 3. — Cette dépense ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exemptée des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 28 mai 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 605 fr. 85 pour couvrir des dépenses supplémentaires et des frais d'actes nécessités par des opérations immobilières.

ART. 2. — Cette dépense sera portée à chacun des comptes que cela concerne et supportée par l'emprunt spécial de 1914.

Crédit pour couvrir des dépenses supplémentaires et des frais d'actes.

Du 11 juin 1915.

Le Conseil municipal¹,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de bien vouloir :

Expropriation de l'immeuble rue du Seujet, 11, propriété de M^{me} veuve Lutti-Tribolet.

¹ Cet arrêté est annulé et remplacé par celui du 9 juillet 1915.

a) présenter au Grand Conseil un projet de loi décrétant l'expropriation, pour cause d'utilité publique, de l'immeuble rue du Sujet, 11, parcelle 5073, feuille 48 du cadastre de la commune de Genève, appartenant à M^{me} veuve Luti-Tribolet et, éventuellement, des droits immobiliers et mobiliers qui grèvent cet immeuble;

b) exempter la Ville de Genève des droits d'enregistrement et de transcription sur cette opération.

Du 11 juin 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition d'un de ses membres,

Modifications au règlement du Conseil municipal.

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — D'adopter un certain nombre de modifications aux articles 5, 11, 13, 17, 21, 24, 25, 50, 51, 53, 61, 82, 84 et 85 du règlement du Conseil municipal, du 23 décembre 1881.

Du 2 juillet 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition de la Commission chargée d'examiner les projets du Conseil administratif relatifs à l'aménagement des abords du monument de la Réformation et de l'élargissement de la rue de la Croix-Rouge,

Prolongement du mur du monument de la Réformation.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le mur faisant suite au monument de la Réformation du côté du Calabri sera prolongé conformément aux plans et devis établis par le Service des travaux.

Pour l'exécution de ce travail, il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 10,000 francs.

ART. 2. — Cette dépense prélevée sur l'emprunt spécial de 1914, sera portée au compte *Élargissements de rues*.

Du 2 juillet 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — D'adopter les alignements présentés par le Conseil administratif en vue de l'élargissement et de la rectification de la rue des Délices, portée à 14 mètres, conformément au plan annexé.

Adoption des alignements de la rue des Délices.

Du 2 juillet 1915.

Le Conseil municipal,
Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — D'adopter les alignements présentés par le Conseil Administratif en vue de l'élargissement et de la rectification de la rue de Lyon, entre la rue de la Prairie et la limite de la Ville, portée à 20 mètres, conformément au plan annexé.

Adoption des alignements de la rue de Lyon.

Du 9 juillet 1915.

Le Conseil municipal¹,

Vu l'accord intervenu entre le Conseil administratif et M^{me} veuve Luti, propriétaire, en vue de la cession à la Ville de Genève de l'immeuble rue du Seujet, 11, formant la parcelle 5073, feuille 48 du cadastre de la commune de Genève, d'une superficie de 44 m² 60, pour le prix de 12,000 francs ;

Aquisition de l'immeuble rue du Seujet, n° 11, appartenant à M^{me} veuve Luti.

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le susdit accord est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 12,000 francs, frais d'actes non compris, pour cette acquisition.

Cette dépense, prélevée sur l'emprunt spécial de 1914, sera portée au compte *Immeubles productifs de revenus*, puis passera, en temps opportun, au compte *Elargissements de rues*.

ART. 3. — Cette dépense ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exemptée des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 9 juillet 1915.

Le Conseil municipal,

Vu l'accord intervenu entre le Conseil administratif et M^{me} Coulin-Richard, les mariés Jarnier-Bouvier et M. Pierre Coulin, propriétaires, en vue de la cession à la Ville de Genève, des parcelles 4532, 4533 et 4529, feuille 20 du cadastre de la commune de Genève, sises rue de la Croix d'Or, 38-40 et 42, rue de la Fontaine, 8, sur cour, d'une surface totale de 525 m² 55, pour les prix suivants :

Aquisition des parts de M^{me} Coulin-Richard, des mariés Jarnier-Bouvier et de M. Pierre Coulin, dans les immeubles rue de la Croix d'Or, 38, 40 et 42, et rue de la Fontaine, 8, sur cour.

¹ Cet arrêté annule et remplace celui du 28 mai 1915.

Immeuble Coulin-Richard, parcelle 4522 et partie de la parcelle 4529	Fr.	268,000 —
Immeuble Jarnier, parcelle 4533	»	128,000 —
Part Pierre Coulin, dans la parcelle 4529	»	10,815 —
Frais d'études, d'expertises et de procès	»	15,176 05
Total.	Fr.	421,991 05

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le susdit accord est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte définitif de vente.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 421,991 francs 05, frais d'actes non compris, pour ces acquisitions.

Cette dépense, prélevée sur l'emprunt spécial de 1914, sera portée au compte *Immeubles productifs de revenus*, puis passera, en temps opportun, au compte *Elargissements de rues*.

ART. 3. — Cette dépense ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exemptée des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 9 juillet 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition d'une de ses commissions,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le terrain aujourd'hui occupé par un dépôt de voirie, compris entre les rues du Nord, de la Navigation, du Levant et de l'Ecole, est affecté à la construction de logements hygiéniques à loyer bon marché.

ART. 2. — Le Conseil administratif est invité à présenter au Conseil municipal, dans le plus bref délai, les études définitives pour ces constructions.

Du 5 octobre 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le Conseil administratif est autorisé à prendre sur l'emprunt spécial de 1914 de 5,000,000 de francs, la somme de 638.097 fr. 55 pour couvrir les dépenses occasionnées par les facilités

Affectation du terrain de la rue du Nord, pour la construction de logements hygiéniques à loyer bon marché.

Crédit pour couvrir les dépenses occasionnées par les facilités accordées aux abonnés des Services industriels.

accordées aux abonnés de la Ville pour des installations d'eau, d'électricité et de gaz en 1914.

ART. 2. — Le Conseil administratif est autorisé à accorder aux nouveaux abonnés les mêmes facilités pour 1916.

Du 22 octobre 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil administratif les crédits suivants :

1° Réfection d'une partie de la chaussée du boulevard Georges Favon	Fr. 55,000 —
2° Transformation en « Keramit » de la chaussée du boulevard James Fazy, entre le pont de la Coulouvrenière et la rue des Terreaux du Temple	» 20,000 —
Total.	Fr. 75,000 —

Crédit pour la réfection des chaussées des b^{ts} G. Favon et J. Fazy.

ART. — Cette dépense sera portée à un compte spécial, amortissable par tiers au moyen d'annuités à porter au budget de la Section de voirie (construction) de 1916 à 1918.

Du 22 octobre 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — D'accepter avec une vive reconnaissance le legs de sa collection de Papillons et de sa bibliothèque qu'a bien voulu faire M. Charles Blachier, en faveur du Muséum d'Histoire naturelle.

ART. 2. — Une expédition de la présente délibération sera adressée à la famille du généreux testateur.

Legs de M. Charles Blachier en faveur du Muséum d'Histoire naturelle.

Du 22 octobre 1915.

Le Conseil municipal,

Vu son arrêté du 9 juillet dernier, et sur la proposition d'un de ses membres,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le terrain sis entre les rues du Nord, du Levant, de l'Ecole et de la Navigation, d'une superficie de 897 m²,50 environ, est cédé au « Fonds Galland » pour la construction de maisons hygiéniques à loyer bon marché pour le prix de 47,000 francs.

Cession du terrain de la rue du Nord pour la construction de maisons hygiéniques à loyer bon marché. Transfert du dépôt de la Voirie à l'ancienne usine à gaz.

ART. 2. — Sur cette somme, 29,550 francs seront portés au crédit du compte « Terrains ».

ART. 3. — Le solde, soit 17,450 francs sera mis à la disposition du Conseil administratif pour couvrir les frais de transfert et d'aménagement du dépôt de la Voirie, dans une partie des terrains de l'ancienne usine à gaz, boulevard de Saint-Georges.

Du 5 novembre 1915.

Le Conseil municipal,

Acquisition de l'immeuble de la Société pour l'exploitation d'immeubles urbains, rue de la Croix d'Or, 44.

Vu l'acte passé entre le Conseil administratif et la Société pour l'exploitation d'immeubles urbains, en vue de la cession à la Ville de Genève de l'immeuble rue de Croix d'Or, 44, formant la parcelle 4534, feuille 20 du cadastre de la commune de Genève, d'une superficie de 81 m²,50;

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le susdit acte est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte définitif de vente.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 70,000 francs, frais d'actes non compris, pour cette acquisition.

Cette dépense, prélevée sur l'emprunt spécial de 1914, sera portée au compte *Immeubles productifs de revenus*, puis passera, en temps opportun, au compte *Elargissements de rues*.

ART. 3. — Cette dépense ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exemptée des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 5 novembre 1915.

I

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

Approbation des comptes rendus financier et administratif pour l'année 1914.

ARTICLE PREMIER. — Les dépenses de la Ville de Genève pour l'exercice 1914 sont approuvées et arrêtées à la somme de treize millions sept cent vingt mille huit cent trente-neuf francs quatre-vingt-dix centimes (13,720,839 fr. 90).

ART. 2. — Les recettes de la Ville de Genève pour l'exercice 1914 sont approuvées et arrêtées à la somme de treize millions cinquante-neuf mille quarante-huit francs cinquante-cinq centimes (13,059,048 fr. 55).

ART. 3. — L'excédent des dépenses sur les recettes, arrêté à la somme de six cent soixante-et-un mille sept cent quatre-vingt-onze francs trente-cinq centimes (661,791 fr. 35), sera porté au compte des « Résultats généraux ».

ART. 4. — Le compte des « Résultats généraux » (voir tableau n° 9) laisse apparaître un solde débiteur de 661,914 fr. 10 représentant le déficit de l'exercice 1914, qui est approuvé et arrêté à la somme de six cent soixante-et-un mille neuf cent quatorze francs dix centimes.

ART. 5. — Le solde du compte des « Résultats généraux » sera couvert au moyen de rescriptions à émettre au nom de la Ville de Genève jusqu'à concurrence de la susdite somme de six cent soixante et un mille neuf cent quatorze francs dix centimes (661,914 fr. 10).

ART. 6. — Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de bien vouloir présenter au Grand Conseil en temps opportun un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions.

II

Le Conseil municipal,

Vu le compte rendu présenté par le Conseil administratif pour l'exercice 1914;

Sur la proposition de la Commission des comptes rendus;

ARRÊTE :

La gestion du Conseil administratif pour l'année 1914 est approuvée.

Du 5 novembre 1915.

Le Conseil municipal,

Vu son arrêté du 18 mai 1915;

Vu les conventions passées entre le Conseil administratif et les consorts Paisant et le Comptoir d'Escompte en vue de l'élargissement de la rue Centrale et de la rectification d'une partie des rues de la Cité et de la Corratérie, aux termes desquelles :

1° Les consorts Paisant s'engagent à céder à la Ville de Genève, pour le prix de 950,000 francs, l'immeuble rue Centrale, n° 2, formant la parcelle 5823, du cadastre de la commune de Genève, mesurant 289 m²,05;

2° Le Comptoir d'Escompte s'engage à racheter le terrain utilisable compris entre ses immeubles et les nouveaux alignements, pour le prix de 700,000 francs, et la Ville de Genève s'engage à contribuer à l'indemnité à allouer à M. Buisson-Paisant, pour une somme de 30,000 francs.

Opération immobilière avec les consorts Paisant et le Comptoir d'Escompte dans le quartier Corratérie-Cité.

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les susdites conventions sont approuvées et le Conseil administratif est autorisé à les convertir en actes authentiques.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 280,000 francs, frais d'actes non compris, pour le coût de cette opération.

Cette dépense, prélevée sur l'emprunt spécial de 1914, sera portée au compte *Elargissements de rues*.

ART. 3. — Cette opération ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exemptée des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 7 décembre 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le Conseil administratif est autorisé à construire, sur les terrains compris entre les rues du Nord, de la Navigation, du Levant et de l'Ecole, quatre bâtiments à destination de logements hygiéniques à loyer bon marché, conformément aux plans présentés.

Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 414,600 francs pour cette opération.

ART. 2. — Cette dépense de 414,600 francs, ainsi que la valeur du terrain, estimé à 47,000 francs, seront prélevées sur la partie du fonds Galland destinée à la construction et à l'amélioration des logements à loyer bon marché.

Du 7 décembre 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — D'accepter la cession gratuite, consentie par la Compagnie genevoise des tramways électriques, de la parcelle 2320, feuille 4 du cadastre de la commune de Genève, P. D., mesurant 2 m², 50.

ART. 2. — Les frais de mutation à la charge de la Ville seront compris dans une demande de crédit pour frais d'actes, à présenter ultérieurement.

ART. 3. — Cette opération ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exempte des droits d'enregistrement et de transcription.

Credit pour la construction de maisons hygiéniques à loyer bon marché, à la rue du Nord.

Cession gratuite par la C. G. T. E. d'une petite parcelle de terrain.

Du 7 décembre 1915.

Le Conseil municipal,

Vu l'acte passé entre le Conseil administratif et M^{mes} Durand et Dimier, propriétaires, en vue de la cession à la Ville de Genève, de l'immeuble, rue de la Fontaine, 6, formant la parcelle 4536, feuille 20 du cadastre de la commune de Genève, d'une superficie de 70 m²,55, pour le prix de 33,000 francs;

Acquisition de l'immeuble rue de la Fontaine, 6, propriété de M^{mes} Durand et Dimier.

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le susdit acte est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte définitif de vente.

ART. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 33,000 francs, frais d'actes non compris, pour cette acquisition.

Cette dépense, prélevée sur l'emprunt spécial de 1914, sera portée au compte *Immeubles productifs de revenus*, puis passera, en temps opportun, au compte *Elargissements de rues*.

ART. 3. — Cette dépense ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exemptée des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 7 décembre 1915.

Le Conseil municipal,

Vu l'accord intervenu entre le Conseil administratif et M. S. Jaggi, propriétaire, aux termes duquel :

1° La Ville de Genève cède à M. Jaggi, pour le prix de 75 fr. le m², la parcelle 3559, feuille 2 du cadastre de la commune de Genève P. D., sise rue du Midi, d'une contenance de 90 mètres carrés;

2° M. Jaggi cède à la Ville de Genève, pour annexer au domaine public, au prix de 37 fr. le m², le hors-ligne de sa propriété, formant la sous-parcelle 3648 B, mesurant 6 m², du plan de division dressé le 16 novembre 1915 par M. P. Piccioni, géomètre agréé;

3° M. Jaggi paie à la Ville de Genève une soulte de 6,528 fr.;

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le susdit accord est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Vente et achat de parcelles de terrain dans le quartier des Grottes.

ART. 2. — La soulte de 6,528 fr., payée par M. Jaggi, sera portée au compte *Fonds Galland, construction et amélioration de logements ouvriers.*

ART. 3. — Cette opération ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de constater qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1855, la Ville de Genève est exemptée des droits d'enregistrement et de transcription.

Du 7 décembre 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de bien vouloir :

a) présenter au Grand Conseil un projet de loi décrétant l'expropriation, pour cause d'utilité publique, de l'immeuble rue de la Fontaine, 2, et rue de la Croix-d'Or, 48, parcelle 4538, feuille 20 du cadastre de la commune de Genève, d'une surface de 166 m² 25, appartenant à M. Louis-Frédéric Debarge, et, éventuellement des droits immobiliers et mobiliers qui grèvent cet immeuble ;

b) exempter la Ville de Genève des droits d'enregistrement et de transcription sur cette opération.

Du 7 décembre 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 45,000 francs pour l'achat d'une seconde locomotive destinée à l'usine à gaz.

ART. 2. — Cette dépense sera prélevée sur l'emprunt spécial de 1914 ; elle sera portée au compte *Usine à gaz de Châtelaine.*

Du 7 décembre 1915.

Le Conseil municipal,

Vu le devis au montant de 9500 francs pour les travaux d'aménagement d'un local au sous-sol de la Bibliothèque publique et universitaire et l'installation d'un système de rayonnage pour le classement des thèses ;

Expropriation de l'immeuble rue de la Fontaine, 2, et rue de la Croix d'Or, 48, appartenant à M. F. Debarge.

Achat d'une seconde locomotive pour l'usine à gaz.

Aménagement du sous-sol de la Bibliothèque publique et universitaire.

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat, du 5 novembre 1915, qui décide de participer à cette dépense, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil, jusqu'à concurrence d'une somme de 4750 francs ;

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4750 francs, représentant le 50 % à la charge de la Ville de Genève, des travaux d'aménagement d'un local au sous-sol de la Bibliothèque publique et universitaire et l'installation d'un système de rayonnage pour le classement des thèses.

ART. 2. — Cette dépense, prélevée sur l'emprunt spécial de 1914, sera portée au compte *Aménagement du sous-sol de la Bibliothèque publique et universitaire*, puis passera, en temps opportun, au compte *Valeurs improductives*.

Du 7 décembre 1915.

Le Conseil municipal,

Vu les testaments et codicilles par lesquels M. le Colonel de Saint-Georges lègue au Musée d'Art et d'Histoire le portrait de Madame de Charrière, pastel par Maurice Quentin de La Tour et trois tapisseries anciennes ;

Vu le rapport du Conseil administratif ;

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le legs fait au Musée d'Art et d'Histoire par M. le Colonel de Saint-Georges est accepté avec une vive reconnaissance.

ART. 2. — Une expédition de la présente délibération sera adressée à la famille du généreux donateur.

Du 7 décembre 1915.

Le Conseil municipal,

Vu le dernier testament en date du 24 décembre 1908, de M. le Colonel Aymon Galiffe, léguant au Musée d'Art et d'Histoire les œuvres d'art suivantes :

- Un tableau, attribué à Ribeira ;
- Un tableau, attribué à Carrache ;
- Un dessin à la sépia, par Saint-Ours ;
- Un dessin, par Kaulbach ;
- Un tableau et une aquarelle, par B. Menn ;

Legs de M. le Colonel de Saint-Georges en faveur du Musée d'Art et d'Histoire.

Legs de M. le Colonel Aymon Galiffe, et don de M^{lle} Caroline Galiffe, en faveur du Musée d'Art et d'Histoire.

Vu le don fait au même Musée, par Mademoiselle Caroline Galiffe, en sa qualité de légataire universelle de son frère, le Colonel Galiffe, de quatre portraits de famille, par Robert Gardel, avec le bâton syndical du syndic Galiffe ; deux portraits, par auteur inconnu ; une copie ancienne du tableau « Bacchus et Ariane », par le Titien ; deux dessins, par Benjamin Vautier, et une collection de sceaux divers ;

Vu le rapport du Conseil administratif ;

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le legs fait au Musée d'Art et d'Histoire, par M. le Colonel Aymon Galiffe, et le don offert au dit Musée par Mademoiselle Caroline Galiffe, sont acceptés avec une vive reconnaissance.

ART. 2. — Une expédition de la présente délibération sera adressée à la légataire universelle.

Du 14 décembre 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de bien vouloir :

a) présenter au Grand Conseil un projet de loi décrétant l'expropriation, pour cause d'utilité publique, de l'immeuble rue de la Fontaine, 4, formant la parcelle 4537, feuille 20 du cadastre de la commune de Genève, d'une surface de 42 m² 25, appartenant aux consorts Sacchi, et, éventuellement, des droits immobiliers et mobiliers qui grèvent cet immeuble ;

b) exempter la Ville de Genève des droits d'enregistrement et de transcription sur cette opération.

Du 17 décembre 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — De modifier son arrêté du 5 novembre 1915, approuvant la gestion du Conseil administratif pour l'année 1914, en ce sens que le solde débiteur du compte des *Résultats généraux*, au montant de 661,914 fr. 10, sera prélevé sur l'emprunt spécial de 1914.

*Expropriation
de l'immeuble
Sacchi, rue de la
Fontaine, 4.*

*Le déficit de
l'exercice 1914
sera couvert par
l'emprunt spé-
cial de 1914.*

Du 17 décembre 1915.

Le Conseil municipal,
Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le Conseil municipal décide de renoncer à la construction d'une usine à incinérer les ordures prévue par arrêté du Conseil municipal, du 24 mars 1899.

Renonciation à la construction d'une usine à incinérer les ordures. Achat d'automobiles pour la collecte et le transport des ordures ménagères.

ART. 2. — Sur le crédit de 412,000 francs voté par ledit arrêté destiné à la construction d'une usine à incinérer les ordures et à la réorganisation du service de nettoyage des rues, une somme de 200,000 francs est affectée à l'achat de 8 camions automobiles pour la collecte et le transport des ordures ménagères.

ART. 3. — La somme de 112,816 fr. 25 déjà dépensée sur le crédit de 412,000 francs pour des travaux relatifs au Service de nettoyage des rues sera passée par « Valeurs improductives ».

Le solde du crédit sera passé au crédit du compte « Résultats généraux », exercice 1915.

ART. 4. — Il sera porté chaque année une somme de 25,000 francs au budget pour constituer un fonds de renouvellement des camions automobiles affectés à l'enlèvement des ordures.

Du 28 décembre 1915.

Le Conseil municipal,
Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil Administratif un crédit de 36,000 francs pour la réfection des égouts des rues de la Prairie et H.-F. Amiel, constituant la première étape de la réfection projetée des égouts de la Ville de Genève.

Crédit pour la réfection des égouts des rues de la Prairie et H.-F. Amiel.

ART. 2. — Cette dépense, prélevée sur l'emprunt spécial de 1914, sera portée au débit du compte « Reconstruction des égouts », lequel sera crédité des participations des propriétaires intéressés; le solde sera versé, à l'achèvement des travaux, au compte « Valeurs improductives ».

Du 28 décembre 1915.

Le Conseil municipal,
Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 16,592 fr. 10, pour couvrir les dépenses nécessitées à la Ville de

Crédit pour couvrir les dépenses nécessitées par

la mobilisation
de l'armée et par
l'hospitalisation
des rapatriés
civils.

Genève par suite de la mobilisation de l'armée et de l'hospitalisation des rapatriés civils. Cette somme se décompose comme suit :

Frais de mobilisation de l'armée	Fr. 10,867 85
Frais d'hospitalisation des rapatriés civils	» 5,724 25
Total	Fr. 16,592 10

Art. 2. — Cette dépense sera portée à l'extraordinaire au budget de 1915, au chapitre XIII, *Dépenses diverses et imprévues*, et justifiée au compte rendu.

Du 28 décembre 1915.

Le Conseil municipal,

Vu l'article 15 de la loi sur les votations et élections du 3 mars 1906, modifiée le 7 mars 1914,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

Tableau prépa-
ratoire des élec-
teurs de la Ville
de Genève.

ARTICLE UNIQUE. — Le Conseil municipal, après avoir examiné le tableau préparatoire des électeurs de la Ville de Genève charge le Conseil administratif de renvoyer au Conseil d'Etat ce tableau avec les observations qui y ont été faites.

Du 28 décembre 1915.

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Conseil administratif,

ARRÊTE :

Budget de la
Ville de Genève
pour l'année
1916.

ARTICLE PREMIER. — Les dépenses de la Ville de Genève pour l'exercice 1916 sont évaluées à la somme de quatorze millions neuf cent soixante-et-un mille cinq cent vingt-un francs trente-cinq centimes (14,961,521 fr. 35).

ART. 2. — Il sera pourvu à ces dépenses par les recettes de la Ville de Genève, évaluées pour l'exercice 1916 à la somme de treize millions sept cent trente-neuf mille six cent quarante-neuf francs soixante-quinze centimes (13,739,649 fr. 75).

ART. 3. — L'excédent des dépenses sur les recettes, arrêté à la somme de un million deux cent vingt-un mille huit cent soixante-onze francs soixante centimes (1,221,871 fr. 60) sera porté au Compte des *Résultats généraux* et couvert ensuite par des rescriptions.

ART. 4. — Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de bien vouloir présenter au Grand Conseil, en temps opportun, un projet de loi autorisant cette émission de rescriptions.

Les délibérations énoncées ci-dessus ont été approuvées par le Conseil d'Etat, à l'exception, toutefois, de celles concernant les élections et nominations de commissions, et les arrêtés suivants qui n'avaient pas à être soumis à la sanction de l'Autorité cantonale : *28 mai*, crédit de 605 fr. 85 pour couvrir des dépenses supplémentaires et des frais d'actes nécessités par des opérations immobilières ; *11 juin*, modifications au règlement du Conseil municipal ; *28 décembre*, crédit de 16,592 fr. 10 pour couvrir les dépenses par suite de la mobilisation de l'armée et de l'hospitalisation des rapatriés civils.

Le Conseil administratif a fait au Conseil municipal les communications suivantes : *18 mai*, relativement à la participation de la Ville de Genève aux frais d'élargissement du pont des Délices ; *12 octobre*, au sujet de l'emprunt spécial de 1914, et, le *19 novembre*, pour lui communiquer les comptes de construction de l'usine à gaz de Châtelaine.

Candidats à la naturalisation admis par le Conseil municipal :

Le 29 janvier 1915

Beichel, Edmond, 1895, apprenti confiseur, Allemagne, Crans (Vaud), célibataire.

Giroud, Oscar-François, 1886, garçon de peine, Suisse, Châtel-St-Denis, célibataire.

Fangazio-Fra, Efsio-Secondo, 1877, négociant, Italie, Mezzana-Mortigliengo, marié, 1 garçon.

Bouvard, Placide-Henri, 1862, négociant, France, St-Pierre-de-Rumilly, marié, 2 garçons, 1 fille.

Veuve Fantoli née Bai, Maria-Térésa, 1872, ménagère, Italie, Cossonovo-Novare, veuve, 2 garçons.

Veuve Fikh née Grünberg, Luba, 1863, sans profession, Russie, Bobrinetz, veuve, 2 filles.

Luther, Hugo, 1879, Fondé de pouvoirs, Allemagne, Cleversulzbach, célibataire.

Munerot, Victor, 1861, Employé à la C. G. T. E., France, Paris, marié, 1 garçon.

Noul, Marius-François, 1890, régent-stagiaire, France, Marseille, célibataire.

Rentchnick, Jacker, 1895, commis, Russie, Zychline, célibataire.

Schwok, Hélène, 1892, négociante, Russie, Osorkow, célibataire.

Le 16 février 1915

Fichter, Edouard, 1873, plâtrier-peintre, France, Mulhouse, marié, 1 garçon, 1 fille.

Cattanéo, Louis-Antoine-Joseph, 1868, comptable, Heimatlose, Genève, marié.

Mouchet, Louis-Alexandre, 1865, encaisseur, France, St-Prex (Vaud), marié, 3 garçons.

Poirier, Louis, 1876, fleuriste, Allemagne, Mulhouse, marié, 1 fille.

Chatelain, Jean, 1852, épicier, France, Montagny (Haute-Savoie), marié, 1 garçon, 1 fille.

Rœsch, Joseph, 1859, hôtelier, Allemagne, Hondingen (Bade), célibataire.

Dandelot, Louis-Nicolas, 1863, forgeron, France, Châtillon s. Seine marié, 1 garçon.

Kazuschner, Peissach, 1889, étudiant en médecine, Russie, Kolera-che, célibataire.

Le 5 mars 1915.

Naville, Louise-Marie, 1866, sans profession, France, Margencel (Haute-Savoie), célibataire.

Fusarini, Emile-Louis-Joseph, 1875, concierge d'hôtel, Italie, Milan, marié, 1 garçon, 1 fille.

Hermes, Meta-Alice-Charlotte, 1877, institutrice, Allemagne, Ludwigs-hafen, célibataire.

Mermet née Curt-Comte, Marie-Eugénie, 1866, cafetière, France, Boège (Haute-Savoie), veuve, 1 garçon.

Mermet, Ida-Marie-Joséphine, 1892, sans profession, France, Genève, célibataire.

Malavasi, Roméo, 1867, plâtrier-peintre, Italie, Novi, marié, 1 garçon, 1 fille.

Winkler, Salomon dit Samuel, 1896, chainiste, Russie, Berlin, célibataire.

Le 23 avril 1915

Bauer, Georges-Conrad-Charles, 1879, marchand de fer, Allemagne, Furth (Bavière), marié, 1 garçon, 1 fille.

Fermaud, Gustave-René, 1867, banquier, France, Caluire et Cuire (Rhône), marié, 3 garçons.

Jacquet, Joseph, 1855, camionneur, France, Vaulx (Haute-Savoie), marié, 1 garçon.

Schimek, Louis, 1863, pharmacien, Autriche, Leskovetz (Silésie), marié, 1 garçon, 1 fille.

Keller, Hermann-Théodore, 1866, pharmacien, Allemagne, Wiblingen (Wurtemberg), célibataire,

Le 28 mai 1915

Tchicaloff, Georges-Cristeff, 1875, docteur en médecine, Bulgarie, Bodrovo, marié, 1 fille.

Perréard, née Bouvard, Franceline-Philomène, 1865, ménagère, France, St-Pierre-de-Rumilly (Haute-Savoie), veuve, 1 garçon, 3 filles.

Vanni, Emile, 1887, chauffeur, Italie, Plainpalais, marié.

Lavillat, François, 1865, négociant, France, Amancy (Haute-Savoie), marié, 1 garçon, 1 fille.

Vannier, François dit Jules, 1864, négociant, France, Prévessin (Ain), marié, 2 garçons.

Le 11 juin 1915

Stragiotti, née Bouvard, Joséphine, 1875, négociante, Italie, St-Pierre-de-Rumilly (Haute-Savoie), veuve.

Verchère, Paul, 1864, employé, France, Lyon, marié, 1 garçon.

Désalmand, née Pugin, Marie-Thérèse, 1848, sans profession, France, Pers-Jussy (Haute-Savoie), veuve.

Settmacher, Antoine-Félix, 1892, conducteur-typographe, Autriche, Plainpalais, célibataire.

Dittert, Joseph, 1879, maître d'hôtel, Allemagne, Altlohnitz (Silésie), marié, 1 garçon, 1 fille.

Le 2 juillet 1915

Capra, Paul, 1877, chauffeur aux C. F. F., Italie, Amegna (Novare), marié, 5 garçons, 1 fille.

Glasbrenner, Georges-Frédéric, 1887, commis, Allemagne, Heilbronn, célibataire.

Simon, Minna, 1876, femme de chambre, Allemagne, Glandau, célibataire.

Walz, Gottlieb, 1866, hôtelier, Allemagne, Walddorf-Nagold, marié, 1 garçon, 1 fille.

Zurakowsky, Brunislas, 1890, chauffeur d'automobile, Autriche, Swistelniki, célibataire.

Rosenes, Leibous, 1873, négociant, Russie, Bendine, marié, 2 garçons, 1 fille.

Dégerine, François, 1866, boulanger, France; Scientrier (Haute-Savoie), marié, 1 garçon.

Arabian, Haroutune, 1874, médecin, Turquie, Gurine (Turquie), marié, 1 garçon.

Chambosse, Antoine, 1863, électricien, France, Mâcon, marié, 2 garçons.

Bédouret, née Demornex, Eugénie-Anna-Etiennette, 1867, cafetier, France, St-Jean-de-Gonville (Ain), veuve, 1 garçon.

Journet, Gabriel-Martin, 1867, tonnelier, France, Vions (Savoie), marié, 1 garçon.

Le 5 octobre 1915

Boujut, Vital-Henri-Charles, 1857, sans profession, France, Paris, marié.

Viola, Edouard-Robert, 1867, ferblantier, Allemagne, Mulhouse, marié.

Bauer, Alfred, 1877, représentant, Autriche, Wegstädtl, marié, 2 garçons.

Lévy, Théodore, 1851, sans profession, Allemagne, Uffholtz (Alsace), veuf.

Le 22 octobre 1915

Formentoni, Gaëtano-Angelo-Enrico, 1883, coiffeur, Italie, Desio (Milan), marié, 1 garçon, 2 filles.

Bastard, Constant, 1864, chaîniste, France, Marignier (Haute-Savoie), marié, 1 garçon, 1 fille.

Maurer, Lucie-Olga, 1895, domestique, Allemagne, Nyon (Vaud), célibataire.

Le 5 novembre 1915

Reiss, Arthur, 1893, étudiant, Roumanie, Bucarest, célibataire.

Ruche, née Rabilloud, Jeanne-Marie, 1853, repasseuse, France, Brens (Haute-Savoie), veuve.

Schultze, Marguerite-Valentine, 1887, professeur de musique, Allemagne, Annemasse, célibataire.

Teigu, dit Schapiéra, Jacob-Léon, 1875, docteur en médecine, Roumanie, Jassy (Roumanie), marié, 1 garçon, 1 fille.

Beaufrère, Henri-Wilhem, 1842, horloger, Allemagne, Francfort s./M., marié.

Broggio, Lorenzo, 1841, ferblantier, Italie, Bognancofuori (Novare), célibataire.

Deneriaz, Emilie-Claudia-Marguerite-Gabrielle, 1890, couturière, France, Genève, célibataire.

Gilbert, Henri-Jacob, 1854, expéditeur, Allemagne, Rastatt (Bade), marié.

Reiser, née Weill, Lucie, 1873, rentière, Autriche, Schlettstadt, veuve, 1 garçon, 2 filles.

Wanckel, née Schneider, Jeanne-Elisabeth, 1850, sans profession, Etats-Unis, Jägerhof (Saxe), veuve.

Champod, Edmond-Michel-Gustave, 1878, comptable, Vaud, Petit-Saconnex, marié, 1 garçon, 1 fille.

Goerger, Mathilde-Frédérique, 1878, garde-malade, Allemagne, Strasbourg, célibataire.

Nobile, Julie-Pauline-Angèle, 1873, tailleuse, Italie, Genève, célibataire.

III

Rapports avec les Autorités fédérales et cantonales.

1^o Rapports avec les Autorités fédérales.

SUBVENTIONS FÉDÉRALES.

Aux termes d'une circulaire du 29 mai 1915 du département suisse de l'Economie publique, division de l'Industrie et des arts et métiers, les subventions fédérales aux établissements d'instruction publique ont été diminuées dans une certaine mesure.

2° Rapports avec les Autorités cantonales.

**LOGEMENTS HYGIÉNIQUES A LOYER BON MARCHÉ.
(SQUARE PAUL BOUCHET).**

Le montant des loyers encaissés en 1915 est de fr. 72,580.75 contre fr. 71,673.60 en 1914. Les dépenses s'élèvent pour 1915 à fr. 11,486.65 contre fr. 10,623.55 en 1914.

La perception des loyers s'est effectuée d'une manière satisfaisante malgré ces moments difficiles.

Nous avons eu 11 changements de locataires.

FONDATION ADOLPHE DE ROTHSCHILD.

Il a été présenté 35 demandes de secours dont 33 ont été acceptées et pour lesquelles il a été payé une somme de Fr. 3,900 —
à laquelle il faut ajouter les frais d'enquêtes de l'Hospice général » 200 —
Total Fr. 4,100 —

IV

Divers.

POPULATION DE LA VILLE DE GENÈVE EN 1915
D'APRÈS LE RECENSEMENT CANTONAL DE 1915.

(Chiffres communiqués par le Bureau cantonal de statistique.)

		Hommes.	Femmes.	Protestants.		Catholiques.		Cultes divers.		Totaux.
				H.	F.	H.	F.	H.	F.	
Genevois	Mariés	3,663	3,692	2,354	2,434	1,204	1,167	105	91	7,355
	Célibataires . . .	1,718	2,007	1,119	1,457	554	529	45	21	3,725
	Veufs	310	1,506	203	985	105	509	2	12	1,816
	Divorcés	109	283	60	195	47	88	2	—	392
	Mineurs	2,028	1,889	1,385	1,263	600	589	43	37	3,917
	Totaux	7,828	9,377	5,121	6,334	2,510	2,882	197	161	17,205
Population genevoise en 1914										17,319
Ménages genevois 5,998										Diminution 114
Confédérés	Mariés	3,032	3,076	2,276	2,308	730	745	26	23	6,108
	Célibataires . . .	2,173	2,973	1,629	2,275	536	695	8	3	5,146
	Veufs	234	1,013	158	780	76	231	—	2	1,247
	Divorcés	128	331	101	244	26	86	1	1	459
	Mineurs	2,074	2,427	1,500	1,763	559	649	15	15	4,501
	Totaux	7,641	9,820	5,664	7,370	1,927	2,406	50	44	17,461
Population confédérée en 1914										18,378
Ménages confédérés 4,822										Diminution 917
		Hommes.	Femmes.	Protestants.		Catholiques.		Cultes divers.		Totaux.
				H.	F.	H.	F.	H.	F.	
Population suisse totale		15,469	19,197	10,785	13,704	4,437	5,288	247	205	34,666
Population suisse en 1914										35,697
Ménages suisses 10,820										Diminution 1,031
Etrangers	Mariés	4,237	4,502							8,739
	Célibataires . . .	2,547	3,560							6,107
	Veufs	254	1,372							1,626
	Divorcés	53	188	620	1,159	5,972	7,983	499	480	241
	Mineurs	3,123	3,243	559		5,289		518		6,366
	Totaux	10,214	12,865	2,338		19,244		1,497		23,079
Population étrangère en 1914										26,766
Ménages étrangers 6,293										Diminution 3,687
Population totale		25,683	32,062	26,827		28,969		1,949		57,745
Population totale en 1914										62,463
Total des ménages										17,113
Diminution totale										4,718

Répartition des étrangers par nationalités.

Nationalités	Ménages	Hommes	Femmes	Mineurs	Totaux
Africains	1	5	1	4	10
Allemands	484	604	999	466	2,069
Américains	43	70	62	79	211
Anglais	55	59	119	46	224
Asiatiques	1	4	3	5	12
Australiens	—	—	—	—	—
Autrichiens	74	161	158	102	421
Belges	40	77	94	47	218
Bulgares	10	22	20	26	68
Chinois (voir Asiatiques)	—	—	—	—	—
Danois	4	10	5	2	17
Egyptiens (voir Africains)	—	—	—	—	—
Espagnols	32	48	53	40	141
Français	3,347	3,017	5,316	2,733	11,066
Grecs	9	18	16	9	43
Hollandais	14	31	25	8	64
Italiens	1,956	2,560	2,352	2,387	7,299
Japonais (v. Asiatiques)	—	—	—	—	—
Luxembourgeois	2	17	8	3	28
Monténégrins	—	1	1	1	3
Norvégiens	—	1	—	—	1
Persans (v. Asiatiques).	—	—	—	—	—
Portugais	1	3	2	—	5
Roumains	15	24	23	15	62
Russes	143	231	267	278	776
Serbes	4	9	12	15	36
Suédois	6	8	8	1	17
Turcs	49	103	74	95	272
Heimathlosen	3	8	4	4	16
Totaux	<u>6,293</u>	<u>7,091</u>	<u>9,622</u>	<u>6,366</u>	<u>23,079</u>

DONS ET LEGS.

Parmi les nombreux dons et legs acceptés par le Conseil administratif dans le courant de l'année 1915, et qui sont mentionnés dans les articles concernant nos diverses collections, nous tenons à citer tout spécialement ici, les généreuses dispositions suivantes :

LA SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE a fait don à cette institution d'un grand cristal de mica de Madagascar.

M. Edouard DES GOUTTES a légué un certain nombre de toiles au Musée des Beaux-Arts.

Le Musée d'Art et d'Histoire et la Bibliothèque publique et universitaire ont reçu de M. John JACQUIER le legs de différentes collections.

M^{me} H. GRASSET-BURVILLE a généreusement offert à la Ville pour le Musée ethnographique, en souvenir de M. Louis Grasset, son époux, un instrument de musique rare, provenant du Siam.

Les héritiers et descendants de la famille REVILLIOD-FAESCH ont remis au Musée des Beaux-Arts un tableau représentant l'ensevelissement du Christ. Cette belle œuvre est dans la manière du peintre français Paul Jouvenet.

L'Ecole des Beaux-Arts a reçu de M. Louis SAUTTER, architecte, une série très importante de volumes concernant l'architecture et l'histoire de l'architecture.

LA SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DU MUSÉE a fait don d'un buste de jeune fille, en bronze, par Dalou, œuvre charmante de l'un des plus grands sculpteurs du siècle dernier.

Dans ses dispositions testamentaires du 6 juillet 1911, M. Etienne DUVAL avait stipulé qu'indépendamment du legs qu'il avait fait à la Ville, il laissait à la direction du Musée d'Art et d'Histoire la faculté de choisir parmi ses œuvres personnelles deux tableaux et une dizaine d'études d'après nature. Ce choix devait être effectué lors de l'exposition posthume d'Etienne Duval au Musée Rath. Cette exposition ayant dû être ajournée *sine die*, par suite des circonstances, l'Hoirie désirant servir les intérêts de la Ville a demandé qu'il fût quand même procédé au choix des œuvres. C'est ainsi que le Musée d'Art et d'Histoire est entré en possession de 2 tableaux et de 12 études qui permettront de représenter le mieux possible les diverses recherches et les différentes campagnes de l'artiste.

M. Henry LEFORT, au nom des héritiers de M. Gabriel Dioldati, a offert au Musée une coupe en argent et vermeil, repoussée, ciselée et niellée, qui est l'exacte copie faite par l'orfèvre Bossard, à Lucerne, du célèbre calice ayant appartenu à Charles le Téméraire, aujourd'hui en possession de la commune de Rysch (canton de Zoug). M. Le Fort, au nom des mêmes héritiers a fait don également à l'Ecole des Beaux-Arts d'une importante collection de documents photographiques sur l'Inde, le Japon, l'Égypte, l'Algérie et la France, ainsi que d'une série de documents sur Paris, l'Italie, Venise et l'Autriche.

Le Musée d'Art et d'Histoire a reçu de M. Victor RILLIET, à Bâle, par l'intermédiaire de M. Noirfalise, deux albums contenant des dessins, lavis à l'encre de Chine, sépias et aquarelles du peintre Louis-Auguste Brun, de Versoix.

M. Louis SAUTTER a légué à la Ville un certain nombre d'ouvrages qui ont été répartis entre la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts, l'Académie professionnelle et le Service du Vieux Genève.

M. BARTHOLONI a bien voulu remettre à la Ville de Genève pour la galerie des Beaux-Arts un tableau de F. Diday « Orage à la Pointe à la Bise ».

M. G. LOUP a fait don au Musée des Arts décoratifs de deux montres d'or avec peinture en émail, exécutées à Genève vers 1825 et 1830 et signées par Bouet.

M. Charles BLACHIER, qui pendant de longues années a manifesté un grand intérêt pour le Muséum d'Histoire naturelle, a bien voulu léguer à cette institution son importante et magnifique collection de lépidoptères paléarctiques et exotiques, ainsi que sa bibliothèque.

Dans ses dispositions testamentaires, feu M. Gustave-Amédée-Gaiffre dit Aymon GALIFFE, colonel divisionnaire et juge à la Cour de Justice, a fait don à la Ville de plusieurs toiles de valeur, d'une précieuse collection de sceaux et de diverses pièces intéressantes. M^{lle} Lina GALIFFE, sœur du testateur, a bien voulu compléter cette donation en remettant au Musée divers objets ainsi qu'un certain nombre de volumes à la Bibliothèque publique.

M. le colonel de SAINT-GEORGES a légué au Musée d'Art et d'Histoire le portrait de M^{me} de Charrière, pastel par LaTour que le généreux donateur avait bien voulu déposer de son vivant, au Musée et trois grandes tapisseries.

Grâce à l'aimable intervention de M. le Marquis de DAMPIERRE, le Musée d'Art et d'Histoire a reçu du GOUVERNEMENT FRANÇAIS toute une série de pièces de la manufacture de Sèvres d'une haute valeur artistique. La remise de ces objets a été faite au Conseil administratif par M. le Consul général de France.

Nous tenons à renouveler ici, à tous ces généreux donateurs, ainsi qu'aux familles des personnes qui ont fait des legs en faveur de la Ville de Genève, l'expression de la vive reconnaissance des Autorités municipales.

FÊTES ET CÉRÉMONIES.

Les 15 et 16 juin s'est réuni à Genève le congrès annuel de l'Association suisse des maîtres boulangers. Le Conseil administratif a accordé une allocation à la Société des patrons boulangers du canton de Genève qui organisait cette manifestation, à laquelle nous nous sommes fait représenter.

M. le colonel brigadier Ribordy, qui commanda pendant quelques mois la Place de Genève, nous a fait l'honneur d'assister au dîner auquel nous l'avions invité avec les officiers de son état-major.

M. le comte de la Forest-Divonne a organisé au Grand Théâtre, mis à sa disposition par la Ville de Genève, une soirée de gala au bénéfice de l'Ambulance de Fernex et de l'Hospice de Gex. Le Conseil administratif s'est fait représenter à cette manifestation philanthropique.

Sur l'invitation qu'avait bien voulu lui adresser M. le maire de St-Julien, le Conseil administratif s'est fait représenter au concert organisé le 29 août dans cette localité, sous la présidence d'honneur de M. Fernand David, ministre de l'agriculture, et sous le patronage de M^{me} Pascal d'Aix, femme de M. le Consul général de France, au bénéfice des blessés français.

Le Conseil administratif a assisté à l'inauguration de la nouvelle maison des orphelines à Pinchat.

Le 6 septembre s'est réunie à Genève l'assemblée générale de la Société générale d'Histoire suisse. Le Conseil administratif s'est fait représenter à cette réunion, organisée par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève et au déjeuner qui l'a suivie.

Au mois de septembre également, nous avons eu le privilège d'applaudir les artistes de la Comédie française, sur notre

scène municipale. Dans une réunion toute intime, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif ont tenu à exprimer à ces artistes de valeur combien leur admirable talent était apprécié à Genève, et, dans une lettre qu'il leur adressait plus tard avec l'entière approbation de l'Autorité municipale, le Conseil d'Etat a formulé le vœu que l'illustre compagnie revienne désormais périodiquement nous faire connaître sous les formes qu'elle sait leur donner, les chefs-d'œuvre de la littérature française.

La Société helvétique des sciences naturelles a choisi Genève pour y tenir sa réunion annuelle. Cette manifestation a coïncidé avec le centième anniversaire de cette Société qui fut fondée à Genève en 1815. Cet anniversaire qui en temps ordinaire eût revêtu une solennité particulière, a été, en raison des événements, célébré en toute intimité entre Confédérés. Le Conseil administratif a mis divers locaux à la disposition du Comité d'organisation, auquel la ville de Genève a en outre alloué une subvention.

UNION DES VILLES SUISSES.

L'assemblée annuelle de l'Union des villes suisses a eu lieu à Berne, le 26 août, avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Adoption du rapport de gestion du Comité pour l'exercice 1914-1915.
2. Rapport des vérificateurs sur les comptes de 1914-1915.
3. Election du Comité pour la période 1915-1918.
4. Election des vérificateurs des comptes pour l'exercice 1915-1916.
5. Fixation du lieu de réunion pour l'année 1916.
6. Rapport du Comité sur les mesures prises concernant le ravitaillement des villes en denrées alimentaires et délibérations sur des démarches ultérieures.

La Ville de Genève était représentée à l'assemblée par MM. F. Taponnier et L. Chauvet, président et vice-président du Conseil administratif et par M. le Conseiller administratif Gampert, membre du comité de l'Union.

M. le Conseiller administratif Gampert a été réélu membre du comité de l'Union pour la période 1915-1918.

L'assemblée a décidé de laisser au comité le choix du lieu de la prochaine réunion en 1916.

RAPPORT AVEC LES COMMUNES SUBURBAINES.

La réunion annuelle de MM. les maires et adjoints des communes suburbaines et de MM. les représentants du Conseil administratif a eu lieu à Plainpalais, le 24 mai. Parmi les principaux objets à l'ordre du jour citons le projet de loi sur les routes et l'hygiène des habitations et les questions relatives aux fêtes scolaires, au dégrèvement des taxes municipales, aux colonnes d'affichage, aux sous-traitants en matière de travaux pour les communes, au raccordement et au pont Butin.

MAISONS OUVRIÈRES DE LA RUE LOUIS FAVRE.

Le montant des loyers encaissés en 1915 est de fr. 12,627.05 contre fr. 12,422.90 en 1914. Les dépenses s'élèvent pour 1915 à fr. 3,762.60 contre fr. 2,976.45 en 1914.

Nous avons dû exécuter d'importants travaux sur la toiture de l'immeuble portant le n° 22 bis, côté cour. Lors de sa construction, il n'a pas été prévu une élévation suffisante entre le lambrissage et la tuile permettant une bonne ventilation. Les liteaux, complètement pourris, ne retenaient plus les tuiles, qui se détachaient. Pour remédier à cet état de choses, il a été effectué les travaux suivants : pose de carton bitumé sur le lambrissage et double litelage pour surélever la tuile.

Nous avons eu 5 changements de locataires.

VILLAS OUVRIÈRES DE CHATELAINE.

Un appartement de deux pièces, malgré la publicité faite, est resté vacant depuis le 1^{er} juillet 1915. Celui-ci n'était pas encore

loué à fin décembre dernier. En outre, nous n'avons pas encore trouvé de locataires pour les deux chambres indépendantes vacantes depuis la mise en exploitation des villas. Nous devons renoncer, à l'avenir, à la création de ces chambres, dont la location ne nous paraît guère possible.

Nous avons fait installer une prise d'eau et un bassin en ciment pour permettre à nos locataires d'arroser leur jardin.

Le montant des loyers encaissés est de fr. 3,944.60. Les dépenses se sont élevées à fr. 1,520.75 comprenant fr. 442.15 pour les contributions.

SUCCESSION DU DUC CHARLES DE BRUNSWICK.

Le 1^{er} juillet 1915 a été signée, à Paris, une convention qui met fin, au moyen d'une transaction, au différend pendant depuis plusieurs années entre le Fisc français et la Ville de Genève au sujet des droits de mutation sur la succession du duc Charles de Brunswick. Cette convention ne sera toutefois définitive que lorsqu'elle aura été approuvée par les Chambres françaises et par le Conseil municipal de la ville de Genève, et, en outre, lorsqu'aura été conclue, la convention actuellement en discussion sur l'utilisation de la force motrice du Rhône à Pougny-Chancy. La convention relative aux droits de succession Brunswick a été présentée à la Chambre des députés qui ne s'est pas encore prononcée à son sujet. Quant à l'utilisation de la force motrice du Rhône à Chancy, elle fait encore l'objet de tractations entre le Conseil fédéral, le Canton de Genève, la Ville de Genève et les demandeurs de la concession.

SUCCESSION DE M. VICTOR BAUDIN.

Le règlement de la succession Victor Baudin n'a fait aucun progrès. La Ville de Genève n'a pas encore obtenu du gouvernement français l'autorisation de recueillir le legs qui lui a été fait par feu Victor Baudin. Les biens dépendant de la succession sont toujours saisis par l'Enregistrement français, en couver-

ture des droits qu'il réclame sur la succession Brunswick. Cette saisie tombera par l'effet de la convention dont nous parlons plus haut, dès qu'elle sera devenue définitive.

TRAMWAYS.

L'an dernier nous avons indiqué que, sur la demande du Conseil d'Etat, la Ville de Genève avait consenti divers sacrifices en faveur de la C^{ie} genevoise des tramways électriques pour obtenir que cette compagnie n'élevât pas ses tarifs.

A la suite de cet arrangement le Conseil d'Etat a conclu, le 26 mars 1915, avec la C. G. T. E., une convention qui a reçu l'approbation du département fédéral des chemins de fer.

Aux termes de cet accord il n'a point été apporté de modifications aux tarifs en vigueur, sauf en ce qui concerne la réduction sur les jetons, qui a été ramenée de 20 à 10 %.

D'autre part, la convention avec la C. G. T. E., au sujet du prix de la force électrique, a été modifiée en tenant compte de l'arrêté pris par le Conseil municipal le 15 décembre 1914.

CHAUFFOIRS MUNICIPAUX.

Les chauffoirs qui avaient été institués au début de l'hiver 1914 ont été fermés à la fin du mois de mars, l'année suivante.

Pendant ce dernier hiver, qui a été très peu rigoureux, nous n'avons pas eu l'occasion de mettre de nouveau des locaux chauffés à la disposition du public.

GARE A BEAULIEU.

Le Conseil d'Etat a proposé à la Ville de Genève ainsi qu'à la commune du Petit-Saconnex de s'entendre pour établir en commun un plan d'utilisation des terrains qui deviendraient vacants par suite du transfert de la gare à Beaulieu et pour en fixer approximativement la valeur, afin de permettre à l'Autorité cantonale de discuter cette question en connaissance de cause avec la direction des chemins de fer fédéraux.

Le Conseil administratif a saisi cette occasion pour attirer l'attention du Conseil d'Etat sur les difficultés pratiques auxquelles donnerait lieu la double étude faite par les deux communes et s'est déclaré disposé à se charger entièrement de ce travail qu'il convient de mener avec une vue d'ensemble unique.

Sans vouloir anticiper sur le compte rendu de 1916, nous pouvons indiquer, toutefois, que dans une réunion des représentants de l'Etat, du Petit-Saconnex et de la Ville, convoqués par les soins du Conseil d'Etat, MM. les délégués de la commune du Petit-Saconnex se sont déclarés d'accord avec notre proposition.

GUERRE EUROPÉENNE.

Nous avons exposé, l'an dernier, quelles graves perturbations avaient occasionnées dans l'organisation de notre Administration la brusque déclaration de guerre entre les pays voisins de la Suisse et les mesures que nous avons été appelés à prendre dans ces circonstances difficiles.

En 1915, la situation extérieure ne s'étant point améliorée, notre Administration s'est trouvée en présence des mêmes nécessités tout en ayant à faire face à des difficultés nouvelles créées par les complications successives qu'entraîne la crise européenne générale.

Dès le début de la guerre, le Conseil administratif s'était occupé, avec l'Autorité cantonale, de l'importante question des approvisionnements en denrées de toute nature, nécessaires à l'alimentation de la population. Ce service qui s'est beaucoup développé a été régulièrement organisé et placé sous le contrôle d'une commission cantonale, au sein de laquelle le Conseil administratif est représenté. — Il avait été entendu que l'Etat et la Ville participeraient chacun pour la moitié au déficit occasionné par la revente des denrées. Mais il y aura lieu, à l'occasion du règlement de compte définitif, d'examiner dans quelle proportion les communes suburbaines, dont la population a largement profité de ces approvisionnements, devront supporter une part de ce déficit.

Dès les premiers jours de la crise, la Ville de Genève avait affecté certaines parties du Jardin botanique à des *cultures-maraichères*. Ces cultures, dirigées par deux fonctionnaires du Conservatoire et du Jardin botaniques, se sont étendues par la suite à d'autres terrains mis gratuitement à la disposition d'un comité spécialement désigné.

Si ces installations n'ont pas donné un rendement financier très satisfaisant, elles ont du moins permis de procurer du travail à un certain nombre d'ouvriers momentanément sans occupation et de fournir du légume à bon nombre de nos institutions de bienfaisance.

D'autre part, et afin de suppléer à la pénurie du pétrole, la Ville de Genève a accordé des facilités spéciales pour l'installation de l'éclairage par le gaz et l'électricité chez les particuliers.

À l'exemple de ce qui avait déjà été entrepris dans d'autres villes de la Suisse et pour profiter des offres du service technique du département militaire fédéral, nous avons étudié à Genève la création d'un *atelier pour la confection des uniformes militaires*. Cet atelier, installé à l'école primaire des Casemates, est dirigé par un comité spécial, placé sous le contrôle du Conseil d'Etat, du Conseil administratif et de la Commission centrale des sans-travail. Cette entreprise éminemment philanthropique a permis de procurer une occupation régulière à un grand nombre de personnes. En dernier lieu cet atelier comptait une centaine d'ouvrières, auxquelles nous espérons pouvoir continuer à donner du travail, bien que probablement dans le courant du prochain exercice l'activité de l'atelier doive subir une période d'arrêt momentanée. Il sera fait, du moins, toutes les démarches nécessaires pour obtenir du département militaire que notre entreprise bénéficie, au même titre que celles du reste de la Suisse, des commandes du service technique. Il convient de noter que cet atelier, pour lequel on a dû former presque tout le personnel, travaille à perte. Ce déficit est réparti par parts égales entre l'Etat, la Ville et la Commission centrale des sans-travail.

Les fonctionnaires et employés de l'Administration municipale non mobilisés se sont imposés, pendant plusieurs mois, des retenues sur leurs traitements et salaires. Le montant de ces retenues volontaires, auxquelles ont bien voulu participer aussi MM. les membres du Conseil administratif, s'est élevé à 23,553 fr. 25 qui ont été versés à la Commission centrale de secours pendant la guerre.

Notons enfin que le *service des rapatriés civils*, placé, au début, sous la direction du commissaire suisse, à Genève, du bureau suisse de rapatriement des internés civils, a été rattaché au service de la Place. Les mêmes locaux qui avaient été concédés au commissaire suisse par la ville de Genève ont été mis à la disposition du commandant de Place et notre Administration a pris à sa charge les frais de logement des officiers et des hommes d'une compagnie de landsturm commandés pour ce service.

Indépendamment des différents objets dont nous venons de parler, nous avons eu à nous occuper de bien d'autres questions, relevant surtout de l'initiative privée et présentant par conséquent pour notre Administration un intérêt moins direct. C'est ainsi que nous avons facilité et continuons à favoriser l'organisation d'un grand nombre de manifestations de bienfaisance, soit en concédant les locaux nécessaires, soit surtout en exonérant les comités du paiement de divers frais et, en particulier, des frais d'éclairage électrique.

D'une manière générale, la Ville de Genève cherche à contribuer par tous les moyens dont elle dispose au soulagement de toutes les misères occasionnées par la crise actuelle.

MUSÉE RATH.

Comme nous l'avons indiqué dans notre dernier compte rendu, ce bâtiment a été mis à la disposition du Comité international de la Croix-Rouge pour l'Agence des prisonniers de

guerre. L'Agence utilise actuellement l'ensemble des locaux, dans lesquels il a fallu procéder à certains aménagements nécessités par les besoins du service.

Il a été bien entendu avec le Comité de la Croix-Rouge que le bâtiment serait remis à la Ville dans l'état où il avait été concédé, le Comité prenant à sa charge tous les frais de remise en état lorsque l'activité de l'Agence aura pris fin, c'est-à-dire à une époque qu'il n'est point possible encore de déterminer.

SERVICES MUNICIPAUX.

Le tarif des abonnements au téléphone ayant subi une assez notable augmentation, nous avons procédé à une révision générale des appareils installés dans nos différents Services dans le but de supprimer ceux qui ne seraient pas absolument nécessaires. Nous avons pu, ainsi qu'en modifiant certaines installations, réaliser une légère économie.

Le Conseil administratif a décidé de ne pas supprimer les congés aux fonctionnaires et employés qui auraient accompli leur service militaire, pour autant toutefois que les besoins des différents Services municipaux le permettraient.

D'autre part, nous n'avons point porté d'augmentation de traitement pour le personnel de l'Administration municipale dans le budget de 1916, pour les raisons qui avaient motivé une décision semblable en ce qui concernait le budget de 1915.

A l'exemple de tous les établissements financiers de la place, le Conseil administratif a décidé de fermer les guichets de la Caisse municipale le samedi après-midi.

Sur la proposition d'un de ses membres le Conseil municipal a décidé, dans sa séance du 21 décembre, d'inscrire au budget de 1916 un crédit de 30,000 fr., destiné à permettre d'accorder des allocations supplémentaires aux employés et ouvriers de la Ville ne gagnant qu'un modeste salaire. Disons ici que cette subvention ne grèvera pas le budget d'une dépense

supplémentaire, mais que nous avons pu la constituer en réalisant des économies sur certains postes ne présentant pas un caractère d'utilité immédiate.

Le Conseil municipal nous a laissé le soin de répartir ces allocations.

ECONOMAT MUNICIPAL.

Notre économat prend toujours plus d'importance. Pendant l'exercice 1915 il a reçu des différents Services de l'Administration municipale 634 bons de demandes de fournitures (chaque bon comportant de 1 à 30 demandes de fournitures différentes) d'une valeur totale de 19,441 fr. 80. Ces 634 bons de demandes ont donné lieu à l'envoi de 498 bons de commandes aux fournisseurs de la Ville et à la réception du même nombre de factures de ces derniers, au montant total de 21,898 fr. 90.

Ce service, en centralisant les commandes, permet leur répartition équitable entre les maisons de la place; les fournitures sont obtenues aux prix de gros et un contrôle est exercé sur l'emploi qui en est fait dans nos différents Services.

FONDS GALLAND.

Le Conseil administratif a souscrit sur le fonds Galland destiné au développement de l'art musical, 10 actions de la société pour la création à Genève de l'Institut Jaques Dalcroze.

D'autre part, dans le but de faciliter à M. le professeur Jacquin l'organisation de son cours gratuit de chant, nous avons décidé de mettre à sa disposition un local dans le bâtiment du Victoria-Hall pour ses leçons, et de lui accorder une modeste subvention pour ses frais de pianiste.

HARMONIE MUNICIPALE.

Sur la demande qui lui en a été faite par l'Harmonie nautique de notre Ville, le Conseil administratif a autorisé cette Société à porter le sous-titre d'Harmonie municipale.

NAVIGATION DU RHÔNE AU RHIN.

La Ville de Genève a souscrit deux nouvelles parts du capital social du Syndicat suisse pour l'étude de la voie navigable du Rhône au Rhin. D'autre part, nous avons demandé que le Conseil administratif fût représenté au sein du comité de cette association avec voie délibérative. Le syndicat a acquiescé à notre demande.

BAINS DU RHÔNE.

Lors de la communication du Conseil administratif au Conseil municipal, (séance du 1^{er} décembre 1914) nous assurons cette Autorité que l'Administration municipale s'était préoccupée de la question du transfert des bains du Rhône, situés en amont du pont de la Machine et avait signifié à la Société d'exploitation que cette installation devrait disparaître dans un délai maximum de dix ans, soit avant l'année 1924.

Par une lettre du 25 juin 1915, le Conseil d'administration des bains du Rhône a accusé réception au Conseil administratif de cette décision.

CAISSE DE RETRAITE ET D'INVALIDITÉ DES FONCTIONNAIRES EMPLOYÉS ET OUVRIERS DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Une somme de Fr. 5,000.— a été allouée aux veuves et enfants mineurs de 5 employés décédés au service de la Ville.

Au 31 décembre 1915, le nombre des employés bénéficiant de la Caisse de retraite était de 1084; soit une augmentation de 30 sur l'année 1914.

Le Conseil administratif a entrepris la revision du règlement de la Caisse de retraite et d'invalidité des employés et ouvriers de la Ville de Genève. Nous avons envisagé l'éventualité de faire participer les employés, par des retenues sur leurs trai-

tements et salaires, à la constitution du fonds de retraite et d'étendre le bénéfice de la pension aux veuves et aux enfants mineurs. Un projet de règlement a été établi dont les bases financières sont actuellement à l'étude. Ce travail est long et minutieux car il s'agit d'établir des calculs pour chacun des 1100 employés et ouvriers qui bénéficient de la Caisse de retraite.

Dès qu'il sera terminé, le Conseil administratif pourra arrêter le projet définitif qui sera alors soumis aux employés et ensuite au Conseil municipal.

CAISSE D'ASSURANCE MALADIE-ACCIDENTS.

(A l'exception des Services industriels.)

En 1915, il n'y a eu à signaler qu'un accident d'une certaine gravité, qui a donné lieu à une indemnité de Fr. 2,000.—

602 cas ont été enregistrés, dont 416 pour maladies et 186 pour accidents.

Il a été payé aux ouvriers $4216 \frac{3}{4}$ journées, dont 2609 pour maladies et $1607 \frac{3}{4}$ pour accidents.

Nous avons eu à déplorer 5 décès pendant ce dernier exercice.



CHAPITRE II

TAXE MUNICIPALE ¹

Chef de bureau : M. Ph. SEREX.

Emission des rôles.

Les rôles des contribuables soumis à la taxe municipale pour l'exercice 1915 ont été arrêtés comme suit :

Reliquat de l'exercice 1914	Fr.	522 823 05
1 ^{re} catég. (58 contribuables)	Fr.	236 930 —
2 ^{me} » (677 ») »		255 385 85
3 ^{me} » (3509 ») »		611 758 10
4 ^{me} » (557 ») »		79 215 50
5 ^{me} » (2950 ») »		33 198 50
Soit au total, pour la		
taxe fixe (7751 contribuables)	Fr.	1 216 487 95
Revenu professionnel (3676 ») »		217 883 35
Revenu mobilier . . (1752 ») »		134 182 05
Revenu immobilier . (2280 ») »		317 270 45
Traitements et salaires (9652 ») »		139 274 90
Totaux	25111 contribuables	<u>Fr. 2 547 921 75</u>

Cette somme est répartie sur 19 330 cotes.

¹ Chapitre III du compte rendu financier.

Perception.

La perception sur les rôles émis a produit :	
sur le reliquat de 1914	Fr. 272 322 55
sur la taxe fixe	» 829 081 75
sur le revenu professionnel	» 147 982 15
sur le revenu mobilier	» 125 038 —
sur les traitements et salaires	» 107 609 50
sur le revenu immobilier	» 288 404 55
	<u>Fr. 1 770 438 50</u>
Recettes hors rôles : sur contraintes	» 2 15
» surtaxes	» 366 95
» remboursements	
de poursuites	» 247 —
» intérêts bonifiés	
par la poste.	» 50 65
Total	<u>Fr. 1 771 105 25</u>
Budgeté	<u>Fr. 1 500 000 —</u>

Compte postal.

9899 contribuables, soit le 51,29 % des inscrits au rôle, ont acquitté leur taxe par bulletin de versements postaux.

Le montant des versements postaux s'est élevé à 545 185 fr. 25, soit le 30,78 % de la somme totale perçue.

1909	2918	contribuables (13,9 %)	Fr. 195 452 —	(11,9 %)
1910	5234	» (20,7 %)	» 390 055 —	(23,2 %)
1911	8327	» (34,2 %)	» 438 221 07	(25,3 %)
1912	7561	» (31,1 %)	» 480 023 25	(27,7 %)
1913	8595	» (35,2 %)	» 606 061 50	(34,3 %)
1914	8352	» (38,9 %)	» 474 621 98	(28,02 %)

Dégrèvements.

Il a été ordonné 3359 dégrèvements, soit :

sur la taxe fixe	Fr. 104 514 25
sur le revenu professionnel	» 50 070 30
sur le revenu mobilier	» 6 007 20
sur le revenu immobilier	» 4 387 25
sur les traitements et salaires	» 16 441 10
sur le reliquat	» 86 952 30
Total	<u>Fr. 268 372 40</u>

(En 1914, 1811 dégrèvements, Fr. 110 993 40).

Les dégrèvements représentent le 10,54 % de la somme totale à recouvrer (en 1914, 4,77 %).

Commission taxatrice et réclamations.

Il a été adressé au Conseil administratif 3632 requêtes.

3281 requêtes ont été examinées par la Commission taxatrice.

3008 dégrèvements ont été accordés.

351 dégrèvements ont été accordés, les contribuables étant mobilisés dans les pays belligérants.

273 requêtes ont été écartées et les taxes maintenues.

Total 3632

Recours au Conseil d'Etat.

16 contribuables ont adressé un recours au Conseil d'Etat contre les décisions de la Commission taxatrice.

Recours aux Tribunaux.

A fin 1914, il y avait :

8 instances pour taxes de 1913

Il a été introduit en 1915 :

1 instance pour taxes de 1912-1913-1914

5 instances pour taxes de 1914

Il a été jugé en 1915 :

6 instances pour taxes de 1913

A fin 1915, il reste à juger :

1 instance pour taxes de 1912-1913-1914

2 instances pour taxes de 1913

5 instances pour taxes de 1914

Reliquat.

Le reliquat, à fin 1915, est de 509 110 fr. 85, soit le 19,95 %
de la somme totale à recouvrer (en 1914, il était de 522 823 fr. 05,
soit le 22,46 %).

PERSONNEL.

Le Conseil administratif a nommé le 19 février M. Charles Comisetti aux fonctions de commis. M. Lotis Comisetti, depuis 5 ans au service de la Taxe a été nommé, le 6 avril commis au Secrétariat général.

M. Albert Schmied a donné sa démission, qui a été acceptée, le 19 novembre.

	Sur Taxe fixe.	Gain professionnel.	Sur salaires.	Revenu mobilier.	Revenu immobilier.	Reliquat de 1914.	Totaux.
Rôles émis :	1 216 487 95	217 883 35	139 274 90	134 182 05	317 270 45	522 823 05	2 547 921 75
Perçu	829 081 75	147 982 15	107 609 50	125 038 —	288 404 55	272 322 55	1 770 438 50
Dégrevé	104 514 25	50 070 30	16 441 10	6 007 20	4 387 25	86 952 30	268 372 40
Reliquat	282 891 95	19 830 90	15 224 30	3 136 85	24 478 65	163 548 20	509 110 85
Totaux égaux	1 216 487 95	217 883 35	139 274 90	134 182 05	317 270 45	522 823 05	2 547 921 75



CHAPITRE III

ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL ¹

Directeur : M. CÉRIS PROST.

Comparativement à celui de l'année dernière, l'abatage est inférieur de :

2,511 bœufs
201 chevaux
2,875 porcs
218 veaux
18,391 moutons
20,614 agneaux
3 ânes

Par contre, il est supérieur de :

2,735 vaches
30 chèvres
352 chevreaux

Le bétail d'approvisionnement a été en grande partie (sauf les veaux) fourni par les cantons de Genève, Vaud, Fribourg, Berne, Soleure, etc.

Le 15 mai, le gouvernement italien a accordé en faveur de la Suisse une exportation mensuelle de 400 bœufs et 1,200 porcs.

¹ Chapitre IV du compte rendu financier.

Le 29 septembre, à minuit, fermeture complète de la frontière française du côté de la Suisse, avec conditions spéciales pour l'introduction des veaux. — Le 1^{er} octobre, 77 de ces animaux ont été transbordés à Moillesullaz et acheminés en guimbarde sur l'abattoir, par les soins du syndicat de la boucherie.

Le 19 février, le Conseil fédéral a pris un arrêté interdisant l'abatage des veaux âgés de moins de cinq semaines ; cet arrêté a été modifié le 25 novembre en ce sens que les veaux mâles peuvent être abattus dès qu'ils ont 21 jours ; l'âge de cinq semaines pour les veaux femelles a été maintenu.

En raison de l'élévation des prix des combustibles, le Conseil administratif a, dans sa séance du 23 juillet, approuvé les modifications suivantes apportées à l'horaire du chauffage de la triperie et de la porcherie :

<i>Porcherie</i> :	Lundi et jeudi,	vapeur toute la journée
	Mercredi	» à partir de midi
	Samedi	» à partir de midi jusqu'à 3 h.
<i>Triperie</i> :	Lundi	vapeur jusqu'à midi
	Jeudi	» jusqu'à 3 h. soir
	Mercredi et samedi	» jusqu'à 10 h. matin
	Mardi et vendredi	sans changement.

En date des 27 avril et 19 octobre, le Conseil d'Etat a approuvé les modifications qui suivent à l'article 16 du règlement général du 8 août 1903 :

1^o du 1^{er} mai au 31 août, ouverture de l'abattoir à 5 h. le matin, sans distinction de jours.

2^o du 1^{er} avril au 30 septembre, fermeture de l'abattoir à 7 h. le soir.

3^o du 1^{er} novembre à fin février, ouverture de l'abattoir à 6 h. le matin, sans distinction de jours.

Le 11 avril, le syndicat des maîtres bouchers a décidé la fermeture des boucheries le dimanche pendant toute l'année.

Pendant cet exercice aucun cas contagieux ne s'est produit dans l'établissement.

TRAVAUX.

Construction du bâtiment destiné aux nouvelles loges d'abatage (crédit spécial); l'aménagement intérieur se fera plus tard.

Prise d'eau pratiquée sur la colonne pour le service des nouvelles loges d'abatage.

Transfert de la turbine et installation de la lumière électrique dans le nouvel atelier du frigorifique.

Réparation de l'appartement du vétérinaire.

- » de charpentes et portes des écuries publiques.
- » de fenêtres dans les écuries d'attente.
- » des bascules et romaines.
- » des sonneries électriques.

Démontage et réparation de l'horloge.

Réfection du plafond du bureau de la halle aux cuirs.

- » du canal » »
- » des toitures » »
- » de la canalisation de la triperie sur le quai.
- » du pavé dans les écuries d'attente.

Vérification de tous les treuils d'abatage par la maison Jonneret.

Achat d'une romaine, etc., etc.

PERSONNEL.

Pas de changement.



CHAPITRE IV

CONVOIS FUNÈBRES ¹

Chef de service : M. Aug. DÉGUS.

Le Service des Pompes funèbres a organisé pendant l'année 1915, 1150 convois, dont 163 en vue d'incinération (1120 et 161 en 1914). Savoir :

CONVOIS PAYANTS

Adultes :

	Classes :							Totaux
	1 ^{re}	2 ^{me}	3 ^{me}	4 ^{me}	5 ^{me}	6 ^{me}	7 ^{me}	
Bureau central . . .	17	67	60	69	114	51	123	501
Rive droite . . .	—	3	11	26	47	20	6	113
Totaux. . .	17	70	71	95	161	71	129	614

Enfants :

Classes.	de 0 à 1 an				de 1 à 6 ans				de 6 à 13 ans				Totaux	
	4 ^{me}	1 ^{re}	2 ^{me}	3 ^{me}	4 ^{me}	1 ^{re}	2 ^{me}	3 ^{me}	4 ^{me}	1 ^{re}	2 ^{me}	3 ^{me}		4 ^{me}
Bureau central . . .	20	—	1	2	18	—	—	3	2	—	—	—	—	46
Rive droite. . .	16	—	1	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	19
	36	—	2	2	19	—	—	3	3	—	—	—	—	65

¹ Chapitre V du compte rendu financier.

Convois gratuits :

	Adultes.	Enfants			Totaux
		0 à 1 an	1 à 6 ans	6 à 13 ans	
Ville	131	124	34	3	192
Plainpalais.	81	23	15	3	122
Eaux-Vives	28	7	4	1	40
Autres communes	19	2	2	3	26
Autres cantons	1	—	—	1	2
Etranger	7	1	—	1	9
Police	76	4	—	—	80
Totaux	343	161	55	12	471

Nationalité des personnes inhumées gratuitement :

	Adultes.	Enfants			Totaux
		0 à 1 an	1 à 6 ans	6 à 13 ans	
Genève.	106	11	8	3	128
Autres cantons	99	17	16	1	133
France	82	11	8	5	106
Italie	43	17	19	3	82
Allemagne.	5	2	1	—	8
Espagne	3	—	—	—	3
Turquie	—	—	2	—	2
Autriche	1	—	—	—	1
Hollande	1	—	—	—	1
Belgique	1	—	—	—	1
Pérou	—	—	1	—	1
Inconnus	2	3	—	—	5
Totaux	343	61	55	12	471

L'ensemble des convois organisés par le Service des Pompes funèbres officielles et les entreprises privées donne un total de 1767 (1768 en 1914). Soit :

	Bureau central	Rive droite	Totaux
<i>Payants.</i> Adultes	501	113	614
» Enfants de 0 à 1 an.	20	16	36
» Enfants de 1 à 6 ans	21	2	23
» Enfants de 6 à 13 ans	5	1	6
<i>Gratuits.</i> Adultes	318	25	343
» Enfants de 0 à 1 an.	49	12	61
» Enfants de 1 à 6 ans	51	4	55
» Enfants de 6 à 13 ans	11	1	12
<i>Entreprises privées :</i>			
Inhumations	431	91	522
Incinérations	83	12	95
Totaux	<u>1490</u>	<u>277</u>	<u>1767</u>

Ces convois se répartissent comme suit dans les différents lieux d'inhumation :

Cimetière de S'-Georges (inhumations)	1300
Crématoire » (incinérations)	258
Cimetière » (caveau provisoire)	3
» de Châtelaine (inhumations).	49
» de Plainpalais »	6
» Petit-Saconnex	33
» Israélite	10
» Meyrin.	9
» Chêne-Bougeries	8
» Coligny	7
» Vandœuvres	6
» Grand-Lancy, Bellevue, Compesièrè (5)	15
» Carouge	4
» Onex, Vézenaz, Satigny (3)	9
» Collonge-Bellerive, Sézegnin, Vernier (2)	6
A reporter	<u>1723</u>

	Report . . .	1723
Anières, Bardonnex, Bernex, Confignon, Dardagny, Pregny, Puplinges, Satigny, Thônex, Troinex, Veyrier (1)		11
En Suisse		17
A l'étranger		16
	Total. . .	<u>1767</u>

Le Service a été chargé de 33 transports de corps :

En Suisse	17
En France	14
En Italie	1
En Allemagne	1
	<u>33</u>

Le corps des porteurs comprenait au 31 décembre 2 chefs de convois et 16 porteurs, qui ont effectué 4812 courses (267 par homme). Dans ce chiffre 735 courses (46 par homme) ont été payées comme doubles et pour 297 courses (16 par homme) les porteurs ont touché une indemnité de déplacement.

Le service a fourni 1095 cercueils (1061 en 1914), 895 corbillards (858), 1390 voitures (1500), 784 draps mortuaires (794) et 146 fourgons (114).

Faisant droit à la demande que lui adressait la Fédération des Sociétés de secours mutuels du canton de Genève, le Conseil administratif a décidé le 9 février, d'accorder diverses réductions sur les tarifs des Pompes funèbres municipales, en faveur des membres de cette association.

Au cours de l'exercice, le service a été chargé par M. le Commandant de Place de la réception en gare et de l'inhumation à Genève des corps de 6 soldats mobilisés, décédés.

En raison du grand nombre de demandes d'exhumation et de transport de corps de soldats français décédés dans les camps de prisonniers en Allemagne, le Comité International

de la Croix-Rouge de Genève, sur les instances de la Croix-Rouge de Berlin, décidait, au mois de février, de centraliser ces opérations à Genève. Notre service, à la demande de la Croix-Rouge, fut autorisé par le Conseil administratif à assurer la réalisation de ce projet.

Les demandes d'exhumation et de renseignements s'élevaient, à la fin de l'exercice, au chiffre de 190, comprenant les localités suivantes :

En Allemagne : Aix-la-Chapelle, Altengrabow, Albersweiler, Alfeld, Brüderdorf, Bühl, Bieberkirch, Chemnitz, Coblenz, Cologne, Constance, Cassel, Crefeld, Dresde, Dieuze, Darmstadt, Duisburg, Eupen, Erfurt, Erlangen, Fulda, Grafenwöhr, Gardenlengen, Giessen, Guebwiller, Genesdorf, Gmünd, Grobers, Hambourg, Hanovre, Ingolstad, Königsbrück, Kulmbach, Lechfeld, Lubeck, Lucy, Lörchingen, Langensalza, Ludwigsburg, Magdebourg, Minden, Marseburg, Morhange, Meschede, Mulheim, Munich, Munster, Mayence, Niederzwehren, Niezwehren, Ohrdruf, Quedlinburg, Rastatt, Rethel, Sarrebruck, Sarrburg, Schneckenbusch, Sennelager, Stettin, Thionville, Trèves, Vergaville, Wittenberg, Wesel, Wetzlar, Zweibrücken, Zossen.

En Belgique : Arsimont, Châtelet.

En France : Avesne, Châtel, Chauny, Lizy s. Ourcq, Lille, Sedan, Agde.

Quelques-unes des localités allemandes et la totalité des localités françaises mentionnées ci-dessus, se trouvant comprises dans la zone des armées, l'exécution des opérations s'y rattachant a été, après avis donné aux familles, renvoyée à l'époque où toute interdiction d'accès sera levée. D'autres opérations ont été également différées pour la raison que le lieu de destination se trouve également dans les mêmes contrées. Des dispositions semblables ont été prises en ce qui concerne la Belgique.

Pour les formalités et le transport sur territoire allemand,

nous nous sommes adjoint la maison Gondrand frères, à Bâle, qui a bien voulu nous assurer son concours aux conditions les plus réduites, et dont nous avons pu apprécier l'activité.

En dépit des multiples démarches tentées auprès des autorités militaires des divers camps dans lesquels nous sommes appelés à opérer, et des nombreuses représentations du Comité International de la Croix-Rouge à la Croix-Rouge de Berlin, nous n'avons pu jusqu'ici accomplir que deux de ces translations : de Lubeck à Paris, de Niederzwehren à Couptrain (Mayenne). Cependant, de nouveaux pourparlers étant engagés entre les pays intéressés, dans le but de hâter un résultat pratique, nous avons tout lieu d'espérer que ce service ne tardera pas à entrer dans une voie plus active.



CHAPITRE V

CIMETIÈRES¹

Chef de service : M. Aug. DÉGUS.

CIMETIÈRE DE SAINT-GEORGES.

Au cours de l'année 1915, 1558 entrées (1546 en 1914) ont été enregistrées dans ce cimetière, savoir :

Inhumations d' <i>adultes</i> , à la ligne	1021	}	1057
» » hors la ligne	2		
» » carrés réservés.	31		
» » caveaux	3		
» de <i>grands enfants</i> , à la ligne			58
» » <i>petits enfants</i> , »			185
Incinérations			258
Total			<u>1558</u>

Il a été dressé 30 titres de concessions : 12 de 1^{re} catégorie, 2 de 2^{me}, 10 de 3^{me} et 6 pour 99 ans.

Il a été procédé au cours de l'année à 54 exhumations, dont 18 avant le terme légal de 20 ans.

90 monuments, provenant de tombes échues, ont été retirés.

Les autorisations d'ornementation pour jardiniers se sont élevées à 995, pour marbriers à 531.

Le personnel du cimetière comprenait à fin décembre 29 employés, soit : 1 conservateur, 1 concierge, 2 gardes à poste

¹ Chapitre V du compte rendu financier.

fixe, un garde supplémentaire, 2 piqueurs, 1 chauffeur, 1 charretier, 1 maçon, 1 charron, 6 fossoyeurs, 6 manœuvres réguliers et 6 manœuvres supplémentaires.

Le Conseil administratif a enregistré avec regrets le décès, survenu, le 16 octobre, de M. Jules Bouët, qui avait été nommé, le 25 septembre 1908, Inspecteur des cimetières. M. Bouët était entré dans l'Administration municipale, le 20 mars 1885, en qualité de chef de bureau au service des Pompes funèbres.

Le dernier carré de la partie Est (Z), actuellement en exploitation, a été drainé et remis en état immédiatement après son échéance, au mois d'octobre.

Conformément à l'arrêté du Conseil administratif du 6 décembre 1910, approuvé par le Conseil d'Etat le 13 du même mois, et accordant aux familles un délai de 5 ans pour l'enlèvement des porte-couronnes dans les cimetières de la ville de Genève, cette mesure a été appliquée en décembre dernier. L'enlèvement des porte-couronnes subsistants a occupé une équipe de 10 hommes pendant 15 jours.

Des trottoirs avec bordure de pavés ont été établis sur une longueur de 421 mètres. 800 mètres carrés d'avenues ont été rechargés et roulés.

La décoration florale des allées a nécessité un nombre de plantes égal à celui des années précédentes.

Le terrain de l'ancienne poudrière a été nivelé en partie. Ce terrain sera clôturé pour servir de dépôt.

Les réservoirs qui alimentaient le cimetière ont été remplacés par la haute pression.

Les travaux d'agrandissement du cimetière (partie Nord-Ouest), entrepris le 29 février 1915 par le service de la voirie ont été très activement conduits. Le côté Nord, qui sera mis en exploitation vers fin février, est complètement terminé. Le charroi occasionné par ces travaux (1200 tombereaux de terre sont encore nécessaires) rendra indispensable après leur achèvement, la réfection complète des allées conduisant à cette partie du cimetière.

Nous avons augmenté notre réseau de canalisation de 1126 mètres en installant le drainage des carrés I, K, Y et Z et des triangles de Grands enfants 4 et 5.

L'établissement d'un collecteur dans la partie réservée aux caveaux, le long de la grille de clôture (côté poudrière), a été entrepris. Cette section comprenait à la fin de l'exercice une cheminée et 45 mètres de tuyaux.

Plusieurs sacs avec canalisation et grille ont été en outre construits par le personnel du cimetière.

Un caveau, destiné aux corps de toute provenance dont l'inhumation ou le transport est différé, a été aménagé dans le sous-sol de la chapelle ; cette installation peut recevoir 10 cercueils. Du 1^{er} juillet au 31 décembre, 10 corps sont entrés ; 7 étaient encore en dépôt à cette dernière date.

CIMETIÈRE DE CHATELAINE.

49 inhumations ont été faites dans ce cimetière :

<i>Adultes</i> à la ligne	43
» hors la ligne	3
<i>Carrés réservés</i>	1
<i>Caveaux</i>	1
<i>Grands enfants</i>	1
Total	<u>49</u>

Il a été dressé 10 titres de concessions : 3 de 1^{re} catégorie, 1 de 2^{me}, 5 de 3^{me} et 1 pour 99 ans.

40 exhumations de tombes périmées ont été demandées par les familles.

50 monuments ont été réclamés.

Il a été délivré 65 permis d'ornementation pour marbriers et 51 pour jardiniers.

Le carré des cendres a reçu 2 urnes. 5 urnes ont été inhumées dans des tombes de famille.

Le défrichement des carrés G, D, A, fossé B, s'est fait au fur et à mesure des échéances.

L'enlèvement des porte-couronnes a occupé 3 hommes pendant un laps de temps de 15 jours.

Aucun changement dans le personnel.

CIMETIÈRE DE PLAINPALAIS.

Il a été fait 6 inhumations dans ce cimetière.

7 titres de concessions ont été dressés, pour une durée de 20 ans.

2 urnes ont été inhumées dans des tombes de familles.

Il a été procédé à 2 exhumations de tombes échues.

9 monuments ont été retirés.

Les chambres mortuaires ont reçu 43 corps en dépôt.

Pas de changement dans le personnel.

FOUR CRÉMATOIRE DE SAINT-GEORGES.

Au cours de l'année 1915, 259 corps ont été incinérés (240 en 1914). Il a été procédé, en outre, à 1 incinération d'ossements.

Hommes . . .	151	De Genève . . .	251
Femmes . . .	104	De Vaud . . .	7
Enfants . . .	4	De France . . .	1
Totaux . . .	<u>259</u>		<u>259</u>

Destination des cendres :	Columbarium	52
	Carré des Cendres (St-Georges)	33
	Autres carrés	31
	Carré des Cendres (Châtelaine)	3
	Autres carrés	4
	Plainpalais	2
	Cimetières du canton	24
	Autres cantons	4
	A l'étranger	3
	A domicile	11
	En dépôt	10
	Caveau Faculté et Morgue	73
	Total.	<u>250</u>

Dans 9 cas, la famille s'est désintéressée des cendres.

La chambre mortuaire a reçu 5 corps à destination du Crématoire.

Le 8 septembre, il a été procédé à la 2000^{me} incinération. Ce chiffre a été atteint dans l'espace de 13 années.

En prévision d'une pénurie possible de combustible, d'importantes réserves ont été faites. A la fin de l'exercice, nous avons encore à notre disposition 50,000 kilogs de coke, 2000 kilogs de fayard, 1000 kilogs de sapin : soit une provision suffisante pour 200 incinérations.

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES.

29 janvier. — Le Conseil municipal a ouvert un crédit de 73,900 francs pour travaux d'agrandissement au cimetière de Saint-Georges.

4 février. — Le Conseil administratif a avisé le Comité International de la Croix-Rouge qu'il autorisait le service des Pompes funèbres à s'occuper du transfert des belligérants décédés.

13 avril. — Le Conseil administratif a décidé d'établir dans le sous-sol de la chapelle du cimetière de Saint-Georges, un caveau mortuaire destiné à recevoir provisoirement les corps des personnes dont l'inhumation ou le transport a été retardé.

1^{er} juin. — M. Louis Desbaillets, citoyen genevois, a été nommé pour un an, à titre d'épreuve, aux fonctions de concierge du cimetière de Saint-Georges, en remplacement de M. Daniel Golz appelé à une autre fonction.

15 juin. — Le Conseil administratif a approuvé les dispositions suivantes relatives au caveau provisoire :

ART. 75 bis du Règlement des cimetières. — Un caveau destiné à recevoir provisoirement les corps des personnes dont l'inhumation ou le transport est retardé, est aménagé dans le sous-sol de la chapelle du cimetière de Saint-Georges.

Ne pourront être déposés dans les cases de ce caveau, que les corps qui auront été placés dans un cercueil de métal soudé.

Prix pour l'utilisation des cases :

Pour les quinze premiers jours Fr. 20.—

Pour les jours suivants » 1.— par jour.

Les dispositions relatives aux chambres mortuaires sont applicables au dit caveau.

29 juin. — Le Conseil administratif, après avoir dénoncé le cahier de charges de MM. Châtelet frères pour la fourniture des corbillards et voitures, a renouvelé cette convention pour une année.



CHAPITRE VI

ÉTAT-CIVIL¹

Officier de l'Etat-Civil : M. Henry PANCHAUD.

MARIAGES.

Il a été célébré 502 mariages en 1915, contre 572 en 1914 (en diminution de 70), soit :

51	entre Genevois et Genevoises . .	(51 en 1914)
55	» Genevois et Confédérées . .	(48 »)
30	» Confédérés et Genevoises . .	(24 »)
60	» Genevois et Etrangères . .	(58 »)
10	» Etrangers et Genevoises . .	(18 »)
119	» Confédérés et Confédérées . .	(126 »)
18	» Etrangers et Confédérées . .	(39 »)
71	» Confédérés et Etrangères . .	(55 »)
*88	» Etrangers et Etrangères . .	(153 »)

Transcriptions d'actes de mariage : 282, soit 53 de moins qu'en 1914.

Publications d'actes de mariage : 785, soit 142 de moins qu'en 1914.

DIVORCES.

106, soit 9 de plus qu'en 1914.

¹ Chapitre VI du compte rendu financier.

NAISSANCES

Masculins légitimes	183	contre	227	en 1914
Féminins »	190	»	246	»
Masculins naturels	31	»	43	»
Féminins »	23	»	40	»
Total	<u>427</u>	contre	<u>556</u>	en 1914

Soit 129 de moins.

Répartition des naissances suivant la nationalité.

Genevois	83	contre	110	en 1914
Confédérés	160	»	178	»
Etrangers	184	»	268	»
Total	<u>427</u>	contre	<u>556</u>	en 1914

Il a été enregistré 4 naissances gemellaires :

2 garçons (4 en 1914).

6 filles (10 »).

Transcriptions d'actes de naissance : 547, soit 49 de moins qu'en 1914.

DÉCÈS.

Masculins	234	contre	268	en 1914
Féminins	250	»	290	»
Mort-nés masculins	5	»	10	»
» féminins	6	»	2	»
Total	<u>495</u>	contre	<u>570</u>	en 1914

Soit 75 de moins.

Répartition des décès suivant la nationalité.

Genevois	190	contre	175	en 1914
Confédérés	136	»	161	»
Etrangers	169	»	232	»
Inconnus	0	»	2	»
Total	<u>495</u>	contre	<u>570</u>	en 1914

Transcriptions d'actes de décès : 688, soit 12 de plus qu'en 1914.

Expéditions d'actes.

Il a été délivré par les deux bureaux :

1206 expéditions d'actes de naissance.

400 » » de décès.

620 » » de mariage.

2226 expéditions au total, soit 138 de moins qu'en 1914.

Le produit de ces actes s'est élevé à 2698 fr. 70, soit 171 fr. 10 de moins que l'exercice précédent.

Il a été délivré, en outre, 457 actes gratuits (contre 202 en 1914), plus 211 certificats de publications, soit 2894 expéditions (2822 en 1914).

Le tronc placé dans la salle des mariages a produit 327 fr. 85, contre 445 fr. 20 en 1914.

41 mariages ont été célébrés en dehors des jours réglementaires et ont produit 205 fr. contre 285 fr. l'exercice précédent.

Les opérations des deux bureaux se résument ainsi :

		Sur 1914	
		Aug- mentation.	Dimi- nution.
1°	Déclarations de naissances	427 , soit	— 129
2°	» de décès	495 »	— 75
3°	Mariages célébrés	502 »	— 70
4°	Inscriptions de divorces	106 »	9 —
5°	Publications de mariages	785 »	— 142
6°	Transcriptions de naissances	547 »	— 49
7°	» de décès	688 »	12 —
8°	» de mariages	282 »	— 53
9°	Expéditions d'actes	2 894 »	72 —
10°	Livrets de famille	525 »	— 85
11°	Légitimations par mariage	62 »	17 —
12°	» après mariage	2 »	— 1
13°	Communications d'office	2 372 »	— 617
	Total	<u>9 687</u>	
	Soit une diminution de	1111	—
	Nombre égal	<u>1221</u>	<u>1221</u>

Nos opérations ont continué à subir une certaine dépréciation, due au fait de l'absence de nombreux étrangers.

Une partie de notre personnel a dû accomplir son service militaire et le travail s'est effectué sans aide aucune de supplémentaires.

Un de nos commis, au service de l'Administration depuis quinze ans, M. Victor Mani, est décédé en novembre dernier. Assidu et dévoué, il n'a laissé que des regrets.

M. Rodolphe Girolodi a été appelé à lui succéder, en qualité de deuxième commis, et un apprenti remplacera le troisième copiste.

Aucun autre changement n'est survenu dans le personnel.



CHAPITRE VII

INSTRUCTION PUBLIQUE¹

Secrétaire : M. Jean BOUVIER.

1. Ecoles enfantines.

Inspectrice cantonale : M^{lle} S. DOMPMARTIN.

Le 13 août 1915, le Conseil administratif a enregistré avec un vif regret la démission de M^{lle} C. Bogey, maîtresse principale de l'Ecole enfantine des Terreaux, qui se retirait de l'enseignement après avoir passé plus de quarante années dans le corps enseignant de la Ville. M^{me} Emilie Baumann a été nommée pour quatre ans maîtresse principale de l'Ecole des Terreaux en remplacement de M^{lle} Bogey, le 25 novembre 1915.

M^{lle} Guerry a été désignée, le 5 novembre 1914, aux fonctions de maîtresse principale à l'Ecole enfantine de Malagnou, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1917-1918.

Le Conseil d'Etat a confirmé le 15 janvier 1915 dans leurs fonctions de maîtresses dans les Ecoles enfantines de la Ville de Genève M^{mes} Marguerite Vichet-Meylan et Hélène Jacques-Ricard.

¹ Chapitre VII du compte rendu financier.

ÉCOLES ENFANTINES, 1915

ÉCOLES	Classes	Maitresses	Sous-Maitresses	Élèves inscrits au 1 ^{er} janvier 1915	Inscrits pendant l'année	Total des inscriptions	Sortis pendant l'année	Élèves restant au 31 décembre 1915	SEXE		NATIONALITÉ		
									Garçons	Filles	Genevois	Con- fédérés	Etrangers
Ecole de Malagnou . . .	6	7	—	152	67	219	88	131	69	62	43	37	51
» de la Madeleine . . .	9	10	—	219	85	304	127	177	92	85	25	36	116
» des Terreaux . . .	9	10	—	203	121	324	140	184	93	91	32	59	93
» de Montbrillant . . .	10	10	—	279	140	419	147	272	139	133	69	100	103
» de la rue du Môle . . .	8	9	—	217	129	346	145	201	87	114	45	51	105
» de la rue Lissignol . . .	6	7	—	130	83	213	100	113	54	59	26	24	63
» de la rue de Neuchâtel . . .	9	10	—	241	95	336	126	210	112	98	34	82	94
» des Bastions . . .	3	3	—	86	36	122	50	72	39	33	26	27	19
	60	66	—	1527	756	2283	923	1360	685	675	300	416	644

Le fait qu'un nombre relativement élevé d'enfants domiciliés en ville fréquente les écoles du Petit-Saconnex et que quelques enfants du Petit-Saconnex fréquentent les écoles de la Ville a donné lieu à des pourparlers entre les deux communes; une convention provisoire a fixé la redevance par enfant à 50 fr. par an; le projet de loi actuellement à l'étude devant le Grand Conseil, ou à défaut une nouvelle convention, réglera prochainement la question.

Des classes gardiennes ont été organisées comme les années précédentes pendant les vacances d'été et du nouvel-an.

2. Ecoles primaires et Classe complémentaire.

*Commission de surveillance de l'enseignement primaire,
nommée par le Conseil municipal le 18 mai 1915.*

MM. L. CHAUVET. — Ch. BLANC. — P. DÉLÉAMONT. — J. DELUC.
— L. GUILLERMIN. — W. HENNY. — L. JACOB. — E. JORAY. —
L. PERRET. — E. REGAMEY. — E. THOMAS. — L. VIRET.

Le Conseil d'Etat a nommé aux fonctions de régentes dans les Ecoles primaires de la Ville, après cinq ans de stage, conformément à la loi : le 8 janvier, M^{me} Amélie Bastide-Oppliger; le 29 juin, M^{me} Anna Miffon-Chaulmontet et M^{lle} Cécile Vignier. Il a nommé par promotion : le 10 avril, M^{lle} Marguerite Rolando et M^{me} Julia Duvillard-Sigg.

Le Conseil d'Etat a nommé aux fonctions de régents dans les Ecoles primaires de la Ville, le 22 octobre : MM. Charles Baud et Georges Baumann. Il a accordé la permutation à la Ville, le 13 juillet, à M. Emile Billard, régent à Carouge.

M^{lle} Elisabeth Sauty, régente dans les Ecoles primaires de la Ville, a été appelée aux fonctions de maîtresse d'études à l'Ecole professionnelle et ménagère.

Le Conseil d'Etat a confirmé dans leurs fonctions de régents et de régentes dans les Ecoles primaires de la Ville, le 15 jan-

vier : M^{lles} Louise Blanc et Eugénie Perrot, M^{mes} Marie Klein et Jeanne Laurent-Taponnier; le 26 mars : M^{lle} Alice Descœudres, MM. Louis Richard et Charles Gaudin; le 5 octobre : M. Henri Junet-Moser.

Il a accepté avec honneur et remerciement, pour les bons et loyaux services rendus, les démissions de M^{lle} Jeanne Vogel, le 5 février; de M^{me} Augusta Pesson, le 13 juillet; de M^{me} Elisa Durand, le 27 août et de M^{me} Adèle Baron, le 24 septembre, toutes quatre régentes dans les Ecoles primaires de la Ville.

Le Conseil administratif a enregistré avec regret le décès de M. Paul Deluz et celui de M^{lle} Marguerite Perret, régent et régente dans les Ecoles primaires de la Ville.

Il a adopté, le 29 juin, la répartition du prix Osiris.

Les promotions ont été supprimées cette année en considération des circonstances de la guerre; le Conseil administratif décida de répartir l'économie qui en est résultée aux différentes œuvres de colonies de vacances de la Ville de Genève ainsi qu'aux différents comités des cuisines scolaires de notre ville.

STATISTIQUE DES ECOLES PRIMAIRES AU 1^{er} DÉCEMBRE 1915.
VILLE DE GENÈVE.

ÉCOLES	Nombre de classes	Filles	Garçons	Genevois	Con-fédérés	Etrangers	Total
Rue Necker	14	—	429	103	127	199	429
Croquettes	20	224	351	167	214	194	575
B ^d James-Fazy . .	19	567	—	138	205	224	567
Pâquis (garçons) .	18	—	535	137	171	227	535
« (filles)	20	579	—	116	215	248	579
Grutli (garçons) . .	10	—	283	77	71	135	283
» (filles)	12	266	—	81	81	104	266
Casemates	14	—	386	115	94	177	386
Malagnou	15	398	—	108	104	186	398
Enfants arriérés . .	5	56	25	18	23	40	81
Totaux	147	2090	2009	1060	1305	1734	4099

Classe complémentaire (7^e année).

Rue Necker	1	—	21	10	5	6	21
B ^d James-Fazy	1	18	—	5	8	5	18
Pâquis (garçons)	1	—	19	3	8	8	19
» (filles)	1	23	—	7	12	4	23
Casemates	1	—	23	9	7	7	23
Malagnou	1	16	—	8	2	6	16
Totaux ¹	6	57	63	42	42	36	120

Classes gardiennes.

Moyenne journalière des présences.

Classes de 11 heures à 1 h. 1/2.	Garçons.	Filles.	Total.
Rue Necker, Cropettes, B ^d James-Fazy	89	92	181
Pâquis	57	46	103
Grutli	18	10	28
Casemates, Malagnou	45	31	76
Classes de 4 à 6 heures.			
Rue Necker, Cropettes, B ^d James-Fazy	189	128	317
Pâquis	139	88	227
Grutli	50	28	78
Casemates, Malagnou	71	56	127
Classes de 6 à 8 heures.			
Rue Necker, B ^d James-Fazy	100	60	160
Pâquis	64	42	106
Grutli	13	15	28
Totaux	835	596	1431

Les renseignements concernant les cours du soir (jeunes gens, jeunes filles) ont été supprimés, cet enseignement ayant été rattaché aux nouveaux cours professionnels qui ont été transférés dans l'Ecole du quai de la Poste (ancienne Ecole secondaire des jeunes filles).

¹ Ces chiffres sont compris dans la statistique des Ecoles primaires, p^o 84.

3. Académie professionnelle.

(Fondation Bouchet)

M. Charles PIGUET-FAGES, administrateur.

M^{lle} A. GNECCHI, directrice des cours de dames.

Cours de Dames.

Les cours de dames ont réuni cette année 843 élèves, réparties comme suit :

Coupe de vêtements de dames	307
» » d'enfants	22
» » lingerie	70
Raccommodage	49
Couture à la machine	48
Broderie.	140
Mode.	67
Repassage et dégraissage	40
Comptabilité et calligraphie	38
Sténo-dactylographie	62

843 élèves.

La nationalité des élèves se répartit comme suit : 41.17 % de Genevoises, 24.67 % de Confédérées et 34.16 % d'étrangères, soit un total de 65.84 % d'élèves de nationalité suisse.

Les cours ont été fréquentés par 217 apprenties, 274 ouvrières et 352 ménagères.

Les certificats d'assiduité ayant été supprimés, la finance d'écolage a été remboursée aux élèves des cours du soir, qui n'ont pas eu plus de deux absences pendant l'année scolaire.

43 élèves ont obtenu des certificats d'examen pour les branches suivantes : 12 pour la coupe et confection des vêtements

de dames (section d'apprentissage), 17 pour la comptabilité et calligraphie, 14 pour la sténo-dactylographie élémentaire.

L'examen pour l'obtention du certificat de capacité a été subi par 47 élèves : 10 pour la coupe des vêtements de dames (couturières) ; 25 pour la coupe et confection des vêtements de dames (section d'apprentissage) et 12 pour la lingerie.

Pour cette dernière branche, 10 élèves seulement ont obtenu le certificat.

Aucune élève ne s'étant présentée pour la coupe des vêtements d'enfants, l'examen n'a pu avoir lieu.

Les membres du Jury chargés d'apprécier les examens se sont montrés satisfaits des résultats.

12 élèves ont aussi obtenu le certificat de capacité pour la sténo-dactylographie supérieure.

Vu les circonstances actuelles, les dédoublements de certains cours qui nous avaient été imposés les années précédentes par la trop grande affluence d'élèves, ont été supprimés cette année.

Le *cours de dessin de broderie* n'a pu avoir lieu, vu le nombre insuffisant d'inscriptions. Nous espérons que nous pourrions rétablir ce cours pour la prochaine année scolaire.

Le *cours de coupe* et de préparation destiné aux apprenties couturières en vêtements de dames, a compté 77 élèves qui ont formé trois sections parallèles.

30 *ouvrières couturières* ont suivi le cours du soir : les leçons données à ces jeunes filles, qui dans les maisons de couture sont généralement astreintes à une spécialité, leur permet d'acquérir des connaissances plus complètes, surtout au point de vue de la coupe et de la préparation. L'assiduité a été bonne.

Le cours de coupe et confection qui s'adresse aux *personnes de professions diverses*, a compté 87 élèves réparties en deux sections parallèles. Les leçons ont été suivies assez régulièrement et les élèves ont fait preuve de bonne volonté et d'application pour ce genre de travail peu en rapport avec leurs occupations journalières.

Le *cours destiné aux ménagères* a réuni 75 élèves réparties aussi en deux sections parallèles. Cet enseignement qui comprend la coupe et la confection de différents vêtements a été suivi avec attention et assiduité.

La *section d'apprentissage de coupe et de confection de vêtements de dames* a compté 38 élèves par cours. A part quelques jeunes filles qui pour cause de maladie ont dû cesser momentanément les leçons, la régularité a été bonne.

Les circonstances actuelles n'ont pas permis aux élèves d'exécuter des travaux aussi compliqués que ceux des années précédentes; mais en général ces jeunes apprenties ont fait preuve d'activité et nous pensons que par la pratique de leur métier elles acquerront plus d'initiative et de goût.

Il y a été délivré 12 certificats d'examen et 25 certificats de capacité. Pour l'obtention de ce dernier, il a été tenu compte du résultat de chaque examen trimestriel, ainsi que du travail de l'année.

Vu le nombre trop restreint d'élèves, le cours du lundi matin destiné aux *apprenties couturières en vêtements d'enfants*, n'a pu avoir lieu.

Le cours du soir a compté 13 inscriptions, il a été suivi avec beaucoup d'assiduité; quelques élèves en particulier ont montré pour la confection de différents vêtements, beaucoup de goût et d'initiative.

Le cours de l'après-midi quoique moins fréquenté comparativement aux années précédentes, a donné également de bons résultats.

Le *cours de lingerie* a réuni 70 élèves, réparties en deux sections parallèles.

Le cours du soir s'adresse à des professionnelles ainsi qu'à toutes les personnes de diverses professions; les ménagères suivent le cours qui a lieu dans la journée.

Ces deux cours ont été fréquentés avec assiduité par des élèves désireuses de faire leur profit de cet enseignement qui leur rendra des services appréciables.

Le *cours de couture à la machine* qui est fréquenté en partie par les élèves de la classe d'apprentissage a été divisé en trois sections parallèles. Ce cours a donné beaucoup de satisfaction et nous avons pu constater que la théorie était bien comprise et appliquée par les élèves.

Le démontage de la machine à coudre et la manière de remédier aux différents accidents qui surviennent pendant le travail, en font un cours très intéressant pour les professionnelles.

Les élèves de deuxième année ont surtout été initiées à différents genres de broderie se rapportant à l'industrie du vêtement.

Le *cours de raccommodage* a réuni 49 élèves : 23 se sont présentées pour le cours du soir et 26 pour celui de la journée.

En général les élèves ont montré beaucoup de zèle et d'intérêt pour les différents travaux exécutés en collectivité. Malgré le peu d'agrément que ce travail procure, cette branche d'enseignement n'en est pas moins une précieuse ressource pour bon nombre d'ouvrières et ménagères, qui, au début du cours, en ignorent complètement les premiers éléments.

Le *cours de broderie* a compté 140 élèves ; sur ce nombre 97 s'étant inscrites pour le cours du soir, celui-ci comme l'année précédente, a été divisé en deux sections parallèles ; 43 élèves ont pris part aux leçons de la journée. Les élèves ont assisté aux leçons avec plaisir, et la régularité a été bonne.

Le *cours de mode* divisé en deux sections parallèles a réuni comme les années précédentes un assez grand nombre d'élèves, 34 pour le cours du soir, 33 pour celui de la journée.

Ces jeunes filles ont fait preuve d'attention et de bonne volonté et nous espérons que ces leçons leur seront profitables dans l'avenir.

40 élèves ont suivi le cours de *repassage et dégraissage*, 25 ont fréquenté le cours du soir et 15 celui de la journée. La régularité a été très bonne, surtout dans ce dernier cours, dont la moyenne a été de 14 sur 15.

La bonne entente qui n'a cessé de régner entre les élèves et l'intérêt que chacune a apporté à son travail, ont bien simplifié la tâche de la maîtresse et a donné les résultats les plus satisfaisants.

Le cours de *comptabilité et calligraphie* qui a eu lieu le soir deux fois par semaine a été suivi par 37 élèves qui ont pris un intérêt très vif aux leçons; la moyenne a été de 31 pour la 1^{re} série.

Le cours de *sténo-dactylographie élémentaire* a donné de très bons résultats, 37 élèves ont suivi régulièrement la 1^{re} série; sur ce nombre 22 ont continué la 2^{me} série et ont subi l'examen de fin de cours.

Il a été fait aussi des exercices de dactylographie.

La discipline a été bonne et ce cours a donné toute satisfaction au professeur.

Le cours supérieur a compté 19 inscriptions, nombre qui s'est maintenu jusqu'à la fin. Il a donné de meilleurs résultats que celui des années précédentes; les progrès en vitesse ont été très sensibles. Il a été distribué 12 certificats de capacité pour des vitesses de 80 à 120 mots à la minute. Nous constatons donc qu'aucun changement n'est survenu dans la marche de nos cours.

Nous recevons chaque année avec plaisir la visite de M^{me} de Courten, inspectrice fédérale; nous tenons à donner ici un aperçu de son dernier rapport.

« L'Académie professionnelle ouvre ses portes à toutes les femmes qui viennent y chercher une sérieuse formation professionnelle. Pendant tout le jour et chaque soir, les salles sont remplies; les élèves qui ont souvent une pénible journée de travail derrière elles, suivent attentivement les leçons et travaillent avec ardeur. Il y en a de tous les métiers comme aussi il y a des leçons pour toutes les aptitudes; le raccommodage, la confection des vêtements, la lingerie, le repassage ont de nombreuses adeptes et chaque leçon se donne devant son auditoire attentif et désireux d'apprendre.

Quelle œuvre utile que cette Académie qui commençait avec quelques cours et qui en a maintenant toute la semaine, tant les cours sont devenus populaires.

Il ne reste à l'expert qu'à féliciter MM. les administrateurs du succès constant de cette belle institution, en souhaitant à celle-ci de vivre et prospérer pour le plus grand avantage de cette partie intéressante de la Ville de Genève : les femmes qui travaillent ».

Statistique de l'exercice 1914-1915.

	Nombre des élèves	Appren- ties	Ouvrières	Ména- gères	Gene- voises	Confédé- rées	Etran- gères
Coupe de vêtements de dames, apprenties . . .	77	77	—	—	27	14	36
Id. id. ouvrières . . .	30	10	20	—	9	7	14
Id. id. prof. diverses . . .	89	28	43	18	26	27	36
Id. id. ménagères . . .	75	—	1	74	40	14	21
Id. id. sect. d'apprentissage. . .	36	36	—	—	13	12	11
Coupe de vêtements d'enfants	22	6	4	12	8	6	8
Coupe de lingerie	70	7	30	33	27	17	26
Couture à la machine	48	37	2	9	18	14	16
Broderie	140	6	80	54	70	32	38
Raccommodage	49	2	10	37	19	11	19
Mode.	67	5	27	35	30	18	19
Repassage et dégraissage	40	5	6	29	16	11	13
Comptabilité et calligraphie	38	—	17	21	14	9	15
Sténo-dactylographie	62	4	28	30	30	16	16
	843	223	268	352	347	208	288

Cours d'hommes.

La préparation des programmes des cours de l'Académie professionnelle a été interrompue par la mobilisation des troupes qui semblait au début devoir arrêter l'activité générale de notre institution. Plus tard, il nous parut que la situation nous imposait de retarder l'ouverture des cours pour hommes et que le programme des cours pour dames, qui venait de sortir de l'impression, devait subir un remaniement dans le sens de la suppression d'un certain nombre de classes parallèles.

En effet, le nombre des élèves pour les cours de dames est tombé de 1113 en 1913-1914 à 843 pour cette dernière période; il a été cependant nécessaire de rétablir une troi-

sième classe parallèle pour les apprenties couturières. En fait, la diminution, en ce qui concerne les cours de dames, ne porte guère que sur les élèves étrangères en séjour plus ou moins prolongé dans notre ville; les éléments sédentaires de notre population nous sont restés fidèles et les divers genres de travaux féminins ont retrouvé une clientèle relativement nombreuse.

La diminution des élèves pour les cours de dames n'atteint que le 24 % du chiffre des années précédentes (27 % pour les cours d'hommes), alors que pour d'autres organisations, comme les cours de l'Association des Commis, elle s'élève au 54 %.

L'ouverture des cours d'hommes s'est effectuée au début de janvier avec un programme-horaire que nous avons cherché à adapter aux circonstances. Ce programme comprenait une période de quatre mois; une partie des cours ayant lieu cinq jours par semaine tous les après-midi; pour les autres cours, les heures furent fixées de 6 à 8 h. le soir au lieu de 8 à 10 h.

Mais l'idée émise par plusieurs membres de la Commission et que nous avons partagée, pour l'élaboration de l'horaire, que les apprentis ou les jeunes ouvriers, chômant à l'atelier, pourraient précisément donner plus de temps à leur instruction complémentaire professionnelle ne s'est réalisée que dans une faible proportion; il convenait néanmoins de tenter cette expérience qui était intéressante et nous avons eu, quoiqu'il en ait été, la satisfaction d'avoir fait une œuvre utile, dont quelques-uns ont su profiter.

Le total des inscriptions s'est élevé à 357 dont 134 ouvriers et 223 apprentis, qui comprenaient 187 genevois et confédérés et 170 étrangers.

La proportion des apprentis, relativement aux ouvriers qui suivent les cours, est sensiblement plus forte cette année; c'est dans l'industrie du bâtiment que les chiffres sont venus renforcer cette proportion, alors que dans les autres industries, comme celle des bijoutiers, on constate au contraire une diminution des apprentis.

Cela s'explique aisément si l'on envisage que l'industrie du bâtiment, qui avait déjà souffert au début de l'année d'une grève prolongée de la corporation des maçons, a vu s'accroître l'exode de ses ouvriers au moment de la mobilisation.

Aussi, les classes de *géométrie et de construction* ont dû être fusionnées en une seule et de ce fait les élèves ont eu un nombre de leçons égal à celui des années précédentes. Les leçons, qui avaient été prévues de 6 à 8 heures, ont été comme par le passé ouvertes de 8 à 10 heures. L'assiduité à ces quatre leçons par semaine a été bonne et le Jury s'est montré satisfait des travaux intelligemment dessinés et bien compris.

Le cours pour *les charpentiers*, sur 22 élèves ne comprenait qu'un charpentier, les autres élèves étaient 11 menuisiers et 10 dessinateurs soit 18 apprentis et 4 ouvriers; les leçons ont été maintenues de 6 à 8 heures et cela a eu pour résultat une assiduité exemplaire.

Par contre, le cours pratique du dimanche matin a dû être supprimé, le nombre des élèves n'étant pas suffisant. Malgré le temps réduit à 28 et 56 heures de leçons, et quoique le programme n'ait pas pu être entièrement accompli, les élèves ont présenté au Jury des travaux très intéressants.

Au cours des *ébénistes*, sur 28 élèves, 25 sont des apprentis, on a pu constater que l'idée de donner les cours de 6 à 8 heures a donné d'excellents résultats; les jeunes apprentis, dit le professeur, avaient le sentiment que ces deux heures de cours faisaient partie intégrante de la journée; aussi, toute proportion gardée puisque les cours avaient une durée moindre, le résultat est supérieur à celui des autres années. C'est aussi ce que constatent les membres de la Commission de ce cours; nous les engageons à mettre à exécution leur idée de faire deux ou trois visites pendant la durée du cours pour se rendre compte d'une manière plus précise de la capacité des élèves.

Les élèves du *cours pratique pour ferblantiers* ont présenté des travaux bien exécutés et spécialement un travail de repoussage au marteau qui a obtenu les félicitations du Jury avec le

maximum, bien qu'on constate que les apprentis d'ateliers, soit du bâtiment, soit des fabriques ne possèdent presque pas de notions du travail à l'établi.

Les *élèves ferblantiers du cours de dessin* n'ont pas donné un résultat qui satisfasse entièrement le Jury ; sur 26 élèves répartis en deux divisions, 10 sont déclarés bons, 10 auraient dû se donner beaucoup plus de peine et 6 sont à éliminer de toute appréciation.

Les *cours pour apprentis tapissiers* ont donné peu de satisfaction au point de vue de leur fréquentation. Réorganisés cette année avec un programme comprenant le dessin, la technique théorique du métier, la garniture du meuble et la coupe, ces enseignements, répartis en trois subdivisions, n'ont réuni qu'un total de 14 inscriptions, un peu moins de cinq par subdivision. Il est vrai que c'est bien là, à peu près, la totalité des apprentis tapissiers de notre agglomération, mais on est surpris que ces cours n'attirent pas les jeunes ouvriers de cette profession. Si le chiffre des élèves était plus considérable, on pourrait examiner avec plus de chances de pouvoir réaliser le vœu émis par la Commission de donner plus d'extension à l'enseignement de la coupe et de la théorie, en augmentant le nombre des leçons et en nommant un maître spécial. Dans les conditions actuelles, la Commission se déclare satisfaite des résultats, elle les qualifie de très encourageants.

Le cours de *coupe pour tailleurs* a débuté cette année avec un nouveau professeur, M. Scheel, ancien membre de la Commission, car nous avons eu le chagrin de perdre, dans le courant de l'année dernière, M. Muller qui, depuis de longues années, enseignait cette spécialité avec une conscience et un dévouement auxquels nous rendons un hommage de reconnaissance émue.

Le nouveau professeur a commencé son cours avec 31 élèves qui ont suivi les leçons régulièrement jusqu'à fin mars, mais depuis cette date, plusieurs ont cessé d'être assidus. Le Jury félicite le professeur des résultats obtenus pendant ces 49 leçons avec un aussi grand nombre d'élèves.

En ce qui concerne le *cours des cordonniers*, le chiffre des élèves a été un des plus faibles, par contre, tous les élèves ont exécuté un bon travail. La qualité, dit le Jury, est bien supérieure aux années précédentes et les notes obtenues démontrent que le cours a une grande valeur, malgré le petit nombre de participants.

Au *cours de dessin d'ornement*, l'achat de nouveaux modèles en plâtre a permis de donner plus de variété aux dessins exécutés, qui obtiennent du Jury l'expression de sa satisfaction.

Bien qu'une bonne partie des ouvriers relieurs aient dû quitter notre ville, le nombre des élèves au *cours de dorure*, n'a pas été de beaucoup inférieur aux années précédentes.

Le Jury constate que les élèves ont fait de sérieux efforts pour profiter au mieux de l'excellent enseignement qui leur est offert, afin de s'initier à la branche la plus difficile de leur profession.

Pour les *cours destinés aux spécialistes en prothèse dentaire*, la décision de reprendre les séances momentanément suspendues a eu une très heureuse influence; 32 élèves se sont présentés, soit un de plus que l'an dernier. Très peu d'absences, beaucoup de discipline et d'ordre : telles sont les constatations de la Commission au début de son rapport. Le nouveau système de trois séances par semaine a donné d'excellents résultats et a répondu à un véritable besoin, de même l'augmentation du matériel d'enseignement et un aménagement meilleur des locaux, en particulier la transformation de l'éclairage.

La grande quantité de travaux, tous exécutés en argent, prouvent que l'enseignement, donné avec méthode et précision, est bien compris par la grande majorité des élèves.

La Commission déplore l'absence complète de Messieurs les patrons et regrette qu'une institution aussi utile ne soit pas mieux suivie et encouragée par les principaux intéressés.

Cette observation s'applique également à propos de plusieurs autres enseignements professionnels.

La matière argent pour les travaux de cours a été offerte gracieusement par la maison Frutiger à qui nous exprimons notre vive reconnaissance. Le travail de l'argent a une importance capitale; il intéresse l'élève, l'oblige à une plus grande attention et l'habitue à l'économie. Nous exprimons aussi notre gratitude bien sincère au département du Commerce et de l'Industrie qui a bien voulu participer pour une somme de 50 fr. à l'achat d'un vulcanisateur.

Les *cours pour les chainistes* nous ont occasionné une grosse déconvenue; organisés avec un horaire comprenant cinq jours par semaine et quatre heures de leçons l'après-midi, ils n'ont réuni qu'une quinzaine d'élèves pour deux professeurs, après qu'on eût ajouté une séance de 8 à 10 heures du soir, dans le but d'atteindre ceux des apprentis qui étaient occupés l'après-midi. Ce résultat peu encourageant provient, en dehors de la crise qui sévit particulièrement sur cette industrie, beaucoup de l'indifférence de certains patrons qui n'ont rien fait pour seconder les démarches nombreuses tentées pour intéresser leurs apprentis.

L'exécution du travail a été favorisée par les heures de jour et par une excellente discipline des élèves, aussi les résultats en sont très remarquables.

Avec les *cours de bijouterie et joaillerie*, nous enregistrons un succès des efforts faits pour compenser par l'instruction professionnelle, le chômage dans la triste période que nous traversons; 42 élèves se sont répartis l'horaire de 2 à 6 heures et de 8 à 10 heures. A côté des bijoutiers, joailliers et sertisseurs, beaucoup d'horlogers ont suivi ces cours, ils ont apporté dans les travaux leur méthode de l'image, toute de précision, et se sont beaucoup intéressés à cette nouvelle application de leur technique pratique.

C'est la première année que le Jury se trouve en présence d'un aussi grand choix de travaux; le cours de l'après-midi a facilité cette production et aussi, disent les professeurs, le nouvel éclairage électrique avec des ampoules de forme particulièrement heureuse. Le Jury tient à remercier les Autorités

municipales des améliorations et particulièrement des efforts faits exceptionnellement cette année pour suppléer au chômage des ateliers, efforts qui ont eu les plus heureux résultats pour cette spécialité.

Les élèves qui se sont le plus distingués sont naturellement les bijoutiers-joailliers, mais les élèves d'autres catégories n'ont pas été moins appliqués ; leurs travaux dénotent chez quelques-uns beaucoup d'adresse.

En résumé, cette dernière période des cours de bijouterie-joaillerie a été très féconde, soit au point de vue moral, soit au point de vue de l'enseignement.

Les *cours théoriques* ont été suivis avec assiduité par 41 élèves ; 30 messieurs et 11 dames.

Nous avons la satisfaction d'annoncer cette année que la fusion des *cours de coiffure* subventionnés par la Ville et l'Etat est maintenant accomplie ; les chambres syndicales des patrons et des ouvriers se sont mises d'accord l'an dernier, pour désigner une Commission mixte, adopter un programme commun et pour admettre que cette institution ainsi fusionnée rentrât sous l'administration de l'Académie professionnelle. Les règlements et programmes adoptés après de laborieuses discussions, bien qu'ils soient l'expression de concessions mutuelles très sérieuses et très méritoires, se sont montrés à l'application trop touffus dans leurs détails ; en voulant tout et trop prévoir, on se trouve arrêté dès qu'une difficulté surgit. C'est ce qui s'est produit pour l'admission des dames ; elle avait été énergiquement refusée par un groupe, et les événements nous ont heureusement obligés à revenir sur cette décision. Le programme a dû aussi être modifié pour le rendre plus souple et permettre des suppressions et des adjonctions que la capacité des élèves et que la mode impose périodiquement ; toutes choses qu'on ne saurait prévoir avant l'ouverture des cours.

Enfin l'organisation de la surveillance des cours par les membres de la Commission a demandé à ces derniers un travail considérable et comme ces fonctions ne peuvent être gra-

tuites, il sera juste d'en remettre la plus grande partie aux professeurs, en ne laissant à la Commission que la surveillance pédagogique proprement dite ; ce sera encore une importante contribution que nous demanderons à ces membres et une collaboration particulièrement précieuse.

Le cours de coiffure a réuni 27 élèves dont une dizaine de dames ; il s'est terminé par un concours, le 29 mars. Le Jury a été très heureux de constater les changements apportés dans l'organisation de ce cours qui ont produit, dit-il, les meilleurs résultats. Il espère que la Commission unira ses efforts à ceux des Autorités municipales non seulement pour continuer dans la bonne voie actuelle, mais encore pour perfectionner cet enseignement, car l'avenir de beaucoup de jeunes gens dépend de la méthode et des principes qu'ils auront acquis au début de leur carrière.

Statistique de l'Exercice 1914-1915.

	Inscriptions	Ouvriers	Apprentis	Genevois	Confédérés	Etrangers	Ressortissants	
							Ville	Autres communes
Géométrie et construction	15	5	10	4	1	10	7	8
Charpentiers	23	4	19	14	4	5	4	19
Menuisiers	16	3	13	2	4	10	2	14
Ebénistes	28	3	25	12	4	12	8	20
Ferblantiers (théorique) . .	29	1	28	9	5	15	12	17
Id. (pratique)	8	1	7	1	1	6	2	6
Prothèse dentaire	32	5	27	14	5	13	14	18
Bijoutiers-joailliers (pratique)	42	26	16	7	20	15	14	28
Chainistes (pratique)	15	6	9	6	3	6	5	10
Bijoutiers, joailliers, chainistes (théorique)	41	12	29	9	11	21	18	23
Styles et dessin d'ornement	10	2	8	2	2	6	6	4
Relieurs	11	8	3	2	2	7	5	6
Tapissiers (dessin)	14	1	13	7	4	3	7	7
Id. (garniture)	9	—	9	2	3	4	4	5
Cordonniers	6	6	—	—	2	4	6	—
Tailleurs	31	29	2	—	7	24	14	17
Coiffeurs	27	22	5	4	14	9	18	9
Totaux	357	134	223	95	92	170	146	211

4. Ecole d'Horlogerie.

Doyen : M. J. NATERMANN.

Pour les détails relatifs à la marche de notre Ecole d'Horlogerie, comme de l'Ecole de Commerce et de l'Ecole des Beaux-Arts, nous renvoyons, suivant l'usage, au rapport qui sera présenté à la fin de l'année scolaire, à la séance de distribution des prix, certificats et diplômes.

Commission de surveillance.

MM. LOUIS CHAUVET, délégué du Conseil administratif. — Charles BARBIER. — LOUIS BRÉGUET. — Maurice COLOMB. — Charles DÉGALLIER. — Edouard GAILLARD. — Edouard GASSER. — Jules GOLAY. — JOHN HOGGENBERGER. — Gustave HUIN. — Alex. HÜNING. — Edouard KOEHN. — LOUIS LACHENAL. — LOUIS LOSSIER. — Aloïs MINUTTI. — Ulysse MONTANDON-ROBERT. — Paul OPPLIGER. — Adolphe PERRENOD. — Charles PIGUET-FAGES. — Georges-Emile REYMOND. — Casimir SIVAN.

L'Ecole a été fréquentée en 1915 par 73 élèves dont 7 apprenties :

	29 Genevois, soit 40 % du nombre total.	
	25 Confédérés » 34 %	»
14 Etrangers nés ou fixés		
à Genève	» 19 %	»
5 Etrangers	» 7 %	»

Comme résidence, les élèves sont répartis comme suit : Ville 28 ; Plainpalais 21 ; Eaux-Vives 5 ; Petit-Saconnex 9 ; autres communes 10 ; total 73 dont 45, soit 62 %, ne sont pas de nos administrés.

Il y a eu 19 entrées de nouveaux élèves dont 1 apprentie. 20 élèves, dont 3 apprenties, sont sortis.

Au 31 décembre 1915, l'Ecole comptait 53 élèves en cours

d'apprentissage dont 6 l'ayant interrompu pour cause de service militaire. Il reste 47 élèves présents répartis comme suit :

Classe préparatoire	11
» d'ébauches	9
» de remontoirs et cadratures	4
» des rouages	3
» des échappements	4
» de repassage et réglage	3
» de petite mécanique horlogère	9
» des apprenties	4
» Atelier école de réglage	—
» Cours de sertissage	—
» Section de pendulerie	—
	Total.
	<u>47</u>

Acquisitions.

Le matériel d'enseignement pratique s'est augmenté d'un tour revolver à 10 burins avec poupée supplémentaire pour les creusures aux platines ; d'un tour à riffler et aux diamètres, comprenant un chariot transversal à deux coulisses, un chariot à un burin et trois renvois de plafond. Ce matériel acquis sur le crédit spécial voté le 18 juin 1913 aurait dû nous être livré pendant l'exercice 1914, mais les circonstances, qui ont amené une augmentation extraordinaire du nombre des commandes dans toutes les fabriques d'outillage et de machines, sont seules cause de ce retard.

DIVERS.

M. l'expert fédéral H. Rosat a inspecté l'Ecole le 1^{er} mai.

Il a été procédé au courant de l'été à la transformation des locaux, au 2^m étage, côté sud, afin d'obtenir la place nécessaire pour mettre à l'aise et en valeur l'outillage et le matériel aujourd'hui plus complets de la classe de *petite mécanique appliquée à la fabrication de l'horlogerie* par les procédés modernes. Le nouveau local, plus vaste, est dans les meilleures conditions d'hygiène par son éclairage et son aération.

La direction du réseau téléphonique à Genève a enregistré au 31 décembre 1915, 2815 appels au N° 3800, régulateur à l'Observatoire pour la transmission téléphonique de l'heure. Ce nombre est de 201 supérieur à celui de l'année précédente et représente une moyenne de 9 appels par jour ouvrable.

L'Ecole a obtenu un 3^{me} prix au concours annuel 1914 de l'Observatoire.

Elle a été autorisée dans le courant de novembre à réinstaller son appareil récepteur par T. S. F. du signal de l'heure, dont elle était privée dès le 1^{er} août 1914.

Le *Journal suisse d'horlogerie* et la « Société des horlogers de Genève » nous ont favorisés de leur prix annuel.

MUSÉE D'HORLOGERIE.

Le nombre des visiteurs qui n'était plus que de 240 en 1914, accusant un déficit de 574 sur 1913, est descendu pour 1915 à 191.

Le Musée a reçu avec reconnaissance de MM. les Fils de R. Picard & C^o, fabrique « Invicta » à la Chaux-de-Fonds, un des très rares exemplaires du modèle créé par eux d'un cadran de montre avec peinture sur émail, représentant les célèbres « Heures » de Raphaël au Vatican.

BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque a reçu comme don du *Journal suisse d'horlogerie* une brochure illustrée : « Montres et montres-bijoux », par J.-Henri Demole, à Genève. Outre les divers journaux horlogers auxquels elle est abonnée et qu'elle réunit en volumes à l'usage des élèves, l'Ecole a reçu à titre gracieux les journaux périodiques suivants : *die Uhrmacher Woche* ; *die Uhrmacherkunst*, la *Revue de l'horlogerie-bijouterie* ; la *Revue de l'enseignement professionnel et du dessin* et le *Bulletin trimestriel des anciens élèves de l'Ecole de Commerce*.

5. Ecole supérieure de Commerce.

Directeur : M. Charles FIVAT.

Commission de surveillance.

MM. LOUIS CHAUVET, délégué du Conseil administratif. — HENRY BOVEYRON. — AUGUSTE DUPONT. — LOUIS EGGLY. — J.-J. GARDIOL. — ALFRED GEORG. — ALB. NATURAL. — ALPHONSE PATRU. — FRANÇOIS REYMOND. — JULES ROUX-EGGLY. — HERMANN SPAHLINGER. — ED. WEBER. — EMILE WOLF.

Pendant l'année 1914-1915, notre Ecole a compté 190 élèves qui se répartissent comme suit : 70 Genevois, 27 Confédérés et 93 étrangers. La population de notre Ecole présente ainsi une diminution de 31 élèves sur l'année dernière. Ce déficit dû aux terribles événements qui bouleversent actuellement le monde a surtout porté sur les élèves étrangers. Plusieurs jeunes gens qui suivaient nos cours depuis quelques années ne sont pas revenus ; de plus, notre cours préparatoire, destiné aux élèves de langue étrangère, n'a pu être ouvert en septembre dernier.

L'enseignement a suivi sa marche régulière, la discipline a été bonne en général et les examens ont présenté des moyennes satisfaisantes sauf cependant pour la comptabilité en 3^{me} année B où les épreuves ont été jugées très faibles. On a pu aussi constater en 1^{re} année une catégorie d'élèves qui ont montré un peu trop d'indifférence pour leurs études, quelques-uns d'entre eux sont peut-être surchargés par des leçons de musique qui nuisent à leur travail scolaire.

Au mois de mars, les élèves de nos classes supérieures ont eu la bonne fortune d'entendre une intéressante conférence de

M. Georges Hantz, directeur du Musée des Arts décoratifs, sur la bijouterie et l'orfèvrerie à l'Exposition de Berne.

Les conférences au nombre de 57, que les élèves de 3^{me} année font régulièrement, chaque samedi, devant leurs camarades des autres classes, ont comme toujours bien réussi. Les meilleures ont été celles qui avaient pour sujet : *La Nouvelle-Calédonie ; le tunnel sous la Manche ; les trusts ; les fourrures ; l'homme a-t-il le droit de juger ses semblables ; quelques mots sur l'étymologie ; les origines des troupes mercenaires ; Jacques Necker ; l'exploitation du rubis en Roumanie ; les inventeurs et les producteurs.*

Comme d'habitude, la 3^{me} classe a fait dans le courant de l'année plusieurs visites d'usines. Pendant les vacances de Pâques, elle s'est rendue à Fribourg où elle a visité la Brasserie du Cardinal et une fabrique de chocolat ; le lendemain, nos jeunes gens étaient reçus à Berne dans la fabrique d'acide carbonique et la grande filature Ryff. D'autres établissements ont encore accueilli nos élèves avec beaucoup de bienveillance, ce sont : la Société coopérative suisse de consommation et la nouvelle usine à gaz de la Ville de Genève. Nous exprimons ici notre vive reconnaissance à tous les chefs des établissements que nous avons vus et qui nous ont si bien reçus.

Il est d'usage de dire dans ce rapport quelques mots de l'activité de l'Association de nos anciens élèves, institution étroitement liée à notre établissement pour lequel elle est d'une si grande utilité. Non seulement elle facilite les rapports amicaux entre les diverses générations qui se sont succédé sur les bancs de l'Ecole, mais encore elle a souvent procuré des situations avantageuses aux jeunes débutants. Malgré la tristesse de l'heure présente, la Société a fêté très modestement le 25^{me} anniversaire de sa fondation par un banquet auquel assistaient un grand nombre de membres. Cette belle et vivante réunion a prouvé que tous les jeunes gens qui ont passé par l'Ecole lui ont conservé une affection d'autant plus sincère qu'ils ont pu apprécier dans le cours de leur carrière les services qu'elle leur a rendus.

DIVERS.

L'Ecole a eu le chagrin d'enregistrer plusieurs deuils pendant l'année scolaire. C'est d'abord le décès de son dévoué secrétaire, M. Eugène Gilliard, qui est resté en fonctions pendant 27 ans, c'est-à-dire depuis la fondation de l'Ecole. Il a rendu à notre Etablissement, auquel il était très attaché, des services importants quoique modestes.

Le 3 mai dernier, nous avons encore perdu un de nos professeurs les plus distingués, M. Henri Vulliéty, qui a enseigné dans notre Institution pendant plus de 25 ans.

En dehors de son enseignement, M. Vulliéty a laissé plusieurs publications importantes. La maladie l'a malheureusement empêché d'achever son « Histoire du Commerce », œuvre de grande envergure qui comprenait le cours qu'il faisait dans notre Ecole.

Le Conseil administratif a nommé, le 16 février, M. Alfred Marggi, 1^{er} commis au Secrétariat général, en qualité de secrétaire de la direction de l'Ecole supérieure de commerce, en remplacement de M. E. Gilliard, décédé.

6. Ecole des Beaux-Arts.

Directeur : M. Daniel BAUD-BOUY.

Secrétaire-inspecteur : M. C. VON KENEL.

Commission de surveillance :

MM. Louis CHAUVET, délégué du Conseil administratif. — A.-Carl ANGST. — Auguste BASTARD. — Charles BONIFAS. — Armand CACHEUX. — Alfred CHABLOZ. — Ed. CHAPUISAT. — Hippolyte COUTAU. — François DE LAPALUD. — Antoine DUFAUX. — Frédéric DUFAUX (démissionnaire). — Alfred DURAND. —

FRANTZ FULPIUS. — FRANCIS FURET. — LOUIS GALLET. — GEORGES GUIBENTIF. — FRANÇOIS MARTIN. — SERGE PAHNKE. — CH. PIGUET-FAGES. — GUILLAUME REVILLIOD. — ANTOINE LECLERC.

Durant l'année scolaire 1914-15 l'Ecole des Beaux-Arts a reçu 259 élèves, soit un de moins qu'en 1913-14. Ces élèves se répartissaient ainsi :

Genevois	121
Confédérés	53
Etrangers	85

On y comptait 85 demoiselles et 127 apprentis.

Malgré la gravité des circonstances le nombre des élèves, à une unité près, restait le même, et celui des inscriptions aux divers cours s'élevait de 400 à 477 ; cette proportion s'explique par le chômage de nombreux apprentis architectes et décorateurs qui ont pu donner davantage de temps à leurs études complémentaires.

Le détail des inscriptions est le suivant :

Classe préparatoire :

Professeurs M^{lle} A. Dupias, MM. Crosnier et Vernay. 45 élèves.

Classe de perspective à l'usage des peintres :

» M. E. Gilliard 25 »

Classe d'architecture :

» MM. Dériaz et Gallay 56 »

Classe d'ornement :

» M^{me} Carteret, MM. Silvestre et Gilliard. 113 »

A reporter. . . 239 élèves,

Report. . 239 élèves.

<i>Classe de modelage :</i>	
M. J. Vibert	31 »
<i>Classe d'anatomie dessinée et figure :</i>	
M. J. Martin	25 »
<i>Classe de figure A :</i>	
» M ^{me} Sarkissoff. MM. Estoppey, Hébert, Vernay	81 »
<i>Classe de figure B-C :</i>	
» MM. Dunki et Estoppey	62 »
<i>Classe de composition décorative :</i>	
» MM. Bocquet et Silvestre	29 »
<i>Classe de figure décorative :</i>	
» M. E. Ravel	10 »
Total . . . 477 inscrip.	

COMMISSION.

La Commission a eu le regret d'enregistrer la démission d'un de ses membres les plus anciens : M. Fréd. Dufaux, artiste peintre, élève de Menn, qui s'était particulièrement intéressé au développement des classes de figure. Se sentant fatigué il n'a pu, malgré les instances du Conseil administratif, revenir sur sa décision.

M. Antoine Leclerc qui avait longtemps fait partie du jury des classes d'architecture a bien voulu accepter de le remplacer.

CORPS ENSEIGNANT

Encore affaiblie par une longue maladie M^{me} Sarkissoff a été autorisée par le Conseil administratif, sur le préavis favo-

rable de la Commission, à se faire aider dans son enseignement par son fils, M. Maurice Sarkissoff, sculpteur.

Au printemps de 1915 M. Dunki, dont la santé depuis quelque temps déjà était assez précaire, se voyait obligé à prendre du repos. Et c'est son collègue, M. Pahnke, membre de la commission, qui voulut bien surveiller à sa place les concours de fin d'année. L'état du malade ne s'étant pas amélioré, M. Vernay, à la rentrée, fut chargé de le remplacer. Le 12 octobre, subitement, Louis Dunki s'éteignait dans son logis des Grangettes. Genève perdait un de ses artistes les plus notoires, et l'École des Beaux-Arts un professeur enthousiaste profondément aimé de ses élèves. Dunki ne portait pas son âge; une épaisse chevelure où commençaient à peine à briller quelques cheveux blancs, une barbe de reître, un je ne sais quoi de romantique dans l'allure lui conservaient l'apparence de la jeunesse. Il était né pourtant en 1856, et, comme tant d'autres, avait été élève de Menn. Il fit un apprentissage de peintre sur émail chez Elysée Mayor et de l'illustration sous la direction de Gustave Roux qui résidait alors à Zurich. C'est là que se décida sa vocation. Fixé à Paris dès 1878 il ne tarda pas à y prendre une place de premier rang parmi les dessinateurs qui collaboraient en ce temps au *Monde illustré*, à l'*Illustration*, au *Tour du Monde*, au *Paris illustré*. Bientôt les grands éditeurs firent appel à son talent, et nous le voyons illustrer tour à tour le *Charles le Téméraire*, de Walter Scott, les *Contes à ma sœur*, d'Hégésippe Moreau, *Servitude et grandeur militaires*, d'Alfred de Vigny, la *Maison du chat qui pelotte*, de Balzac, *Jean-Louis*, de Bachelin, les *Petites chroniques genevoises*, gravées sur bois par Maurice Baud, etc.

Comme peintre, Dunki a donné un certain nombre d'aquarelles et de tableaux à l'huile dont les sujets sont ordinairement d'ordre militaire. L'Algérie, où il avait séjourné durant quelques mois, fut le cadre de plusieurs de ses compositions.

S'il n'a pas, précisément, abordé la décoration, il a, du moins, dans ses cartons et ses albums du cortège du 3^{me} centenaire de l'Escalade (1902) et des visions historiques (1914),

constitué, si l'on peut dire, une sorte de fresque typographique qui célèbre les moments épiques de l'histoire de Genève.

Tour à tour membre de la Commission fédérale des Beaux-Arts, et président de la Section de Genève de la Société des peintres et sculpteurs, assidu du Cercle des Arts et des Lettres, il a joué un rôle important dans la vie artistique genevoise de ces quinze dernières années.

Professeur à l'École des Beaux-Arts, dès 1906, il y fut peu à peu chargé, — parallèlement à MM. Estoppey et Jean Martin, — de l'ensemble des cours de figure destinés à compléter le cours de tête confié à M^{me} Sarkissoff. A côté des jeunes filles qui achevaient leurs études sous sa direction, plusieurs jeunes gens obtinrent de suivre son enseignement, basé sur le perfectionnement de la vision personnelle plus que sur les nécessités anatomiques et constructives exigées par Menn, et par cela même éminemment séduisant.

Sa classe devint ainsi une sorte d'atelier libre, très vivant, où régnait sa bonhomie fine et judicieuse. Il a emporté les regrets unanimes de ses élèves, de ses admirateurs et de ses amis.

M. Joseph Vernay, déjà professeur des classes préparatoire et de figure A et titulaire du cours normal, a été chargé par le Conseil administratif de remplacer M. Dunki dans le cours de Figure B qui fait immédiatement suite à celui de M^{me} Sarkissoff. Les élèves du cours C (Académie) ont passé sous la direction de M. Estoppey.

Enfin, c'est à la suite de la mort de M. Dunki que la Commission de surveillance a émis le désir de voir M. Ferdinand Hodler consacrer quelque peu du temps que lui laissent ses nombreux travaux à faire profiter de ses conseils un certain nombre d'élèves choisis. Un échange de vue a déjà eu lieu à ce propos entre l'artiste et le directeur de l'École. Il est fort à souhaiter que ce projet puisse aboutir.

Le 30 octobre 1915, sous la présidence de M. Chauvet, Conseiller administratif, qui avait tenu à lui remettre un souvenir au nom de la Ville, M. le professeur J. Crosnier était convié par ses collègues à fêter, par un modeste banquet, sa

quarantième année de professorat. M. le Conseiller, en portant la santé du doyen de nos professeurs, a rappelé les services qu'au cours de sa longue carrière M. Crosnier a rendus, soit à notre musée, soit à l'Art, par la publication de la belle revue qu'il a fondée « Nos Anciens », soit à l'Ecole. — M. Cartier, directeur du Musée d'Art et d'Histoire, et M. le D^r Ganz, directeur du Musée de Bâle, qui avaient bien voulu honorer de leur présence cette réunion intime ont à leur tour pris la parole pour féliciter M. Crosnier des services qu'il a rendus et rend sans cesse, dans le domaine des Beaux-Arts.

ENSEIGNEMENT

Cours normal. — Les examens pour l'admission au Cours normal ont été particulièrement brillants cette année. M^{lle} Lucy Dubois, MM. Paul Matthey, André Baumann et Alphonse Poncioni ont tous obtenu une moyenne de points qui n'avait encore jamais été atteinte. Il faut, dans une large mesure, attribuer ce succès à la meilleure coordination des études imposées aux candidats.

Cours de géométrie descriptive. — Un article 31^{bis}, concernant le Cours de géométrie descriptive, a été, à la suite du rapport du jury, annexé par le Conseil administratif au règlement. Il indique qu'un examen est nécessaire pour entrer dans cette classe et que seuls en sont dispensés les élèves ayant obtenu la note 5 minimum au Cours de projections de l'Ecole des Beaux-Arts, et ceux de l'Ecole professionnelle dont le bulletin de sortie de 2^{me} année porte le même chiffre pour le dessin technique (Arrêté du Conseil administratif, 5 mars 1915).

CONFÉRENCES

M. D. Baud-Bovy, directeur, a donné cinq conférences sur l'Art et le Paysage grecs, — et M. le docteur André Patry en a donné deux au cours desquelles il a traité de la *Vision chez les Peintres*.

VOYAGE D'ÉTUDE

Sous la direction de M. le professeur Bocquet, assisté, comme l'an dernier, de M. Jules Monard, un certain nombre d'élèves de la Classe de composition décorative ont pu, du 30 juin au 1^{er} juillet, grâce à un subside de la Ville, visiter le musée de Sion et les admirables orfèvreries du trésor de Saint-Maurice.

BIBLIOTHÈQUE.

L'Ecole est entrée en possession d'une série d'ouvrages, concernant l'architecture, légués par M. Sautter, architecte.

7. Concours Charles Galland.

Pour tenir compte des circonstances de la guerre, le Conseil administratif a décidé, le 7 mai 1915, de suspendre le XXX^e concours Charles Galland pour l'année 1915 et d'en fixer le prochain terme au 7 janvier 1917.

Etant donné l'intérêt que présente ce concours, qui est consacré à la composition d'une salle à manger et des éléments constituant un ensemble décoratif, le même programme reste en vigueur. Une somme de 5000 fr. pourra être consacrée aux prix, au lieu de 3500 fr., pour tenir compte du renvoi du concours les années précédentes.

8. Fondation Théodore Lissignol.

Commission :

MM. LOUIS CHAUVET, délégué du Conseil administratif, président. — DANIEL BAUD-BOVY. — GUSTAVE DE BEAUMONT. — ARMAND CACHEUX. — ANTOINE DUFAUX. — FRANCIS FURET. — FERDINAND HODLER. — EDOUARD RAVEL. — LOUIS RHEINER. — ALBERT SILVESTRE. — JAMES VIBERT.

Les pensions sur les revenus de cette fondation ont été servies, en 1915, à :

MM. Charles de ZIEGLER (3^{me} année).

JOHN GRAZ (1^{re} année).

AUGUSTE DESCOMBES (1^{re} année).

Vu les circonstances créées par la guerre et à titre exceptionnel, les boursiers ont été dispensés de se rendre à l'étranger.

9. Fondation Jean-Isaac Chevalier.

Il a été accordé par le Conseil administratif sur les revenus de cette fondation deux allocations à des jeunes gens pour leur permettre de se perfectionner dans leur profession.

Les pensions accordées en 1915 ont été les suivantes :

MM. FRANTZ BAUD.

MARCEL PONCET.

Il a été accordé en outre à M. Joseph FAVRE un subside temporaire pour lui permettre de poursuivre ses études de peinture et aux élèves de l'Ecole d'Horlogerie les primes d'encouragement habituelles.



CHAPITRE VIII

MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE ¹

Directeur général : M. Alfred CARTIER.

Les circonstances qui avaient si brusquement arrêté la marche normale et le développement du Musée, dans le second semestre de 1914, ont, cette année, exercé plus profondément encore leur funeste influence.

A la diminution inévitable et prévue des recettes, est venue se joindre l'obligation de réaliser toutes les économies possibles, même sur les crédits accordés, pour tenir compte de la situation des finances municipales.

Nous avons eu, d'autre part, le regret de constater la manifestation de tendances peu favorables au maintien des traditions dont notre ville s'est fait jusqu'ici un devoir et un honneur. Il semble aujourd'hui que, dans certains milieux, ses collections et ses musées soient considérés comme des branches gourmandes, qu'il y aurait lieu d'élaguer. Mais, à cet égard comme à d'autres, nous avons pleine confiance dans l'esprit éclairé de nos concitoyens. Ils savent qu'un peuple uniquement préoccupé de la poursuite et de la satisfaction des intérêts matériels, serait indigne de vivre ; ils n'ont point oublié qu'ils sont les

¹ Chapitre VII du compte rendu financier.

dépositaires, responsables envers leurs descendants, du glorieux patrimoine scientifique, littéraire et artistique, accumulé depuis des siècles. Nous sommes assurés qu'ils se lèveraient pour le défendre, dès l'instant que ce legs inestimable serait mis en danger, et nous en avons pour garants les dons magnifiques dont ils ne cessent d'enrichir nos collections, auxiliaires indispensables de la culture nationale et de l'éducation populaire.

STATISTIQUE DES ENTRÉES.

	1914	1915
Entrées payantes.	4,631	1,874
Entrées gratuites	40,805	37,457
Tickets de carnets d'abonnement.	19	14
Totaux.	45,455	39,345

Le chiffre des entrées payantes se décompose en :

1,646	à 1 fr.	=	Fr. 1,646 —
228	à 50 cent.	=	» 114 —
Ensemble	1,874 entrées		Fr. 1,760 —

en diminution de 2157 fr. sur 1914.

Pour compléter la statistique des entrées gratuites, il y a lieu d'ajouter la visite de :

- 4,077 élèves des écoles du Canton et de la Suisse.
- 239 membres de Sociétés diverses.
- 2,392 cartes d'entrée permanente.
- 6708 entrées, en augmentation de 2776 sur 1914.

Il a été délivré :

- 30 cartes d'entrée permanente.
- 5 » de membre de commissions.
- 91 » d'étude et d'élèves.
- 159 » de bibliothèque.
- 54 » de membre de la Société auxiliaire du Musée.

GUIDES ET CATALOGUES, PHOTOGRAPHIES ET CARTES POSTALES.

La vente des publications du Musée a été trop faible, durant le cours de l'année, pour qu'il ait été possible d'entreprendre l'impression du Guide aux collections des Arts décoratifs, dont le texte est depuis longtemps élaboré par M. G. Hantz. Le projet sera mis à exécution, dès que les circonstances permettront de le reprendre, sans dépassement de crédits.

En revanche, et grâce aux facilités de tout genre que la rédaction de l'*Indicateur d'antiquités suisses* a bien voulu nous consentir, nous pourrons offrir bientôt, sous forme de tirage à part, le catalogue de l'importante collection des statuettes en bronze, étrusques, grecques et romaines, du Musée archéologique et du Musée Fol. Ce travail, dû à la plume compétente de M. W. Deonna, a déjà commencé à paraître dans l'*Indicateur*, et pourra être suivi du catalogue des bronzes ornés, des miroirs et des ustensiles en métal.

Il a été vendu :

80	exemplaires	du catalogue des Beaux-Arts.
3	»	de la publication <i>Les Arts</i> .
4	»	du catalogue des collections Fol.
28	»	du catalogue des marbres antiques par M. G. Nicole.
66	»	du guide sommaire aux collections archéologiques et historiques, par M. A. Cartier.
52	»	du guide du Cabinet de numismatique, par M. Eugène Demole.
42	»	du guide à la collection des dentelles, par M ^{lle} Emilie Cherbuliez.
11	»	du guide du Relief de Genève, par M. Auguste Magnin.
72	»	plans du Musée.
2329	cartes postales illustrées.	
734	photographies et clichés.	

La vente de ces diverses publications a produit une somme de 1,427 fr. 80 contre 1,463 fr. 25 en 1914.

ATELIER DE PHOTOGRAPHIE.

Bien loin de se trouver ralentie par les événements, l'activité de l'atelier de photographie dirigé par notre habile opérateur, M. William Aubert, n'a jamais été plus intense.

A côté des nombreuses reproductions de tableaux, de statues et d'objets divers, qui lui ont été demandés pour la vente ou pour les travaux du Musée, l'atelier a exécuté des séries de clichés de projection pour divers conférenciers et 400 épreuves 6×4 , d'après autant de tableaux et œuvres diverses, faisant partie de la Galerie des Beaux-Arts. Cet important travail, qui sera continué, permettra de joindre à chacune des fiches matriculaires du catalogue, un document grâce auquel l'identification et les recherches seront grandement facilitées. D'autre part, le service du Vieux Genève a fait photographier, dans différentes communes du canton et sur quelques chantiers de démolition, d'anciennes maisons de campagne et des motifs d'architecture, tandis que l'Ecole des Beaux-Arts, l'Ecole de Commerce et la Bibliothèque ont eu l'occasion de faire souvent appel au concours de l'atelier du Musée. Il nous est particulièrement agréable de constater par là que son utilité, bien loin d'être limitée, peut s'étendre encore à l'ensemble de nos institutions municipales.

PERSONNEL.

M. Charles Gay, surveillant au Musée, a été nommé second garde de nuit, le 29 octobre 1915.

DIVERS.

Le Comité de la Société auxiliaire du Musée, réalisant un projet depuis longtemps formé, a organisé, pour l'hiver 1915-1916, une série de conférences destinées à mieux faire connaître aux membres de la Société les principales collections placées sous les yeux des visiteurs et à les accompagner, devant

les objets eux-mêmes, d'un commentaire explicatif. Nous avons accueilli avec empressement et reconnaissance cette heureuse initiative, que nous avons encouragée de notre mieux. Les sujets traités dans les six séances dont le programme avait été arrêté par le Comité de la Société auxiliaire, sont les suivants :

Les âges de la pierre, du bronze et du fer : M. Alfred Cartier, directeur général du Musée.

Promenade au Musée des Arts décoratifs : M. G. Hantz, directeur.

Le Vieux-Genève : M. Louis Blondel, chef de service du Vieux-Genève.

La décoration et l'ameublement : M. Camille Martin, architecte.

La vaisselle d'étain : M. Ernest Næf.

Les croyances religieuses à Genève avant le Christianisme : M. W. Deonna.

Il nous est particulièrement agréable de constater le succès obtenu par ce premier essai ; de nombreux auditeurs ont suivi les conférences, donnant par là une nouvelle preuve de l'intérêt éclairé que les membres de la Société auxiliaire ne cessent de porter à notre Musée national.

DON DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS A LA VILLE DE GENÈVE.

Le jeudi 30 décembre, M. Pascal d'Aix, consul général de France, a remis au Conseil administratif, représenté par MM. Taponnier, président, Chauvet, vice-président, et par M. le D^r Oltramare, une série d'objets, biscuits et porcelaines, provenant de la manufacture nationale de Sèvres et offerts à la Ville de Genève par le Gouvernement français pour le Musée d'Art et d'Histoire.

Devant les Autorités municipales, le directeur général, le directeur et la Commission des Arts décoratifs et les conservateurs des musées, M. Pascal d'Aix a dit en quelques mots, particulièrement flatteurs et amicaux, les motifs qui ont guidé

son gouvernement, désireux de donner à notre ville un témoignage de gratitude pour l'œuvre humanitaire qu'elle accomplit à l'égard des grands blessés, des prisonniers et des évacués.

M. le conseiller administratif Chauvet, délégué aux musées, a répondu à M. Pascal d'Aix, dont les cordiales paroles ont été vivement ressenties par tous les assistants.

« Bien loin, a dit M. Chauvet, de nous enorgueillir des œuvres que Genève a entreprises et dont la situation, jusqu'ici privilégiée de notre pays, nous dictait l'impérieux devoir, nous déplorons de ne pouvoir faire plus encore. Rien d'ailleurs ne pouvait nous être plus précieux, dans ces circonstances, que cette manifestation si délicate, et si touchante à la fois, des sentiments qu'éprouve à notre égard la grande nation à laquelle nous devons, par tant de côtés, nos arts, nos industries, notre développement scientifique, que de grands Français apportèrent autrefois dans la Cité du refuge. »

M. Chauvet, en terminant, a prié M. le consul général de France de présenter à son gouvernement l'expression de la reconnaissance émue des autorités de la ville de Genève et de nos concitoyens.

Les assistants, auxquels avaient bien voulu se joindre M^{me} et M^{lle} Pascal d'Aix et quelques dames, ont ensuite admiré l'envoi considérable du Gouvernement français, composé de vingt-sept objets, spécimens d'une haute valeur artistique, représentant les recherches si variées et l'activité actuelle de la manufacture de Sèvres. Cet ensemble est exposé dans deux vitrines de la salle de céramique, au Musée des arts décoratifs.

MUSÉE ÉPIGRAPHIQUE CANTONAL.

CONSERVATEUR : M. B. REBER.

Les circonstances générales et la nécessité des économies n'ont pas permis d'entreprendre les travaux dont notre dernier rapport indiquait le programme, mais les monuments du Musée Epigraphique sont maintenant à l'abri des intempéries, soigneu-

sement entretenus et bien gardés ; c'est là l'essentiel et en même temps la nouvelle installation permet aux travailleurs de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions. Nous signalerons à ce propos les pages intéressantes que M. W. Deonna a consacrées au Musée Epigraphique dans le dernier fascicule de 1915 de la revue *Nos Anciens*.

Grâce au bon vouloir du Service municipal des travaux, l'aménagement de l'annexe qui se trouve dans la cour de la Bibliothèque publique a été terminé par la construction d'un auvent destiné à protéger les énormes pierres tombales des chanoines de Saint-Pierre, que leur état fragmentaire, autant que leurs dimensions, n'ont pas permis de desceller et de transporter au Musée d'Art et d'Histoire. Il reste à égaliser le sol et à le recouvrir d'asphalte ou de gravier.

1. Musée des Beaux-Arts et Fondation Diday.

Musée Rath.

Conservateur : M. Adrien BOVY.

Commission :

M. LOUIS CHAUVET, Conseiller administratif délégué, président. — MM. A. CARTIER, directeur général. — D. BAUD-BOVY, conservateur honoraire. — C.-A. ANGST. — G. DE BEAUMONT. — Alexandre BLANCHET. — A. CACHEUX. — H. COUTAU. — J. CROSNIER. — HENRI DEMOLE. — ANT. DUFAUX. — L. DUNKI (†). — LUCIEN NAVILLE. — F. RAISIN. — H. DE SAUSSURE. — A. SILVESTRE. — J. VIBERT.

Dans le courant de cet exercice, la Commission a eu le regret de perdre M. Louis Dunki. On sait le vide que la mort de ce peintre, si distingué et si original, a fait dans les rangs des artistes genevois et comment le public tout entier, dont L. Dunki a si souvent touché les sentiments patriotiques, a pris part à ce deuil. Quant au Musée, il se trouve privé de l'un de ses conseillers artistiques les plus dévoués et les plus écoutés.

Le Conseil administratif a nommé membres de la Commission aux places laissées vacantes par la mort de MM. H. Le Grand Roy et L. Dunki, MM. Henri Demole et Alexandre Blanchet.

A. MUSÉE DES BEAUX-ARTS ET FONDATION DIDAY.

Installations et remaniements.

En 1914 le Musée avait pris possession de la plupart des œuvres léguées par M. Etienne Duval. Toutefois le transport des marbres les plus considérables, — transport qui présentait de grandes difficultés et nécessitait des frais assez élevés, — n'a pu être effectué qu'au début de cet exercice.

L'importance de cette collection d'antiques a paru justifier l'affectation d'une salle spéciale, où figurait jusqu'alors la sculpture moderne. Ainsi que nous l'annoncions dans le précédent rapport, celle-ci a trouvé place dans la galerie sur cour qui contient également les œuvres de Niederhäusern-Rodo, et nous ne nous trompions pas en supposant que l'éclairage de cette galerie serait particulièrement favorable à des œuvres de ce genre.

Cependant une difficulté a surgi lorsque les statues de la collection Duval se sont trouvées dans la salle qui leur était réservée et dont les murs blancs n'ont pas convenu à la couleur chaude de ces marbres. Il est apparu clairement que ceux-ci ne pourraient affirmer la beauté de leur modelé que si les murs avaient une tonalité de valeur plus foncée que les lumières des statues elles-mêmes.

Aussi avons-nous dû nous résoudre à modifier entièrement le ton de la simili-pierre formant les piles et les parois de cette salle. Ce travail, d'une exécution très minutieuse et très longue, a été fait sous la direction de M. Marc Camoletti, l'architecte du Musée. Il vient d'être terminé. Les socles le seront incessamment et nous pourrons bientôt mettre cette admirable collection sous les yeux du public. Cette salle prendra le nom de Salle Etienne Duval.

On sait que plusieurs panneaux décoratifs de F. Hodler y figuraient autrefois. Tandis que le carton de *La Retraite de Marignan* a trouvé place dans la salle 47, en attendant une meilleure destination, nous nous sommes servis des deux « Guerriers » (panneaux du Palais des Beaux-Arts de l'Exposition Nationale de 1896) pour décorer l'un des grands escaliers, en y joignant un troisième panneau, obligeamment prêté et que le Musée n'a pas tardé à acquérir.

La rotonde du premier étage, où étaient, naguère encore, exposés les trois marbres antiques, transportés maintenant dans la Salle Etienne Duval, abrite actuellement *Le Faune à l'amphore* de Crauk qui, justement proportionné à la niche qui l'encadre, complète fort heureusement l'architecture de ce vestibule.

La salle Pradier n'a pas subi de remaniement important, mais les tapisseries léguées par M. le comte de Saint-Georges viendront y prendre place à côté des tapisseries de la collection Fol et permettront de parfaire l'aspect de cette galerie.

Les salles de l'Ecole genevoise et des Ecoles suisses n'ont guère été modifiées cette année, mais grâce aux dons et legs récents un certain nombre de tableaux, actuellement en restauration ou qui attendent leurs cadres, devront y être introduits prochainement. Un changement a pourtant été fait dans le cabinet communiquant avec la salle Diday, que nous avons affecté aux études et dessins de L. Lugardon, Diday, Calame, Alfred van Muyden, etc.

Les anciens émaux genevois et étrangers ont été retirés de la salle Liotard et un essai de placement a été fait dans une vitrine de la salle Tœpffer.

L'installation de la peinture suisse moderne au Musée Rath étant retardée par les circonstances présentes, nous avons procédé à un remaniement de la salle 47 où une paroi sera réservée aux œuvres des peintres vivants ou récemment décédés. Les tableaux y seront exposés pendant deux mois et remplacés par d'autres.

Enfin les salles françaises ont subi des modifications néces-

sitées par l'introduction d'œuvres récemment acquises et surtout d'œuvres provenant des dons ou legs Bodmer, Duval, Des Gouttes et Revilliod-Fäsch.

Dons et legs.

On trouvera plus loin la liste complète des œuvres reçues, en dons ou par legs, par le Musée des Beaux-Arts. Nous devons cependant attirer spécialement l'attention sur les principaux enrichissements de notre galerie.

Le testament de M. le comte de Saint-Georges a fait entrer définitivement au Musée, en même temps que trois tapisseries de grand prix, un pastel qui y était déposé depuis quelques mois : le *portrait de Belle de Zuylen*, par Maurice-Quentin de La Tour. Ce portrait, qui nous conserve, avec un extraordinaire accent, la physionomie si ouverte et si spirituelle de M^{me} de Charrière, n'était jamais sorti de la famille de Tuyll à laquelle M^{me} la comtesse de Saint-Georges, comme M^{me} de Charrière, appartenait par sa naissance. Désormais célèbre, depuis que M. Philippe Godet l'a publié dans son ouvrage sur l'auteur de *Caliste* et a rappelé les passages de ses lettres relatifs au séjour du peintre à Zuylen, ce pastel vient prendre place à côté des portraits de Rousseau et de l'abbé Huber ; et le Musée de Genève prend ainsi une importance toute particulière pour l'étude de l'un des plus grands maîtres du XVIII^{me} siècle, dont les œuvres sont très rares hors de France.

Le legs de M. John Jacquier a un tout autre caractère. Il apporte au Musée quelques œuvres genevoises au milieu desquelles a vécu son grand-père, l'écrivain Petit-Senn. Les tableaux de Saint-Ours, — dont le portrait d'Etienne Babault, qui semble son chef-d'œuvre, — nous rendent présente cette famille Petit, qui partagea avec la famille Fazy la fabrication des toiles imprimées. Cette petite collection contient enfin l'une des plus parfaites miniatures de P.-L. Bouvier.

Ce sont au contraire surtout des tableaux étrangers qui font le prix du legs de M. Edouard Des Gouttes, ami discret et avisé des arts. Citons une *Tête d'enfant* de Greuze, dont le

type se retrouve dans *la Malédiction paternelle* du Louvre, et un paysage avec figure de Diaz de la Peña.

Enfin attirons l'attention sur les œuvres léguées par M. le colonel divisionnaire Aymon Galiffe, avec qui s'est éteinte la descendance mâle d'une ancienne famille genevoise. Ce legs, auquel M^{lle} Caroline Galiffe a eu la générosité de joindre quelques dons, contient en particulier une toile dont l'attribution à Ribera ne saurait être maintenue, mais qui présente un vif intérêt, et un *tondo* italien du XVII^{me} siècle.

Quant aux dons, le principal est sans doute celui des descendants de la famille Revilliod-Fæsch : un tableau représentant *l'Ensevelissement du Christ*. Si l'attribution à Nicolas Poussin ne paraît pas non plus recevable, il s'agit d'une très belle œuvre française, datant du commencement du XVIII^{me} siècle et apparentée de très près au style de Jean Jouvenet.

Une remarquable exposition d'art français ayant eu lieu à l'Athénée, la Société auxiliaire du Musée, toujours si attentive à combler les lacunes de nos collections, a saisi cette occasion pour offrir à la ville un buste de jeune fille, en bronze, par Dalou, en même temps qu'elle mettait à notre disposition une somme destinée à compléter les ressources dont nous disposons pour l'achat d'une toile de C. Pissarro, *Ferme à Montfoucault*.

Ajoutons que M^{me} Buscarlet-Dorcière nous a remis une série de statuettes et dessins provenant de l'atelier de son père, le sculpteur L. Dorcière. Si la plupart de ces pièces ne sont pas destinées à nos salles, l'intérêt d'un tel don n'en est pas diminué et il faut être reconnaissant à ceux qui aident le Musée à recueillir, et souvent à préserver de la destruction, les œuvres des artistes genevois.

Retable de Saint-Pierre.

Le Conseil administratif a décidé de confier au Musée de Bâle les fameux volets du Retable de Saint-Pierre, peints en 1444 par Conrad Witz. Balafrés au XVI^{me} siècle par les huguenots, ces panneaux ont été restaurés en 1835 de la façon la

plus maladroite et la plus irrespectueuse. La peinture originale pourra sans doute être retrouvée dans les parties repeintes par l'habile restaurateur du Musée de Bâle, qui connaît spécialement la technique de Conrad Witz. Il assurera en outre la durée d'une œuvre dont l'état de conservation donnait quelques inquiétudes.

Divers.

Dans la liste des œuvres léguées par M. Etienne Duval nous signalions l'an dernier deux tableaux et une dizaine d'études à choisir à l'Exposition posthume de l'artiste. Cette exposition ayant dû être remise *sine die*, l'Hoirie nous a invités à procéder à ce choix. Sont ainsi entrés au Musée deux tableaux : *La Clairière* (1857) et *Chemin au bord de la mer* (1911), ainsi que douze études.

Signalons en outre que M. James Vibert, sculpteur, a été autorisé à reprendre le buste de femme en bronze qui avait été acquis en 1903 et à le remplacer dans nos collections par un autre bronze, *la Tourmente*, œuvre plus récente et qui lui paraissait plus digne de le représenter au Musée.

Dépôts.

Nous avons reçu en dépôt un certain nombre d'œuvres d'art. Tandis que les dépôts, précédemment signalés, de MM. René Claparède et D. Baud-Bovy restaient exposés, nous avons pu mettre sous les yeux du public l'admirable portrait de M. Haldimand par sir Thomas Lawrence, propriété de M. H. de Pourtalès-Marcet et quatre portraits, style des Clouet, appartenant à l'hoirie de M. Gabriel Diodati.

LEGS.

de M. John JACQUIER : Portrait de M. et M^{me} Jean-Etienne Petit et de leurs enfants, par Saint-Ours ; — Portrait d'Etienne Babault, dame Petit, par le même ; — Portrait de M. Petit, par le même ; — Portrait de M. François-Louis Senn, pastel,

attribué à Saint-Ours ; — Portrait de M. Petit, auteur inconnu ; — Portrait de M^{me} Mercier-Michaud, par D. Favas ; — Portrait de M^{me} J.-E. Petit, née Senn, miniature par Pierre-Louis Bouvier ; — Portrait de Jeanne-Suzanne Petit, miniature par M^{me} Bacle ; — Portrait de la même, miniature par M^{me} Laurent de Pierredon, née Arlaud ; — Portrait de Buckingham, miniature par M^{me} Jacquier, née Petit ; — Portrait de M^{me} J. Petit-Senn, crayon par J. Hornung ; — Trois aquarelles par Camille Ferrier.

de M. Edouard DES GOUTTES : Deux petits panneaux et un portrait de jeune femme (Ec. holl.) ; — Tête d'enfant, par J.-B. Greuze ; — Le petit bûcheron, par N. Diaz de la Peña ; Femme à la gerbe de fleurs, et la Nécromancienne, par Ferdinand Humbert ; — Lac italien, par B. Menn, — Vaches au ruisseau, par R. Koller ; — Une cascade, étude par G. Saltzmann ; — Saltimbanques, par Simon Durand.

de M^{lle} Louise RILLIET : portrait de M^{me} de Montolieu, miniature, auteur inconnu.

de M. le comte de SAINT-GEORGES : portrait de Belle de Zuylen, pastel, par Maurice-Quentin de La Tour ; — Trois tapisseries.

de M. le colonel Aymon GALIEFFE : Un tableau, att. à Ribera ; — Un *tondo*, éc. ital., att. à l'école des Carrache ; — Psyché et l'Amour, dessin par Saint-Ours ; — Un tableau : Moines dans un jardin, et une aquarelle, par B. Menn.

DONS.

Nous avons reçu :

de l'hoirie du comte Gabriel DIODATI : Une statue en marbre de Raimondo Pereda : *la Prisonnière d'Amour*. (Cette statue, réplique de celle que le Musée possède, a été déposée au Musée Ariana.)

de M. Lucien NAVILLE : Une gravure de Petit d'après Liotard, *Portrait de Louis XV*.

de M. Charles WEIBEL : Un pastel de M^{lle} Louise Weibel, *Vieille paysanne*.

des descendants de la famille REVILLIOD-FÆSCH : Un tableau.

représentant *l'Ensevelissement du Christ*, attribué à Nicolas Poussin.

de M. E. BROCHER : Un tableau inachevé d'Auguste Veillon, *le Lac de Tibériade*.

de la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DU MUSÉE : Un buste de *Jeune fille*, bronze par Aimé-Jules Dalou.

de M^{me} BUSCARLET-DORCIÈRE : Dix-huit statuettes et modelages divers par L^s Dorcière et des portefeuilles de dessins du même (86 pièces).

de M. le docteur Maurice ROCH : Dix dessins de L^s Dorcière.

de M. Victor RILLIET à Bâle : Deux albums de dessins, lavis, aquarelles et croquis de Louis-Auguste Brun (113 feuilles).

de M. Jean BARTHOLONI : Un tableau de F. Diday, *Orage à Sécheron*.

de M^{lle} Caroline GALIFFE : Les portraits de Barthélemy Galiffe et de sa femme, Marie Naville de Thellusson (auteur inconnu) ; — Deux dessins de Benjamin Vautier ; — une copie ancienne du tableau de Titien, *Bacchus et Ariane* (National Gallery de Londres).

ACQUISITIONS.

A. Fonds Brunswick et Galland.

Camille PISSARRO, *Ferme à Montfoucault*, (acquis avec l'aide de la Société auxiliaire du Musée).

J.-Ant. LINCK, *La Chaîne du Mont Blanc*, gouache.

J.-L. LUGARDON, Portrait d'homme et portrait de femme, dessins.

A. de NIEDERHÄUSERN-RODO, *Femme à genoux*, statuette terre cuite.

B. Fondation Diday.

J. FONTANEZ, *Fête galante*.

Emile PATRU, *Verger en Savoie*.

P.-E. VIBERT, *Paysage* (fusain rehaussé de pastel).

Maurice SARKISSOFF, *L'Italienne*, buste pierre.

Alice BAILLY, *Bacchanale dans les rochers*.

- J.-P. SIMONET, *Nuages sur le lac*.
E. HERMÈS, *Le Débardeur*; — *Mère et enfant*, dessin.
L. DUNKI, *Vive Henri IV !* lavis et gouache; — *Le faucon-
nier*, dessin.
D. ESTOPPEY, *Portrait de femme*.
LOUIS GALLET, *la Génisse*, bronze.
A. TRACHSEL, *Environs de Jussy*, aquarelle.
F. HODLER, *Un guerrier*, panneau décoratif.
OTTO VAUTIER, deux dessins à la sanguine.
Charlotte RITTER, *portrait de l'artiste*, pastel.
Alice RITTER, *Géranium*.
Berthe SANDOZ-LASSIEUR, *Zynias*, pastel.

MUSÉE RATH.

Les locaux du Musée Rath ont été occupés, durant tout cet exercice, par l'Agence des Prisonniers de Guerre (Comité International de la Croix-Rouge).

2. Musée des Arts décoratifs.

Directeur : M. Georges HANTZ.

Commission :

MM. LOUIS CHAUVET, délégué du Conseil administratif.
— ALFRED CARTIER, directeur général du Musée d'Art et d'Histoire. — G. D'ALLINGES. — AUGUSTE BLONDEL. — HIPPOLYTE COUTAU. — HENRI DEMOLE. — C. DE GEER. — MAURICE GIROD. — ALFRED JACOT-GUILLARMOD. — JOSEPH MITTEY. — FRÉDÉRIC RAISIN. — ANTOINE RUTISHAUSER. — HENRY TRONCHIN. — AMI WAGNON. — HENRI GALOPIN (†). — CHARLES DUNANT. — PAUL MÉRKI. — FRANÇOIS BOCQUET.

C'est seulement à partir du 1^{er} mars 1915 que la bibliothèque, c'est-à-dire la partie la plus active du Musée, a repris sa marche

normale et a été ouverte le matin au public. Le bibliothécaire adjoint avait été affecté à un autre service municipal pendant les débuts de la guerre, mais cette situation anormale ne pouvait se prolonger sans préjudice pour les consultants, et c'est pourquoi nous avons procédé à la réintégration de cet employé dans son poste habituel, aussitôt que le service de la bibliothèque l'a exigé.

Malgré cette diminution momentanée des heures de consultation pendant les trois premiers mois de l'année, nous atteignons, à la fin de l'exercice, le plus haut chiffre enregistré depuis le transfert de la bibliothèque au nouveau Musée, c'est-à-dire 1056 consultants, avec 2169 ouvrages consultés. C'est une augmentation de près de 500 lecteurs sur l'année dernière.

D'autre part, le catalogue sur fiches est à jour et prêt pour l'impression, lorsque les ressources budgétaires permettront cette dépense exceptionnelle et dont l'utilité reste d'ailleurs à examiner.

Les consultations ont été, pour quelques-unes, d'un ordre très spécial. Plusieurs professeurs sont venus puiser dans nos rayons et dans nos portefeuilles, en vue de leurs cours et de leurs conférences. Nous citerons notamment M. Kufferath, directeur du Théâtre de la Monnaie de Bruxelles : il a trouvé ici les documents nécessaires pour ses cinq conférences sur l'« Art flamand et les Primitifs » ; tous les clichés ont été exécutés à l'atelier de photographie du Musée. M. Kufferath s'est plu à rendre un hommage public au Musée, accentuant les ressources dont il dispose et la complaisance du personnel. Il a particulièrement recommandé aux Genevois leur Musée d'Art et d'Histoire, en leur signalant les ressources qu'ils y peuvent trouver et qu'ils ne connaissent peut-être pas assez.

Nous avons également fourni les documents, avec les diapositifs destinés aux projections, pour plusieurs conférences données à la Salle de la Réformation et à l'Aula de l'Université.

Nous signalerons enfin comme caractéristique, la visite de M. Jaques-Daleroze et de ses élèves, qui sont venus puiser des inspirations dans nos ouvrages classiques sur l'Égypte et la

Grèce, pour l'enseignement donné à l'Institut tout récemment fondé à Genève.

Comme les années précédentes et pour rester dans le programme d'activité du Musée, le directeur a organisé des expositions qui ont attiré de nombreux visiteurs. C'est d'abord celle de MM. Wanner frères, les maîtres ferronniers genevois, dont la réputation est bien établie. Notre salle des métaux a pris par là un caractère d'ensemble qu'il serait désirable de lui conserver par l'acquisition de quelques-uns de ces remarquables spécimens de l'art du fer forgé dans notre ville.

Nous avons pu organiser aussi une exposition très convenable de l'œuvre du graveur Maurice Baud, décédé dans le cours de l'année. Sans posséder l'œuvre complet de cet artiste, le Musée a su acquérir ses pièces principales et des pièces d'état, avec notes et remarques de l'auteur.

Une exposition intéressante fut celle des grès cérames et poteries de M. Paul Bonifas, œuvre de début, pleine de promesses pour l'avenir. Le Musée a dès lors rempli l'un des buts qui lui sont assignés, en présentant au public, dans la salle de céramique, cette manifestation de l'industrie d'art à Genève.

Aux dates historiques de la fin de l'année, nous avons eu la bonne fortune de pouvoir exposer dans les vitrines de la salle des Estampes la série des superbes compositions d'Elzingre, sur « La Nuit de l'Escalade de 1602 », aquarelles unissant à de grandes qualités artistiques, une documentation exacte au point de vue de l'architecture et des aspects de la Cité genevoise à cette époque. Cette exposition, qui devrait se renouveler toutes les années pour l'éducation civique de la jeunesse, a attiré de nombreux et sympathiques visiteurs. Les élèves de nos écoles, sous la conduite de leurs maîtres ont défilé devant l'œuvre d'Elzingre et reçu là une leçon inoubliable d'histoire et de patriotisme.

Il n'est pas inutile enfin de signaler une exposition de gravures et documents concernant la guerre, documents mis en vente et acquis chez les libraires de Genève. Nous avons pris à tâche de collectionner, selon nos moyens et pour nos succes-

seurs, les gravures, lithographies, caricatures, cartes postales illustrées, etc., qui seront classées sous la rubrique, « Guerre de 1914-19...? »

En réunissant ces séries, qui deviendront si précieuses un jour, le Musée des Arts décoratifs est resté fidèle à sa mission et a constitué en même temps, sans dépense considérable, un ensemble documentaire qu'il serait impossible de former plus tard.

Le directeur du Musée des Arts décoratifs a fait enfin dans les salles mêmes plusieurs conférences-promenades destinées aux membres de diverses sociétés, écoles, etc. Les élèves de l'École secondaire et supérieure des jeunes filles ont entendu, en particulier, des causeries avec démonstrations sur des sujets artistiques qui leur étaient imposés comme travaux d'étude : procédés de gravure, émaux, etc. La Société auxiliaire du Musée avait inscrit, de son côté, les collections d'art décoratif au nombre des sujets des conférences qui ont eu lieu, pendant l'hiver 1915-1916, pour les membres de cette association.

Les élèves du Collège, classe normale, ont de même organisé, sous les auspices du Musée et dans la bibliothèque mise à leur disposition, une série de causeries en dehors des heures d'ouverture, sur un sujet imposé : « La Renaissance allemande », dont ils avaient ici trouvé tous les éléments. Le directeur du Musée s'est aussi rendu au Collège pour faire une conférence, illustrée de projections, sur l'orfèvrerie, la bijouterie et la joaillerie à l'Exposition nationale de Berne.

ACQUISITIONS.

Tout en tenant compte des recommandations d'économie faites au début de l'exercice, les différentes sections du Musée se sont augmentées de pièces intéressantes pour le présent et pour l'avenir surtout.

Dans la salle des Emaux ont pris place *L'Emailleur*, par Henri Le Grand Roy, pièce d'une haute valeur artistique, portrait de l'auteur ; du même, *un portrait de Calvin* et deux plaques, émaux transparents sur paillons.

Un grand paysage sortant des dimensions habituelles des plaques peinture sur émail, par Rodolphe Piguet, mort très peu de jours après cette acquisition. C'est sans doute sa dernière œuvre en émail.

Dans la céramique, quelques pièces de grès cérame flammé, d'un jeune artiste genevois, M. Paul Bonifas, établi à Versoix. Une paire de vases, porcelaine cloisonnée et émaillée du Japon, datant de la première moitié du XIX^me siècle.

Dans les dessins et gravures, un achat important et fait dans d'excellentes conditions, de huit gouaches originales pour éventails, compositions dans le style du XVII^me siècle, d'un maître inconnu.

Nous avons pris soin de récolter, nous l'avons dit, les documents concernant « La Guerre » sous forme de gravures, de lithographies, publications, revues, etc., ayant un caractère artistique ou populaire, mais constituant des documents. Nous avons même collectionné les cartes postales, que nous avons classées en catégories, collées sur des feuilles de carton qui seront reliées à la fin de la guerre ; elles deviendront ainsi une source d'informations parfaitement claire, précise et authentique, puisque la plupart des éléments en sont pris sur nature.

La bibliothèque s'est augmentée de 170 ouvrages et publications diverses, parmi lesquelles nous citerons :

DUMONTHIER : Etoffes d'ameublements 1^{er} Empire.

VIOLLET LE DUC : Peintures murales, Notre-Dame de Paris.

DE VITRY : la Cathédrale de Reims.

Une importante série des *dessins de la Galerie des offices*, de Florence, éditée par Olschky.

L'œuvre de Buchser, peintre soleurois, etc., etc.

DONS.

Il y a peu de donateurs, mais tous les objets généreusement offerts ont une valeur documentaire ou artistique, ou toutes les deux réunies, sans parler de leur valeur commerciale.

M. Gustave LOUP : deux montres en or, avec peinture sur

émail, exécutées à Genève vers 1830 ; mouvements dits « genre Chinois », signés « Bovet ».

M^{me} DE WATTEVILLE : une bague or émail noir, bague de deuil, époque de 1820.

MINISTÈRE DES BEAUX-ARTS FRANÇAIS : deux volumes : *Les Allemands destructeurs de Cathédrales* et *La Cathédrale de Reims*, de E. Moreau-Nélaton.

CERCLE DES ARTS ET DES LETTRES : un exemplaire des *Visions historiques*, de Dunki, avec dédicace.

MUSÉE NATIONAL, Zurich : six livraisons de l'Art décoratif au Musée national suisse, les seules parues.

CLASSE DES BEAUX-ARTS : un diplôme gravé sur bois, par Maurice Baud.

M^{me} Paul RUDHARDT : un bol grès cérame flammé, de Paul Bonifas.

M^{lle} ECK : un grand tapis de laine crocheté et brodé, exécuté au Pérou. Cet objet a été remis au Musée ethnographique, avec l'assentiment de la donatrice.

M^{me} SCHOCH-SOUTZO : un lot de sept ouvrages sur les Arts.

M. MÉGARD, graveur : deux eaux-fortes, par lui-même.

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS : une collection de 27 pièces de porcelaine, biscuits et pâtes nouvelles, émaillées. Nous avons dit, dans le compte rendu général du Musée d'Art et d'Histoire, que ce don, précieux à tant de titres, a été solennellement remis à la Ville de Genève par M. Pascal d'Aix, consul général de France à Genève, en témoignage de reconnaissance pour l'accueil fait à Genève aux blessés et aux évacués français, rapatriés.

COMMISSION.

Nous avons eu le profond regret de perdre cette année l'un des membres les plus dévoués de la Commission, dans la personne de M. Henry Galopin, qui, malgré l'état de sa santé, avait tenu, jusque dans les derniers temps, à témoigner, par son assiduité aux séances, de l'intérêt qu'il portait au Musée.

Le Conseil administratif a nommé, d'autre part, membres de la Commission : MM. François Bocquet, professeur à l'École des Beaux-Arts, Charles Dunant, peintre sur émail et Paul Mærky, graveur.

SALLE AMÉLIE PIOT.

La salle Piot, pendant l'année 1915, n'a aucune transformation à enregistrer. Elle a reçu en don, de M^{me} SIORDET-DUBOIS, deux beaux mouchoirs, dont la broderie au plumetis est due, vers 1860, aux doigts habiles de deux bonnes genevoises.

SALLE LOUIS ORMOND.

De même que la salle Piot, elle attire toujours les visiteurs, amateurs ou spécialistes, trop rares malheureusement en ce temps de guerre.

SALLE DES TISSUS.

La salle des tissus s'est enrichie en son milieu d'une charmante statue : *La Fileuse*, de Salmson, qui est parfaitement à sa place dans ce temple des broderies et des riches étoffes. Deux des vitrines de centre ont été légèrement transformées ; des plateaux de verre, en les complétant, ont permis l'exposition, d'une part des coiffures suisses, et de l'autre d'objets de parure féminins, de coffrets, réticules, chapeaux, etc., appartenant tous au siècle dernier, tandis que, dans une petite vitrine murale, une série de bibelots usuels, bonbonnières, étuis en galuchat, bourses et autres, parlent d'une façon touchante d'une époque déjà lointaine, mais qui évoque des souvenirs encore chez quelques visiteurs.

La salle des tissus a reçu en don :

de M^{me} Etienne GOLAY, une bourse brodée en perles, à fermoir de métal.

d'une anonyme, un sac de voyage en tapisserie, daté 1865.

de M^{lle} BAIRD, un modèle de rouet.

de M. Marc PONSON, deux gilets de l'époque de la Restauration.

3. Musée Archéologique et Collections Fol.

Conservateur : M. Alfred CARTIER.

Commission :

MM. LOUIS CHAUVET, délégué du Conseil administratif. — A. CARTIER. — M. BEDOT. — MAX VAN BERCHEM. — MARC CAMOLETTI. — Eugène DEMOLE. — Henri FAZY. — Henry GALOPIN (†). — Camille MARTIN. — Edouard NAVILLE. — Eugène PITTARD. — B. REBER. — H. VULLIÉTY (†).

Malgré le peu de ressources dont le Musée Archéologique disposait cette année, il a été possible d'installer, dans la galerie Fol, la collection d'intailles et camées antiques du legs Etienne Duval, et de créer deux grandes vitrines pour la série des porcelaines suisses et étrangères, dont les généreuses intentions de M^{lle} Julia Bertrand nous avaient assuré la propriété. On a joint à cet ensemble l'ancien fonds du Musée, en sorte que les visiteurs auront désormais sous les yeux un certain nombre de spécimens choisis et bien déterminés de quelques-unes des principales manufactures céramiques du XVIII^{me} siècle et du début du XIX^e. En outre, le service en porcelaine de Nyon avec décor d'attributs, qui constituait l'un des éléments principaux du legs Bertrand, a été placé dans une vitrine spéciale qui le met en valeur.

Le concours des ateliers du Musée a permis, d'autre part, d'exposer sans frais, dans la salle du Vieux-Genève, les types les plus intéressants de *catelles* de poêles du XV^e siècle, trouvées à Genève, et de carreaux de dallage, de la même époque, provenant du cloître de Saint-Pierre, de la maison forte d'Aire et de l'abbaye de Pommiers.

Contrairement aux prévisions que l'on aurait pu former, les offres d'antiquités et d'objets d'art ancien ont été presque nulles cette année, mais si l'on considère que ce sont les départements limitrophes qui constituent le principal champ d'action

de notre Musée archéologique, le fait s'explique aisément. Les acquisitions se sont trouvées par là très réduites et de peu d'importance, à l'exception d'un beau vase en faïence persane du XIII^e siècle, offrant une inscription intéressante, particularité fort rare dans ce genre de céramique.

Nos collections n'ont pas laissé néanmoins de s'enrichir d'une manière réjouissante, grâce à la libéralité avec laquelle nos concitoyens continuent, par leurs dons et leurs legs, à assurer au Musée la possession d'objets précieux qu'il lui serait bien difficile d'acquérir autrement. C'est ainsi que M^{lle} Louise RILLIET nous a laissé, par ses dispositions de dernières volontés, d'admirables spécimens de porcelaine de vieux Meissen, de Sèvres pâte tendre, de Nyon et de Chine, ainsi que des faïences de Strasbourg, de qualité exceptionnelle, le tout provenant de la famille de Constant; M. John JACQUIER, un écran de grande valeur en tapisserie des Gobelins, de la seconde moitié du XVII^e siècle, un groupe en porcelaine de Capo di Monte et des souvenirs de Petit-Senn; du regretté capitaine JUNOD, récemment tombé en combattant pour la France, une belle porte du début du XVII^e siècle, à panneaux sculptés, provenant de la maison, rue de la Pélisserie, n^o 5. M^{lle} Caroline GALIFFE, désireuse de tenir compte des intentions anciennement exprimées par son frère, le colonel Aymon Galiffe, a fait généreusement don au Musée de quatre portraits de famille, par Robert Gardelle, destinés à prendre place dans les salles historiques, d'un tableau généalogique et du bâton du Syndic Jean Galiffe (1703-1766). Cet exemplaire a d'autant plus de prix qu'il est le seul subsistant, à notre connaissance, pour la période antérieure à la Restauration.

Nous avons reçu aussi, de la Société immobilière LA CITADINE, par l'obligeante entremise de MM. de Morsier frères et Weibel, une porte complète avec imposte en fer forgé, de la seconde moitié du XVII^e siècle, laquelle formait l'entrée de la maison n^o 22 rue de la Rôtisserie, dont la démolition a été opérée dans le courant de 1915. Cet ensemble a pu être intégralement remplacé dans la salle du Vieux-Genève.

D'autre part, M. J. LABARTHE a bien voulu nous remettre deux anciens insignes de l'Exercice de l'Arc; M. Maurice GIROD, une série de pièces précieuses pour l'histoire de la porcelaine de Chine et des manufactures céramiques de la Suisse; de même nous avons bénéficié des dons, intéressants à divers titres qui nous ont été offerts par M^{mes} LUCIEN GAUTIER, HENRI DE BLONAY, et par MM. ELIE BROCHER, JACCARD et GARABEDIAN.

Enfin, la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DU MUSÉE a fait l'acquisition d'un relief en bois sculpté et peint, représentant la Vierge de Miséricorde et provenant d'une église de Savoie. A défaut d'un mérite artistique prononcé, cette œuvre présente un réel intérêt comme spécimen de l'imagerie locale, à la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e; elle témoigne, en même temps, de la popularité, dans notre région, d'un sujet dont l'exemple le plus connu est la fresque de l'église Saint-Gervais.

La même Société a remis au Musée les boiseries d'un salon Louis XVI, dans le style de Jean Jaquet, provenant d'une maison de la rue de la Pélisserie; elles méritaient d'être conservées et nous regrettons d'avoir dû nous borner à les recevoir en dépôt.

Quelques personnes se montrent surprises que des dons de cette nature et de telles dimensions ne soient pas, sans délai, placées sous les yeux du public. Nous croyons nécessaire de formuler quelques observations à ce sujet. L'espace concédé aux collections archéologiques dans le Musée d'Art et d'Histoire est d'autant plus limité qu'elles ont dû céder à la sculpture antique la grande salle située à gauche de l'entrée, bien que ce local fût leur domaine naturel et dût être affecté au Relief de Genève. Il a fallu trouver, d'autre part, la place nécessaire à la reconstitution des anciennes salles genevoises et des chambres de Zizers, et sacrifier à cet effet des espaces considérables, le plan régulier qu'imposait à l'édifice la présence de la galerie des Beaux-Arts étant précisément le plus défavorable à l'installation de boiseries et de plafonds de dimensions données.

Au surplus, il ne viendrait à l'esprit de personne d'exiger

que le Louvre fût en même temps un Musée Carnavalet. La situation est la même, toutes proportions gardées, pour le Musée d'Art et d'Histoire et jamais il ne fut question, lorsque sa création fut décidée, d'y joindre un véritable Musée du Vieux-Genève, destiné à recevoir l'apport indéfini de matériaux provenant des démolitions. Le rez-de-chaussée inférieur, réservé aux Arts décoratifs, y aurait passé tout entier.

Ce qui fut alors demandé, dans les limites de l'espace restreint concédé aux collections archéologiques, a été exécuté ; nous voulons dire, la salle des Souvenirs historiques, étroitement liée à la salle des Armures, et celle du Relief de Genève, autour duquel ont été groupés un ensemble de vues et un choix d'objets destinés à évoquer, en quelque mesure, l'aspect pittoresque de l'ancienne cité. Mais dans ce domaine, la limite marquée par les conditions matérielles d'espace et de circulation est à peu près atteinte, et c'est à ce titre que l'on doit mentionner ici l'intéressant projet, dû à l'initiative du président de la Société auxiliaire du Musée, M. W. Deonna, lequel consisterait à installer un Musée du Vieux-Genève dans une partie de l'ancien Evêché.

Nous pourrions longtemps encore recueillir et exposer, dans les séries genevoises, des objets de vitrines, mais les ensembles de boiseries, les plafonds à poutrelles, les rampes d'escalier, les balustrades en fer forgé et les motifs architecturaux provenant des démolitions, devront nécessairement attendre dans les dépôts, de trouver, ailleurs que dans les salles du Musée, leur place définitive.

A la perte que nous avons faite en la personne de M. Henri Galopin, ancien conservateur de la salle des Armures, est venue s'ajouter celle de M. Henri Vulliétty, décédé le 30 avril 1915, et membre de la Commission du Musée Archéologique depuis le 27 décembre 1901. Son enseignement au Collège ne l'avait pas empêché de s'intéresser tout particulièrement à l'histoire de l'art dans notre pays et l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de *La Suisse à travers les âges* témoigne de

recherches étendues dans ce domaine. L'homme modeste et bon, le maître dévoué qu'était Vulliétty, a laissé des regrets unanimes auxquels nous nous associons sincèrement.

Nous avons aussi le grand chagrin de devoir compter, parmi ceux des anciens amis de notre Musée que la guerre a cruellement frappés, M. Edmond Pottier, l'éminent conservateur du département des antiquités orientales et de la céramique antique au Musée du Louvre, dont le fils unique, M. Jean Pottier, sous-lieutenant au 152^e régiment d'infanterie, est tombé en combattant, le 21 décembre 1915, à l'âge de 24 ans. C'est avec un sentiment d'admiration et de respect pour cette fin glorieuse que nous adressons à M. Edmond Pottier l'expression de notre profonde et douloureuse sympathie.

Legs, Dons et Acquisitions.

I. ANTIQUITÉS CLASSIQUES.

Dons : Stèle funéraire en marbre blanc ; personnage drapé avec l'inscription : ΚΟΘΩΝ ΜΕΝΕΚΡΑΤΗ[Σ] ; trouvée dans un jardin à Constantinople : M. GARABEDIAN.

II. TEMPS MODERNES.

1. Céramique.

Dons : 1 plat en terre vernissée, fabrique de *Heimberg* (Berne) ; 1 plat en faïence, décor à lambrequins, en camaïeu bleu, marque à l'Etoile, fabrique de Jacobus de Lange à Delft, fin du XVII^e siècle ; 1 corbeille avec son plateau, en faïence ajourée, décor de bouquets polychromes, marque de J. Hannong, à *Strasbourg* ; 1 petite théière à manche et 3 tasses en porcelaine, décor d'oiseaux, marque de *Meissen*, XVIII^e siècle ; 1 petit pot en porcelaine, décor de bouquets, marque de *Ludwigsbourg* ; 1 théière, 1 pot, 1 sucrier, 1 bol et six tasses en porcelaine, décor de bouquets, marque de *Sèvres* (deux pièces avec la marque couronnée et quatre avec la lettre Z =

1777), sigles de décorateurs ; 1 bol en porcelaine blanche, pâte dure, filets et bordure dentelée or, marque de *Sèvres* couronnée ; 1 plateau en porcelaine, décor de bouquets, filets bleus à traits d'or, marque de *Sèvres*, avec lettre U (1773) et sigle G ; 6 pots à crème, assortis au plateau précédent, marque de *Nyon* ; 1 assiette de même décor, sans marque ; 1 tasse avec couvercle, semis de bleuets, bord or ; 1 petit drageoir ovale, décor de bouquets, bord or ; 1 tasse, forme bol, 1 dite, forme droite, 1 petit pot à crème, décor or, le tout en porcelaine de *Nyon* ; 1 tasse en porcelaine, décor de bouquets de *Sèvres*, bordure or, marque de *Nyon*, dissimulée sous un trait d'or et nom de *Genève* en or (démarquage de P. Mulhauser ?) ; 1 petite potiche et 2 tasses en porcelaine, fond aubergine avec réserves de paysages, *Chine*, époque Kien-Lung (1736-1795) ; 1 tasse et 1 petit drageoir ; décor de résilles polychromes, large bordure de branches fleuries sur fond or, *Chine*, époque Kien-Lung ; 1 bol avec soucoupe en porcelaine, décor à compartiments de bouquets polychromes : Legs de M^{lle} Louise RILLIET.

1 petite soupière en terre vernissée, ornements en relief, fabrique de *Heimberg* (Berne), XVIII^e siècle ; 1 plat en faïence, décor imprimé : paysan de Schwytz, marque en creux : *Dortu & C^{ie}* (à Nyon), commencement du XIX^e siècle ; 1 urne à deux anses, en terre rouge, décor de paysage en noir, très probablement de la manufacture de Jacob Dortu, à Nyon, genre dit Etrusque ; 1 tasse en porcelaine, pâte tendre, décor à grenetis en camaïeu bleu, marque de Zurich ; 1 pot à eau en porcelaine blanche, filets or, fabrique de Nyon ? 1 théière en porcelaine, décor floral bleu, rouge et or, *Chine* ; 2 dites et 2 bols, décor en camaïeu bleu, *Chine*, avec surdécor rouge et or exécuté en Europe ; 1 théière en grès rouge-brun, panse figurant un tronc d'arbre, *Chine* : M. Maurice GIROD.

1 groupe en porcelaine blanche : vieillard et vieille femme, Capo di Monte (?) : legs John JACQUIER.

1 assiette en faïence, marli décoré de pampres, marque *Baylon* en creux : don de M. JACCARD.

1 assiette en porcelaine ; au centre, les armes de Genève, en

or et couleurs, marque estampillée en rouge : « M^{ture} de M^{me} la Duchesse d'Angoulême, P.-L. Dagoty, E. Honoré, à Paris » (1812-1820) : M^{me} Lucien GAUTIER.

Acquisitions : 1 bol en faïence émaillée, à reflets métalliques et inscription en bleu, se traduisant comme suit : L'émir très noble et grand Djamâl al din, Nasr al daula Aboul-qâsim ; *Perse*, XIII^e siècle. L'inscription s'applique probablement à un personnage déterminé, fait très rare dans la céramique d'Orient.

2. Divers.

Dons et legs : 1 écran en tapisserie des Gobelins, décor figurant un vase de fleurs et des oiseaux dans un cartouche rectangulaire ; époque Louis XIV : Legs John JACQUIER. — 1 relief en bois sculpté et peint : *la Vierge de miséricorde*, entourée de plusieurs personnages ; provient d'une église de Savoie, fin du XV^e siècle ou début du XVI^e : SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DU MUSÉE.

1 fer à gaufres, semis de crucifix, colombes et fleurs de lys : M. Elie BROCHER.

3. Souvenirs historiques et Collections du Vieux-Genève.

Dons et legs : 1 médaille en or, de Léopold I^{er}, roi des Belges, décernée à Petit-Senn ; croix de chevalier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, conférée au même ; épingle de cravate, donnée au même par la reine Hortense : legs John JACQUIER. — 1 chapeau et 1 épée de syndic, ayant appartenu à M. Jacques-Etienne Brocher (1802-1880), M. Elie BROCHER. — 2 insignes de l'Exercice de l'Arc : 1 arc et 1 fleur de lys en argent, ayant appartenu à M. Joseph Labarthe, grand-père du donateur : M. J. LABARTHE. — 4 portraits à l'huile, par Robert Gardelle : Pierre Galiffe, auditeur et hospitalier (1650-1733) ; Suzanne de La Rive, femme du précédent ; Jean Galiffe (1703-1766), syndic en 1754, 1758, 1762 et 1766 ; Anne Rilliet, femme du précédent ; 1 bâton syndical ayant appartenu à Jean Galiffe, canne en poirier noirci, pommeau en argent, orné d'acanthes au repoussé ; 1 tableau généalogique de la famille Galiffe : M^{lle} Caroline GALIFFE.

1 porte en bois sculpté ; sur les deux panneaux supérieurs, un masque de Pan et un masque féminin, début du XVII^e siècle ; provient de la maison Pélisserie n^o 5 : legs du capitaine JUNOD. — 1 porte en noyer, panneaux et linteau moulurés, imposte en fer forgé, au chiffre L. A. C., 2^{me} moitié du XVII^e siècle ; provient de la maison n^o 22, rue de la Rôtisserie, démolie en 1915 : Société immobilière LA CITADINE, — 1 boiserie de salon, avec trumeau sculpté, style de Jean Jaquet, époque Louis XVI, provient de la maison n^o 3, rue de la Pélisserie : SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DU MUSÉE. — 1 aquarelle : *vue de Mon Repos vers 1830* : M^{me} Henri DE BLONAY.

Acquisitions : 1 dessin au crayon rehaussé d'aquarelle, par Charles Giron : *les jardins de la Jonction*, mars 1875. — 1 boîte avec couvercle en buis estampé : *portrait de Necker*, avec l'inscription : « La vertu tôt ou tard rentre dans tous ses droits ».

4. Musée Ethnographique.

PARC MON REPOS.

Conservateur : M. le Professeur Eugène PITTARD.

Durant l'année 1915, quelques modifications importantes ont été apportées dans l'arrangement des collections. Les objets composant l'ethnographie américaine étaient dispersés dans plusieurs salles, au rez-de-chaussée et au premier étage. Ils sont aujourd'hui rassemblés. Une salle a été affectée entièrement à l'Amérique. Les vitrines y sont disposées dans l'ordre géographique. Les intéressantes poteries anciennes provenant du Mexique, de la Bolivie et du Pérou sont maintenant réunies et permettent des comparaisons jusqu'alors impossibles. L'installation de cette salle, obligeant à une revision nouvelle des collections, a malheureusement augmenté le nombre déjà trop grand des objets dont la détermination est insuffisante et qui, ainsi, ne peuvent être mis sous les yeux du public.

Les panneaux non vitrés du vestibule du premier étage étaient jusqu'à présent recouverts d'armes diverses, provenant de différents pays, et distribuées sans raisons scientifiques. Ils ont été spécialement affectés aux armes de l'Afrique centrale et méridionale. Le musée possède, provenant de ce domaine géographique, des collections d'une certaine valeur, surtout au point de vue de la technique du travail du fer. Il était nécessaire de les réunir. Sans doute il eût été préférable de composer une salle exclusivement africaine où ces armes auraient trouvé leur place naturelle, mais l'espace dont nous disposons est insuffisant. Nous l'avons déjà dit : une maison particulière ne se prête pas facilement aux arrangements que réclame un musée. La seule salle qui existe, affectée aux collections africaines sera elle-même, lorsqu'elle sera mise en ordre, trop exigüe.

La Société helvétique des sciences naturelles a fêté, en 1915, le centenaire de sa fondation. La Section d'Anthropologie et d'Ethnographie, organisée par le conservateur du Musée Ethnographique de la Ville de Genève, a tenu plusieurs séances, dont une a eu lieu au Musée même. Parmi les communications qui ont été présentées à cette séance, il y a lieu de signaler celle de M. le D^r Montandon qui avait pris pour sujet : Les instruments de musique du Musée Ethnographique de Genève. Dans les mois qui ont suivi cette séance, M. Montandon a continué l'étude de ces instruments qui composent une des collections systématiques les plus riches de la Suisse. Il compte publier prochainement le résultat de son examen.

Le conservateur du Musée ayant installé, dans les locaux obligeamment prêtés par M. Chavan, rue du Rhône, une exposition ethnographique au profit de la Caisse centrale de secours pendant la guerre, le Musée a collaboré à cette œuvre d'utilité publique en prêtant à cette exposition un certain nombre d'objets provenant de la Péninsule des Balkans.

Au cours de l'année 1915, 5380 personnes ont visité les collections et 153 objets ont été inventoriés. Ces chiffres restent très en dessous de ceux qui étaient enregistrés avant la guerre.

Voici la liste des principaux objets entrés au Musée.

DONS, DÉPÔTS ET ACQUISITIONS.

Europe.

1 flûte en bois, Serbie ; 1 balalaïka ; 1 guzla sculptée, Serbie : M. Emile CHAIX. — 1 paire de pantoufles turques : M^{lle} DEMOLE. — 1 sabre turc ; 3 couteaux de Bosnie-Herzégovine ; 1 ceinture avec anneaux métalliques, Péninsule des Balkans : héritiers de M. Gabriel DIODATI. — 1 petite icône en bois sculpté, Russie : 1 statuette en bois, costume breton : M^{me} BEDOT-DIODATI. — 2 râteaux anciens, Val d'Hérens : dépôt de M. Eugène PITTARD. — 1 flageolet « Salamouri », Tiflis ; 1 flageolet « Doudouki » Tiflis ; 1 flageolet « Zurna », Tiflis ; 1 violon à trois cordes « Tchiannouri » ; 1 mandoline « Tchangouri » ; 1 guitare « Thari », Tiflis ; doubles timbales « Makhari », Tiflis ; 1 grand tambourin « Daira », Tiflis ; 1 tambour « Doli », Tiflis : objets remis par le Musée d'Art et d'Histoire.

Amérique du Nord.

Un paire de chaussures indiennes : M^{me} BEDOT-DIODATI.

Amérique du Sud.

1 bombilla en fibres de roseaux tressés, Brésil : M. LESCHOT. — 1 grand tapis tissé fond blanc-gris, avec broderies, au centre armoiries du Chili : M^{lle} ECK.

Asie.

1 orgue de bambou « Le Ken » (registre de 14 bambous), en usage au Siam : M. Ami GRASSET. — 1 sabre japonais ; 1 sabre javanais ; 1 glaive hindou, gravé et damasquiné, scènes de chasse ; 1 couteau hindou damasquiné ; 1 couteau japonais ; 2 calebasses : héritiers de M. Gabriel DIODATI. — 1 tête humaine sculptée ; 1 tête humaine aux yeux baissés, surmontée d'un chignon ; 1 tête humaine aux yeux baissés, cheveux recouverts d'un voile ; 1 sculpture, entrée de temple (?) avec, au-devant, un personnage en pied ; ces quatre pièces, art Khmer : remis

par le MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE. — 7 bracelets laque rouge, Indes ; 1 bracelet métal ; 1 paire de souliers hindous ; 2 paires de chaussures en cuir brodé, avec paillons, Indes ; 1 paire de chaussures chinoises ; 1 statuette chinoise en bois ; 2 bracelets en métal, Indes ; 1 bracelet filigrané, 3 boucles d'oreilles ; 1 brûle-parfum chinois : M^{me} BEDOT-DIODATI. — 1 costume de femme, composé de 6 pièces, Chine : remis par le MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS.

Afrique.

1 double cloche sans battant, en fer, pour les danses, Azandé ; 2 pots à eau, Azandé, terre noire, ornements géométriques incisés ; 4 pots pour cuire l'huile de palme, Azandé ; 1 instrument de musique « marimba », Azandé ; 1 groupe d'objets utilisés pour les danses : carapaces de tortue, bracelet de rotang, graines, etc. ; 1 porte-bonheur, Azandé ; morceaux de bois sculptés suspendus à une cordelette ; 1 hache, lame en cuivre, Azandé ; 2 couteaux de jet, en cuivre, Azandé ; 1 chasse-mouches en queue d'éléphant ; 1 monnaie de Topoké (gros morceau de cuivre quadrangulaire en demi arc), avec incisions ; 1 cuillère en bois ; 1 vêtement de femme en fibres végétales, Azandé ; 1 couteau Azandé, lame droite ; 1 couteau Topoké ; 1 couteau Bandia ; 1 couteau Ababua ; 1 couteau Azandé ; 2 couteaux Ababua ; 1 couteau Bafou ; 1 couteau Topoké ; 2 couteaux Azandé ; 1 chapeau de chef Azandé, avec cimier et bords ornés de cauris ; 1 siège Azandé ; 1 plat à légumes en bois, Azandé ; 1 couteau Azandé ; 1 lance Topoké, en cuivre rouge ; 1 tapis Azandé en fibres végétales, décoration géométrique ; 1 lance Topoké, en fer ; 1 lance Ababua ; 1 lance Azandé ; 1 grand couteau Ababua ; 2 couteaux Azandé ; 1 lance Azandé ; 1 lance pour la chasse au cochon sauvage, Azandé ; 2 lances Azandé (base du fer en torsades libérées, travail très remarquable) ; 1 bouclier Azandé, umbo en bois recouvert d'une peau de chat sauvage ; 1 lance Azandé (la base du fer est formée par un triple enroulement de torsades) ; 1 lance Azandé (la base du fer est formée par une quadruple torsade) ; 3 boucliers

Azandé ; 1 lance Topoké ; 4 lances Azandé ; 1 lance Ababua ; 4 lances Azandé de types divers ; 1 couteau d'exécution ; 1 longue lance Azandé (plusieurs de ces lances Azandé sont d'un travail très remarquable, (acquisition). — 1 massue en corne de rhinocéros (mission Colliard ?) ; 2 haches de guerre provenant du Zambèze ; 1 hache de guerre, Barotsé ; 1 casse-tête provenant du Zambèze (objets non inventoriés dans l'ancienne collection). — 1 grande épée droite avec fourreau, Abyssinie ; 2 couteaux de Mauritanie ; 1 ceinture, Mauritanie (?) : don des héritiers de M. Gabriel DIODATI.

5. Service du Vieux-Genève.

Chef du Service : M. LOUIS BLONDEL.

Adjoint au Service : M. ERNEST RENARD.

Pendant cette dernière année le Service a entrepris des activités nouvelles. L'extension croissante de l'agglomération genevoise nous oblige de conserver l'image ancienne des villages du canton ; il est indispensable de relever et de photographier les constructions rurales les plus typiques. Grâce à un don de 300 francs de la Société auxiliaire du Musée, ce travail a pu être commencé. Le service photographique du Musée, mis obligeamment à notre disposition, nous permet de poursuivre plus rapidement et dans des conditions financières plus avantageuses, cette entreprise de longue haleine. Près de la ville, les faubourgs ont été aussi l'objet d'études, et notre série photographique s'est sensiblement enrichie (environ 700 documents).

Plus que jamais, par le fait des transformations de notre vieille cité, il a fallu vouer beaucoup d'attention aux démolitions. Plusieurs fers forgés, stucs, poutres sculptées, chapiteaux, ont été sauvés de la destruction, et constitueront des spécimens précieux pour l'histoire de l'art à Genève.

Le Service a suivi attentivement les fouilles de l'église de la Madeleine. Il a pris des vues de toutes les substructions, et a fait mouler une pierre tombale d'un grand intérêt.

Mentionnons aussi notre enrichissement en plans anciens et modernes, ainsi qu'en documents concernant les événements artistiques et patriotiques de l'année.

Nous avons également eu la chance de mettre la main sur deux poids en fer, de Genève, aux armes de la République et datés de 1825, 1 marc et $\frac{1}{4}$ de marc.

DONS.

1 aune de drapier, aux armes de Genève : M. René CHARREY.
— 1 portefeuille contenant 68 plans divers de Genève : M. Arthur DIODATI. — La guillotine de Genève 1792, des entraves de prisonnier et collection d'objets divers, provenant de l'évêché : DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE. — 1 trumeau de cheminée en stuc, époque Louis XVI, provenant de la campagne Brot à Malagnou : M^{me} Edouard BROT.

6. Salle des Armures.

Délégué de la Commission : M. le major Henry GALOPIN. †

Commission :

MM. Louis CHAUVET, délégué du Conseil administratif. — A. CARTIER. — M. BEDOT. — Max VAN BERCHEM. — Marc CAMOLETTI. — Eugène DEMOLE. — Henri FAZY. — Henry GALOPIN †. — A. LAMUNIÈRE. — Camille MARTIN. — Edouard NAVILLE. — Eugène PITTARD. — B. REBER. — H. VULLIÉTY †.

La Salle des Armures a fait une grande perte cette année en la personne de M. le major Henry Galopin, décédé le 27 juillet 1915. Malgré son âge et ses nombreuses occupations, il avait bien voulu accepter en 1903, les fonctions de conservateur, demeurées vacantes par la mort du regretté Louis Bron, et c'est en cette qualité qu'avec une ardeur et un dévouement infatigables, il avait dirigé les opérations compliquées du trans-

fert et de l'aménagement, au Musée d'Art et d'Histoire, des collections confiées à ses soins. Des raisons de santé avaient engagé M. Galopin à donner sa démission en 1910, mais comme délégué de la Commission, il n'avait pas cessé de prendre part aux travaux et au développement de la Salle des Armures, où les avis de sa longue expérience et de son érudition étaient constamment sollicités et suivis. La mort de cet excellent citoyen qui, malgré les obligations d'une carrière très remplie, avait, en tant de manières, servi la patrie à laquelle il était passionnément attaché, a été partout vivement ressentie. Nous saisissons l'occasion de renouveler à sa famille l'expression de notre sympathie et de nos profonds regrets.

Une modification importante, et depuis longtemps projetée en vue d'un meilleur aménagement de la salle, a été accomplie avec le seul concours des ateliers du Musée. Les deux massifs circulaires, composés d'armures de lanciers-cuirassiers genevois (1589-1592) et d'hommes d'armes de Savoie pris à l'Escalade, qui avaient été placés au milieu de la salle, mais dont la présence était encombrante et dont la disposition nuisait à l'effet d'ensemble, ont été supprimés. Les armures dont ils se composaient ont été réparties contre la paroi du fond, en deux groupes demi-circulaires flanquant la porte de la salle d'honneur du château de Zizers ; le reste a été placé contre les piliers latéraux. La perspective de la salle, au centre de laquelle se dégage maintenant le trophée de l'Escalade, a été par là complètement transformée, en même temps que la circulation est devenue plus facile dans ce local si fréquenté par nos écoles. Ce travail a été complété par un meilleur arrangement des panoplies placées au-dessus des portes.

DONS.

1 carreau d'arbalète, provenant du champ de bataille de Marignan ; 1 pointe de trait provenant du champ de bataille de Morat, avec attestation du Syndic de cette ville, du 2 mars 1838 ; 1 cocarde en métal, aux couleurs genevoises, surmontée

de l'écusson fédéral ; 1 insigne de coiffure en métal doré : écusson fédéral surmonté de deux carabines en sautoir ; 1 bouton d'uniforme, avec grenade et la légende : *Garde nationale* ; 1 idem en os, doublé de métal blanc : armes de Genève, avec la légende : *Genève République, Post Tenebras Lux* : legs de M^{lle} Louise RILLIET. — 20 cartes de convocations militaires : Légion du Léman, 19 novembre 1813 ; Milice Genevoise, 1817-1858 ; Corps de Musique : M. H. CAILLER. — 1 paire de brides de 1^{er} lieutenant d'état-major, ayant appartenu au colonel Camille Favre : M^{me} Camille FAVRE. — 1 chabraque en toile cirée : Héritiers de M. Gabriel DIODATI. — 1 sabre avec poignée en laiton, garde à double branche, dont une mobile ; lame portant les armes de France, gravées, et l'inscription : *Je protège la Nation* ; vers 1790 : M. P. DECORGES. — Cordon du guidon de l'ancienne compagnie de Carabiniers n° 72 : M. Alphonse PATRU. — Uniforme (tunique, pantalons, brides, képi et casquette) du colonel Aymon Galiffe, commandant de la II^e Division de 1910 à 1912, † 1915 : M^{lle} Caroline GALIFFE. — 1 insigne de coiffure en métal argenté, grenade et branches de feuillage : M. E. REY. † — 1 sabre avec garde dorée, fourreau en acier, ayant appartenu à M. Auguste Girod, capitaine commandant d'une batterie d'artillerie, le 6 octobre 1846 : M. Maurice GIROD.

7. Cabinet de Numismatique.

Conservateur : M. Eugène DEMOLE.

Conservateur-adjoint : M. Édouard AUDEOUD.

Commission :

MM. LOUIS CHAUVET, Conseiller administratif délégué.
— Alfred CARTIER, directeur général du Musée d'Art et d'Histoire. — Auguste CAHORN. — Henri CAILLER. — Jean FAVEZ. — Louis FURET. — Théodore GROSSMANN. — Lucien NAVILLE.

DONS.

La collection la plus intéressante qui soit entrée au Cabinet pendant l'exercice écoulé, est une série considérable de sceaux et de cachets, donnés par M^{lle} Caroline GALIFFE.

Cette collection, bien connue des héraldistes, a été formée



Sceau de Robert de Genève, Cardinal du titre des douze Apôtres, plus tard anti-pape à Avignon sous le nom de Clément VII.

au cours du siècle passé, par Jacques-Augustin Galiffe, par J.-B.-G. Galiffe, son fils, et par Aymon Galiffe, son petit-fils. Elle comprend 69 sceaux pendants, 668 sceaux sur papier et 1899 cachets, la plupart modernes, sur cire, formant un total de 2636¹ pièces, dont plusieurs sont uniques. Il y a, dans ces

¹ Quelques-uns de ces sceaux, provenant des Archives de Genève, auxquelles ils avaient été temporairement empruntés pour étude, seront restitués à cet établissement.

Deux autres dons, comprenant des sceaux-matrices et des sceaux-empreintes ont été faits par M^{lle} C. Galiffe et figureront dans le compte rendu du prochain exercice.

belles séries, des matériaux d'étude fort importants, non seulement pour la sigillographie de l'évêché de Genève, mais aussi pour le blason des familles de cette ville, de plusieurs cantons suisses et de Savoie.

Un autre don du même genre à signaler est celui fait par M. Paul-E. MARTIN, archiviste cantonal, à Genève. Il comporte 106 moulages de sceaux des archives de cette ville, de 1363 jusqu'au milieu du XV^e siècle. La collection J. Mayor, acquise en 1913, comprenait des moulages de sceaux du XII^e au XIV^e siècle; le don de M. Paul-E. Martin vient donc combler une lacune importante.

Au cours de l'exercice précédent, le Cabinet a reçu: d'un donateur anglais, qui a désiré conserver l'anonymat, quarante et une monnaies diverses grecques et romaines, d'or, d'argent et de bronze; — de M. J. BOUSSER, une pièce de cinq-centimes 1915, en carton, de la banque d'émission de Lille; — de M^{lle} M. BOVAGNE, deux médailles françaises, en métal blanc, frappées pour la journée française (secours national); — de M. E. BROCHER, sept spécimens de papiers timbrés au nom de la République et de l'Empire français, ainsi qu'au nom du Département du Léman; — de M. A. CAHORN, une médaille en br. arg., frappée pour les soixante années de règne de la reine Victoria et quatorze pièces d'argent et de billon, de Savoie, du règne d'Amédée VI à celui de Victor-Emmanuel I; — de M. R. de CANDOLLE, une médaille de bronze, modelée par C. Angst, pour l'anniversaire des cinquante années de mariage de M. et M^{me} de Candolle-Marcet; — du COMITÉ DE LA PLAQUETTE, les coins de service pour la plaquette contre la Convention du Gothard (1913); — de M. E^{lo} DEMOLE, dessin original de A.-St. van Muyden pour le sceau de la Faculté de théologie évangélique de Genève (1908); — de M. GARABEDIAN, une tétradrachme de l'île de Thasos, dernière période, arg.; — de M. Th. GROSSMANN, douze reproductions galvanoplastiques anciennes de deniers du X^e siècle, appartenant, la plupart, à la Bourgogne Transjurane, deniers dont plusieurs ont aujourd'hui disparu du Musée de Bâle, d'où ils provenaient; matériel

de carton pour étiquettes ; — de MM. HUGUENIN frères, une médaille de br. en souvenir du 600^e anniversaire de la bataille de Morgarten ; — de M. Fr. HUGONNET, un moyen-bronze de Domitien ; — de M. A. JACCARD, une médaille de br. de la « Solidarité neuchâteloise », par Huguenin frères (1915) ; dix-bani de 1906, de Roumanie ; — de M. Henri JARRYS, dix-sept dessins de monnaies, par A.-St. van Muyden ; — de M. E. PITTARD, une médaille de fer du trente-cinquième Congrès, tenu à Lyon, de l'Association française pour l'avancement des sciences, par P. Richer ; — de MM. G. POCHON ET FILS, une médaille de br., en l'honneur de la Belgique, modelée par les donateurs ; — de M. Fr. RAISIN, un catalogue de monnaies ; — du COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE, jeton annuel de la Société (1915), modelé par M^{lle} C. Roch, cinq ex. frappés sur divers métaux ; — de MM. THUDICHUM (par la Société auxiliaire du Musée), 275 pièces d'argent, de billon et de cuivre. A signaler : une pièce de bronze de Gergis (Troade, Grèce) ; une p. de Faustine jeune, frappée à Alexandrie d'Égypte ; un demi-follis de br. de Constant II, empereur d'Orient ; un moyen-bronze d'Antonin-le-Pieux, Rome ; — de M. J. VIBERT, une plaquette de br., modelée par le donateur, en l'honneur de M. Alfred Werner (1913) ; — Le CONSEIL ADMINISTRATIF a remis au Cabinet un moyen-bronze de Domitien trouvé dans les fouilles du monument de la Réformation et une médaille de br. de la Société protectrice des animaux, don de cette Société (2^{me} conférence internationale de l'Étoile rouge) ; — Le MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE a remis au Cabinet cinq ouvrages sur la numismatique antique, une médaille en or, offerte au capitaine Petit (père de Petit-Senn) par sa Compagnie, le 20 août 1815 (legs John Jacquier) ; — Le MUSÉE DES BEAUX-ARTS a remis au Cabinet un catalogue de monnaies.

ACQUISITIONS.

Le Cabinet s'est enrichi de deux deniers, émis pour le comté de Lyon, au X^e siècle. Ces pièces, frappées à un style nouveau, inconnu à Lyon, présentent un grand intérêt pour la numisma-

tique du Lyonnais avant le monnayage épiscopal. Le conservateur du Cabinet se propose de les publier, en temps et lieu, lorsque l'étude en sera achevée.

A cette acquisition de grande valeur, il faut joindre une intéressante série de 132 pièces de Savoie, du onzième au dix-neuvième siècle, l'essai d'un demi-thaler de Genève, de 1622, variété inconnue, un teston de François Trivulzio, frappé pour Misox (Grisons), la plaquette en bronze modelée en l'honneur de Carl Spitteler, par Hans Frei et plusieurs autres pièces de moindre importance.

Dans sa séance du 13 novembre 1915, la Commission du Cabinet a décidé d'appuyer l'acquisition de la bibliothèque numismatique ayant appartenu à feu A. Morel-Fatio. Cette opération se fera peu à peu, au fur et à mesure des disponibilités budgétaires. Pour l'exercice de 1915, 113 ouvrages, faisant un total de 148 volumes ont été acquis.



CHAPITRE IX

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE ¹

Directeur : M. Maurice BEDOT.

Commission :

MM. LOUIS CHAUVET, Conseiller administratif délégué. — Alfred CARTIER. — LOUIS DUPARC, professeur. — Roger DE LESSERT, D^r SC. — Eugène PENARD, D^r SC. — Arnold PICTET, D^r SC. — Jacques REVERDIN, professeur. — Charles SARASIN, professeur. — Emile YUNG, professeur.

Les travaux de terrassement entrepris en décembre 1914 ont été poursuivis pendant les premiers mois de l'année 1915, de telle sorte, que la fouille pour la construction du nouveau Muséum est presque entièrement achevée.

Toutefois avant de poursuivre les travaux et d'entreprendre la construction proprement dite, le Conseil administratif a tenu à revoir de très près les devis, parce qu'il se rendait compte, qu'étant donné la très forte augmentation du prix des matériaux et du coût de la main d'œuvre, le crédit voté serait insuffisant. On a pu, en effet, constater qu'il fallait prévoir une forte majoration du coût de la construction et il importe de remanier les plans de manière à réduire le plus possible la différence entre le crédit voté et la dépense à prévoir. Nous espérons arriver, en 1916, à une solution qui permette de poursuivre la construction du nouveau bâtiment. Notons encore que les projets de sculpture destinée à décorer les façades du nouveau Muséum ont été sou-

mis à l'examen d'un jury composé de MM. BRAILLARD, CAMOLETTI, GALLET et VIBERT, auxquels le Conseil administratif a adjoint à titre consultatif, le directeur du Muséum. Ce jury s'est réuni le 9 septembre 1915 et, après avoir examiné les projets exposés, a donné le premier prix à M. ANGST, sculpteur, à Genève, qui a été chargé par le Conseil administratif de l'exécution des motifs décoratifs de la porte principale. Pour les panneaux décoratifs qui doivent orner la façade nord et se placer entre les fenêtres du 1^{er} et du 2^e sous-sol, le jury n'a pas pris de décision définitive, mais a demandé aux deux concurrents qui avaient pris part au concours de présenter des études plus complètes. Ces nouveaux projets ont été soumis le 1^{er} décembre 1915 au Jury qui a accordé le prix à M. HERMÈS. Le Conseil administratif a chargé cet artiste de l'exécution des panneaux dont les sujets devront recevoir l'approbation du directeur du Muséum et de l'architecte.

L'installation du chauffage dans le nouveau Museum a été adjugé à la Maison « CALORIE ».

* * *

Nous avons eu le chagrin de voir disparaître dernièrement un collaborateur aimable et dévoué, M. Charles BLACHIER, entomologiste de grande valeur, qui avait bien voulu se charger de la détermination et de l'organisation de notre collection de Papillons et, depuis 25 ans vouait tous ses soins à ce travail avec un dévouement inlassable. Savant distingué et d'une rare modestie, Ch. BLACHIER, qui fut l'un des fondateurs de la Société de Lépidoptérologie, a rendu de grands services à tous ceux qui s'intéressent à cette branche de l'Entomologie. Il possédait une collection de Papillons remarquable par la beauté des exemplaires et comprenant non seulement la série complète des espèces suisses, mais encore de nombreuses séries d'exotiques. Il avait également formé une bibliothèque lépidoptérologique, qui présente d'autant plus d'intérêt pour nous, qu'elle renferme surtout des ouvrages de grande valeur qu'aucune bibliothèque de notre Ville ne possède. En léguant sa collection et sa bibliothèque au Muséum, Ch. BLACHIER a

tenu à donner une dernière preuve de l'intérêt qu'il a toujours porté aux Institutions scientifiques de notre pays.

Nous avons également reçu, de M. le D^r Maurice ROCH une très belle collection de Papillons qui avait été formée autrefois par MM. Jean-Pierre POULIN et Emile POULIN et qui comprend un très bel ensemble de formes paléarctiques. Elle contribuera à enrichir la collection du Muséum d'un grand nombre d'aberrations, de variétés et d'espèces rares.

Le Muséum a remis à l'Ecole secondaire une collection de 118 coquilles. Il a envoyé à l'Institut des Sourds-Muets de Gérone (Valais) une petite collection de Mammifères, Oiseaux, Mollusques et Insectes.

49 demandes de prêts ont été accordées.

Le Muséum a publié cette année le 23^e volume de la *Revue Suisse de Zoologie* comprenant 533 pages et 14 Planches.

Le 4^e fascicule du *Catalogue illustré de la Collection Lamarck* est en cours de publication et paraîtra probablement au commencement de l'année prochaine.

Pendant cette année, les galeries ont été de nouveau ouvertes au public le dimanche matin et après-midi et le lundi, mercredi et jeudi après-midi.

Nos collections continuant à s'enrichir et à augmenter normalement, et, d'autre part, le manque de place se faisant toujours plus durement sentir, on a dû recourir à un moyen extrême et emballer les séries qui sont le moins souvent consultées. 106 caisses ont été remplies et placées dans les caves du Muséum.

Zoologie et Anatomie comparée.

Vertébrés. — On a intercalé dans la collection générale 97 spécimens montés, 121 spécimens à l'alcool, 590 peaux et 126 pièces ostéologiques.

Invertébrés. — M. le D^r G. MERMOD, qui s'occupe de notre collection malacologique, a fait une révision générale de tous nos dépôts de coquilles. Cet utile travail permettra d'inter-

caler un grand nombre d'espèces dans la collection générale et nous fournira de nombreux spécimens pour les échanges. En outre, on a travaillé à l'établissement d'une collection de Conchyliologie générale destinée à montrer les formes types des coquilles et les caractères servant à leur détermination.

De nombreuses espèces, achetées à M. CAZIOT, ont pris place dans la collection générale.

Dans la section d'Entomologie, le classement des Apides, des Vespides et des Sphégides est achevé. Quelques séries d'Hémiptères, qui se trouvaient dans les dépôts, ont été déterminées. M. le D^r C. FERRIÈRE a bien voulu entreprendre l'étude de nos Calcidides et M. André NAVILLE s'est chargé d'intercaler les Lépidoptères provenant des collections BLACHIER et POULIN.

La collection d'Insectes du Muséum comprend actuellement 4 séries distinctes qui sont : 1° la collection proprement dite, disposée dans des cadres vitrés qui ne contiennent que des espèces déterminées ; 2° la collection mixte qui renferme, dans des cadres vitrés, à côté d'Insectes déterminés et classés, des spécimens appartenant aux mêmes familles, mais non spécifiquement déterminés. C'est le système qui était adopté autrefois pour les collections entomologiques ; 3° les boîtes de dépôts dans lesquelles se trouvent les Insectes non encore déterminés et les dons qui n'ont pas encore été intercalés ; 4° les boîtes de doubles dont on peut disposer pour les échanges.

Le tableau suivant indique le nombre de cadres et de boîtes de la collection entomologique, d'après l'inventaire fait cette année :

	Collection	Collection mixte	Dépôts	Doubles	Total
Orthoptères	507	—	114	59	680
Hémiptères	145	—	75	15	235
Diptères	59	—	42	12	113
Neuroptères	41	—	2	7	50
Pseudoneuroptères	44	—	41	7	92
Hyménoptères	51	267	249	206	773
Coléoptères	53	1083	59	41	1236
Lépidoptères	674	—	369	37	1080
Total	1574	1350	951	384	4259

En outre, la collection des Insectes de la Suisse, qui se trouve au Palais Eynard, comprend 359 cadres vitrés et 82 boîtes de dépôts.

Paléontologie.

Une collection de fossiles crétacés du massif d'Allauch (Bouches du Rhône) a été déterminée et préparée. On a intercalé dans la collection une série de Spongiaires fossiles déterminés par M. OPPLIGER.

M. le D^r J. FAVRE a préparé le texte du 4^e fascicule du *Catalogue illustré de la collection Lamarck*. Tous les spécimens qui doivent figurer sur les planches ont été photographiés.

Géologie et Minéralogie.

La revision de la collection minéralogique sera très prochainement terminée. Les Silicates, Phosphates, Borates, Uranates et Sulfates ont été montés sur griffes et exposés.

Dans les collections régionales, le Salève, dont l'arrangement est achevé, fournit une série de 850 échantillons de roches et 370 coupes minces.

Collection locale.

Cette collection s'est enrichie cette année, d'un bel exemplaire de *Silurus glanis*, mesurant 2^m,20 et provenant du Lac de Morat. Le Conseil administratif ayant décidé de reprendre une partie des locaux du Palais Eynard qui étaient occupés par la collection locale, on a dû entreprendre le démontage des Oiseaux de la collection FATIO qui seront intercalés dans la collection de peaux du Muséum.

Nous adressons nos remerciements à M. MAERKY, qui a bien voulu continuer à recevoir tous les dimanches matin les collectionneurs et amateurs d'histoire naturelle désirant déterminer des animaux de la Suisse ou avoir des renseignements sur notre faune locale.

Bibliothèque.

Notre bibliothèque a reçu plusieurs dons intéressants, parmi lesquels nous devons surtout mentionner l'importante série d'ouvrages sur les Lépidoptères qui nous a été léguée par M. Ch. BLACHIER.

27 076 fiches *Concilium bibliographicum*, nous ont été remises cette année, ce qui porte le nombre total à 388 147.

DONS.

ACADÉMIE ROUMAINE, SECTION SCIENTIFIQUE, à Bucarest : Bulletin de la Section, 21 fasc. 8°.

MM. ARCHINARD, à Genève : 1 *Corvus cornix* L.

ARCHIVES DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES, à Genève : Arkiv för Zoologi, 4 fasc. 8°.

M. D'AURIOL, à Genève : 1 série de Coléoptères et de Lépidoptères du Jura.

M. M. BEDOT, à Genève : 82 volumes 4° et 8° et 1 brochures 8°.

M. LÉON BENÉ, à Genève : 1 *Tropidonotus natrix* L.

M^{me} V. VAN BERCHEM, à Genève : 1 *Parnassius apollo* var. *novaræ* Obth. ; 1 *Argynnis paphia* L. ab. *nigricans* Cosm. ; 1 *Melithaea didyma* ab. *radiata* ; 1 *Chrysophanus gordius* ab. *midas* ; 1 *Chrysophanus gordius* ab. *sinistroradiata* ; 1 *Zygaena achillæ* ab. *fulva*.

M. BERGERAT, à Onex : 1 *Petronia petronia* L. ; 1 *Lanius excubitor* L.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE, à Genève : 2 volumes 4° et 8° reliés, 2 brochures 8°.

M. Ch. BLACHIER, à Genève : 1 collection de Lépidoptères comprenant 440 cadres et 1 bibliothèque d'ouvrages de Lépidoptérologie comprenant 231 volumes fol., 4° et 8° et 489 brochures 4° et 8°.

M^{llo} BLANC, à Genève : 1 *Lacerta viridis* Laur.

M. R. BLAVIGNAC, à Genève : 1 *Aythya nyroca* Gûld.

M. W. BOREL, à Genève : 1 *Sylvia atricapilla* L. ♂ juv. ;
1 *Erithacus rubecula* L. juv.

M. P. BORN, à Herzogenbuchsee : 59 brochures 8°.

M. le D^r F. BROCHER, à Vandœuvres : *Pseudagenia carbonaria* (Scop.) ♂ ♀ et colonie de cellules; 1 *Pyromelana nigri-venter* Cass. ♀

M. le D^r J. CARL, à Genève : 1 volume 8° broché et 2 brochures 4°.

M. le Commandant CAZIOT, à Nice : 9 brochures 8°

M. CHARNAUX, à Genève : 1 ♂ *Calopsittacus novae-hollandiae* Gm. ; 1 ♂ *Palaeornis fasciata* Müll.

M. DE CHARRIÈRE, à Lugano : 1 collection de fossiles de l'Albien de la Perte du Rhône, 39 pièces représentées par 400 échantillons.

M. le D^r R. COBELLI, à Rovereto : 1 brochure 8°.

M. Ed. CUÉNOD, à Grange-Canal : 1 *Buteo buteo* L.

DEPARTEMENT OF BIOLOGY, TUFTS COLLEGE, Massachusetts : 2 brochures 8°.

M. DÉROGNAT, à Marseille : 1 collection de fossiles du crétacé d'Allauch (Bouches du Rhône); 1 collection de fossiles du jurassique, du crétacé et du tertiaire du Midi de la France comprenant 64 espèces en 270 échantillons.

M. Ad. DES GOUTTES, à Genève : 1 Schiste chloriteux de Troinex.

M. G. DIODATI, à Genève : Bois de *Cervus elaphus* L. ; 2 Cornes de *Capreolus capreolus* L. ; 1 de *Bos taurus* L. var. ; 1 de *Bos bubalis* L. ; 4 de *Gazella leptoceros* F. Cuvier ; 3 de *Gazella tilonura* Heuglin ; 1 de *Lithoceras* ; des cristaux de Barytine (Sulfate de Baryte).

M. E. DORA à Satigny : 1 *Buteo buteo* L.

M. DUCHOSAL, à Pregny : 1 ♂ *Chrysolophus amherstiae* Leadb. ; 1 ♀ *Aprosmictus cyanopygius* Vieill. ; 1 ♂ *Cephalophus rufilatus* Gray ; 1 *Platycercus eximius* Shaw.

MM. H. DUTOIT et F. UHLMANN, Myes : 1 ♂ juv. *Harelda glacialis* L.

M. A. E. FERSMAN, à St-Pétersbourg : 1 brochure gr. 8°.

- M. Ch. FIRMENICH, à Genève : 1 crâne d'*Ichtyosaurus*.
- M. V. FORESTIER, au Petit-Saconnex : 1 ♂ *Muscardinus avelanarius* L.
- M. le D^r E. FREY-GESSNER, à Genève : 15 volumes 8° brochés; 10 fasc. 8°; 27 brochures 8° et 4°.
- M. E. GALOPIN, à Genève : 1 ♂ *Vanellus vanellus* L. ; 1 ♀ *Columba palumbus* L.
- M. A. GHIDINI, à Genève : 1 fasc. 8° et 4 brochures 8°.
- M. le D^r GOUDET, à Genève : 1 nid de *Lasius fuliginosus* Latr. du type des nids en carton ligneux.
- M. Ch. HEDLEY, à Sydney : 1 brochure 8°.
- INSTITUTO MEDICO NACIONAL, à Mexico : 1 fasc. 8°.
- M. Ch. JANET, à Voisinlieu s. Allonne (Oise) : 1 brochure 8°.
- M. J. JULIEN, à Genève : 1 *Mus sylvaticus* L. ; 8 boîtes d'Insectes de Suisse (Valais et Genève).
- LABORATOIRE DE GÉOLOGIE ET DE MINÉRALOGIE, à Grenoble : 1 volume 8° broché.
- M. Ed.-J. LAFOND, à Meyrin : 1 *Microtus terrestris* L. var. *exitus* Mill. en chair.
- M. LECHTHALER, à Genève : 1 crâne monstrueux de *Mus rattus* L. ; 1 crâne monstrueux de Poule ; 1 *Crossopus fodiens* L.
- M. J. LEUBA, à Genève : 1 concrétion de la plage de Berck (Pas de Calais).
- M.M. LOMBARD, à Genève : 4 volumes fol° reliés.
- M. E. LULLIN, à Troinex : 1 *Gallinula chloropus* L.
- M^{me} G. LUNEL, à Rome : 1 *Pagellus erythrinus* L. .
- M. le D^r A. MACHARD, à Genève : 1 Chat de Siam ; 1 *Accipiter nisus* L.
- M. A. MATHEY, à Bienne : 500 Coléoptères déterminés provenant de la Suisse.
- MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, à Paris 1 volume 4° et 3 fasc. 4°.
- M. J. DE MORSIER, à Genève : 1 *Podiceps fluviatilis* L. ; 1 *Corvus corone* L. ; 1 ♀ *Phylloscopus sibilator* Bechst. ; œufs de *Phylloscopus sibilator* Bechst. et de *Muscicapa griseola* L.

M. A. MOTTIER, à Genève : 12 fragments de Quartz aurifère du Transvaal.

MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE de Genève : 3 brochures 8°.

DOMINION MUSEUM, à Wellington (New Zealand) : Annual Report 1915.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE DE FRIBOURG : Rapport de 1914, Fribourg 1915, 1 br. 8°.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE DE LAUSANNE : Rapport des Conservateurs pour 1914, Lausanne 1915, 1 br. 8°.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE DE NEUCHÂTEL : Rapport de 1914, Neuchâtel 1915, 1 br. 8°.

MUSEO DE CIENCIAS NATURALES, à Madrid : 2 fascicules 8°.

NATURHISTORISCHES MUSEUM, à Soleure : Die naturhistorische Abteilung des Museums der Stadt Solothurn. Solothurn 1914, 1 br. 8°.

NATURALISTA SICILIANO, à Palermo : 1 fasc. 8°

M. R.-P. LONGINOS NAVAS, à Saragosse : 1 br. 4°.

M. H. NECKER, à Genève : 1 portrait de Louis Necker, l'un des fondateurs du Muséum d'Histoire Naturelle.

NEW YORK ZOOLOGICAL PARK, à New York City : 3 fasc. 8°.

M. le D^r E. OLTRAMARE, à Genève : 1 *Syrnium aluco* L.

M. J. PELLEGRIN, à Peissy : 1 *Syrnium aluco* L.

M. PIGUET-FAGES, à Genève : 1 ♂ *Pavo cristatus* L.

M. le PROF. R. PONCY, à Genève : 1 *Fulica atra* L. en chair ; 1 *Melopsittacus undulatus* Shaw. en chair ; 1 *Aidemosyne cantans* Gm. en chair ; 1 *Podiceps fluviatilis* Tunst. ; 1 *Corvus corone* L. ; 2 *Hylocichla musica* L. avec nid et couvée ; 1 *Accipiter nisus* L. ; 1 *Tropidonotus natrix* L. juv. ; 1 nid et des œufs de *Turdus viscivorus* L. ; 1 *Molge alpestris* Laur. ; 1 série de Coléoptères des genres *Timarca*, *Cicindela* et *Agabus* ; 1 série de Mollusques du genre *Limnaea* ; 1 crâne de *Larus minutus* Pall. ; 1 crâne d'*Hydrochelidon nigra* L. ; 1 crâne de *Circus aeruginosus* L. ; 1 tête de *Numenius arquatus* L. ; 3 *Limnaea stagnalis* L. ; 6 *Planorbis corneus* L. ; 1 plume de Crécerelle ; 1 nid de Bruant ; 1 *Larus ridibundus* L. ; 1 *Cuculus canorus* L. ; 1 *Mus sylvaticus* L. ; quelques Arthropodes ; 1 *Microtus scher-*

man L. var. *exitus* Mill.; 2 *Mus musculus* L.; 2 *Astacus fluviatilis* L.; 1 *Harelda glacialis* L. juv.; 1 ♀ *Aythya ferina* L.; 1 br. 8°.

M. RAVACHOL, à Genève : 1 ♂ ♀ *Vipera aspis* L.

M. le Prof. D^r J. REVERDIN, à Genève : 21 Papillons paléarctiques appartenant à 9 espèces.

M. le D^r M. ROCH, à Chêne-Bougeries : 75 Lépidoptères du Valais ; 1 nid avec des œufs de *Erithacus rubecula* L. ; 1 collection de Lépidoptères formée par MM. Jean-Pierre et Emile Poulin ; 60 cadres.

M. le D^r F. SANTSCHI, à Kairouan (Tunisie) : les peaux de 1 *Putorius nivalis* L. var. *numidicus* Puch. ; 1 *Zorilla lybica* Hemp. et Ehr. ; 2 *Jaculus orientalis* Erxl. ; 1 *Ardetta minuta* L. ; 1 *Merops apiaster* L.

M. le D^r Ed. SARASIN, au Grand-Saconnex : 1 volume 4° relié.

M. le D^r F. SARASIN, à Bâle : 1 brochure 8°.

M. R. DE SAUSSURE, à Genève : 1 *Colias edusa* L. (hermaphrodite) ; 1 *Colias hyale* L. var. *nigrafasciata* ; 1 *Colias hyale* L. var. *flavescens* ♀.

M. F. DE SCHAECK, à Genève : 12 fasc. 4°.

M. A. SCHELLENBERG, à Nyon ; 1 *Fratercula arctica* L.

M. A. SCHMIDELY, à Genève : 1 *Fulica atra* L. ; 1 ♂ *Netta rufina* Pall. juv.

MM. SCHMIDELY et VUICHARD, à Genève : 2 ♂ ♀ *Harelda glacialis* L. en chair.

M. G. SCHNEIDER, à Bâle : 2 br. 8° et 4°.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE FÉDÉRAL, Département de l'Intérieur à Berne : 1 vol. 4° broché.

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE DE GENÈVE : 1 grande plaque de Mica.

SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DES SCIENCES NATURELLES : 1 vol. 4° broché.

M. G. STEFANINI, à Firenze : 3 br. 8°.

M. E. DE STOUTZ, à Genève : 5 échantillons de minerais ; 1 échantillon de roche basique aurifère.

UNIONE ZOOLOGICA ITALIANA, à Napoli : 3 br. 8°.

M. A. VAUCHER, à Genève : 1 nid de *Sylvia melanocephala*

Gm. ; 1 *Chamaeleon vulgaris* Daud. ; 21 peaux d'Oiseaux paléarctiques.

M. G. WAGNIÈRE, à Genève : 1 *Larus ridibundus* L. juv.

M. H. WEBER, à Genève : 1 ♂ *Cardinalis cardinalis* L. ;
1 *Uraeginthus phoenicotis* Swains.

M. H. WEBER, à Vernier : 1 *Erithacus rubecula* L.

Achats.

1 œuf de *Rhinochetus jubatus* J. Verr. et Des Murs ; 1 *Larus minutus* Pall. ; 2 *Larus ridibundus* L. ; 1 *Larus fuliginosus* Gould. ; 2 *Larus marinus* L. ♂ et ♀ ; 2 *Larus argentatus* Gm. ♂ et ♀ ; 1 *Larus cachinnans* Pall. Lugano ; 2 *Thalassogeron* de Nouvelle-Zélande ; 1 *Charadrius pluvialis* L. ; 2 *Aythya ferina* L. ; 2 *Fringilla teydea* W. et B. de Ténérife ; 1 *Tichodroma muraria* L. ; 1 *Houbara undulata* Jacq. ; 1 nid de *Corvus corone* L. avec 5 œufs ; 1 *Lacerta muralis* L. à queue bifurquée ; 2 *Myoxus glis* L. ; 1 *Putorius ermineus* L. ; 8 *Arvicola*, mélanisme et erythrisme, d'Eptingen ; 1 paire de cornes de *Capra ibex* L. ; 1 moulage de cornes de Chamois des Grisons ; 1 série de Coquilles ; 23 Oiseaux divers du pays ; 1 Kunzite de Pala (Californie) ; 1 Barthite de Guchab (Afrique).



CHAPITRE X

MUSÉE ET PARC ARIANA. FONDATION G. REVILLIOD ¹

Conservateur : M. Ch. PIGUET-FAGES.

MUSÉE.

Pendant cette dernière période annuelle, les collections ont été visitées par un public relativement nombreux les jours gratuits. En particulier les visites de groupes scolaires accompagnés de maîtres et de maitresses ont été beaucoup plus fréquentes que les années précédentes. Plusieurs instituteurs ont eu recours à l'intermédiaire du conservateur pour organiser ces visites. Il est à souhaiter que cette manière de faire se généralise, en attendant l'édition d'un petit guide spécial, car il est infiniment regrettable de conduire de jeunes écoliers devant des séries d'art décoratif sans arrêter leur attention sur les particularités intéressantes qu'elles renferment. Des indications, même élémentaires, peuvent, en développant le sens de l'observation et le goût, éveiller une saine et intelligente curiosité.

La recette des entrées payantes a réuni un millier de francs, inférieure de 2000 fr. sur les prévisions budgétaires et en diminution de 4500 fr. sur la moyenne des années ordinaires ; il a donc été nécessaire d'économiser cette dernière somme sur les dépenses habituelles pour pouvoir boucler les comptes en équilibre.

ACQUISITIONS.

Sur le compte « indemnité assurance vol » : 1 pièce dix ducats, Ferdinand III, empereur d'Allemagne, roi de Bohême, 1645 ; 1 pièce cinq ducats, idem, 1644 ; 1 pièce dix ducats, Léopold I^{er}, empereur d'Allemagne, grand duc de Transylvanie, 1696 ; 1 teston, Louis XII, roi de France, duc de Milan ; 2 pièces 16 et 20 kreutzer, Neuchâtel, 1694 et 1695 ; 1 plaquette Carl Spitteler, par Hans Frei, 1915.

Echangé avec le Musée de Neuchâtel 1 galvano quart de thaler, contre 1 galvano double pistole, tous deux neuchâtelois de 1694.

Legs de M^{me} Louise Rilliet : Barbe ; dentelle ; fonds de bonnet ; moitié de barbe et deux bas de manches assorties, point de Bruxelles dit point d'Angleterre ; 9 pièces porcelaine pâte tendre, Sèvres ; 11 pièces porcelaine Meissen XVIII^{me} siècle ; 6 pièces famille rose Chine, Kien-Hong, 1736-1796 ; 15 pièces aubergines à réserves, Kien-Hong, 1736-1796.

DONS.

17 médailles de 1878 à 1913, se rapportant à des événements genevois, gravées par Florian, Richard, H. Bovy, Lossier, Schlutter, Rutishauser, Chaponnière, Vallot et Méroz.

PARC.

La mobilisation temporaire du personnel ouvrier qui continue, rend particulièrement difficile et onéreux l'entretien du parc. Cette année encore nous avons dû remplacer un certain nombre d'arbres, particulièrement des conifères atteints par la maladie qui dévaste cette région. Nous serons obligés de continuer encore quelque temps ces remplacements auxquels nous ne pouvons procéder que par série.

La réfection des chemins est lente car nous ne disposons,

à cet effet, que des matériaux déchets de route que le service municipal de la Voirie peut nous fournir, nos dépenses en sable et gravier étant forcément très limitées par notre budget. Pour une raison identique nous avons dû renoncer aux vernissages des clôtures et nous borner au seul entretien des fers-blancs des bâtiments.

PERSONNEL.

M. Louis Margot, ouvrier aux serres, a démissionné à la fin de l'année pour accepter une place de chef jardinier chez un propriétaire du canton. Nous avons vu partir avec regret cet ouvrier très consciencieux qui avait donné des preuves de capacité et d'intelligence. Il a été remplacé par M. Adolphe Grosjean.

JARDIN ZOOLOGIQUE.

(aux frais de l'Association des Intérêts de Genève).

Le troupeau se compose actuellement de :

13 Daims noirs,	4 mâles,	9 femelles
13 » blancs,	7 »	6 »
16 » mouchetés,	6 »	10 »
15 » métis,	11 »	4 »
3 Lamas,	1 »	2 »
3 Antilopes,	2 »	1 »
3 Chèvres d'Afrique,	1 »	2 »

66 têtes.

Plus 11 faisans.



CHAPITRE XI

CONSERVATOIRE ET JARDIN BOTANQUES¹

Directeur : M. le D^r John BRIQUET.

A. CONSERVATOIRE BOTANIQUE.

Le personnel occupé aux travaux de montage de nos collections est resté le même que l'année dernière. Cependant, depuis le 1^{er} juillet, M^{lle} M. Savary a travaillé à journées entières. L'inventaire et le montage de la collection MORICAND¹ ont été achevés en 1915. Cette collection, extrêmement remarquable, se compose de 54820 parts, provenant de toutes les parties du monde et renfermant des séries précieuses qui manquaient jusqu'à présent à l'Herbier DELESSERT, quelques-unes uniques. Au cours du très long travail d'inventaire (il dure depuis 1909), M. Briquet a pris constamment des notes suffisantes pour la rédaction d'un article biographique spécial sur Stefano MORICAND, comprenant des détails circonstanciés sur les séries entrées à l'herbier DELESSERT avec la collection de ce botaniste. Cet article paraîtra en 1916. — L'inventaire et l'intercalation de l'Herbier SCHMIDELY a été continué toute l'année : ce travail sera sans doute achevé en 1916. L'inventaire indique au 31 décembre 1915 : 12307 parts attribuées à la collection générale, et 8793 parts attribuées à la collection d'Europe de l'Herbier DELESSERT.

Le travail de classement a porté en 1915 sur les groupes suivants. — M. Hochreutiner s'est occupé exclusivement du classement de détail de la famille des Malvacées. — M. Guinet a continué la mise en ordre de l'embranchement des Champi-

¹ Chapitre VII du compte rendu financier.

gnons. — M. Kohler a continué à intercaler dans la collection d'Europe les séries prêtes tirées de l'Herbier SCHMIDELY. — M. Briquet a classé les familles suivantes : Violacées exotiques, Cochlospermacées, Kœberliniacées, Canellacées, Malesherbiacées, Loasacées, Daticacées ; il a entrepris le classement de la grande famille des Rosacées, arrivant à peu près au tiers de ce groupe, y compris le difficile genre *Rubus* qui ne comprend pas moins de 60 gros fascicules.

Les séries suivantes sont entrées dans la collection générale en 1914 par voie d'achats ou de dons :

Europe. — COLLINDER, *Rosæ suecicæ exsiccatae*, fasc. 1 et 2 (65, le premier fascicule donné par M. E. BURNAT) ; DAHLSTEDT, *Taraxaca scandinavica*, fasc. 4 (55) ; TRAAEN, *Roses de Norvège* (54, don de l'auteur).

Asie. — FAURIE, *Plantæ Formosanae* (1797) ; MAIRE, *Plantes de Chine* (800) ; WENZEL, *Philippine Plants* (Leyte, 320).

Afrique. — PAPPI, *Plantæ Coloniae Erythrae* (200) ; STOLZ, *Plantes du Nyassa-Hochland* (Afr. orient. allemande, 1005).

Amérique du Nord. — BARTHOLOMEW, *Fungi Columbiani*, cent. 43 (100) ; BARTHOLOMEW, *North American Uredinales*, cent. 11 (100) ; A. A. HELLER, *Californian Plants* (550).

Amérique du Sud. — L. DAMAZIO, *Pl. du Brésil* (2, don de M. G. Beauverd) ; J. HUBER, *Plantes du Brésil* (29, don de M^{me} V^e Huber) ; ULE, *Plantes des Amazones* (1427).

La collection générale s'est donc augmentée de 6504 numéros qui ont tous été désinfectés, montés et distribués par familles. Ce total, formé, outre les dons, exclusivement de suites, est comme on pouvait s'y attendre très inférieur à celui des années précédentes.

Nous n'avons pas encore pu nous occuper cette année de l'Herbier MERCIER, reçu en 1913, pas plus que d'une intéressante collection locale qui a été donnée au Conservatoire botanique en 1915 par M. Louis NAVILLE.

La bibliothèque a continué au cours de cette année son accroissement régulier. Des dons à la bibliothèque ont été faits par MM. le D^r COURTOIS, B. REBER, (5 fasc. de Mousses et Hé-

patiques de Hegetschweiler), Aug. SCHMIDELY, Aug. LEMAITRE (2 volumes mss. du cours de botanique de A.-P. DE CANDOLLE, écrits par le grand-père du donateur), Emile BURNAT, Ad. ENGLER et J. URBAN. Outre une série de brochures, de monographies et de flores nouvelles (en particulier de l'Amérique du Nord), nous avons pu réunir au complet un périodique qui manquait à Genève : le *Bericht des westpreuss. Bot. Vereins* (Danzig 1878-1915). — L'impression du tome XVIII-XIX de l'*Annuaire du Conservatoire et du Jardin botanique de Genève* a été continuée, mais ne sera achevée qu'au commencement de 1916.

Des recherches originales ont été poursuivies par M. Guinet sur diverses mousses indigènes et par M. Hochreutiner sur les Malvacées. M. Briquet a repris, en collaboration avec M. Fr. Cavillier, la suite de la rédaction du grand ouvrage de M. Emile Burnat sur la flore des Alpes maritimes, dont un fort demi-volume a été publié cette année¹. On sait que les importants matériaux qui servent de base à cette publication sont destinés ultérieurement à prendre place parmi nos collections. Au total, nos collections ont servi, en tout ou en partie, à une dizaine de publications pendant l'année écoulée. — En ce qui concerne les voyages scientifiques, notre activité a été très réduite par les circonstances. Nous sommes toujours sans nouvelles de notre voyageur arménien M. Haradjian. M. Briquet a pu encore continuer en mai 1915 l'exploration du Jura méridional (env. de Morestel, Isère), mais les voyages exécutés traditionnellement depuis plus de 20 ans dans le domaine méditerranéen sous les auspices de M. E. Burnat ont dû être suspendus jusqu'à la fin de la guerre. En revanche, M. Briquet a herborisé du 1^{er} au 15 août, en compagnie de MM. Burnat, E. Wilczek et Fr. Cavillier dans le Haut-Valais (massif du Gries).

Le Conservatoire botanique a reçu, en 1915, 68 visites de botanistes (non compris celles du public en général). Ont travaillé d'une façon plus ou moins suivie au Conservatoire : MM. P. Chenevard (Genève), prof. Terracciano (Sassari), prof. Grint-

¹ E. Burnat. Flore des Alpes maritimes. Volume V, 2^{me} partie par John Briquet et François Cavillier. IV, 279 pages in-8 et 2 fig. Genève et Bâle 1915.

zesco (Bucarest), Pumpin (Genève), E. Chaix (Genève). Deux visites collectives de Sociétés ont eu lieu, le 22 juin de la part de la Société botanique de Genève, et le 14 septembre de la part de la Société botanique suisse, à l'occasion du centenaire de la Société helvétique des sciences naturelles. Dans cette dernière circonstance, le Conseil administratif avait mis deux bateaux à moteur à la disposition de nos hôtes pour se rendre sur place. — L'utilisation de nos collections par correspondance, de la part de monographes, a été très réduite, l'état de guerre engageant à ne pas faire courir à des documents précieux des risques de voyage. On a donc renoncé à faire des envois en 1915 hors de Suisse. — Le musée et l'exposition phytogéographique ont été très visités du public et ont reçu, en particulier, plusieurs visites d'écoles.

B. JARDIN BOTANIQUE.

Par suite de la mobilisation de 3 jardiniers, nous avons été contraints d'engager un ouvrier supplémentaire pendant les mois de juillet, octobre, novembre et la moitié de décembre.

Le renouvellement du matériel a porté sur les points principaux suivants : acquisition de 2 brouettes ; achat de divers outils ; 30 tombereaux de gravier pour les allées ; 200 mètres de cordes pour les serres ; 2000 étiquettes en bois et 100 en zinc pour le Jardin alpin ; installation d'un échafaudage dans le Jardin d'hiver pour le nettoyage des grandes plantes. Trois écriteaux ont été repeints à neuf. La serre froide et les stores de la serre tempérée ont reçu deux couches de peinture. Le casier pour combustible, au Jardin d'hiver, a été agrandi, ce qui nous permettra désormais de faire dans le courant de l'été une provision de 10,000 kilos de charbon.

Les travaux d'entretien du Jardin ont été les mêmes que les années précédentes. En outre, nous avons labouré les pelouses qui avoisinent le Conservatoire botanique, et transformé le département des plantes grimpantes sur le modèle adopté pour le département systématique. Par suite d'un accident survenu à la grande chaudière du Jardin d'hiver, le service des Bâti-

ments a fait remplacer un élément de cette chaudière. La trombe de grêle survenue au commencement d'août a cassé 18 panneaux aux serres et une quarantaine dans les couches. Enfin, le service des Bâtiments a fait remplacer dans le nant des tuyaux à débit insuffisant.

Nous avons renoncé cette année à publier un catalogue des graines du Jardin — comme d'ailleurs la plupart des Jardins de l'Europe centrale — de sorte que les échanges ont été à peu près nuls. Nous avons reçu (dons et échanges) de MM. REUTHE, pl. alpines; CORREVON, plantes alpines; DALLINGES, plantes alpines; H. ROMIEUX, *Utricularia vulgaris*; NITZSCHENER, plantes de serres; Jardin de Valleyres, Cactées; M^{lle} S. CROPTIER, pl. bulbeuses et orchidées rustiques; M^{me} GUEZ-DIZERENS, *Ficus*.

Nous avons donné des plantes décoratives : à l'Asile des incurables à Loëx ; à l'Asile des vieillards au Petit-Saconnex ; à l'Ecole cantonale d'Horticulture à Châtelaine. La fourniture de matériaux d'étude à l'Université, à l'Ecole des Arts industriels, à l'Ecole des Beaux-Arts, a été quelque peu inférieure à celle des années précédentes. Plusieurs botanistes (MM. Beauverd, Buser, Lendner) ont eu recours à nos matériaux pour différentes études. — Outre les visites de sociétés, mentionnées ci-dessus à propos du Conservatoire botanique, le Jardin a servi à des leçons pratiques sur place aux élèves de la 3^{me} année de l'Ecole d'horticulture, à ceux de l'Ecole ménagère, et à plusieurs écoles particulières.

Le Jardin alpin continue à avoir la faveur du public pendant les mois d'avril à juin, et les serres en hiver. Malheureusement, nous avons eu à regretter cette année plusieurs vols d'Orchidées précieuses, que leurs petites dimensions permettaient de dissimuler facilement. Il a été distribué 279 cartes personnelles de circulation donnant accès à toutes les parties du jardin.

Les cultures maraîchères, installées en 1914 au Jardin botanique, ont été supprimées en 1915. Cependant MM. Hochreutiner et Larderaz ont continué à s'occuper de ces cultures en dehors du Jardin, organisées par la Commission centrale de secours, d'une façon officielle jusqu'au 1^{er} septembre.



CHAPITRE XII

BIBLIOTHÈQUES¹

1. Bibliothèque publique et universitaire.

Directeur : M. Frédéric GARDY.

Conservateur : M. Henri DELARUE.

Commission :

MM. LOUIS CHAUVET, délégué du Conseil administratif. — MAURICE BEDOT, directeur du Muséum d'Histoire naturelle. — VICTOR VAN BERCHEM. — ALPHONSE BERNOUD, docteur ès sciences. — CHARLES BORGEAUD, professeur à l'Université. — BERNARD BOUVIER, professeur à l'Université. — ALFRED CARTIER, directeur général du Musée d'Art et d'Histoire. — EDOUARD CHAPUISAT, licencié en droit. — EUGÈNE CHOISY, professeur à l'Université. — FRÉD.-LOUIS CHOISY, docteur ès lettres. — EDOUARD CLAPARÈDE, professeur à l'Université. — JULES CROSNIER, professeur à l'École des Beaux-Arts. — EDOUARD FAVRE, docteur en philosophie. — HENRI FEHR, professeur à l'Université. — PHILIPPE GUYE, professeur à l'Université. — HENRI KLING, professeur au Conservatoire. — EDOUARD MONTET, professeur à l'Université. — PAUL

¹ Chapitre VII du compte rendu financier.

MORIAUD, professeur à l'Université. — Adrien NAVILLE, professeur honoraire de l'Université. — Jules NICOLE, professeur à l'Université. — André OLTRAMARE, licencié ès lettres. — Paul OLTRAMARE, professeur à l'Université. — Constant PICOT, docteur en médecine. — Eugène PITTARD, docteur ès sciences. — Jean-Louis PREVOST, professeur honoraire de l'Université. — William RAPPARD, professeur à l'Université. — Eugène RITTER, professeur honoraire de l'Université. — William ROSIER, professeur à l'Université. — Emile YUNG, professeur à l'Université.

MM. les doyens des Facultés de théologie (Eug. CHOISY), des lettres (Ch. WERNER), des sciences économiques et sociales (E. MILHAUD), de droit (Paul MORIAUD), des sciences (H. FEHR), de médecine (H. CRISTIANI).

Département des Imprimés.

ACQUISITIONS.

Il a été dépensé 21,838 fr. 30 pour acquisitions (dont 6354 fr. 55 pour achat d'ouvrages nouveaux, 3343 fr. 25 pour suites de publications en cours, 12,050 fr. 50 pour abonnements aux périodiques). Cette somme se répartit ainsi :

	Acquisitions nouvelles.	Abonnements et suites.	Totaux.
Sciences théologiques . Fr.	166 30	422 90	589 15
» philosophiques . »	157 35	358 20	515 55
» juridiques . . »	240 40	1135 30	1375 70
» économiques et sociales . . . »	590 60	387 45	978 05
Géographie et voyages . »	191 —	206 95	397 95
Sciences historiques . . »	800 55	841 85	1642 40
Littérature et philologie . »	1307 05	1619 20	2926 25
Bibliographie »	961 80	701 —	1662 80
Beaux-Arts et archéologie »	346 60	977 95	1324 55
Sciences mathématiques »	87 75	254 95	342 70
<i>A reporter</i> . Fr.	4849 40	6905 75	11755 10

<i>Report</i> . Fr.	4849 40	6905 75	11755 10
Sciences physiques . . . »	— —	514 50	514 50
» chimiques . . . »	— —	655 15	655 15
» naturelles . . . »	432 10	3242 30	3674 40
Allocation à la Société de physique et d'hist. nat. »	— —	1200 —	1200 —
Sciences médicales . . . »	125 45	1825 20	1950 65
Ouvrages de références, périodiques d'intérêt général, mélanges . . . »	504 45	940 85	1445 30
Editions genevoises an- ciennes »	127 15	— —	127 15
Manuscrits et autographes »	16 —	— —	16 —
Allocation à la Société J.-J. Rousseau »	300 —	— —	300 —
Allocation à l'Institut na- tional genevois »	— —	200 —	200 —
TOTAUX. Fr.	6354 55	15483 75	21838 30

ACCROISSEMENT.

La Bibliothèque s'est augmentée de 2116 volumes, de 9782 fascicules ou livraisons, de 4649 brochures et pièces diverses (dont 3128 brevets), et de 6298 thèses et pièces académiques, savoir :

	Volumes	Broch.	Fasc.	Thèses
Par dons divers	968	4623	4021	6298
Par achat	898	26	3303	—
Par la Société de physique . . .	118	—	987	—
Par la Société médicale	—	—	267	—
Par la Société d'histoire	29	—	87	—
Par l'Institut national genevois .	80	—	612	—
Par la Société de géographie. . .	23	—	305	—
Par la Société chrétienne d'éco- nomie sociale	—	—	100	—
	<u>2116</u>	<u>4649</u>	<u>9782</u>	<u>6298</u>

Dans les chiffres ci-dessus ne figurent ni les livres donnés en octobre par la Société genevoise d'utilité publique (2744 volumes et brochures), ni ceux légués par le colonel Aymon GALIFFE (environ 2000 vol.), dont la Bibliothèque est entrée en possession au commencement de décembre.

Les volumes et fascicules qui représentent les suites de publications périodiques et d'ouvrages en cours déjà portés au catalogue sont compris dans ces chiffres.

CATALOGUE.

Il a été catalogué en ouvrages nouveaux, achetés ou donnés — non compris les suites de journaux, de revues et d'ouvrages en cours de publication, ni les thèses et brochures (sauf quelques exceptions), — 2092 ouvrages, soit 3255 volumes, répartis comme suit :

Sciences théologiques . . .	139 ouvrages, soit	284 volumes.
» philosophiques . . .	72	» » 97 »
» juridiques . . .	203	» » 272 »
» écon. et sociales . . .	104	» » 142 »
Géographie et voyages . . .	126	» » 191 »
Sciences historiques . . .	269	» » 468 »
Littérature et philologie . . .	710	» » 972 »
Bibliographie, bibliothéconomie	65	» » 153 »
Beaux-Arts	40	» » 58 »
Mathématiques	24	» » 65 »
Physique et chimie	43	» » 49 »
Sciences naturelles	66	» » 92 »
Sciences médicales	113	» » 139 »
Sciences appliquées; mélanges; thèses	119	» » 178 »
Périodiques généraux (revues et publications de sociétés)	29	» » 125 »
	<u>2092</u> ouvrages, soit	<u>3255</u> volumes.

En outre, 3200 brochures ont été cataloguées.

M^{lle} Cecyl Reymond, Neuchâteloise, nous a offert ses services et donné son concours bénévole, de façon intermittente, pendant quelques mois, pour des travaux de classement (imprimés et estampes).

M^{lle} Z. Nesteroff, Russe, nous a aussi prêté une aide très utile pour le classement de nombreuses publications en langue russe.

Une liste d'acquisitions récentes, datée de décembre 1914 et comprenant 171 titres, a paru en mars. En outre, on a procédé à la refonte de toutes les listes d'acquisitions publiées en 1912, 1913 et 1914 en une seule liste, dans laquelle les titres sont classés par ordre systématique de matières; ce travail, encore inachevé, paraîtra en 1916.

RELIURE.

2486 tomes ont été reliés en 2215 volumes; 469 volumes ont été réparés. La plupart des thèses ont continué à être réunies dans des boîtes de carton.

CONSULTATION.

La salle de lecture et la salle Naville ont été ouvertes tous les jours non fériés, sauf vingt-neuf jours, du 9 août au 11 septembre.

La salle G. Moynier a été ouverte tous les jours non fériés, sauf quatorze jours, du 16 au 31 août.

Salle de lecture : La salle de lecture a été utilisée par 2126 personnes différentes. En 295 jours, il y a eu 58 791 volumes communiqués.

Ces chiffres comprennent :

1° *Service de la journée* (9 h. à midi, 1 h. $\frac{1}{2}$ à 6 h.) : 272 jours, 37 415 demandes d'ouvrages et 51 818 volumes communiqués¹.

Moyenne par jour : 137 demandes et 190 volumes.

2° *Service du soir* (de 8 h. à 10 h., du 4 janvier au 30 avril

¹ Ces chiffres ne comprennent pas le nombre des personnes qui se sont bornées à consulter les ouvrages laissés à la disposition du public, ni le nombre des volumes ainsi utilisés.

et du 1^{er} novembre au 28 décembre) : 145 séances, 6 644 lecteurs, 6 027 volumes communiqués¹.

Moyenne par séance : 32 lecteurs et 40 volumes.

3^o *Service du dimanche après-midi* (de 2 h. à 6 h., de janvier à avril, novembre et décembre) : 23 séances, 1508 lecteurs, 946 volumes communiqués¹.

Moyenne par séance : 65 lecteurs et 40 volumes.

Il a été délivré, du 13 septembre au 31 décembre, 1549 cartes d'entrée pour la Salle de lecture, conformément au nouveau règlement (voir ci-après); ces cartes se répartissent comme suit par pays :

Genève	368	Norvège	3
Autres cantons suisses	276	Pologne	46
Allemagne	38	Portugal	2
Alsace-Lorraine	13	Roumanie	12
Autriche-Hongrie	49	Russie	296
Belgique	21	Serbie	26
Bulgarie	56	Suède	1
Danemark	2	Turquie	39
Espagne	4	Algérie et Tunisie	2
Finlande	1	Egypte	14
France	98	Etats-Unis d'Amérique	21
Grande-Bretagne	14	Amérique du Sud	20
Grèce	32	Amérique centrale	9
Hollande	12	Arménie	17
Italie	26	Chine	5
Luxembourg	11	Japon	3
Monténégro	4	Perse	8

Salle Ernest Naville (9 h. à midi, 2 h. à 7 h.) : 272 jours, 3 524 présences de lecteurs (138 personnes différentes, dont 65 inscrites en 1915) et 5 214 volumes communiqués.

Moyenne par jour : 13 lecteurs et 20 volumes.

¹ Ces chiffres comprennent le nombre des personnes qui se sont bornées à consulter les ouvrages laissés à la disposition du public, mais ne comprennent pas le nombre des volumes ainsi utilisés.

Consultation des *Archives J.-J. Rousseau* (dans la même salle) : 107 présences de lecteurs (15 personnes différentes), 263 volumes et documents communiqués.

Salle Gustave Moynier (périodiques ; 9 h. à midi, 2 h. à 7 h. ; le soir, de 8 h. à 10 h., en novembre et décembre) : 287 jours, 9 335 présences de lecteurs (dont 5 829 étudiants).

Moyenne par jour : 31 lecteurs (dont 20 étudiants).

PRÊTS ET EMPRUNTS A L'EXTÉRIEUR.

5732 volumes ont été prêtés à domicile, à Genève, à 529 personnes.

408 volumes ont été prêtés à 26 bibliothèques, archives et institutions publiques suisses, et 1 volume à 1 bibliothèque de l'étranger.

La Bibliothèque a reçu en communication, pour divers travailleurs, 203 volumes de 23 bibliothèques et archives publiques suisses et 2 volumes de 2 bibliothèques de l'étranger.

DONATEURS.

MM. Archibald ALEXANDER, 3 vol. et 2 broch. — Aug.-F. AMMANN (Renens), 1 broch. — H. ATTENBERGER (Zurich), 2 vol. et 3 broch. — Fernand AUBERT, 3 broch. et 23 fasc. — Th. AUBERT, 2 broch. — Emile AUDEOD, 1 broch. et 1 fasc. — Paul BALMER, 1 vol. — BARBOZA-CARNEIRO (Lausanne), 1 vol. — Emile BARRILLIET, 1 broch. — M. BARYCHNIK, 4 vol. — BAUD-BOVY et MALSCH, 2 vol. — Max VAN BERCHEM, 32 broch. — Georges BERGUER, 1 broch. — Ch. BERNARD & C^{ie}, 1 fasc. — F. BERTHET, 5 broch. — Oscar BEUTTNER, 2 vol. — Frédéric BOISSONNAS, 2 vol. — Louis BONNET, 32 broch. — Charles BORGEAUD, 3 broch. et 31 fasc. — Victor BOUILLIER (Paris), 1 vol. — Victor BOURGEOIS (Giez), 1 broch. — Jean BOUVIER, 1 vol. — Robert BRANDSTETTER, 1 broch. — C.-M. BRIQUET, 1 vol. — John BRIQUET, 2 vol. — Guy DE BUDÉ, 1 vol. — Eug. BUFFAT, 1 broch. — Emile BÜRGIN (Bâle), 1 broch. — Aug.-G. CARTALIS, 1 vol. — Alfred CARTIER, 3 vol. et 6 broch. — Lucien CELLÉRIER, 1 vol. — Emile CHAIX, 1 broch. — CHAPALAY et MOTTIER, 1 vol. — Joseph CHAPPUIS, 1 vol., 53 broch. et 11 fasc. — Emile CHATELAN, 23 fasc. — Robert CHODAT, 1 vol., 12 broch. et 5 fasc. — Albert CHOISY, 1 vol. et 5 fasc. — Eugène

CHOISY, 7 vol., 13 broch. et 62 fasc. — Frank CHOISY, 1 broch. et 9 fasc. — Alex. CINGRIA, 2 vol. — Edouard CLAPARÈDE, 3 fasc. — M^{me} Ed. CLAPARÈDE-SPIR, 1 broch. — MM. CLARIDGE & C^{ie} (Bombay), 1 vol. — Frédéric Horace CLARK, 2 vol. et 3 fasc. — Louis COURTOIS, 6 vol. et 5 broch. — Jules CROSNIER, 4 fasc. — M^{me} CUCHET-ALBARET, 1 vol. — MM. Ch. Greene CUMSTON, 2 broch. — Henri DEHERAIN, 1 broch. — E. DEJERINE, 4 broch. — M^{me} Emile DELPHIN, 2 vol. — MM. Elie DELUZ, 2 vol. — Eug. DEMOLE, 2 broch. — Max DE DIESBACH (Fribourg), 1 broch. — Victor DINGELSTEDT, 12 vol. — Frédéric DUBOIS (Fribourg), 2 broch. — Jules DUBOIS, 1 vol. — F. DUCELLIER, 4 broch. — Henri DUCHOSAL, 2 broch. — Maurice DUNANT, 2 broch. — M^{lle} Adrienne DUPONTET, 1 broch. — MM. Paul DURRIEU (Paris), 1 broch. — Ahmed EL DARDIRY, 1 vol. — Charles ETERNOD, 6 vol. — Guillaume FATIO, 2 broch. — Alexandre FAVRE (la Chaux-de-Fonds), 1 broch. — Edouard FAVRE, 4 vol., 1 broch. et 17 fasc. — Marc FAVRE, 1 broch. — Henri FAZY, 28 fasc. — Henri FEHR, 9 fasc. — F. FERRIER, 1 broch. — Ad. FERRIÈRE, 6 broch. — Th. FLOURNOY, 1 vol. — J. GAILLARD, 1 vol. — Legs Aymon GALIFFE, 2150 vol. et broch. — MM. Frédéric GARDY, 1 vol. et 5 broch. — Lucien GAUTIER, 8 vol. et 6 fasc. — Alfred GEORG, 11 fasc. — Henry GEORGE (Paris), 1 vol. — GILBERT & C^{ie}, 4 broch. — Marcel GODET (Berne), 1 broch. — L. GOMBERG, 1 vol. et 1 broch. — M^{lle} GOURD, 1 fasc. — MM. I. GRÜNBERG, 1 vol. — Marcel GUINAND, 1 vol. — Frédéric DE GUNTEN, 1 vol., 31 broch. et 13 fasc. — Ch.-Eug. GUYE, 6 fasc. — Ph. GUYE, 4 vol., 17 broch. et 18 fasc. — W.-M. HAFKINE (Calcutta), 4 broch. — Ernest HAUVILLER, 3 broch. — René HELBIG, 1 vol. — L. HERSCH, 1 broch. — M^{lle} Marguerite IOSSA, 1 broch. — MM. L. C. JACQUOT (Grenoble), 2 broch. — J.-H. JEHEBER, 2 vol., 1 broch. et 2 fasc. — Ch. JULLIARD, 7 broch. — Alexandre JULLIEN, 4 vol. et 10 broch. — John JULLIEN, 22 broch. — Otto KARMIN, 6 broch. — Alfred KELLER, 1 broch. — F.-M. KIRCHEISEN, 1 vol. et 1 broch. — Arnold C. KLEBS (Nyon), 1 vol. — H. KLING, 5 vol., 134 broch. et 375 fasc. — Charles KRAFT (Lausanne), 1 broch. — O.V. KRARUP (Copenhague), 1 broch. — Adrien LACHENAL, 1 vol. et 8 broch. — Paul LADAME, 36 vol., 1 broch. et 5 fasc. — Henry LALLEMAND, 1 broch. — M^{lle} E. LASSERRE, 2 broch. — MM. Ch. LAUER (Zurich), 1 broch. — C.-J. LAVANCHY, 1 broch. — François LAYA, 1 vol. — Ad. LECOINTE, 1 broch. — M^{me} Ad. LECOINTE, 21 vol. — MM. H. LEFORT-DIODATI, 2 vol. — Aug. LEMAITRE, 1 broch. — Eug. L'HUILLIER, 3 vol. — Marcel LIBAUT, 1 vol. — M^{me} LINDENBEIN, 2 vol. — MM. J. LIVENTAAL, 3 broch. — Hector MAILLART, 1 broch. — S. MARCILLAC, 1 broch. — Alberto MARQUÉZ, 1 vol. — Alfred MARTIN, 2 broch. — Charles MARTIN, 1 vol. et 1 broch. — M^{me} Ernest MARTIN, 1 vol. — MM. Paul MARTIN, 4 broch. — Victor MARTIN, 1 vol. — William MARTIN, 2 vol. — Frederic Rowland MARWIN, 1 vol. — J.-C.-H.

MATILE (Amsterdam), 1 vol. — Edgar MILHAUD, 4 fasc. — Oscar MILLER, 1 vol. — Elias MOLEE (Tacoma, Mass., U. S. A.), 1 broch. — J.-J. MONNIER, 43 vol. et 8 fasc. — J. MONOD, 1 broch. — A.-L. MONTANDON, 1 broch. — Georges DE MONTENACH (Fribourg), 1 vol. et 1 broch. — W. MONTILLET, 1 broch. — A. MOREL-FATIO (Paris), 1 broch. — Aug. DE MORSIER, 1 vol. — G. DE MORSIER, 2 vol. — Th. MULLER, 1 broch. — Edouard NAVILLE, 25 vol. et 24 fasc. — M^{me} Ed. NAVILLE, 1 vol. — MM. Rodrigo OCTAVIO (Rio-de-Janeiro), 1 vol. — R. ODIER, 1 fasc. — Leo S. OLSCHKI, 11 vol. et 6 broch. — Henry PATRY, 39 fasc. — M. PERRIN, 1 vol. et 1 broch. — Amé PICTET, 1 broch. — Paul PICTET, 1 broch. — Raoul PICTET, 1 vol. — Jules PIOTTON, 1 broch. — Eugène PITTARD, 13 broch. — R. PONCY, 1 broch. — J.-L. PREVOST, 12 fasc. — M. PREYER, 5 broch. — Edmond PRIVAT (Paris), 2 vol. et 5 broch. — Frédéric RAISIN, 1 broch. — William RAPPAUD, 7 broch. — E. RENARD, 1 vol. — P.-C. REVEL, 1 vol. — Fréd. REVERDIN et L. PERROT, 1 broch. — Adhémar RICHARD, 1 vol. et 2 broch. — Eug. RICHARD, 3 vol., 107 broch. et 17 fasc. — Eugène RITTER, 2 broch. — M^{me} DE LA RIVE, 2 vol. — MM. Maurice ROCH, 2 vol., 4 fasc. et 9 pièces. — Georges RODER, 1 broch. — E. RODOCANACHI (Paris), 8 vol. — F.-F. ROGET, 2 broch. — J. RONJAT, 1 broch. et 1 fasc. — W. ROSIER, 1 vol. — Walter RUTGERS (Zurich), 1 vol. — G. SAUSER-HALL, 1 broch. — R. DE SAUSSURE, 2 broch. — G. SCHIFRIN (Bogota, Colombie), 1 broch. — Otto SCHNYDER (Zurich), 1 vol. — Paul SCHWEIZER, 1 broch. — Paul SEIPPEL, 1 vol. — A. SIBIRIACOFF (Zurich), 1 vol. et 1 broch. — M^{me} Fréd. SIORDET, 87 vol. — M^{lle} SMITH (Berlin), 1 broch. — MM. A. SNELL et L. BOUELLAT, 1 broch. — Victor SNELL, 1 vol. et 1 broch. — F. VON STEIGER (Berne), 1 broch. — Robert TELIN, 2 broch. — Frank THOMAS, 1 vol. — Ch.-A. THUDICHUM, 1 vol. — G. THUDICHUM, 34 vol. et 381 fasc. — THURY, BAUMGARTNER & C^{ie}, 1 vol. — M^{me} TISSOT-CERUTTI (L. Hautesource), 2 vol. — MM. Albert TRACHSEL, 1 broch. — Robert DE TRAZ, 2 broch. — Louis ULLMO, 1 broch. — H.-J. VAN DER LEEUW (Rotterdam), 1 broch. — Alph. VAUCHER, 4 broch. — Ch. VEINIÉ, 119 fasc. — Georges VERDÈNE, 1 vol. — M^{me} Alfred VINCENT, 1 vol. — Les amis de feu Albert VIVIEN, 33 vol. — MM. Paul VOLLEN-WEIDER, 1 broch. — G. WAGNIÈRE, 1 vol. — A. WEISS (Trente), 3 vol. — J. DE WESTERWELLER, 3 vol. — Hogbert WRIGHT (Londres), 6 broch. — WYLER & C^{ie}, 2 vol. — M. YEGOUNOW, 1 broch.

GENÈVE :

- Administration de *L'Automobile-Club Suisse*, 11 fasc.
- » de la *Patrie Suisse*, 2 broch.
- » de *La Suisse*, 7 broch.
- » de la Ville de Carouge, 1 broch.
- » de *Nos Anciens*, 3 fasc.

- Administration et Rédaction du *Journal de Genève*, 22 vol., 122 broch. et 75 fasc.
- » du *Touring-Club Suisse*, 6 broch.
 - » et Rédaction de la *Revue Mensuelle*, 1 fasc.
 - » Municipale, 11 vol., 2 broch. et 25 fasc.
- Archives d'Etat, 1 broch.
- Association chrétienne évangélique, 1 broch.
- » des Commis de Genève, 1 broch.
 - » des Intérêts de Genève, 4 broch.
 - » des Médecins de Genève, 1 broch.
 - » suisse pour la navigation du Rhône au Rhin, 1 broch.
 - » suisse romande pour le bien des aveugles, 1 broch.
- Atar S. A., 7 vol. et 10 broch.
- Banque de dépôt et de crédit, 10 broch.
- » de Genève, 1 broch.
 - » nationale suisse (succursale de Genève), 1 broch.
- Bibliothèque circulante, 2 vol.
- » du Théâtre, 17 vol. et 3 fasc.
- Bureau cantonal de statistique, 2 broch.
- » central de bienfaisance, 4 broch.
 - » de l'Ordre des avocats, 2 broch.
 - » des renseignements sur le Brésil, 2 vol. et 4 fasc.
- Caisse d'Epargne, 1 broch.
- » hypothécaire, 1 broch.
 - » publique de prêts sur gages, 1 broch.
- Cercle des arts et des lettres, 1 vol.
- Chambre de commerce de Genève, 3 broch.
- » de commerce française, 10 fasc.
- Chancellerie d'Etat, 6 vol. et 50 fasc.
- Comité annuel de la Société helvétique des sciences naturelles, 1 vol.
- » international de la Croix-Rouge, 1 broch.
- Commission centrale de secours pendant la guerre, 1 broch.
- Consulat britannique, 1 vol.
- » du Chili, 1 broch.
- Département de l'Instruction publique, 1 vol. et 35 broch.
- » de l'Intérieur, 1 vol. et 1 broch.
- Dispensaire des Dames, 1 broch.
- Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles, 1 broch.
- Faculté de médecine, 13 vol., 2 broch. et 87 fasc.
- Fédération abolitionniste internationale, 6 broch. 10 fasc.
- » des colonies de vacances 1 broch. et 1 fasc.
- Fonds auxiliaire de la Bibliothèque, 17 vol. et 16 fasc.

- Fonds Moynier, 595 fasc.
Hôpital cantonal, 1 broch.
Hospice général, 1 broch.
Imprimerie Jent, 6 broch.
» Wyss et Duchêne, 11 broch. et 27 fasc.
Institut J.-J. Rousseau, 3 vol., 9 broch. et 1 fasc.
Ligue sociale d'acheteurs, section genevoise, 3 vol., 22 broch. et 20 fasc.
Maison pour les enfants malades, 1 broch.
Musée d'Art et d'Histoire, 8 vol. et 4 broch.
Muséum d'Histoire naturelle, 1 broch. et 11 fasc.
Observatoire, 1 broch.
Rédaction de l'*Echo des Alpes*, 1 vol. et 11 fasc.
» de l'*Etoile rouge*, 1 vol. et 1 fasc.
» de la *Patrie suisse*, 26 fasc.
» de la *Revue médicale de la Suisse romande*, 2 vol. et 606 fasc.
» de la *Revue polytechnique*, 7 fasc.
» de la *Revue suisse des accidents du travail*, 10 fasc.
» de la *Semaine littéraire*, 50 fasc.
» du *Journal d'agriculture suisse*, 10 fasc.
» du *Journal suisse d'horlogerie*, 11 fasc.¹
Section genevoise de la Croix-Rouge, 1 broch.
Société anonyme des Cuisines populaires, 1 broch.
» auxiliaire des sciences et des arts, 5 fasc.
» » du Musée, 1 broch.
» d'études psychiques, 5 fasc.
» d'histoire et d'archéologie, 4 vol.
» d'horticulture, 10 fasc.
» de Belles-Lettres, 6 fasc.
» de la Croix-Rouge, 4 fasc.
» de patronage pour les détenus libérés, 1 broch.
» de Zofingue, 10 fasc.
» des Arts, 1 fasc.
» genevoise d'utilité publique, 2744 vol. et broch.
» J.-J. Rousseau, 13 fasc.
» odontologique suisse, 2 fasc.
» théosophique, 6 fasc.

¹ Il faut ajouter à cette liste presque tous les journaux quotidiens et politiques publiés à Genève, qui sont actuellement remis directement à la Bibliothèque par les soins de leur Administration.

Société zoologique, 1 fasc.
« Sonor » S. A. , 1 vol., 16 broch. et 18 fasc.
« Stella », société d'étudiants, 1 fasc.
« Union suisse », Compagnie d'assurances, 1 broch.
Union suisse pour la sauvegarde des crédits, 1 broch.
Université, 42 vol., 28 broch., 262 fasc. et 6298 thèses et pièces académiques.

AUTRES CANTONS SUISSES :

Aéro-Club suisse, Berne, 1 broch. et 13 fasc.
Bibliothèque cantonale et universitaire, Fribourg, 3 vol., 6 broch. et 5 fasc.
» de la Ville de Neuchâtel, 1 broch.
» fédérale centrale, 14 vol., 2 broch. et 16 fasc.
» nationale suisse, 13 vol. et 6 broch.
Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, 24 vol., 3128 brevets et 20 fasc.
Bureau fédéral de statistique, 2 vol. et 1 fasc.
» » des assurances, 1 vol.
» international de la paix, Berne, 7 vol., 3 broch. et 15 fasc.
Carnegie Foundation, Berne, 1 fasc.
Centralkommission für schweiz. Landeskunde, Berne, 6 fasc.
Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud, 2 vol.
Commission géodésique suisse, Zurich, 1 vol.
Département fédéral de l'Intérieur et de l'Agriculture, 2 vol.
Edition juive, Lausanne, 1 vol.
Etat-major, Bureau de la presse, 1281 numéros de journaux.
Kantons-Bibliothek, Thurgovie, 1 broch.
Légation impériale de Russie, Berne, 1 fasc.
Librairie générale de la Chaux-de-Fonds, 1 broch.
Musée national suisse, 1 broch.
Nordostschweiz. Verband für Schiffarth Rhein-Bodensee, St-Gall, 1 vol. et 5 broch.
Oekonom. und gemeinnützige Gesellschaft, Berne, 1 broch.
Office central suisse pour les expositions, Zurich, 1 vol.
Rédaction de l'*Histoire militaire de la Suisse*, Berne, 1 fasc.
Régie fédérale des alcools, 1 vol.
Schweizer. gemeinnützige Gesellschaft, Zurich, 57 vol., 1 broch. et 60 fasc.
Schweizer. Handels- und Industrie-Verein, Zurich, 1 vol.
Schweizer. meteorolog. Centralanstalt, Zurich, 2 vol.
Schweizer. Schiller-Stiftung, Zurich, 2 vol.

Service sanitaire fédéral, 1 vol., 1 broch. et 58 fasc.

Staatskanzlei, Soleure, 1 vol., 1 broch. et 1 fasc.

Stadtbibliothek, Berne, 1 broch.

» Saint-Gall, 1 broch.

» Thoune, 1 vol. et 2 broch.

» Zurich, 1 vol., 4 broch. et 3 fasc.

Universitäts-Bibliothek, Bâle, 3 broch.

Université de Bâle, 2 broch.

Université de Lausanne, 8 broch.

Zentralbibliothek, Zurich, 1 broch.

ALLEMAGNE: Deutsche Bücherei des Börsenvereins der Deutschen Buchhändler, Leipzig, 1 vol. — Grossherzogl. Bad. Hof- und Landesbibliothek, Carlsruhe, 2 vol. — K. Hof- und Staatsbibliothek, Munich, 1 vol. — Königliche Bibliothek, Berlin, 2 broch. — Rédaction de *Das Monistische Jahrhundert*, Leipzig, 17 fasc. — Stadtbibliothek, Francfort s.-M. 1 broch. — K. Universitäts-Bibliothek, Halle, 1 broch. — K. Universitäts- und Landesbibliothek, Strasbourg, 1 fasc.

AUTRICHE-HONGRIE: Erdelyeszi Magyar Kösmulelödési Egyesület, Koloszvar, 1 vol. — Gesellschaft für innere Medizin und Kinderheilkunde, Vienne, 14 fasc. — Musée commercial royal hongrois, Budapest, 2 fasc. — Rédaction de la *Revue de Hongrie*, Budapest, 6 fasc.

BRÉSIL: Biblioteca nacional, Rio-de-Janeiro, 2 vol. et 1 broch.

CHILI: Biblioteca nacional, Santiago, 1 vol. et 3 fasc.

DANEMARK: Conseil permanent international pour l'exploration de la mer, Copenhagen, 4 vol. et 6 fasc.

ESPAGNE: Ministère de Grâce et de Justice, Madrid, 1 broch.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE: Brooklyn Public Library, 1 vol. et 4 fasc. — Carnegie endowment for International Peace, 4 vol., 1 broch. et 3 fasc. — Carnegie foundation for the advancement of teaching, 1 vol. — Carnegie Institution, 19 vol. — Department of Commerce, 2 vol. — Department of Interior, 4 vol. — U. S. Geological Survey, 5 fasc. — Harvard University Press, Cambridge, Mass., 1 vol. — John Crerar Library, 1 vol. et 2 broch. — Leland Stanford Junior University, Californie, 2 fasc. — Library of Congress, 1 vol. — Lowell Observatory, Flagstaff, Arizona, 2 fasc. — Massachussetts General Hospital, Boston, 1 broch. — National Academy of sciences, 10 fasc. — U. S. National Museum, 4 vol. — New York Public Library, 11 fasc. — Path Theosophical, Point Loma, 15 fasc. — Panama Pacific Exposition, 1 broch. — Pratt Institute Free

Library, Brooklyn, 5 fasc. — Saint-Louis Mercantile Library Association, 1 broch. — Surgeon General U. S. Army, 1 vol. — The Trustees under the will of Mary Baker Eddy, Cambridge, Mass., 2 vol.

FRANCE : Administration de *La Paix par le droit*, Paris, 5 fasc. — Bibliothèque de la Ville de Lyon, 8 vol. — Chambre de commerce, Paris, 2 broch. — Comité catholique de propagande française à l'étranger, 1 vol. — Rédaction de la *Gazette hebdomadaire des sciences médicales*, Bordeaux, 18 fasc. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, 32 vol. et 16 fasc. — Société d'études législatives, Paris, 26 fasc.

GRANDE-BRETAGNE ET COLONIES ANGLAISES : Adyar Library, Madras, 1 broch. — R. Asiatic Society, Londres 1 broch. — Bodleian Library, Oxford, 1 vol. et 1 broch. — R. College of Physicians, Edimbourg, 1 vol. — Department of Mines, Geological Survey, Ottawa, 24 vol. — Rédaction de la *Review of religions*, Quadian, Inde, 10 fasc. — Sells et C^o, Londres, 4 vol. — University Library, Saint-Andrews, 1 fasc.

HOLLANDE : Librairie Bellinfante frères, La Haye, 1 vol.

ITALIE : Biblioteca nazionale centrale, Florence, 1 vol. et 10 fasc. — Institut international d'agriculture, 76 fasc. — Ministero delle Finanze, 14 vol. — Ministero di Agricoltura, Industria e Commercio, 2 vol. — Società reale di Napoli (R. Accademia delle scienze morali e politiche), Naples, 3 vol.

MONACO : Archives du Palais, 1 vol.

PORTUGAL : Ministère de l'Instruction publique, 3 vol.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE : Comision protectora de Bibliotecas populares, Buenos-Ayres, 2 vol. — Ministère de l'Instruction publique, 1 vol. — Universidad nacional, La Plata, 1 vol. et 1 fasc.

ROUMANIE : Académie roumaine, 9 fasc.

SUÈDE : Bibliothèque royale, Stockholm, 2 vol., 2 broch. et 1 fasc. — Kgl. Statistiska Central-Byran, 3 vol.

URUGUAY : Direction générale de la statistique de la République de l'Uruguay, Montevideo, 2 vol.

Parmi les dons qui viennent d'être énumérés, nous devons accorder une mention spéciale à celui de la SOCIÉTÉ GENEVOISE D'UTILITÉ PUBLIQUE, qui nous a cédé sa bibliothèque, composée de 2 744 volumes et brochures, relatifs à des questions d'utilité

publique et de philanthropie, et le legs du colonel Aymon GALIFFE († 26 octobre 1915), qui comprend environ 2000 volumes, concernant l'histoire et la littérature générales et l'histoire de Genève.

Département des manuscrits.

CONSULTATION.

Pendant le cours de cette année, la consultation des manuscrits a eu lieu dans la Salle E. Naville.

En 272 jours, il y a eu 314 présences de lecteurs (60 personnes différentes) et 646 volumes ou dossiers communiqués.

6 manuscrits ont été prêtés à 2 dépôts d'archives publiques suisses.

La Bibliothèque a reçu en communication, pour divers travailleurs, 11 manuscrits de 3 bibliothèques suisses et d'un dépôt d'archives privées genevois.

DONATEURS.

M. Henri d'AURIOL : Lettres de E. Barbezat, J. Gaberel, D. Munier, le pasteur Ochsenbein, Henriette Rath, L. Tournier; XIX^{me} siècle, 8 pièces.

M. Morton BERNATH : Faux manuscrit de François de Sales, par D.-H. Favre; XIX^{me} siècle, 1 cahier.

M. Charles Greene CUMSTON : 1 lettre de Daniel Webster à Ch. Gordon-Greene, Washington, 22 avril 1852.

M^{me} Emile GAIDAN : Chronique du Dauphiné, par Emile Gaidan; copies du n° 2 de la collection Court (lettres à Végobre); index chronologique de l'*Histoire des Protestants du Dauphiné* par Arnaud; index alphabétique de la 6^{me} édition de l'*Histoire des Protestants de France* par de Félice; index de l'ouvrage intitulé *Antoine Court* par Hugues; index alphabétique partiel de la *Bibliothèque des villes et des campagnes*; index de la collection Court et du *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*; 5 vol., 33 dossiers, 2 cahiers, 1 liasse. — Ces copies et ces index ont été exécutés par feu Emile Gaidan († 13 novembre 1915) et ont été remis à la Bibliothèque en conformité du vœu exprimé par lui; ils complètent des dons de même nature faits par lui de son vivant (voir comptes rendus de 1908 à 1912). Emile Gaidan a

consacré les vingt dernières années de sa vie à copier les manuscrits de la collection Court conservés à la Bibliothèque.

M. Maurice GIROD : Rôle des bourgeois de Genève : série alphabétique et série chronologique, 774-1792 ; 1 vol.

M. Alex. JULLIEN : « Grammaticae hebraicae epitome », par Michel Turretini ; de la main de A.-A. Pictet, 1710, 1 vol. ; — « Casus clinici quidam ex nosocomio Sancti Thomae Londinensis in annum 1772 », par Louis Odier, 1 vol. ; — Trois comédies, XVIII^{me} siècle, 3 cahiers ; — « Souvenir, ou quelques pensées choisies extraites de mes lectures », par Henriette d'Angeville ; commencé en janvier 1819, 1 vol.

M^{me} Adrien LE COINTE : « Le Tribunal révolutionnaire de Genève, tenu en l'année 1794 ; tragi-comédie par A. de N. B...t, mise au jour ladite année 1794 » ; 1 cahier.

MM^{mes} Ernest de MARIIGNAC et Amé PICTET : Etat de service des officiers du régiment suisse de Lullin de Chateaufieux, 1791, 1 vol. ; — Journal du régiment suisse de Diesbach au service du roi de France, 1689-1765, 1 vol.

M^{me} PAYOT-RILLIET (Yvonand) : 1 lettre d'Henry Arnaud, pasteur vaudois, à M^{lle} de la Suze, s. l., 1690.

M. Emile RIVOIRE : Lettres de C. Reinwald, éditeur à Paris, à J.-J. Moulinié, 1865-1871 ; 50 pièces.

M. Maurice ROCH : Documents relatifs à la Section de Genève du Club Jurassien, 1867-1869 ; 1 vol., 1 dossier, 1 cahier.

M^{me} Hugo de SENGER : « Fête de la Jeunesse », cantate composée par Hugo Senger, avec paroles du pasteur Durand ; 2 vol.

M^{me} Frédéric SIORDET : Notes prises par Fréd. Siordet aux cours de théologie de l'Académie de Genève ; XIX^{me} siècle, 12 vol.

Les amis de feu Albert VIVIEN : « Les voyages très curieux et fort remarquables par Marc Paul, Vénitien, suivant copie de l'imprimé à La Haye chez Jean Néaulme (1735) » ; avec cartes, dessins, appendice ; XIX^{me} siècle, 1 vol. ; — Manuscrits de Jacques Vivien (notes de cours de droit des professeurs Camperio, Gide, Le Fort et Odier ; « Juris diversa », avec de nombreux croquis) ; 1848-1849, 2 vol.

La Bibliothèque est entrée en outre en possession des manuscrits qui lui ont été légués par le colonel Aymon Galiffe et qui n'ont pas encore pu être triés et inventoriés.

ACQUISITIONS.

Lettres de Pictet de Rochemont au duc de la Rochefoucauld-Liancourt, 1808-1810 ; 20 pièces.

Lettres de Bungener, Alexandre et Arthur Calame, Ch. Coindet, A. de la Rive, J.-A. De Luc, F. Diday, J.-G. Eynard, J. Fazy, J. Humbert, Merle d'Aubigné, l'abbé Mermillod, A.-J. Naville, Petit-Senn, J.-J. Porchat, J.-L. Prevost, Ad. Pictet, H. Rath, P. Rossi, Henri de Saussure, Sismondi, Marc Thury ; XVIII^{me} et XIX^{me} siècles, 26 pièces.

REPRODUCTIONS.

3 miniatures de manuscrits ont été photographiées (clichés autochromes). Un double de ces trois clichés a été donné à la Bibliothèque par M. Fréd. Boissonnas, qui les a exécutés.

La Bibliothèque a fait procéder, par les soins du cabinet de photographie du Musée d'Art et d'Histoire, à la reproduction photographique de la miniature et des 60 dessins qui ornent le manuscrit de Luca Paciolo : « De la divina proporzione » (Mle 210). Ce manuscrit, dont les dessins sont peut-être dûs en partie à Léonard de Vinci, a été gravement détérioré par le développement d'une bactérie qui a rongé le vélin. Le mal, dont l'origine est ancienne, a atteint spécialement les dessins. Sur le conseil de M. le professeur R. Chodat, qui a bien voulu procéder à un examen microscopique, le manuscrit sera soumis à un traitement destiné à arrêter les dégâts. Auparavant, il a paru prudent de faire photographier les dessins et la miniature de présentation et de procéder à des essais de traitement sur des feuillets isolés.

CLASSEMENT.

Le travail de classement et d'inventaire des manuscrits de Rod. Töpffer et de la collection Ed. Mallet a été achevé; celui des « Mémoires des intendants sur les provinces de France » (ancien fonds, Mfr. 94-128) a été refait.

Portraits et estampes.

CONSULTATION.

31 personnes ont consulté les collections de portraits et estampes.

DONATEURS.

MM. Eug. ADERT, 7 pièces. — Emile BÜRGIN (Bâle), 5 pièces. — COMITÉ DE L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DU CENTENAIRE, 4 pièces. — M^{lle} Adrienne DUPONTET, 1 pièce. — MM. GEORG ET C^o, 1 pièce. — Eug. L'HUILLIER, 7 pièces. — SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE, 6 pièces. — « SONOR » S. A., 1 pièce. — M. John JACQUIER († décembre 1914) a légué quatre portraits de son grand-père J. Petit-Senn (1792-1870) : 1^o un portrait à l'huile de Petit-Senn à l'âge de 21 ans ; 2^o un portrait à l'huile peint par Hornung en 1844 ; 3^o une miniature montée en broche ; 4^o un dessin par Bonjour.

Le MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE a donné un portrait au pastel de Jacques-Etienne BROCHER (1802-1880), ancien syndic.

Le COMITÉ DU II^{me} CENTENAIRE DE J.-J. ROUSSEAU a donné le buste de J.-J. Rousseau, en plâtre, exécuté par M. C. Angst et moulé par MM. Bellino et Travella, à l'occasion des fêtes du II^{me} Centenaire de Rousseau (1912).

ACQUISITIONS.

5 pièces (portraits et vues).

REPRODUCTIONS.

2 portraits peints, 1 tableau, 1 buste et 25 estampes ont été photographiés pour diverses personnes.

Le portrait d'Aug.-Pyr. de Candolle (n^o 89) a été copié par M. Jules Matthey pour le Conservatoire botanique.

DIVERS.

La collection de portraits de Genevois et de vues de Genève entreprise depuis quelques années pour compléter les collections Rigaud et Du Mont, et qui comprend actuellement environ 700 pièces, a été classée en grande partie ; les portraits ont été montés sur onglets.

23 portraits de la Salle Lullin ont été munis de nouveaux cartouches avec inscription explicative.

Un tableau ancien (XVII^{me} siècle?), peint à l'huile, repré-

sentant l'Escalade de Genève en 1602 (n° 161 du catalogue), dont les grandes dimensions (2 m.19 \times 0.84) rendaient le placement difficile, a été remis en dépôt au Musée d'Art et d'Histoire.

Les deux portraits à l'huile de Petit-Senn légués par J. Jacquier (voir ci-dessus) ont été nettoyés par les soins de M. F. Furet, peintre.

La **Salle Ami Lullin** a été visitée par 667 personnes.

Nouvelles diverses.

La mobilisation de l'armée suisse a privé de nouveau la Bibliothèque de deux de ses employés, attachés à la 1^{re} division, pendant les mois de janvier et février et du 14 juin au 18 septembre, et de deux autres, qui font partie du bat. 124 de landwehr, du 10 mai au 11 juin.

Tous les services ont pu néanmoins fonctionner normalement, sauf le service du soir de la Salle G. Moynier (périodiques), qui avait dû être suspendu pendant l'hiver 1914/1915, mais qui a été repris dès le 1^{er} novembre.

Un nouveau règlement pour la salle de lecture, (voir ci-après) adopté par le Conseil administratif le 7 septembre, a été mis en vigueur dès le 13 septembre, lors de la réouverture de la salle après la fermeture annuelle d'été. Ce règlement, qui a remplacé celui de 1878, contient des dispositions nouvelles. La plus importante est l'obligation imposée dorénavant à toute personne qui se propose d'utiliser pour la première fois la Salle de lecture de présenter à la direction une pièce de légitimation ou une recommandation, et d'inscrire son nom, son adresse et sa signature dans un registre *ad hoc* (art. 3). En échange de cette formalité, il est délivré à la personne inscrite une carte d'entrée, qui doit être présentée à toute réquisition au surveillant de la salle. Cette mesure, proposée par la direction de la Bibliothèque après mûr examen, a pour but de faire connaître l'identité de toutes les personnes qui fréquentent la Salle de

lecture; jusqu'à présent en effet, la salle était accessible à tout venant et une signature et une adresse n'étaient exigées que des personnes qui demandaient un livre en consultation. La direction espère par là d'une part mettre un terme à la disparition assez fréquente d'ouvrages dits consultatifs et d'autre part écarter de la salle les personnes, en trop grand nombre, qui venaient s'y installer sans utiliser les ressources de la Bibliothèque, au détriment des travailleurs sérieux. Il arrivait en effet souvent que ceux-ci, pendant les mois d'hiver, ne trouvaient pas de place libre.

L'expérience faite depuis la mise en vigueur du nouveau règlement montre que le but cherché a été atteint dans une large mesure. Bien que la carte d'entrée ait été très libéralement accordée (il en a été distribué 1549 du 13 septembre au 31 décembre), le nombre moyen des lecteurs présents pendant les trois derniers mois de l'année est en diminution sur celui des années précédentes, tandis que, au contraire, le nombre moyen des volumes distribués est beaucoup plus élevé. La proportion des lecteurs qui encombraient inutilement la salle a considérablement diminué; le retrait de la carte constitue en outre un moyen efficace d'écarter ceux qui en usent indûment.

La direction s'est efforcée d'appliquer le nouveau règlement de la façon la plus libérale et la moins vexatoire.

Une autre innovation consiste dans la suppression des encrains sur les tables de la Salle de lecture et dans l'interdiction de se servir d'autre chose que de crayons et de stylographes. Cette mesure avait été prise à titre d'essai dès le mois de mai; elle a été consacrée par le nouveau règlement (art. 25). Depuis longtemps en effet la direction constatait que les livres étaient souvent maculés de taches d'encre par des lecteurs peu soigneux, malgré toutes les recommandations et observations faites par les employés. Il a fallu recourir en définitive au seul moyen radical de préserver les livres d'un dommage presque toujours irréparable, bien que ce moyen dût causer quelque gêne aux lecteurs. Il semble cependant que ceux-ci se soient

assez facilement habitués à la suppression des encriers ; du moins n'a-t-elle provoqué qu'un très petit nombre de réclamations.

Une convention a été conclue, en date du 19 octobre, avec la Société genevoise d'utilité publique, en vertu de laquelle certaines facilités ont été accordées aux membres de cette société, en échange de la cession, faite par elle, de sa bibliothèque.

La Bibliothèque a participé, par le prêt de portraits, estampes, autographes et imprimés, à l'exposition organisée, dans la salle des journaux de l'Université, à l'occasion du centenaire de la Société helvétique des sciences naturelles ; cette exposition a été ouverte du 13 au 18 septembre.

A partir du mois de novembre, l'ancienne Salle Naville a été mise provisoirement à la disposition du Comité genevois de l'Oeuvre universitaire suisse des prisonniers de guerre, qui se charge d'envoyer des livres aux professeurs et étudiants prisonniers.

Dans sa séance du 7 décembre, le Conseil municipal a voté un crédit de 4750 francs, représentant la moitié des frais d'aménagement en magasin de livres du local situé au sous-sol, à l'extrémité sud du bâtiment de la Bibliothèque, et qui avait été laissé à la disposition du Musée d'Art et d'Histoire jusqu'au 31 décembre 1913. L'Etat s'est déclaré disposé à participer aux frais pour l'autre moitié, en considération du fait que ce magasin est destiné à recevoir les thèses provenant du service d'échanges de l'Université. Ce local sera aménagé d'après le même système que le magasin auquel il est contigu et qui a été installé en 1912, avec cette différence que le rayonnage sera fixe ; cette disposition, qui permet de réaliser une notable économie, est rendue possible par le format régulier des thèses. La réunion dans ce local des thèses actuellement dispersées dans les autres magasins donnera de l'espace pour loger les nouvelles acquisitions et les périodiques.

En juin a paru, sous le titre de : *Les Bibliothèques publiques de la Suisse en 1911* (194^e livraison de la Statistique de la Suisse), une publication du Bureau de statistique du département suisse de l'Intérieur, élaborée à l'occasion de l'Exposition nationale de Berne (1914) et à laquelle a participé la Bibliothèque. Elle contient une statistique comparée des bibliothèques suisses au point de vue de leur caractère, de leur contenu, de leur accroissement, de leur consultation, de leur budget, etc.

DÉCISION ADMINISTRATIVE.

Le 7 septembre, le Conseil administratif a adopté le règlement suivant :

Règlement de la Salle de lecture.

ARTICLE PREMIER. — La Salle de lecture est consacrée à la consultation des imprimés appartenant à la Bibliothèque, à l'exclusion des livres rares, des publications de luxe et des dernières livraisons des périodiques, qui sont consultés dans des salles spéciales. L'usage en est gratuit.

Conditions d'accès.

ART. 2. — Sont autorisées à fréquenter la Salle de lecture, aux conditions ci-après énoncées, toutes les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les étudiants de l'Université sont censés remplir cette condition. La direction peut autoriser exceptionnellement une personne âgée de moins de 18 ans à fréquenter la salle.

ART. 3. — Toute personne qui se propose d'utiliser pour la première fois la Salle de lecture doit présenter à la direction de la Bibliothèque une pièce de légitimation ou une recommandation, et inscrire son nom, son adresse et sa signature dans un registre *ad hoc*.

La direction est juge de la valeur de la pièce de légitimation ou de la recommandation présentée ; elle peut dispenser de cette formalité les personnes qui lui sont suffisamment connues. Pour les étudiants de l'Université, la carte d'étudiant est considérée comme pièce de légitimation.

ART. 4. — Il est délivré à toute personne, au moment de son inscription, une carte d'entrée et un exemplaire du règlement ; la carte doit être présentée au surveillant de la salle à toute réquisition. Elle doit être munie de la signature du titulaire et n'est pas transmissible.

ART. 5. — La durée de validité de la carte d'entrée est indéterminée. En cas d'infraction au règlement de la Bibliothèque, elle peut être retirée au titulaire momentanément par la direction de la Bibliothèque, ou définitivement par le Conseil administratif de la Ville de Genève.

ART. 6. — Le séjour dans la salle n'est pas permis aux personnes qui n'utilisent pas les ressources de la Bibliothèque.

Heures d'ouverture.

ART. 7. — Les heures d'ouverture sont les suivantes :

1° Les jours ouvrables, de 9 heures à midi et de 1 ¹/₂ h. à 6 heures (le samedi jusqu'à 4 heures seulement) ; en outre, pendant les mois de janvier à avril, novembre et décembre, de 8 heures à 10 heures du soir.

2° Le dimanche, de 2 heures à 6 heures, pendant les mois de janvier à avril, novembre et décembre.

Consultation et Catalogue.

ART. 8. — Les livres déposés dans la salle sous la rubrique « Ouvrages consultatifs » sont à la disposition des lecteurs sans formalité. Les lecteurs doivent les remettre exactement en place, immédiatement après usage.

Il n'est pas permis de toucher aux livres et aux objets déposés sur les tables et sur les rayons réservés aux employés.

ART. 9. — Pour obtenir en communication un livre autre que les « ouvrages consultatifs », le lecteur doit remplir un bulletin de demande, en utilisant les catalogues et les formulaires mis à sa disposition à cet effet et en se conformant aux indications qu'ils contiennent. Chaque bulletin ne doit contenir qu'un seul titre.

ART. 10. — Les catalogues en volumes et sur fiches doivent être consultés dans la partie de la salle qui leur est spécialement affectée.

Les volumes du catalogue imprimé doivent être remis à leur place après usage.

Il est interdit d'extraire les fiches de leur tiroir.

ART. 11. — Le personnel de la salle donne aux lecteurs inexpérimentés les directions nécessaires pour la consultation des catalogues.

Lorsque les recherches sont restées sans résultat, le lecteur peut demander qu'elles soient poursuivies par le personnel de la Bibliothèque. Dans ce cas, il remet par écrit le titre de l'ouvrage cherché, avec les indications bibliographiques aussi complètes que possible.

ART. 12. — Chaque lecteur ne peut recevoir en communication plus de douze volumes à la fois. Cette limite peut être abaissée pour les volumes de grand format.

ART. 13. — Les œuvres d'imagination (romans, nouvelles, etc.) modernes ne sont données en lecture que sur demande écrite adressée à la direction et motivée par un travail littéraire.

Les étudiants et étudiantes de l'Université qui ont à utiliser ce genre d'ouvrages doivent présenter une attestation d'un professeur de la Faculté des Lettres.

ART. 14. — La direction se réserve le droit de refuser, dans certains cas, la communication des journaux non reliés ou des publications en feuilles détachées.

ART. 15. — Les livres rares et les ouvrages de luxe sont donnés en lecture dans la Salle de consultation des manuscrits (voir le règlement spécial de cette salle).

ART. 16. — Les ouvrages de très grand format sont consultés à une place spéciale, indiquée par le surveillant.

ART. 17. — Les ouvrages qui ne se trouvent pas à la Bibliothèque peuvent être empruntés à une bibliothèque suisse ou étrangère, aux frais du lecteur (voir les instructions spéciales à ce sujet). Celui-ci peut également en proposer l'acquisition, en remplissant un formulaire spécial (s'adresser au surveillant).

ART. 18. — La consultation des ouvrages empruntés à une autre bibliothèque est soumise aux conditions fixées par elle ou, à défaut, par le présent règlement.

Distribution et restitution des livres.

ART. 19. — La distribution des livres est faite aussi rapidement que possible après le dépôt du bulletin. Si les indications contenues dans un bulletin de demande sont inexactes ou incomplètes, la direction peut renvoyer la distribution du volume à une prochaine séance ; dans ce cas, le lecteur est avisé.

La distribution cesse, le matin quinze minutes, l'après-midi trente minutes avant la clôture de la séance.

Pour la séance du dimanche après midi, les bulletins de demande doivent être déposés au plus tard le samedi après-midi à 3 1/2 heures.

ART. 20. — Lorsqu'une personne désire consulter un livre qui a été prêté à domicile, elle peut demander qu'il soit réclamé à l'emprunteur.

ART. 21. — Les livres ne peuvent pas être réservés à un lecteur ; ils sont remis, au cours de chaque séance, au premier requérant.

ART. 22. — Avant de quitter la salle, et au plus tard cinq minutes avant la clôture de chaque séance, le lecteur doit remettre au surveillant, en échange des bulletins correspondants, les livres qu'il a empruntés. Il est prié d'indiquer ceux qu'il utilisera de nouveau dans une prochaine séance.

ART. 23. — Aucun volume ne doit sortir de la salle sans autorisation spéciale. Le surveillant peut exiger d'un lecteur qui quitte la salle qu'il lui montre le contenu de sa serviette ou les livres qu'il emporte.

Mesures d'ordre.

ART. 24. — Les lecteurs sont tenus d'avoir le plus grand soin des livres qui leur sont prêtés. Il est en particulier interdit d'y faire des annotations, au crayon ou à la plume, de plier le coin des pages, etc. La personne qui perd ou détériore un livre est tenue, suivant les cas, d'en payer la valeur ou les frais de réparation.

Lorsqu'un lecteur constate une détérioration ou une lacune dans un ouvrage, il doit la signaler immédiatement au surveillant.

ART. 25. — L'usage d'encriers est interdit ; celui des stylographes est autorisé.

ART. 26. — Les calques ne peuvent être pris qu'avec l'autorisation de la direction et aux conditions prescrites par elle.

ART. 27. — Tout bruit doit être évité. Les communications à voix basse sont seules tolérées ; elles doivent être réduites au strict nécessaire, ainsi que les déplacements.

ART. 28. — Lorsque toutes les places sont occupées, les nouveaux arrivants sont invités à demander au surveillant un numéro d'ordre. Seules les personnes pourvues d'un numéro ont droit, dans l'ordre assigné par celui-ci, à la première place vacante.

ART. 29. — Aucune place ne peut être réservée. Toute place abandonnée par un lecteur pendant plus de dix minutes est considérée comme vacante. Passé ce délai, les objets qui s'y trouvent déposés sont enlevés par le surveillant.

ART. 30. — Les lecteurs doivent avoir soin, avant de partir, d'éteindre, s'il y a lieu, la lampe électrique qui éclaire leur place.

ART. 31. — Les lecteurs sont tenus de se conformer en tout point aux instructions et observations du personnel de la Bibliothèque.

ART. 32. — Toutes dispositions antérieures au présent règlement sont abrogées.

ART. 33. — Le présent règlement entrera immédiatement en vigueur.

Dépôt des cartes et Musée cartographique.

Conservateur : M. Ch. SCHÖNDELMAYER.

Commission.

MM. William ROSIER, président. — Charles BURKY. — Emile CHAIX. — Fréd. GARDY. — OSCAR MESSERLY.

M. Casimir ROMAND, citoyen genevois, a été chargé de la surveillance du Musée cartographique, en remplacement de M. Alfred George, auquel le Conseil administratif a accordé sa retraite, vu son grand âge. M. George, né en 1830, était au service de la Ville depuis 1896.

Le Dépôt des cartes s'est accru de 140 cartes, 4 atlas et 39 volumes et brochures.

DONATEURS.

MM. Aymon GALIFFE. — Fréd. GARDY. — M^{lle} M. GEIGER. — MM. TÉROND. — Ch. SCHÖNDELMAYER. — Le service fédéral des Postes et chemins de fer et un service officiel de l'étranger.

Par suite des circonstances, les envois de cartes obligamment effectués jusqu'ici par un grand nombre de services topographiques ont été complètement suspendus.

Le nombre des visiteurs du Musée s'est élevé à 346 ; le Dépôt a été fréquenté par 210 personnes.

2. Bibliothèques circulantes et Salle de lecture.

Conservateur : M. Louis BOGEY.

De même que l'an dernier, les Bibliothèques circulantes ont été ouvertes 273 jours, soit 1092 heures chacune.

Il a été prêté 175,205 volumes, soit 21,597 de plus qu'en 1914.

<i>Rive gauche</i>	89 776	volumes, contre	78 593	en 1914.
<i>Rive droite</i>	<u>85 429</u>	»	<u>75 015</u>	»
Total	<u>175 205</u>	»	<u>153 608</u>	»

C'est au mois de mars que nous avons enregistré le maximum de volumes sortis : 8714 à la *rive gauche* et 8386 à la *rive droite*.

La moyenne quotidienne approximative a été de :

<i>Rive gauche</i>	329	volumes, contre	291	en 1914.
<i>Rive droite</i>	313	»	275	»

Par suite de suspensions périmées, départs, décès, etc., il a été annulé 304 inscriptions à la *rive gauche* et 397 à la *rive droite*. En revanche, il a été inscrit 662 lecteurs nouveaux à la *rive gauche* et 680 à la *rive droite*.

Ces nouveaux lecteurs se répartissent comme suit, quant à la nationalité et au domicile :

Rive gauche.

Genevois . . .	421	dont	141	hors ville.
Confédérés . . .	163	»	64	»
Etrangers . . .	<u>78</u>	»	<u>46</u>	»
Total . . .	<u>662</u>	»	<u>251</u>	»

Rive droite.

Genevois . . .	340	dont	29	hors ville.
Confédérés . . .	288	»	30	»
Etrangers . . .	<u>52</u>	»	<u>11</u>	»
Total . . .	<u>680</u>	»	<u>70</u>	»

A la fin de 1915, les Bibliothèques circulantes comptaient 7439 lecteurs, soit 641 de plus qu'en 1914 :

<i>Rive gauche</i>	4324	contre	3966	en 1914.
<i>Rive droite</i>	<u>3115</u>	»	<u>2832</u>	»
Total.	<u>7439</u>	»	<u>6798</u>	»

Les Bibliothèques circulantes se sont enrichies de 1080 volumes :

Acquisitions	718 volumes.
Dons	362 »
Total	<u>1080</u> volumes.

Le coût des acquisitions se monte à 2315 fr. 05 et celui des reliures à 2291 fr. 45.

PERSONNEL.

Aucun changement dans le personnel ¹.

SALLE DE LECTURE.

La Salle de lecture a été ouverte 298 jours, de 2 à 10 heures du soir.

Elle a été fréquentée par 19,564 personnes contre 14,162 en 1914. On le voit, le nombre des lecteurs tend toujours à augmenter et comme nous le disions déjà l'an dernier, l'insuffisance de la salle se fait de plus en plus sentir. En outre, il est maintenant tout à fait impossible d'établir les nouveaux rayons qu'exigerait le constant accroissement du nombre de volumes. Il faudra donc envisager sérieusement l'éventualité d'installer la Salle de lecture dans un local plus vaste.

DONS.

M. E. ABRAMOWICZ, 4 volumes. — M^{me} Caroline ALDER, 3 vol. — ANONYMES, 13 vol. — M^{me} Anna AVIOLA, 1 vol. — M^{me} Alice BARDINET, 1 vol. — M. Louis BARRIÈRE, 1 vol. — M^{me} Marie BELJEAN, 4 vol. — M^{me} Marie BERGER, 6 vol. — M^{me} F. BERTHOLET, 4 vol. — BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE, 195 vol. —

¹ Contrairement à ce que nous avons indiqué dans le dernier Compte rendu, c'est le 35^e et non le 25^e anniversaire de l'entrée de M. L. Bogey dans l'administration municipale, que le Conseil administratif a fêté le 3 avril 1914. M. Bogey est en effet fonctionnaire de la Ville depuis le mois de février 1879.

M. René CHARREY, 4 vol. — M^{lle} Milida DRBOHLAW, 1 vol. — M. Louis DUBOIN, 2 vol. — M^{me} Hetty FATH, 3 vol. — M^{me} Anna FRICK, 2 vol. — M^{me} Louis GROS, 5 vol. — M^{me} Ida HILDEBRAND, 2 vol. — M^{me} R. IGLITZKY, 2 vol. — M. Adolphe JENNY, 1 vol. — M. Fréd. KÖNIG, 2 vol. — M^{me} Hélène KRETZSCHMAR, 22 vol. — M^{me} Pauline MEURET, 4 vol. — M^{me} Meta MEYER, 3 vol. — M^{lle} Marie MORATH 1 vol. — M. Charles MÜNCH, 16 vol. — M^{me} Eugénie NOËL, 2 vol. — M^{lle} F. PRIVAT, 5 vol. — M^{me} E. ROSSIER, 9 vol. — M^{me} C.-L. SCHLATTERER, 3 vol. — SCHWEIZERISCHE SCHILLERSTIFTUNG, 4 vol. — M^{me} Marie SÉCHAUD, 1 vol. — M^{me} Alfred VINCENT, 29 vol. — M^{me} L. WAGNER-NEUGENBAUER, 1 vol. — M. Théod. WÄLTI, 2 vol. — M^{lle} E. WILLMANN, 1 vol. — M^{me} Rosina ZOPPI, 3 vol.



CHAPITRE XIII

THÉÂTRE ET CONCERTS ¹

A. THÉÂTRE

Conservateur : M. Marc ZBINDEN.

Commission consultative, pour la saison 1915-16.

MM. F. TAPONNIER, délégué du Conseil administratif. — Ed. CHAPUISAT. — J. CHENEVIÈRE. — H. COUTAU. — L. DUNKI (†). — F. DUPONT — L. GUILLERMIN. — Ed. IMER-SCHNEIDER. — L. JACOB. — P. LACHENAL. — F. LECOULTRE. — F. MARTIN. — A. MORIAUD. — Ch. MUGNIER. — A. NAVAZZA. — G. PERROT. — J.-B. PONS. — J. RAMEL. — J. RENAUD. — J. ROUX-EGGLY. — J. VAUTIER. — L. VIRET.

Le Conseil administratif a eu le regret d'enregistrer le décès de M. L. Dunki, membre de la Commission depuis 1907.

La saison 1914-15, qui, par suite des événements n'a commencé que le 31 décembre 1914, s'est prolongée jusqu'au 30 avril 1915 ; la saison 1915-16 ayant débuté le 26 octobre 1915, il en résulte que nous avons pour l'année 1915 plus de 6 mois de saison d'hiver, ou saison régulière.

La saison en cours n'a été concédée qu'avec une réduction de subvention et sous certaines modifications au cahier des charges.

¹ Chapitre VIII du compte rendu financier.

Il a été donné pendant l'année, y compris la saison d'été, 186 représentations, soit :

	95	représentations d'opéras, d'opéras-comiques	
		et comédie lyrique,	
72	»	d'opérettes,	
19	»	de comédies,	
186		au total, se répartissant comme suit,	

quant à leurs dates :

	1 ^{er} janv. au 14 avril	Eté	26 oct. au 31 déc. 1915
Opéras, opéras-comiques	—	—	—
Drames et comédies lyriques	61	—	34
Opérettes	47	—	25
Comédies	—	14	5
	108	14	64

Deux cent mille personnes, environ, ont fréquenté le théâtre pendant l'année.

Les concerts symphoniques au bénéfice de l'orchestre ont continué au nombre de 5, pendant le premier trimestre.

Pour la réouverture en octobre, les musiciens ayant été engagés aux conditions normales, le Comité des concerts d'abonnement a repris son activité en annonçant 10 concerts, dont 4 ont été donnés en novembre et décembre.

Les créations pour cette année ont été les suivantes :

Janvier : *Tyreïs et Cléo*, ballet mythologique en 1 acte de d'Alessandri et Leneka.

Mars : *Claudine*, opérette en 3 actes de Willy, musique de R. Berger.

Avril : *La chaste Suzanne*, opérette en 3 actes, de A. Mars et M. Devallières, musique de Gilbert.

Le Grand Théâtre a largement ouvert ses portes pour les représentations de bienfaisance, qui ont été les suivantes :

Le 15 février : représentation de l'*Arlésienne*, organisée par la Société des étudiants russes « Vie et Science », au bénéfice des sans-travail de Genève et des œuvres de secours russes.

Le 22 mars : *concert* avec le concours de MM^{mes} Delna, Gal et M. Francell, organisé par M. le comte de la Forest-Divonne, au bénéfice des blessés français.

Le 23 avril : représentation de *Manon*, offerte par M. le directeur Bruni, au bénéfice des prisonniers et blessés des armées alliées, aux soins du Comité de la Croix-Rouge.

Le 2 mai : représentation du *Barbier de Séville*, au bénéfice du cadre de chœurs.

Le 11 juin : *concert* au profit de l'Association des artistes dramatiques, organisé par les dames de la Croix-Rouge française.

Juin, du 26 au 30 : 4 représentations de bienfaisance de la *Comédie française*, organisées par les dames de la Croix-Rouge française.

Sept., du 14 au 17 : 5 représentations de la *Comédie française*, au bénéfice des œuvres françaises et genevoises de secours pendant la guerre.

D'autre part, les *ballets russes*, dont l'organisation s'est faite à Lausanne, ont, avant leur départ pour Paris et l'Amérique, donné le 20 décembre une représentation de bienfaisance au profit des œuvres russes et dont ont bénéficié également les œuvres genevoises.

Cette brillante représentation a eu un succès financier sans précédent.

Nous avons décidé, le 17 août, de réserver à des œuvres de bienfaisance de Genève, le tiers du bénéfice net des représentations ou des concerts donnés au Grand Théâtre dans un but philanthropique quelconque.

DÉCORS.

Par suite de la réduction au budget du poste *Décors*, il n'a été construit que le strict nécessaire au répertoire. Nous avons

terminé le salon de *Werther*, reconstruit la mansarde du 1^{er} et du 4^e acte du même opéra. Le décor de *forêt* a été repeint et nous en avons profité pour faire faire une toile de fond appropriée.

La *ferme de prison* a été également reconstruite et le dernier travail de notre excellent peintre, Sabon, a été un fond *asiatique*, dont le répertoire avait grand besoin.

Avec divers accessoires, tels que cheminées, glaces, etc., nous arrivons au 31 décembre 1915 à un total de 58,000 m² de décors.

MOBILIER.

En 1914 nous nous étions occupés de la restauration des sièges des 2^{me} et 3^{me} galeries ; cette année le travail a porté sur ceux de la 1^{re} galerie. En outre, nous avons fait une révision complète des chaises et fauteuils des loges, ce qui a permis d'occuper des ouvriers sans travail.

Le mobilier du buffet de la 3^{me} galerie a été remplacé. Enfin des lavabos ont été installés dans 9 loges d'artistes.

ENTRETIEN DU BATIMENT.

En ce qui concerne les travaux d'entretien du bâtiment, nous renvoyons au chapitre « Service des bâtiments » (Entretien).

ECLAIRAGE.

Nous avons encore modifié nos installations du sous-sol, pour réduire autant que possible l'éclairage inutile ; mais le prix du kilowatt restant le même, nous sommes arrivés au maximum de l'économie réalisable.

B. BIBLIOTHÈQUE DU THÉÂTRE

Bibliothécaire : M. LOUIS HANSOTTE.

A la fin de 1914, le Comité des concerts d'abonnement, qui avait perdu en quelques semaines MM. BARDE, DES GOUTTES,

GOETZ et son chef d'orchestre M. BERNARD STAVENHAGEN, avait été obligé, en raison des circonstances, de suspendre pendant une saison les concerts d'abonnement.

Une série de 10 concerts symphoniques a cependant été donnée sous le patronage du Comité, par la Chambre syndicale des artistes musiciens et avec le concours de chefs d'orchestre différents.

Au printemps 1915, le Comité des concerts d'abonnement s'est reconstitué comme suit :

MM. D^r WARTMANN-PERROT, président. — Philippe DUNANT, vice-président. — Maurice GAUTIER, vice-président. — E. DE MARIIGNAC, trésorier, — Frédéric LECOULTRE, secrétaire. — Auguste VERNET, secrétaire. — Louis GUILLERMIN, vice-président du Conseil municipal. — Marcel GUINAND. — Ferdinand HELD, directeur du conservatoire de musique. — René HENTSCH, banquier. — Edouard KUNKLER. — Albert LULLIN, banquier. — Maurice PICTET DE ROCHEMONT. — Louis ROUX, président de l'Association des intérêts de Genève.

Mouvement des sorties et des entrées en 1915.

	Partitions d'orchestre	Partitions réduites	Parties d'orchestre et de chœurs	Total
Musique dramatique . . .	52	126	789	967
Musique symphonique . . .	71	6	2594	2671
Totaux . . .	<u>123</u>	<u>132</u>	<u>3383</u>	<u>3638</u>

Augmentation en 1915.

	Achats	Dons	Total
Partitions d'orchestre . . .	2	7	9
Partitions chant et piano . . .	7	—	7
Parties détachées	66	453	519
Ouvrages historiques, théori- ques et bibliographiques . . .	2	25	27
Œuvres dramatiques	—	21	21
Autographes	—	7	7
Totaux	<u>77</u>	<u>513</u>	<u>590</u>

DONS.

COMITÉ DES CONCERTS D'ABONNEMENT, 7 partitions d'orchestre, 453 parties d'orchestre. — Feu M. John JACQUIER, 22 volumes, 21 brochures, collections de photographies, programmes, journaux, etc., le tout concernant le théâtre. — M. Henri BAUD, sergent du corps de musique d'élite, un volume. — ANONYME, 7 autographes. — ADMINISTRATION DE « LA SCÈNE », un abonnement. — ADMINISTRATION DE « LA SUISSE », un abonnement. — ADMINISTRATION DE « LA TRIBUNE », un abonnement. — ADMINISTRATION DE LA « SCHWEIZERISCHE MUSIKZEITUNG », un abonnement.

C. VICTORIA-HALL

Le revenu brut des locations de la salle pendant l'année 1915 s'est élevé à la somme de 10,076 fr. 35.

Les locations se sont réparties comme suit :

14 pour concerts donnés par les sociétés locales.

45 pour conférences religieuses.

2 pour conférences spéciales.

5 pour distribution des diplômes, certificats et prix aux élèves de l'Ecole d'horlogerie, de l'Ecole supérieure de commerce et de l'Ecole des beaux-arts, du Collège de Genève, des Ecoles primaires, Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles, Ecole des arts et métiers, Ecole professionnelle et ménagère.

La salle a été fréquentée par environ 97,500 personnes.

Le Conseil administratif a décidé de mettre à la disposition de MM. les conseillers municipaux la loge 1 du Victoria-Hall pour toutes les manifestations qui auront lieu dans cette salle.

D. CONCERTS GRATUITS

En 1915 il a été organisé 35 concerts gratuits. Ces concerts ont été répartis entre 17 sociétés (8 sociétés instrumentales et 9 sociétés chorales) et ont été donnés dans les promenades du Lac, des Bastions et derrière l'Eglise anglaise.

La mobilisation des troupes de notre canton ayant amené une certaine perturbation dans les sociétés, le Conseil administratif s'est vu dans l'obligation de réduire dans une certaine proportion le nombre des concerts à donner.



CHAPITRE XIV

SERVICE DES TRAVAUX¹

Ingénieur en chef : M. Louis ARCHINARD.

DIRECTION GÉNÉRALE

a) Personnel.

b) Eclairage public.

I. — ÉCLAIRAGE AU GAZ.

Les appareils d'éclairage au gaz en service se répartissent comme suit :

Au 31 déc. 1914	Au 31 déc. 1915		Au 31 déc. 1915	Au 31 déc. 1914
935	915	candélabres ou consoles à 1 bec .	915	935
171	59	» » 2 becs .	118	342
25	9	» » 3 » .	27	75
29	27	robinets de vespasiennes . . .		
		(dont 3 à deux becs et 1 à 3 becs)	32	37
44	29	candélabres supplémentaires d'été (dont 2 doubles)	31	72
3	3	becs de vespasiennes supplémen- taires d'été	3	3
<u>1207</u>	<u>1042</u>	lanternes.	becs : <u>1126</u>	<u>1464</u>

¹ Chapitre X du compte rendu financier.

Tous ces becs sont à incandescence, à l'exception de ceux de quelques vespasiennes.

Ces becs se répartissent comme suit :

623 becs allumés jusqu'à minuit et demi.
 469 » » jusqu'au matin.
 34 » supplémentaires d'été.

Total 1126 becs.

Ce chiffre est inférieur de 338 au nombre des becs en service au 31 décembre 1914, qui était de 1464.

Cette diminution résulte des installations d'éclairage électrique exécutées dans diverses artères. En outre, par raison d'économie, nous avons supprimé quelques becs.

Il n'a pas été placé de nouveaux becs en 1915.

II. — ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE.

	Lampes à arc	Lampes à incand.
Au 31 décembre 1914, l'éclairage des rues de la Ville comprenait 349 lampes, dont . . .	295	54

Il a été installé en 1915 :

Rue des Pâquis, de la place des Alpes à la rue Butini		15
Rue Plantamour, de la place des Alpes au quai du Mont Blanc		10
Quai du Mont Blanc, de la rue du Léman au parc Mon Repos		45
Rue du Reculet.		1
Rue de Lyon, de la rue de la Servette à la rue de la Prairie		6
Rue de la Servette.		11
Passages sous voies, au bas de la Servette .		4
» » place Montbrillant .		2
<i>A reporter</i>	295	118

	<i>Report</i>	Lampes à arc	Lampes à incand.
		295	118
Rue Rousseau, angle rue de Cornavin . . .			1
» dès Etuves, au droit de la place			
Grenus			1
» Thalberg			1
» Sturm			2
» Etienne Dumont			1
Place du Bourg de Four			1
Rue Verdaine			4
Passage des Degrés de Poule			2
Rue de la Fontaine			3
» du Purgatoire			2
Place de la Madeleine			1
Rue de la Madeleine			2
Rue du Perron			3
Rue Traversière			2
Rue de la Pélisserie			1
Place des Trois Perdrix			2
Rue de la Tour de Boël			1
Rue de l'Hôtel de Ville			4
Rue du Puits Saint-Pierre			1
Rue Calvin			2
Grand'Rue			5
Rue des Granges			1
Rue de la Cité			3

Transformations :

Les lampes à arc suivantes ont été remplacées par des lampes à incandescence :

Terre-plein de l'Ile	—2	2
Quai du Mont Blanc	—9	9
Pont de la Coulouvrenière	—4	4
Total	280	179

En service au 31 décembre 1915 459 lampes.

Ces lampes se répartissent comme suit (régime) :

148 lampes à arc	}	Extinction	} Service d'été				
165 lampes à incandescence				}	au matin	} du	
88 lampes à arc	}	Extinction					} 16 mai
5 lampes à incandescence				}	à minuit		
33 lampes à arc	}	Extinction					
9 lampes à incandescence				}	à 11 h. $\frac{1}{2}$		
11 lampes à arc, extinction à 11 h.							
<u>459</u>							

148 lampes à arc	}	Extinction	} Serv ^{ice} d'hiver			
158 lampes à incandescence				}	au matin	} du
88 lampes à arc	}	Extinction				
5 lampes à incandescence				}	à minuit	
5 lampes à arc	}	Extinction				
9 lampes à incandescence				}	à 11 h. $\frac{1}{2}$	
<u>413</u>						

Les 110 lampes nouvelles placées en 1915 ont permis de remplacer la plus grande partie des becs de gaz supprimés cette année (338). Or un bec de gaz, d'une puissance de 70 bougies environ, coûte, annuellement, 75 fr. 35 pour l'extinction à minuit $\frac{1}{2}$ et 108 fr. 70 pour l'extinction au matin, tandis qu'une lampe à incandescence, brûlant toute la nuit, coûte, annuellement, 140 fr. pour une puissance de 400 bougies, et 76 fr. pour une puissance de 200 bougies. De là l'économie dont nous avons parlé et que le remplacement progressif du gaz par l'électricité permettra de réaliser tout en amortissant rapidement les frais d'installation dont le montant est très variable.

En outre, le nouveau mode d'installation des lampes électriques donne une meilleure répartition de la lumière et constitue une réelle amélioration au point de vue éclairage.

Enfin, le maintien de tout l'éclairage jusqu'au matin est l'un des avantages les plus appréciés des industriels, des négociants et des services publics qui commencent leurs travaux de bonne heure.

c) Divers.

Commission consultative des travaux. — La Commission a tenu, en 1915, huit séances, toutes présidées par le Conseiller administratif délégué aux Travaux; elle s'est occupée des objets suivants : construction de logements hygiéniques à loyers bon marché, à l'angle de la rue de l'Ancien-Port et de la rue Jean Jaquet, et entre la rue du Nord et la rue du Levant; élargissement du quai des Bergues et du quai du Sujet; aménagement du quartier entre le Bourg de Four et les rues Saint-Léger, Beauregard et Etienne Dumont; élargissement de la rue Centrale; aménagement de la vieille ville; élargissement et rectification des rues de Lyon et des Délices; aménagement de la terrasse du palais Eynard; aménagement de la rue Pierre Fatio.

PERCEMENTS ET ÉLARGISSEMENTS DE RUES.

Les parcelles suivantes ont été acquises en vue de leur incorporation au domaine public :

1^o rue de la Poterie, le hors-ligne de la propriété Duboule, mesurant 26 m² 60;

2^o rue et place de Montbrillant, un hors-ligne de 2 m² 50, cédé gratuitement par la C^{ie} genevoise des tramways électriques ;

3^o rue des Grottes, le hors-ligne de la propriété Jaggi, mesurant 6 m²; cette opération a été traitée en même temps que la cession par la Ville à M. Jaggi d'une sous-parcelle détachée de l'ancienne propriété Oltramare, à la rue du Midi.

Les immeubles suivants ont été acquis en prévision de percements ou d'élargissements d'artères : place de la Madeleine, 5; rue de la Fontaine, 18 et 20; rue du Temple, 19 (part Strba); rue Verdaine, 14; rue des Terreaux du Temple, 18 et 24; rue du Sujet, 5 et 11; rue de la Croix-d'Or, 38-40, 42 et 44; rue de la Fontaine, 8, sur cour; rue de la Fontaine, 6.

Expropriations. — Le Conseil municipal a, en outre, voté l'expropriation des immeubles suivants : rue de la Croix-d'Or, 48 et rue de la Fontaine, 2 ; rue de la Fontaine, 4.

Rue de la Fontaine, 14 et rue du Paradis, 3 ; rue de la Fontaine, 22. — Le Grand Conseil a décrété l'expropriation de ces deux immeubles, votée par le Conseil municipal en 1914, et les instances judiciaires ont été introduites dans les délais prescrits. Les experts nommés par le Tribunal et les parties n'avaient pas encore déposé leur rapport à fin 1915.

Rues de la Croix d'Or, 38-40 et de la Fontaine, 8, sur cour. — Le 9 juillet, le Conseil municipal a ratifié un accord mettant fin à ces expropriations, votées en 1911. Le jugement rendu par le Tribunal de première instance, admettant le principe de l'association conclue entre l'expropriée et ses voisins, rendait précaire les chances qu'avait la Ville d'obtenir de meilleures conditions. La transaction intervenue nous a permis d'entrer, en outre, en possession d'une part d'immeuble rue de la Fontaine, 8, sur cour, et de l'immeuble rue de la Croix-d'Or, 42, dont il aurait fallu envisager l'expropriation.

A cette occasion, il a été exprimé à nouveau, au sein du Conseil municipal, le désir de voir la Ville dotée d'une loi l'armant mieux en matière d'expropriation ; nous en avons souvent fait ressortir ici la nécessité absolue pour mener à chef les importantes opérations de Voirie projetées.

Souhaitons que les Autorités compétentes règlent bientôt cette question depuis si longtemps à l'ordre du jour des délibérations du Grand Conseil.

Vieille ville. — Conjointement avec la Commission des Travaux, nous avons poursuivi l'étude de l'aménagement de la vieille ville, sur la base des projets présentés au concours ouvert en 1914 et des études élaborées antérieurement par le Service des Travaux. Un plan d'ensemble a été dressé dont les détails doivent être examinés très attentivement.

Nous avons été amenés à étendre les limites du projet jusqu'au Bourg-de-Four, aux abords de Saint-Pierre et au quar-

tier de Beauregard, pour le raccorder avec les plans récemment adoptés.

Rue de la Rôtisserie, rue Traversière et passage du Terraillet.
— Les Sociétés intéressées à cette opération ont poursuivi les démolitions entreprises, en 1914, dans la rue de la Rôtisserie et les immeubles de la rue Traversière ont été attaqués; une grande partie des terrains est actuellement déblayée.

Le 5 mars, le Conseil municipal a voté les crédits nécessaires pour solder le prix des terrains à annexer au domaine public. Le paiement des hors-lignes mis à nu s'effectue conformément aux conditions prévues dans la convention.

Les Sociétés ont obtenu l'autorisation de construire une partie des immeubles qu'elles projettent.

L'étude des plans les a amenées à prévoir quelques modifications de détail aux alignements et à étendre leur opération aux immeubles n^{os} 5 et 6 de la rue de la Pélisserie. Cette question sera soumise ultérieurement au Conseil municipal.

D'autre part, le Conseil municipal a voté, le 5 mars, l'expropriation, pour le compte des Sociétés, des baux suivants grevant les immeubles compris dans l'opération : Perret frères et Prina, rue Traversière, 20; Gioria, Pélisserie, 6; Verdan-Corbex, rue du Marché, 20; Tempia, Perron, 6; Arthur Métral, Traversière, 4. Grâce à l'intermédiaire du Conseil administratif des transactions sont intervenues avec MM. Perret, Prina et Arthur Métral, avec les propriétaires de parts d'immeubles Perron, 8, dont l'expropriation a été votée en 1914, et avec MM. Théodore Métral, Traversière, 2, 6 et 8, Félix Koller, Traversière, 8, et la Brasserie de S^t-Jean, Pélisserie, 6, locataires dans des immeubles dont l'expropriation, votée en 1913, avait été suivie de transaction.

Depuis la décision du Tribunal fédéral, dont il est parlé au compte rendu de 1914, l'instance judiciaire concernant l'expropriation des baux Bleuler, Koller et Crochet et Lonstroff, rue du Marché, 18 et 20, se poursuit devant le Tribunal de première instance.

D'accord avec les Sociétés, il a été interjeté appel du jugement du Tribunal de première instance, du 14 juillet, fixant l'indemnité à allouer à M. Wolff pour l'expropriation de son immeuble, rue du Marché, 22, Terraillet et rue Traversière, 1.

Rues de Rive, Croix d'Or, Vieux Collège prolongée, Verdaine et de la Fontaine. — Nous avons fait aboutir les nouvelles négociations entreprises avec la Société immobilière Centrale, à la suite de la modification apportée, le 28 mai, au plan précédemment ratifié par le Conseil municipal.

En vertu de l'accord intervenu, la Société immobilière Centrale étend l'opération de reconstruction, dont il a été parlé dans le dernier compte rendu, aux immeubles, dits groupe I, compris entre le tronçon inférieur de la rue de la Fontaine actuelle et la rue amorcée dans le prolongement de Longemalle.

La Société a déjà pris possession de tous les immeubles que la Ville possédait dans le groupe II, situé entre la rue de la Fontaine actuelle et la rue Verdaine; elle devra les démolir dans un délai de deux ans.

D'autre part, la Société devra prendre possession du groupe I, lorsque la Ville sera en mesure de le lui céder entièrement. C'est dans ce but que nous avons acquis les immeubles rue de la Croix d'Or, 38-40, 42, 44, rue de la Fontaine, 6 et 8, sur cour, et que nous poursuivons l'expropriation des immeubles rue de la Croix d'Or, 48, et rue de la Fontaine 2 et 4.

La réalisation de cette importante opération de Voirie — qui donna lieu à de si longues négociations — est par conséquent assurée.

Il reste, cependant, à acquérir quelques immeubles situés sur le tracé ou à proximité de la rue du Vieux Collège prolongée dont l'ouverture devra être entreprise parallèlement aux travaux projetés par la Société.

La démolition des immeubles rue de la Fontaine, 10 et 8, en très mauvais état, a permis de créer un dégagement provisoire vers la Madeleine en attendant que la suppression prévue du

mas entre la rue de la Fontaine et la rue du Paradis dégage le Temple et fasse pénétrer l'air et la lumière dans ce quartier.

Rues Voltaire, de Lyon et des Délices. — Par un arrêté du 26 janvier le Conseil d'Etat a approuvé le plan d'alignement de la rue Voltaire, adopté par le Conseil municipal le 11 décembre 1915; l'Etat a, cependant, fait des réserves en ce qui concerne les alignements du chemin privé des Délices dont le plan prévoyait l'amorce.

Le 2 juillet, le Conseil municipal a adopté les plans d'alignement en vue de l'élargissement et de la rectification : 1° de la rue de Lyon, entre la rue de la Prairie et la limite de la Ville, portée à 20 mètres ; 2° de la rue des Délices, portée à 14 mètres.

Quartier du Seujet et de Saint-Gervais. — Nous sommes entrés en possession, en 1915, des immeubles rue du Temple, 19 (part Strba), rue des Terreaux du Temple, 18 et 24, et rue du Seujet, 5 et 11 mentionnés en tête de cette rubrique.

Nous avons procédé à la démolition des immeubles place du Temple, 43, sur cour, 45, 45 bis, 47 et 49 et rue du Seujet, 5, 7, 9 et 11, nécessitée par la construction de la Chambre de Travail et salle de réunions.

Nous avons entrepris des négociations en vue de nous assurer la propriété de l'immeuble à l'angle de la place du Temple et de la rue du Seujet, isolé par ces démolitions, de manière à pouvoir disposer de surfaces suffisantes pour la construction d'immeubles à front des nouveaux alignements. Nous pouvons donc déjà entrevoir, dans un avenir rapproché, la reconstruction partielle du quartier du Seujet, celle-ci semblant devoir commencer par la partie supérieure de la rue du Temple dont la réfection constituerait la première partie de l'opération.

D'autre part, la Commission des Travaux a arrêté l'alignement des murs de quai de la rive droite qui doit déterminer l'alignement des façades des immeubles et qui nous permettra de compléter le plan partiel d'aménagement du quartier du Seujet, adopté par le Conseil municipal en 1913.

L'alignement des murs de quai exerçant une influence sur

le régime des eaux, la question est actuellement à l'étude au Service compétent pour être examinée avec l'Inspectorat fédéral.

La Commission des Travaux avait cependant réservé sa décision sur la largeur à donner à la partie de quai entre les ponts de l'Île et des Bergues, estimant que la reconstruction du pont de la Machine, avec les modifications qu'elle entraînerait dans le régime actuel de la circulation, était de nature à permettre une réduction de la largeur que nous avons proposée. Les études, au point de vue écoulement des eaux, peuvent toutefois être poursuivies sur la base du maximum de largeur envisagée.

Quartier des Pâquis. — Nous avons procédé à l'ouverture de la rue de l'Ancien Port prolongée dont la réalisation a fait l'objet d'accords intervenus avec les propriétaires riverains, ratifiés par le Conseil municipal en 1914.

La chaussée sera mise en état de viabilité au commencement de 1916, après la pose des canalisations des services publics. Nos démarches pour nous assurer la possession de la totalité du groupe compris entre la nouvelle rue, la rue des Pâquis et la rue Jean Jaquet n'ayant pas abouti, le Conseil municipal a décidé de construire à la rue du Nord les logements hygiéniques à loyer bon marché que nous proposons d'édifier sur les terrains rendus disponibles par le prolongement de la rue de l'Ancien Port et l'élargissement de la rue Jean Jaquet.

Place de la Madeleine. — Nous avons pris possession et procédé à la démolition de l'immeuble n° 5 presque complètement évacué depuis la démolition des bâtiments contigus, démolition à laquelle nous avons dû procéder, en 1914, à la demande du Service d'Hygiène. Nous avons ainsi fait disparaître l'étranglement que formait cette partie de la place ; les terrains utilisables sont mis en vente.

Rue Centrale, rue de la Cité, rue de la Corratierie. — A l'occasion de la reconstruction, projetée par le Comptoir d'Es-

compte, d'un groupe d'immeubles, entre la Corraterie et la Cité, nous avons estimé qu'il était de toute urgence de ménager un élargissement de la rue Centrale, dont la largeur de 16 mètres suffit à peine pour la circulation qui est considérable dans cette artère.

Or l'opération du Comptoir d'Escompte aurait laissé subsister l'immeuble rue Centrale, n° 2, présentant une profondeur insuffisante pour pouvoir être ultérieurement reconstruit seul en retrait de l'alignement actuel.

Il convenait donc de prendre des mesures pour éviter que l'amélioration qui s'imposait pour l'avenir ne fût irrémédiablement compromise.

Le Conseil municipal partagea notre point de vue et adopta, le 18 mai, un plan portant à 19 mètres la largeur de la rue Centrale avec emprise sur l'immeuble n° 2 et rectifiant les alignements sur la Corraterie et la Cité.

La réalisation de ce plan, qui nous paraissait alors particulièrement difficile, est aujourd'hui chose assurée grâce à l'accord, intervenu avec le Comptoir d'Escompte et les propriétaires de l'immeuble rue Centrale, n° 2, ratifié par le Conseil municipal le 5 novembre 1915.

En vertu de cet accord, la Ville s'est rendue acquéreur de l'immeuble rue Centrale n° 2, dont une partie sera annexée au domaine public et le solde utilisable cédé au Comptoir d'Escompte pour être englobé dans son opération de reconstruction.

Les travaux seront entrepris au printemps 1916.

Il était de toute opportunité de saisir l'occasion qui se présentait pour faire disparaître l'étranglement qui gêne la circulation dans l'artère principale de notre ville; en effet cette opération eût été rendue presque impossible dans l'avenir à cause de la difficulté où nous nous serions trouvés de tirer parti du terrain dépendant de l'immeuble Paisant.

A côté de cette question de viabilité se présentait également une question d'esthétique, heureusement résolue par le plan de reconstruction de l'immeuble du Comptoir d'Escompte.

Transfert de la Gare à Beaulieu. — Bien que les circonstances actuelles ne soient pas favorables à cette question, nous ne l'avons pas perdue de vue.

Dans une conférence avec les délégués de l'Etat et de la Commune du Petit-Saconnex, il a été convenu que la Ville se chargerait de l'étude générale de l'utilisation des terrains qui deviendraient disponibles par ce transfert et des aménagements qu'il nécessiterait.

A ce propos nous avons fait ressortir que cette question aurait avantage à être liée à celle d'un remaniement des limites des communes de Genève et du Petit-Saconnex. Enfin le département des Travaux publics s'est engagé à demander aux Chemins de fer fédéraux les renseignements, nécessaires pour poursuivre nos études, sur l'orientation de la nouvelle gare, son encombrement, etc.

* * *

Pour clore la rubrique des percements et élargissements de rues nous devons faire ressortir que nous avons dirigé nos acquisitions d'immeubles de manière à assurer l'avancement rationnel de nos opérations en cours tout en nous efforçant d'obtenir des surfaces de terrain, à front des nouveaux alignements, suffisantes pour être revendues dès que l'occasion s'en présentera. Nous nous assurons ainsi des rentrées de fonds qui nous permettront de poursuivre nos travaux par étapes.

VIDANGES HYDRAULIQUES.

Le Conseil administratif a renouvelé les concessions pour vidanges hydrauliques aux entrepreneurs suivants :

7 décembre 1915, à MM. V. Guimet,	pour l'anné 1916
7 » » Bertolini et C ^{ie} ,	»
27 » » V. Amoudruz,	»
11 janvier 1916 Jourdan	»

QUAI DU MONT BLANC.

La partie du quai sur Ville avait été déjà ouverte au public en 1914 et celle sur le Petit-Saconnex a été achevée dans le cours de l'année 1915.

Actuellement, ce quai est complètement achevé. Les plantations, les bancs, les dallages du trottoir et du promenoir ont été établis conformément au projet.

On a établi, également, la barrière limitant, à l'amont, les 67 mètres environ de quai annexés au parc Mon Repos, suivant la décision du Conseil municipal, du 15 janvier 1915, relatée au dernier compte rendu ; on a enfin, procédé à une réfection complète de l'entrée du parc en lui donnant un accès sur le promenoir du quai.

Ainsi aménagés, le nouveau quai et le parc constituent une promenade, d'un ensemble imposant, très appréciée du public.

Comme nous l'avions prévu les travaux ont pu être exécutés en restant dans les limites des crédits votés et de la subvention accordée par l'Etat.

DRAGAGE DU PORT.

Ce travail s'est effectué normalement et conformément aux prévisions. Le cube extrait en 1915 s'est élevé à 26 603 m³ et la surface draguée à 73 650 m², ce qui porte à 83 428 m³ le cube extrait depuis le commencement des travaux et à 194 281 m² la surface draguée.

Actuellement le port a été dragué complètement dans sa partie amont, le long des jetées et des deux rives ; il ne reste à draguer que la partie aval près du pont du Mont Blanc et de l'embarcadère du Jardin Anglais ; on a dû en conséquence déplacer le pivot fixe auquel aboutit la canalisation flottante et le rapprocher de l'aval. L'opération du dragage approche donc de sa fin dans le délai prévu.

Le travail a été, pendant toute l'année 1915, exécuté exclusivement par le personnel de la Voirie.

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU MONUMENT DE LA RÉFORMATION.

Le 2 juillet 1915, le Conseil municipal a voté un crédit de 10 000 francs pour le prolongement, jusqu'à l'immeuble du Calabri, du mur de soutènement qui continuera le Monument de la Réformation.

D'autre part, conformément à l'avis de la Commission chargée d'examiner le projet d'aménagement de la rue de la Croix Rouge, on a procédé au remblayage du vide laissé entre l'ancien mur et le Monument.

Les fortes averses qui se sont produites dans le cours de l'été ont amené des tassements dans le remblai ; on a pu craindre que ces mouvements ne vinssent à compromettre la stabilité du Monument et de la partie du mur établi dans son prolongement, du côté de la petite école.

En conséquence, une expertise a été demandée à M. le professeur Schüle, à Zurich, qui a conseillé de faire exécuter sur le Monument des observations précises dans le but de constater l'existence d'un mouvement, quelque petit qu'il fût, qui eût pu se produire. Ces observations, poursuivies jusqu'à fin mars 1916, ont donné un résultat rassurant car les mouvements observés, très faibles, sont de l'ordre de ceux qui se produisent toujours pendant les premières années d'établissement de toutes constructions. M. Schüle a également approuvé les dispositions, proposées par le Service des Travaux, qui devront être prises pour le renforcement du mur de soutènement établi du côté de l'école, et pour celui à construire entre le Monument et l'immeuble du Calabri.

La Commission du Conseil municipal a approuvé, à son tour, ce projet dont le coût ne dépassera pas le montant des crédits votés les 23 décembre 1913 et 2 juillet 1915. Enfin, conformément à ce qui a été décidé précédemment, la Commission rapportera sur la proposition du Conseil administratif du 13 novembre 1914, concernant l'aménagement définitif de la chaussée et du trottoir de la rue de la Croix Rouge, lorsque le

remblayage aura atteint le niveau de cette artère, sur toute la longueur de celle-ci. La construction des murs qui avait subi un temps d'arrêt pourra être poursuivie à partir du printemps 1916.

ÉGOUT DE LA RIVE DROITE.

Le Service des Travaux étudie, depuis un certain temps, la reconstruction, suivant un plan rationnel, du réseau d'égouts de la rive droite dont nous avons souvent fait ressortir l'insuffisance.

Il a été procédé à une étude d'ensemble afin de déterminer d'une manière précise les besoins auxquels doivent répondre, dans l'avenir, les égouts de la rive droite et d'en répartir les bassins suivant l'ordre naturel des choses. Ces bassins doivent être drainés par des émissaires principaux, disposés dans les meilleures conditions d'écoulement, qui conduiront les eaux dans un grand collecteur, débouchant dans le Rhône à l'aval de la ville. A ces émissaires principaux aboutira tout le réseau des canalisations secondaires de chaque bassin, lesquelles seront établies au fur et à mesure des besoins.

Cette vaste opération de reconstruction qui doit s'opérer par étapes, a été amorcée par la reconstruction de l'égout des rues Voltaire et de Lyon, exécutée en 1914 avec le concours de l'Etat et de la commune du Petit-Saconnex. Cet égout, auquel aboutissent les canalisations secondaires des rues Amiel et de la Prairie, est l'émissaire principal de toute la région comprise entre les voies du chemin de fer et la rue de la Servette.

Actuellement, c'est du territoire situé entre la rue de la Servette et le Grand-Pré que nous devons nous préoccuper.

Son émissaire principal, le Nant de la Servette, canalisé en 1888 selon un tracé défectueux, est en très mauvais état ; les réparations qu'il a été urgent d'y exécuter cette année, à la suite des pluies exceptionnelles de l'été, ne sauraient être considérées que comme un provisoire en attendant la réfection complète de l'égout avec un tracé rectifié et des sections agrandies. Cet égout devra aboutir, en Ville, à un collecteur général qui emprun-

tera probablement la rue du Mandement (où il recueillera les eaux de l'égout des rues Voltaire et de Lyon) et descendra ensuite par le quai de Saint-Jean où il cheminera parallèlement à l'égout collecteur de la rive droite dont la section serait trop faible pour le recevoir.

La plus forte partie du bassin desservi se trouvant au delà des limites de la commune de Genève, la réfection du Nant de la Servette devra, de même que celle de l'égout des rues Voltaire et de Lyon, faire l'objet d'un accord avec l'Etat et la commune du Petit-Saconnex.

M. le Conseiller d'Etat chargé du département des Travaux publics, auquel nous avons eu l'occasion d'exposer la situation spéciale créée à la Ville de Genève sur le territoire de laquelle aboutissent les eaux de régions considérables, a bien voulu nous assurer que l'Etat participerait aux travaux nécessaires proportionnellement à l'utilité qu'il retire des canalisations de la Ville.

D'autre part, dans cette même entrevue, nous avons insisté pour que l'accord intervenu lors de la reconstruction de l'égout des rues Voltaire et de Lyon fût régularisée par une convention. Le département des Travaux publics nous a donné l'assurance que l'Etat n'enverrait, dorénavant, dans cette canalisation que les eaux du bassin considéré ; quant au détournement prévu des eaux de la région s'étendant au delà de la place des Charmilles, les égouts nécessaires sont en partie construits et seront terminés lorsque l'Etat aura pu acquérir les terrains qu'emprunte le tracé de ces égouts. Nous avons pris acte de cette déclaration et nous considérons cette question comme réglée.

TRANSPORT ET DESTRUCTION DES ORDURES MÉNAGÈRES.

Dans sa séance du 17 décembre, le Conseil municipal a liquidé la question du transport et de la destruction des ordures ménagères qui avait fait l'objet d'un crédit de fr. 412 000.— voté le 24 mars 1899.

L'utilisation industrielle et la destruction complète des or-

dures ménagères, dont les procédés ne sont pas encore au point, ont été abandonnées pour le moment vu leurs conséquences financières par trop onéreuses.

Par contre, une somme de fr. 200 000.—, prélevée sur le crédit de 1899, a été affectée à l'achat de 8 camions automobiles pour la collecte et le transport des ordures ménagères.

Ces camions seront du même genre que celui acquis, à titre d'essai, en 1914, et qui continue à nous donner satisfaction, mais en tenant compte de quelques modifications dictées par l'expérience ; celles-ci portent sur la forme, les dimensions, le système de fermeture et le mode de renversement du caisson.

Les ordures, dont une partie continuera à être mise à la disposition des agriculteurs, seront, conformément à ce qui a été décidé antérieurement, transportées sur les terrains que la Ville possède au bord du Rhône, à Aïre, pour les fertiliser et les surélever ; l'achèvement de la digue empêchera les érosions.

L'acquisition des camions sera effectuée lorsque les circonstances le permettront et lorsque nous serons fixés sur les perfectionnements, actuellement à l'étude, qu'il faudra apporter à ce matériel ainsi que sur le type de poubelles à adopter.

L'emploi des 8 camions permettra de supprimer complètement les tombereaux actuels qui présentent de nombreux inconvénients au point de vue de l'hygiène.

Le solde disponible du crédit du 28 mars 1899 a été versé au compte « Résultats généraux » de l'exercice 1915 ; quant aux terrains acquis, en vue de la construction de l'usine, au moyen de crédits votés spécialement, ils ont été portés au compte « Terrains dans la commune de Vernier ».

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES.

Le 4 mai, le Conseil administratif a décidé de compléter comme suit l'article 16 du règlement du personnel ouvrier du Service des travaux, du 11 octobre 1910 :

Art. 16. — « Les scaphandriers recevront, au lieu de la paie ordinaire, un salaire de 3 fr. par heure effective de plongée.

« Les suppléments suivants seront accordés pendant les heures consacrées effectivement aux travaux de goudronnage et de tarmacadam :

« ouvrier employé à la fonte du brai, par heure fr. . .	0,20
« ouvrier employé à la chaudière, » » » . . .	0,20
« ouvrier employé à la machine, » » » . . .	0,20
« étendeur, Brosseur et régleur, » » » . . .	0,15
« Pour les « autres » travaux fatigants, etc.... »	

SECTION I. — BATIMENTS, ÉTUDES ET TRAVAUX NEUFS

Chef de Section : M. A.-H. ROCHE, architecte.

a) Bâtiments.

Annexe de l'École primaire de la rue de Berne. — Les installations intérieures ont été achevées et les mémoires des entrepreneurs ont été vérifiés et réglés ; toutefois, les comptes ne pourront être arrêtés qu'en 1916, à cause du retard subi par les travaux du fait de l'utilisation du bâtiment, avant son achèvement complet, par la troupe et les rapatriés.

Bâtiment d'administration des Services industriels. — Les travaux ont été complètement terminés à fin juin ; les locaux sont occupés depuis le premier juillet. Les travaux adjugés en 1915 sont les suivants : parquets, M. Casaï ; vitrerie, M. Loretti ; petite serrurerie, M. Dunand ; fer forgé, M. Mordasini ; gypserie et peinture, M. Saulnier ; éclairage, service, électrique ; chauffage central, MM. Notz et Florinetti ; stores, MM. Weber et Collart.

La vérification et le règlement des mémoires des entrepreneurs seront achevés en 1916.

Musée Rath. — Les mémoires des entrepreneurs concernant la restauration du Musée Rath, exécutée en 1914, ont été vérifiés et réglés ; ces comptes seront arrêtés en 1916.

En outre, la Section a fait procéder à divers petits travaux pour le compte de l'Agence des prisonniers de guerre qui occupe le bâtiment depuis octobre 1914.

Maisons ouvrières de Châtelaine. — La vérification et le règlement des comptes ont été achevés en 1915.

Les améliorations demandées par la Commission du Conseil municipal ont pu être réalisées sans que le montant du crédit voté soit atteint.

Muséum d'Histoire naturelle. — Les travaux de terrassement, entrepris en 1914, ont été poursuivis en 1915 et poussés autant qu'ils pouvaient l'être sans que soit tranchée la soumission de maçonnerie et bétons. Les travaux de terrassement ont mis à jour et nécessité la démolition de parties des murs des anciennes fortifications, dont il a été fait un relevé.

Le banquetage a été établi et le chantier a été pourvu d'une clôture.

Les travaux de sculpture décorative ont été adjugés, après un concours restreint, à MM. Angst et Hermès, sculpteurs.

Le chauffage central et la ventilation ont été adjugés à la Maison Calorie et les monte-charges à MM. Jonneret et fils.

Le dépôt des soumissions de maçonnerie et béton ayant démontré que le coût de ces travaux dépasserait sensiblement les prévisions du devis, le Conseil administratif a tenu, pour mettre sa responsabilité à couvert, à être fixé, — avant de trancher cette adjudication et de poursuivre les travaux, — sur les conséquences financières du projet.

Dans ce but un devis complémentaire a été établi ; celui-ci accuse une augmentation de dépenses qui doit être attribuée, tout d'abord, à l'ajournement successif des travaux qui fait qu'à présent l'on se trouve en présence d'une plus-value sur les prix des matériaux, et, ensuite, à des agrandissements et modifications visant spécialement : l'escalier principal, le 2^{me} sous-sol dont on a prévu l'excavation entière, les fondations qu'il a fallu descendre au 3^{me} sous-sol à cause de la nature du terrain, le transfert du local de chauffe au 3^{me} sous-sol, l'ex-

tension des services de la terrasse formant toiture et l'exhaussement de la salle des mammifères ; enfin à une augmentation de l'épaisseur des murs pour la création de gaines verticales facilitant les installations de chauffage, eau, ventilation, électricité.

L'augmentation qui résulte de ces différentes améliorations, apportées au projet en étudiant les plans d'exécution, fait ressortir le prix du m³ à 27 fr. 75 au lieu de 24 fr. 50 prévus primitivement.

Nous avons le sentiment que la dépense supplémentaire pourra être réduite dans une notable mesure en apportant quelques modifications dans la disposition du bâtiment. D'autre part, le Conseil administratif a entrepris des démarches pour obtenir une participation de l'Etat.

La question sera soumise au Conseil municipal lorsque M. le délégué aux Musées et collections qui se charge désormais de suivre cette construction sera fixé sur le montant du crédit supplémentaire à demander.

Station-abri de Chantepoulet. — La construction de cet édicule, exécutée d'après les plans et sous la direction de MM. Revilliod et Turrettini, architectes, est terminée ; les W.-C. ont été ouverts le 18 novembre et la C^{ie} genevoise des tramways électriques a pris possession de ses locaux le 27 novembre 1915.

Les travaux suivants ont été adjugés en 1915 : menuiserie, MM. Badel et Toso ; ferblanterie et couverture, MM. Grasset et Debrot ; installation sanitaire, MM. Schneider et C^{ie} ; serrurerie et fers forgés, MM. Wanner frères, Wailly frères et Brosset ; gypserie et peinture, MM. Schurch et fils ; glaces et vitrerie, M. Casetti ; mosaïque et carrelage, M. Dumontay ; éclairage, service électrique ; ventilation, « Calorie ».

La Section a assuré le contrôle et la surveillance des travaux.

La construction de cette station-abri a permis de réaliser un heureux aménagement de l'intersection des rues du Mont Blanc et de Chantepoulet, qui sera complété, en 1916, par la réfection du refuge ; celui-ci, débarrassé des édicules qui l'en-

combrent, sera disposé de manière à canaliser la circulation et pourvu d'un grand candélabre éclairant ce rond-point.

Chambre de Travail et salle de réunions de Saint-Gervais. — Ainsi qu'il a été dit à la rubrique « Percements et élargissements des rue » (page 214) nous avons procédé à la démolition des bâtiments situés sur l'emplacement de la Chambre de travail et salle de réunions dont le Conseil municipal a voté la construction le 9 avril 1915.

Les travaux sont exécutés suivant les plans et sous la direction de M. Alexandre Camoletti, architecte.

Les terrassements, adjugés à MM. Mégevand et Cuénod, ont commencé le 15 juin 1915. Le chauffage central et la ventilation ont été adjugés à MM. Gras frères.

La Section I assure le contrôle et la surveillance des travaux.

Logements hygiéniques à loyers bon marché. — Le 29 janvier le Conseil administratif a présenté au Conseil municipal le projet de construction de logements hygiéniques à loyers bon marché dont il a été question au dernier compte rendu. Ce projet qui prévoyait la construction de deux bâtiments à front des rues Jean Jaquet et de l'Ancien Port fut très discuté ; on craignit, en particulier, que l'opération d'ensemble fût compromise dans l'avenir parce que les deux bâtiments qui en formaient l'amorce étaient implantés dans un mas que la Ville ne possède pas encore entièrement. Les négociations, pour s'en rendre acquéreur, n'ayant pas abouti, cette idée prévalut et le projet fut refusé le 9 juillet, après de longues discussions.

Dans la même séance, le Conseil décida, sur la proposition de la majorité de la Commission, d'affecter à la construction de logements hygiéniques à loyers bon marché, le terrain compris entre les rues du Nord, de la Navigation, du Levant et de l'Ecole, occupé jusqu'ici par un dépôt de voirie. Le Conseil administratif était invité à présenter au Conseil municipal, dans le plus bref délai, les études définitives pour ces constructions.

Le 22 octobre, le Conseil municipal décida de céder au « Fonds

Galland » destiné à la construction de logements hygiéniques à loyers bon marché, le terrain de la rue du Nord pour le prix de 47,000 fr. dont 29,550 fr. à porter au crédit du compte « Terrains », le solde, 17,450 fr., étant mis à la disposition du Conseil administratif pour effectuer le transfert du dépôt de voirie. Sur la base de 47,000 fr., le terrain ressort à 52 fr. 50 le mètre carré.

Le projet demandé par le Conseil municipal a été élaboré par MM. Garcin et Bizot, et Baudin, architectes, sur le préavis de la Commission consultative des Travaux ; présenté au Conseil municipal le 12 octobre, il fut adopté le 7 décembre avec quelques modifications de détails. Celles-ci portent :

1° sur la hauteur que la Commission des Travaux avait fixée à 4 étages et que le Conseil municipal a portée à 5 pour améliorer le rendement ;

2° sur la distribution intérieure pour laquelle la Commission des Travaux avait préconisé un type unique inspiré du projet Baudin, tandis que le Conseil municipal a décidé de faire un essai du projet Garcin et Bizot ;

3° enfin, contrairement au préavis du Conseil administratif, le Conseil municipal a été d'avis d'installer le chauffage central, ce qui entraînera un supplément de loyer de 70 fr. par an et par appartement.

Le projet prévoit un mas de 4 immeubles disposés, suivant le préavis de la Commission des Travaux, à front de la rue du Levant, avec, à l'est-sud-est, une grande cour de 216 m² ; en outre, deux préaux couverts permettront aux enfants de s'ébattre à l'abri les jours de mauvais temps.

Les bâtiments contiendront :

22 logements composés d'une chambre commune avec installation de cuisine et 3 chambres à coucher pouvant contenir 5 lits ; 2 logements composés d'une chambre commune avec installation de cuisine et 2 chambres à coucher pouvant contenir 4 lits ; 10 logements composés d'une chambre commune avec installation de cuisine et 3 chambres à coucher pouvant contenir 6 lits ; et 10 logements composés d'une

chambre commune avec installation de cuisine et 2 chambres à coucher pouvant contenir 3 lits. Soit au total 44 logements pouvant contenir 208 lits.

Dans les deux bâtiments d'angle, au rez-de-chaussée, sont prévues six arcades pour magasins. Il est possible aussi, suivant les besoins, de transformer les logements contenant 3 et 6 lits en logements de 4 et 5 lits.

Les logements prévus contiendront tous une chambre commune spacieuse avec balcon ou bow-window et une installation de cuisine séparée de la chambre commune par une cloison munie d'une large ouverture; des chambres à coucher pour parents et enfants et des W.-C. complètent les logements.

Le plan financier a été établi comme suit :

Construction, comprenant honoraires d'architectes et imprévu, 15,200 mètres cubes à 26 francs . . .	Fr. 395,200.—
Aménagement de la cour et préaux (dallage, bordures, plantations, clôtures, canalisations	» 7,000.—
Etablissement de trottoirs	» 2,400.—
Intérêts des sommes engagées en cours de construction	» 10,000.—
Total de la construction	Fr. 414,600.—
Terrain	» 47,000.—
Total.	<u>Fr. 461.600.—</u>

Quant aux prix de location, la détermination en est intimement liée au taux de l'intérêt que l'on prétend retirer des capitaux engagés et aux charges annuelles probables; le Conseil municipal a fixé à 4 % le taux de l'intérêt que doit représenter le revenu net des immeubles à construire et à 25 % du revenu brut, le montant des charges à en déduire pour obtenir le revenu net. Le chauffage n'est pas compris dans les charges et sera compté à part.

L'amortissement est compris dans l'intérêt de 4 % du capital engagé.

Le transfert du chantier de voirie, entrepris immédiatement, était presque achevé à fin 1915.

D'autre part, MM. Garcin et Bizot et Baudin ont entrepris l'élaboration des projets définitifs, lesquels furent soumis à la Commission des Travaux au début de 1916.

Celle-ci suivra la construction de ces bâtiments, conformément au désir exprimé par le Conseil municipal.

DÉCISION ADMINISTRATIVE.

Dans sa séance du 23 février, le Conseil administratif a adopté les dispositions suivantes :

CAHIER DES CHARGES ET CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES A L'INDUSTRIE DU BATIMENT.

Dispositions générales.

ARTICLE PREMIER. — Tous les marchés relatifs à l'exécution d'ouvrages pour la Ville de Genève, qu'ils soient passés sous la forme d'adjudications ou qu'ils résultent de conventions faites de gré à gré, sont soumis, en tout ce qui leur est applicable, aux dispositions suivantes :

TITRE 1^{er}

Soumissions.

ART. 2. — Les adjudications de travaux seront faites à la suite de soumissions publiques, de soumissions restreintes ou de conventions faites de gré à gré, suivant ce que le Conseil Administratif jugera opportun de décider dans chaque cas particulier.

Les soumissions publiques ou restreintes seront, suivant le cas, à un ou deux degrés. Le premier degré comporte un rabais sur les séries officielles des Chambres syndicales, approuvées par l'Administration; le second degré consiste en un engagement d'exécution à forfait.

ART. 3. — Après la soumission au premier degré, le Conseil Administratif désignera, parmi les soumissionnaires les mieux qualifiés, un ou plusieurs entrepreneurs soit pour l'adjudication des travaux, soit pour l'établissement d'un devis définitif à forfait.

Conditions du devis à forfait.

ART. 4. — Les entrepreneurs invités à se présenter à la soumission au second degré dresseront un devis à forfait sur la base des prix offerts par eux au premier degré et en tenant compte :

- a) du cahier des charges général,
- b) de la description des travaux et cahier des charges spécial,
- c) des plans et explications qui leur seront fournis.

Ce devis sera détaillé et comportera tous les travaux quelconques nécessaires pour rendre à l'état de parfait achèvement les ouvrages rentrant dans la spécialité des soumissionnaires.

Le montant total du devis à forfait étant seul pris en considération, l'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou fausses interprétations des plans et descriptions.

ART. 5. — Le devis à forfait dressé par l'entrepreneur comprendra tout ce qui, en l'espèce, figure sur les plans généraux ou de détails, dans les devis descriptifs et cahiers des charges. Il comprendra également tout ce qui rentre dans les prestations de l'entrepreneur pour rendre les ouvrages terminés, nettoyés, raccordés et prêts pour l'usage auquel ils sont destinés, même quand ces prestations ne seraient pas énumérées par écrit ou figurées sur les plans d'ensemble ou de détail.

Le devis sera dressé sous forme de compte détaillé, ordonné et clair ; il sera accompagné d'engagement d'exécution à forfait.

Adjudication.

Conditions à remplir par les adjudicataires.

ART. 6. — Il ne sera admis, sauf cas exceptionnel, des offres que de la part d'entrepreneurs établis ou domiciliés dans le Canton de Genève et inscrits sur les rôles de la Taxe municipale de la Ville de Genève ; ceux qui n'y seraient pas inscrits au moment de la soumission y seront inscrits d'office s'ils obtiennent l'adjudication des travaux.

Les entrepreneurs admis par la Ville de Genève à faire des offres devront, si le Conseil Administratif l'exige, les accompagner d'une promesse de cautionnement ; l'engagement doit être réalisé dans les huit jours qui suivront l'adjudication.

Adjudication.

ART. 7. — Les offres remises par les soumissionnaires les engagent pour un mois dès la date de la réception de l'offre.

Le Conseil Administratif n'est pas astreint à déclarer adjudicataire celui qui aura fait l'offre la plus basse.

Le Conseil Administratif se réserve d'adjuger les travaux en un ou plusieurs lots.

Cautionnement.

ART. 8. — Le cautionnement a lieu sous forme d'une garantie de banque de premier ordre, d'un nantissement d'obligations sur un Canton ou une Ville suisse ou d'un crédit en espèces; son montant ne peut dépasser le 10 % de la dépense prévue.

Le cautionnement reste affecté à la garantie des engagements contractés par l'adjudicataire, jusqu'à ce que la retenue faite sur les travaux exécutés et reconnus atteigne le montant du cautionnement.

Le cautionnement ne portera pas intérêt, sauf s'il est constitué par un dépôt en espèces.

Pièces à délivrer à l'entrepreneur.

ART. 9. — L'entrepreneur reçoit gratuitement et en temps utile, un exemplaire des plans nécessaires. Les plans de détail lui sont livrés successivement suivant l'avancement des travaux; les plans manquants devront être réclamés par l'entrepreneur. Si l'adjudicataire désirait se procurer d'autres exemplaires des métrés, plans et profils, ceux-ci lui seront remis contre paiement.

Domicile de l'entrepreneur.

ART. 10. — L'entrepreneur est tenu de faire connaître le lieu de son domicile au Conseil Administratif. Faute par lui de remplir cette obligation dans un délai de quinze jours à partir du moment de l'adjudication, toutes les modifications qui se rattachent à son entreprise sont valables lorsqu'elles ont été faites au Greffe du Tribunal de première instance.

TITRE II

Exécution des travaux.

Défense de sous-traiter sans autorisation.

ART. 11. — L'entrepreneur ne peut céder à des sous-traitants une ou plusieurs parties de son entreprise sans le consentement écrit du Conseil Administratif. Dans tous les cas, il demeure seul personnellement responsable.

Le tâcheronnage est interdit.

Dans le cas où un sous-traité viendrait à être passé sans autorisation, le Conseil Administratif peut exiger la résiliation pure et simple de l'entreprise ou procéder à une nouvelle adjudication.

Résiliation de marché.

ART. 12. — Le Conseil Administratif se réserve le droit de résilier une convention signée par les deux parties dans le cas où un changement serait reconnu nécessaire dans le mode de construction prévu ou si la nature des matériaux à employer ne rentrait pas dans les attributions de l'entrepreneur en cause.

*Ordre de service pour l'exécution des travaux.
Comptes d'adjonctions et de déductions.*

ART. 13. — L'entrepreneur doit commencer les travaux dès qu'il en a reçu l'ordre de l'Administration.

Il se conformera strictement aux plans, profils, tracés, ordres de service et, s'il y a lieu, aux types et modèles qui lui seront donnés.

L'entrepreneur se conformera également aux changements qui lui seront prescrits pendant le cours des travaux, mais seulement lorsque l'ordre lui en aura été donné par écrit. Il devra immédiatement dresser un compte d'adjonction ou de déduction, sur la base des prix établis dans le compte général. Il ne lui sera reconnu aucun supplément à terminaison des travaux, si cette prescription n'a pas été suivie.

Ces modifications n'entraîneront, en aucun cas, la résiliation d'un devis à forfait.

Echantillons.

ART. 14. — Les entrepreneurs seront tenus de produire, sur demande, des échantillons qui, une fois approuvés, serviront de types pour la commande entière. Aucune indemnité ne sera allouée pour la présentation de ces échantillons.

ART. 15. — La provenance des matériaux doit être celle prescrite au cahier des charges; l'entrepreneur doit justifier, toutes les fois qu'il en sera requis, de l'accomplissement des obligations énoncées dans le présent article.

Qualité des matériaux.

ART. 16 — Les matériaux seront de la meilleure qualité dans chaque espèce. Ils seront parfaitement travaillés, mis en œuvre conformément aux règles de l'art et devront être reconnus avant d'être employés. Nonobstant cette acceptation, ils pourront toujours être refusés si leur mauvaise qualité est reconnue ultérieurement. Les matériaux refusés seront alors remplacés par l'entrepreneur et à ses frais. S'il est trop tard

pour effectuer ce remplacement ou si l'Administration juge bon de conserver les dits matériaux, ceux-ci ne seront payés que sous déduction d'une moins-value.

Dans aucun cas, sauf celui de l'article 33, il ne sera employé de vieux matériaux, provenant de démolition.

ART. 17. — Si l'entrepreneur demande à substituer aux matériaux indiqués au devis des matériaux d'une autre provenance et d'une qualité reconnue au moins égale, et s'il en reçoit l'autorisation écrite, il ne subira, sur les prix de l'adjudication, aucune réduction.

Le choix des matériaux devra être soumis à l'acceptation de l'Administration.

Dimensions et dispositions des matériaux et ouvrages.

ART. 18. — L'entrepreneur ne peut apporter aucun changement aux projets. Il est tenu de faire immédiatement remplacer les matériaux et reconstruire les ouvrages dont les dimensions et les dispositions ne sont pas conformes aux devis et aux plans.

Les métrages éventuels seront basés sur les dimensions prescrites.

Dans les cas où les dimensions sont plus faibles ou la valeur des matériaux moindre que celles prescrites, mais suffisantes pour ne pas compromettre la solidité de l'ouvrage, ces changements pourront être admis, mais les prix portés seront réduits en conséquence.

L'entrepreneur n'a droit à aucune augmentation de prix en raison des dimensions plus fortes ou de l'emploi de matériaux de qualité supérieure à ceux qui étaient prescrits.

Présence de l'entrepreneur sur le lieu des travaux.

ART. 19. — Pendant la durée de l'entreprise et jusqu'à la fin de tous les travaux, l'adjudicataire ne pourra s'éloigner qu'après avoir fait agréer un représentant capable de le remplacer, de manière qu'aucune opération ne puisse être retardée ou suspendue du fait de son absence. L'entrepreneur accompagnera les représentants de la Ville de Genève dans leurs visites sur le chantier, toutes les fois qu'il en sera requis. L'entrepreneur devra avoir en permanence sur le chantier et jusqu'à l'achèvement complet de tous les travaux un contremaître capable et muni des pouvoirs nécessaires. L'entrepreneur est tenu d'assister ou de se faire représenter aux rendez-vous officiels qui seront fixés.

Règlement pour le bon ordre des chantiers.

ART. 20. — L'entrepreneur est tenu d'observer les ordres qui pourront lui être donnés pour les travaux et la police du chantier.

Il se conformera en outre à tous les règlements de voirie et de police

et prendra, à ses frais, toutes les précautions exigées par la sécurité publique ; il pourvoira à la clôture, au gardiennage et à l'éclairage des chantiers ainsi que des passages destinés au public. L'entrepreneur est seul responsable des accidents qui pourraient arriver à ses employés et ouvriers et à toute autre personne par le fait de ses travaux ; il devra à cet effet se conformer aux lois cantonales et fédérales y relatives. Il devra avoir sur le chantier une boîte de secours avec médicaments et pansements pour les premiers soins à donner.

L'entrepreneur ne pourra faire travailler de nuit ou le dimanche que dans les cas d'urgence et en vertu d'un ordre de service de l'Administration.

Responsabilité de l'entrepreneur.

ART. 21. — L'entrepreneur est responsable de la bonne exécution et de la solidité des ouvrages qui lui sont confiés, suivant les prescriptions du Code fédéral des obligations.

L'entrepreneur est tenu de vérifier, avant toute mise en œuvre, l'exactitude et la concordance des cotes des plans remis ; il doit examiner les dits plans et prendre la responsabilité du mode de construction proposé, s'il n'a pas fait d'objection par écrit au sujet d'erreur commise dans ce mode de construction.

Outils, équipages et faux frais de l'entreprise.

ART. 22. — Sauf exception stipulée au devis, l'entrepreneur est tenu de fournir à ses frais : les magasins, les équipages, voitures, ustensiles et outils de toute espèce nécessaires à l'exécution de ses travaux, établissement des chantiers et chemins de service et les indemnités y relatives, les frais de tracé des ouvrages, les cordeaux, piquets, bois pour échafaudages, boiseries des cintres, jalons, les frais d'éclairage et de clôture des chantiers, le paiement des loyers des emplacements jusqu'à l'entier achèvement de ses travaux, les planchers provisoires, barrières, principalement dans les escaliers, et tous les frais nécessités par les précautions à prendre pour la sécurité des ouvriers et du public, ainsi que toutes les dépenses et faux frais relatifs à l'entreprise.

Les échafaudages établis pourront rester à la disposition des autres maîtres d'état moyennant une redevance de la part de ces derniers, mais sans que l'Administration ait à intervenir.

Trous et garnissages.

ART. 23. — Les trous, brèches avec leurs garnissages et raccords, seront exécutés par l'entrepreneur de maçonnerie ou de béton armé. Ceux indiqués par erreur seront aux frais des intéressés. Ils seront indiqués ou tracés par l'entrepreneur que cela concerne.

Emploi de matières neuves appartenant à des tiers.

ART. 24. — Lorsque l'Administration juge à propos d'employer des matières neuves appartenant à des tiers, et qui ne peuvent être fournies, à qualité égale, par l'entrepreneur, celui-ci ne sera payé que des frais de main-d'œuvre et d'emploi.

Vices de construction.

ART. 25. — Lorsque l'Administration constate qu'il existe, dans les ouvrages, des vices de construction, l'entrepreneur sera mis en demeure, soit en cours d'exécution, soit avant la réception définitive, de démolir et de reconstruire les ouvrages vicieux. Les dépenses résultant de ces opérations sont à la charge de l'entrepreneur.

Règlement des prix des ouvrages non prévus.

ART. 26. — Lorsqu'il sera jugé nécessaire d'employer des matériaux autres que ceux qui sont désignés dans le devis, les prix seront réglés d'après les éléments de ceux de l'adjudication ou par assimilation aux ouvrages les plus analogues.

Dans le cas d'une impossibilité absolue d'assimilation, on prendra pour terme de comparaison les prix courants du pays.

Les nouveaux prix devront être débattus avec l'entrepreneur avant l'exécution; ils seront ensuite arrêtés par l'Administration.

Si l'entrepreneur n'accepte pas la décision, il sera statué ainsi qu'il est indiqué au Titre V.

Augmentation ou diminution dans la masse des travaux.

ART. 27. — L'entrepreneur n'est pas fondé à réclamer une indemnité pour manque à gagner par suite de changements apportés au projet qui auraient pour effet de réduire ou même de supprimer certains ouvrages ou fournitures, à condition toutefois qu'il ait été avisé à temps opportun et que la diminution ne dépasse pas le 30 % du montant total des travaux prévus. L'entrepreneur est tenu d'exécuter aux prix de la soumission tous les ouvrages ou fournitures supplémentaires requis, jusqu'à concurrence de 30 % en sus de chacun des articles du devis. Ces diminutions et augmentations ne devront pas changer d'une manière sensible les proportions prévues entre les différentes natures d'ouvrages ou de matériaux. Toutes les clauses du contrat sont applicables aux suppléments d'ouvrages et de fournitures; les délais d'achèvement sont par contre prolongés proportionnellement.

Personnel ouvrier.

ART. 28. — L'entrepreneur ne devra occuper que des ouvriers genevois ou suisses ou, à leur défaut, des ouvriers étrangers établis à Genève; il ne pourra employer des ouvriers étrangers de passage qu'après avoir fourni la preuve qu'aucun ouvrier du pays n'est disponible à la Chambre de Travail.

Le nombre des ouvriers de chaque profession pourra être fixé par l'Administration dans le but de hâter l'exécution des travaux commandés et cela pour autant que cette augmentation de main-d'œuvre sera en rapport avec le travail à exécuter et ne constituera pas une fausse manœuvre.

L'entrepreneur s'engage formellement à se conformer à cette clause; dans le cas contraire il sera retenu à l'entrepreneur une indemnité de dix francs par ouvrier manquant et par jour; 48 heures lui seront données pour prendre ses dispositions.

L'entrepreneur sera tenu de remettre, s'il en est requis, une liste nominative des ouvriers employés par lui.

Paiement des ouvriers.

ART. 29. — Dans la règle, l'entrepreneur paiera ses ouvriers, suivant les tarifs fixés par les Tribunaux de Prud'hommes, tous les quinze jours ou à des époques plus rapprochées s'il le juge nécessaire.

En cas de retard, régulièrement constaté, le Conseil Administratif se réserve la faculté de faire payer d'office les salaires arriérés, sur les sommes dues à l'entrepreneur, sans préjudice des droits réservés aux fournisseurs qui auraient fait des oppositions régulières.

Ouvriers blessés.

ART. 30. — L'entrepreneur est responsable envers ses ouvriers et dans les limites fixées par la loi, des accidents provenant de ses travaux ou de ceux d'autres entrepreneurs.

Il doit assurer ses ouvriers contre ces risques et fournir la preuve, s'il en est requis, du paiement régulier des primes d'assurance.

Commis, chefs d'ateliers et ouvriers.

ART. 31. — L'Administration a le droit d'exiger le changement ou le renvoi des agents ou ouvriers dont elle aurait à se plaindre.

L'entrepreneur est seul responsable des fraudes ou malfaçons qui seraient commises par ses agents ou ouvriers dans la fourniture et dans l'emploi des matériaux.

Propreté du chantier.

ART. 32. — L'entrepreneur est tenu d'enlever à ses frais les débris et les gravats provenant de ses travaux; si les décombres de plusieurs entrepreneurs s'accumulent, l'Administration les fera enlever et répartira les frais, proportionnellement, entre les entrepreneurs.

Les W. C. à l'usage des ouvriers seront établis par les soins de l'entrepreneur de maçonnerie; ces latrines seront proprement tenues et nettoyées sur demande.

Démolition d'anciens ouvrages.

ART. 33. — Dans le cas où la Ville de Genève ferait démolir d'anciens ouvrages, devant être remplacés, les matériaux seront déposés avec soin pour qu'ils puissent être façonnés de nouveau et réemployés s'il y a lieu.

Objets trouvés.

ART. 34. La Ville de Genève se réserve la propriété de tous les objets qui seraient trouvés dans les fouilles.

Les objets intéressants ou précieux rencontrés au cours des travaux, tels que blocs isolés, fossiles, minéraux rares, antiquités, monnaies, ossements, etc., doivent être mis à l'abri de toute détérioration.

Les travaux seront suspendus immédiatement à l'endroit de la découverte jusqu'à ce que la direction, avertie aussitôt, ait pu prendre les mesures de préservation et de conservation nécessaires. L'entrepreneur est responsable des dits objets, s'ils venaient à s'égarer.

Au cas où les terrassements mettraient à découvert des travaux ayant une valeur archéologique, l'entrepreneur devra immédiatement en signaler la présence à l'Administration.

Pertes et avaries.

ART. 35. — Il ne sera alloué à l'entrepreneur aucune indemnité à raison des vols, pertes, avaries ou dommages occasionnés sur le chantier, même quand ces dommages sont causés par des personnes étrangères à son personnel.

Grèves.

ART. 36. — La Ville de Genève tiendra compte, en prolongeant le délai d'achèvement, des perturbations apportées dans la marche normale des travaux, par suite de grève, de mise à l'index ou de boycott, pour autant que la grève n'a, en aucune façon, été provoquée par la faute de l'entrepreneur, ce dont il est tenu d'apporter la preuve.

L'entrepreneur ne peut réclamer d'indemnité pour les pertes qu'il aurait encourues par suite de grève, mise à l'index ou boycott survenus chez l'un ou l'autre de ses collègues de chantier.

Cessation ou ajournement des travaux.

ART. 37. — La Ville de Genève se réserve le droit d'ordonner l'ajournement ou la cessation des travaux. En ce dernier cas, toute convention avec le ou les entrepreneurs se trouvera résiliée immédiatement, mais l'entrepreneur pourra requérir la réception provisoire des ouvrages exécutés, lesquels seront reçus définitivement et réglés à l'expiration du délai de garantie.

Mesures coercitives.

ART. 38. — Lorsque l'entrepreneur ne se conformera pas aux dispositions du contrat ou aux ordres de service qui lui seront donnés par l'Administration, le Conseil Administratif le mettra en demeure d'y satisfaire dans un délai déterminé.

En cas d'urgence, le délai sera de quarante-huit heures à partir de la notification de l'arrêté de mise en demeure.

A l'expiration de ce délai, si l'entrepreneur n'a pas exécuté les dispositions prescrites, l'Administration pourra, selon les circonstances, prononcer la résiliation pure et simple du contrat ou prescrire la continuation des travaux en régie aux frais de l'entrepreneur fautif.

En cas de résiliation, la caution restera acquise à la Ville.

Les excédents de dépenses qui résulteraient de la régie seront prélevés sur les sommes dues à l'entrepreneur, sans préjudice des droits à exercer contre lui en cas d'insuffisance.

En cas de recours de l'entrepreneur contre ces mesures, il sera procédé comme il est indiqué au Titre V.

Décès ou faillite de l'entrepreneur.

ART. 39. — En cas de décès ou de faillite de l'entrepreneur, le contrat est résilié de plein droit.

Le Conseil Administratif pourra toutefois accepter, s'il y a lieu, les offres qui pourraient lui être faites par les héritiers en cas de décès, ou les créanciers en cas de faillite, pour la continuation de l'entreprise.

TITRE III

Règlement des dépenses.

Situation des travaux.

ART. 40. — En cas de demande d'acompte, l'entrepreneur établit une situation détaillée des travaux exécutés et reconnus.

Travaux en régie.

ART. 41. — Aucun compte de régie, soit travaux à la journée et fournitures, ne pourra être admis sans être justifié par un ordre écrit.

Dans ce cas, les heures de régie devront être approuvées et l'entrepreneur devra prendre les mesures nécessaires pour qu'elles puissent être relevées contradictoirement tous les jours sur le chantier; les listes devront être remises au plus tard tous les huit jours. L'Administration ne reconnaitra aucune liste de régie qui serait présentée après ce délai.

Reprises des matériaux en cas de résiliation.

ART. 42. — Dans tous les cas de résiliation, l'entrepreneur est tenu d'évacuer, dans le délai fixé par le Conseil Administratif, les chantiers et emplacements occupés par l'entreprise et qui sont nécessaires pour la continuation des travaux.

Seuls les matériaux approvisionnés par ordre et déposés sur les chantiers et dans les carrières, seront acquis par le Conseil Administratif aux prix de revient s'ils remplissent les conditions du contrat.

TITRE IV

Paievements.

ART. 43. — Lorsque les travaux s'exécutent conformément au contrat, le Conseil Administratif paie à l'entrepreneur des acomptes en espèces jusqu'à concurrence de 80 % de la valeur des travaux régulièrement exécutés.

Ces paiements s'effectueront sur la présentation d'un état de situation et, dans la règle, dix jours après que cet état aura été vérifié et les corrections éventuelles acceptées par l'entrepreneur.

Réception provisoire.

ART. 44. — Dès que l'ouvrage formant l'objet du contrat est achevé, il est procédé à sa réception provisoire.

Les comptes seront arrêtés et sitôt cette formalité remplie, les paiements effectués à concurrence de 90 % de leur valeur totale.

L'entrepreneur sera alors libéré de son cautionnement.

A teneur de l'art. 368 C. O., l'Administration est en droit de différer la réception des ouvrages qui ne sont pas conformes aux prescriptions et d'en exiger la réfection correcte. Si l'entrepreneur n'y procède pas, après mise en demeure, dans le délai qui lui est fixé, l'Administration y procédera aux frais de l'entrepreneur; il réduira le prix de l'ouvrage en raison de sa qualité.

Le décompte des travaux doit être établi suivant l'ordre du métré et remis le plus tôt possible.

L'Administration a le droit de faire établir le décompte aux frais de l'entrepreneur, si ce dernier ne le remet pas dans le délai qui lui est fixé.

L'apurement du compte doit s'effectuer dans un délai de un à quatre mois, suivant son importance.

L'entrepreneur doit accepter le décompte par écrit.

Réception définitive.

ART. 45. — La réception définitive aura lieu un an après l'expiration du délai de première garantie, lequel, à défaut de stipulation expresse sera d'un an à dater de la réception provisoire pour tous les travaux. Pendant la durée de ce délai, l'entrepreneur est tenu de réparer les mal-façons de ses ouvrages à ses frais, mais cette clause n'infirme en rien sa responsabilité générale telle qu'elle est spécifiée à l'art. 21 du présent cahier de charges.

Paiement du solde.

ART. 46. — Le solde de garantie sera payé à l'entrepreneur après la réception définitive, lorsqu'il se sera acquitté de toutes ses obligations et qu'il aura fait constater par écrit au Conseil Administratif que celui-ci n'a pas de réclamation à présenter.

TITRE V

Contestations.

Préliminaires.

ART. 47. — Si, dans le cours de l'entreprise, des difficultés s'élèvent entre l'architecte et l'entrepreneur, il en sera référé au Conseiller délégué aux Travaux.

Si l'entrepreneur conteste les faits, l'architecte les notifie à celui-ci, qui doit présenter ses observations dans un délai de vingt-quatre heures ; cette notification est transmise par l'architecte au Conseil Administratif pour y donner telle suite que de droit.

Avant de procéder comme il est dit à l'art. 48, l'entrepreneur devra adresser à l'architecte un mémoire indiquant les motifs et le montant de ses réclamations.

Jugement des contestations.

ART. 48. — Toute contestation entre la Ville, l'architecte et l'entrepreneur au sujet de la qualité des ouvrages et des matériaux sera tranchée souverainement et sans appel par trois arbitres nommés d'un

commun accord entre les parties contractantes. A défaut d'accord entre les parties sur cette nomination, les trois arbitres seront désignés, à la requête de la partie la plus diligente, par le Tribunal de première instance du Canton de Genève. Les arbitres procéderont en conformité du titre 27 (de l'arbitrage) de la loi de procédure civile en vigueur.

Pour toute contestation d'une autre nature que celle qui est spécifiée ci-dessus, les parties ne pourront recourir qu'au jugement des Tribunaux compétents du Canton de Genève.

b) Etudes.

Divers. — Avant-projet de maisons hygiéniques à loyers bon marché entre les rues du Nord et du Levant. Examen du projet de transformation de l'Hôtel des Bergues. Examen du projet de logements hygiéniques à loyers bon marché à la rue Jean Jaquet et à la rue de l'Ancien Port prolongée. Examen du projet d'aménagement de la terrasse du Palais Eynard, côté rue de la Croix Rouge.

Plans de rectifications et d'alignements. — Etude d'élargissement des quais des Bergues, du Seujet et de Saint-Jean. Aménagement du quartier de Saint-Léger, Beauregard, Etienne Dumont et Bourg de Four, avec groupe scolaire. Elargissement de la rue Centrale avec rectification de la Corraterie et de la Cité. Aménagement de la vieille ville. Elargissement de la rue de Lyon. Aménagement de la partie inférieure du Perron. Aménagement des abords de l'église de Saint-Germain. Aménagement d'un trottoir-refuge; rue Pierre Fatio. Aménagement des abords de Saint-Pierre. Aménagement du carrefour rues du Mont Blanc, de Chantepoulet et du Cendrier. Rectification de la rue des Délices. Alignements de l'angle de la rue de Coustance et des Corps-Saints. Aménagement du chemin privé et de l'avenue des Petits Délices.

Nivellements. Etudes et relevés (*en ville*):

Quartier de la Madeleine, rue Verdaine, boulevard du Théâtre, rue Petitot et Bovy-Lysberg. Rues de la Rôtisserie, Traversière et de la Pélisserie. Rues Général Dufour, de la

Plaine, de Saussure et boulevard Georges Favon, pour le bâtiment électoral. Rue de l'Arquebuse, pour le bâtiment d'administration des Services industriels. Rue de la Prairie et rue H.-F. Amiel, pour les égouts. Rues du Môle, de l'Ancien Port et Jean Jaquet, pour l'égout. Rue des Pâquis. Place du Molard, pour des transformations d'immeubles. Rue Casemates, pour l'égout. Place Neuve. Rue du Rhône, pour étude de la réfection de la chaussée et des trottoirs. Rue des Chausse-Coqs et Saint-Léger, pour nouvelle construction. Rue Guillaume Tell, pour l'égout. Pont du Mont Blanc, pour la réfection de la chaussée. Quartier des Délices. Rue de Lyon. Rues des Terreaux du Temple et du Sœujet, pour la Chambre de travail et salle de réunions. Rue des Etuves. Rue Baudit, Grand'Rue. Rues de Chantepoulet et du Mont-Blanc, pour la station-abri. Rues Centrale, de la Corraterie et de la Cité, pour la construction projetée par le Comptoir d'Escompte. Place du Bourg de Four, rues Saint-Léger et Beauregard. Vieille Ville, pour études d'aménagement. Pont de la Coulouvrenière, boulevard James Fazy et rue des Terreaux du Temple, pour réfection du pavage. Chemin des Délices et rue M^{me} de Staël.

Indications et vérifications des niveaux à observer pour les nouvelles constructions et les modifications d'immeubles.

(*Hors de Ville.*) Parc de l'Ariana. Cimetière de Saint-Georges, pour agrandissement et établissement de drainages et égouts. Parc Mon Repos, pour agrandissement.

c) Travaux neufs.

La Section a procédé à l'élaboration des plans et a dirigé l'exécution des travaux suivants :

Agrandissement de la partie Nord-Ouest du Cimetière de Saint-Georges. — Démolition et rétablissement, sur les nouvelles limites, des murs de clôture et grilles ; installation de bassins avec alimentation d'eau et écoulements ; égouts, drainages, chemins et allées.

La première partie de ces travaux, décrétés par le Conseil municipal le 20 janvier 1915, est achevée. La seconde partie, à l'angle de l'avenue du cimetière et de la nouvelle route conduisant au pont Butin, sera exécutée ultérieurement.

Parc Mon Repos et quai du Mont Blanc. — Agrandissement du parc et raccord avec le quai ; démolition de l'ancien mur et établissement de la nouvelle clôture ; installation de l'éclairage électrique ; pose de bancs.

Aménagement des abords du Monument de la Réformation. — Travaux de maçonnerie des murs prolongeant le Monument.

Dépôt de voirie de l'ancienne usine à gaz. — Aménagement de divers bâtiments pour les Sections de Voirie.

d) Divers.

Installation d'un poste téléphonique pour la station de taxis du monument Brunswick.

Etablissement, d'après le cadastre, d'un plan de la Ville, au 1/500, en 23 feuilles ; la Ville est terminée, la partie détachée reste à faire. Ce plan servira à reconstituer et compléter le dossier du régime des égouts ; il servira, en outre, à l'étude d'ensemble des alignements.

Délimitation du bois de la Bâtie, le long de l'Arve.
Plan des drainages du cimetière de Saint-Georges, aux abords du Crématoire.

Confection d'un plan, au 1/3000, pour la délimitation des zones d'écoulement des égouts.

Conjointement avec le secrétariat du Service des travaux, la Section a établi un registre des propriétés de la Ville, et procédé, au Registre foncier et au Cadastre, à des recherches sur les origines de propriété et les servitudes.

Passages, escaliers, grilles de clôture, refuges et bancs publics. — La Section a fait procéder aux travaux d'entretien et de réparation des bancs publics et des grilles de clôture. Des

bancs neufs ont été placés, à la place Montbrillant et à la place de Hollande. Les murs de clôture et les grilles de la promenade de Saint-Jean ont été remis en état. Tous les portails de la promenade des Bastions ont été réparés. 13 bancs de la promenade du Lac ont été réparés et repeints.

La Ville a participé à l'établissement de parapluies en éternit dans le passage sous voies de la place de Montbrillant. Ce travail était le complément de l'élargissement de ce passage auquel la Ville avait contribué en 1901.

Réparation des enclos des cygnes. — Quelques petites réparations d'entretien ont été exécutées aux grillages de l'enclos de l'île Rousseau.

Noms de rues et numéros de maisons. — La revision méthodique des plaques de rues a été poursuivie en 1915, dans les limites des ressources budgétaires : 114 nouvelles plaques ont été placées sur la rive gauche et 28 sur la rive droite.

Le 9 mars, le Conseil administratif a décidé, pour faire droit aux réclamations qui lui sont parvenues, de réunir le quai et la rue Pierre Fatio sous la dénomination de « Rue Pierre Fatio ». Cette mesure a été appliquée dès le 1^{er} juillet et la numérotation a été modifiée en conséquence.

Le 2 novembre, le Conseil a décidé de donner le nom de « Rue François d'Ivernois » à la rue des Jardins.

Ces changements de noms ont été approuvés par le Conseil d'Etat.

* * *

La Section a examiné 25 requêtes pour constructions et transformations d'immeubles sur le territoire de la Ville de Genève, et les requêtes pour pose d'enseignes, attributs de commerce, marquises, colonnes et emplacements d'affichage, étalement sur la voie publique.

Elle a exercé la surveillance des chantiers occupant la voie publique pour constructions et réparations d'immeubles.

SECTION II. — PROMENADES ET JARDINS

Jardinier-chef : M. G.-F. NITZSCHNER.

PERSONNEL.

L'équipe des ouvriers réguliers de la Section des Promenades et Jardins comptait, au 31 décembre 1914 :	48 ouvriers.
Décédé.	1
Quitté	1 — 2 »
	<hr/>
	46 ouvriers.
Embauchés en 1915.	2 »
	<hr/>
Total au 31 décembre 1915 :	<u>48 ouvriers.</u>

Les absences des ouvriers réguliers mobilisés se répartissent comme suit :

	1 ouvrier	pendant	3 jours
	7 »	»	19 à 31 »
	6 »	»	41 à 75 »
	13 »	»	127 à 167 »

DIVERS.

Par le fait de l'absence d'une partie du personnel, la taille des arbres n'a pu se faire complètement, et tous les travaux de l'année ont été retardés ; nous avons eu, en particulier, beaucoup de peine à obtenir les quantités de plantes florales nécessaires à nos besoins. Malgré cela, nous sommes arrivés à garnir et entretenir, modestement il est vrai, les jardins, fontaines et corbeilles.

Les dépôts d'engrais, ruclons et terreaux, qu'il ne nous est plus possible de conserver en ville, sont transportés à Châtelaine aux abords de la nouvelle pépinière.

Les promenades des Bastions, de Saint-Antoine et de la Treille ont eu leurs arbres envahis par un coléoptère (*Scolytus destructor*); un traitement énergique, « décortilage », et un enduit au carbolinéum ont été appliqués.

Dans la promenade des Bastions plusieurs arbres secs ont été arrachés. Le déplacement de la barrière entourant le chantier du Monument de la Réformation permettra d'achever en 1916 les travaux d'assainissement qui ont fait l'objet d'un crédit spécial voté le 23 décembre 1913.

Monument National. — Les platanes situés près du débarcadère de la promenade du Lac ont eu à souffrir du voisinage d'une colonne de gaz en mauvais état; l'arbre le plus gravement atteint a été enlevé et la colonne supprimée.

Rue Pierre Fatio. — Quelques gros platanes situés trop près des immeubles ont été remplacés par de jeunes tilleuls (*Tilia argentea*) disposés sur un trottoir central.

A la rue du Conseil Général, quatre arbres ont été enlevés en vue d'un nouvel aménagement des abords du Bâtiment électoral.

Parc des Croupettes. — Nous avons procédé à la réfection des allées et gondoles pavées. Il est à regretter que le manque de goudron nous ait empêché de procéder à un travail qui s'imposait dans cette promenade.

Bois de la Bâtie. — De fréquents éboulements dans le sentier du Nant Manant nous ont occasionné un surcroît de travail.

Une passerelle sur l'Aire a été autorisée, à bien plaisir, au Chemin des Mélèzes.

Bois des Frères. — Des reboisements ont été faits dans les ravins et dans plusieurs parties du bois.

Des glissements le long du Nant de la Noire ayant entraîné les terres, nous avons procédé aux réparations nécessaires.

Le Nant qui conduit les eaux de l'usine à gaz à travers une partie du bois, n'ayant pas été prévu pour un débit aussi fort, nécessitera quelques améliorations pour prévenir le retour des glissements de terrain qui se sont produits.

Parc Mon Repos et quai du Mont Blanc. — Les travaux de raccordement de ces deux promenades ont nécessité le remaniement de l'entrée du parc. De nouvelles pelouses et plantations ont été aménagées (voir élargissement du quai du Mont Blanc, page 218).

La petite fontaine, « Charles Hentsch » a été replacée près de l'orangerie.

Le petit port, qui présentait de nombreux inconvénients au point de vue de l'hygiène et de la sécurité, a été entièrement comblé. Il en est résulté un embellissement des abords du Musée ethnographique, et une amélioration des dégagements ; un travail très important de canalisation a été exécuté.

La quantité de plantes à hiverner augmentant chaque année, il a fallu procéder à l'agrandissement des locaux servant à cet usage dans le bâtiment de la vieille ferme.

*
*
*

La Section des promenades et jardins a continué à fournir les plantes nécessaires aux représentations théâtrales. Elle a pourvu aux décorations de salles pour les fêtes des écoles et de l'Université, pour les réceptions officielles, des œuvres de bienfaisance, des expositions, etc.

SECTION III. — VOIRIE (CONSTRUCTION)

Chef de Section : M. H. BENOIT.

a) Administration.

Le Conseil administratif a adjugé, le 27 décembre, les travaux suivants, à exécuter pendant l'année 1916 : *réfection de pavage en bois* : rive droite, M. J. Spinedi S. A. ; rive gauche, MM. Stalet frères ; *réfection d'asphaltage* : MM. Stalet frères et M. J. Spinedi, S. A. ; *réfection de pavage en pierre* : MM.

Orange frères, M. S. Tronchet, et M. G. Margueron ; *établissement et entretien des trottoirs en ciment* : M. V. Guimet, M. J. Spinedi, S. A., et M. Vinzia.

Ouvertures autorisées sur la voie publique :

	1911	1912	1913	1914	1915
Service des Eaux	306	353	364	317	363
» du Gaz	458	641	662	625	398
» Electrique	143	173	176	140	169
Administ. des téléphones.	8	12	19	17	3
Entrepreneurs	137	291	410	114	88
Total	<u>1052</u>	<u>1470</u>	<u>1631</u>	<u>1213</u>	<u>1021</u>

Sur le total de 1915, on compte, en ce qui concerne les revêtements spéciaux : ciment, 374 brèches ; pavé de pierre, 489 brèches ; pavé de bois, 25 brèches ; asphalte, 23 brèches.

Tramways.

Les travaux suivants ont été exécutés par la Compagnie genevoise des tramways électriques, durant l'année 1915, sur le territoire de la Ville de Genève :

1° Remplacement de rails courbes usagés :

- a) de la rue de l'Athénée à la rue F. d'Yvernois et place Claparède ;
- b) à la rue de la Croix Rouge (Calabri) ;
- c) à la place des Philosophes ;
- d) de la rue de la Servette à la rue de la Pépinière ;
- e) au boulevard des Tranchées, Florissant ;
- f) à la place Neuve (La Treille) ;
- g) au boulevard Georges Favon, avec joints soudés.

2° Remplacement de pointes d'aiguilles et cœurs détachés :

- a) rue du Stand, bifurcation rue du Grutli ;
- b) au pont du Mont Blanc, vers le Jardin Anglais ;
- c) au pont du Mont Blanc, culée rive droite ;
- d) rue de la Servette ;
- e) pont de Montbrilland ;

- f)* Coutance ;
- g)* Chantepoulet ;
- h)* La Treille ;
- i)* rue du Rhône, évitement place du Lac ;
- 3° Renouvellement de 3 aiguillages et 30 mètres de voie : à la rue Pierre Fatio (station de Rive).
- 4° Renouvellement en rails à gorge pleine, du croisement de voie des lignes 3 et 6 à Chantepoulet.
- 5° Renouvellement en rails à gorge pleine, du croisement de voie place du Cirque, angle Apollo.
- 6° Adaptation d'une commande d'aiguille automatique électrique à la rue du Rhône, vers l'église St-Joseph.
- 7° Bourrage et mise en état de la voie à l'avenue du pont du Mont Blanc pour l'établissement du pavage en bois.
- 8° Bourrage et mise en état de la voie, rivetage des joints à la rue de Lausanne, de la rue des Alpes à la rue de Monthoux pour établissement du pavage en pierre.
- 9° Relevage, bourrage et calage de voie au béton avec rabotage de l'usure ondulatoire :
 - a)* au boulevard des Tranchées ;
 - b)* au boulevard des Philosophes ;
 - c)* du pont du Mont Blanc à la place du Port ;
 - d)* de la rue Pierre Fatio à la place des Eaux-Vives ;
 - e)* au pont de l'Ile ;
 - f)* de la rue d'Italie au Carrefour de Rive ;
 - g)* du Rond-Point de Plainpalais à la place Neuve ;
 - h)* de la rue du Prieuré à la rue Butini ;
 - i)* de la rue de Monthoux à la rue de l'Ecole ;
- 10° Constructions de sacs pour écoulements d'eau :
 - a)* rue du Marché, devant Old England ;
 - b)* rue du Rhône, devant Les Elégantes ;
 - c)* rue de Lausanne, devant garage Ansermier ;
 - d)* rue du Mont Blanc, devant le café de la Poste ;
- 11° Remplacement d'éclisses par joints rivés :
 - a)* à la rue de la Pépinière ;
 - b)* à la rue de la Croix d'Or, en face de la place Longemalle ;

- c) à la rue de la Servette, en face rue de la Poterie ;
 d) à la rue de Lausanne, de la rue des Alpes à la rue de Monthoux ;
- 12° Révision des joints dans le pavage pierre, rue des Pâquis.
 13° Révision des joints, rue de Chantepoulet.
 14° Réparation d'un aiguillage au quai de la Poste.

b) **Personnel ouvrier.**

L'équipe des ouvriers réguliers de la section de Voirie Construction, comptait au 31 décembre 1914 . . .	74 ouvriers
Sortis volontairement	1
Renvois	2
Décès	2
Retraités	3
Diminution	8 »
	<hr/>
	66 ouvriers
Embauchés en 1915	10 »
Personnel au 31 décembre 1915	<hr/>
	76 ouvriers

Ce personnel se répartit comme suit :

Piqueurs	5
Surveillant dessinateur	1
Commis	1
Surveillants des fouilles	2
Magasiniers	2
Forgerons	2
Menuisier-charron	1
Mécaniciens	3
Paveur et aide-paveur	2
Maçons	2
Manœuvres	55
Total	<hr/>
	76 ouvriers

Les absences des ouvriers réguliers mobilisés en 1915 représentent un total de 1298 journées $\frac{1}{2}$.

Le Conseil administratif a accordé des pensions de retraite,

dont trois à partir de 1916, à six anciens ouvriers incapables de continuer leur service.

Les casseurs de pierres travaillant à la tâche, c'est-à-dire au mètre cube de macadam cassé, ne sont pas compris dans le personnel ouvrier régulier; leur nombre s'est élevé à 12.

Ouvriers sans travail ou *supplémentaires*; nous avons, en outre, occupé temporairement : 185 ouvriers du 5 janvier au 31 décembre, qui ont fait un total de 12,075 journées.

c) Matériel.

En raison des circonstances, nous avons renvoyé à plus tard l'achat du rouleau compresseur pour lequel le Conseil municipal avait voté un crédit de 20,000 francs, le 9 octobre 1914.

d) Rues.¹

ENTRETIEN DES RUES PAVÉES ET ASPHALTÉES.

Pavage en pierre. — La transformation de la chaussée macadamisée de la rue de Lausanne, commencée en 1913, a été continuée cette année sur une surface de 1890^m230. Ce travail a été exécuté sur les crédits budgétaires.

Les travaux importants à signaler, exécutés sur les crédits budgétaires, sont les suivants :

Réfection complète en pavés neufs :

Rive droite :

Rue du Mont Blanc	100 ^m 270	
Place Cornavin	829 ^m 215	
Place Grenus	437 ^m 275	
Boul. James Fazy	404 ^m 210	
Quai du Seujet	70 ^m 276	
Monument Brunswick	104 ^m 293	
Quai des Moulins	351 ^m 252	2298 ^m 291

¹ Voir, à la fin de cette rubrique, le tableau comparatif montrant la variation de surface des divers systèmes de revêtement des chaussées.

Rive gauche :		
Grand Quai	603 ^{m²} 05	
Place du Port	146 ^{m²} 41	
Quai de l'Île.	312 ^{m²} 72	1062 ^{m²} 18
Soit sur une surface totale de . . .		<u>3361^{m²}09</u>

Réfection complète en pavés vieux :

Rive droite :		
dans diverses rues, sur une surface de . . .	3363 ^{m²} 05	
Rive gauche :		
dans diverses rues, sur une surface de . . .	112 ^{m²} 74	
Soit sur une surface totale de		<u>3475^{m²}79</u>

Les réfections de passerelles se sont élevées à :

Rive droite: a) par les entrepreneurs . . .	465 ^{m²} 85	
» » b) » » paveurs de la Ville.	217 ^{m²} 50	683 ^{m²} 35
Rive gauche: a) par les entrepreneurs . . .	378 ^{m²} 98	
» » b) » » paveurs de la Ville	219 ^{m²} —	597 ^{m²} 98
Soit sur une surface totale de		<u>1281^{m²}33</u>

Les réfections effectuées cette année se sont élevées à 8,118^{m²}21.

A signaler l'établissement d'une passerelle neuve rue de la Servette — rue Louis Favre et d'une passerelle en petits pavés carrés dits « mosaïque » à travers le Jardin du Monument Brunswick, sur une surface de 104^{m²}93.

Le 22 octobre, le Conseil municipal a voté un crédit de 20,000. — pour le pavage en planelles « Kéramit », du boulevard James Fazy, entre le pont de la Coulouvrenière et la rue des Terreaux du Temple. Cette partie de chaussée, très fatiguée par une importante circulation, nécessite de fréquentes réparations et est actuellement en mauvais état. Le système proposé est un mélange d'argile avec un composé chimique cuit à une très haute température ; il offre quelque analogie avec le « Rostolith » du pont de la Coulouvrenière qui donne de bons résultats.

Les travaux seront entrepris au printemps 1916.

Nota : Les réfections ou établissement de gondoles pavées figurent à la rubrique « Trottoirs ».

Asphalte. — Les réfections des brèches d'asphalte ont atteint, cette année, une surface de 1390^{m2}90.

Une partie du pavage en pierre de la place du Port (entre le Grand Quai et l'avenue du pont du Mont Blanc) a été remplacée par des planelles de Vulcanol, sur une surface de 264^{m2}30.

Pavage en bois. — Le pavage en bois a nécessité les réfections suivantes :

Rive droite :	
dans diverses rues	523 ^{m2} 66
Rive gauche :	
dans diverses rues	<u>1052^{m2}91</u>
Soit sur une surface totale de	<u>1576^{m2}57</u>

Le pavage en bois de sapin du boulevard Georges Favon, entre le pont de la Coulouvrenière et la place du Cirque, exécuté en 1910, n'a pu résister à l'intense circulation des lourds charrois qui empruntent cette artère; les bandes de chaque côté des voies se trouvent dans un état tel que leur réfection s'impose à très brève échéance. Dans ce but le Conseil municipal a voté, le 22 octobre, un crédit de 55,000 francs. Les travaux seront exécutés au printemps 1916. Nous avons prévu l'emploi de pavés de pin des Landes, de 10 centimètres de hauteur, créosotés en vase clos, posés jointifs sur une couche de brai chaud appliquée sur la forme en béton. La surface des pavés sera ensuite goudronnée pour la rendre parfaitement imperméable et assurer la conservation du bois.

A signaler, comme travaux importants: le remplacement du pavage en pierre de la sortie du pont du Mont Blanc (rive gauche) par un pavage en bois de pin des Landes, créosoté sous pression, sur une surface de 630^{m2}28.

Rues macadamisées. — Les réfections, recharges et cylindrages se sont élevés à :

Rive droite	34,600 ^{m2} 89
» gauche	<u>23,963^{m2}85</u>
Surface totale	<u>58,564^{m2}74</u>

pour lesquels il a été employé 6410^{m3}70 de macadam.

A signaler comme travaux importants : l'établissement d'une chaussée provisoire entre la rue de la Fontaine et la rue du Vieux Collège prolongée sur une surface de 288^{m2}75.

En outre, pour continuer la lutte contre la poussière, les essais de tarmacadam ont été continués, à la rue Bonivard, sur une surface de 425^{m2}; mais nous avons été arrêtés dans ce travail par le manque de brai et la mauvaise qualité de l'huile, en sorte que la rue toute entière n'a pu être exécutée; la partie traitée semble devoir donner de bons résultats.

Il a été fait l'essai à la rue Malatrex, rue de la Pépinière et rue de la Servette, sur une surface de 750^{m2}, d'un nouveau procédé dit macadam « Rocmac » qui doit rendre la route sans boue et sans poussière. Nous ne pouvons pas encore nous prononcer sur ce système, mais, à première vue, il semble donner de bons résultats.

Goudronnages. — Le goudronnage continue à nous donner toute satisfaction, surtout sur les chaussées à faible charroi. Son application a été faite sur un grand nombre d'artères accusant un trafic secondaire

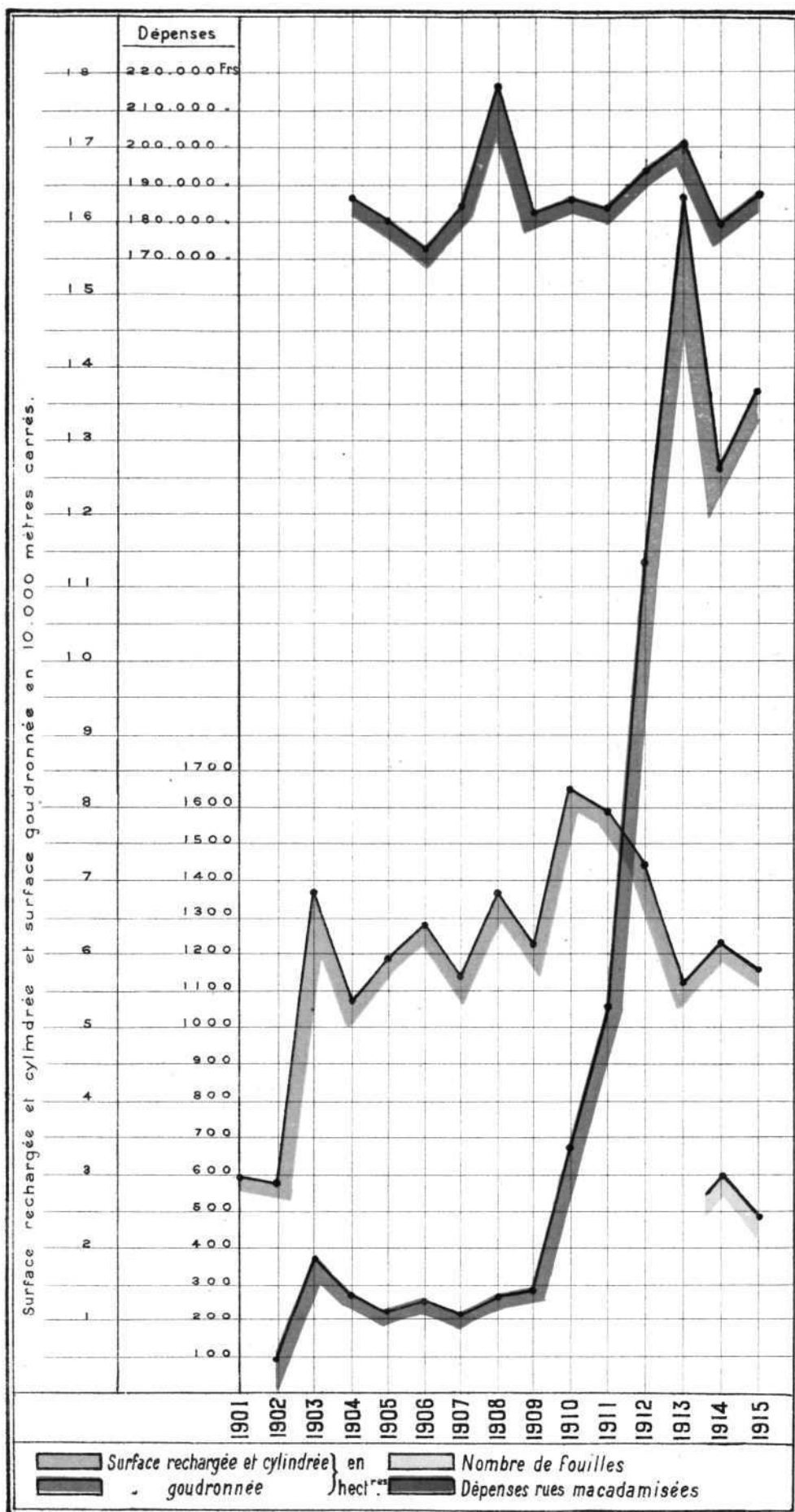
Cependant, l'impossibilité dans laquelle nous nous sommes trouvés de nous procurer les goudrons nécessaires, nous a empêché de réaliser tout notre programme.

Rive droite : rue Adhémar Fabri, rue D^r Alfred Vincent, rue des Alpes, rue de l'Ancien Port, rue de Berne, rue du Buet, rue et square de Chantepoulet, rue Chaponnière, rue Charles Cusin, rue de la Cloche, rue Dorcière, rue de l'Ecole, rue du Fossé Vert, rue Jean Jaquet, rue du Léman, rue du Levant, rue Lugardon, rue Michel Roset, rue du Môle, quai du Mont Blanc, rue de Monthoux, place de la Navigation, rue de Neuchâtel, rue du Nord, rue de la Paix, rue des Pâquis, rue Paul Bouchet, rue Pécolat, rue Ph. Plantamour, rue et square Pradier, rue du Prieuré, rue Rossi, rue Rothschild, rue Sismondi, rue Thalberg, place des XXII Cantons, soit une surface de 60,628^{m2}40.

Rive gauche : rue Abauzit, square Ami Lullin, rue Bartholoni, rue Bovy-Lysberg, rue de la Bourse, rue Calame, préau

VILLE DE GENÈVE

ENTRETIEN DES RUES MACADAMISÉES ET FOUILLES SUR LES DITES



de l'Ecole des Casemates, cours de Rive, avenue du Débarcadère, rue Diday, rue d'Enfer, rue du Faucigny, rue Général Dufour, rue des glacis de Rive, place du Grand Mézel, Grand' Rue, rue du Grutli, rue de la Halle, rue de Hesse, rue et place de Hollande, rue Hornung, rue de l'Hôtel de Ville, rue d'Italie, rue de Malagnou, place Neuve, rue du Perron, rue Petitot, rue Petit-Senn, rue Pierre Fatio, Rond-Point de Plainpalais, place de la Poste, rue du Purgatoire, rue Saint-Léger, square Saint-Ours, rue et place de la Synagogue, boulevard du Théâtre, rue de la Tour de Boël, rue de la Tour Maitresse, rue de la Treille, place des Trois Perdrix, square de l'Université, soit sur une surface de 76,742^m260.

Le goudron fourni par la nouvelle usine de Châtelaine est de qualité inférieure à celui que nous avons les années précédentes et les goudronnages exécutés avec ce produit sont déjà en partie détruits.

Surfaces goudronnées depuis 1912.

	1912	1913	1914	1915
Rive droite	46,114 ^m 250	81,533 ^m 2—	56,566 ^m 2—	60,628 ^m 240
Rive gauche	66,539 ^m 225	81,651 ^m 233	69,986 ^m 2—	76,742 ^m 260
Surf. totale	<u>112,653^m275</u>	<u>163,184^m233</u>	<u>126,552^m2—</u>	<u>137,371^m2—</u>

Entretien des trottoirs. — Les trottoirs en asphalte tendent à disparaître par suite de leur réfection en ciment. Les surfaces réparées se sont élevées à :

Rive droite . . .	1023 ^m 215
Rive gauche . . .	<u>525^m205</u>
Surface totale	<u>1548^m220</u>

Il a été réparé 2,775^m102 de gondoles pavées, dont :

Rive droite :

a) par les entrepreneurs	1417 ^m 115	
b) par les paveurs de la Ville	<u>386^m1—</u>	1803 ^m 115

Rive gauche :

a) par les entrepreneurs	932 ^m 187	
b) par les paveurs de la Ville	<u>39^m1—</u>	971 ^m 187

Longueur totale . 2775^m102

Nous avons, en outre, procédé à la réfection de 868^m88 de bordures de granit et de 573^m35 de bordurettes en pavés carrés.

A signaler comme travaux importants : la pose de 336^m80 de bordures granit de 27 cm. de largeur au quai du Mont-Blanc (de la rue Adhémar Fabri à la Jetée). Au boulevard Helvétique, le refuge central de la rue de l'Athénée au boulevard des Philosophes a été pourvu de bordurettes en pavés carrés soit sur une longueur de 275^m.

Rue du Perron : la transformation complète des trottoirs en pavés ronds, en petits pavés carrés.

Trottoirs neufs. — La surface des trottoirs neufs établis cette année s'élève à :

Ciment : rive droite . . .	3161 ^m 217
rive gauche . . .	72 ^m 205
Total	<u>3233^m22</u>

En outre, il a été posé 775^m45 de bordures en granit, 689^m68 de bordurettes en pavés carrés et 1312^m53 de gondoles pavées.

A noter, comme travaux importants, l'aménagement du trottoir autour de la nouvelle station-abri de Chantepoulet, et l'établissement des trottoirs de la rue Louis Favre, devant les propriétés de la Ville.

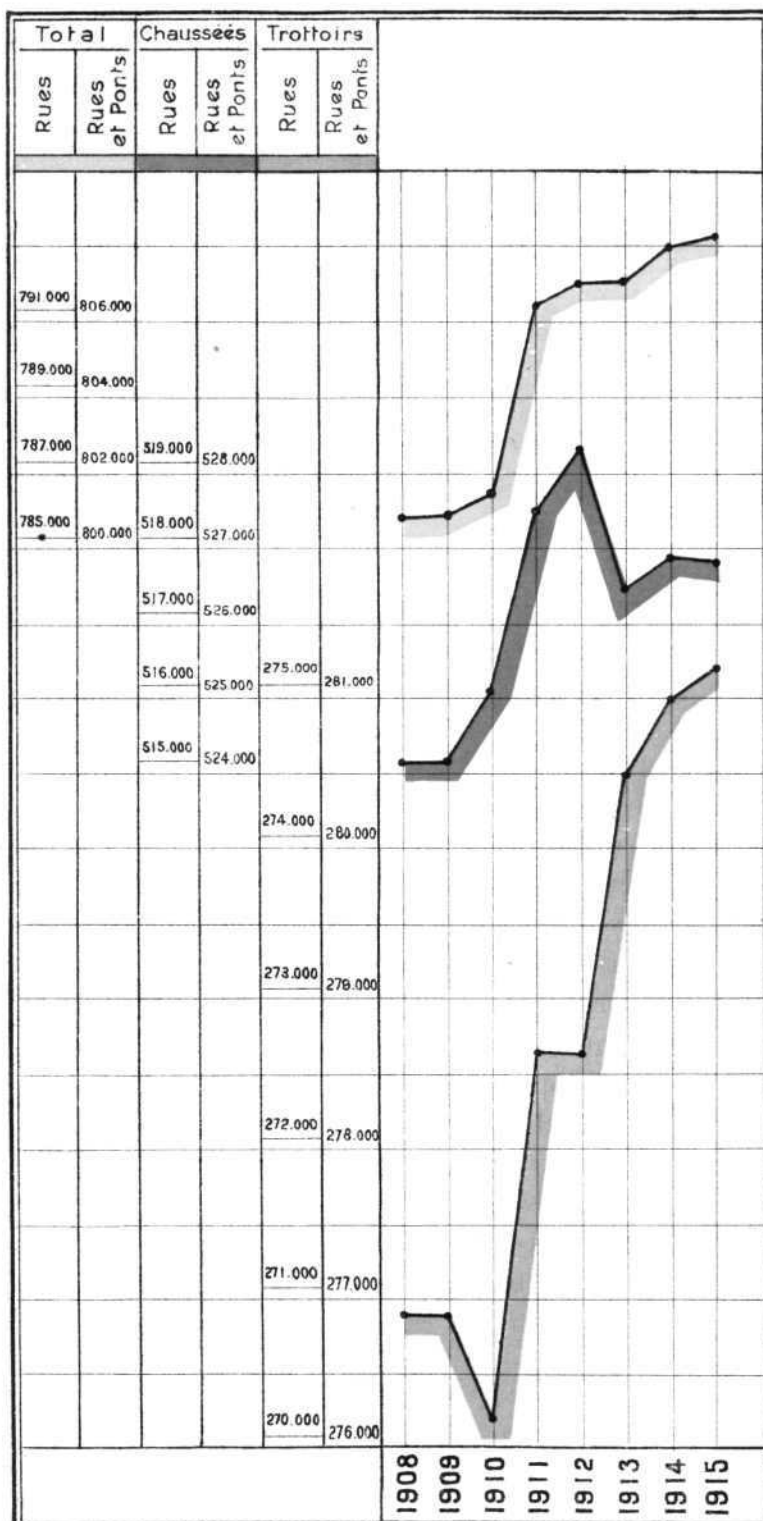
Enfin, pour canaliser la circulation, un trottoir central a été établi dans la rue Pierre Fatio, entre le Grand Quai et la rue du Rhône, formant l'amorce d'un aménagement qui sera prolongé, dans l'avenir, jusqu'au cours de Rive et combiné avec la réfection des stations-abris et la modification des voies. Sur ce trottoir central de petits arbres ont été plantés pour remplacer les platanes situés sur la chaussée et que les réclamations des habitants nous forcent peu à peu à supprimer à cause de leur proximité des immeubles.

e) Ponts et Quais.

Pont du Mont Blanc. — La chaussée du pont du Mont Blanc, dont le mauvais état a été signalé au compte rendu de 1914, a

VILLE DE GENÈVE

SURFACE DE CHAUSSÉES & DE TROTTOIRS DES RUES & PONTS



NB. Pour réduire les dimensions de ce graphique, on a adopté des échelles différentes pour chacune des courbes.

points : Chaussées 9166,74 m², Trottoirs 6064,10 m²; Total 15230,84 m²

été refaite complètement en pavé de bois de pin des Landes, créosotés sous pression, sur une surface de 2069^{m²}93.

Nous avons employé, pour ce travail, des pavés de 10 centimètres, posés jointifs, sur une couche de brai chaud ; une fois terminée, la surface des pavés a été enduite de goudron.

Nous pensons, par ce moyen prévenir toute infiltration, cause première de la destruction trop rapide de nos pavages en bois. La dépense a été prélevée sur le crédit de 40.000 fr. voté par le Conseil municipal le 23 avril 1915, et le travail a été effectué, dans d'excellentes conditions, sans dépassement de crédit.

Pont des Bergues. — Nous avons dû procéder à la réfection des joints de dilatation du pont des Bergues, dont le mauvais état provoquait continuellement des mouvements dans les murs de quai, à chaque extrémité du pont.

Pont de la Machine. — Toutes les parties métalliques du barrage ont été nettoyées et passées au goudron.

Pont de l'Île. — (Rive gauche.) La charpente métallique a été complètement nettoyée et passée au goudron. Il est à prévoir que cette partie du pont, qu'il convient de surveiller, nécessitera, à brève échéance, d'assez grosses réparations.

La chaussée asphaltée a été refaite sur une surface de 107^{m²}79.

Passerelles de l'Île. — Ces deux passerelles ont été complètement nettoyées et repeintes.

Pont de la Coulouvrenière. — Le revêtement en « Rostolith » de la chaussée continue à résister au gros charroi tout en s'usant normalement.

Pont des Délices — Conformément à la communication faite au Conseil municipal le 10 mai, nous avons fait entrer en ligne de compte, dans un règlement avec la Commune du Petit-Saconnex, la participation que le Conseil administratif s'était engagé à lui verser pour l'élargissement du pont des Délices, sur les voies des Chemins de fer fédéraux.

Quais. — Les murs de la promenade du quai du Mont Blanc

SURFACE DES RUES ET PONTS DE LA VILLE

	SURFACES		
	Au 31-XII-14	Transformées en 1915	Au 31-XII-15
	m ²	m ²	m ²
A. — RUES (Chaussées).			
Macadam	376.325 27	- 2.315 16 + 116 00	374.126 11
Passerelles pavées	16.703 81	- 160 80	16.543 01
Pavé de pierre	66.058 40	- 1.003 44 + 2.510 05	67.565 01
» de bois	39.340 00	- 51 44 + 630 28	39.918 84
» de brique Bossot	79 05	—	79 05
» d'asphalte Leuba.	27 60	—	27 60
» » planelles de Travers.	175 76	—	175 76
» de Rostholith	60 29	—	60 29
Asphalte comprimé Monolithe	14.442 59	+ 9 60	14.452 19
Lithofalt	2.070 80	—	2.070 80
Ciment	686 01	—	686 01
Vulkanol	1722 76	+ 264 30	1.987 06
Total.	517.692 34	- 0 61	517.691 73
A. — RUES (Trottoirs).			
Terre avec ou sans bordures	65.651 60	- 1.415 15	64.236 45
Asphalte	14.619 63	- 293 89	14.325 74
Pavé de pierre	15.217 18	- 466 21 + 80 37	15.131 34
Ciment	179.443 22	- 136 53 + 2.127 47	181.434 16
Total.	274.931 63	+ 196 06	275.127 69
Total des rues (chaussées et trottoirs).	792.623 97	+ 195 45	792.819 42

DE GENÈVE ET DE LEURS DIVERS REVÊTEMENTS.

	SURFACES		
	Au 31-XII-14	Transformées en 1915	Au 31-XII-15
B. — PONTS (Chaussées).			
	m ²	m ²	m ²
Lithofalt	361 35	—	361 35
Plateaux de bois	68 66	—	68 66
Pavé de grès	241 95	—	241 95
Asphalte	3.871 44	—	3.871 44
Rostholith	1.412 37	—	1.412 37
Ciment	223 71	—	223 71
Pavé de bois	2.987 26	—	2.987 26
Total.	9.166 74	—	9.166 74
B. — PONTS (Trottoirs).			
	m ²	m ²	m ²
Asphalte	307 15	—	307 15
Ciment	4.596 —	—	4.596 —
Planelles de grès (Coulouvrenière)	1.160 95	—	1.160 95
Total.	6.064 10	—	6.064 10

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	Chaussées	Trottoirs	Totaux
	m ²	m ²	m ²
A. — RUES.	517.691 73	275.127 69	792.819 42
B. — PONTS	9.166 74	6.064 10	15.230 84
Totaux.	526.858 47	281.191 79	808.050 26
	m ²		
Total général : 1910	801.229 49		
1911	806.131 77		
1912	806.900 82		
1913	806.951 47		
1914	807.854 81		
1915	808.050 26		

Nota. — Les promenades ne figurent pas dans les tableaux ci-dessus.

ont été nettoyés et rejointoyés. La barrière en fonte, devant le quai de déchargement, a été nettoyée et repeinte.

La rotonde du débarcadère des Pâquis, désagrégée en partie par la bise, a nécessité quelques réparations ; des enrochements y ont été placés.

L'épuisoir du quai de Saint-Jean a été réparé et allongé sur la demande du Service d'hygiène.

Entretien des perrés et lit du Rhône. — Par suite d'affouillements, nous avons dû placer de l'enrochement dans le bras droit du Rhône, sous le barrage, sous le pont de l'Île ainsi que le long du bâtiment de la Halle.

Les perrés ont été réparés au quai des Bergues, sous le barrage, sous le pont de l'Île, le long de la Halle, où le bâtiment était en partie miné, ainsi qu'au quai du Sujet, côté amont du pont de la Coulouvrenière.

E. Egouts.

Egouts construction. — Les travaux suivants ont été exécutés en 1915 : rue de l'Ancien Port, prolongement du canal en tuyaux de 60/90, sur une longueur de 70 mètres ; rue du Sujet, canal pour l'écoulement des eaux de l'immeuble de la Chambre de Travail et salle de réunions, sur une longueur de 36 m. en tuyaux de 40 cm., et 35 m. en tuyaux de 30 cm. ; ancienne Usine à gaz (dépôt de la Voirie) pour l'écoulement des eaux des divers bâtiments, 85 m. de tuyaux de 40 cm., 18 m. de tuyaux de 30 cm. et 15 m. de tuyaux de 20 cm.

En outre, l'établissement des sacs à eaux pluviales a nécessité les embranchements suivants, établis en tuyaux de 20 cm. :

Quai du Mont Blanc	20
Rue du Mont Blanc	16.50
Rue de la Poterie	25
Rue des Terreaux du Temple	67
Rue de l'Ancien Port	14
Rue Louis Favre et rue du Midi	14.50

Il a été posé en 1915 : 40 sacs à eaux pluviales.

Le 28 décembre, le Conseil municipal a voté un crédit de 36 000 francs pour la réfection des égouts des rues H.-F. Amiel et de la Prairie ; ces deux artères sont situées dans le bassin desservi par l'émissaire principal placé dans les rues Voltaire et de Lyon, reconstruit en 1914, à la suite d'un accord avec l'Etat et le Petit-Saconnex.

Ces travaux font partie du plan d'ensemble visant la reconstruction méthodique du réseau d'égouts de la Ville dont il est question à la page 220. Ils ont été entrepris au début de 1916 en y occupant des ouvriers sans travail.

Entretien des égouts. — Le nettoyage des égouts collecteurs a été effectué comme de coutume. De nombreux égouts, dont les sections ne permettent pas un curage, ont été lavés.

Les pluies exceptionnelles de cette année ont été pour nous un souci continuel à cause de sections et de pentes trop faibles, et des obstructions qu'elles ont occasionnées.

Nous avons dû reconstruire plusieurs canaux insuffisants et réparer de nombreux sacs.

A signaler, comme travaux importants, les réparations du Nant de la Servette, à la place des Terreaux du Temple et à l'angle du boulevard James Fazy et de la rue des Grottes. Comme nous le disons d'autre part (voir page 220), cet égout, dont le débit augmente rapidement, devra être refait à bref délai.

Réparations au gros collecteur. — Les réparations au collecteur de la rive droite, entre le pont des Bergues et le pont de la Machine, dont nous avons parlé en 1914, ont été exécutées au début de l'année. Elles ont nécessité la mise en action de trois pompes pour mettre cette partie d'égout à sec et permettre les travaux. Le radier a été refait complètement avec une chape protectrice en ciment armé.

Nous poursuivons, d'autre part, l'étude de la réfection complète de cet égout combinée avec l'élargissement du quai des Bergues.

SECTION IV. — VOIRIE (NETTOIEMENT).

Chef de Section : M. Ch. GREINER.

a) Personnel ouvrier.

Le personnel comptait, au 31 décembre 1914 : 113 piqueurs et ouvriers.

En 1915 : 1 ouvrier a été congédié.

2 » sont partis volontairement.

3 » ont été embauchés à nouveau.

Effectif au 31 décembre 1915 : 113 piqueurs et ouvriers.

Un ouvrier pensionné est décédé, ce qui porte à 10 le nombre des ouvriers pensionnés au 31 décembre 1915.

Les absences du personnel mobilisé ont été de 2139 journées pour 31 ouvriers mobilisés.

b) Matériel.

En vue de faciliter toujours plus le goudronnage de nos rues, nous avons acheté deux goudronneuses Ammann avec pulvérisateurs.

Comme il est dit d'autre part (voir *Transport et destruction des ordures ménagères*, page 221), le Conseil municipal a voté, le 17 décembre, un crédit de fr. 200,000 en vue de l'acquisition de camions automobiles pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères. L'acquisition de ce matériel sera faite au fur et à mesure des besoins et lorsque les circonstances le permettront.

c) Dépôts.

A la suite de la décision du Conseil municipal du 9 juillet 1915, d'affecter le terrain occupé par le chantier de la Voirie de la rue du Nord, à la construction de logements hygiéniques

à loyers bon marché, un crédit a été voté, le 22 octobre, pour le transfert de ce chantier à l'ancienne usine à gaz du boulevard de Saint-Georges..

Comme la mise en valeur rationnelle de ces terrains ne semble possible qu'après la désaffectation du cimetière de Plainpalais, il a été décidé de les utiliser, en attendant, pour les services de la Voirie, décision qui se justifie d'autant plus que ces services seront privés, prochainement, des terrains de la Cluse que l'Etat avait mis à la disposition de la Ville. En outre, il y a de réels avantages, au point de vue du contrôle, à centraliser les matériaux dans un seul dépôt, à proximité des bureaux, au lieu de les répartir, comme cela a été trop souvent le cas, sur plusieurs emplacements mis occasionnellement à la disposition de la Voirie.

Dans cet ordre d'idées, le nouveau chantier du boulevard de Saint-Georges, relié directement à la gare par une voie de tramway, semble présenter de grands avantages. Il recevra les bureaux, le magasin, les ateliers, une grande partie du matériel, et, en particulier, toutes les automobiles. Il convient donc d'y prévoir une installation répondant aux exigences actuelles et réservant les extensions futures du service de Voirie.

La Section de Voirie nettoyage gardera un bureau sur la rive droite.

Enfin le terrain du dépôt du chemin Gourgas pourra être réalisé lorsque l'occasion s'en présentera.

L'aménagement des nouveaux locaux et le transfert du chantier du Nord n'étaient pas complètement terminés à fin décembre 1915.

d) Nettoyement des rues, enlèvement des neiges, etc.

Nettoyement des rues. — Le balayage des rues, l'enlèvement des ordures ménagères, des débris des marchés, des boues, poussières, feuilles, etc., et les transports de charbon dans les écoles et bâtiments municipaux, ont exigé : 30.350 $\frac{1}{4}$ journées d'ouvriers réguliers, contre 31.221 $\frac{1}{4}$ en 1914, et

10.239 $\frac{1}{2}$ journées d'ouvriers supplémentaires, contre 8601 en 1914. Total 40.589 $\frac{3}{4}$ journées contre 39.822 $\frac{1}{4}$ en 1914.

La récolte des récipients à balayures a exigé, en outre, 4454 *levées*, faites par des ouvriers supplémentaires, contre 5073 en 1914.

Le service des poubelles, l'enlèvement des balayures des marchés et des balayures de rues, les brossages mécaniques, l'enlèvement des boues et poussières et divers, ont nécessité 14.848 $\frac{1}{4}$ journées de chevaux contre 16.055 $\frac{1}{4}$ en 1914.

L'enlèvement des débris de verre, vaisselle, etc. (levée spéciale du lundi après-midi) a exigé 406 journées de chevaux, ce qui représente 812 tombereaux, contre 820 en 1914.

Le nombre des tombereaux d'ordures ménagères, de débris des marchés et balayures des rues s'élève à 26.174 tombereaux (dont 2550 au moyen du camion automobile) contre 28.647 en 1914 et 29.822 en 1913.

Cette diminution est le fait du renchérissement de la vie qui force à l'économie, et l'absence, sur nos marchés, des grands arrivages de légumes et fruits étrangers.

La vente des ruclons accuse les chiffres suivants :

14.868 tombereaux de ruclons frais (ordures ménagères fraîches), contre 11.219 en 1914.

475 tombereaux de ruclons vieux (ordures ménagères fermentées en dépôt), contre 411 en 1914.

1.190 mètres cubes au toisé sur dépôts, contre 1.687 m³ en 1914.

Nous avons actuellement 4 dépôts de ruclons où nous allons déverser les tombereaux de gadoues fraîches non vendus (Vernier, Collex, Plan-les-Ouates et Aïre).

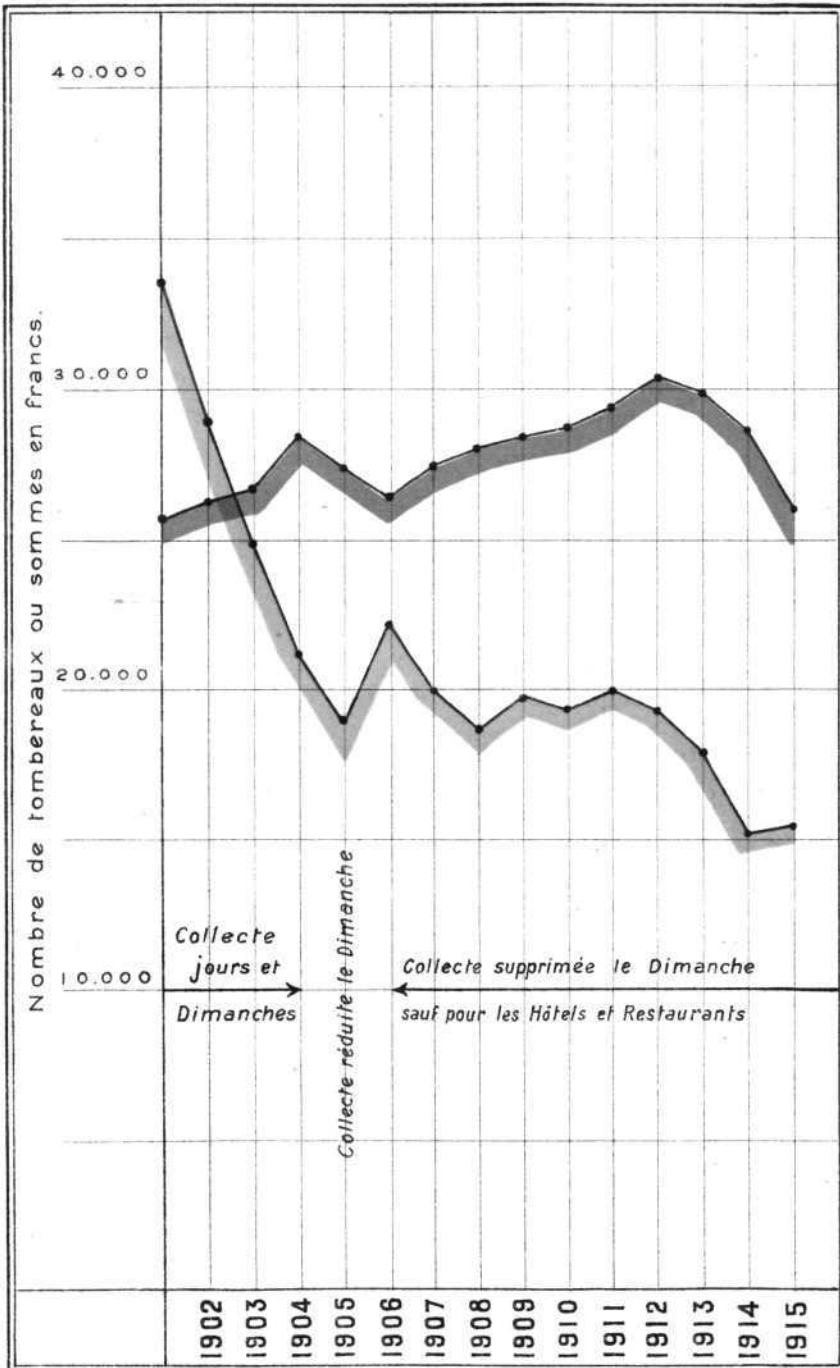
Deux dépôts ont été supprimés à Corsier et à Bardonnex.

* * *

La question de l'hygiène et de la propreté des trottoirs, soulevée à plusieurs reprises soit dans le sein du Conseil municipi-

VILLE DE GENÈVE

COLLECTE DES GADOUES & VENTES DES GADOUES & RUCIONS



■ Nombre de tombereaux collectés. ■ Montant des ventes en francs.

pal, soit dans la presse quotidienne a sérieusement préoccupé l'Administration qui est d'accord qu'elle laisse souvent à désirer.

Il faut cependant reconnaître qu'à la suite d'une intervention plus active de la police municipale, on a pu constater une amélioration momentanée. Le battage des tapis et paillassons a disparu, et l'arrosage fut plus régulièrement pratiqué. Malheureusement la police municipale ne dispose pas du personnel suffisant pour exercer une surveillance générale et quotidienne.

Nous avons examiné la possibilité de faire nettoyer les trottoirs par la Voirie, et un essai pratiqué pendant quelques jours dans les rues Basses nous a démontré que les frais qui en résulteraient seraient très élevés, aussi pensons-nous qu'il faut renvoyer cette réforme à des temps meilleurs. Pour remédier dans une certaine mesure à l'insalubrité actuelle, due surtout à la fâcheuse et malpropre habitude qu'ont les passants de cracher sur les trottoirs, le Conseil administratif a décidé, à l'instar d'autres villes qui ont quelque souci de la santé de leurs contribuables, de faire apposer un certain nombre d'écriteaux invitant le public à ne pas cracher sur les trottoirs. Ils portent la mention : « Par mesure d'hygiène, on est prié de ne pas cracher sur les trottoirs », et seront placés dans le courant de 1916. Nous espérons que le public leur fera bon accueil.

Mais ce sont surtout les chiens, de plus en plus nombreux dans notre ville, qui, ayant renoncé à utiliser la chaussée, sur laquelle il sont constamment dérangés par les automobiles, pour y satisfaire leurs besoins, arrosent copieusement les devantures des magasins, et souillent de leurs excréments la surface des trottoirs.

A cela, l'Administration municipale ne peut rien, mais nous espérons que l'Etat, par l'étude du relèvement des taxes, arrivera à atténuer ce grave inconvénient.

Enlèvement des neiges. — Chutes peu importantes en février qui ont nécessité 2342 journées d'ouvriers (y compris les hommes engagés spécialement) contre 2630 en 1914.

Sablage et arrosage. — L'arrosage a exigé 2779 $\frac{1}{2}$ journées d'ouvriers contre 1836 $\frac{3}{4}$ en 1914 et 1424 $\frac{1}{2}$ journées de chevaux contre 1342 $\frac{3}{4}$ en 1914.

Six nouvelles fosses à sable ont été construites, ce qui porte à 48 leur nombre au 31 décembre 1915.

e) Entretien des latrines et urinoirs publics.

La vespasienne du refuge du bas de Chantepoulet a été enlevée en décembre, la construction du nouvel édicule étant terminée. Nous avons examiné la possibilité de transférer cette vespasienne à la place Claparède, conformément au désir exprimé par l'Association des intérêts de Genève, mais nous avons dû y renoncer pour le moment à cause de l'opposition manifestée par les habitants de ce quartier.

Le transfert de notre dépôt de la rue du Nord nous obligea à enlever les W.-C.-urinoirs qui y étaient enclavés. Ils seront reconstruits au haut de la rue de Monthoux, à front de rue, sur le terrain que l'Hospice Général a obligeamment mis à notre disposition.

L'urinoir du haut de la rue du Môle, en mauvais état, a été reconstruit, avec quelques améliorations.

f) Chevaux.

Les deux Sections de Voirie ont occupé le même nombre de chevaux à la journée qu'en 1914, soit 54 à la journée entière, et n'occupent plus actuellement que 22 chevaux à la demi-journée contre 34 en 1914, soit une diminution de 12 chevaux à la demi-journée.

Répartition des journées de chevaux :

	<u>1914</u>	<u>1915</u>	
Rues pavées	456 $\frac{1}{2}$	599 $\frac{1}{2}$	à 8 fr. 50.
Rues macadamisées	3259	2767 $\frac{3}{4}$	»
Trottoirs, entretien	302	213	»
<i>A reporter.</i>	4017 $\frac{1}{2}$	3580 $\frac{1}{4}$	à 8 fr. 50.

	<i>Report.</i>	4017 $\frac{1}{2}$	3580 $\frac{1}{4}$	à 8 fr. 50.
Trottoirs nouveaux.		50	64	»
Ponts et quais.		18	— $\frac{1}{2}$	»
Egouts, réparat. et nettoiem.		886 $\frac{1}{2}$	947 $\frac{1}{2}$	»
Egouts, construction.		22 $\frac{1}{2}$	80	»
Réfection au gros collecteur		—	82 $\frac{1}{4}$	»
Dépôts		—	18	»
Nettoiem. des rues.		10305 $\frac{1}{4}$	9771 $\frac{3}{4}$	»
» » »		6160	4670 $\frac{1}{2}$	à 9 fr. 50.
Enlèvement des neiges.		374	331	à 8 fr. 50.
Sablage et arrosage		1342 $\frac{3}{4}$	1424 $\frac{1}{2}$	»
Latrines et urinoirs		20 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	»
Décoration		11 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	»
Dragage du port.		22 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	»
Elargissement quai du Mont Blanc		17	49	»
Cimetière de Saint-Georges.		42	576	»
Refuges, construction		—	11 $\frac{1}{2}$	»
Incinération des gadoues.		26	80	»
Route d'accès à Aïre		1	22	»
Pavage rue de Lausanne		11	—	»
Egouts r. Voltaire et de Lyon.		584 $\frac{3}{4}$	—	»
Assainiss. Pr. des Bastions		742	—	»
Embelliss. Monument National		11	—	»
Egout Châtelaine		2	—	»
Entretien des perrés		—	63	»
Loges d'abatage		—	335 $\frac{1}{4}$	»
Réfection chaussée P ^l M ^l Blanc		—	40	»
Mur de la Réformation		—	2	»
Transfert chantier Nord		—	48 $\frac{1}{2}$	»
Entretien des fontaines.		—	6 $\frac{1}{2}$	»
<hr/>				
Totaux.		24667 $\frac{3}{4}$	22209 $\frac{1}{2}$	

g) Divers.

La 4^{me} Section (nettoiem.) a été en outre chargée : de l'entretien des bassins de fontaines et jets d'eau et de l'entretien des abris de fontaines ; des transports de charbon pour les écoles et les bâtiments municipaux ; d'assurer le service de literie fournie par la Ville pour la troupe et les rapatriés.



CHAPITRE XV

SERVICE DES BATIMENTS (ENTRETIEN)¹

Chef de Service : M. Aug. CAHORN, architecte.

Les locaux concédés en 1914 pour le rapatriement des internés civils ont encore été utilisés pendant toute l'année 1915. La nouvelle salle de gymnastique et ses annexes, une partie de l'ancienne salle de gymnastique et une classe disponible de l'Ecole de la rue de Berne, ainsi que la salle de réunion de la rue du Môle ont été complètement affectées à ce service, qui a utilisé, en outre, temporairement, la salle de gymnastique de l'école du boulevard James Fazy. L'école des Croquettes, après avoir servi, jusqu'au commencement du mois de mars, de dortoir pour les évacués français, a été utilisée, dès le 6 mars jusqu'au 22 mai, pour le logement des compagnies III, IV et V des bataillons 10 et I/9 Landsturm.

Le nombre total des évacués en 1915 a été de 87,789, soit 3367 Allemands; 1057 Austro-Hongrois; 83,365 Français.

A l'école de la rue Necker, les leçons ont été suspendues du 6 au 16 mai et du 6 au 15 juin pour la mobilisation et la démobilisation du bataillon 124 Landwehr.

Tous les travaux prévus ont pu être exécutés conformément au programme établi, bien que, pendant la période des vacances

¹ Chapitre X du compte rendu financier.

la main-d'œuvre ait fait quelque peu défaut, par suite de la mobilisation des troupes de la 1^{re} Division, et malgré la hausse des prix de certaines fournitures, notamment des bois et des métaux.

Dans le but de répartir le plus possible les travaux entre les divers entrepreneurs payant la taxe municipale, le Service des Bâtiments a occupé :

40	entrepreneurs de maçonnerie, gypserie et peinture.
23	» charpente et menuiserie.
22	» ferblanterie et plomberie.
21	» serrurerie.
6	» couvertures.
8	» appareils de chauffage.
16	» tapissiers, papiers peints, linoléum.

En outre, un certain nombre de travaux de fumisterie, menuiserie, peinture et ferblanterie ont été exécutés par le personnel des ateliers du Service des Bâtiments.

Les crédits affectés aux *écoles*, au *mobilier scolaire*, et au *théâtre* ont été légèrement dépassés, mais les économies réalisées sur les rubriques *musées et bibliothèques* et *bâtiments divers* font que le total des dépenses d'entretien spécial des bâtiments n'a pas été atteint.

a) Bâtiments scolaires.

ÉCOLES PRIMAIRES.

Ecole du Grutli. — Les W.-C. affectés aux jeunes filles, dans le vestibule du rez-de-chaussée, ont été transférés dans l'ancien local des fours de céramique, au-dessous des W.-C. des étages supérieurs, ce qui a permis d'établir une communication directe — réclamée depuis longtemps — avec le préau. Le dallage en grès du vestibule donnant sur le préau, très défectueux, a été remplacé par un carrelage en grès artificiel de Sarreguemines. Les marches usées de l'une des rampes de

l'escalier côté filles, ont été changées et les planchers en sapin de deux classes côté garçons remplacés par des parquets en chêne.

Piqué et granité au ciment les murs de la salle de gymnastique et refait le trottoir sur la rue Hornung, pour éviter les infiltrations d'eau.

Ecole des Casemates. — Le préau a été goudronné à nouveau. Un second réservoir a été établi pour obtenir la quantité d'eau suffisante au service de l'école. La salle de gymnastique et la classe 2 ont été affectées aux ateliers de confections militaires et la salle du musée concédée au Lyceum suisse.

Ecole de Malagnou. — Remplacé les planchers de deux classes par des parquets en chêne. Réparé une partie de l'appartement du concierge.

Ecole de la rue Necker. — Nivelé et goudronné le préau. Peint à l'huile et granité au ciment deux classes et les W.-C. du 1^{er} étage.

Ecole de la Gare. — Le travail entrepris l'année dernière dans le vestibule d'entrée côté sud (remplacement du dallage en grès par un carrelage et renforcement de la poutraison) a été continué par le vestibule et les W.-C. nord. Les ouvertures éclairant l'escalier sud ont été agrandies et munies de grilles. Une partie des murs du dit escalier granités au ciment. Une classe et un vestibule ont été peints à l'huile et les planchers en sapin de deux classes remplacés par du bois dur.

Ecole de la rue de Berne. — Terminé l'installation des nouveaux urinoirs et aménagé des W.-C. donnant sur le préau du bâtiment neuf. Remplacé par du bois dur les planchers en sapin de deux classes.

Ecole des Pâquis mixte. — Refait les plafonds et repeint quatre classes et un vestibule. Révisé les sacs et les canalisations.

Ecole de la rue de Neuchâtel. — Repeint deux classes. Etabli des guichets de ventilation dans les trois classes des combles.

Ecole des Croupettes. — Consolidé la poutraison des combles et refait entièrement les plafonds et la peinture de trois classes.

ÉCOLES ENFANTINES.

Ecole de Malagnou. — Réfection complète de la facade sur la rue de Malagnou (les faces latérales et postérieures seront réparées en deux périodes). Remplacement des planchers de deux classes par des lames de chêne.

Ecole de la Madeleine. — Continué le remplacement du placage métallique de la toiture. Repeint la grille et les bancs du préau.

Ecole rue Lissignol. — Repeint entièrement une classe et les W.-C. Réparé la marquise d'entrée.

Ecole des Terreaux. — Repeint une classe et les W.-C. sud.

Ecole rue du Môle. — Installé l'éclairage électrique en remplacement du gaz.

Ecole des Croupettes. — Bâtiment neuf : repeint entièrement quatre classes et un vestibule. Vieux bâtiment : remplacé le carrelage de la cuisine de la concierge.

Ecole de la Croix Rouge. — Travaux ordinaires d'entretien.

ÉCOLES SPÉCIALES.

Ecole d'Horlogerie. — L'agrandissement de la classe de fabrication mécanique, réclamé depuis longtemps, a été effectué cette année et a nécessité un important travail : démolition d'un mur de refend et de parpaings, pose de sommiers en fer, établissement d'un platelage de 0,10 d'épaisseur pour recevoir les machines, relèvement du sol, nouvelle répartition des corps de chauffe, etc. Ce travail a nécessité la réfection complète des W.-C. et la remise en état des locaux avoisinants. La nouvelle classe, d'une surface de 260 m² (en augmentation de 117 m² sur l'ancienne) occupe, au 2^{me} étage, toute l'aile donnant sur la rue Neuve du Temple.

Un W.-C. spécial a été créé pour la classe des jeunes filles.

Ecole des Beaux-Arts. — Réparation des zincs de la toiture.

Ecole de Commerce. — Remise en état de l'appartement du secrétaire.

b) Mobilier scolaire.

Pendant les vacances, le mobilier de toutes les écoles primaires, enfantines et spéciales a été revu et réparé et les planches noires remises en état.

ÉCOLES PRIMAIRES.

Il a été placé à nouveau des estrades, pupitres de maître et planches noires système Mauchain dans :

Deux classes de l'école du Grutli,

Une » » de Malagnou,

Trois » » de la Gare,

Six » » rue Necker (estrades et pupitres seulement).

A l'école du Grutli 16 stores extérieurs, à projection, ont été placés aux fenêtres des classes face préau et rue Calame. A l'école de la rue de Neuchâtel, tous les stores ont été réparés et 21 d'entre eux remplacés. L'installation du Musée du bâtiment neuf de la Rue de Berne a été complétée par une grande vitrine et une table en bois dur. Fourni trois grandes armoires pour l'école des Casemates.

ÉCOLES ENFANTINES.

Fourni 20 tables et 20 tableaux en éternit vert pour les écoles des Terreaux, Neuchâtel et Cropettes. Cinq tableaux noirs système Mauchain pour l'école de la rue du Môle et un pour l'école de la rue de Neuchâtel. Deux pianos pour les écoles de la rue du Môle et de Malagnou.

ÉCOLES SPÉCIALES.

Ecole d'Horlogerie. — 16 stores extérieurs à projection pour la nouvelle classe de fabrication mécanique.

Ecole de Commerce. — Une grande armoire.

c) **Musées, Collections et Bibliothèques.**

Musée d'Art et d'Histoire. — Les frais d'entretien de cet édifice absorbent chaque année une grande partie du crédit affecté aux *Musées et Bibliothèques* (en 1913 le 20 0/0, en 1914 le 40 0/0 et en 1915 le 56 0/0 des dépenses de cette rubrique).

Les parties métalliques de la toiture ont été révisées. Les mosaïques et les linoléums réparés. Des bandes imperméables ont été placées sur les joints des vitrages afin d'éviter les gouttières provenant de la dilatation des fers. De nouveaux sacs pour l'écoulement des eaux pluviales ont été établis dans les sous-sols pour éviter les inondations qui se produisaient lors de fortes averses.

Les frais d'aménagement des salles destinées à recevoir les pièces du legs Duval ont été portés à ce compte,

Museum d'Histoire naturelle. — Deux grandes armoires à tiroirs pour les collections.

Musée Ethnographique, Mon Repos. — Vitré et placé les rayons et tentures des cinq vitrines livrées l'année précédente. Installé une chambre à lessive au sous-sol.

Conservatoire et Jardin botaniques. — Repeint entièrement la serre froide. Fourni 1000 planchettes pour le classement des collections. Prolongé le débarcadère. Refait une partie de la canalisation du nant en tuyaux de m. 0,50.

Bibliothèque publique et universitaire. — Réparé les zincs de la toiture.

Musée Rath et bibliothèques circulantes. — Travaux d'entretien strictement nécessaires.

d) Bâtiments divers.

Hôtel municipal. — Aménagé dans les combles deux chambres à coucher pour le concierge. Etabli une lucarne pour la chambre d'héliographie du service des travaux. Fourni deux grands coffres-forts pour les bureaux de la Police municipale et des Loyers et Redevances. Placé, pour recevoir les annonces de l'état civil, un cadre en fer forgé contre le mur de l'Hôtel de Ville. Réparé les paliers de l'escalier de l'annexe.

Palais Eynard. — Les locaux occupés par le laboratoire de bactériologie dans l'ancienne orangerie de la rue Saint-Léger, devenus vacants par suite du transfert de cette institution dans les nouveaux bâtiments du service d'hygiène, ont été affectés aux ateliers municipaux (fumisterie, menuiserie, etc.) précédemment au rez-de-chaussée de l'école enfantine de la rue de la Croix Rouge. En très mauvais état, ces locaux ont dû subir une réparation complète avant de pouvoir être utilisés à nouveau.

Halle de l'Île. — La face d'entrée, les murs, plafonds et vitrages ont été réparés et repeints.

Cimetière de Saint-Georges. — L'eau à haute pression a été installée en remplacement de la basse pression, ce qui a permis de supprimer les réservoirs situés dans les combles du bâtiment d'administration, qui constituaient un danger permanent d'inondation. Repeint les portes et les fenêtres du Crématoire ainsi que les W.-C. publics.

Cimetière de Plainpalais. — Remplacé un lavabo et établi une canalisation pour le dit.

La toiture du dépôt d'engins contre l'incendie, rue du Fort Barreau a été complètement remise en état. Toute la ferblanterie a été remplacée.

Le chéneau de la maisonnette du garde du Monument Brunswick a été changé. Réparé le logement du garde du bois de la Bâtie. Une loge pour le garde de la promenade des Bastions a

été aménagée dans l'ancien atelier du fumiste, sous l'école de la Croix Rouge.

Un des locaux de l'ancienne usine à gaz de la Coulovrenière a été, après réparation complète, affecté au dépôt du matériel servant aux fêtes scolaires. Ce matériel était remis auparavant dans les sous-sols du Palais Eynard.

La girouette de Saint-Pierre, dont la tige avait été brisée lors de la mise en place des drapeaux le 31 décembre 1914, a été en partie refaite, pourvue de roulements sur billes et de graisseurs. Le Consistoire a participé à une partie de cette dépense.

e) **Théâtre.**

Réparé les calorifères et refait le foyer de celui du grand vestibule. Remplacé le linoléum de la loge du concierge. Refait en bois dur les planchers de deux loges d'artistes, en sapin celui du garde-meubles et réparé celui de la scène. Installé des lavabos en faïence, avec postes d'eau et écoulements, dans onze loges d'artistes; ce travail a nécessité de nombreux rhabillages et raccords de peinture. Repeint la barrière en fer forgé sur la toiture. Retaillé les marches des escaliers des 2^e et 3^e galeries pour les rendre moins glissantes. Aménagé une chambre pour le tenancier du café. Au magasin des décors de l'avenue des abattoirs, placé des treillis métalliques à six fenêtres.

Sur la proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal a voté, le 16 février 1915, un premier crédit de Fr. 44,000 pour la réfection des façades du Théâtre. Ces travaux, exécutés sous la direction de M. Goss, architecte, ont comporté la remise en état du pavillon d'entrée de l'administration et d'une partie de la façade sur le boulevard du Théâtre.

f) **Victoria-Hall.**

Réparé et recouvert une partie des banquettes et des portes drapées. Repeint tous les fers-blancs de la toiture.

g) **Horloges.**

HORLOGES DE CLOCHERS.

Le carillon de Saint-Pierre a été arrêté du 9 août au 2 septembre pour réparation et remise en état. Remplacé le câble des poids de l'horloge de la tour de l'Île. Fait un encaissement pour abriter le mouvement de l'horloge de l'église de Saint-Germain.

HORLOGES ÉLECTRIQUES.

Le mouvement de l'horloge du pont de la Machine a été entièrement revisé et une pièce remplacée. L'horloge de la place Saint-Gervais a été nettoyée et l'encaissement réparé.

Il a été enregistré une résiliation (M. Bader, Grand quai 2), et placé cinq nouvelles horloges (MM. Devaud et Kunstlé, rue du Prince 9). Le nombre des abonnements est donc de 46 à la fin de 1915, en augmentation de 4 sur l'année précédente.

Le nombre des horloges publiques est sans changement. Celui des horloges placées dans les édifices publics est réduit à 32 par suite de la suppression d'une horloge au Service des eaux.



CHAPITRE XVI

LOYERS ET REDEVANCES ¹

Chef de bureau : M. A. HORNUNG.

A. Propriétés de rapport.

Nous avons repris du Service du gaz, au mois de janvier 1915, les deux immeubles situés quai du Rhône 43 et 43 bis, pour le prix de fr. 134,750.—.

La Ville a acquis, le 18 janvier 1915, l'immeuble situé place de la Madeleine 5. Cet immeuble, presque complètement vacant, a été démoli en mai dernier. L'étranglement que formait cette partie de la place a été de ce fait supprimé.

Les immeubles suivants ont encore été acquis au cours de l'exercice 1915 :

Rue du Temple 19, rue de la Fontaine 18 et 20, Terreaux du Temple 18 et 24, parties d'immeubles rue du Temple 1, rue Verdaine 14, rue de la Fontaine 8, sur cour, rue de la Croix d'Or 38, 40, 42, 44 et rue de la Fontaine 6.

La construction du bâtiment destiné à la Chambre de travail et à la Salle de réunions a nécessité la démolition des immeubles rue du Seujet 7 et 9, place du Temple 43, 45, 47 et 49, ainsi que les immeubles rue du Seujet 5 et 11, acquis en mai et juillet 1915.

¹ Chapitre IX du compte rendu financier.

En attendant la suppression prévue du mas entre la rue de la Fontaine et la rue du Paradis, nous avons fait démolir les immeubles rue de la Fontaine 8 et 10, immeubles en très mauvais état. Cette démolition a permis de créer un dégagement vers la Madeleine.

Le Conseil municipal a décidé de construire à la rue du Nord les logements hygiéniques à loyer bon marché que nous nous proposons d'édifier sur les terrains rendus disponibles par la démolition des immeubles place de la Navigation 16 et rue Jean Jaquet 55 et 57. La plupart des petits immeubles qui se trouvaient dans le passage, reliant la rue de l'Ancien Port à la place de la Navigation, étaient vacants et leur état de vétusté très prononcé.

Conformément à la convention passée entre la Ville et la Société immobilière Centrale, en vue de l'élargissement des rues de Rive et de la Croix d'Or, l'achèvement de la rue nouvelle en prolongement de Longemalle et le percement de la rue du Vieux Collège prolongée, convention approuvée par le Conseil municipal dans sa séance du 28 mai 1915, les immeubles rue de Rive 2, rue de la Fontaine 7, 9, 11 et 13 et rue Verdaine 12 ont été remis à ladite société le 15 octobre 1915. Ces immeubles devront être démolis dans un délai de deux ans.

Le nombre des propriétés à gérer, en comprenant les différents kiosques et W. C., se monte, au 31 décembre 1915, à 132, soit 3 de moins qu'en 1914.

Les principales réparations exécutées dans les immeubles sont :

Rue Beauregard 1 : Réfection de canaux de fumée et réparations dans deux arcades et sur la toiture.

Rue des Corps-Saints 3 : Peinture des fers-blancs sur la toiture.

Rue des Corps-Saints 13, 15 et 17 : Réparations diverses dans les appartements et sur les toitures.

Rue de Cornavin 21 : Remplacement des chéneaux, sur rue.

Rue de la Croix Rouge 2 : Réparations diverses dans les appartements et peinture dans l'escalier.

Rue de la Fontaine 13 : Réparations dans une arcade.

Rue de la Fontaine 15 : Réparations dans un appartement de 3 pièces et sur la toiture.

Rue de Lausanne 39 et rue Rossi 5 : Remplacement des vitres des lanternes, vitres brisées par la grêle, et réparations diverses dans les appartements.

Rue des Limbes 2 : Remplacement d'une partie des chéneaux.

Rue des Pâquis 22 : Réparations diverses dans les appartements.

Rue du Paradis 7 et 9, Postes de police Cornavin et Rive et place St. Gervais 5 : Travaux sur les toitures.

Stations Place Bel-Air et Molard : Lavage des fers, une couche d'huile et de copal aux boiseries.

Rue du Temple 1 : Réparations de cheminées et dans un appartement.

Rue du Temple 31 et 33 : Réparations diverses dans plusieurs appartements et sur la toiture.

Ruelle des Terreaux 1 : Blanchiment des murs de l'escalier, remplacement du plancher dans deux chambres et réparations de cheminées.

Place des 22 Cantons 1 : Réparations complètes dans un appartement de 5 pièces et peinture des fers-blancs sur la toiture.

Rue du Temple 5, 9, 13 et 15 : Réparations diverses dans plusieurs appartements, remplacement des chéneaux et travaux sur les toitures.

Quai du Rhône 43 et 43 bis : D'importants travaux ont été exécutés dans les caves pour combattre les inondations qui se produisent chaque année lorsque le Rhône atteint son niveau d'été. Réparations sur la toiture, reconstruction du fourneau de la chambre à lessive et réparations dans un appartement de 3 pièces.

Le montant des dépenses relatives à l'entretien des immeubles est plus élevé qu'en 1914. Il se décompose comme suit : 4,570 fr. 10 pour abonnements d'eau ; 3,027 fr. 35 pour gaz et électricité ; 4,080 fr. 35 pour balayage ; 1,952 fr. 30 pour vidange ; 3,479 fr. 20 pour frais juridiques, fournitures de bureau, assurances glaces, accidents, etc. Le reste représente les

réparations courantes. (Voir détail au compte rendu financier, tableau spécial.) L'augmentation qui en résulte, due à l'entretien des nouveaux immeubles acquis en 1915, se trouve justifiée par le produit de la perception des loyers, notablement supérieur aux prévisions. Nous devons ajouter, cependant, que les loyers arriérés ou impayés, depuis le début des hostilités, représentent une somme importante. Cette situation exceptionnelle, dont doit souffrir également un grand nombre de propriétaires, est due uniquement aux circonstances actuelles ; les ouvriers, principaux locataires de la Ville, souffrent de cet état de choses et, dans plusieurs cas intéressants, nous avons dû patienter en accordant des facilités de paiements.

En ce qui concerne les dépenses, nous rappelons que la plupart des réparations n'ont été exécutées, à l'exception de l'entretien des toitures, auquel nous ne pouvons nous soustraire, que pour faciliter les locations rendues déjà difficiles par l'état de vétusté de tous les immeubles appartenant à la Ville.

La recette des W. C. est sensiblement supérieure à celle de l'exercice précédent ; cet excédent de recettes est dû aux appareils automatiques placés, l'été dernier, aux portes de tous les établissements ; quelques-uns de ces derniers sont ouverts la nuit.

Des travaux de peinture ont été exécutés dans le kiosque des Bastions.

Le mauvais état du kiosque à journaux, place St. Gervais, a nécessité son remplacement.

Le kiosque à journaux de la place du Port, en mauvais état également, a été remplacé par celui qui se trouvait rue du Mont Blanc devenu libre depuis la construction de l'édicule au bas de Chantepoulet.

Nous avons pris possession du dit édicule le 15 novembre dernier. Son rez-de-chaussée comporte : une salle d'attente pour le public et les bureaux de la C. G. T. E., locaux pour lesquels cette dernière paie un loyer de 1,850 fr. par an ; un local pour marchand de fruits, 900 fr. par an, et un local pour l'Agence des Journaux dont le loyer annuel, estimé à 1,500 fr.,

est compris dans la redevance que paie l'Agence pour tous les kiosques, soit 25,000 fr. par an. Des W. C. gratuits et des W. C. et cabinets de toilette payants ont été installés au sous-sol.

Nous avons fait exécuter dans l'établissement de bains de la Jetée réservés aux hommes les travaux signalés dans notre compte rendu de l'exercice 1914. Ces travaux urgents, qui ont occasionné un dépassement de crédit, comprennent pour l'aile sud-ouest : le remplacement de toutes les pièces de charpente, du platelage, refait en lames de chêne, et d'une partie des claies. En outre, diverses réparations ont été exécutées également dans l'établissement réservé aux dames.

B. *Buanderie municipale.*

La buanderie a ouvert ses portes au public le 28 juin 1915. A titre de réclame, elle a été tenue ouverte gratuitement la première semaine, durant laquelle nous avons constaté la présence de 9 personnes le premier jour, 28 le deuxième, 45 le troisième, 72 le quatrième, 70 le cinquième et 25 le dernier jour gratuit, un samedi. Nous avons perçu, à partir du 5 juillet, la finance prévue, fr. 0.20 l'heure, donnant droit à une place de lavoir, avec vapeur à discrétion pour le chauffage de l'eau ainsi qu'à l'usage des essoreuses et du monte-charge. Le nombre des laveuses, qui s'était élevé à 249 pour la semaine gratuite, s'est trouvé réduit à une moyenne de 48 par semaine pour le premier mois, produisant une recette de fr. 203.—. La recette des mois suivants a augmenté progressivement et a donné le résultat suivant :

Août . . .	314 personnes	= fr. 336.40
Septembre . .	380 »	= » 429.20
Octobre . . .	434 »	= » 504.60
Novembre. . .	521 »	= » 589.20
Décembre. . .	555 »	= » 668.—

Les dépenses se sont élevées, au 31 décembre 1915, à 7,278.25 francs et les recettes à 2,725.— francs, laissant un déficit de 4,553.25 francs.

Rien ne sera négligé dans l'exploitation de cet établissement pour en assurer la bonne marche.

Le 7 mai, le Conseil administratif a adopté le règlement suivant :

La buanderie est ouverte au public tous les jours ouvrables aux heures suivantes :

du 15 avril au 15 octobre : de 7 h. à midi et de 1 h. $\frac{1}{2}$ à 6 h. $\frac{1}{2}$.

du 15 octobre au 15 avril : de 8 h. à midi et de 1 h. $\frac{1}{2}$ à 6 h.

Elle est fermée le samedi après midi.

Le prix d'entrée est de fr. 0,20 par heure. Ce prix donne droit à une place de lavoir avec vapeur à discrétion pour le chauffage de l'eau, ainsi qu'à l'usage des essoreuses et du séchoir pour le linge lavé.

Les heures ne sont pas divisibles; toute heure commencée est comptée en entier.

L'entrée des personnes ne venant pas pour laver, n'est tolérée que si leur présence est justifiée par une raison de service, et à condition qu'il n'en résulte aucun désordre.

Il est interdit :

d'occuper dans le lavoir et dans le séchoir une place autre que celle assignée par le gardien;

d'utiliser les lavoirs pour des usages autres que le lavage du linge;

de gaspiller la vapeur ou de s'en servir pour autre chose que pour chauffer l'eau des bassins;

de faire fonctionner les essoreuses ou tout autre appareil sans l'assentiment du gardien;

de se livrer à aucun trafic, soit de fournitures quelconques, soit de victuailles ou de boissons.

Pendant les lavages, la plus grande propreté doit être observée. Les places doivent être rendues propres, une fois le travail terminé.

L'usage de boissons alcooliques est interdit.

Le bon ordre doit être observé dans la buanderie, sous la surveillance du gardien. L'accès en sera refusé à toute personne qui se présentera dans une tenue malpropre ou en état d'ébriété. Toute personne qui troublera l'ordre par sa mauvaise tenue, par des cris, des propos injurieux ou indécents, etc. sera immédiatement expulsée.

Tout dommage causé au matériel sera réparé selon les règles du droit commun; en cas de récidive ou de dommage volontaire, l'accès de la buanderie sera refusé définitivement au fautif, sans préjudice de poursuites pénales.

D'une façon générale, le gardien est chargé de prendre toutes dispositions utiles pour la meilleure utilisation possible de la buanderie, et de faire exécuter tous les ordres et instructions émanant de l'Administration municipale. En conséquence, toute personne entrant dans la buanderie devra se conformer à ses instructions. Tout contrevenant sera immédiatement expulsé et, s'il y a lieu, frappé d'une amende.

L'Administration n'est pas responsable des objets égarés ou échangés.

C. *Locations sur la voie publique.*

La guerre européenne a eu des conséquences très défavorables pour notre Service. Elle a non seulement rendu difficile la perception des loyers, mais aussi et surtout celle de toutes les autres recettes formant le chapitre de notre budget. Celles-ci accusent une sensible diminution sur l'exercice précédent. Un certain nombre de négociants, dans le but de diminuer leurs frais généraux, ont réduit ou supprimé leurs étalages sur la voie publique ou les divers objets placés en saillie sur la rue. Il en a été de même pour les cafetiers dont la plupart ont renoncé à leur terrasse ou en ont réduit la surface.

D. *Redevances diverses.*

Cette rubrique accuse une forte diminution représentant exactement la réduction accordée par le Conseil administratif à la Société générale d'affichage sur le montant de ses redevances pour l'année 1915. Cette réduction est justifiée, du reste, par les événements actuels qui ont paralysé la marche normale des affaires de la Société.

La Section I des Travaux a fait établir, à titre d'essai, une colonne téléphonique à la station d'autos-taxis du Monument Brunswick. L'appareil téléphonique peut être utilisé, moyennant le paiement d'une redevance annuelle, par tous les chauffeurs stationnant sur cet emplacement. La redevance annuelle comprend, pour chaque clé, une taxe fixe de Fr. 10.— et, sur le coût de l'installation, une part proportionnelle au nombre de clés délivrées.

Nous avons adopté à ce propos le règlement suivant, le 26 novembre :

ARTICLE PREMIER. — Le montant de l'abonnement est payable d'avance. Les sommes versées restent acquises à l'Administration municipale, laquelle ne sera tenue à aucun remboursement en cas de renonciation de la part des abonnés.

ART. 2. — L'Administration municipale n'assume aucune responsabilité quant à la marche régulière de l'appareil téléphonique. MM. les abonnés n'auront droit à aucune indemnité en cas d'interruption, quelle qu'en soit la durée.

ART. 3. — MM. les abonnés restent solidairement responsables des dégâts qui pourraient être causés à la colonne ou à l'appareil téléphonique. Les réparations seront exécutées par les soins de l'Administration municipale et aux frais de tous les abonnés. Ces derniers, par contre, pourront, à leur gré, réclamer le remboursement des sommes payées de ce chef à l'auteur responsable des dégâts ou à qui de droit.

ART. 4. — MM. les abonnés devront veiller à ce que le portillon de la colonne téléphonique soit tenu constamment fermé.

ART. 5. — Les clés sont personnelles; elles ne pourront en aucun cas être cédées ou prêtées.

ART. 6. — MM. les abonnés sont tenus de présenter leur clé à toute réquisition de la part des agents municipaux ou cantonaux.

ART. 7. — Les clés perdues seront remplacées par l'Administration municipale moyennant le paiement d'une somme de cinq francs.

ART. 8. — Il est formellement interdit aux abonnés de démonter l'appareil téléphonique ou d'y apporter un changement quelconque.

ART. 9. — MM. les abonnés devront s'entendre entre eux pour régler l'usage du poste téléphonique, l'Administration municipale se réservant de résilier les abonnements en cas de réclamation ou de désordre sur la voie publique et ce sans aucune indemnité quelconque.

ART. 10. — L'Administration municipale se réserve la faculté de retirer la clé à tout abonné qui ne se conformerait pas strictement au présent règlement, et ce sans indemnité ou restitution des sommes payées.

ART. 11. — La présente autorisation n'est délivrée qu'à bien plaisir.

Le produit de la perception du droit de stationnement des voitures est également inférieur aux prévisions. Cette diminution de recettes est due à la mobilisation et au prix élevé de la benzine, diminuant le nombre des taxis.

Vu les événements actuels et d'accord avec le Conseil d'Etat, le champ de foire des fêtes de l'an a été supprimé. Il avait été prévu pour ce poste une somme de fr. 11,000.—.

E. *Autorisations pour travaux particuliers et empiètements sur la voie publique.*

Le nombre des autorisations pour travaux particuliers et occupations sur la voie publique a été, en 1915, de 4 745, accusant une diminution de 547 sur l'exercice 1914, diminution due encore aux événements actuels.

Ces autorisations se répartissent comme suit :

	Exercices	
	1914	1915
Enseignes nouvelles	661	481
» restaurées	60	83
» déplacées	35	32
Inscriptions sur murs et vitrages	77	75
Lanternes à gaz et électriques	37	14
Attributs de commerce	10	3
Enseignes en potence et enseignes sur mar- quises	84	37
Tentes mobiles	140	79
Réfection de façades	38	30
Canaux, descentes, renvois d'eau	92	93
Marquises.	9	1
Constructions	7	7
Travaux journaliers et réparations sur la voie publique :		
Travaux divers	826	571
» de vidange hydraulique	3 216	3 239
TOTAL	<u>5 292</u>	<u>4 745</u>

PERSONNEL.

A la suite des démissions de M. Louis Bossens et de M^{elle} Marguerite Thalmann, tenanciers des W. C. des places du Molard et de la Fusterie, le Conseil administratif a nommé pour les remplacer M. Alexandre Garnier et M^{me} Maria Ludi.



CHAPITRE XVII

POLICE MUNICIPALE ET HALLES ET MARCHÉS ¹

Chef de Service : M. Gustave CLARET.

I. — Police municipale.

Le 26 mars, M. Marcel Dépraz a été nommé 1^{er} commis ; le 23 novembre, M. Charles-Henri Pricam, inspecteur, a été nommé 2^{me} commis, et M. Henri Durand, inspecteur, a été appelé aux fonctions de 3^{me} appointé.

Ont été confirmés dans leurs fonctions pour 4 années : le 1^{er} février, M. Edouard-Louis Chambettaz, inspecteur ; le 19 mars, M. Alexandre Dechevrens, brigadier-chef ; le 11 mai, M. Louis-Marc Yvray, inspecteur.

Dans le but d'obtenir une meilleure application des règlements municipaux dans les rues les plus fréquentées par le public, l'ancienne division du territoire de la Ville établie en 9 quartiers, a été remplacée par une répartition en 51 secteurs.

Cette modification a nécessité un changement dans le service de la Police municipale.

¹ Chapitre XI du compte rendu financier.

D'autre part, par mesure de sécurité, la Police municipale a été chargée d'assurer pendant toutes les représentations, séances ou manifestations quelconques données au Victoria-Hall, l'évacuation du public de cette salle.

Cette disposition a été prise d'un commun accord avec le service cantonal d'hygiène.

En date du 17 février, la Police municipale a assuré une inspection partielle des chevaux à la caserne de Plainpalais, et le 14 juin, la 3^{me} mobilisation des chevaux sur les places de S'-Antoine, Neuve du Temple, Cornavin, derrière l'Eglise Anglaise (Dorcière) et Navigation.

Pendant l'année 1915, la Police municipale a relevé 1453 contraventions et procédé à 116 mises en fourrière d'objets divers.

Les contraventions se répartissent comme suit :

- 19 pour affichages non autorisés.
- 1 » animal prohibé.
- 1 » cardage de matelas sur la voie publique.
- 6 » chiens non tenus à l'attache dans les promenades.
- 9 » dégradations d'édifices, promenades et cimetières.
- 23 » dépôts de balayures sur la voie publique.
- 32 » dépôts de matériaux non autorisés.
- 25 » eaux répandues sur la voie publique.
- 6 » échafaudages ou ponts mobiles non munis de rebords.
- 172 » embarras divers sur la voie publique.
- 99 » enseignes placées sans autorisation.
- 11 » expositions extérieures de marchandises.
- 14 » stationnement de véhicules sur la voie publique.
- 268 » tapis et objets divers secoués en dehors des fenêtres et sur la voie publique.

686 à reporter.

686 *report.*

3	pour travaux pour lesquels le nom de l'entrepreneur n'est pas indiqué.
20	» transports de fumier.
286	» trottoirs balayés sans être arrosés.
126	» trottoirs balayés après les heures réglementaires.
66	» trottoirs non balayés.
9	» vases sur des fenêtres sans barrières.
21	» travaux non autorisés sur la voie publique.
5	» tentes non autorisées.
1	» tente non placée à la hauteur réglementaire.
6	» terrasses de café non autorisées.
2	» lavages dans les fontaines.
2	» lavages sur la voie publique non autorisés.
2	» travaux non ou mal éclairés.
16	» linges, etc., étendus en dehors des fenêtres et balcons.
2	» bois fendu sur la voie publique.
4	» scandale dans les halles et marchés.
10	» pêche interdite (promenades).
10	» changement de texte d'enseignes.
176	» divers.

1453 contraventions.

Réglées au Bureau	1377
Transmises au Parquet	22
Annulées	54
	Total 1453

La moitié du produit des amendes afférentes à ces contraventions et à ces fourrières a été distribuée aux inspecteurs municipaux.

Le Conseil administratif a décidé de faire confectionner un certain nombre d'écriteaux portant la mention : « Par mesure d'hygiène, on est prié de ne pas cracher sur les trottoirs ».

Ces écriteaux seront apposés sur les candélabres dans les rues de notre ville.

II. — Halles et Marchés et Poids publics.

Halles.

Pendant l'année 1915, il a été loué :

à la Halle de Rive	97 cases à	56 négociants.
à la Halle de l'île	166 »	93 »
et	58 greniers à	42 »
à la Halle des Pâquis	82 cases à	64 »
et les sous-sols à une société.		

En cours d'année, il a été procédé à l'établissement d'état de lieux des cases dans les halles.

Dans sa séance du 11 mai, le Conseil administratif a décidé d'interdire aux bouchers de vendre le dimanche dans les halles de la Ville de Genève, dès l'année 1916.

Marchés.

Pendant l'année 1915, 1427 emplacements ont été loués par abonnement à 1157 marchands et négociants.

Par suite de la guerre et dans le but de faciliter les locataires des marchés, le Conseil administratif a accordé des réductions de location aux locataires des marchés les plus atteints par la crise actuelle.

Dans sa séance du 6 août, le Conseil administratif, d'accord avec le Service d'hygiène, a décidé d'ouvrir provisoirement et à titre d'essai le marché aux champignons de la rue du Commerce, tous les jours, sauf le dimanche, aux heures suivantes : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 10 heures à midi, et les mercredi et samedi de 7 heures à midi.

Cet essai n'ayant pas donné satisfaction, une nouvelle tentative sera faite en 1916, pendant la saison des champignons.

Le 12 octobre, le Conseil administratif a décidé d'ouvrir, à titre d'essai, un marché spécial pour la vente de la volaille vivante sur le quai des Moulins, partie amont, pendant les heures

d'ouverture du marché des mercredi et samedi, et sur le marché derrière la chapelle anglaise, les mardi et vendredi.

A titre d'essai également, le Conseil administratif a décidé, le 12 novembre, d'organiser un marché de détail à la rue de la Prairie, à dater du 6 janvier 1916, les lundi et jeudi. Les marchandises suivantes seront admises : légumes, fruits, fleurs, beurre, fromages, œufs, volaille, gibier, poissons, charcuterie et produits manufacturés.

Les emplacements seront mis gratuitement à la disposition des vendeurs pendant les six premiers mois.

Poids publics.

Pendant l'année 1915, les Poids publics de Cornavin et de Rive ont procédé à :

12	pesées	au-dessous de 350 kilos.
383	»	de 351 à 1200 kilos.
1086	»	de 1201 à 1600 kilos.
3352	»	de 1601 à 3500 kilos.
589	»	au-dessus de 3500 kilos.
33	»	pour le service de la Voirie de la Ville de Genève.
10	»	de chars vides.



CHAPITRE XVIII

SERVICE DE PRÉSERVATION CONTRE L'INCENDIE ¹

Commandant du Bataillon : Major Henry SCHAUENBERG.

Quartier-Maitre conservateur du matériel :

Lieutenant William KELLER.

En 1915, le Bataillon a été alarmé deux fois pour deux sinistres considérés comme graves et pour lesquels il a été enregistré :

25 présences au feu du Bd. des Philosophes et

41 présences au feu de la Place de la Navigation.

Dans 17 cas isolés, les rapports de front accusent 72 présences et 2 interventions pour inondations avec 5 présences.

La rubrique « Incendies », mentionnée plus loin, spécifie en détail l'intervention du Bataillon.

EFFECTIF DU CORPS.

Etat-major et médecins	9 hommes.
Petit Etat-major	8 »
Poste Permanent	9 »
Section technique	22 »
1 ^{re} Compagnie	24 »
2 ^{me} »	86 »
3 ^{me} »	43 »
4 ^{me} »	64 »
Total	265 hommes.

Au cours de cet exercice, le Bataillon a libéré du service : 26 hommes et enregistré 1 décès.

¹ Chapitre XII du compte rendu financier.

DÉCÈS.

Le sergent Auguste BAUER, de la III^e Compagnie, entré comme sapeur à la II^e Compagnie, le 7 août 1891, l'avait quittée le 29 juillet 1893 pour se rendre à Vevey. A son retour à Genève, en mars 1894, il avait repris du service dans la III^e Compagnie du Bataillon. La mort l'a surpris le 10 juillet 1915, à la suite d'un accident de travail. La Compagnie à laquelle il était attaché, lui a donné une preuve de sa sympathie émue en assistant à ses obsèques.

Le 1^{er} janvier 1916, nous avons rendu les derniers honneurs au Brigadier Hermann MARITZ, du Corps des sauveteurs auxiliaires.

MUTATION.

En date du 30 janvier, le Département Militaire, d'accord avec le Conseil administratif, a transféré le Lieutenant William KELLER, de la IV^e Compagnie (Sauvetage) à l'Etat-Major du Bataillon, en qualité de quartier-maître, chef du matériel.

RECRUTEMENT.

La Commission de recrutement s'est réunie les 10, 11 et 12 mai, les 25, 26 et 27 octobre et les 22 et 26 novembre. 23 recrues se sont présentées, dont 14 ont été admises ; à ce chiffre, il faut ajouter 13 incorporations opérées à la suite d'inscriptions spontanées, soit : total 27 admissions.

INCENDIES.

L'exposé suivant donne la nomenclature des sinistres ayant motivé la présence du personnel du Bataillon :

Avec alarme :

Le 26 février, à 4 h. de l'après-midi, par une violente bise, pour un grand feu de combles, au boulevard des Philosophes, 7. Le Bataillon a conjointement travaillé à l'extinction de ce sinistre avec la Compagnie de Plainpalais : 25 présences pour la ville et 24 présences pour Plainpalais.

Le 26 avril, à 6 h. du soir, place de la Navigation, 8, grave feu de combles : 41 présences.

Sans alarme :

Le 21 janvier, rue Berthelier, 1, feu d'atelier . . .	1	présence
Le 22 janvier, boulevard Georges Favon, 20, feu d'appartement	1	»
Le 4 février, rue des Alpes, 4, feu de cheminée	2	»
Le 3 mai, Usine de dégrossissage d'or, à la Cou-louvrenière, un grand feu d'usine	31	hommes
du Bataillon ont coopéré avec les sapeurs de la commune de Plainpalais, à l'extinction du sinistre.		
Le 14 mai, rue du Prieuré, 8, feu de cave . . .	1	présence
Le 6 juillet, rue de la Coulouvrenière, 3, feu de combles	3	»
(Ces 3 hommes ont renoncé à la solde.)		
Le 11 juillet, rue de l'Hôtel de Ville, 11, feu d'a-telier provoqué par un accident de gaz . . .	1	»
Le 21 juillet, rue de Carouge, feu d'entrepôt . .	3	»
(pas de solde).		
Le 30 juillet, rue du Rhône, 3, feu de cave . . .	2	»
Le 2 août, rue Rousseau, 16, feu provoqué par la foudre.	11	»
(dont 3 avec solde et 8 qui n'ont pas été payées.)		
Le 20 août, rue des Délices, 2, feu de cave acci-dentel	3	»
Le 22 septembre, rue de la Puiserande, 4, feu de combles	1	»
Le 15 octobre, rue du Cendrier, 11, feu de magasin	2	»
Le 16 novembre, rue de l'Ecole, 3, feu de cheminée	1	»
Le 17 novembre, rue de Monthoux, 43, violent feu de cheminée	2	»
Le 8 décembre, rue Pradier, 6, feu de plancher dans un atelier	4	»

Le 20 décembre, rue de Montbrillant, 10, feu de hangar. 3 présences

L'intervention du personnel du Bataillon a été nécessitée pour les cas suivants :

Le 27 juin, la garde du dimanche est appelée pour une inondation à l'imprimerie Atar, aux Délices 3 présences

Le 2 août, inondation, Croix d'Or, 38 et 40 . . . 2 »

L'attribution des présences par unité est la suivante :

Etat-Major et petit Etat-Major	17	présences
Section technique	17	»
1 ^{re} Compagnie	12	»
2 ^{me} »	49	»
3 ^{me} »	15	»
4 ^{me} »	33	»
Total	143	présences

EXERCICES.

Indépendamment des services obligatoires, le Bataillon a procédé, comme il a coutume de le faire, à des exercices volontaires.

Les services obligatoires ont eu lieu le dimanche 2 et le samedi 8 mai, les dimanches 16 et 24 octobre et le samedi 30 octobre.

Le total des présences s'élève au chiffre de 1010 officiers, sous-officiers et sapeurs.

INSTRUCTION.

Un cours d'instruction pour aspirants sous-officiers de tous grades, et recrues, a été organisé du 22 novembre au 26 décembre 1915.

Il a été fréquenté par :

27 recrues et

14 aspirants sous officiers = 41 présences.

Ont été reconnus aptes pour l'avancement :

2 sergents, 3 caporaux et 3 sapeurs.

SERVICES DIVERS.

	Services	Présences	Soldes	Subsistances
Entretien mensuel de 8 dépôts	12	225	679.—	—
Nettoyage du matériel après exercices	4	48	202.65	—
Nettoyage du matériel après sinistres	2	11	20.20	—
Gardes de nuit (fortes bisés).	2	36	105.50	—
Gardes de dimanche (beau temps)	13	236	719.—	414.75
Théâtre	203	2131	4965.50	—
Grands blessés	16	270	—	—
Rapatriement des internés civils	7	13	—	—
*Société des Amis de l'Instruction	28	84	266.—	—
*Société du Casino de Saint-Pierre	22	27	81.—	—
*Salle de la Réformation	1	3	gratuit	—
	<u>310</u>	<u>3084</u>	<u>7038.85</u>	<u>414.75</u>

Les services marqués d'un astérisque ont été facturés aux intéressés.

CAISSE DE SECOURS.

Le Bataillon, ainsi que le Corps des sauveteurs auxiliaires, continue à faire partie de la Société et Caisse de secours des sapeurs-pompiers suisses.

La participation de la ville aux primes d'assurances des sapeurs pompiers faisant partie de la Société de secours mutuels, a atteint pour cette année, le chiffre de 226 sociétaires représentant 2658 mois de cotisations, à fr. 1.25, soit : *fr. 3322.50.*

CONVOIS DE GRANDS BLESSÉS.

Notre organisation a prêté son concours à cette belle œuvre en préparant, pour chaque convoi, le thé nécessaire pour les

grands blessés et en assurant la distribution, de concert avec la Société militaire sanitaire suisse.

Nous avons alimenté ainsi 16 convois, d'un total de 7346 grands blessés. Chacun de ces convois passait à 4 h. du matin, en gare de Cornavin.

Il y a eu 147 présences d'officiers, 85 présences de sous-officiers et 38 présences de sapeurs ; il y a lieu d'ajouter à ce chiffre : 22 présences du Poste permanent, pour le service de la cuisine roulante.

Il a été fait 1595 litres de thé, représentant 9570 tasses.

Notre cuisine, don généreux de la Ligue antialcoolique des femmes suisses, a été d'une incontestable utilité ; sa construction, des mieux conditionnée, permet, dans l'espace de 40 minutes, de produire 40 litres d'excellent thé.

RAPATRIEMENT DES INTERNÉS CIVILS.

Nous avons également prêté notre aide à cette œuvre en assurant le service du thé pendant la saison d'hiver à ces pauvres malheureux. Il a été fait 340 litres de thé, soit 2040 rations pour 7 convois, à l'école de la rue de Berne.

Présences : 6 officiers, 7 sous-officiers et sapeurs, plus 10 sous-officiers et sapeurs du Poste permanent, pour le service de la cuisine.

ANCIENS SAPEURS.

En date du 16 août, les officiers, à la suite, les anciens sous-officiers et sapeurs ont été avisés que le service temporaire qu'ils avaient volontairement consenti à assumer lors de la mobilisation genevoise, n'était pas maintenu et qu'à partir de cette date, ils étaient dispensés de tout service.

A ces anciens sapeurs, il a été exprimé toute la reconnaissance à laquelle ils avaient droit pour leur dévouement. Le Conseil administratif a joint ses remerciements à ceux de l'Etat-Major.

DIVERS.

Dépôt n° 7. — L'échelle Porta a été transférée du dépôt n° 5 au dépôt n° 7, rue de Berne.

Section technique. — A la fin de décembre, la Section technique a été dotée de 2 nouveaux projecteurs pour remplacer les anciens qui étaient défectueux.

C'est le Poste permanent qui a fabriqué ces nouveaux appareils.

Dépôt n° 4. — Le téléphone de ce dépôt est supprimé, mais une sonnerie le relie désormais au poste téléphonique du dépôt n° 5 dont la clef est déposée au dépôt n° 4.

L'Etat-Major et le Corps des officiers se sont constitués par raires de quatre sapeurs-pompier français, prisonniers en Allemagne, qui sans famille, ni relations, ont demandé à leurs camarades de Genève de bien vouloir s'intéresser à leur triste sort.

Les officiers, sous-officiers, brigadiers sauveteurs auxiliaires et leurs amis ont apporté leur obole, ce qui a permis de transmettre à ces braves le moyen d'adoucir leur captivité.

Poste permanent municipal.

Chef du Poste : Joseph Gross, fourrier d'Etat-Major.

Le Poste permanent municipal a reçu, en 1915, 192 demandes de secours, dont 24 émanant des communes suburbaines et rurales, (celles du Petit-Saconnex exceptées, portées au compte Ville) suivant tableau de répartition ci-dessous :

Ville et Petit-				
Saconnex . .	de jour	133 appels avec départs;	présences	300
»	de nuit	35 »	»	87
Communes sub-				
urbaines . . .	de nuit	20 »	1 départ;	6
Communes ru-				
rales	de jour	4 »	sans »	
Total . . .		192 appels		présences 393

Ville et Petit-Saconnex :		Répartition des appels :			
FEUX		Jour	Prés.	Nuit	Prés.
de cheminées . . .	56	(12 graves)	115	19 (5 graves)	40
d'appartements et planchers	14	(— »)	37	3 (— »)	10
de magasins, ate- liers et garages .	11	(— »)	40	3 (— »)	10
de caves et chauf- feries	6	(2 »)	24	2 (— »)	10
de bâtiments, com- bles et courettes	3	(1 »)	14	2 (1 »)	7
Fausses alertes . .	17	(— »)	33	6 (— »)	10
Divers, taxis, fuite de gaz, chaudiè- res surchauffées, inondations par fortes pluies et eaux ménagères.	26	(— »)	37	(— »)	
Total. .	133		300	35	87

Le poste a fourni en 1915 :

365 services de rondes à l'Hôtel municipal et à son annexe	présences	365
174 services de nuit au Théâtre, soit 348 rondes, non compris la ronde faite par le sapeur à la fin du spectacle pour l'extinction des bougies de sûreté.	»	174
229 services de préservation au Kursaal	»	229
11 services pour les grands blessés (service de la cuisine pour le thé)	»	22
5 services pour les évacués (service de la cuisine pour le thé).	»	10
5 services de préservation pour la mobilisa- tion des automobiles	»	5

789 Services

A reporter Présences 805

789 Services	<i>Reports</i> Présences	805
20 services d'inspections et de vérifications d'appareils divers et d'éclairage pour le service d'hygiène	»	32
4 services pour la mobilisation du Bataillon 124	»	12
5 services d'éclairage pour travaux de nuit (voirie)	»	10
1 service de préservation pour arbre de Noël,	»	2
<hr/> 819 Services.	Présences	<hr/> 861

Le Poste permanent municipal a continué, comme les années précédentes, à entretenir le matériel d'incendie dans 43 bâtiments municipaux, cantonaux et particuliers, représentant : 269 bouches d'incendie, 555 courses, 131 extincteurs.

Ce qui fait une augmentation pour l'année 1915, de 8 bâtiments, 6 bouches d'incendie, 72 courses et 9 extincteurs.

D'autre part, le Poste permanent municipal a procédé aux réparations, transformations et constructions du matériel et de l'équipement du Bataillon, ainsi que de ceux des communes suburbaines.

Il est occupé également, par divers services de l'administration municipale, à divers travaux et courses urgentes.

Malgré la mobilisation et le service militaire fait par une partie des hommes du poste, le personnel a assuré le service comme d'habitude, sans employés supplémentaires et sans augmentation de frais.

PERSONNEL.

Chef de poste : Joseph Gross, fourrier d'Etat-Major ; sous-chef : Jules Blanchoud, caporal ; 7 sapeurs.





CHAPITRE XIX

(CHAPITRES XIV, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX,
du budget)

SERVICES INDUSTRIELS

Conseiller délégué : M. Albert GAMPERT.

Suppléant : M. Hugues OLTRAMARE.

Commission des Services industriels :

MM. L. PERRIER, président ; D. RAMU, secrétaire ; A. BONNA ;
J. BRUN ; L. JONNERET ; P. LACHENAL ; J. MAURETTE ; A. NAINÉ ;
J. SIGG. M. Sigg a été remplacé le 18 mai 1915 par M. J.-B. PONS.

Le rapport annuel des Services industriels est divisé comme suit :

	PAGES
1. Arrêtés du Conseil Municipal et décisions du Conseil Administratif	302
2. Notice sur la comptabilité générale des Services industriels	310
3. Résultats généraux	314
4. Comptabilité générale.	
1° Tableaux généraux :	
<i>Rendement du capital fourni par la Ville</i>	320
<i>Résultats budgétaires de 1915</i>	321
<i>Comptabilité industrielle</i>	322
<i>Réserve générale</i>	326
<i>Personnel</i>	327
<i>Magasins</i>	328
<i>Répartition des recettes faites dans les communes</i>	330
A. <i>Administration générale</i>	332
B. <i>Service des eaux</i>	334
C. <i>Usine de Chèvres</i>	342
D. <i>Service électrique</i>	352
E. <i>Service du gaz</i>	360
F. <i>Tramways</i>	368
G. <i>Usine III</i>	374
5. Statistique	
Contentieux	376
Abonnés des différents services	377
A. Service des eaux	
a) <i>Travaux</i>	378
b) <i>Exploitation</i>	389
c) <i>Régularisation du lac</i>	404
B. Usine de Chèvres	
a) <i>Travaux</i>	405
b) <i>Exploitation</i>	408
C. Service électrique	
a) <i>Travaux</i>	412
b) <i>Exploitation</i>	431
c) <i>Répartition des bénéfices avec les communes</i>	433
D. Service du gaz	
a) <i>Travaux</i>	445
b) <i>Exploitation</i>	451
c) <i>Compte de participation avec les communes</i>	471

1^o ARRÊTÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DÉCISIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. — Arrêtés du Conseil Municipal en 1915.

29 janvier.

Le Conseil Municipal ouvre au Conseil Administratif un crédit de 480 000 francs, se décomposant comme suit :

a) Pour travaux d'extension du Service des eaux	fr. 100 000.—	
b) Pour travaux d'extension du Service électrique	» 250 000.—	
c) Pour l'entreprise de Chèvres :		
Réseau	fr. 80 000.—	
Accumulateurs	» 50 000.—	» 130 000.—
		<hr/>
Total	fr. 480 000.—	

16 février.

Le Conseil Municipal : a) autorise le Conseil Administratif à acquiescer au jugement rendu par le Tribunal de 1^{re} instance du canton, en date de 8 mars 1901, entre la ville de Genève et M. Jacques-Henri Luti, propriétaire à Vernier, en tant que ce jugement a ordonné la mutation de la parcelle n^o 2192 du cadastre de Vernier au nom de la ville de Genève, et condamné cette dernière à payer à M. J.-H. Luti la somme de fr. 1150.—.

b) ouvre au Conseil Administratif un crédit de fr. 1490.— pour coût de cette parcelle de terrain, intérêts au 5^o/_o pendant cinq ans et frais de vente.

9 avril.

Le Conseil Municipal ouvre au Conseil Administratif un crédit de fr. 40 000.— pour l'achat de deux camions automobiles destinés au Service du gaz.

Le Conseil Municipal ratifie les conventions conclues entre la ville de Genève et les communes de Bernex, Bellevue, Pregny, Onex et Vernier les 28 septembre, 1^{er}, 26 et 30 octobre 1914 et 22 février 1915, pour la fourniture de l'énergie électrique à ces communes et aux particuliers établis sur leur territoire.

18 mai.

Election de la Commission des Services industriels. — Elus : MM. JONNERET, MAURETTE, PERRIER, RAMU, LACHENAL, BRUN, BONNA, NAINE et PONS.

5 octobre.

Le Conseil Municipal autorise le Conseil Administratif :

a) à prendre sur l'emprunt spécial de 1914 de 5 000 000 de francs la somme de fr. 638 097.55 pour couvrir les dépenses occasionnées par les facilités accordées aux abonnés de la ville pour des installations d'eau, d'électricité et de gaz en 1914.

b) à accorder aux nouveaux abonnés les mêmes facilités pour 1916.

5 novembre.

Le Conseil Municipal approuve la gestion du Conseil Administratif pour l'année 1914.

19 novembre.

Communication du Conseil Administratif sur les comptes de construction de l'usine à gaz de Châtelaine.

7 décembre.

Le Conseil Municipal ouvre au Conseil Administratif un crédit de fr. 45 000. — pour l'achat d'une seconde locomotive destinée à l'usine à gaz.

28 décembre.

Le Conseil Municipal approuve le budget de la Ville de Genève pour l'année 1916.

B. — Décisions du Conseil Administratif en 1915.

5 février.

Le Conseil arrête : Dans les immeubles possédant une colonne montante ou un branchement avec installations intérieures de distribution de gaz, il pourra être établi des installations complémentaires aux frais de la ville de Genève jusqu'à concurrence de fr. 40.— par abonné.

Les installations qui dépassent cette somme seront, comme jusqu'ici, effectuées en compte à demi entre la ville et l'abonné.

La ville de Genève demeure dans tous les cas seule juge de l'application de cette nouvelle mesure, qu'elle se réserve de modifier suivant les circonstances.

9 février.

Le Conseil décide : Pour les installations d'éclairage électrique à forfait d'escaliers d'immeubles locatifs de plus de 2 lampes, il sera alloué une subvention pour main-d'œuvre (sans engagement) de fr. 6.— par lampe pour les installations de 3 lampes et de fr. 8.— par lampe pour les installations de 4 lampes et au-dessus.

27 avril.

Le Conseil décide qu'à partir du 17 mai, la ville de Genève, vendra directement le coke au public par quantités de 100 kilos et au-dessus.

Il approuve les tarifs ci-après :

1° — 100 à 1000 kilos, coke livré à domicile, dans les communes de Genève, Eaux-Vives, Petit-Saconnex, Plainpalais, Carouge, Vernier et Meyrin :

Gros coke	fr. 5.— les 100 kilos
Petit coke	» 5.40 » 100 »
Grésillon	» 4.20 » 100 »

Au delà de 1000 kilos, pour le même client, rabais de 10 cts par 100 kilos.

Pour les autres communes, 20 centimes de plus par 100 kilos.

2° — Coke pris à l'usine par chars complets, chargés par l'acheteur, jusqu'à 15,000 kilos :

Gros coke	fr. 4.30 les 100 kilos
Petit coke	» 4.70 » 100 »
Grésillon	» 3.50 » 100 »

Au delà de 15 000 kilos à livrer dans l'année :

Gros coke	fr. 4.10 les 100 kilos
Petit coke	» 4.50 » 100 »
Grésillon	» 3.30 » 100 »

3° — Coke pris par wagon à la gare de Meyrin : 10 centimes par 100 kilos de plus que pour le coke pris à l'usine.

Les livraisons de 100 à 1000 kilos sont faites au comptant.

La vente pourra être restreinte suivant les quantités de coke de chaque qualité disponibles à l'usine.

Les commandes de coke à destination de la campagne devront être groupées afin de faciliter le service de livraison.

8 juin.

Le Conseil Administratif décide d'étendre à tous les appartements les facilités accordées jusqu'ici pour l'installation de la lumière électrique dans les petits appartements.

En conséquence, il arrête ce qui suit :

Pour l'installation de la lumière électrique dans les appartements, soit locaux d'habitation, à l'exclusion de tous autres, tels qu'hôtels, pensions, cafés, magasins, ateliers, bureaux, etc., la participation accordée par la Ville sera payée jusqu'à concurrence de 60 francs, sans qu'il soit demandé aux abonnés un engagement de consommation correspondant.

Lorsque l'installation devra être exécutée dans un appartement déjà habité, il sera, en outre, payé une allocation supplémentaire de 5 francs par lampe, avec maximum de 20 francs comme participation aux frais de pose.

Ces participations seront payées au titulaire de la police d'abonnement après la mise en service de l'installation, celle-ci

étant complètement achevée, et sur production par l'abonné d'un bail d'au moins une année.

L'arrêté du Conseil Administratif du 27 septembre 1910 est abrogé.

30 juillet.

Le Conseil décide de transporter du compte Service du gaz au compte Immeubles et terrains de la Ville les immeubles suivants situés dans les terrains de l'ancienne usine à gaz, savoir :

Ancienne usine à gaz, parcelle 6052 de Plainpalais contenant 2 hectares 56 ares 86 m ² pour le prix fixé par les experts à	Fr. 1,284,300.—
Hors ligne quai de la Coulouvrenière, parcelle 5994 de Plainpalais contenant 6 ares 32 m ² au prix de 50 fr. (comme le reste de l'usine).	» 31,600.—
Terrains Avenue des Abattoirs, parcelle 2473 de Plainpalais contenant 52 ares 78 m ² 20 dc. au prix d'achat de	» 119,842.—
Total.	<u>Fr. 1,426,742.—</u>

La somme de 1,426,742 fr. sera portée au crédit du compte Service du gaz par le débit du compte Immeubles et terrains.

Le Service du gaz fera démolir les gazomètres, les silos de la halle à charbons, les fours, les épurateurs, les appareils à gaz et fera enlever des bâtiments de l'ancienne usine à gaz tout ce qui empêcherait de les utiliser.

Le Service du gaz pourra utiliser gratuitement les bâtiments n° 10, 11, 12, 13, 14, 18, 24, 25 et 26.

Tous les autres bâtiments pourront être utilisés par le Service de la Voirie, des Travaux ou autres Services de la Ville. Il existe dans l'usine à gaz des locations qui devront être respectées.

Le terrain de l'Avenue des Abattoirs continuera à être utilisé pour les magasins du Service des eaux et du Service électrique qui payeront un loyer correspondant aux intérêts du prix de terrain fixé ci-dessus.

17 août.

Par interprétation de son arrêté du 8 septembre 1914, relatif à l'éclairage à forfait des allées et escaliers d'immeubles, le Conseil, sur la proposition de M. le Délégué aux Services industriels, décide que le Service électrique est autorisé, sur demande écrite de l'abonné, à suspendre l'abonnement au cours de l'année pour une durée minimum de trois mois, et à réduire le prix de l'abonnement proportionnellement à la durée de la suspension. La réduction sera bonifiée à l'abonné sur le montant du prix d'abonnement de l'année suivante.

8 octobre.

Le Conseil approuve les tarifs ci-après pour la vente du coke au public, à partir de 100 kilos.

Tarifs dès le 15 octobre 1915 et jusqu'à nouvel avis :

1° *Coke livré à domicile*, dans les communes de Genève, Eaux-Vives, Petit-Saconnex, Plainpalais, Carouge, Vernier-Meyrin et Lancy :

Gros coke	Fr. 5.—	les 100 kilos.
Petit coke	» 5.40	» »
Grésillon	» 4.20	» »
Criblure (poussier) . .	» 2.—	» »

Pour les autres communes 0.30 cent. de plus par 100 kilos.

2° *Coke pris à l'usine*, par chars complets, chargés par l'acheteur :

Gros coke	Fr. 4.50	les 100 kilos.
Petit coke	» 4.90	» »
Grésillon	» 3.70	» »
Criblure (poussier) . .	» 1.50	» »

3° *Coke pris par wagons à la gare de Vernier-Meyrin*, 10 centimes par 100 kilos de plus que pour le coke pris à l'usine.

Les livraisons de 100 à 1000 kilos sont payables à la commande.

La vente pourra être restreinte suivant les quantités de coke de chaque qualité disponible à l'usine.

Les commandes de coke à destination de la campagne devront être groupées afin de faciliter le service de livraison.

Installateurs pour l'éclairage électrique, agréés pendant l'année :

MM. Imer Ernest, quai des Eaux-Vives, 32.

Ladé Henri, rue de Candolle, 34.

Installateurs pour le gaz, agréés pendant l'année :

MM. Gruber Louis, boulevard James Fazy, 2 bis.

Stragiotti & Morier, Tour de Boël, 28.

Pricat Adolphe, rue St-Joseph, 42, Carouge.

Gilardetti E., Grande rue, 20.

Geneux Emile, Coulouvrenière, 40.

Ricotti J., rue du Nant, 20, Eaux-Vives.

Parrat Fernand, rue des Eaux-Vives, 48.

Egli C., rue Coutau, 14.

Passello J. fils aîné, place du Marché, 12, Carouge.

Mazzuri G., Chêne-Bourg.

Werthmuller F., chemin des Crêts, 5, Petit-Saconnex.

Moille & fils, V^e, rue de Lausanne, 29 bis.

Locca E., rue du Temple, 32, Genève.

Weikert F., rue Lissignol, 10.

Weber L., rue de la Servette, 41.

Galletti Jean, rue Ancienne, 28, Carouge.

Bertrand & fils, V^e, Vandœuvres.

Bublin J. & fils, rue Baudit, 77.

Henny H^{ri} V^e et fils, rue Philippe Plantamour, 6.

Scalabrini & Alessi, Versoix.

Trœsch Jean, rue Verdaine, 28.

Martinet H. fils, rue de la Faucille, 11.

Granaglia S., Lancy, 40.

Finaz-Trachsel E., rue Verdaine, 5.

Scheider Aug., boulevard du Pont d'Arve, 28.

Schlauch H., Chêne-Bourg.

Borghèse F. V^e, rue des Pâquis, 16.

Castellano B., rue du Temple, 7, Carouge.

M^{me} V^o L. Nordin & F. Dunoyer, Tour Maitresse, 2.

MM. Brolliet L., Coulouvrenière, 15.

Bornet & C^{ie}, A., rue de Hollande, 2.

Alvazzi E., Petit-Lancy.

Weber Paul, chemin Vieusseux, Servette.

Fivaz Ed., Terrassière, 9.

Prini V., Grand-Lancy.

Bourquin César, Bellevue.

Chalut A. et Ed., frères, rue de la Fontaine, 34.

Curlat A., avenue d'Aïre, 18.

Schneider & C^o, rue de la Synagogue, 40.

Magnin Louis, rue Sismondi, 2 et 4.

Benoit John, rue des Chaudronniers, 3.

Magenat E., rue Pradier, 1 et 7.

Veggia Henri, Versoix.

Grasset L. et Debrot, rue de la Servette, 17.

Pellanda Clément, rue du Vieux Collège, 3.

Jordan E., rue Pradier, 6.

Falquet C., rue du Grand Pré, 76.

Pittard Alex., rue de Lyon, 3.

Scaglioni Jean, Grange-Canal.

Pianzola A. et Geiser F., rue de la Mairie, 5.

Riotti E., rue de Fribourg, 6.

Grindatto J., Bernex.

Stucker-Brochu, rue Sismondi, 7-9.

Gottret Ph., Veyrier.

Vender J., rue de la Rôtisserie, 9.

Savoia F., rue St-Victor, 4, Carouge.

Stöckli A. et C^{ie}, rue Pradier, 8.

Vescio Ch. et C^{ie}, Coulouvrenière, 23.

Armand Jules, Châtelaine.

Darioli L., rue Leschot, 3.

Dupond Eugène, Grands Philosophes, 11 bis.

Chapelon Marc, Terrassière, 15.

Soc. anon. Fabrique de Fourneaux Sursée, Cours de Rive, 12.

Balsiger A., rue du Stand, 35.

2° NOTICE SUR LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DES SERVICES

La comptabilité des Services industriels se compose :

- a) d'une comptabilité complète par service, soit :
 - 1° service des eaux ;
 - 2° service de force motrice, comprenant principalement l'usine de Chèvres et le réseau de canalisations électriques émanant directement de cette usine ;
 - 3° service d'éclairage électrique, comprenant tous les réseaux de distribution secondaire, ainsi que les installations d'éclairage et de force motrice qui s'y rattachent ;
 - 4° service du gaz ;
 - 5° service des tramways.
- b) des comptes accessoires suivants :
 - 1° magasins, un compte par service ;
 - 2° compte général main-d'œuvre ;
 - 3° compte réserve générale.
 - 4° compte moteurs.

Pour chacun de ces services, la comptabilité générale présente au compte rendu une comptabilité industrielle et une comptabilité budgétaire.

La comptabilité industrielle est celle qui serait fournie par une compagnie industrielle, c'est-à-dire dégagée de toutes les charges dont elle est grevée pour les dépenses générales de la Ville, participations, amortissements supplémentaires, etc.

La comptabilité budgétaire est celle correspondant au budget.

Les comptes « Magasins » comportent pour chacun des services, le montant de l'inventaire à la fin de l'année précédente, les entrées et sorties de marchandises durant l'année et, enfin, l'inventaire de fin de l'exercice. Les marchandises sont livrées aux services, chacun par son propre magasin, au prix de revient, sans majoration.

Le compte main-d'œuvre paie la main-d'œuvre de chaque service et la facture ensuite mensuellement à ceux-ci avec une majoration uniforme. Cette majoration sert à couvrir les frais d'accidents, maladies (médecins, pharmaciens, indemnités, etc.), pour tout le personnel des services. Lorsque ces frais n'absorbent pas exactement le montant de la majoration, le solde disponible est reporté à l'année suivante : ce solde est actuellement de 43 862.05 fr. La majoration de 1915 a été de 6 % pendant le 1^{er} semestre, puis abaissée à 5 % pour le 2^{me} semestre.

Le compte Réserve est crédité chaque année des primes payées par les services pour les assurer contre les risques d'accidents, à des tiers, à des propriétés (responsabilité civile), contre les bris des glaces et vitres des usines et locaux des Services et, en partie, contre l'incendie, la Ville étant son propre assureur, sauf pour le cas d'incendie où elle s'assure partiellement à des compagnies d'assurances.

Le tableau page 320 indique la situation des capitaux engagés par la Ville pour les divers services.

L'intérêt de ces capitaux est fixé à 3,5 %.

La base admise pour les amortissements n'est pas uniforme pour tous les services.

Pour le service des eaux, ces amortissements sont constants, c'est-à-dire par fractions égales au nombre des années :

- en 10 ans pour installations de turbines chez les particuliers, compteurs en location, avances aux propriétaires, avances pour aspirateurs de poussière.
- » 25 » pour les pompes et turbines ;
- » 50 » pour les barrages, les canalisations et conduites d'alimentation ;
- » 100 » pour les bâtiments, digues, etc.

Pour le service du gaz et le service électrique, les amortissements sont progressifs et se calculent de 2 % à 5.24 % soit en 30 ans.

Pour l'usine de Chèvres de 1.2 % à 4.43 %, soit en 40 ans.

Pour la station d'électricité des tramways, sur la base de 5% soit 15 ans.

L'intérêt et l'amortissement d'un exercice sont calculés d'après le capital engagé au 31 décembre de l'année précédente.

Le capital des services industriels n'étant pas distinct des emprunts de la Ville, les amortissements ne sont pas effectués directement. Ils entrent en compte à la comptabilité municipale et suivent la marche des amortissements ordinaires qui se font sur la base de 1,2%, soit en 40 ans.

Pour les services dont l'amortissement prévoit une durée différente de celle des emprunts, on effectue un amortissement supplémentaire porté aux dépenses budgétaires.

Les services d'éclairage électrique et du gaz présentent un amortissement supplémentaire de 0,8%, représentant la différence entre le taux de 2% (amortissement en 30 ans) et le taux 1,2% (amortissement en 40 ans réellement effectué par la caisse municipale).

Pour le Service Force Motrice (Usine de Chèvres) il est fait, depuis et y compris 1901 un amortissement de 1,2% sur le capital dépensé par la Ville (non compris les frais d'incendie).

Suivant convention entre la Ville et la Commune de Plainpalais relative à l'entreprise de Chèvres, cette dernière a fourni une participation de 314,000 francs. Les recettes nettes sont réparties entre les deux participants, au prorata de leurs mises de fonds.

Lorsque le rendement n'atteint pas 6%, la différence est portée au compte intérêts arriérés ; ce compte est remboursé par l'excédent de rapport à 6% lorsque l'Usine de Chèvres fournit un rendement supérieur à ce taux. Chaque participant amortit sa part dans l'entreprise.

L'Etat a fourni une participation de 700,000 francs et jusqu'au 31 décembre 1908, il participait au bénéfice de l'entreprise dans les mêmes conditions que la Commune de Plainpalais.

Depuis le 1^{er} janvier 1909 (ensuite de la loi du 9 octobre 1909) et jusqu'à l'expiration de la concession de l'Usine de Chèvres, l'Etat recevra pour intérêts et amortissement de sa

participation de 700,000 francs, une annuité égale à 6 % de cette somme. L'Etat touche, en outre, une redevance de 2 fr. par cheval de force électrique de 24 heures produite par l'Usine pendant l'année. Cette redevance a été fixée à 15,000 francs par an.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES.

Les bénéfices réalisés par le *Service des eaux* sont entièrement versés au budget de la Ville. Une seule exception est faite pour les bénéfices réalisés sur la vente de l'eau dans la commune de Plainpâlais, dont une partie est réservée à cette commune (convention de 1883).

Service électrique. Les bénéfices réalisés sur la vente de l'énergie électrique par ce service dans la Ville de Genève et la plupart des communes desservies, sont versés au budget de la Ville. Exception est faite pour plusieurs communes qui ont passé avec la Ville des conventions aux termes desquelles elles reçoivent la moitié des bénéfices réalisés sur leur territoire par le Service électrique (voir Compte Rendu, page 324).

Service du gaz. Les bénéfices réalisés par le Service du gaz dans la Ville de Genève sont entièrement acquis à la Ville. Par contre, la plupart des communes desservies ont, avec la Ville, une convention qui leur attribue une participation aux bénéfices proportionnelle à la consommation effectuée sur le territoire de la commune, suivant arrêté du 22 février 1898.

Service de force motrice (Usine de Chèvres). Les recettes nettes de ce service sont réparties entre la Ville de Genève et la commune de Plainpâlais, au prorata des capitaux engagés par chacune de ces administrations, comme il a été dit ci-dessus.

5° RESULTATS GÉNÉRAUX

CHAPITRE XIV.

Administration générale.

MM. L. MENNET, secrétaire des Services industriels.

E. TRACHSEL, chef de la comptabilité.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté . . .	Fr. 122 100 —	Pour mémoire.	
Dépensé . . .	» 147 564 95	—	
Dépensé en plus	<u>Fr. 25 464 95</u>		

CHAPITRE XV.

Service des eaux (Coulouvrenière).

Directeur : M. A. BÉTANT.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté . . .	Fr. 486 800 —	Prévu . . .	Fr. 1 393 500 —
Dépensé . . .	» 471 205 65	Reçu . . .	» 1 395 403 45
En moins sur dépenses	<u>Fr. 15 594 35</u>	Reçu en plus	<u>Fr. 1 903 45</u>

CHAPITRE XVI.

Service électrique. Usine de Chèvres.

Chef de service : M. M. SAUGEY.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté . . .	Fr. 521 000 —	Prévu . . .	Fr. 1 463 600 —
Dépensé . . .	» 528 380 80	Reçu . . .	» 1 468 215 65
Dépensé en plus	<u>Fr. 7 380 80</u>	Reçu en plus	<u>Fr. 4 615 65</u>

CHAPITRE XVII.

Service électrique.

Directeur : M. J. GRAIZIER.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté . . .	Fr. 1 792 900 —	Prévu . . .	Fr. 3 239 000 —
Dépensé. . .	» 1 809 606 10	Reçu. . . .	» 3 047 968 60
Dépensé en plus .	<u>Fr. 16 706 10</u>	En moins sur recettes.	<u>Fr. 191 031 40</u>

CHAPITRE XVIII.

Service du gaz.

Directeur : M. A. DES GOUTTES.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté . . .	Fr. 2 595 200 —	Prévu . . .	Fr. 3 690 500 —
Dépensé. . .	» 2 696 060 80	Reçu. . . .	» 4 095 627 75
Dépensé en plus .	<u>Fr. 100 860 80</u>	Reçu en plus	<u>Fr. 405 127 75</u>

CHAPITRE XIX.

Service électrique.

TRAMWAYS.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté . . .	Fr. 372 160 —	Prévu. . . .	Fr. 455 000 —
Dépensé. . .	» 360 594 30	Reçu	» 430 244 45
En moins sur dépenses.	<u>Fr. 11 565 70</u>	En moins sur recettes.	<u>Fr. 24 755 55</u>

Comparaison avec le budget.

Les comptes suivants donnent une plus-value sur les *prévisions budgétaires* :

Service des eaux.	Fr.	17 497 80	
Service du gaz	»	<u>304 266 95</u>	Fr. 321 764 75

Tandis que les comptes suivants donnent une moins-value sur les *prévisions* de :

Administration générale	Fr.	25 464 95	
Usine de Chèvres	»	2 765 15	
Service électrique	»	207 737 50	
Tramways.	»	<u>13 189 85</u>	Fr. 249 157 45

en sorte que l'ensemble de l'exercice présente sur les *prévisions* une plus-value de Fr. 72 607 30

Comparaison avec 1914.

Les <i>recettes brutes</i> s'élèvent à	Fr.	10 437 459 90
contre, en 1914.	»	<u>9 545 258 —</u>
augmentation	Fr.	<u>892 201 90</u>

Les <i>dépenses</i> s'élèvent à	Fr.	6 013 412 60
contre, en 1914	»	<u>5 742 401 50</u>
augmentation	Fr.	<u>271 311 10</u>

Les <i>recettes nettes</i> atteignent	Fr.	4 424 047 30
contre, en 1914	»	<u>3 803 156 50</u>
augmentation de	Fr.	<u>620 890 80</u>

Le *capital dépensé* par la Ville au 31 décembre 1914 étant de 59 282 655 fr. 10, il en résulte un rendement de 7,98 % pour intérêts, amortissement et bénéfices. (Voir tableau page 320).

Le nombre des *communes desservies* par les différents services est de 46.

Les sommes versées par la Ville pour *maladies et accidents* se sont élevées à 51 909 fr. 90 pour maladies et à 37 309 fr. 60 pour accidents, soit respectivement aux 3,40 ‰ et 2,45 ‰ du coût total de la main-d'œuvre.

Les *travaux neufs* effectués en 1915 ont coûté 643 666 fr. 45; ils atteignaient en 1914 la somme de 8 750 746 fr. 60.

Les *capitaux dépensés* ont ainsi passé de 59 282 655 fr. 10 (éclairage municipal dans diverses communes non compris) à 59 926 321 fr. 55.

Les *amortissements* de la comptabilité industrielle effectués en 1915 atteignent 1 367 403 fr. 50, ce qui porte le total des amortissements à fin 1915 à 18 074 582 fr. 40, en sorte que les *capitaux engagés* à la même époque ne sont plus que de 41 851 739 fr. 15.

Pour les résultats des différents services voir tableaux pages 320 et suivantes.

4° COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

Rendement du Capital fourni par la Ville aux Services Industriels.

COMPTES	Au 31 décembre 1914			Au 31 décembre 1915					Rendement %
	A Capital dépensé	B Amortissements	C Capital engagé A - B	D Dépensé en 1915	E Capital dépensé A + D	F Amortissements en 1915	G Total des Amortissements B + F	H Capital engagé E - G	du CAPITAL DÉPENSÉ ² au 31 décembre 1914
Eaux	14,642,307 95	7,688,052 15	6,954,255 80	28,056 55	14,670,364 50	193,754 60	7,881,806 75	6,788,557 75	6 39
Forces motrices ¹ . .	13,989,646 50	2,296,273 85	11,693,372 65	366,485 90	14,356,132 40	246,477 40	2,542,751 25	11,813,381 15	6 67
Electricité	11,153,331 10	2,332,314 50	8,821,016 60	1,219,948 45	12,373,279 55	326,551 15	2,658,865 65	9,714,413 90	11 49
Gaz	18,831,026 05	3,799,076 —	15,031,950 05	-970,824 45 ³	17,860,201 60	559,275 35	4,358,351 35	13,501,850 25	7 86
Tramways	666,343 50	591,462 40	74,881 10	—	666,343 50	41,345 —	632,807 40	33,536 10	9 15
Eclairage Municip. dans diverses com- munes	59,282,655 10	16,707,178 90	42,575,476 20	643,666 45	59,926,321 55	1,367,403 50	18,074,582 40	41,851,739 15	7 98
	69,522 25	19,865 65	49,656 60	—	69,522 25	93 65	10,959 30	49,562 95	
	59,352,177 35	16,727,044 55	42,625,132 80	643,666 45	59,995,843 80	1,367,497 15	18,094,541 70	41,901,302 10	

Rendement de 1914 7 92

¹ Capital Ville seule, créance Etat (700,000 fr.) et participation de Plainpalais (314,000 fr.) non comprises.

² Capital réellement dépensé, sans amortissement.

³ Vente de l'Ancienne Usine déduite.

N. B. Le rendement est calculé d'après la recette nette, frais d'administration déduits, amortissements budgétaires déduits des dépenses.

Résultats budgétaires de 1915.

COMPTES	RECETTES			DÉPENSES			RECETTES NETTES	RECETTES NETTES EN PLUS DU BUDGET OU EN MOINS (-)
	EFFECTIVES	PRÉVUES AU BUDGET	DIFFÉRENCE EN PLUS OU EN MOINS (-)	EFFECTIVES	PRÉVUES AU BUDGET	DIFFÉRENCE EN PLUS OU EN MOINS (-)		
Administration	—	—	—	147,564 95	122,100 —	25,464 95	— 147,564 95	— 25,464 95
Eaux	1,395,403 45	1,393,500 —	1,903 45	471,205 65	486,800 —	— 15,594 35	924,197 80	17,497 80
Forces motrices	1,468,215 65	1,463,600 —	4,615 65	528,380 80	521,000 —	7,380 80	939,834 85	— 2,765 15
Electricité	3,047,968 60	3,239,000 —	— 191,031 40	1,809,606 10	1,792,900 —	16,706 10	1,238,362 50	— 207,737 50
Gaz	4,095,627 75	3,690,500 —	405,127 75	2,696,060 80	2,595,200 —	100,860 80	1,399,566 95	304,266 95
Tramways	430,244 45	455,000 —	— 24,755 55	360,594 30	372,160 —	— 11,565 70	69,650 15	— 13,189 85
	10,437,459 90	10,241,600 —	195,859 90	6,013,412 60	5,890,160 —	123,252 60	4,424,047 30	72,607 30
					En 1914 . . .		3,803,156 50	
							620,890 80	
								Plus-value de recettes nettes de l'exercice 1915 par rapport à 1914 . . .

Cette plus-value se répartit comme suit entre les Services :

Administr. générale	Fr. — 15,361 20
Eaux	" — 39,606 —
Forces motrices	" + 46,575 50
Electricité	" + 92,337 45
Gaz	" + 534,288 75
Tramways	" + 2,656 30
	<u>Fr. + 620,890 80</u>

Note explicative du tableau général Comptabilité Industrielle.

Les sommes indiquées représentent le compte de Profits et Pertes de chacun des services, réunis en tableau ; ces comptes totalisés donnent l'ensemble des dépenses d'exploitation, des intérêts et des amortissements des Services industriels. Le montant total de ces sommes, déduit de la recette, forme le solde à répartir ou bénéfice net.

Cette répartition du solde est faite suivant les conventions passées entre la Ville, l'Etat et les Communes.

Pour l'entreprise de Chèvres, la part de recette nette revenant à la Commune de Plainpalais ne subit aucune diminution pour intérêt ou amortissement dans la comptabilité des Services industriels ; les 402,762 fr. 45 et 246,477 fr. 40 comptés à Chèvres pour ces deux postes, ne le sont que sur le capital dépensé par la Ville seule (frais d'incendie non compris), ceci pour l'établissement du compte *particulier* Ville dans l'entreprise de Chèvres.

Comptabilité industrielle.

DÉPENSES

	Administration	Entretien	TOTAL
Service des eaux	16,630 55	373,401 05	390,031 60
Usine de Chèvres	18,563 70	465,790 30	484,354 —
Service électrique	45,346 70	1,523,778 95	1,569,125 65
Service du gaz	58,347 20	2,445,962 75	2,504,309 95
Tramways	8,676 80	360,594 30	369,271 10
Totaux 1915	147,564 95	5,169,527 35	5,317,092 30
» 1914	132,203 75	4,907,824 90	5,040,028 65
Augmentation	15,361 20	261,702 45	277,063 65
Diminution	—	—	—

RÉPARTITION

	Solde à répartir.	ÉTAT	VILLE	PLAIN-PALAIS	EAUX-VIVES	PETIT-SACONNEX	CAROUGE	CHÈNE-BOUGERIES	LANCY	CHÈNE-BOURG	VERSOIX
Eaux	563,659 65	—	549,478 15	14,181 50	—	—	—	—	—	—	—
Usine Chèvres	334,621 80	42,000 —	272,031 30	20,590 50	—	—	—	—	—	—	—
Service électr.	820,886 50	—	674,285 60	82,176 20	39,947 85	25,680 40	4,675 30	180 20	735 20	—	2714 30
» gaz	530,890 25	—	427,873 35	—	39,369 35	27,877 70	12,232 60	7,256 90	6,419 90	1,953 90	1,130 30
Tramways	17,007 50	—	17,007 50	—	—	—	—	—	—	—	—
1915	2,267,065 70	42,000 —	1,940,675 90	116,948 20	79,317 20	53,558 10	16,907 90	7,437 10	7,155 10	1,953 90	-1,583 30
1914	2,135,316 90	42,000 —	1,831,387 —	112,047 65	73,554 45	45,882 90	16,906 —	6,769 50	2,850 85	1,468 50	-1,716 30
Augmentation	131,748 80	—	109,288 90	4,900 55	5,762 75	7,675 20	1 90	667 60	4,304 25	485 40	133 30
Diminution	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

1914

Etat	42,000 —	—
Ville	—	1,831,387 —
Plainpalais	112,047 65	—
Eaux-Vives	73,554 45	—
Petit-Saconnex	45,882 90	—
Carouge	16,906 —	—
Chêne-Bougeries	6,769 50	—
Lancy	2,850 85	—
Chêne-Bourg	1,468 50	—
Versoix	— 1,716 35	—
Pregny	535 10	—
Thônex	209 05	—
Cologny	597 75	—
Collonge-Bellerive	658 20	—
Vernier	998 75	—
Veyrier	233 55	—
Vandœuvres	181 45	—
Plan-les-Ouates	163 25	—
Grand-Saconnex	190 10	—
Onex	73 85	—
Confignon	55 75	—
Troinex	52 05	—
Bernex	63 70	—
Perly-Certoux	—	—
Bardonnex	56 75	—
Meyrin	97 10	—
Genthod	—	—
	803,929 90	
		2,135,316 90

¹ Intérêts et amortissements sur capital Ville seule; frais d'incendie non compris.

² Bénéfice d'appareillage privé compris.

³ A rembourser sur éclairage public, pour ramener ce dernier au prix de revient Fr. 2428 90
Perte sur éclairage particulier » 5143 20
A solder par la commune Fr. 2714 30

Résultats généraux.

D'EXPLOITATION

INTÉRÊTS	AMORTISSEMENTS	SOLDE à répartir, soit bénéfice net.	TOTAL (équivalent aux recettes d'exploitation)
240,224 20	193,754 60	553,659 65	1,887,670 05
402,762 45	246,477 40	334,621 80	1,468,215 65
286,882 05	326,551 15	820,886 50	3,003,445 35
501,152 20	559,275 35	530,890 25	4,095,627 75
2,620 85	41,345 —	17,007 50	430,244 45
1,433,641 75	1,367,403 50	2,267,065 70	10,385,203 25
1,215,629 55	1,093,414 90	2,135,316 90	9,484,390 —
218,012 20	273,988 60	131,748 80	900,813 25

DU SOLDE

PREGNY	THONEX	COLOGNY	COLLONGE- BELLERIVE	VERNIER	VEYRIER	Vandœuvre	PLAN-LES- OUATES	Grand- Saconnex	ONEX	CONPIGNON	TROINEX	BERNEX	PERLY- CERTOUX	Bardonnex	MEYRIN	GENTHOD
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	-4,079 95	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
747 —	303 25	754 40	882 55	1,880 55	702 70	249 95	214 30	262 60	96 05	71 15	68 45	73 85	68 90	83 10	183 80	133 —
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
747 —	303 25	754 40	882 55	-2,199 40	702 70	249 95	214 30	262 60	96 05	71 15	68 45	73 85	68 90	83 10	183 80	133 —
535 10	209 05	597 75	658 20	998 75	233 55	181 45	163 25	190 10	73 85	55 75	52 05	63 70	—	56 75	97 10	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
211 90	94 20	156 65	224 35	—	469 15	68 50	51 05	72 50	22 20	15 40	16 40	10 15	68 90	26 35	86 70	133 —
—	—	—	—	3,198 15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

1915

	En plus.	En moins.
42,000 —	—	—
116,948 20	109,288 90	—
79,317 20	4,900 55	—
53,558 10	5,762 75	—
16,907 90	7,675 20	—
7,437 10	1 90	—
7,155 10	667 60	—
1,953 90	4,304 25	—
1,583 35	485 40	—
747 —	133 —	—
303 25	211 90	—
754 40	94 20	—
882 55	156 65	—
— 2,199 40	224 35	—
702 70	—	3,198,15
249 95	469 15	—
214 30	68 50	—
262 60	51 05	—
96 05	72 50	—
71 15	22 20	—
68 45	15 40	—
73 85	16 40	—
68 90	10 15	—
83 10	68 90	—
183 80	26 35	—
133 —	86 70	—
	133 —	—
	326,389 80	
	2,267,065 70	
	134,946 95	3,198,15
	131,748 80	

RÉSERVE GÉNÉRALE

Situation au 31 décembre 1915.

	DOIT	AVOIR	SOLDES	
			DOIT	AVOIR
Service des eaux	26,197 45	578,655 20	—	552,457 75
Appareillage électrique	14,869 —	43,008 25	—	28,139 25
Assurance contre l'incendie	—	125,012 70	—	125,012 70
» responsabilité civile	113 25	94,086 80	—	93,973 55
» contre les risques éclatement machines	—	1,544 50	—	1,544 50
» contre le bris des glaces et vitres	2,540 —	17,817 35	—	15,277 35
Réserve Magasin Service du gaz	—	21,764 55	—	21,764 55
» » Service des eaux	—	68,107 75	—	68,107 75
» » Service électrique	—	60,894 70	—	60,894 70
Solde de dépôt anc. Cie du Gaz	1,970 —	12,599 30	—	10,629 30
Immeuble Services industriels rue de l'Arquebuse	118,400 95	—	118,400 95	—
Réserve générale (solde à nouveau)	953,899 40	94,498 95	859,400 45	—
	<u>1117,990 05</u>	<u>1117,990 05</u>	<u>977,801 40</u>	<u>977,801 40</u>
Réserve, solde disponible à nouveau	—	—	859,400 45	—

SOUSCRIPTION PUBLIQUE EN FAVEUR DES FAMILLES DES VICTIMES
DE L'EXPLOSION A L'USINE A GAZ AU 31 DÉCEMBRE 1915.

Situation à fin 1915.

	Doit.	Avoir.
Solde fin 1914	—	16,419 20
Recettes 1915 (intérêts)	—	574 70
Rentes payées aux enfants mineurs	2,316 —	
Valeur actuelle des rentes aux enfants mineurs	12,405 25	
Solde réservé	2,272 65	
	<u>14,677 90</u>	
	<u>16,993 90</u>	<u>16,993 90</u>
Solde à nouveau		14,677 90

Compte du personnel en 1915.

1915	DÉBIT	CRÉDIT	SOLDES	
			DÉBIT	CRÉDIT
Ville de Genève.	1,650,592 25	1,613,730 20	36,862 05	—
Main-d'œuvre	1,522,700 70	1,522,700 70	—	—
Adm. générale, Maladies.	4,344 05	10 —	4,334 05	—
Service des eaux »	7,004 90	—	7,004 90	—
Usine de Chèvres »	3,838 40	—	3,838 40	—
Service électrique »	14,271 35	—	14,271 35	—
Service du gaz »	22,454 —	—	22,454 —	—
Tramways »	7 20	—	7 20	—
Service des eaux, Accidents.	2,586 75	—	2,586 75	—
Usine de Chèvres »	3,422 45	—	3,422 45	—
Service électrique »	4,229 90	—	4,229 90	—
Service du gaz »	27,070 50	—	27,070 50	—
Adm. Générale, Budget.	97,723 70	101,900 80	—	4,177 10
Service des eaux »	163,979 80	173,005 40	—	9,025 60
Usine de Chèvres »	131,044 20	138,201 —	—	7,156 80
Service électrique »	296,458 95	312,704 90	—	16,245 95
Service du gaz »	429,128 30	452,775 55	—	23,647 25
Tramways »	18,125 85	19,123 10	—	997 25
Serv. des eaux, Hors-Budget	28,113 45	29,669 55	—	1,556 10
Usine de Chèvres »	15,109 45	16,274 85	—	1,165 40
Service électrique »	316,212 90	333,413 35	—	17,200 45
Service du gaz »	26,804 10	28,283 —	—	1,478 90
Dépôt p. avance de caisse	7,000 —	—	7,000 —	—
Profits et Pertes 1914 . .	—	50,430 75	—	50,430 75
Total	4,792,223 15	4,792,223 15	133,081 55	133,081 55

Main-d'œuvre.	1,522,700 fr. 70.	
Maladies	3,40 ‰	Fr. 51 909 90
Accidents	2,45 ‰	» 37 309 60
		<u>Fr. 89 219 50</u>
Dépôt pour avance de caisse		Fr. 7 000 —
Ville de Genève.		» 36 862 05
Total égal au chiffre ci-dessus		<u>Fr. 133 081 55</u>

N. B. Le personnel payé par les Services Industriels a été en moyenne de 700 ouvriers et employés. (1914 : 660).

Profits et pertes du compte Personnel.

Exercice 1915.

DOIT			AVOIR		
1915	à <i>Maladies :</i>		1915		
Déc. 31	Adm. gén., dép. de l'année	4,334 05	Janvier 1	Solde au 31 décembre 1914.	50,430 75
»	service des eaux »	7,004 90	Déc. 31	par <i>Budget :</i>	
»	usine de Chèvres »	3,838 40	»	Admin. gén. recettes de l'année	4,177 10
»	service électrique »	14,271 35	»	service des eaux »	9,025 60
»	» du gaz »	22,454 —	»	usine de Chèvres »	7,156 80
»	tramways »	7 20	»	service électrique »	16,245 95
»	à <i>Accidents :</i>		»	» du gaz »	23,647 25
»	service des eaux »	2,586 75	»	tramways »	997 25
»	usine de Chèvres »	3,422 45	»	par <i>Hors-Budget :</i>	
»	service électrique »	4,229 90	»	service des eaux »	1,556 10
»	» du gaz »	27,070 50	»	usine de Chèvres »	1,165 40
»	Solde à nouveau	43,862 05	»	service électrique »	17,200 45
			»	» du gaz »	1,478 90
			»		
		<u>133,081 55</u>	1915		<u>133,081 55</u>
			Déc. 31	Solde à ce jour	<u>43,862 05</u>

Doit.		MAGASIN DU SERVICE DES EAUX		Avoir	
1915			1915		
1 Jan.	Montant des marchandises en magasin, suivant inventaire au 31 décembre 1914	310,151 70	31 Déc.	Marchandises livrées en 1915 .	126,075 3
31 Déc.	Marchandises entrées en 1915 .	138,475 30	»	Marchandises en magasin, suivant inventaire à ce jour, solde à nouveau	322,551 6
				(Dépréciation spéciale fr. 4,887 05 déduite.)	
		<u>448,627 —</u>			<u>448,627 —</u>
1915					
31 Déc.	Marchandises en magasin, suivant inventaire à ce jour . .	322,551 65			

Doit MAGASIN DE L'USINE DE CHÈVRES Avoir

1915 1 Jan.	Montant des marchandises en magasin, suivant inventaire au 31 décembre 1914 . . .	13,419 75	1915 31 Déc.	Marchandises livrées en 1915 .	5,113 80
31 Déc.	Marchandises entrées en 1915 .	4,122 70	"	Marchandises en magasin, suivant inventaire à ce jour, solde à nouveau	12,428 65
		<hr/>			<hr/>
		17,542 45			17,542 45
1915 31 Déc.	Marchandises en magasin, suivant inventaire à ce jour . .	12,428 65			

MAGASIN DU SERVICE ÉLECTRIQUE

1915 1 Jan.	Montant des marchandises en magasin, suivant inventaire au 31 décembre 1914 . . .	629,126 20	1915 31 Déc.	Marchandises livrées en 1915 .	1,370,543 20
31 Déc.	Marchandises entrées en 1915 .	993,889 30	"	Marchandises en magasin, suivant inventaire à ce jour, compris charbon de l'Usine à vapeur fr. 27,523 05, solde à nouveau	252,472 30
		<hr/>			<hr/>
		1,623,015 50			1,623,015 50
1915 31 Déc.	Marchandises en magasin suivant inventaire à ce jour . .	252,472 30			

MAGASIN DU SERVICE DU GAZ

1915 1 Jan.	Montant des marchandises en magasin, suivant inventaire au 31 décembre 1914 . . .	107,268 65	1915 31 Déc.	Marchandises livrées en 1915 .	157,084 80
31 Déc.	Marchandises entrées en 1915 .	202,794 25	"	Marchandises en magasin, suivant inventaire à ce jour, solde à nouveau	152,978 10
		<hr/>			<hr/>
		310,062 90			310,062 90
1915 31 Déc.	Marchandises en magasin, suivant inventaire à ce jour . .	152,978 10			

COMPTE MOTEURS (Service électrique).

1914 31 Déc.	Valeur actuelle des moteurs et des installations à ce jour . .	305,223 25	1915 31 Déc.	Rentrées d'installations et ventes de moteurs	5,212 90
1915 31 Déc.	Achats de moteurs et installations diverses	25,472 75	"	Location de moteurs (amortissement)	37,498 70
		<hr/>	"	Solde à nouveau	287,984 40
		330,696 —			<hr/>
		330,696 —			330,696 —
1915 31 Déc.	Valeur actuelle des moteurs et des installations à ce jour . .	287,984 40			

Répartition des recettes en 1915
faites dans les communes.

Nos	COMMUNES	EAUX	FORCES MOTRICES	SERVICE Electrique	GAZ	TRAMWAYS	TOTAL 1915	TOTAL 1914
1	Genève	645,502 65	1,275,142 95	1,620,593 70	2,793,226 05	430,244 45	6,764,709 80	6,040,965 30
2	Eaux-Vives	109,637 25	—	292,770 —	433,804 40	—	836,211 65	800,091 70
3	Plainpalais	253,391 30	38,210 50	531,307 65	2,939 05	—	825,848 50	784,632 05
4	Petit-Saconnex	140,788 15	62,327 70	204,732 20	317,320 60	—	725,168 65	667,611 60
5	Carouge	19,881 45	1,920 —	76,024 30	138,820 25	—	236,646 —	245,656 75
6	Vernier	29,536 95	75,105 35	19,056 20	45,677 40	—	169,375 90	156,466 25
7	Lancy	36,302 55	4,537 50	32,845 20	71,499 25	—	145,184 50	126,607 95
8	Chêne-Bougeries	—	166 —	47,590 30	80,920 50	—	128,676 80	124,249 60
9	Versoix	16,717 80	—	18,804 20	15,893 90	—	51,415 90	47,314 20
10	Chêne-Bourg	—	—	10,819 70	36,352 10	—	47,171 80	44,900 45
11	Cologny	5,827 75	—	14,050 10	19,297 35	—	39,175 20	38,315 55
12	Pregny	11,975 55	—	11,278 85	16,331 95	—	39,586 35	35,931 60
13	Collonge-Bellerive	6,779 35	—	10,441 05	19,097 50	—	36,317 90	33,751 30
14	Thônex	7,369 15	—	9,150 50	14,341 65	—	30,861 30	28,159 75
15	Plan-les-Ouates	9,653 10	—	4,747 55	10,401 20	—	24,801 85	23,264 70
16	Grand-Saconnex	6,606 45	—	7,580 70	10,881 85	—	25,069 —	23,146 25
17	Genthod	8,304 40	—	6,867 —	4,588 25	—	19,759 65	19,918 85
18	Bellevue	7,962 45	3,485 65	7,177 10	1,870 25	—	20,495 45	19,253 —
19	Meyrin	9,368 65	—	3,487 55	8,085 75	—	20,941 95	19,032 05
20	Veyrier	1,630 90	—	3,513 —	16,039 70	—	21,183 60	18,083 85
21	Satigny	10,026 15	—	7,872 55	—	—	17,898 70	16,979 65
22	Vandœuvres	527 50	—	4,534 70	11,826 40	—	16,888 60	16,415 40
23	Dardagny	1,485 40	7,320 —	7,318 90	—	—	16,124 30	15,170 35

24	Bernex	6,151 75	—	6,687 80	4,171 60	—	17,011 15	11,770 30
25	Onex	4,735 75	—	2,504 80	5,213 30	—	12,453 85	11,290 55
26	Corsier	3,262 15	—	8,275 45	—	—	11,537 60	11,244 40
27	Bardonnex	2,981 90	—	4,728 85	4,304 10	—	12,014 85	11,118 25
28	Jussy	4,628 05	—	6,224 10	—	—	10,852 15	10,862 80
29	Confignon	2,799 40	—	2,081 90	4,067 25	—	8,948 55	8,363 50
30	Troinex	3,492 95	—	1,583 35	3,777 10	—	8,853 40	7,983 95
31	Anières	4,649 65	—	3,515 75	—	—	8,165 40	7,890 05
52	Perly-Certoux	2,216 40	—	2,378 20	3,726 85	—	8,321 45	7,819 45
33	Hermance	2,744 05	—	4,726 35	—	—	7,470 40	7,685 70
34	Meinier	2,001 75	—	3,311 40	—	—	5,313 15	5,163 35
35	Cartigny	1,920 85	—	3,663 65	—	—	5,584 50	5,117 45
36	Presinge	4,554 65	—	—	—	—	4,554 65	4,541 15
37	Soral	2,007 05	—	2,512 60	—	—	4,519 65	4,488 50
38	Avully	2,225 20	—	2,179 70	—	—	4,404 90	4,280 55
39	Russin	1,800 90	—	2,032 40	—	—	3,833 30	3,670 35
40	Choulex	170 —	—	1,974 30	1,152 20	—	3,296 50	3,334 60
41	Laconnex	1,137 45	—	1,828 25	—	—	2,965 70	2,825 65
42	Avusy	661 40	—	2,038 15	—	—	2,699 55	2,569 50
43	Collex-Bossy	—	—	2,748 45	—	—	2,748 45	2,267 20
44	Gy	1,065 55	—	1,261 50	—	—	2,327 05	2,237 25
45	Chancy	—	—	2,073 30	—	—	2,073 30	2,197 95
46	Aire-la-Ville	921 70	—	1,115 40	—	—	2,037 10	1,935 15
		<u>1,395,403 45</u>	<u>1,468,215 65</u>	<u>3,022,008 65</u>	<u>4,095,627 75</u>	<u>430,244 45</u>	<u>10,411,499 95</u>	<u>9,486,575 75</u>
	Recettes compte appareil- lage	—	—	25,959 95	—	—	25,959 95	16,957 40
	Totaux des recettes bud- gétaires	<u>1,395,403 45</u>	<u>1,468,215 65</u>	<u>3,047,968 60</u>	<u>4,095,627 75</u>	<u>430,244 45</u>	<u>10,437,459 90</u>	<u>9,503,533 15</u>

1915

A. Administration

1914	DÉPENSES BUDGET-CHAPITRE XIV	VOTÉ	Dépenses suivant comptabilité	
			partielles	totales
	<i>Secrétariat :</i>			
5,041 65	a) Traitement du Secrétaire	5,550 —	5,500 —	
1,362 40	b) » du Commis	2,200 —	1,211 55	
3,262 10	c) Frais divers	2,500 —	4,164 55	
1,206 35	c ^{bis}) Salaires payés au personnel mobilisé	—	863 65	
		10,200 —		11,739 75
	<i>Comptabilité et Caisse :</i>			
5,600 —	d) Traitement du Contrôleur-Chef de la Comptab.	5,600 —	7,358 30	
5,200 —	e) » du Caissier	5,200 —	5,200 —	
16,700 50	f) » de trois sous-caissiers et quatre aides	17,000 —	20,404 80	
16,769 95	g) » du Comptable	21,000 —	18,960 95	
	h) » des employés à la comptabilité			
49,903 70	i) » des receveurs	44,000 —	54,536 40	
6,815 05	j) Frais généraux	7,000 —	8,864 55	
5,500 —	k) Loyer du local de la Caisse	5,500 —	5,500 —	
2,861 55	l) Caisse de retraite et d'invalidité	2,800 —	3,112 70	
4,167 50	m) Assurance du personnel	3,800 —	4,177 10	
7,813 —	n) Salaires payés au personnel mobilisé	—	7,710 40	135,825 20
<u>132,203 75</u>	TOTAUX	<u>122,100 —</u>		<u>147,564 95</u>
	Dépensé en 1915			147,564 95
	» » 1914			132,203 75
	Augmentation des dépenses en 1915 15,361 20			

générale.

1915

1914	RECETTES	PRÉVU AU BUDGET	RECETTES 1915
Pour mémoire	pour mémoire	pour mémoire

DÉPENSES							
1914	BUDGET CHAPITRE XV	VOTÉ		DÉPENSES			
				Industrielles		Budgétaires	
		Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.
A. Exploitation.							
7,500 —	a. Traitement du directeur	7,500 —		7,500 —			
11,803 40	b. " des Employés de bureaux	14,000 —		12,189 80			
12,432 30	c. Frais généraux	14,000 —		11,729 95			
4,200 —	d. Traitement du chef de service (logement)	4,200 —		4,200 —			
9,982 50	f. Assurance du personnel (accidents et maladies)	9,000 —		9,025 60			
279 65	g. Indemnités pour habillement	600 —		677 25			
6,297 35	h. Entretien des bâtiments	5,000 —		10,174 85			
1,501 15	i. Chauffage	1,000 —		2,000 30			
1,492 60	j. Eclairage	1,000 —		1,331 —			
11,031 55	k. Entretien du barrage	15,000 —		13,151 30			
77,823 80	l. " des pompes et turbines	70,000 —		77,469 05			
21,235 55	m. Energie et service de réserve (pompes et dynamos)	20,000 —		20,489 75			
57,657 90	n. Entretien des canalisations et des réservoirs	60,000 —		52,230 20			
27,729 10	o. " des concessions particulières	40,000 —		23,691 30			
7,941 20	p. " de l'outillage et des appareils électriques	12,000 —		12,134 45			
24,981 55	q. " des compteurs en location	35,000 —		23,824 50			
1,615 70	r. " des bouches à eau particulières	1,500 —		1,740 65			
5,119 65	s. " des turbines à domicile	3,000 —		3,419 25			
6,387 —	t. Contributions	6,500 —		6,216 05			
7,459 —	u. Assurances	7,500 —		7,434 80			
6,171 90	v. Caisse de retraite et d'invalidité	6,500 —		6,270 10			
2,000 —	w. Réempoissonnement du Rhône et de l'Arve	2,000 —		2,000 —			
50,000 —	x. Fonds de renouvellement	50,000 —		50,000 —			
13,994 —	y. Salaires payés au personnel mobilisé			14,500 90			
B. Divers.							
24,135 10	a. Amortissement supplémentaire sur les comptes extra-budgétaires	28,000 —				28,166 35	
18,922 25	b. Part du bénéfice en faveur de la Commune de Plainpalais, pour l'exercice de 1914	17,500 —				17,173 30	
45,219 20	c. Intérêts du rachat des canalisations de l'Etat	44,500 —				44,731 55	
C. Dépenses pour le Compte général de la Ville							
4,479 20	a. Entretien des fontaines	3,000 —				1,296 60	
11,603 70	b. " des hydrantes	6,000 —				6,004 80	
3,060 25	c. Fontaines et bouches nouvelles	2,500 —				432 —	
							97,804 60
						373,401 05	373,401 05
483,956 55		Totaux de 1915	486,800 —			471,205 65	
		" 1914	471,125 —			483,956 55	
		EN PLUS EN 1915	15,675 —			-12,750 90	

RECETTES

1914	BUDGET CHAPITRE XV	VOTÉ		EFFECTUÉ	
A. Exploitation.		Fr.	C.	Fr.	C.
436,395 35	a. Eau ménagère, basse pression	432,000	—	436,567	40
325,578 40	b. » » haute »	310,000	—	328,314	70
15,572 55	c. Eau motrice, basse pression	16,000	—	15,483	30
289,478 95	d. » » haute »	250,000	—	252,296	20
55,233 85	e. Eau industrielle, basse pression	57,000	—	48,955	70
41,607 60	f. » » haute »	45,000	—	41,286	75
34,076 —	g. Recettes de l'entretien des concessions et de la location des appareils et outils	34,000	—	34,508	—
15,220 20	h. Recettes de la location des compteurs	16,000	—	15,737	85
3,731 40	i. » » » vente de vieux matériaux	3,000	—	9,535	45
7,816 70	j. » des bouches à eau particulières	7,000	—	7,795	80
2,741 —	k. » » vacations	2,000	—	3,012	25
21,165 20	l. » compensant les frais généraux pour des tra- vaux exécutés chez les particuliers	27,000	—	11,176	65
176,000 —	m. Produit de l'eau affectée aux services municipaux	179,000	—	179,000	—
4,000 —	n. Loyers divers	4,000	—	4,000	—
	Recettes d'exploitation	1,382,000	—	1,387,670	05
B. Recettes pour le compte général de la Ville.					
4,479 20	a. Entretien des fontaines	3,000	—	1,296	60
11,603 70	b. » » » hydrantes	6,000	—	6,004	80
3,060 25	c. Fontaines et bouches nouvelles	2,500	—	432	—
	Totaux de 1915	1,393,500	—	1,395,403	45
	» 1914	1,441,500	—	1,447,760	35
	EN MOINS EN 1915.	48,000	—	52,356	90
Comparaison avec 1914					
	Recettes en moins	Fr.	52,356	90	
	Dépenses en moins	»	12,750	90	
	Diminution de recettes nettes en 1915 sur 1914.	Fr.	39,606	—	
1,447,760 35					

Doit		COMPTE PROFITS ET PERTES			
DÉPENSES		Fr.	C.	Fr.	C.
Frais d'exploitation		373,401	05		
Part des frais d'Administration générale 11,27 % de Fr. 147,564,95		16,630	55	390,031	60
Intérêts 3 1/2 % sur capital au 31 décembre 1914				240,224	20
Amortissements				193,754	60
Bénéfice net				563,659	65
				<u>1,387,670</u>	<u>05</u>
Actif		BILAN AU			
		Fr.	C.	Fr.	C.
Dépenses d'installations au 31 décembre 1914				14,642,307	95
Amortissements acquis au 31 décembre 1914		7,688,052	15		
Amortissements de 1915		193,754	60	7,881,806	75
				<u>6,760,501</u>	<u>20</u>
Installations de 1915				28,056	55
Débiteurs divers (travaux en cours compris)				3,111	55
Compte exploitation				108,696	50
				<u>6,900,365</u>	<u>80</u>
Doit		COMPTE FONDS DE RENOUVELLEMENT			
				Fr.	C.
1915	Dépenses de 1915			45,290	05
Déc. 31	Solde à nouveau			97,271	55
				<u>142,561</u>	<u>60</u>

SERVICE DES EAUX

DE L'EXERCICE 1915		Avoir	
RECETTES		Fr.	C.
Abonnements divers, etc.		1,387,670	05
		1,387,670	05
31 DÉCEMBRE 1915		Passif	
		Fr.	C.
Compte Capital		5,314,252	10
Etat de Genève, solde du compte rachat de ses canalisations		1,474,305	65
Fonds de renouvellement		97,271	55
Compte participation commune de Plainpalais		14,181	50
Créanciers divers (Paiements d'avance)		355	—
		6,900,365	80
DU SERVICE DES EAUX		Avoir	
		Fr.	C.
1914 déc. 31	Solde à ce jour	92,561	60
1915 »	Apport budgétaire	50,000	—
		142,561	60
1915 »	Solde créancier à ce jour	97,271	55

DOIT Commune de Plainpalais sa part au bénéfice sur Service des Eaux. Exercice 1915. AVOIR

1915. — Frais d'exploitation . . .	373,401 05		1915. Recettes en dehors de la Commune de Plainpalais	1,134,278 75	
Part des frais d'Administration générale	16,630 55		Recettes dans la commune de Plainpalais. . .	253,391 30	
		390,031 60			1,387,670 05
Intérêts et amortissements					
5 1/4 % sur 13,085,421 fr. 25 =		686,984 60			
Bénéfice net		310,653 85			
		<u>1,387,670 05</u>			<u>1,387,670 05</u>
			Bénéfice dans la Commune :		
			$310,653.85 \times 253,391.30 =$		
			1,387,670.05	56,726 —	
			dont 25 % au profit de la Commune. . .		<u>14,181 50</u>

SERVICE DES EAUX

Situation des crédits au 31 décembre 1915.

COMPTES	CRÉDITS VOTÉS	DÉPENSÉ AU 31 DÉCEMBRE 1914	DÉPENSÉ EN 1915	TOTAL DES DÉPENSES	NON DÉPENSÉ
Imprévu et frais généraux	37,692 35	—	—	—	37,692 35
Canalisations nouvelles	3,707,000 —	3,608,007 30	1,223 35	3,609,230 65	97,769 35
Amélioration des réseaux dans le Canton	555,000 —	505,306 65	—	505,306 65	49,693 35
Modification conduite d'alimentation	160,000 —	119,929 45	—	119,929 45	40,070 55
	4,422,000 —	4,233,243 40	1,223 35	4,234,466 75	187,533 25

1915

Tableau des dépenses d'installations du Service des Eaux.

	COÛT DES INSTALLATIONS			Capital au 31 déc à compter comptabil avec la Cor Plainpièr
	au 31 Déc. 1914	en 1915	Total au 31 Décembre 1915	
Installations faites au 31 Déc. 1883				
Terrain	60,500 —		60,500 —	
Barrages	71,359 75		71,359 75	
Bâtiments, en l'île	490,108 35		490,108 35	
» usine hydraulique à vapeur	139,034 35		139,034 35	
» quai de la Poste	50,000 —		50,000 —	
Réservoir, Bois de la Bâtie	85,260 80		85,260 80	
Passerelle sur l'Arve	63,568 90		63,568 90	
Canalisations nouvelles b. p.	1,001,269 50		1,001,269 50	
Conduite d'alimentation des machines à vapeur	74,447 75		74,447 75	
Pompes et turbines	433,360 35		433,360 35	
Machine à vapeur	140,488 20		140,488 20	
Matériel	38,240 05		38,240 05	
Compteurs en location	5,369 —		5,369 —	
Prises d'eau gratuites	13,172 60		13,172 60	2,666,179 60
Installations faites dès le 1^{er} Janv. 1884				1,200,000
Canalisations nouvelles b. p.	536,094 95	4,124 90	540,219 85	
Matériel	26,661 30		26,661 30	
Compteurs en location	236,600 55	9,853 45	246,454 —	
Prises d'eau gratuites	13,233 75		13,233 75	
Avances aux propriétaires	148,260 45		148,260 45	
Agrandissement de l'atelier	2,241 95		2,241 95	
Turbines à domicile (restitution)	17,945 60		17,945 60	
Concessions des forces motrices	35,000 —		35,000 —	
Batardeaux	304,796 55		304,796 55	
Digue séparative	102,521 30		102,521 30	
Digue, 2 ^{me} période	24,516 65		24,516 65	
Barrage à rideaux	88,825 90		88,825 90	
Vannes et radiers en aval de l'île	81,596 60		81,596 60	
» en amont de l'île	38,251 85		38,251 85	
Restitution de la force motrice aux usiniers	62,735 70		62,735 70	
Bâtiment des turbines et vannes	1,392,166 10		1,392,166 10	
Pompes et turbinés	1,316,786 10		1,316,786 10	
Machine à vapeur (transformation)	21,945 80		21,945 80	
Conduite d'alimentation	435,136 —		435,136 —	
Canalisations nouvelles h. p.	3,139,839 75	-2,901 55	3,136,938 20	
Canalisations du réservoir de Bessinges	275,030 60		275,030 60	
Réservoir de Bessinges	253,275 75		253,275 75	
Intérêts des capitaux engagés	159,070 55		159,070 55	
Imprévu et frais généraux	215,349 75		215,349 75	
Digue de la Jonction	47,370 60		47,370 60	
Transmission électrique	11,790 —		11,790 —	
Rachat de la Société des Eaux du Rhône, r. d.	255,600 —		255,600 —	
» r. g.	47,500 —		47,500 —	
Groupe de pompes N° 17	82,749 10		82,749 10	
» N° 18	78,011 —		78,011 —	
Régulateur basse pression	24,740 20		24,740 20	
Prolongement, conduite d'alimentation	89,626 90		89,626 90	
Installations turbines chez particuliers	39,322 60	1,710 05	41,032 65	
» 2 pompes de réserve	87,587 05		87,587 05	
Rachat à l'État de ses canalisat ^{ns} hydraul.	1,581,757 —		1,581,757 —	
Amélioration des réseaux dans le canton	505,306 65		505,306 65	
Avances pour aspirateurs de poussières	106,954 30	15,269 70	122,224 —	
Modification conduite d'alimentation	119,929 45		119,929 45	12,034,184 90
	14,672,307 95	28,056 55	14,700,364 50	14,700,364 50
<i>A déduire</i> : Subvention	30,000 —		30,000 —	30,000
	14,642,307 95		14,670,364 50	13,204,184

1915

C. Usine de

1914	DÉPENSES BUDGET. — CHAPITRE XVI	VOTÉ	DÉPENSES	
			Industrielles	Budgétaires
A. Exploitation.				
6,000 —	a) Traitement du chef de service (logement)	6,000 —	6,000 —	
6,240 —	b) Employés de bureau	7,000 —	6,300 —	
7,294 30	c) Frais généraux	7,000 —	7,002 90	
7,610 80	d) Assurance du personnel (accidents et maladies)		9,000 —	7,151 20
1,125 15	e) Chauffage	1,500 —	1,887 60	
1,728 90	f) Eclairage	2,000 —	1,535 —	
9,424 95	g) Entretien des constructions	12,000 —	12,840 90	
3,919 —	h) » des voies d'accès, terrains, clôture, canalisations, béliet, etc.	5,000 —	5,511 15	
34,313 10	i) Entretien des barrages et grilles	35,000 —	37,351 05	
42,863 10	j) » des turbines	50,000 —	55,690 95	
33,340 55	k) » des machines électriques	35,000 —	36,384 30	
9,754 85	l) » des installations électriques de l'usine, tableau, transformateurs, appareils de protection	10,000 —	11,247 10	
23,310 05	m) » des câbles	25,000 —	29,483 90	
21,501 85	n) » des lignes aériennes	25,000 —	18,147 95	
552 15	o) » du réseau téléphonique	1,000 —	876 20	
883 40	p) Surveillance des installations d'abonnés, indemnités, servitudes, etc.	4,000 —	520 05	
1,864 95	q) Outillage	3,000 —	2,754 55	
13,140 65	r) Service d'huile	15,000 —	16,176 —	
20,528 30	s) Contributions	21,000 —	25,775 95	
13,304 90	t) Assurances	13,000 —	13,536 25	
679 50	u) Maisons ouvrières	1,000 —	1,467 40	
42,539 65	v) Usine à vapeur	50,000 —	44,619 25	
5,278 50	w) Caisse de retraite et d'invalidité	5,400 —	4,983 50	
15,000 —	x) Redevance à l'Etat	15,000 —	15,000 —	
100,000 —	y) Fonds de renouvellement	100,000 —	100,000 —	
2,945 95	y bis) Salaires payés au personnel mobilisé		3,547 15	
B. Participations.				
42,000 —	z) Annuité à l'Etat	42,000 —		42,000 —
<i>Part de recettes nettes en 1915 :</i>				
20,288 70	z bis) En faveur de la com. de Plainpalais.	21,100 —		20,590 50
487,433 25				62,590 50
			465,790 30	465,790 30
	<i>Totaux de 1915.</i>	521,000 —		528,380 80
	, 1914.	515,250 —		487,433 25
	En plus en 1915.	5,750 —		40,947 55

Chèvres.

1915

1914	RECETTES BUDGET. — CHAPITRE XVI	VOTÉ	EFFECTUÉ
820,000 —	a) Recettes du Service Electrique (Ville de Genève) .	900,000 —	900,000 —
301,830 80	b) » des Tramways	300,000 —	297,296 70
21,372 80	c) » du Service des Eaux	15,000 —	20,911 70
119,306 60	d) » des abonnés desservis par réseaux pri- maires.	120,000 —	129,523 35
51,705 —	e) » des abonnés desservis par réseaux spéciaux (électro-chimie)	60,000 —	51,407 30
46,640 55	f) Eclairage électrique des rues de la ville	50,000 —	48,706 95
16,208 85	g) Recettes diverses	15,000 —	16,906 65
3,628 —	h) Maisons ouvrières	3,600 —	3,463 —
<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%; transform: rotate(-45deg); opacity: 0.5;"></div>			
<u>1,380,692 60</u>	Totaux de 1915	<u>1,463,600 —</u>	<u>1,468,215 65</u>
	» 1914	<u>1,428,600 —</u>	<u>1,380,692 60</u>
	En plus en 1915	<u>35,000 —</u>	<u>87,523 05</u>
Comparaison avec 1914.			
	Recettes en plus		» 87,523 05
	Dépenses en plus.		Fr. 40,947 55
	Augmentation de recettes nettes en 1915 sur 1914		Fr. 46,575 50

Entreprise de Chèvres.

Bilan résumé des capitaux dépensés au 31 décembre 1915.

1914 Déc. 31. Compte de 1 ^{er} Etablissement	15,003,616 50	Ville, sa participation	14,356,132 40
1915 . . . Installations de 1915	366,485 90	Etat de Genève, sa créance	700,000 —
		Commune de Plainpalais, sa participation.	314,000 —
	15,370,132 40		15,370,132 40
DOIT Compte profits et pertes de l'exercice 1915. AVOIR			
Dépenses d'exploitation	465,790 30	Recettes de l'exercice 1915	1,468,215 65
Part des frais d'Administration générale 12 58 %	18,563 70		
Recette nette à répartir	983,861 65		
	1,468,215 65		1,468,215 65
Intérêts 6 % sur capital Plainpalais	18,840 —	Recette nette, soit . . . Fr. 983,861 65	
" " " " Etat	42,000 —	Pour Plainpalais $\frac{983,861\ 65 \times 314,000}{15,003,616\ 50} =$	20,590 50
" " " " Ville	839,378 80	Etat, payé suivant loi du 9 octobre 1909 .	42,000 —
Intérêts arriérés. Recette nette en plus de l'intérêt conventionnel de 6 % compté ci-dessus	83,642 85	Ville, le solde	921,271 15
	983,861 65		983,861 65

DOIT	Fonds de renouvellement de l'Usine de Chèvres.		AVOIR	
1915 Déc. 31 : Dépenses de 1915		46,570 35	1914 Déc. 31 : Solde créancier à ce jour	75,535 10
" " : Solde à nouveau		128,964 75	1915 " : Apport budgétaire	100,000 —
		<u>175,535 10</u>		<u>175,535 10</u>
			1915	
			Décembre 31 : Solde à ce jour	128,964 75

Entreprise de Chèvres.

DOIT	Compte général Intérêts arriérés au 31 décembre 1915.		AVOIR	
1914			1915	
Décembre 31 : Solde à ce jour		708,146 95	Décembre 31 : Recette en plus de l'intérêt conventionnel, suivant Compte Profits et Pertes	83,642 85
			Décembre 31 : Solde à nouveau	624,504 10
		<u>708,146 95</u>		<u>708,146 95</u>
1915				
Décembre 31 : Solde à ce jour		624,504 10		

Entreprise

Doit. — VILLE DE GENÈVE — Compte

	Fr.
1915	
Déc. 31 : Recette nette de 1915 en plus de l'intérêt conventionnel	81,892 35
1915	
Décembre 31 : Solde à nouveau	578,077 80
	659,970 15

Doit. — COMMUNE DE PLAINPALAIS — Compte

	Fr.
1915	
Déc. 31 : Recette nette de 1915 en plus de l'intérêt conventionnel	1,750 50
1915	
Décembre 31 : Solde à nouveau	46,426 30
	48,176 80

Situation des capitaux dépensés par la

	Fr.	Fr.
1914		
Décembre 31 : Amortissements acquis à ce jour	2,296,273 85	
de 1915	246,477 40	
Total des amortissements		2,542,751 25
1915		
Décembre 31 : Capital restant engagé par la Ville seule dans l'entreprise de Chèvres		11,813,381 15
		14,356,132 40

DOIT

Compte Profits et Pertes,

(Compte particulier de la Ville)

	Fr.
1915	
Décembre 31 : Intérêts 3 1/2 % sur capital dépensé par la Ville .	402,762 45
Amortissements	246,477 40
Bénéfice net.	272,031 30
	921,271 15

de Chèvres.

Intérêts arriérés au 31 Décembre 1915. — Avoir.

	Fr.
1914	
Décembre 31 : Solde à ce jour	659,970 15
<hr/>	
	659,970 15
1915	
Décembre 31 : Solde à ce jour	578,077 80

Intérêts arriérés au 31 Décembre 1915. — Avoir.

	Fr.
1914	
Décembre 31 : Solde à ce jour	48,176 80
<hr/>	
	48,176 80
1915	
Décembre 31 : Solde à ce jour	46,426 30

Ville seule dans l'entreprise de Chèvres.

	Fr.
1915	
Décembre 31 : Capital dépensé à ce jour par la Ville seule suivant bilan de l'entreprise	14,356,132 40
<hr/>	
	14,356,132 40

Ville seule, exercice 1915. AVOIR
dans l'entreprise de Chèvres).

	Fr.
1915	
Décembre 31 : Part de recette nette revenant à la Ville suivant compte Profits et Pertes de l'entreprise	921,271 15
<hr/>	
	921,271 15

Usine de Chèvres (Construction).

Situation au 31 décembre 1915.

TRAVAUX	Total au 31 décembre 1914	Total des dépenses en 1915	Total au 31 décembre 1915
Etudes et travaux préliminaires	16,813 50	—	16,813 50
Elargissement, Rive gauche	54,001 45	—	54,001 45
Barrage, maçonnerie	156,921 35	—	156,921 35
Canal d'aménée	108,074 75	—	108,074 75
Bâtiment des turbines, fondations	404,565 20	—	404,565 20
Canal de fuite	18,105 15	—	18,105 15
Bâtiment des turbines, élév. 2 ^e pér.	412,679 85	—	412,679 85
Digue séparative	34,457 15	—	34,457 15
Echelle à poissons	1,565 70	—	1,565 70
Turbines 1, 2 et 3	169,490 95	—	169,490 95
Distribution en Ville	307,264 25	—	307,264 25
Intérêts pendant la construction	204,903 65	—	204,903 65
Barrage, batardeaux	25,670 75	—	25,670 75
id. épuisement	21,894 10	—	21,894 10
id. fouilles	35,151 30	—	35,151 30
Bâtiment des turbines et batardeaux	67,089 65	—	67,089 65
Transmission électrique	27,438 10	—	27,438 10
Bâtiment, vannes, treuils, passerelles	112,930 10	—	112,930 10
id. épuisements	39,185 60	—	39,185 60
id. fouilles	43,072 85	—	43,072 85
Barrage, partie métallique	480,136 20	—	480,136 20
Outillage neuf d'exploitation	3,974 25	—	3,974 25
Machines électriques	358,455 90	—	358,455 90
Imprévu	103,316 95	88 90	103,405 85
Expropriations	290,256 85	1,471 20	291,728 05
Pompe à huile	50,714 40	—	50,714 40
Groupes IV et V	255,404 10	—	255,404 10
Ligne électrique Chèvres-Genève	494,062 95	—	494,062 95
id. A. Chèvres-Carouge	113,751 05	- 28,255 —	85,496 05
id. B. Chèvres-Versoix	150,716 05	—	150,716 05
id. C. Onex-Plainpalais	62,268 40	—	62,268 40
id. D. Chèvres-La Plaine	83,490 60	—	83,490 60
Développement du réseau souterrain	1,478,340 05	11,991 35	1,490,331 40
id. id. aérien	170,370 50	19,050 10	189,420 60
Transformateurs et cabines	266,758 15	—	266,758 15
Routes d'accès	19,141 95	—	19,141 95
Déplacements	37,183 55	—	37,183 55
Groupes VI, VII et XV	580,760 45	—	580,760 45
Groupes X, XI, XII et XIII	709,413 20	—	709,413 20
Voies ferrées	5,399 50	—	5,399 50
Terrains industriels	53,324 35	- 6,336 20	46,988 15
Ligne E.	36,493 55	—	36,493 55
Protection des berges	117,530 85	—	117,530 85
Grue de 30 tonnes	37,634 90	—	37,634 90
Groupes VIII, IX, XIV et accessoires	738,142 50	—	738,142 50
Outillage de l'Usine	21,803 30	—	21,803 30
Eau claire	21,111 65	—	21,111 65
Frais d'incendie	185,874 45	—	185,874 45
Ligne souterraine III	291,801 70	—	291,801 70
Maisons ouvrières	136,065 70	—	136,065 70
Transformation réseau rive droite	35,520 —	—	35,520 —
Vanne de chasse	11,499 55	—	11,499 55
id. du grand barrage	30,259 65	—	30,259 65
id. flottante	60,576 50	—	60,576 50
Grille de protection, amont usine	562,542 70	—	562,542 70
<i>A reporter</i>	10,315,371 80	- 1,989 65	10,313,382 15

Usine de Chèvres (Construction).

Situation au 31 décembre 1915.

TRAVAUX	Total au 31 décembre 1914	Total des dépenses en 1915	Total au 31 décembre 1915
<i>Report</i> . . .	10,315,371 80	— 1,989 65	10,313,382 15
Travaux de défense rive droite . . .	21,566 05	—	21,566 05
Réfection ligne N° 1	405,373 60	—	405,373 60
Ouverture dans la digue séparative	10,826 15	—	10,826 15
Usine à vapeur	2,346,054 60	—	2,346,054 60
Ligne aérienne Chèvres-Bos de la Batie .	56,547 60	—	56,547 60
Installations dans la commune de Bernex	7,002 85	—	7,002 85
id. id. Meyrin	8,158 20	—	8,158 20
Ligne souterraine Usine à vapeur-Chêne .	344,751 25	—	344,751 25
Société d'Etudes Nitrogène	9,067 10	—	9,067 10
Ligne aérienne La Plaine-Soral	835 —	—	835 —
id. Chêne-Hermance	119,090 15	—	119,090 15
id. Plan-les-Ouates-Compièrès	5,844 50	—	5,844 50
id. Laconnex-La Plaine	13,242 50	—	13,242 50
id. La Plaine-Chancy	19,458 40	—	19,458 40
Dérivation Peney	2,218 65	—	2,218 65
Remplacement des roues polaires	80,332 20	— 600 —	79,732 20
Protection des berges et radier du gr ^d barrage .	62,475 35	—	62,475 35
Ligne Chêne-Bourg-Bel-Air	60,071 05	—	60,071 05
2 chaudières et 1 turbo-dynamo	415,697 50	—	415,697 50
Dérivation Vandœuvres	10,238 —	—	10,238 —
Ligne électrique N° 5	265,756 45	64,700 50	330,456 95
Annexe Usine, machines	127,001 20	207,539 80	334,541 —
» » bâtiment	158,575 90	96,580 15	255,156 05
Ligne Place d'Armes-Usine à vapeur	77,921 —	—	77,921 —
Elargissement du canal d'amenée	60,169 45	255 10	60,424 55
	<u>15,003,646 50</u>	<u>366,485 90</u>	<u>15,370,132 40</u>

Usine de Chèvres (Construction).

Situation des crédits depuis fin 1914.

TRAVAUX	CRÉDITS VOTÉS	TOTAL AU 31 DÉCEMB. 1914	DÉPENSÉ EN 1915	TOTAL AU 31 DÉCEMB. 1915	NON DÉPENSÉ	DÉPENSÉ EN PLUS
Imprévu	36,661 25	— 810 90	— 6,247 30	— 7,058 20	43,719 45	—
Expropriations	2,248 —	2,232 80	1,471 20	3,704 —	—	1,456 —
Extension du réseau aérien	} 3,185,650 —	919,797 05	— 9,204 90	910,592 15	} 70,252 50	—
" souterrain		2,192,814 —	11,991 35	2,204,805 35		—
Remplacement des roues polaires	80,000 —	80,332 20	— 600 —	79,732 20	267 80	—
Protection des berges et du radier du grand barrage	61,000 —	62,475 35	—	62,475 35	—	1,475 35
2 chaudières et 1 turbo-dynamo	370,000 —	415,697 50	—	415,697 50	—	45,697 50
Ligne électrique n° 5	385,000 —	265,756 45	64,700 50	330,456 95	54,543 05	—
Bâtiment annexe	525,000 —	285,577 10	304,119 95	589,697 05	—	64,697 05
Elargissement du canal d'aménée	88,500 —	60,169 45	255 10	60,424 55	28,075 45	—
Accumulateurs	50,000 —	—	—	—	50,000 —	—
	4,784,059 25	4,284,041 —	366,485 90	4,650,526 90	246,858 25	113,325 90

1914	DÉPENSES BUDGET-CHAPITRE XVII	VOTÉ	Dépenses	
			Industrielles	Budgétaires
A. Exploitation.				
10,000 —	a. Traitement du Directeur	10,000 —	10,000 —	
4,100 —	b. » du Chef de bureau	4,100 —	4,100 —	
11,510 20	c. Employés techniques (études)	14,000 —	11,739 10	
55,482 35	d. » de bureaux	60,000 —	79,440 05	
25,676 20	e. Frais de bureaux	22,000 —	19,957 65	
14,335 35	f. Frais de bureaux techniques	14,000 —	16,213 60	
15,153 40	g. Assurance du personnel (accidents et ma- ladies)	14,000 —	16,245 95	
21 15	h. Indemnité pour habillements	700 —	24 50	
21,522 35	i. Usine de l'île	15,000 —	24,762 15	
17,231 80	j. Entretien des transformateurs	25,000 —	21,480 75	
8,300 90	k. Surveillance des moteurs	7,000 —	5,932 05	
4,457 65	l. Essais des transformateurs, machines, câbles, etc.	3,500 —	3,782 05	
52,862 15	m. Fourniture des lampes	70,000 —	63,657 65	
52,835 85	n. Service des lampes	55,000 —	48,826 45	
86,609 75	o. Entretien et lecture des compteurs	100,000 —	104,316 75	
820,000 —	p. Energie électrique	900,000 —	900,000 —	
52,964 80	q. Entretien du réseau souterrain	55,000 —	48,739 50	
56,985 35	r. » du réseau aérien	50,000 —	54,322 20	
1,511 85	s. Chauffage	1,500 —	1,549 85	
1,194 05	t. Outillage	2,500 —	2,446 95	
4,000 —	u. Loyers	4,600 —	4,000 —	
8,275 95	v. Assurances	7,500 —	8,750 80	
14,708 20	w. Caisse de retraite et d'invalidité	15,000 —	15,521 40	
54,635 —	x. Salaires payés au personnel mobilisé	—	57,969 55	
B. Divers.				
83,338 —	a. Amortissement en plus de l'emprunt 0,8 %	90,000 —		89,446 70
C. Participations.				
Part du bénéfice de 1914 en faveur des Com- munes suivantes :				
88,808 65	a. Plainpalais	95,000 —		74,585 65
49,141 25	b. Eaux-Vives	55,000 —		42,615 95
3,148 20	c. Chêne-Bougeries	4,500 —		1,052 20
20,472 35	d. Carouge	22,000 —		7,835 60
30,889 20	e. Petit-Saconnex	34,000 —		25,767 80
D. Eclairage électrique de la Ville.				
Dépenses pour le compte général de la Ville :				
9,203 40	a. Charbons			8,872 45
26,427 45	b. Main-d'œuvre	10,000 —		27,200 60
6,094 —	c. Fournitures	25,000 —		8,450 20
		7,000 —		
				285,827 15
			1,523,778 95	1,523,778 95
1,711,896 80	Totaux de 1915	1,792,900 —		1,809,606 10
	» 1914	1,652,500 —		1,711,896 80
	En plus en 1915	140,400 —		97,709 30

Electrique

1915

1914	RECETTES BUDGET-CHAPITRE XVII	VOTÉ	Recettes	
			Industrielles	Budgétaires
365,562 70	a. Recettes d'éclairage	2,650,000 —	2,565,928 70	
428,669 25	b. " des moteurs	500,000 —	393,355 20	
5,007 65	c. " des compteurs	4,000 —	5,478 30	
—	d. " force motrice pour dragage du port	13,000 —	12,723 20	
41,724 85	e. Eclairage électrique des rues de la Ville (Remboursement des dépenses ci-contre sous lettre D.)	42,000 —		44,523 25
16,957 40	f. Appareillage	30,000 —	25,959 95	
				3,003,445 35
857,921 85	Totaux de 1915.	3,239,000 —		3,047,968 60
	Totaux de 1914.	2,881,000 —		2,857,921 85
	En plus en 1915	358,000 —		190,046 75
	<i>Comparaison avec 1914.</i>			
	Recettes en plus	190,046 75		
	Dépenses en plus	Fr. 97,709 30		
	Augmentation de recettes nettes en 1915 s/1914	Fr. 92,337 45		

COMPTABILITÉ

Doit		COMPTE PROFITS ET PERTES	
DÉPENSES		Fr.	Fr.
Frais d'exploitation		1,523,778 95	
Part des frais d'Administration générale 30,73 % de Fr. 147,564 95		45,346 70	1,569,125 65
Intérêts 3 1/2 % sur capital au 31 décembre 1914.			286,882 05
Amortissements*			326,551 15
Bénéfice net			820,886 50
			<u>3,003,445 35</u>
Actif.		BILAN AU	
Dépenses d'installations au 31 décembre 1914.			11,153,331 10
Amortissements acquis au 31 décembre 1914	2,332,314 50		.
Amortissements de 1915	326,551 15		2,658,865 65
			<u>8,494,465 45</u>
Installations de 1915			1,219,948 45
Débiteurs divers (travaux en cours compris)			190,220 65
			<u>9,904,634 55</u>

SERVICE ÉLECTRIQUE

DE L'EXERCICE 1915		Avoir.
RECETTES		
Abonnements, etc.		2,977,485 40
Bénéfice du compte Appareillage privé		25,959 95
		<hr/>
		3,003,445 35
31 DÉCEMBRE 1915		Passif.
Compte capital		9,714,413 90
» exploitation		10,178 95
» appareillage		25,700 85
» créanciers		7,739 95
» participations		146,600 90
		<hr/>
		9,904,634 55

Service électrique. — Travaux neufs au 31 décembre 1915.

		RÉSEAU	COMPTEURS	AVANCES		AVANCES		PRISES ET RACCOR- DEMENTS	TOTAL		TOTAL GÉNÉRAL
				pour installat. chez particul. par appareil ^{usés}		pr installat. chez partic. par entrep.			à fin 1914	de 1915	
Ville	1914	2,083,891 90	698,535 20	435,847 70	584,705 85	892,120 —	4,695,100 65	—	4,302,433 90		
	1915	41,989 80	— 698,535 20	14,096 35	136,667 70	115,977 05	—	305,868 45			
Plainpalais	1914	637,870 55	222,138 55	52,274 05	278,387 55	461,609 35	1,652,280 05	—	1,653,325 50		
	1915	30,478 85	— 222,138 55	6,212 10	115,502 35	70,992 60	—	223,184 —			
Eaux-Vives	1914	369,249 —	149,209 —	19,145 55	180,031 05	294,126 70	1,011,761 30	—	949,775 65		
	1915	15,437 20	— 149,209 —	2,898 45	35,844 —	33,143 70	—	87,223 35			
Petit-Saconnex	1914	335,790 36	77,406 10	19,387 45	99,947 60	218,870 80	751,402 25	—	776,425 60		
	1915	25,836 85	— 77,406 10	4,319 —	36,733 20	35,396 75	—	102,429 45			
Versoix	1914	117,445 40	9,187 70	5,076 30	4,526 80	23,487 85	159,724 05	—	154,500 30		
	1915	475 95	— 9,187 70	564 75	879 75	2,043 50	—	3,963 95			
Chêne-Bougeries	1914	155,321 40	11,486 15	4,307 30	21,507 30	91,219 45	283,841 60	—	288,540 60		
	1915	5,489 35	— 11,486 15	698 75	— 355 95	10,351 50	—	16,185 15			
Carouge	1914	219,731 65	12,816 95	8,822 90	15,274 90	63,363 80	320,010 20	—	365,165 40		
	1915	27,456 70	— 12,816 95	173 70	3,299 15	27,390 —	—	57,972 15			
Genthod	1914	15,405 85	3,375 75	840 85	2,276 10	16,881 65	38,780 20	—	37,777 90		
	1915	—	— 3,375 75	400 20	— 471 70	2,443 45	—	2,373 45			
Cologny	1914	61,570 70	4,434 40	3,916 45	5,242 80	32,635 15	107,799 50	—	107,593 10		
	1915	2,412 55	— 4,434 40	— 1,986 —	— 578 85	4,380 30	—	4,228 —			
Chêne-Bourg	1914	47,745 70	1,738 75	2,023 05	2,594 30	15,564 65	69,666 45	—	69,416 50		
	1915	—	— 1,738 75	— 142 80	— 263 05	1,896 15	—	1,488 80			
Meyrin	1914	26,270 95	1,619 65	469 35	2,901 15	9,811 55	41,072 65	—	52,928 65		
	1915	8,039 60	— 1,619 65	776 —	— 379 45	4,280 60	—	13,475 65			
Satigny	1914	50,876 60	4,842 10	3,348 40	9,785 55	19,956 80	88,809 45	—	93,933 60		
	1915	5,783 45	— 4,842 10	202 55	— 349 85	4,330 10	—	9,966 25			
Veyrier	1914	23,524 05	1,870 50	566 —	4,069 90	11,452 05	41,482 50	—	41,099 35		
	1915	1,989 35	— 1,870 50	—	— 502 —	—	—	1,487 35			
Chancy	1914	11,809 95	1,596 45	403 05	3,166 60	6,496 70	23,472 75	—	21,720 85		
	1915	—	— 1,596 45	—	— 155 45	—	—	— 155 45			
Avully	1914	12,104 55	1,465 75	422 50	3,835 55	4,234 45	22,062 80	—	20,276 20		
	1915	—	— 1,465 75	—	— 320 85	—	—	— 320 85			
Cartigny	1914	27,103 50	2,362 65	1,270 —	5,980 60	8,036 75	44,753 50	—	44,098 20		
	1915	—	— 2,362 65	21 40	293 30	1,392 65	—	1,707 35			

Soral	1914	9,349 95	2,161 20	623 50	5,999 90	7,144 10	25,278 65	—	23,092 80
	1915	—	2,161 20	1 90	— 103 40	76 85	—	— 24 65	
Lacconnex	1914	19,368 50	1,518 15	632 65	3,262 —	3,357 50	28,138 80	—	27,100 35
	1915	—	1,518 15	16 —	98 35	397 35	—	479 70	
Russin	1914	13,861 25	1,358 45	3,493 60	1,193 15	3,289 55	23,196 —	—	21,731 75
	1915	—	1,358 45	115 55	9 75	—	—	— 105 80	
Bardonnex	1914	39,810 50	2,695 85	1,124 80	7,987 75	11,351 80	62,970 70	—	60,342 50
	1915	—	2,695 85	28 80	96 45	—	—	67 65	
Thônex	1914	27,252 10	1,999 60	2,565 25	3,781 75	11,717 05	47,315 75	—	46,435 10
	1915	—	1,999 60	22 20	476 10	665 05	—	1,118 95	
Dardagny	1914	71,458 05	3,989 10	14,500 05	146 60	9,770 15	99,863 95	—	97,262 55
	1915	662 25	3,989 10	787 75	416 10	1,097 10	—	1,387 70	
Collonge-Bellerive	1914	80,888 05	4,305 20	2,045 30	17,647 65	28,486 30	133,372 50	—	143,106 55
	1915	6,021 60	4,305 20	499 75	1,093 15	6,424 75	—	14,039 25	
Meinier	1914	39,510 90	3,120 45	1,075 80	7,882 25	7,377 —	58,966 40	—	56,827 65
	1915	457 35	3,120 45	12 75	— 10 40	522 —	—	981 70	
Jussy	1914	37,306 35	4,109 55	2,749 35	13,240 35	11,688 95	69,094 55	—	66,204 85
	1915	765 05	4,109 55	207 50	— 252 25	499 55	—	1,219 85	
Anières	1914	28,556 30	1,878 70	1,570 75	6,951 80	10,127 25	49,084 80	—	50,986 25
	1915	1,520 80	1,878 70	181 05	232 35	2,208 05	—	3,780 15	
Choulex	1914	15,669 —	1,526 35	832 30	3,548 25	6,375 75	27,951 65	—	26,916 65
	1915	—	1,526 35	40 30	47 75	483 90	—	491 35	
Corsier	1914	30,941 30	2,442 15	1,215 30	7,410 40	10,603 85	52,613 —	—	53,419 55
	1915	1,876 50	2,442 15	327 95	470 50	573 75	—	3,248 70	
Gy	1914	6,467 05	1,005 —	425 45	3,257 45	2,972 90	14,127 85	—	13,121 35
	1915	—	1,005 —	—	—	—	—	— 1 50	
Hermance	1914	27,340 85	2,813 95	769 05	8,065 —	11,480 85	50,469 70	—	49,033 25
	1915	—	2,813 95	13 75	537 25	826 50	—	1,377 50	
Troinex	1914	11,759 20	786 10	442 80	509 85	5,924 65	19,422 60	—	19,027 20
	1915	366 15	786 10	14 10	38 65	—	—	390 70	
Plan-les-Ouates	1914	51,569 35	2,900 10	1,437 45	9,250 55	11,218 60	76,376 05	—	75,255 10
	1915	—	2,900 10	138 85	200 10	1,440 20	—	1,779 15	
Perly-Certoux	1914	16,526 70	1,259 85	534 10	4,469 95	3,840 —	26,630 60	—	26,620 45
	1915	881 —	1,259 85	3 —	— 130 40	396 10	—	1,249 70	
Vandœuvres	1914	33,867 10	1,508 50	3,098 55	1,967 25	12,425 95	52,867 35	—	52,945 85
	1915	—	1,508 50	264 10	734 10	1,117 —	—	1,587 —	
Aire-la-Ville	1914	6,102 65	807 20	268 45	2,078 30	2,491 55	11,748 15	—	11,591 50
	1915	—	807 20	306 —	— 21 60	366 15	—	650 55	

Service électrique. — Travaux neufs au 31 décembre 1915 (Suite).

		RÉSEAU	COMPTEURS	AVANCES	AVANCES	PRISES	TOTAL		TOTAL GÉNÉRAL
				pour installat. chez particul. par appareils	pour installat. chez partic. par entrep.	ET RACCORDEMENTS	à fin 1914	de 1915	
Conflignon.	1914	27,404 15	1,132 —	941 50	3,997 75	6,248 90	39,724 30	—	42,859 85
	1915	1,595 15	1,132 —	568 —	674 50	1,429 90	—	4,267 55	
Bellevue	1914	33,248 15	3,646 70	1,592 30	1,461 40	14,912 20	54,860 75	—	61,337 —
	1915	5,968 40	3,646 70	585 85	17 30	3,551 40	—	10,122 95	
Bernex	1914	4,754 60	1,417 —	1,550 65	—	1,760 85	9,483 10	—	84,717 05
	1915	45,917 05	1,417 —	2,363 25	13,368 70	15,001 95	—	76,650 95	
Onex	1914	17,886 30	491 —	1,154 80	2,035 60	6,291 75	27,859 45	—	30,977 70
	1915	381 35	491 —	254 50	2,211 50	1,270 90	—	3,609 25	
Pregny	1914	23,125 40	4,299 95	1,151 25	1,659 25	19,379 05	49,614 90	—	61,101 50
	1915	6,618 85	4,299 95	321 70	1,657 50	4,467 80	—	15,786 55	
Vernier	1914	82,911 80	6,481 75	7,124 80	4,571 —	38,607 45	139,696 80	—	147,548 50
	1915	7,175 60	6,481 75	489 75	1,071 95	5,596 15	—	14,333 45	
Lancy	1914	101,122 65	8,659 60	5,385 45	10,977 85	47,953 45	174,099 —	—	225,300 10
	1915	12,224 —	8,659 60	1,497 30	14,210 45	31,928 95	—	59,860 70	
Compte Compteurs	1914	—	1,272,399 10	—	—	—	—	—	1,442,921 45
	1915	—	170,522 35	—	—	—	—	170,522 35	
Usines	361,624 45	—	—	—	—	—	361,624 45	—	361,624 45
Lampes	14,859 40	—	—	—	—	—	14,859 40	—	14,859 40
	<u>376,483 85</u>	<u>5,311,591 —</u>	<u>1,442,921 45</u>	<u>649,926 15</u>	<u>1,721,332 30</u>	<u>2,871,024 80</u>	<u>11153,331 40</u>	<u>1,219,948 45</u>	<u>12,373,279 55</u>
Au 31 décembre 1914	376,483 85	5,053,770 25	1,272,399 10	616,426 15	1,357,586 65	2,476,665 10	11153,331 40	—	11,153,331 10
Extra-budgétaires de 1915	—	—	170,522 35	33,500 —	363,745 65	394,359 70	—	962,127 70	—
Crédits spéciaux	—	257,820 75	—	—	—	—	—	257,820 75	1,219,948 45
	<u>376,483 85</u>	<u>5,311,591 —</u>	<u>1,442,921 45</u>	<u>649,926 15</u>	<u>1,721,332 30</u>	<u>2,871,024 80</u>	<u>11153,331 40</u>	<u>1,219,948 45</u>	<u>12,373,279 55</u>

SERVICE ÉLECTRIQUE

Situation des crédits au 31 décembre 1915.

COMPTE	VOTÉ	DÉPENSÉ AU 31 DÉCEMBRE 1914	DÉPENSES DE 1915	TOTAL	DÉPENSÉ EN PLUS
Réseau	4,357,883 —	4,106,298 20	257,820 75	4,364.118 95	6,235 95

1915

E. Service

1914	DÉPENSES BUDGET. — CHAPITRE XVIII	VOTÉ	Dépensé suivant comptabilité	
			Industrielle	Budgétaire
A. Exploitation.				
7,500 —	a) Traitement du directeur	7,500 —	7,500 —	
4,500 —	b) » du chef de bureau	4,500 —	4,500 —	
4,200 —	c) » du 1 ^{er} commis	4,200 —	4,200 —	
42,453 40	d) Employés de bureaux	45,000 —	46,704 85	
54,222 20	e) Réclamations et service des compteurs	57,000 —	55,742 70	
79,114 40	f) Allumeurs	83,000 —	78,591 95	
2,639 05	g) Traitement de l'ingénieur de l'usine	4,000 —	2,245 85	
3,600 —	h) » du contremaître (logement)	3,600 —	3,600 —	
220,602 20	i) Solde du personnel de l'usine	210,000 —	155,059 40	
20,104 55	j) Manutention des houilles	12,000 —	20,693 70	
19,128 60	k) » du coke	10,000 —	75,744 45	
27,347 25	l) Assurance du personnel p ^r accid. et maladies	26,000 —	23,647 25	
43,606 60	m) Entretien de l'usine	35,000 —	48,605 25	
47,626 05	n) » des canalisations et candélabres	60,000 —	53,909 20	
17,846 65	o) » de l'éclair. publ. à incandescence	19,000 —	18,123 40	
1,403,447 65	p) Houilles	1,440,000 —	1,690,917 80	
100,230 05	q) Huiles	118,000 —	2,259 55	
905 25	r) Epuration	5,000 —	627 05	
1,735 75	s) Goudron	2,500 —	493 55	
2,438 45	t) Eaux ammoniacales	3,500 —	2,096 90	
37,468 85	u) Entretien des compteurs	35,000 —	28,441 40	
16,558 —	v) Amortissement des compteurs	35,000 —	—	17,180 25
22,042 95	w) Frais généraux	25,000 —	24,326 85	
2,999 90	x) Entretien des immeubles locatifs	3,000 —	709 70	
10,222 40	y) Assurances	20,000 —	12,185 60	
5,475 —	z) Loyers	5,400 —	5,475 —	
13,181 15	a ^{bis}) Contributions	20,000 —	35,317 45	
16,057 40	b ^{bis}) Caisse de retraite et d'invalidité	16,000 —	16,358 45	
80,000 —	c ^{bis}) Réserve pour nouvelle usine	—	—	
4,147 60	d ^{bis}) Amortissement des appareils de chauffage et de cuisine, en compte à demi	5,000 —	—	7,540 85
30,124 55	e ^{bis}) Salaires payés au personnel mobilisé	—	27,885 45	
B. Divers.				
92,026 55	Amortissement en plus de l'emprunt 0,8%, Ancienne Usine	96,000 —	—	93,731 85
—	» » Nouvelle Usine	56,000 —	—	56,916 35
C. Participations.				
Part du bénéfice de l'exercice de 1914 :				
52,010 90	a) en faveur de la commune des Eaux-Vives	56,000 —	—	30,938 50
31,257 35	b) » » » du Petit-Saconnex	32,000 —	—	20,115 10
15,145 —	c) » » » de Carouge	16,000 —	—	9,070 40
24,402 15	d) » » » diverses communes	25,000 —	—	14,604 75
2,556,367 85			—	250,098 05
			2,445,962 75	2,445,962 75
	Totaux de 1915	2,595,200 —		2,696,060 80
	» 1914	2,535,200 —		2,556,367 85
	En plus en 1915	60,000 —		139,692 95

du Gaz.

1915

1914	RECETTES BUDGET. — CHAPITRE XVIII	VOTÉ	Effectué.
2,534,301 20	a) Vente du gaz aux abonnés	2,645,000 —	2,661,872 50
123,433 50	b) » » à la Ville (éclairage public)	115,000 —	108,091 20
68,611 85	c) » » aux Communes et à l'Etat.	65,000 —	71,071 —
477,633 50	d) » du coke	540,000 —	882,606 05
69,084 70	e) » du goudron	75,000 —	85,393 90
57,604 05	f) » des eaux ammoniacales.	66,000 —	102,099 90
75,761 65	g) Robinets de becs fixes et de service	70,000 —	76,318 35
2,891 60	h) Location de compteurs.	2,500 —	3,365 80
12,324 —	i) Location des immeubles.	12,000 —	4,809 05
	k) Prélèvement sur réserve Nouvelle Usine	100,000 —	100,000 —
<u>3,421,646 05</u>	Totaux de 1915	<u>3,690,500 —</u>	<u>4,095,627 75</u>
	» 1914	<u>3,681,000 —</u>	<u>3,421,646 05</u>
	En plus en 1915	<u>9,500 —</u>	<u>673,981 70</u>
Comparaison avec 1914			
	Recettes en plus en 1915.	Fr. 673,981 70	
	Dépenses en plus en 1915	» 139,692 95	
	Augmentation de recettes nettes en 1915 sur 1914	<u>Fr. 534,288 75</u>	

Doit.	COMPTE PROFITS ET PERTES			
DÉPENSES	Fr.	Cent.	Fr.	Cent.
Frais d'exploitation	2,445,962	75		
Part des frais d'Administration générale 39,54 % de Fr. 147,564 95	58,347	20	2,504,309	95
Intérêts 3 1/2 % sur capital à fin 1914			501,152	20
Amortissements			559,275	35
Bénéfice net			530,890	25
			4,095,627	75
<hr/>				
Actif.	BILAN AU 31			
	Fr.	Cent.	Fr.	Cent.
Dépenses d'installations au 31 décembre 1914			18,831,026	05
Amortissements acquis id.	3,799,076	—		
Amortissements de 1915	559,275	35	4,358,351	35
			14,472,674	70
Vente de l'usine Coulouvrenière et divers	1,626,914	45		
Installations de 1915	— 656,090		— 970,824	45
			13,501,850	25
Débiteurs divers			8,623	45
Compte Houilles et Huiles			637,178	10
			14,147,651	80
<hr/>				
Doit.	RÉSERVE POUR			
1915 Décembre 31 : Notre prélèvement			100,000	—
« « 31 : Solde à nouveau			125,000	—
			225,000	—

SERVICE DU GAZ

DE L'EXERCICE 1915		Avoir.	
RECETTES		Fr.	Cent.
Vente de gaz, etc.		4,095,627	75
		4,095,627	75
DÉCEMBRE 1915		Passif.	
		Fr.	Cent.
Compte capital		13,501,850	25
Compte exploitation		397,392	65
Réserve nouvelle usine		125,000	—
Compte appareillage		5,443	90
Créanciers		14,948	10
Compte Participations		103,016	90
		14,147,651	80
NOUVELLE USINE		Avoir.	
1914 Décembre 31 : Solde à ce jour		225,000	—
		225,000	—
1915 Décembre 31 : Solde à ce jour		125,000	—

Service du Gaz.

Situation des crédits au 31 décembre 1915.

COMPTES	VOTÉ	DÉPENSÉ AU 31 DÉCEMBRE 1914	DÉPENSES DE 1915	TOTAL	NON DÉPENSÉ
Canalisations	2,708,000 —	2,531,965 50	122,176 50	2,654,142 —	53,858 —
Gaz à l'eau carburé	85,000 —	49,309 90	—	49,309 90	35,690 10
Camions automobiles	40,000 —	—	26,710 40	26,710 40	13,289 60
	2,833,000 —	2,581,275 40	148,886 90	2,730,162 30	102,837 70

Nouvelle Usine à Gaz, situation au 31 décembre 1915.

Comptes	Crédits votés	Total au 31 décembre 1914	Total des dépenses en 1915	Total au 31 décembre 1915
Fours verticaux	1,149,500 —	1,044,174 70	89,599 55	1,133,774 25
Acquisition de terrains	187,595 —	88,557 15	— 12,374 70	76,182 45
Construction de la ligne	378,000 —	473,619 30	294 20	473,913 50
Gazomètre de 25,000m ³	360,000 —	359,280 25	—	359,280 25
Terrassement et routes d'accès	46,250 —	82,579 25	—	82,579 25
Bureaux provisoires pour la direction des travaux	3,000 —	1,599 15	—	1,599 15
Deux conduites de 800mm pour relier l'usine à la ville	705,000 —	595,186 95	25 —	595,211 95
Voies dans l'usine, égouts, nivellement, pavage, etc.	503,650 —	482,269 60	13,049 55	495,319 15
Intérêts pendant la construction	400,000 —	438,400 85	8,283 05	446,683 90
Indemnité au fermier du château Bloc.	3,356 60	2,965 40	—	2,965 40
Etudes, surveillance des travaux et imprévu	243,643 40	187,476 90	45,541 60	233,018 50
Appareils, machines et conduites	1,884,400 —	1,566,262 80	96,224 30	1,662,487 10
Bâtiment des compteurs et régulateurs d'émission	143,200 —	154,513 60	— 207 80	154,305 80
Bâtiments	1,155,500 —	1,290,249 20	17,195 20	1,307,444 40
Canalisation pour l'eau.	5,000 —	5,756 30	46 90	5,803 20
Halle à coke et appareils	310,800 —	283,270 10	18,484 55	301,754 65
Appareils pour transport de charbon	50,000 —	50,572 70	733 55	51,306 25
Transfert d'un hangar	29,000 —	—	23,964 —	23,964 —
	7,554,595 —	7,406,734 20	300,858 95	7,407,593 15

SERVICE DU GAZ. — Travaux neufs au 31 décembre 1915.

COMPTE RENDU 1915		Canalisations et appareils d'éclairage public	COLONNES		Installations intérieures	COMP- TEURS	Appareils en compte à demi	TOTAUX		TOTAL GÉNÉRAL
			montantes					à fin 1914	en 1915	
Genève	1914	1,170,698 35	602,193 30	488,788 50	939,484 75	162,638 75	3,363,803 65	—	3,431,426 90	
	1915	11,359 65	10,268 35	19,338 50	—10,381 50	37,038 25	—	67,623 25		
Eaux-Vives	1914	308,824 50	215,279 95	156,324 55	280,723 80	—	961,152 80	—	1,008,652 05	
	1915	7,890 55	4,448 75	5,171 40	29,988 55	—	—	47,499 25		
Petit-Saconnex	1914	348,056 30	144,232 55	111,491 —	181,151 60	—	784,931 45	—	845,937 10	
	1915	13,475 80	8,344 95	4,655 30	34,529 60	—	—	61,005 65		
Chêne-Bougeries	1914	186,381 90	42,781 35	23,909 10	38,898 40	—	291,970 75	—	294,978 55	
	1915	1,368 55	330 80	534 75	773 70	—	—	3,007 80		
Chêne-Bourg	1914	74,961 60	23,921 50	12,707 40	22,186 50	—	133,777 —	—	138,991 95	
	1915	3,208 05	690 90	861 90	454 10	—	—	5,214 95		
Vandœuvres	1914	47,196 05	9,015 30	5,286 85	6,972 70	—	68,470 90	—	68,580 60	
	1915	—	91 85	65 70	83 55	—	—	109 70		
Cologny	1914	74,742 55	8,863 45	6,015 85	9,498 20	—	99,120 05	—	99,626 75	
	1915	15 45	105 65	10 15	375 45	—	—	506 70		
Vernier	1914	134,751 90	21,694 30	12,173 40	20,984 20	—	189,603, 80	—	206,000 50	
	1915	6,946 40	2,061 —	1,544 30	5,845 —	—	—	16,396 70		
Pregny	1914	73,049 15	8,612 05	4,603 20	8,947 —	—	95,211 40	—	99,245 30	
	1915	2,491 35	163 15	586 15	793 25	—	—	4,033 90		
Grand-Saconnex	1914	33,328 30	6,045 25	3,424 85	7,848 20	—	50,646 60	—	51,548 55	
	1915	—	103 95	59 60	738 40	—	—	901 95		
Choulex	1914	938 65	1,207 65	583 05	752 —	—	3,481 35	—	3,434 60	
	1915	—	—	—	46 75	—	—	46 75		
Thônex	1914	61,665 90	12,019 35	5,864 95	7,789 —	—	87,339 20	—	89,035 20	
	1915	617 95	106 40	84 90	886 75	—	—	1,696 —		
Collonge-Bellerive	1914	99,083 40	16,122 40	9,315 10	13,794 —	—	138,314 90	—	154,746 90	
	1915	12,791 35	1,625 90	484 50	1,530 25	—	—	16,432 —		
Lancy	1914	171,347 30	39,569 —	20,144 05	41,904 75	—	272,965 10	—	295,334 70	
	1915	16,376 —	308 75	1,328 60	4,356 25	—	—	22,369 60		
Veyrier	1914	59,627 45	11,539 25	5,724 95	9,423 20	—	86,314 85	—	104,961 25	
	1915	16,467 10	741 15	499 85	938 30	—	—	18,646 40		

Carouge	1914	185,014 45	37,527 55	25,719 55	84,971 70	—	333,233 25	—	365,292 10
	1915	9,932 70	4,246 45	2,595 90	15,283 80	—	—	32,058 85	—
Plan-les-Ouates	1914	78,719 15	5,518 25	3,531 65	7,138 50	—	94,907 55	—	96,288 65
	1915	—	384 60	243 —	753 50	—	—	1,381 10	—
Onex	1914	28,210 25	2,487 20	1,493 15	3,198 15	—	35,388 75	—	36,879 45
	1915	962 95	64 75	94 60	368 40	—	—	1,490 70	—
Conflignon	1914	23,166 35	2,297 60	1,172 50	2,504 —	—	29,140 45	—	30,257 —
	1915	499 95	225 75	101 25	290 50	—	—	1,116 55	—
Bernex	1914	17,339 90	2,784 15	1,443 15	3,284 80	—	24,852 —	—	25,726 90
	1915	—	322 40	139 75	412 75	—	—	874 90	—
Troinex	1914	16,913 50	2,422 55	1,341 15	2,722 80	—	23,400 —	—	27,673 90
	1915	3,933 25	81 45	34 50	224 70	—	—	4,273 90	—
Perly-Certoux	1914	27,073 15	2,075 05	1,153 85	2,736 45	—	33,038 50	—	33,077 35
	1915	—	—	—	38 85	—	—	38 85	—
Bardonnex	1914	23,433 50	2,598 80	1,271 60	2,655 10	—	29,959 —	—	30,308 10
	1915	—	11 70	35 35	302 05	—	—	349 10	—
Bellevue	1914	21,167 55	1,469 05	672 50	1,299 —	—	24,608 10	—	25,035 15
	1915	—	14 50	38 75	402 80	—	—	427 05	—
Genthod	1914	49,861 30	3,494 80	1,333 20	3,313 80	—	58,003 10	—	58,651 95
	1915	—	185 —	193 05	270 80	—	—	648 85	—
Versoix	1914	99,145 25	9,419 55	4,567 60	9,523 20	—	122,655 60	—	130,819 10
	1915	4,943 85	712 95	327 75	2,178 95	—	—	8,163 50	—
Meyrin	1914	39,262 95	5,026 20	2,232 85	4,320 60	—	50,842 60	—	63,142 80
	1915	8,896 50	1,488 10	539 60	1,376 —	—	—	12,300 20	—
*Usine Coulouvrenière	4,229,346 80	—	—	—	—	—	4,229,346 80	—	4,229,346 80
» de Chatelaine .	7,415,405 50	—	—	—	—	—	7,114,546 55	300,858 95	7,415,405 50
Camions automobiles .	26,710 40	—	—	—	—	—	—	26,710 40	26,710 40
Capital à fin 1915 ...	11,671,462 70	3,576,137 10	1,277,317 60	951,727 25	1,810,794 40	199,677 —	18,831,026 05	656,090 —	19,487,116 05
Au 31 décembre 1914.	11,343,893 35	3,453,960 60	1,240,217 40	912,289 55	1,718,026 40	162,638 75	18,831,026 05	—	18,831,026 05
Extra crédits	—	—	37,100 20	39,437 70	92,768 —	37,038 25	—	206,344 15	—
Crédits spéciaux	327,569 35	122,176 50	—	—	—	—	—	449,745 85	656,090 —
	11,671,462 70	3,576,137 10	1,277,317 60	951,727 25	1,810,794 40	199,677 —	18,831,026 05	656,090 —	19,487,116 05
* A déduire :									
Vente de l'Usine Cou-									
louvrenière et divers.	1,626,914 45	—	—	—	—	—	—	—1,626,914 45	1,626,914 45
	10,044,548 25	3,576,137 10	1,277,317 60	951,727 25	1,810,794 40	199,677 —	18,831,026 05	— 970,824 45	17,860,201 60

1915

F. Tram

1914	DÉPENSES BUDGET. — CHAPITRE XIX	VOTÉ	Dépensé suivant comptabilité industrielle
2,092 —	a) Frais généraux	2,500 —	2,190 30
46,895 45	b) Main-d'œuvre et fournitures	50,000 —	41,255 95
301,830 80	c) Energie électrique et thermique	300,000 —	297,528 55
2,000 —	d) Loyers	2,000 —	2,000 —
450 20	e) Assurances	700 —	255 65
1,301 45	f) Eclairage et chauffage	1,500 —	1,368 95
458 95	g) Caisse de retraite et d'invalidité	460 —	458 90
15,000 —	h) Fonds de renouvellement	15,000 —	15,000 —
214 45	i) Salaires payés au personnel mobilisé.	—	536 —
370,243 30	Totaux 1915.	372,160 —	360,594 30
	» 1914.	384,660 —	370,243 30
	En moins en 1915.	12,500 —	9,649 —

ways.

1915

1914	RECETTES BUDGET. — CHAPITRE XIX	PRÉVU	RECETTES
437,237 15	Energie électrique aux tramways	455,000 —	430,244 45
437,237 15	Totaux 1915. . .	455,000 —	430,244 45
	* 1914. . .	468,000 —	437,237 15
	En moins en 1915. . .	13,000 —	6,992 70
	<i>Comparaison avec 1914</i>		
	Dépenses en moins. Fr. 9,649 —		
	Recettes en moins * 6,992 70		
	Augmentation de recettes nettes en 1915 sur 1914 Fr. <u>2,656 30</u>		

COMPTABILITÉ

Doit.	COMPTE PROFITS ET PERTES	
DÉPENSES	Fr.	Fr.
Frais d'exploitation	360,594 30	
Part des frais d'Administration générale 5.88 % de Fr. 147,564 95	8,676 80	369,271 10
Intérêts 3 1/2 % sur capital fin 1914		2,620 85
Amortissements		41,345 —
Bénéfice net		17,007 50
		430,244 45
Actif.	BILAN AU	
Dépenses d'installations au 31 décembre 1914		666,343 50
Amortissements acquis au 31 décembre 1914	591,462 40	
Amortissements de 1915	41,345 —	632,807 40
		33,536 10
Installations en 1915		—
Compte exploitation		69,672 —
		103,208 10
Doit.	FONDS DE	
1915 Décembre 31 : Solde à nouveau		69,672 —
		69,672 —

TRAMWAYS

DE L'EXERCICE 1915		Avoir.
RECETTES		Fr.
Fourniture d'énergie		430,244 45
		430,244 45
31 DÉCEMBRE 1915		Passif.
Compte capital		33,536 10
Fonds de renouvellement		69,672 —
		103,208 10
RENOUVELLEMENT		Avoir.
1914 Décembre 31: Solde de 1914		54,672 —
1915 Décembre 31: Apport budgétaire de 1915		15,000 —
1915		69,672 —
Décembre 31: Solde à ce jour		69,672 —

Usine électrique des Tramways (Construction).

Situation des crédits au 31 décembre 1915.

TRAVAUX	CRÉDITS VOTÉS	TOTAL AU 31 DÉC. 1914	DÉPENSÉ EN 1915	TOTAL	NON DÉPENSÉ	DÉPENSÉ EN PLUS
Au 31 décembre 1914	595,000 --	627,140 70	—	627,140 70	—	32,140 70
Nouveau groupe de 600 kw	50,000 —	39,202 80	—	39,202 80	10,797 20	—
	645,000 —	666,343 50	—	666,343 50	10,797 20	32,140 70

Tramways.

RECETTES DE 1915.

MOIS	Compagnie Genevoise des Tramways Electriques			Compagnie du Chemin de fer Genève-Veyrier			TOTAUX		
	Kilowatts-heures	Sommes		Kilowatts-heures	Sommes		Kilowatts-heures	Sommes	
Janvier	420,070	50,408	40	23,181	2,897	65	443,251	53,306	05
Février	374,562	44,947	45	20,297	2,537	15	394,859	47,484	60
Mars	397,155	47,658	60	18,791	2,348	90	415,946	50,007	50
Avril	388,974	46,676	90	18,038	2,254	75	407,012	48,931	65
Mai	449,054	46,992	05	18,718	2,339	75	467,772	49,331	80
Juin	427,663	38,489	65	18,325	2,290	65	445,988	40,780	30
Juillet	446,815	31,020	15	18,663	2,332	90	465,478	33,353	05
Août	445,168	20,032	55	19,315	2,414	40	464,483	22,446	95
Septembre	428,853	19,298	40	19,168	2,033	60	448,021	21,332	—
Octobre	414,874	18,669	35	18,583	1,858	30	433,457	20,527	65
Novembre	424,734	19,113	05	20,509	2,050	90	445,243	21,163	95
Décembre	447,121	20,004	55	20,744	1,574	40	467,865	21,578	95
	5,065,043	403,314	10	234,332	26,933	35	5,299,375	430,244	45

G. — USINE N° 3

Situation des dépenses au 31 décembre 1915.

	CRÉDITS VOTÉS	DÉPENSÉ AU 31 DÉCEMBRE 1914	DÉPENSES DE 1915	TOTAL	NON DÉPENSÉ	DÉPENSÉ EN PLUS
Etudes	44,296 40	44,296 40	—	44,296 40	—	—
Achat de terrains	320,737 35	320,392 70	—	320,392 70	344 65	—
Restitution d'énergie	20,186 65	20,186 65	—	20,186 65	—	—
Intérêts et contributions	119,068 65	119,068 65	—	119,068 65	—	—
Sondages	26,093 75	26,093 75	—	26,093 75	—	—
Concours	29,053 75	29,053 75	—	29,053 75	—	—
Dépenses nouvelles	10,130 —	18,042 70	1,608 20	19,650 90	—	9,520 90
	569,566 55	577,134 60	1,608 20	578,742 80	344 65	9,520 90

5° STATISTIQUE

CONTENTIEUX

Recouvrement de sommes dues aux Services.

Sommes recouvrées en 1915	Fr. 64,299 95
Affaires en cours fin décembre 1914	1,731
» reçues en 1915	<u>2,815</u>
» en cours en 1915	<u>4,546</u>
Affaires soldées	1,820
» réglées pour partie	132
» retirées par les Services, classées pour insolvabilité ou domiciles introuvables, etc.	1,176
» reportées à 1916	<u>1,418</u>
Total égal	<u>4,546</u>

Abonnés des différents services.

SERVICE DES EAUX	E A U			TOTAUX
	Ménagère.	Motrice.	Industrie.	
Au 31 décembre 1915.	8,731	509	201	9,441
» 1914	8,667	491	203	9,361
Augmentation	64	18	—	80
Diminution	—	—	2	—
USINE DE CHÈVRES				
Au 31 décembre 1915.				20
» 1914				19
Augmentation				1
SERVICE ÉLECTRIQUE				
		Lumière.	Force.	
Au 31 décembre 1915.		29,810	984	30,744
» 1914		23,732	878	24,610
Augmentation		6,078	56	6,134
SERVICE DU GAZ				
Au 31 décembre 1915.				35,604
» 1914				35,302
Augmentation				302
RÉCAPITULATION				
		1915.	1914.	Augmentation.
Service des eaux		9,441	9,361	80
Usine de Chèvres		20	19	1
Service électrique		30,744	24,610	6,134
Service du gaz		35,604	35,302	302
Totaux		75,809*	69,292	6,517

A. Service des Eaux.

a) TRAVAUX NEUFS

1. Canalisations nouvelles.

RÉSEAU A BASSE PRESSION.

Il a été établi dans la

Ville de Genève :

Quai du Léman	202 ^m	tuyaux de 100 ^{mm} diam.
Place des Grottes	53 ^m	» 80 ^{mm} »

Commune des Eaux-Vives :

Rue de la Grange	25 ^m	» 200 ^{mm} »
Rue du Port Noir	7 ^m	» 100 ^{mm} »
Rue du Simplon	74 ^m	» 100 ^{mm} »
Av. Pictet de Rochemont	21 ^m	» 100 ^{mm} »
Total des conduites posées en 1915	382 ^m	
Total au 31 décembre 1914	114,955 ^m	
	<hr/>	
	115,337 ^m	

A déduire :

Canalis. supprimées en 1914 :		
Rue des Limbes	20 ^m	60 ^{mm}
Place d. Grottes	20 ^m	80 ^{mm}
Transf. de basse sur h ^{te} pression :		
Rue S ^t Victor	48 ^m	80 ^{mm}
	<hr/>	
	88 ^m	88 ^m
Total au 31 décembre 1915	115,249 ^m	

*Tableau du réseau des canalisations à basse pression
suivant leur diamètre.*

Diamètre.	Longueur.	Diamètre.	Longueur.
600 ^{mm} . . .	34 m.	<i>Report</i>	
500 ^{mm} . . .	2287 »	100 ^{mm} . . .	35923 m.
350 ^{mm} . . .	1294 »	90 ^{mm} . . .	29713 »
300 ^{mm} . . .	124 »	80 ^{mm} . . .	43 »
250 ^{mm} . . .	11601 »	82 ^{mm} . . .	1418 »
200 ^{mm} . . .	6073 »	80 ^{mm} . . .	27197 »
180 ^{mm} . . .	174 »	75 ^{mm} . . .	564 »
165 ^{mm} . . .	141 »	70 ^{mm} . . .	3803 »
160 ^{mm} . . .	343 »	65 ^{mm} . . .	777 »
150 ^{mm} . . .	4919 »	60 ^{mm} . . .	8596 »
135 ^{mm} . . .	218 »	55 ^{mm} . . .	1836 »
120 ^{mm} . . .	3775 »	50 ^{mm} . . .	3957 »
110 ^{mm} . . .	4940 »	40 ^{mm} . . .	1422 »
<i>A reporter</i>	35923 »	Total	<u>115249 m.</u>

RÉSEAU A HAUTE PRESSION.

Il a été établi dans la

Ville de Genève :

Du Bâtiment des turbines au Quai de S ^t Jean	147 ^m	tuyaux de 500 ^{mm} diam.
Rue Voltaire - Rue Malatrex . . .	60 ^m	» 400 ^{mm} »
Rue Voltaire - R. du Mandement	14 ^m	» 250 ^{mm} »
Rue d. Rhône - Boul ^d Helvétique	55 ^m	» 200 ^{mm} »
Rue de Hollande	57 ^m	» 200 ^{mm} »
Rue Corratierie	24 ^m	» 200 ^{mm} »
Rue Petitot	29 ^m	» 150 ^{mm} »
Rue de Hesse	69 ^m	» 150 ^{mm} »
Rue Général Dufour	42 ^m	» 120 ^{mm} »
Rue des Casemates	62 ^m	» 100 ^{mm} »
<i>A reporter.</i>	<u>559^m</u>	

	<i>Report.</i>	559 ^m		
<i>Commune de Plainpalais :</i>				
Rue Ecole de Médecine	6 ^m	tuyaux de 200 ^{mm} diam.		
Boulevard de la Cluse	26 ^m	» 200 ^{mm}	»	
<i>Commune du Petit-Saconnex :</i>				
Chemin des Sports	59 ^m	» 100 ^{mm}	»	
Chemin de l'Eglise	62 ^m	» 60 ^{mm}	»	
<i>Commune de Lancy :</i>				
Chemin des Vignes	21 ^m	» 80 ^{mm}	»	
<i>Commune des Eaux-Vives :</i>				
Chemin de Contamines	120 ^m	» 100 ^{mm}	»	
<i>Commune de Cartigny :</i>				
Chemin de l'Eglise	158 ^m	» 100 ^{mm}	»	
<i>Commune de Versoix :</i>				
Rue des Moulins	34 ^m	» 100 ^{mm}	»	
<i>Commune de Pregny :</i>				
Avenu Forestale	660 ^m	» 100 ^{mm}	»	
Chemin de l'Impératrice	17 ^m	» 150 ^{mm}	»	
» »	32 ^m	» 120 ^{mm}	»	
Chemin de Colovrex, Chambésy	32 ^m	» 100 ^{mm}	»	
<i>Commune de Meyrin :</i>				
Chemin communal du Jonc	170 ^m	» 100 ^{mm}	»	
Chemin privé Le Jonc (Société Avanchet)	153 ^m	» 80 ^{mm}	»	
Conduites posées en 1915	2,109 ^m			
Le réseau à HP. s'est en outre accru d'une canalisation à la rue S ^t Victor où la haute pression a été substituée à la basse pression	36 ^m	» 100 ^{mm}	»	
	4 ^m	» 80 ^{mm}	»	
	2,149 ^m			
<i>A reporter.</i>				

Report . 2,149^m

A déduire :

Canalisations supprimées :

R. Voltaire-R. Malatr. 9^m t^x 250^{mm}

Ch. de l'impératrice . 4^m » 120^{mm} 13^m
2,136^m

Total au 31 décembre 1914 . . 341,509^m

Total au 31 décembre 1915 . . 343,645^m

PURGEURS D'AIR AUTOMATIQUES.

Il existait au 31 décembre 1914 50 purgeurs d'air automatiques. Il en a été posé 11 en 1915 :

1 Rue Général Dufour sur	canal.	400 ^{mm}	HP	potable
1 Rue Voltaire - Rue Malatrex	»	400 ^{mm}	HP	»
1 Petit Lancy. R ^{te} cantonale .	»	300 ^{mm}	HP	»
1 Avenue des Abattoirs . . .	»	300 ^{mm}	HP	»
1 Rue Malatrex	»	250 ^{mm}	HP	»
1 Rue Necker	»	250 ^{mm}	HP	»
1 à Jussy le Château	»	200 ^{mm}	HP	»
1 Route de Ferney - Route Pregny	»	200 ^{mm}	HP	»
1 Chemin des Crêts G ^d Saconnex	»	200 ^{mm}	HP	»
1 R ^{te} Vandœures - Chemin Planta	»	200 ^{mm}	HP	»
1 » Ch. de la Blonde	»	100 ^{mm}	HP	»

Il existe donc au 31 décembre 1915 61 purgeurs d'air automatiques.

*Tableau du réseau des canalisations à haute pression
suivant leur diamètre.*

Diamètre.	Longueur	Diamètre.	Longueur.
700 ^{mm}	30 ^m	<i>Report</i> .	7111 ^m
600 ^{mm}	4475 ^m	400 ^{mm}	11641 ^m
500 ^{mm}	2412 ^m	350 ^{mm}	1234 ^m
450 ^{mm}	194 ^m	300 ^{mm}	15732 ^m
<i>A reporter</i> .	<u>7111^m</u>	<i>Report</i> .	<u>35718^m</u>

Diamètre.	Longueur.	Diamètre.	Longueur.
	<i>Report</i> .	<i>Report</i> .	
	35718 ^m	314847 ^m	
250 ^{mm}	8450 ^m	70 ^{mm}	413 ^m
200 ^{mm}	57939 ^m	60 ^{mm}	12344 ^m
150 ^{mm}	49569 ^m	50 ^{mm}	11804 ^m
135 ^{mm}	1817 ^m	40 ^{mm}	2610 ^m
120 ^{mm}	16618 ^m	33 ^{mm}	600 ^m
110 ^{mm}	875 ^m	30 ^{mm}	97 ^m
100 ^{mm}	115995 ^m	27 ^{mm}	850 ^m
90 ^{mm}	3812 ^m	25 ^{mm}	25 ^m
80 ^{mm}	18060 ^m	20 ^{mm}	30 ^m
75 ^{mm}	5994 ^m	18 ^{mm}	25 ^m
	<hr/>		<hr/>
	<i>Report</i> .	Total	343645 ^m
	314847 ^m		

Canalisations particulières (selon détail au Compte rendu 1907, p. 368)	3292 ^m
Réseau de la Ville au 31 décembre 1915	343645 ^m
	<hr/>
Longueur totale des canalisations HP. au 31 décembre 1915	<u>346937^m</u>

2. Fontaines et bouches.

I. Fontaines.

Le nombre des fontaines au 31 décembre 1914 était de 156.

Il a été établi en 1915 :

1 prise b. p. pour bassins devant le monument de la Réformation aux Bastions.

Il a été supprimé en 1915 :

1 borne-fontaine à la r. Servette n° 24.

Le nombre des fontaines, jets d'eau, etc. au 31. décembre 1915 est de 156 réparties comme suit :

13 fontaines à 4 jets.	
13 » à 2 jets.	
13 » 1 »	
5 » Wallace.	
<hr/>	
44	<i>A reporter</i>

44	Report
15	lavoirs.
6	jets d'eau.
14	grottes, cascades, pièces d'eau
77	bornes-fontaines.
<hr/>	
156	fontaines.

II. Bouches à eau.

Le nombre des bouches à eau au 31 décembre 1914 était de 2225.

Il a été établi en 1915 :

Dans la Ville de Genève :

1	bouche à haute pression	rue Diday angle rue Bovy Lysberg		
1	»	»	»	rue Diday angle passage Musée.
1	»	»	»	rue des Casemates.
1	»	»	»	rue Petitot face n° 8.
5	»	basse	»	Quai M ^t Blanc (partie élargie).

Dans la commune de Lancy :

1	bouche à haute pression	G ^d Lancy sur Gilly.		
1	»	»	»	Chemin du Verjus.
1	»	»	»	P ^t Lancy chemin du Gué.
1	»	»	»	avenue Ormeaux.

Dans la commune de Carouge :

1 bouche Chemin de Pinchat.

Dans la commune de Cartigny :

1 bouche chemin de l'Eglise.

Dans la commune de Presinge :

1 bouche au lieu dit « Petit Paris ».

Pour l'Etat de Genève :

1 bouche à la route d'Hermance entre Collonge et Vésenaz.

17 A reporter

17 *Report*.

Dans la commune de Satigny :

1 bouche près de l'Etable Collective.

Pour les particuliers :

1	bouche à haute pression	à l'Arsenal r. Ecole de Médecine.
3	» » »	aux Entrepôts de Cornavin.
6	» » »	à l'Hôtel des Téléphones quai de la Poste.
2	» » »	à l'Hôpital, b ^d de la Cluse.
4	» » »	à la salle de gymnastique des Eaux-Vives, rue des Vollandes.
6	» » »	à l'Orphelinat de Pinchat.
7	» » »	au palais de Justice.
1	» » »	chez M. Revilliod de Muralt, rue des Granges, 2.
1	» » »	à la Nouvelle Maternité, r. Pitons.
5	» » »	à la prison de Saint-Antoine.
8	» » »	à l'Ecole des Arts et Métiers, rue Gutenberg.
2	» » »	aux ateliers Piccard-Pictet, chemin des Mines.
1	» » »	à la Société, « La Précision » au chemin des Epinettes.
4	» » »	à l'Institut d'hygiène, quai de l'Ecole de Médecine.
1	» » »	} à l'annexe de la Banque fédérale, rue du Marché.
1	» basse »	
1	» » »	au Victoria-Hall.
1	» » »	au Musée Rath.

73 bouches.

Par contre il a été supprimé 28 bouches, soit :

1 bouche à basse pression chez MM. Vacheron et Constantin, au quai des Moulins.

1 *A reporter*

1 *Report*

1	bouche à basse pression	à la Société genevoise,	chemin Gourgas.
1	»	»	» à la rue des Limbes.
4	»	haute	» à l'Asile des Vieillards, Petit Saconnex.
3	»	»	» à la Bourse de Genève, r. Petitot 8.
1	»	»	» à la Salle Cécilia, chemin Schaub.
1	»	»	» au dépôt de la Coopérative, ch. Chauvet.
10	»	»	» à la Comédie, b ^d des Philosophes.
1	»	»	» chez M. Auberson, à Sous-Terre.
1	»	»	» chez MM. Milano et Mestral, P ^t Lancy.
1	»	»	» au Casino-Théâtre, Rue Carouge.
1	»	»	» au Kursaal, quai M ^t Blanc.
2	»	»	» au dépôt de l'Etat, B ^d de la Cluse.

28 bouches.

En outre 4 bouches ont été transférées de basse sur haute pression à la Rue S^t Victor.

Le nombre des bouches au 31 décembre 1915 est donc de 2270 se répartissant comme suit :

735	à basse pression	dans la Ville de Genève.
58	»	» dans les promenades.
233	à haute pression	dans la Ville de Genève.
8	à haute pression	dans le Bâtiment des Turbines.
6	à basse pression	»
3	»	» dans l'immeuble quai Poste, 2.
2	»	» dans l'atelier du Service des Eaux.
1	à haute pression	»
1	»	» au relais de Perly.
2	»	» devant le réservoir de Bernex.

1049 *A reporter*

1049 *Report*

8	»	dans la commune d'Anières.
7	»	d'Avully.
3	»	d'Avusy.
11	»	de Bardonnex.
10	»	de Bellevue.
13	»	de Bernex.
13	»	de Carouge.
13	»	de Cartigny.
2	»	de Choulex.
12	»	de Collonge-Bellerive.
8	»	de Cologny.
5	»	de Confignon.
4	»	de Corsier.
5	»	de Dardagny.
50	»	des Eaux-Vives.
6	»	de Genthod.
5	»	de Gy.
5	»	d'Hermance.
13	»	de Jussy.
4	»	de Laconnex.
21	»	de Lancy.
6	»	de Meinier.
11	»	de Meyrin.
4	»	d'Onex.
4	»	de Perly-Certoux.
109	»	de Plainpalais.
10	»	de Plan-les-Ouates.
16	»	de Pregny.
2	»	de Presinge.
5	»	de Russin.
124	»	du Petit-Saconnex.
15	»	du Grand-Saconnex.
10	»	de Satigny.

1583 *A reporter*

1583 *Report*

6 dans la commune de Soral.
4 » de Troinex.
23 » de Vernier.
12 » de Versoix.
90 sur routes cantonales (Etat de Genève).
552 chez les particuliers et dans les bâtiments municipaux.
2270 bouches au 31 décembre 1915.

3. Moteurs, ascenseurs et aspirateurs.

I. *Moteurs à basse pression.*

Le nombre des moteurs en activité à la fin de 1914, non compris les ascenseurs, était de 42.

2 moteurs ont cessé de marcher :

1 chez MM. Perret Frères à la rue Traversière avec 1 chev.
1 chez M. Jacottet rue Kléberg » 1 »

Le nombre des moteurs en service à la fin de 1915 reste donc de 40, dont 5 dans les bâtiments municipaux.

II. *Turbines à haute pression.*

Le nombre des turbines en activité à la fin de 1914, non compris les ascenseurs et les aspirateurs, était de 230.

7 nouvelles turbines ont été installées :

1 à l'usine de dégrossissage d'or, Coulouvrenière, avec 45 chev.
1 chez M. Munier, b^d Helvétique . . . » 1¹/₂ »
1 au Lavoir public, de la rue de Monthoux . . » 1 »
1 à la Société LiégoLéum, place d'Armes, Carouge » 2 »
1 chez MM. Perret Frères, Terrassière 15 . . » 2 »
2 » M. Burcher (calandre et essoreuse) b^d Philos. 26 » 1 »

2 turbines ont été remises en service :

1 à la Société de rotogravure, rue de la Muse, avec 15 chev.
1 chez M. Wehren, charcutier, rue de Neuchâtel » 2¹/₂ »

1 turbine a été transformée du compteur à la jauge
chez M. Metz, rue des Rois.

6 turbines ont cessé de marcher :

- 2 à l'ancienne usine Wartmann, Vall^e aux Acacias avec 10 chev.
- 2 chez MM. Roux frères, avenue des Abattoirs . . » 8¹/₂ »
- 1 à la Société des Frigorifiques et Glacières,
ruelle Vinaigrerie » 8 »
- 1 chez MM. Zuccone et Pastore, av. Abattoirs » 2 »

Le nombre des turbines à la fin de 1915 est donc de 233, dont 10 pour la restitution de la force aux usiniers et 15 dans les bâtiments municipaux.

III. Ascenseurs.

17 nouveaux ascenseurs ont été installés sur le réseau à haute pression en 1915 :

- 1 Immeuble Ruty, quai du Mont Blanc, 25.
- 1 » Dupont, b^d des Philosophes, 18.
- 1 Pension Burcher, b^d des Philosophes, 26.
- 1 Soc. Immobilière du Quai du Mont Blanc, 7.
- 1 » du chemin de Roches, 2.
- 1 Soc. Imm. Les Contamines C., rue Michel Chauvet, 6.
- 1 » Lausanne-Ecole A, rue de l'Ecole.
- 1 » Rhône-Helvétique, rue du Rhône, 67.
- 1 » Champel-les-Hauts-Crêts, Ch. de l'Escalade, 1.
- 1 » Champel les Ombrages, Ch. des Chalets, 2.
- 1 » le Trianon, rue du 31 décembre, 15.
- 1 à l'Institut pathologique, b^d de la Cluse, Mch.
- 1 au Journal de Genève, rue Général Dufour, Mch.
- 1 Immeuble de la Bourse, rue Petitot, 8.
- 1 » Perrot-Ador, rue Charles Bonnet, 8
- 1 chez MM. Naef et C^o, Queue d'Arve, Mch.
- 1 au Lavoir public, rue de Monthoux, 32 bis.

Le nombre des ascenseurs à la fin de 1915 est de 295 se répartissant : 35 dans hôtels, 198 dans maisons particulières et de commerce, 2 à l'hôpital, 1 à la Maternité et 59 monte charges dont 1 au théâtre et 3 à l'hôpital.

IV. Aspirateurs de poussières.

13 nouveaux aspirateurs ont été installés en 1915 :

- 1 à la Soc. Immobilière, du quai du Mont-Blanc, 7.

- 1 à la Soc. Immobilière, du chemin de Roches, 2.
- 1 à la Soc. Les Contamines C, rue Michel-Chauvet, 6.
- 1 à l'Institut d'hygiène, quai Ecole de Médecine.
- 1 à la Soc. Immobilière, Rhône-Helvétique, rue du Rhône, 67.
- 1 à la Bourse de Genève, rue Petitot, 8.
- 1 à la Soc. du Rond-Point de S' Jean.
- 1 à la Soc. Champel-Les-Hauts-Crêts, Chemin Escalade, 1.
- 1 à la Soc. Champel - Les Ombrages, Chemin Chalets, 2.
- 1 chez M. Droguet, Rue des Pavillons.
- 1 au Musée Rath, place Neuve.
- 1 au Service des Eaux, quai Poste, 2.
- 1 à la pension Burcher, b^d Philosophes, 26.

Le nombre des aspirateurs de poussières à la fin de 1915 est de 140.

b) EXPLOITATION

ABONNEMENTS

Les abonnements sont répartis comme suit :

RÉSEAU A BASSE PRESSION.

I. A la jauge.

Eau ménagère.

Le nombre des concessions d'eau était, au 31 décembre 1915,	
de 3454 débitant	7412 $\frac{1}{4}$ litres.
Il était en 1914 de <u>3496</u> »	<u>7397 $\frac{1}{2}$</u> »
Diminution 42	Augmentation 14 $\frac{3}{4}$ litres.

Les concessions se répartissent comme suit :

Genève	1858 débitant	3743 $\frac{1}{2}$ litres.
Plainpalais	910 »	2243 $\frac{3}{4}$ »
Eaux-Vives	544 »	1218 »
Petit-Saconnex	133 »	184 »
Pregny	9 »	23 »
Ensemble	<u>3454</u> »	<u>7412 $\frac{1}{4}$</u> »

En outre, il y a 9 concessions gratuites avec 44 litres.

II. Au compteur.

<i>Eau ménagère</i>	1051 compteurs.
<i>Eau industrielle.</i>	64 »
<i>Eau agricole.</i>	9 »
Total	1124 compteurs.

Eau motrice.

a) A la jauge.

11 abonnés.

b) Au compteur.

37 abonnés avec 41 compteurs,
dont 21 appartenant aux abonnés.

RÉSEAU D'EAU MÉNAGÈRE A HAUTE PRESSION.

I. A la jauge.

Eau ménagère.

Le nombre des concessions était, au 31. décembre 1915 :

	de 3172	débitant	4187 ¹ / ₄	litres
Il était en 1914	de 3236	»	4299 ¹ / ₄	»
	Diminution	64	»	112 »

Il existe en outre 7 concessions gratuites avec 28 litres

Ces concessions se répartissent comme suit :

Rive droite.

Commune de Bellevue	61 concessions	débitant	88	litres.
» de Dardagny	15	»	24	»
» de Genève	140	»	324	»
» de Genthod	61	»	116	»
» de Meyrin	131	»	114 ³ / ₄	»
» de Pregny	98	»	133 ¹ / ₂	»
» du Petit-Saconnex	594	»	1054 ³ / ₄	»
» du Grand-Saconnex	76	»	83 ¹ / ₄	»
» de Satigny	127	»	129	»
<i>A reporter</i>	1303 concess.	débitant	2067 ¹ / ₄	litres.

	<i>Report</i> 1303	concess. débitant	2067 $\frac{1}{4}$	litres.
Commune de Vernier	251	»	270	»
» de Versoix	221	»	233 $\frac{3}{4}$	»
» de Russin	22	»	24 $\frac{1}{2}$	»
<i>Rive gauche.</i>				
Commune d'Aire-la-Ville	17	»	16	»
» d'Anières	40	»	37	»
» d'Avully	23	»	41	»
» d'Avusy	6	»	7	»
» de Bardonnex	37	»	38 $\frac{3}{4}$	»
» de Bernex	76	»	75 $\frac{1}{4}$	»
» de Carouge	19	»	27 $\frac{1}{2}$	»
» de Cartigny	27	»	28 $\frac{1}{2}$	»
» de Choulex	4	»	2	»
» de Collonge-Bellerive	90	»	71 $\frac{3}{4}$	»
» de Cologny	31	»	76 $\frac{3}{4}$	»
» de Confignon	33	»	27 $\frac{1}{2}$	»
» de Corsier	37	»	35 $\frac{1}{2}$	»
» des Eaux-Vives	29	»	70	»
» de Gy	16	»	13 $\frac{1}{2}$	»
» d'Hermance	35	»	31 $\frac{1}{2}$	»
» de Jussy	57	»	52 $\frac{1}{2}$	»
» de Laconnex	7	»	19 $\frac{1}{2}$	»
» de Lancy	447	»	423 $\frac{1}{4}$	»
» de Meinier	23	»	27	»
» d'Onex	45	»	59 $\frac{1}{2}$	»
» de Perly-Certoux	17	»	24 $\frac{1}{2}$	»
» de Plainpalais	63	»	122	»
» du Plan-les-Ouates	106	»	101	»
» de Presinge	20	»	69 $\frac{1}{2}$	»
» de Soral	13	»	25	»
» de Troinex	38	»	46	»
» de Vandœuvres	3	»	3 $\frac{1}{2}$	»
» de Veyrier	16	»	19	»
Ensemble	<u>3172</u>	»	<u>4187 $\frac{1}{4}$</u>	<u>litres.</u>

II. Au compteur

Eau ménagère	1077	compteurs
Eau industrielle	53	»
Eau agricole	70	»
Arrosage des routes . . .	57	»
Total	<u>1257</u>	»

RÉSEAU D'EAU MOTRICE A HAUTE PRESSION

a) A la jauge.

96 abonnés y compris abonnements mixtes et de restitution.

b) Au compteur.

365 abonnés avec 511 compteurs dont 13 appartenant aux abonnés.

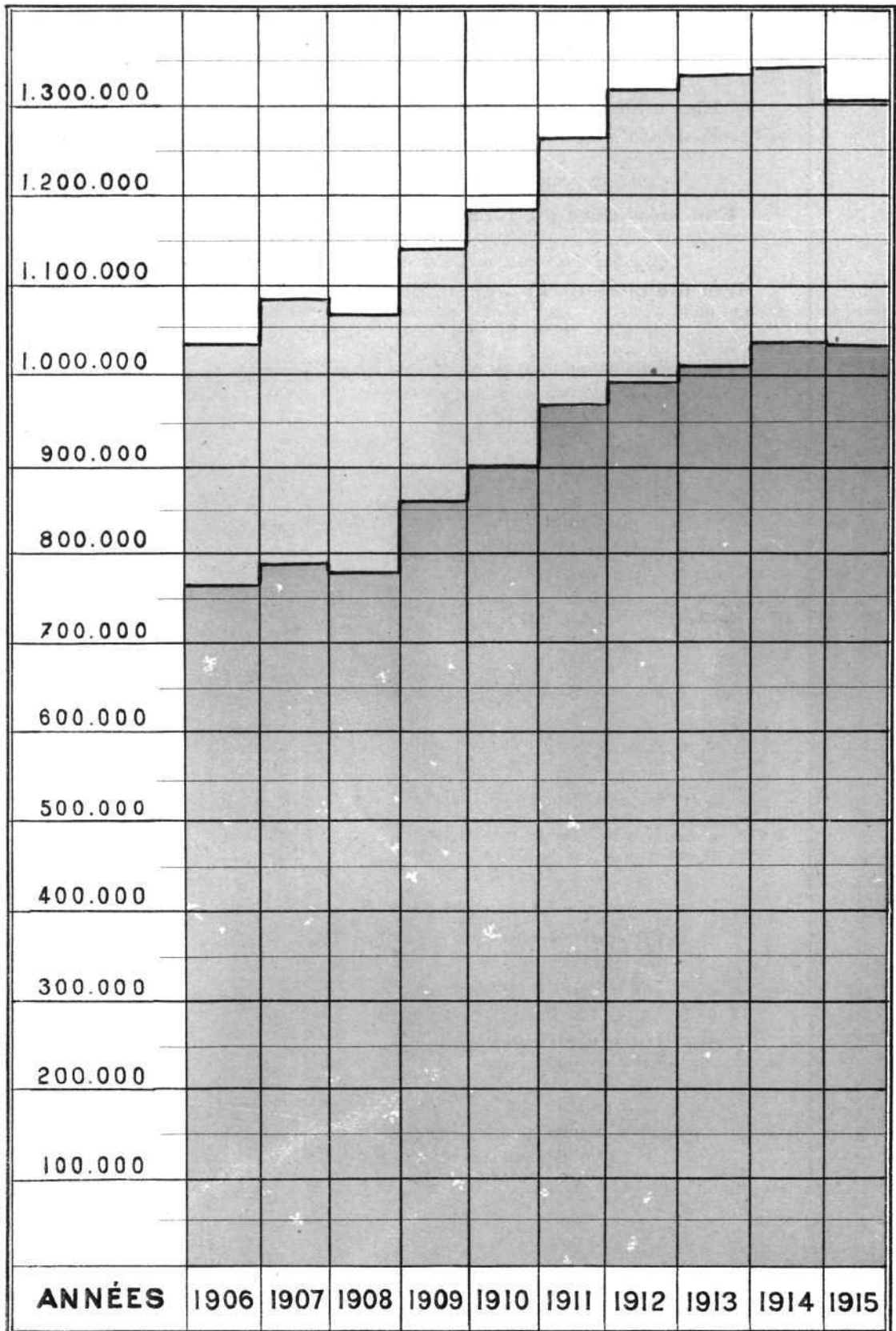
Compteurs en service en 1915.

SYSTEME DES COMPTEURS	BASSE PRESSION					HAUTE PRESSION					TOTAUX
	Eau ménagère.	Eau industrielle.	Eau motrice.	Eau agricole.	Arrosage routes.	Eau ménagère.	Eau industrielle.	Eau motrice.	Eau agricole.	Arrosage routes.	
Abeille	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Eyquem	29	1	—	—	—	23	4	13	7	—	77
Etoile	64	2	—	—	—	182	1	7	2	—	258
Lambert	405	29	3	3	—	330	24	72	9	—	875
Michel	—	5	7	—	—	—	4	38	—	—	54
Piccard	—	—	—	—	—	—	—	10	—	—	10
Pilatus	23	2	—	—	—	46	—	—	—	—	71
Siemens	352	21	4	6	—	386	19	173	49	56	1066
Spanner	173	4	1	—	—	90	1	2	3	—	274
Stella	3	—	—	—	—	19	—	—	—	—	22
Bopp et Reuther (Woltmann) . . .	1	—	—	—	—	1	—	—	—	1	3
Compteurs de tours pour moteurs.	—	—	24	—	—	—	—	13	—	—	37
» » pour ascenseurs.	—	—	2	—	—	—	—	183	—	—	185
En 1915. . .	1051	64	41	9	—	1077	53	511	70	57	2933
En 1914. . .	1028	66	42	9	—	928	52	481	71	58	2735
<i>Augmentation.</i> . .	23	—	—	—	—	149	1	30	—	—	198
<i>Diminution.</i> . . .	—	2	1	—	—	—	—	—	1	1	—

Consommation d'eau à basse pression

	M ³	TOTAL M ³	MÈTRES ³
Eau ménagère à la jauge.			
3454 concessions débitant 7412 1/4 litres à 525 ^m 3,6 par litre et par an	3,895,879		
<i>Total de l'eau ménagère à la jauge.</i>		3,895,879	
Eau ménagère au compteur.			
1028 compteurs débitant	1,102,845		
<i>Total de l'eau ménagère au compteur.</i>		1,102,845	
Eau industrielle au compteur.			
62 compteurs débitant	490,299		
1 » Chemins de fer fédéraux, Gare de Cornavin débitant	221,995		
9 » eau agricole »	14,271		
<i>Total de l'eau industrielle au compteur.</i>		726,565	
Eau motrice.			
11 abonnés à la jauge débitant	371,250		
37 » au compteur y compris } avec 37 ascenseurs } compteurs	188,157		
<i>Total de l'eau motrice.</i>		559,407	
Ville de Genève.			
<i>Services autres que celui des eaux.</i>			
Abattoirs au compteur.	408,353		
Ecoles primaires et collèges au compt. et à la jauge	494,059		
Ecole d'horlogerie id.	26,805		
Théâtre id.	70,443		
» au compteur			
Bâtiments publics (musées, bibliot., etc.) au compteur et à la jauge	82,909		
Promenades	11,781		
Fontaines, jets d'eau, cascades	3,204,343		
Urinoirs et W.-C.	554,706		
Halles et marchés	54,678		
Cimetière de Plainpalais (40 litres)	21,024		
A divers, 44 titres gratuits	23,126		
Lavage et arrosage des rues (75 % du total)	1,237,500		
Buanderie municipale rue Monthoux.	35,000		
<i>Total pour les services municipaux.</i>		6,221,727	
<i>Total de l'eau vendue.</i>			12,506,423
Ville de Genève.			
<i>Service des eaux.</i>			
Immeuble Quai de la Poste, 2	15,000		
Turbine à basse pression (bâtiment des turbines)	6,000		
		21,000	
Restitution aux usiniers.			
Dangler, teinturier, Coulouvrenière (eau industrielle, 5 litres)	2,628	2,628	23,628
Sur eau ménagère à la jauge, tolérance 1/4.	(3,895,879)		12,530,051
<i>Total de l'eau à basse pression.</i>			973,970
			13,504,021

DÉVELOPPEMENT DE LA VENTE DE L'EAU PENDANT LES DIX DERNIÈRES ANNÉES



Recettes annuelles en francs



Eau motrice



Eau ménagère et industrielle

Consommation d'eau à haute pression.

	M ³	M ³	MÈTRES ³
RÉSEAU D'EAU MÉNAGÈRE			
Eau ménagère à la jauge.			
3172 concessions débitant 4187 1/4 litres à 525 ^m 3, 6 par litre et par an	2,200,819		
Supplément de 55 litres 7 mois aux Eaux de Coligny	46,863		
<i>Total de l'eau ménagère à la jauge.</i>			2,217,682
Eau ménagère au compteur.			
1077 compteurs débitant	659,322		
<i>Total de l'eau ménagère au compteur.</i>			659,322
Eau industrielle et agricole.			
5 compteurs : M. le baron de Rothschild, Pregny	12,584		
1 " C ^{ie} P.-L.-M., gare des Eaux-Vives	11,142		
116 " eau industrielle et agricole	459,529		
57 " eau pour arrosage des routes cantonales et chemins communaux débitant	88,337		
<i>Total de l'eau industrielle et agricole.</i>			571,592
Ville de Genève.			
<i>Services autres que celui des eaux.</i>			
Arrosage et lavage des rues (25 % du total)	442,500		
Jardin botanique et herbier Delessert, Ariana	197,840		
Cimetière de Châtelaine, 66 litres	34,689		
" de St-Georges, 235 "	123,516		
Bâtiments municipaux	12,253		
<i>Total de l'eau pour les services municipaux.</i>			780,798
Ville de Genève. — Service des eaux.			
M. Tronchin à Bessinges. Au compteur	9,930		
A divers 28 litres gratuits de 525 ^m 3,6 par lit. et par an	14,706		
<i>Total pour le service des eaux.</i>		24,636	
RÉSEAU D'EAU MOTRICE			
Eau motrice.			
96 abonnés à la jauge, y compris abonnem ^{ts} mixtes	8,749,146		
365 " au compteur, y compris } avec l'éclairage électrique, ascen- } 511 } compteurs	1,547,324		
<i>Total de l'eau motrice.</i>			10,296,470
Ville de Genève.			
<i>Services autres que celui des eaux.</i>			
Observatoire, eau motrice pour l'éclairage électrique	6,000		
Théâtre, 1 turbine, 10 chevaux	50,000		
" aspirateur de poussières et passe-plats	36,051		
Jet d'eau de la rade 100 h. 35'	217,260		
Buanderie municipa ^{le} r. Monthoux turbine, ascenseur	4,385		
Musée Rath, aspirateur de poussières. compteur	485		
<i>Total de l'eau pour les services municipaux.</i>			314,181
Ville de Genève. — Service des eaux.			
Immeuble, Quai de la Poste 2, aspirateur	4,800		
Atelier du serv. des eaux, turbines p. forge et séchoir	3,000		
" " " " outillage	32,400		
Bâtiment des turbines (éclairage élect.), turbine	132,126		
" " (vannes d'introduct.) "	34,950		
" " petite turbine pour outillage	10,800		
Régulateur des Eaux-Vives pour 2757 heures	1,058,688		
Relai des E.-Vives pour réservoir de Jussy 12578 h.	201,248		
<i>Total pour le service des eaux.</i>		1,478,012	
Restitution de la force motrice aux usiniers.			
7 abonnés p ^r turbines avec 214 chevaux utilisés	3,520,489	3,520,489	
<i>Total de l'eau vendue.</i>			14,840,045
<i>Service des eaux et restitution.</i>			
	—	5,023,137	5,023,137
Tolérance 1/4 sur eau à la jauge : ménagère	(2,600,686)		19,863,182
motrice	(14,061,828)		4,165,628
<i>Total de l'eau à haute pression</i>			24,028,810

Répartition de l'eau dépensée.

	basse pression m ³	haute pression ménagère m ³	haute pression motrice m ³	TOTAL m ³
Eau ménagère à la jauge	3,895,879	2,217,682	—	6,113,561
' au compteur	1,102,845	659,322	—	1,762,167
Total de l'eau ménagère	4,998,724	2,877,004	—	7,875,728
Eau industrielle.	726,565	571,592	—	1,298,157
Eau motrice	559,407	—	10,296,470	10,855,877
Ville de Genève. Services municipaux	6,221,727	780,798	314,181	7,316,706
Total de l'eau vendue	12,506,423	4,229,394	10,610,651	27,346,468
Ville de Genève. Service des eaux . . .	21,000	24,636	1,478,012	1,523,648
Restitution de la force motrice aux usiniers	2,628	—	3,520,489	3,523,117
	12,530,051	4,254,030	15,609,152	32,393,233
Tolérance 1/4	973,970	650,171	3,515,457	5,139,598
Total	13,504,021	4,904,201	19,124,609	37,532,831

Justification de l'emploi de l'eau.

	basse pression m ³	haute pression ménagère m ³	haute pression motrice m ³	TOTAL m ³
Quantité de l'eau élevée	14,873,474	6,968,140	23,342,054	45,183,668
en moins : 4 % sur haute pression .	—	— 278,725	— 933,682	— 1,212,407
Reste	14,873,474	6,689,415	22,408,372	43,971,261
Apport de la haute pression ménagère dans la basse pression	+ 191,817	— 191,817	—	—
	15,065,291	6,497,598	22,408,372	43,971,261
Consommation avec tolérance 1/4	13,504,021	4,904,201	19,124,609	37,532,831
Pertes par trop-plein des réservoirs, robinets de saigne, bouches à incendie, fuites, etc.	1,561,270	1,593,397	3,283,763	6,438,430

Prix de vente du mètre cube d'eau en 1915.

	BASSE PRESSION				HAUTE PRESSION			
	Mètres cubes	Recettes	Prix de vente du m ³ .	Prix de vente en 1914.	Mètres cubes	Recettes	Prix de vente du m ³ .	Prix de vente en 1914.
Eau ménagère . . .	4,998,724	436,583 40	0,0873	0,0877	2,877,004	328,325 15	0,1141	0,1170
Eau industrielle . . .	726,565	48,955 70	0,0673	0,0697	571,592	41,286 75	0,0722	0,0695
Eau motrice . . .	559,407	15,483 30	0,0276	0,0256	10,296,470	252,844 55	0,0245	0,0247
Eau municipale . . .	6,221,727	134,250 —	0,0215	0,0229	1,094,979	44,750 —	0,0408	0,0344
	12,506,423	635,272 40			14,840,045	667,206 45		
1914 . . .	Prix moyen		0,0518		Prix moyen		0,0429	
1915 . . .	" "		0,0507		" "		0,0449	

Vente de la force motrice comparée à l'ensemble de la vente de l'eau.

(Pendant les dix dernières années.)

ANNÉES	Recettes totales de la vente de l'eau y compris l'eau municipale	Augmentation annuelle.	EAU MOTRICE		% de la recette comparée à l'ensemble des recettes.	Nombre des moteurs.	Recette moyenne par moteur.	NATURE DES INSTALLATIONS hydrauliques.
			Produit annuel.	Augmentation annuelle.				
1906	1,034,390 45	27,619	266,985	6,737	25,81	373	715	Remise en service du groupe 18.
1907	1,076,946 25	42,556	290,684	23,699	27,—	386	753	Mise en service Ston réserve (pompe 1000 HP. et 2 pompes 500 HP.)
1908	1,060,776 65	-16,170	281,631	- 9,053	26,55	397	709	
1909	1,141,372 35	80,596	278,269	- 3,362	24,38	422	659	
1910	1,184,135 35	42,763	284,005	5,736	23,98	439	647	
1911	1,258,697 50	74,562	292,353	8,348	23,22	460	635	
1912	1,312,008 85	53,311	315,502	23,149	24,05	536	589	
1913	1,328,773 60	16,765	321,770	6,268	24,21	615	523	Mise en service pompe lac.
1914	1,339,866 70	11,093	305,051	-16,719	22,76	654	466	
1915	1,302,478 85	-37,387	268,327	-36,724	20,60	684	392	

Prix de revient moyen de l'eau vendue en 1915.

BASSE ET HAUTE PRESSION (18 groupes) ET POMPES DE RESERVE.	
Eau vendue	27,346,468 ^{m³}
Dépenses.	
Entretien	Fr. 390,031 60
Amortissement	» 193,754 60
Intérêts	» 240,224 20
	<u>Fr. 824,010 40</u>
Prix moyen du m ³ d'eau en 1914	Fr. 0,0284
» » » » 1915	» 0,0301

INDUSTRIES E
Utilisant la force
au 3

Genre d'industries	Basse pression		Haute pression		Genre d'industries	Basse pression		Haute pression	
	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux		Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux
Abattoirs.	—	—	2	34.—	<i>Report.</i>	23	38.1/4	518	1537.7/10
Ascenseurs	13	26.	282	564.—	Fab ^t de corsets	—	—	1	2.—
Aspirat ^{rs} de poussières.	—	—	140	280.—	» d'eaux gazeuses	6	9.1/5	16	24.—
Appareils de chauffage	—	—	1	5.—	» de meubles	—	—	1	6.1/2
» électriques	—	—	1	1.—	» de moutarde	—	—	*	2.—
Bandagiste	1	1/2	—	—	» d'objets de pans. {	—	—	3	8.1/2
Battage de tapis	—	—	1	3.—	et prod. pharm. {	—	—	*	1.—
Bijouterie	1	2.	—	—	» de paille de fer	—	—	1	2.1/2
Blancs p ^r p. à musique	—	—	*	8.1/2	» de pailons	—	—	1	4.—
Bois de construction	—	—	1	12.—	» de sacs en papier {	—	—	1	4.—
Bonneterie et cravates	—	—	1	1.—	et tissus	—	—	1	22.1/2
Boulangeries	—	—	2	1.1/2	» de cartonnages	—	—	2	4.—
Brasseries	—	—	10	139.—	Ferblanterie	—	—	3	18.—
Buanderies	1	1.	4	13.—	Fonderie	—	—	4	13.—
Cafés torréfiés.	—	—	2	4.1/2	Frigorifiques	—	—	7	64.1/2
Calandrage et blanch.	1	1/4	12	13.1/2	Hôpital cantonal	—	—	2	29.—
Charcuterie	1	1.	11	19.—	Horlogerie	1	1/4	1	25.—
Charge accum.(théât.).	—	—	1	10.—	Huilerie	—	—	*4	22.—
Charronnage	2	3.	2	14.1/10	Hydrothérapie	—	—	1	2.—
Chaudronnerie	—	—	3	6.—	Imprimerie	5	9.1/2	7	44.3/4
Chauffage et ventilat.	—	—	1	5.—	Industrie du gaz	—	—	2	3.—
Chocolaterie	—	—	1	*23.1/2	Instrum ^{ts} de physique.	—	—	3	35.—
Confiserie-pâtisserie.	—	—	5	7.1/2	Lithographie	3	3.1/2	3	19.—
Constr ^{ions} de charpentes	—	—	1	25.—	Manufacture de tabacs	1	2.—	—	—
Cour ^{nes} p ^r remontoirs	—	—	2	44.—	Marb. et scierie de pier ^{re}	—	—	1	1.—
Coutellerie	1	2.	*1	3.1/10	March ^{ds} de chiffons	—	—	1	1.—
Dégrossissage d'or	—	—	*1	85.—	» de combustib.	3	7.1/2	8	19.1/2
Diamantaires	—	—	*	18.—	» de grains	1	3.—	7	16.1/2
Essais métaux	—	—	1	3.—	» de vins	—	—	1	1/2
Eclairage électrique	—	—	14	101.—	Menuiserie	—	—	5	29.—
Enseignement	2	2.1/2	6	22.—	Minoteries	—	—	*1	85.—
Fab. d'appar ^{ts} phot.	—	—	*	2.—	Mécanique	—	—	3	29.—
» de babouches	—	—	1	3.1/2	Parfumerie	—	—	3	23.—
» de balances.	—	—	1	2.—	Petrolea	—	—	1	6.—
» de biscuits	—	—	5	48.1/2	Perceur de bijoux	1	1/4	—	—
» de bois de sabots	—	—	*	7.1/2	Pilerie	—	—	*	3.—
» de cadrans	—	—	*	2.—	Poterie	—	—	1	17.—
» de cigarettes	—	—	1	1.—	Produits en liège	—	—	1	2.—
Fab ^t de cigares	—	—	1	3.—					
» de clefs de mont.	—	—	*	2.—					
<i>A reporter.</i>	23	38.1/4	518	1537.7/10	<i>A reporter.</i>	41	73.9/20	615	2126.9/20

ÉTABLISSEMENTS

motrice hydraulique

Décembre 1915

Genre d'industries	Basse pression		Haute pression		Genre d'industries	Basse pression		Haute pression	
	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux		Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux
<i>Report.</i>	44	73. ⁹ / ₂₀	615	2126. ⁹ / ₂₀	<i>Report.</i>	53	90. ¹ / ₅	645	2343. ¹ / ₅
Robinetterie	—	—	2	17—	Restitution de force motrice aux usiniers, dont 4 louant des locaux avec force motrice.	—	—	40	—
Savonnerie	—	—	*	1—					
Serrurerie	1	1.	5	15. ¹ / ₂					
Soufflerie d'orgues	2	³ / ₄	2	4—					
Teinturerie.	—	—	1	2. ¹ / ₂					
Tourneur	—	—	*3	4 ¹ / ₂					
Ventilation	4	8.	5	5—					
Service électrique.	1	2.	—	—					
Nouv. usine à vapeur	—	—	1	3—					
Service des eaux									
Atelier p. forge et outill.	—	—	2	3. ¹ / ₄					
Bâtiment p. outillage	—	—	1	1—					
Vannes du bâtiment des turbines	1	5.	3	20—					
Eclairage électrique	—	—	1	5—					
Régul.-compensateur	—	—	1	120—					
Relai des Eaux-Vives	—	—	3	15—					
<i>A reporter.</i>	53	90. ¹ / ₅	645	2343. ¹ / ₅	TOTAL GÉNÉRAL.	53	90.¹/₅	655	2343.¹/₅

N.B. Les chevaux employés sur les turbines ci-dessus sont répartis plus haut suivant les industries respectives qui occupent les locaux.

Nota. — Les industries marquées d'un (*) utilisent des ateliers à location de force motrice.

RÉCAPITULATION

	1914		1915		Augmentation en 1915		Diminution en 1915	
	Moteurs	Chevaux	Moteurs	Chevaux	Moteurs	Chevaux	Moteurs	Chevaux
Réseau, haute pression.	622	2243. ¹ / ₅	655	2343. ¹ / ₅	33	100.	—	—
Réseau, basse pression.	55	92. ¹ / ₅	53	90. ¹ / ₅	—	—	2	2
	677	2335. ² / ₅	708	2433. ² / ₅	33	100.	2	2

Volume théorique de l'eau élevée mensuellement en 1915 par les pompes à basse et haute pression et comparaison avec 1914.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
Basse pression													
Groupe N° 1	504,900	457,740	499,620	516,660	515,340	428,700	457,740	482,700	471,480	491,280	455,160	311,280	5,592,600
" N° 2	507,610	454,020	495,840	520,980	519,180	432,720	451,080	479,340	480,300	483,660	480,660	500,820	5,806,200
" N° 3	209,005	253,715	330,050	218,750	281,330	298,445	309,400	291,130	338,280	312,795	262,990	249,970	3,415,860
Ejecteur N° 1	84	1,596	210	871,5	3,239,25	6,336,75	2,311,5	2,100	1,312,5	—	2,682,75	1,716,75	22,491
" N° 2	3,591	1,311	570	541,5	1,710	2,451	2,679	1,368	4,032,75	555,75	3,576,75	13,936,5	36,323,25
<i>Eau élevée en 1915</i>	1,315,180	1,168,382	1,326,290	1,257,803	1,320,799,25	1,168,652,05	1,223,240,5	1,256,638	1,265,405,25	1,288,290,75	1,205,069,5	1,077,723,25	14,873,474,25
<i>Eau élevée en 1914</i>	1,139,249,75	1,035,163	1,116,595	1,136,740	1,215,015	1,246,567,5	1,326,022	1,208,497	1,226,959,50	1,314,473	1,191,534,5	1,318,596,5	14,475,382,75
Dimin. de 1915 sur 1914	—	—	—	—	—	77,914,75	102,781,5	—	—	26,182,25	—	240,873,25	—
Augm. de 1915 sur 1914	175,960,25	133,219	209,695	121,063	105,784,25	—	—	48,141	38,445,75	—	13,535	—	398,091,50
Haute pression													
<i>Eau ménagère</i>													
Groupe N° 3	9,380	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,380
" N° 4	—	90,261,5	184,151,5	183,905,5	186,673	128,371	169,658	181,958	180,256,5	171,195,5	166,111,5	184,664	1,827,206
" N° 5	195,078	175,582,5	177,038	179,580	160,374,5	125,439,5	147,157,5	145,263	156,251	182,552,5	182,204	193,253,5	1,989,771
" N° 6	189,522,5	165,025	182,450	174,393,5	180,379,5	175,972	190,117	178,883	167,485	172,302,5	164,000	177,653	2,418,183
" N° 7	176,275	84,475	13,975	5,550	61,550	182,450	191,725	110,550	53,975	16,650	43,200	83,025	1,023,600
<i>Eau mén. élevée en 1915</i>	570,255,5	515,544	577,614,5	543,429	588,974	612,232,5	668,657,5	616,654	557,967,5	542,700,5	555,515,5	638,595,5	6,68,140
<i>Eau mén. élevée en 1914</i>	641,057,5	629,563,5	687,399	678,566	704,635	644,447,5	695,353	580,168	534,842	611,363	616,415,5	574,241	7,598,351
Dimin. de 1915 sur 1914	70,802	114,019,5	109,784,5	135,137	115,661	32,215	26,695,5	—	—	68,662,5	60,900	—	630,211
Augm. de 1915 sur 1914	—	—	—	—	—	—	—	56,186	23,125,5	—	—	64,354,5	—
<i>Eau motrice</i>													
Groupe N° 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
" N° 8	189,975	149,575	206,875	123,300	172,925	135,675	151,225	156,300	175,250	164,175	157,050	134,775	1,917,100
" N° 9	—	—	2,925	160,825	176,925	146,800	109,900	150,725	180,100	198,400	172,300	119,225	1,469,125
" N° 10	197,400	177,500	220,350	149,600	186,000	105,600	162,175	176,950	152,950	145,500	155,550	183,850	2,013,475
" N° 11	96,250	99,820	121,555	153,860	92,015	42,350	30,380	32,515	132,230	179,830	132,475	106,120	1,219,400
" N° 12	228,760	204,925	209,650	145,460	115,395	147,980	124,845	183,925	189,560	237,265	204,470	245,280	2,237,515
" N° 13	212,940	237,930	266,910	207,270	205,555	151,515	172,935	217,560	241,045	138,600	226,450	268,415	2,547,125
" N° 14	170,625	171,325	184,520	200,480	192,710	128,100	121,205	187,600	254,905	225,155	170,065	179,725	2,186,415
" N° 15	166,125	138,400	143,200	146,775	176,450	152,825	162,125	150,650	149,950	149,425	72,850	146,600	1,755,375
" N° 16	116,575	113,825	110,325	111,550	156,800	140,600	155,000	124,625	106,750	97,900	116,775	120,350	1,471,075
" N° 17	189,350	163,625	229,530	177,695	62,230	122,885	60,725	181,860	241,605	177,625	207,970	199,850	2,014,950
" N° 18	153,825	202,265	198,135	162,540	130,865	37,065	93,205	155,260	245,350	260,120	254,660	196,665	2,089,955
Pompe 1000 HP. N° 19	—	—	—	—	264,270	794,190	404,340	363,975	—	—	—	—	1,826,775
" 500 N° 20	—	—	—	—	45,714	60,021	179,607	51,321	—	—	—	—	339,663
" 500 N° 21	—	—	—	—	38,247	48,051	130,416	37,392	—	—	—	—	254,106
<i>Eau motrice élevée en 1915</i>	1,721,825	1,659,190	1,893,975	1,739,355	2,016,151	2,213,657	2,109,083	2,173,658	2,069,695	1,973,995	1,870,615	1,900,855	23,342,054
<i>Eau H. P. élevée en 1915</i>	2,292,080,5	2,174,734	2,451,589,5	2,282,784	2,605,125	2,825,889,5	2,777,740,5	2,790,312	2,627,662,5	2,516,695,5	2,426,130,5	2,539,450,5	30,310,194
" » 1914	2,681,642,5	2,468,266,5	2,768,996	2,730,814	2,961,890	3,028,892,5	3,181,267	2,827,861	2,483,720	2,664,593	2,509,400,5	2,412,801	32,723,144
Diminution	389,562	293,532,5	317,406,5	448,030	356,765	203,003	406,526,5	37,549	—	147,897,5	83,270	—	2,412,950
Augmentation	—	—	—	—	—	—	—	—	143,942,5	—	—	126,649,5	—

MARCHE DES POMPES PENDANT L'ANNÉE 1915

DÉSIGNATION DES MOTEURS	NOMBRE DE TOURS	HEURES DE MARCHÉ	MÈTRES CUBES élevés	Tours par minute	SALAIRES des soigneurs des pompes	GRAISSAGE ET DÉCHETS	ECLAIRAGE ET CHAUFFAGE	Frais divers, droguerie, etc.	BARRAGE	Régulateurs Bp et HP et Relais	RÉPARATIONS fournitures et main-d'œuvre	ENERGIE et service de réserve	TOTAUX
Groupe N° 1 hp.	9.321.000	8409 1/2	5 592.600	18.5									
id. N° 2 hp.	9.677.000	8663 1/2	5.806.200	18.6									
id. N° 3 hp.	9.759.600	7745 1/2	3.415.860	21.									
id. N° 3 hp.	26.800	29 1/2	9.380	15.1									
id. N° 4 hp.	8.913.200	7391 1/2	1.827.206	20.1									
id. N° 5 hp.	9.706.200	8395 1/2	1 989.771	19.3									
id. N° 6 hp.	10.332.600	8535	2.118.183	20.2									
id. N° 7 hp.	4.094.400	4006 1/2	1.023.600	17.									
id. N° 8 hp.	7.668.400	7652	1.917.100	16.7									
id. N° 9 hp.	5.876.500	5903 1/2	1.469.125	16.6	29.612 80	10.474 45	2.390 80	2.032 80	13.151 30	9.929 95	23.028 25		90.620 35
id. N° 10 hp.	8.053.900	7599 1/2	2.013.475	17.7									
id. N° 11 hp.	3.484.000	3554 1/2	1.219.400	16.3									
id. N° 12 hp.	6.392.900	6802 1/2	2.237.515	15.7									
id. N° 13 hp.	7.277.500	7356 1/2	2.547.125	16.5									
id. N° 14 hp.	6.246.900	6623	2.186.415	15.7									
id. N° 15 hp.	7.021.500	6783	1.755.375	17.4									
id. N° 16 hp.	5.884.300	6138 1/2	1.471.075	16.0									
id. N° 17 hp.	5.757.000	5462	2.014.950	17.6									
id. N° 18 hp.	5.971.300	5786	2.089.955	17.2									
Pompes:													
1000 ch. N° 19 hp.	1323 45	1.826.775	15.826 20
500 • N° 20 hp.	496 35	339.663	2.665 35	20.489 75
500 • N° 21 hp.	371 30	254.106	1.998 20
Ejecteurs :													
N° 1 hp.	1071 —	22.491
N° 2 hp.	637 15	30.323,25
Totaux	45 183.668,25	111.110 10

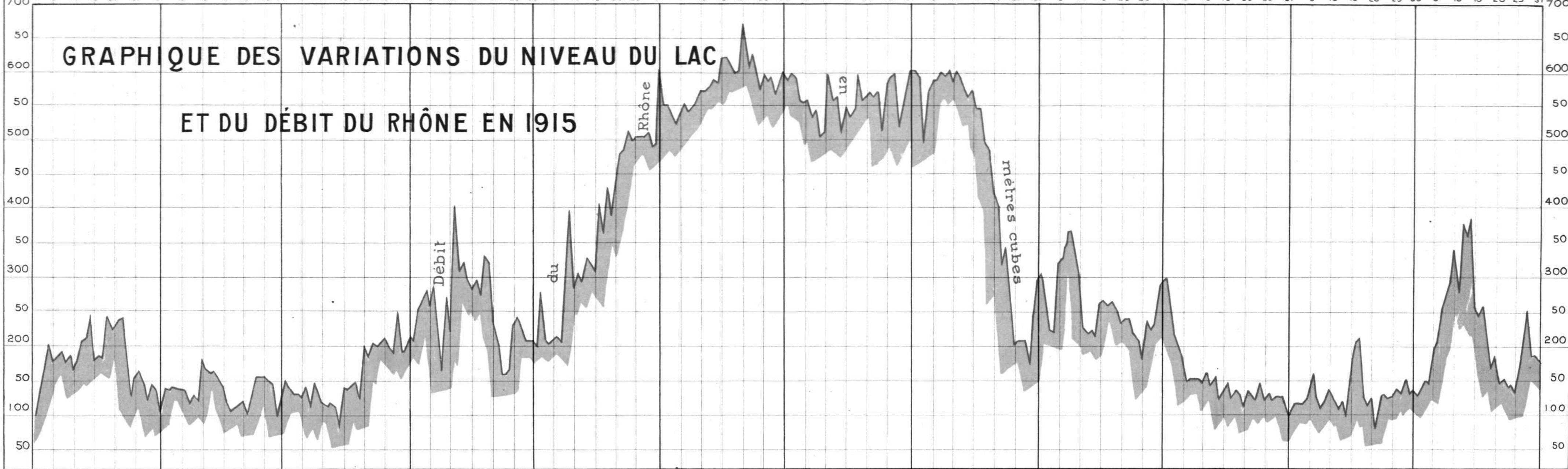
Prix de 1000 mètres cubes d'eau théoriquement élevés en 1915 : 2 fr. 46, non compris l'intérêt et l'amortissement. Le prix était en 1914 de 2 fr. 33 non compris l'intérêt et l'amortissement.

TABLEAU**des débits moyens du Rhône à Genève pendant les dix dernières années.**(En m³ par seconde.)

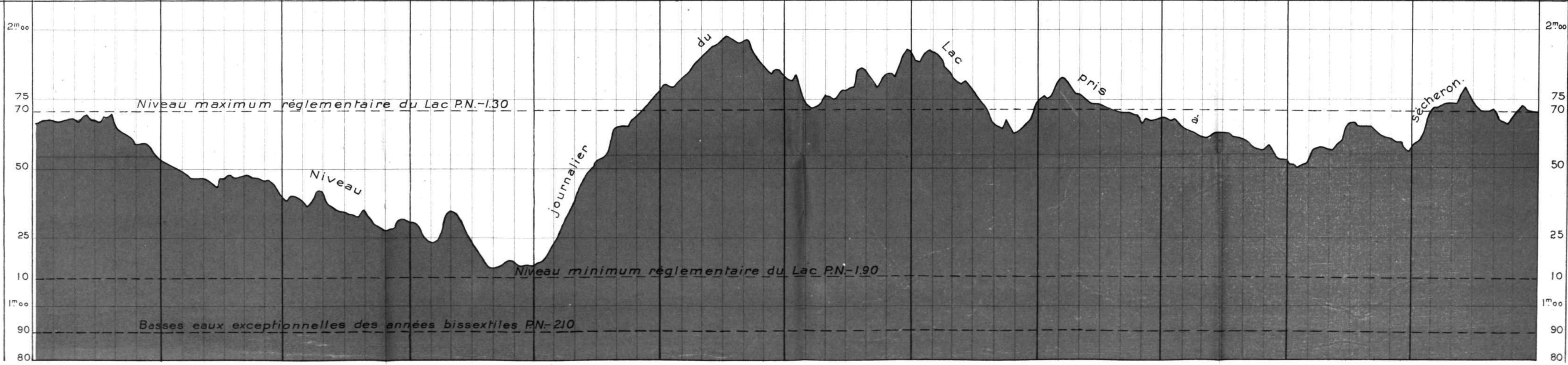
ANNÉES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	Moyennes
1906 . . .	126,9	131,3	206,7	176,8	247,1	429,7	538,5	453,7	263	138,3	118,5	114	245,4
1907 . . .	111,3	118,2	130,1	143,3	319,4	535,7	569	484,4	283,5	187,9	161,3	155,3	266,6
1908 . . .	139,3	147,2	206,8	132,5	367,6	493,5	482,9	366,3	356,8	190,6	134	126	262
1909 . . .	120,3	120,5	118,9	132,5	216,3	301	436,8	434,5	205,3	258,1	132,3	232,1	225,7
1910 . . .	301,5	255,2	187,4	168,5	226,4	504,3	657,1	529,8	254,5	172,4	265,2	262,4	315,4
1911 . . .	122,2	110,5	158	169,5	252	468,8	486,6	465,4	331,1	190,3	135,8	142	252,7
1912 . . .	184	154,8	245	155	211,3	410,5	456,3	386,8	207,3	140,2	159,2	124,7	236,3
1913 . . .	121,6	165,3	172,4	208,6	226,7	467,8	290,9	351,6	302,3	135,9	191,1	143,5	231,4
1914 . . .	121,6	114,8	161,5	287,5	345,5	365,3	542,7	626,5	414,3	125,4	107,3	149,2	280,1
1915 . . .	178,4	135,7	155	247,8	370,8	579,8	557,3	452,1	255,3	147,9	129,3	216,8	285,5
	152,7	145,4	174,2	182,2	278,3	455,6	501,8	455,1	287,3	168,7	153,4	166,6	260,1

Cotes des hauteurs JANVIER FÉVRIER MARS AVRIL MAI JUIN JUILLET AOÛT SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE Cotes des hauteurs

Echelle des débits du Rhône



Echelle des hauteurs du Lac



B. Usine de Chèvres.

a) TRAVAUX

Transformateurs.

	Transformateurs.	Kilowatts.
Au 31 décembre 1914, il y avait . . .	4	3300
Il a été installé en 1915 :		
Usine de Chèvres,		
transf ^{rs} de $\frac{3000}{15000}$ volts 1250 K.V.A. . .	2	2500
Usine à vapeur,		
transf ^{rs} de $\frac{15000}{3000}$ volts 1250 K.V.A. . .	2	2500
Total au 31 décembre 1915	<u>8</u>	<u>8300</u>

LIGNES ÉLECTRIQUES PRIMAIRES.

Le réseau primaire comprenait au 31 décembre 1914 :

1° Lignes souterraines (2500 volts)	91 527 ^m 60
2° Lignes aériennes (5000 volts).	68 857 ^m —
Total . .	<u>160 384^m60</u>

Il s'est complété en 1915 par :

1° Lignes souterraines à 2500 volts.	Section des câbles.	Longueur canalisée.
Raccordement des canalisations dépendant de l'ancien coffret square de Chantepoulet à la nouvelle cabine souterraine angle rue de Chantepoulet et rue du Mont-Blanc	mm ²	m.
	2×200	25,60
	2×100	84,80
		<u>110,40</u>
A déduire câble relevé square de Chantepoulet	2×30	29,50
		<u>80,90</u>
<i>A reporter.</i> . .		80,90

	Section des câbles. mm ²	Longueur canalisée. m.
<i>Report</i>		80,90
Raccordement de la nouvelle cabine du Bâtiment électoral au réseau primaire .	2(2×100) 2×50	25,— 21,50
Du coffret Place des Marronniers à la nouvelle tourelle de transformateurs ins- tallée dans le préau de l'école rue des Eaux-Vives	2×75 2×50	78,90 365,20
Déplacement de la canalisation pri- maire entre la tourelle rue de Malagnou et la rue Sturm	2×50	106,50
Total		<u>678,—</u>

2° *Lignes aériennes 5000 volts.*

Ligne Chèvres-Bachet de Pesay : Sup-
primé le parcours compris entre le point
de départ de la dérivation de Veyrier et
la cabine du Bachet de Pesay

4×100 —2785,—

Raccordement des lignes primaires à
l'annexe de l'usine de Chèvres :

Ligne Chèvres-Bachet de Pesay :

Trav. du Rhône 4×40 mm² L = 135,—

A déduire: 1° ancienne traversée

supprimée 4×28 mm² L = 115)

2° parcours sur la rive

gauche du Rhône

4×28 mm² L = 40)

155,— — 20,—

Ligne Chèvres-La Plaine :

Trav. du Rhône 4×28 mm² L = 135,—

A déduire: 1° ancienne traversée

supprimée 4×70 mm² L = 115)

2° parcours sur la rive

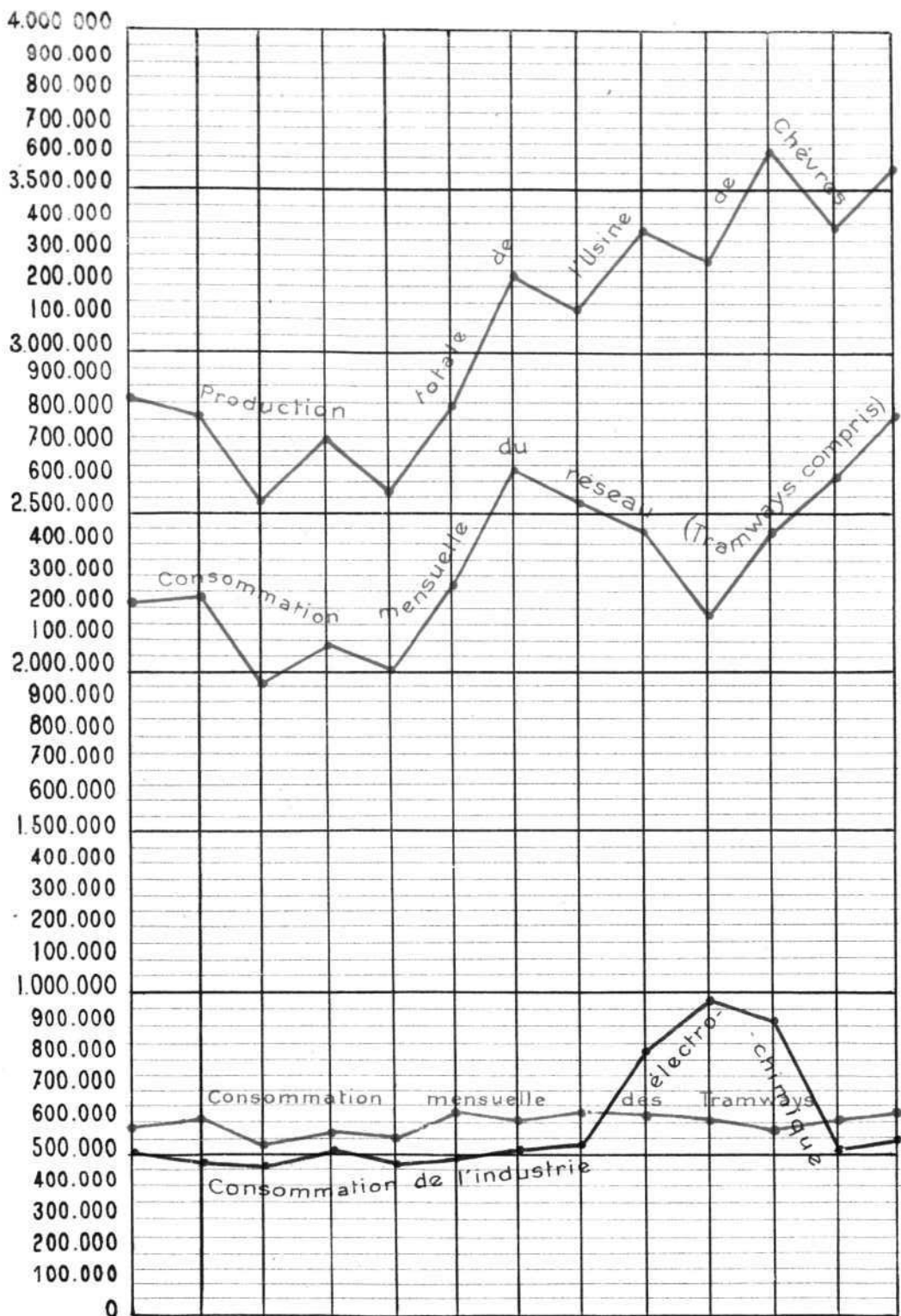
gauche du Rhône

4×28 mm² L = 110)

225,— — 90,—

A reporter. —2895,—

KILOWATTS HEURES



1914

1915

	Section des câbles. mm ²	Longueur canalisée. m.
<i>Report.</i> . . .		—2895,—
Ligne Chèvres-Cabine des Mé-		
lèzes :		
Trav. du Rhône 4×40 mm ² L = 135,—		
Parcours sur la rive gauche du		
Rhône . . . 4×100 mm ² L = 87,—		
		222,—
A déduire, ancienne traversée		
supprimée . 4×70 mm ² L = 115,—	—	107,—
Dérivation branchée sur cette ligne		
pour alimenter la cabine située sur la rive		
gauche du Rhône	4×20	28,—
Raccordement de la ligne alimentant		
l'usine Givaudan	4×20	65,—
Total . . .		— 2695,—

Récapitulation.

Designation des lignes.	Lignes construites		Total au 31 décemb. 1915
	an 31 décemb. 1914	en 1915	
	m	m	
Lignes souterraines (2500 volts). . .	91 527,60	678,—	92 205,60
• aériennes (5000 volts). . .	68 857,—	— 2 695,—	66 162,—
TOTAUX . . .	160 384,60	— 2 017,—	158 367,60

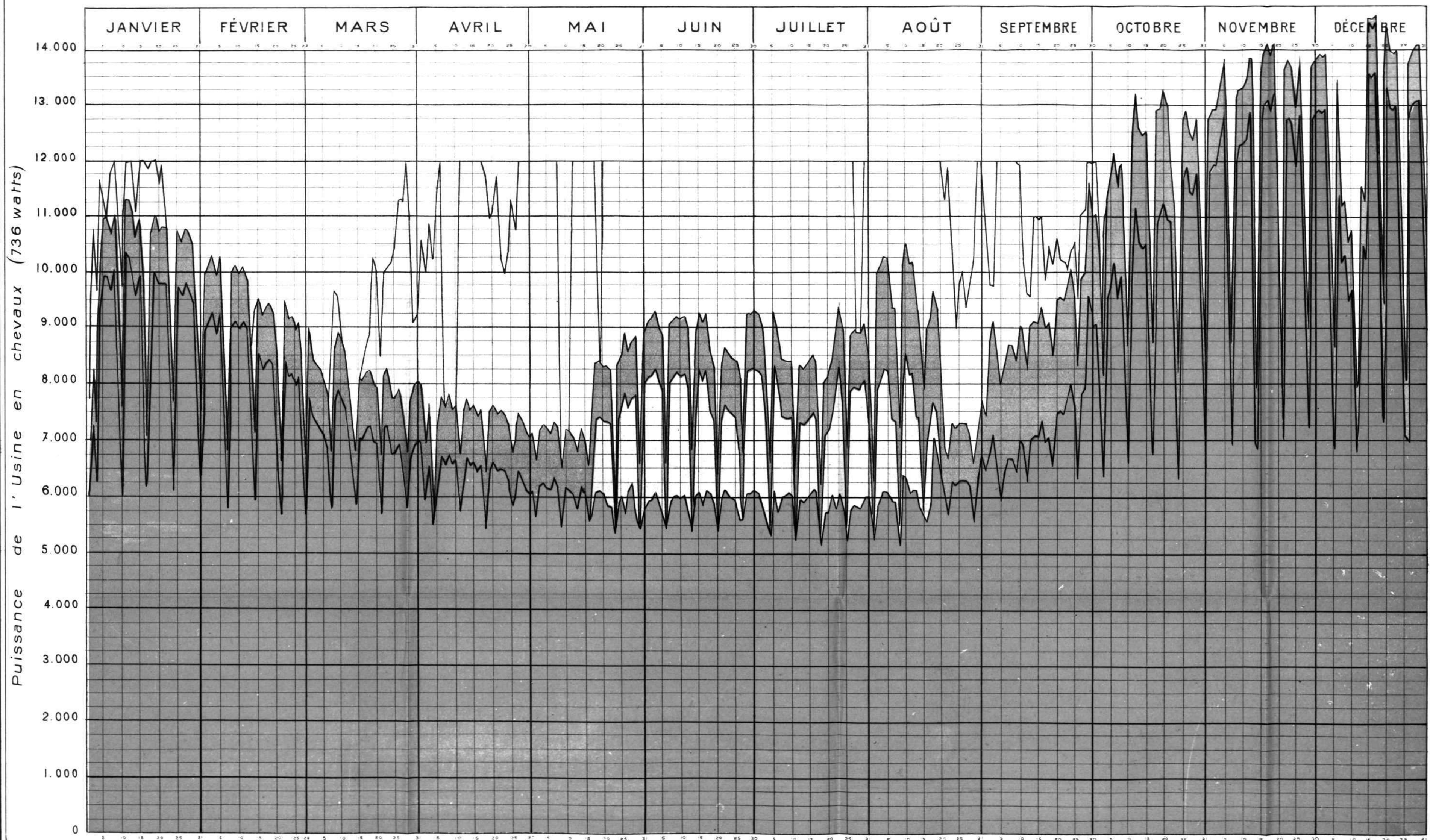
Heures de marche des alternateurs en 1915.

b) EXPLOITATION

Mois .	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Totaux
Janvier	—	120	639	513	568	523	409	458	454	636	200	384	—	344	87	5285
Février	368	296	296	400	420	528	344	375	255	357	205	258	275	139	220	4736
Mars	458	426	327	423	383	493	270	444	452	479	65	442	255	—	158	5078
Avril	387	400	425	505	373	408	171	125	437	206	335	497	370	—	265	4904
Mai	378	501	512	505	449	564	250	425	—	435	240	573	387	—	482	5701
Juin	589	483	590	549	560	526	489	529	57	497	569	314	385	310	432	6879
Juillet	410	471	550	594	508	480	400	450	522	590	457	147	610	515	18	6722
Août	518	477	621	544	550	537	446	460	322	267	346	372	206	562	233	6461
Septembre	495	402	535	392	516	379	420	362	338	364	413	257	540	256	371	6040
Octobre	500	530	571	333	342	336	401	316	359	522	288	449	229	224	397	5797
Novembre	408	394	384	513	453	320	273	360	342	424	422	323	394	32	259	5301
Décembre	580	596	552	525	570	472	273	414	303	320	70	218	265	236	279	5673
TOTAUX 1915	5091	5096	6002	5796	5692	5566	4146	4718	3841	5097	2613	4184	3916	2618	3201	68577
En 1914	4906	5775	5737	5987	5028	4840	4118	4034	4974	5185	4945	1842	2692	4262	1573	65898
Augmentation	185	—	265	—	664	726	28	684	—	—	—	2342	1224	—	1628	2679
Diminution	—	679	—	191	—	—	—	—	1133	88	1332	—	—	1644	—	—

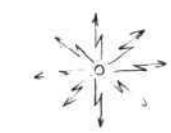
Ce qui correspond à une marche moyenne de 7,8 machines pendant 365 jours de 24 heures.

USINE DE CHÈVRES. 1915.



LÉGENDE

- Puissance disponible de l'Usine. (limitée à 12 turbines fonctionnant simultanément.)
- Consommation des Usines électro-chimiques.
- Energie absorbée par le réseau général.
- d' — par les pompes de 1000 à 500 ch^x du Service des Eaux.



NOTA : Les puissances indiquées ci dessous sont prises aux bornes des machines électriques. Elles sont le résultat d'observations faites en service courant.

Chute brute:	Chute utile:	Puissance d'un groupe:
4.35 à 4.50	4.05 à 4.20	400 Ch ^x (736 watts)
4.50 à 5.00	4.20 à 4.70	500 .
5.00 à 5.50	4.70 à 5.25	800 .
5.50 à 6.00	5.25 à 5.75	900 .
6.00 à 6.50	5.75 à 6.20	1000 .
6.50 à 7.00	6.20 à 6.75	1116 .
7.00 à 7.50	6.75 à 7.25	837 .
7.50 à 8.10	7.25 à 7.85	1150 .

} Régime d'hiver

**Puissance installée
alimentée par l'Usine de Chèvres.**

	Nombre de moteurs	Force en chevaux
Réseau souterrain, 2500 volts :		
Moteurs au 31 décembre 1914	12	3405,—
Installations en 1915 :		
Usine à gaz, Aire	24	227,—
Total	<u>36</u>	<u>3632,—</u>
Réseau aérien, 5000 volts :		
Moteurs au 31 décembre 1914	28	675,—
Il n'a pas été posé de moteurs en 1915	—	—
Total	<u>28</u>	<u>675,—</u>
Récapitulation :		
A. — Moteurs réseau souterrain	36	3632,—
» » aérien	28	675,—
B. — Eclairage électrique et force motrice 500 et 110 volts : par transformateurs, 19 804 Kilowats posés au 31 déc. 1915	—	26907,—
Eclairage des rues : 348 lampes à arc	—	348,—
193 » à incandescence	—	69,—
C. — Usines électro-chimiques	—	1500,—
Total au 31 décembre 1915	<u>64</u>	<u>33131,—</u>

Répartition de l'énergie électrique fournie par l'Usine de Chèvres (Kilowatts-heures).

1915	ECLAIRAGE PUBLIC								Eclairage et moteurs	Tramways.	Force motrice haute tension.	PRODUCTION TOTALE	
	Arcs Ville.	Incandesc. Ville.	ARCS				Incandesc. Petit-Saconnex	Réseau.				Electrochimie	
			Etat.	Plainpalais.	Carouge.	Chêne-Bougeries							
Janvier .	64 483	17 955	2 142	14 329	3 971	331	—	1 273 093	609 279	234 330	2 219 913	474 600	
Février .	50 712	14 417	1 685	11 254	3 154	263	—	1 054 875	542 761	272 654	1 951 775	470 400	
Mars . .	47 726	15 357	1 637	10 928	3 076	256	—	1 169 304	571 747	268 648	2 088 679	520 508	
Avril .	40 674	12 945	1 353	9 035	2 536	211	—	1 120 276	559 466	262 520	2 009 016	478 858	
Mai . . .	36 073	11 983	1 158	7 732	2 174	181	—	1 075 811	642 985	495 059	2 273 156	495 075	
Juin . . .	30 888	10 604	958	6 396	1 800	150	86	1 128 672	613 042	853 040	2 645 636	503 883	
Juillet .	33 920	11 931	1 050	7 011	1 971	164	577	1 100 559	639 832	735 344	2 532 359	520 508	
Août . .	40 481	14 304	1 248	8 833	2 335	195	726	1 108 889	638 464	627 971	2 443 446	827 808	
Septembre	47 977	17 120	1 466	9 795	2 738	228	851	1 186 733	615 836	303 071	2 185 815	979 650	
Octobre .	56 616	21 166	1 810	12 111	3 355	279	1043	1 469 744	595 817	283 577	2 445 518	909 883	
Nvemb re	57 156	22 769	1 965	13 142	3 647	304	1135	1 618 692	612 155	282 470	2 613 435	504 000	
Décembre.	64 476	26 637	2 205	14 761	4 082	339	1270	1 677 704	642 976	334 078	2 768 528	518 000	
Totaux	571 182	197 188	18 677	125 327	34 839	2 901	5688	14 984 352	7 284 360	4 952 762	28 177 276	7 203 173	
									Pertes et divers . . .			1 733 466	
											29 910 742		
											7 203 173		
											29 910 742		
												37 113 915 kilowatts-heures.	

C. Eclairage

a) TRA

1° Lampes à incandescence

1915	Genève	Aire-la-Ville	Anières	Avully	Avusy	Bardonnex	Bellevue	Bernex	Carouge	Cartigny	Chancy	Chêne-Bougeries	Chêne-Bourg	Choulex	Collex-Bossy	Collonge-Bellerive	Cologny	Confignon	Corsier	Dardagny	Eaux-Vives	Genthod
	Janvier . .	1510	—	—	1	—	—	28	152	19	12	—	68	10	—	—	21	113	—	3	—	312
Février . .	921	—	1	—	—	—	—	162	18	—	—	33	5	1	—	11	1	—	51	5	261	1
Mars . . .	781	—	1	—	—	—	—	85	9	6	5	152	5	—	—	—	31	31	2	—	194	—
Avril . . .	783	—	19	—	—	—	20	121	38	—	—	48	—	1	—	11	19	8	1	—	272	—
Mai . . .	351	—	5	—	—	—	9	46	104	—	4	17	3	—	—	169	18	3	97	—	105	6
Juin . . .	669	—	1	—	—	—	7	7	163	—	—	19	6	—	—	6	12	18	2	—	233	1
Juillet . .	934	—	55	—	—	—	49	44	264	—	—	96	11	—	—	97	24	5	—	24	263	—
Août . . .	1475	—	—	—	—	6	—	—	64	—	—	15	16	13	22	21	48	27	—	9	590	—
Septembre	2151	—	—	11	—	—	96	—	98	14	—	61	—	—	11	58	12	5	—	8	931	—
Octobre . .	2053	—	—	—	—	—	49	—	196	46	2	206	4	7	8	75	30	—	1	—	907	69
Novembre.	1683	—	—	—	—	—	59	10	243	7	—	172	2	—	144	6	49	4	10	4	591	46
Décembre.	1860	27	3	—	—	2	28	—	155	3	—	67	12	11	18	18	31	6	—	49	336	27
Lampes posées en 1915	15171	27	74	1	—	8	233	627	1371	88	3	954	58	31	203	429	388	107	157	99	4785	150
Total au 31 décembre 1914	158583	138	685	337	237	710	1741	513	4372	494	282	6889	795	393	240	1759	3858	359	917	1203	36358	1902
Total au 31 décembre 1915	173754	165	759	336	237	718	1974	1140	5743	582	279	7843	853	424	443	2188	4246	466	1074	1302	41143	2052

Eclairage privé. Répartition des lampes par calibre.

Lampes de:	50 watts dites de 10 bougies	50 à 100 watts	101 à 500 watts	Au delà de 500 watts	TOTAUX	Lampes à arc
	Lampes au 31 décembre 1914	300260	20578	2217	6	323061
Lampes posées en 1915	40079	72	518	11	40680	88
Totaux	340339	20650	2735	17	363741	567

électrique.

VAUX

posées en 1915 (Lampes en retour déduites).

Gy	Hernance	Jussy	Laconnex	Lancy	Meinier	Meyrin	Onex	Perly-Certoux	Plainpalais	Plan-les-Quates	Pregny	Russin	G ^d -Saconnex	P ^t -Saconnex	Satigny	Soral	Thonex	Troinex	Vandœuvres	Vernier	Versoix	Veyrier	TOTAL
—	1	5	—	133	—	4	24	—	567	—	27	—	24	178	22	—	6	15	—	30	24	6	3217
—	1	—	—	—	1	2	8	1	633	9	8	—	10	298	—	4	8	—	2	33	8	2	2485
—	7	33	10	22	—	17	4	24	576	—	—	—	—	345	—	—	5	—	—	7	2	—	2340
—	1	—	—	181	—	36	2	—	773	—	36	7	28	225	4	—	—	—	—	10	8	19	2591
—	9	—	—	243	—	6	—	—	48	—	43	1	—	181	1	—	17	31	—	12	47	5	1231
—	—	2	2	342	4	—	5	3	304	4	154	—	1	207	58	—	32	—	15	1	25	39	1702
—	—	—	—	257	—	—	11	—	576	—	35	—	—	184	—	—	6	—	2	11	40	—	2890
—	20	—	—	177	—	5	2	—	613	11	6	—	5	319	10	—	—	—	—	—	3	—	346
—	7	3	—	309	—	—	5	—	1123	—	26	—	6	607	13	—	—	2	47	8	2	4	5592
—	12	12	—	162	6	9	—	3	1126	8	3	—	11	233	110	—	14	22	23	19	18	—	5522
—	—	12	2	60	29	39	48	—	1002	19	3	—	25	506	25	5	5	12	6	75	29	2	4835
—	26	10	16	301	4	109	9	—	1182	—	5	—	3	370	65	2	10	—	5	47	5	—	4812
—	84	77	26	2137	23	227	48	23	7819	51	336	6	55	3753	308	7	59	82	100	251	211	67	40680
203	943	1145	188	3259	596	441	429	260	54521	843	2311	347	1134	23433	1185	385	724	321	1325	2526	3266	511	323061
203	1027	1222	214	5396	619	668	477	283	62340	894	2647	341	1189	27186	1493	378	783	403	1425	2777	3477	578	363741

2° Eclairage public.

	Lampes à incandescence			Lampes à arc
	50 à 500 watts	Au delà de 500 watts	Lampes totales	
Lampes en service au 31 décembre 1914	—	54	54	63
Lampes posées en 1915	138	1	139	15
Lampes totales au 31 décembre 1915	138	55	193	348

Compteurs en service au 31 Décembre 1915.

COMMUNES	COMPTEURS D'ÉNERGIE						Compteurs d'heures
	S. G.	Simplex	Westinghouse	Landis & Gyr	Divers	Nombre total	
Genève	9278	2854	15	9	43	12199	383
Aire-la-Ville	25	—	—	—	—	25	—
Anières	61	1	—	—	—	62	—
Avully	38	—	—	—	—	38	—
Avusy	53	—	—	—	—	53	—
Bardonnex	70	1	—	—	—	71	—
Bellevue	72	4	1	—	1	78	3
Bernex	127	10	—	—	4	141	—
Carouge	318	100	—	—	2	420	3
Cartigny	73	2	—	—	—	75	—
Chancy	43	—	—	—	—	43	—
Chêne-Bougeries	222	68	—	—	1	291	3
Chêne-Bourg	48	9	—	—	—	57	—
Choulex	43	1	—	—	—	44	—
Collex-Bossy	55	1	—	—	2	58	—
Collonge-Bellerive	158	2	—	—	—	160	—
Cologny	88	14	—	—	—	102	—
Confignon	47	2	—	—	—	49	—
Corsier	55	—	21	—	—	76	—
Dardagny	96	3	—	—	16	115	—
Eaux-Vives	2874	907	1	—	19	3801	38
Genthod	54	7	—	—	4	65	3
Gy	32	—	—	—	—	32	—
Hermance	52	—	29	—	—	81	—
Jussy	129	—	—	—	—	129	—
Laconnex	43	—	—	—	—	43	—
Lancy	341	51	3	—	1	396	5
Meinier	90	—	—	—	—	90	—
Meyrin	44	5	2	—	1	52	—
Onex	28	6	—	—	—	34	—
Perly-Certoux	41	—	—	—	—	41	—
Plainpalais	4621	1688	2	—	17	6328	48
Plan-les-Ouates	88	8	1	—	1	98	—
Pregny	64	13	—	—	1	78	—
Russin	31	—	—	—	5	36	1
Grand-Saconnex	55	1	—	—	—	56	3
Petit-Saconnex	1977	370	2	—	1	2350	9
Satigny	156	3	—	—	4	163	2
Soral	55	—	—	—	—	55	—
Thônex	62	4	—	—	—	66	—
Troinex	14	3	—	—	3	20	1
Vandœuvres	40	2	—	—	—	42	—
Vernier	140	21	—	—	2	163	1
Versoix	120	34	—	—	19	173	17
Veyrier	31	—	22	—	—	53	—
Totaux à fin 1915	22152	6195	99	9	147	28602	520
en 1914	16144	6462	104	—	164	22874	630
					Augmentation .	5728	—
					Diminution . .	—	110

Moteurs électriques alimentés par les réseaux 500 et 110 volts.

ABONNÉS	Domicile	Industrie ou usage	Nombre de moteurs	Force en chev.
1° Réseau à 110 volts :				
<i>Moteurs installés en 1915 :</i>				
MM. Koehn	Place du Port, 2	Fabrique d'horlogerie	1	0.25
Stern frères	Rue du Commerce, 5	Fabrique de cadrans	1	0.25
E. Junod	Pt Lancy	"	1	0.25
Meer	Place de la Fusterie, 4	Torréfaction de cafés	1	0.50
Soukostowski	Rue du Commerce, 8	"	1	0.50
J. et A. Ormond	Pl. de la Synagogue, 6	Ventilation	1	0.25
Banque de Genève	Rue du Commerce, 4	"	1	0.10
Banque Int ^{le} de Péetrograde	Bd du Théâtre, 6	"	1	0.16
Bourse de Genève	Rue Petitot, 8	"	1	0.50
"	"	Commande d'ascenseur	—	0.25
Cercle de l'Espérance	Rue de la Chapelle, 8	Ventilation	1	0.25
Bains & Buanderie des Eaux-Vives	Rue de la Buanderie	"	1	0.25
Salle de Parioise	Route de Frontenex	"	1	1.—
MM. J. Wagner	Bd Georges Favon, 21	Piano mécanique	1	0.16
E. Vautravers	Rue de l'Ecole, 8	"	1	0.16
C. Julini	Rue des Pâquis, 15	"	1	0.16
C. Forzani	Rue de la Rôtisserie, 16	"	1	0.16
Barko	Bd Georges Favon	"	1	0.16
C. Gétaz	R. de l'Ecole de Médec. 12	"	1	0.16
Conservatoire de musique	Place Neuve	Soufflerie d'orgue	1	0.50
Temple de Genthod	Genthod	"	1	0.50
Eglise catholique de Bernex	Bernex	"	1	0.50
MM. V. Goetz	Rue Thalberg, 2	Aspirations de poussière	1	0.25
P. Lachenal	Rue Bellot, 5	"	1	0.25
Frenkel	R. de la Croix-d'Or, 16	Photographe	—	1.—
Bovy et Hauser	Rue des Asters, 4	Héliographie	—	2.50
Hermenjat, Wagnon & C ^{ie}	Rue Grenus, 17	Laiterie	1	1.—
Métral & Sordet	Quai de l'Ile, 15	Dentistes	1	0.10
A. Baur	Place Chevelu, 1	Taillerie de pierres fines	1	0.25
E. Vuille	Rue du Devin du Vill ^{se}	"	1	0.10
L. David	Grand-Lancy	"	1	0.50
E. Montagnon	Place des Trois Perdrix	Boulangerie	1	1.—
Charbonnaz	Place de la Madeleine, 6	"	1	1.—
L. Fritz	Rue Pradier, 8	"	1	1.—
Girod	Bd Carl Vogt, 62	"	1	1.—
Métral	" 31	"	1	1.—
Claraz	Rue Caroline, 6	"	1	1.—
Kuhn	Avenue Pictet-de-Rochemont 29	"	1	1.—
Grosfort	Grand Saconnex	"	1	1.—
Perdrizat	Pregny	"	1	1.—
Bättig	Chêne-Bougeries	"	1	1.—
Scherrer	Vésenaz	"	1	1.—
Dégerine	Rue des Corps Saints, 17	"	1	1.—
Viquerat	Rue Vallin, 4	"	1	1.—
Pfund	Rue John Grasset, 8	Charcuterie	1	0.75
Brunier	Petit Lancy	"	1	1.—
Redard	Rue Kléberg, 27	Orthopédiste	1	1.—
J. E. Goss	Rue Pierre-Fatio, 1	Chauffage	—	1.—
<i>A reporter</i>			44	29.67

ABONNÉS	Domicile	Industrie ou usage	Nombre de Moteurs	Force en chev.
<i>Report</i>			44	29.67
MM. H. Spahlinger	Rue de l'Aubépine, 3	Chauffage	—	6.—
"	"	Appareils médicaux	1	0.50
C ^{ie} Singer	Rue Michel Roset, 2	Machines à coudre	3	1.—
MM. G. de Mallavie	Cours de Rive, 1	Piano mécanique	1	0.25
A. Méroz	Rue Rousseau, 9	Graveur	1	0.50
H. Darier	Bd du Théâtre, 8	Ventilation	1	0.10
Burcher	Bd des Philosophes, 26	Commande d'ascenseur	—	0.50
L. Bovy	Chem. de Roches, 2	"	—	0.25
Electrocalor S. A.	Rue Muzy, 13	Fabr. d'app. électriques	1	1.50
MM. Revaclier	Bourdigny-dessus	Exploitation agricole	1	1.—
Nordmeyer	Grand-Saconnex	Aspirateur de poussière	1	1.—
Drinneberg	Thônex	Fabrique de cigares	1	0.25
<i>Modifications aux installations existantes :</i>			55	42.52
Installations complémentaires :				
MM. Jacot-Guillarmot	Rue du Fort-Barreau, 21	Graveur	1	0.66
Brunner	Chêne-Bourg	Taillerie de pierres fines	1	0.50
Bertschi	Rue du Commerce 5	Fab. de verres de montr.	—	0.10
Marchand (Succ. de Jaeger)	Petit Saconnex	Boulangier	—	0.25
Transferts d'installations :				
MM. Asper (4 moteurs = 1.33)	Rue Petitot, 4, Relieur	Actuellt, Rue du Diorama, 14.	—	—
<i>Réduction d'installation :</i>			57	44.03
MM. Rivat et Jaborowski	Rue EtienneDumont, 22	Projections	—	0.75
<i>Moteurs ayant cessé de fonctionner :</i>			57	43.28
MM. J. Mermier	Rue Rousseau, 13	Piano mécanique	1	0.25
Anders & Held	Rue des Alpes, 8	"	1	0.17
Trémolada	Rue de Monthoux, 47	"	1	0.16
Champod	Boul. St-Georges, 60	"	1	0.16
Lamunière	R. du Mont-Blanc, 8	Bijoutier	2	0.66
Hofer von Kaenel	Coulouvrenière, 25	Fourn. d'horlog.	1	0.50
Novel	Rue des Gares, 5 ^{bis}	Boulangier	1	1.—
Fusier	Rue Gutenberg, 26	"	1	1.—
Gassmann	Rue Kléberg, 7	"	1	1.—
Séchaud	Rue Chaponnière, 2	"	1	1.—
Dubouloz	Rue Jean Charles, 31	"	1	1.—
Grobel	Rue du Parc, 3 (Eaux-Vives)	"	1	0.75
Kunzli	Rue Argand, 2	Mécanicien	1	0.10
Clerc-Maigre	Quai des Bergues, 21	Sertisseur	1	0.10
Soc. l'Artisan	Rue Michel Roset, 2	Fab. de meubles	1	0.25
MM. Pételaz	Rue du Marché, 18	Fab. de chapeaux	1	0.06
Hôtel Edouard VII	Grand-Quai	Ventilation	5	3.—
E. Fert	Rue Tabazan, 5	Hache-paille	1	1.—
F. Briffaud	Rue Alfr. Vincent, 18	"	1	1.—
Drinneberg	Pl. de la Fusterie, 5	Fab. de cigares	1	0.13
Philipposian & C ^{ie}	Avenue Pictet-de-Rochemont	Fab. de cigarettes	2	1.70
D ^r Odier	Avenue du Mail, 18	App. médicaux	1	0.50
Uhlmann-Eyraud	Bd de la Cluse, 28	Produits Pharmaceutiq.	1	0.69
Guggia & Lambert	Bd Saint-Georges, 58	Pompe à transvaser	1	1.—
<i>A reporter</i>			30	17.18
			57	43.28

ABONNÉS		Domicile	Industrie ou usage		Nombre de moteurs	Force en chev.		
<i>Report</i>					30	17.18	57	43.28
MM.	Stocker	Rue John Grasset, 14	Mach. à coudre	1	0.10			
	Silberberg	Avenue du Mail, 3	Taillerie de pierres fines	2	0.20			
	F. Revaz	Versoix	"	1	0.50	34	17.98	
Total							23	25.30
Total des moteurs à fin 1914							512	349.03
Total au 31 décembre 1915							535	374.33
2° Réseau à 500 volts :								
<i>Moteurs installés en 1915 :</i>								
MM.	Keller & Cie	Rue de Lausanne, 11	Imprimerie	2		2	2.—	
	Hindenberg frères	Bd St Georges, 60 ^{ter}	"	1		1	3.—	
	Reggiani & Buloz	Rue du Diorama, 14-16	"	2		2	2.50	
	P. Laurent	Rue de la Servette, 24bis	Serrurier	1		1	3.—	
	E. Hess	Rue de Carouge, 10	"	1		1	5.—	
	L. Tissot	Chêne-Bougeries	"	1		1	3.—	
	P. Gillès	Rue de Carouge, 48bis	Mécanicien	1		1	1.—	
	Wildi	Rue du Lac, 12	"	1		1	1.—	
	Thum & Cie	Ch. du Bois Gentil (Pet. Saconnex)	"	1		1	3.—	
	Lehmann & Cie	Promenades de Carouge	"	1		1	13.—	
	Ammann	Rue de Lancy, 18	"	1		1	4.—	
	Lescaze & Cie	Promenades de Carouge	"	1		1	6.—	
	A. Kustner	Rue de Lancy, 31	"	1		1	3.—	
	Germain	Chêne-Bourg	"	1		1	3.—	
	Baehni & Cie	Rue de Lancy, 24	"	1		1	3.—	
	P. Dunand	Promenades de Carouge	"	1		1	5.—	
	Heimo	Chm. Ed. Berlie	Burins lithographiques	1		1	1.—	
	R. Glatz	Rue de St Jean	Taillerie de pierres fines	1		1	3.—	
	Destay	Route des Acacias, 37bis	Fabr. de boîtes métalliq.	1		1	10.—	
	Maulini	Rue Alex. Gavard, 39	Polissage de matériaux de const.	1		1	3.—	
	Wandenbovre & Cie	" " 28	Fab. de chicorée	1		1	5.—	
	Rossetti, Stocklassa & Cie	Clos de la Filature	Fonderie	1		1	4.—	
	Gras, frères	Pélissier, 17	Fab. d'app. de chauffage	1		1	3.—	
	Duclos	R.d.l.Coulouvrenière, 27	Mécanicien	1		1	1.—	
Hôtel	Métropole	Grand-Quai	Frigorifique	1		1	6.—	
MM.	G. Streit	Quai de St Jean	Taillerie de pierres fines	2		2	25.—	
	Dr Curchod	Bd Georges Favon, 19	Appareils médicaux	—		—	1.50	
	Dr Ch. Martin Du Pan	Bd des Philosophes, 11	"	—		—	3.—	
Maison	des Enfants malades	Rue Gourgas, 15	"	—		—	3.—	
Institut	pathologique	Bd de la Cluse	Frigorifique	2		2	6.—	
			Étuves	—		—	2.—	
Institut	d'Hygiène	Quai de l'École de Médecine	Projections et étuves	4		4	4.—	
MM.	Gassner	Avenue du Mail	Cinématographe	1		1	7.—	
	Vergain	Rue Gourgas, 13bis	Doreur	1		1	3.—	
	Tobler	Rue Coutau, 8	Ebéniste	1		1	3.—	
Buanderie	des Eaux-Vives	Rue de la Buanderie	Essoreuses	1		1	10.—	
MM.	Leuba et Genoud	Rue Jean Charles, 16	Fabrique de biscuits	1		1	3.—	
	Philipposian & Cie	Avenue Pictet de Rochemont	Fab. de cigarettes	5		5	4.50	
	Hubert & Cie	Bd de la Cluse, 79	Menuisiers	1		1	2.—	
	Laurens, S. A.	Route de Chêne, 61	Fab. de cigarettes	14		14	11.—	
<i>A reporter</i>					60		184.50	

ABONNÉS	Domicile	Industrie ou usage	Nombre de Moteurs	Force en chev.
		<i>Report . . .</i>	60	184.50
<i>Modifications aux installations existantes :</i>				
Installations complémentaires :				
Ecole des Arts et Méliers	Rue de Lyon, 22	Atelier	3	0.75
MM. Meylan-Golay	Rue des Délices, 7	Horlogerie	—	0.50
Imprimerie Centrale et du Genevois .	Bd James Fazy, 17	Imprimerie	1	0.50
MM. Sarbach	Rue des Entrepôts	Mécanicien	—	2.—
Stern, Lamunière & Cie	Coulouvrenière, 29	Bijoutiers	2	4.—
Frigorio, S. A.	Rue des Voisins	Mach. à glace	—	5.—
MM. G. Vinci	Rue Gustave Revilliod	Fab. de cigarettes	—	5.—
Rasario & Cie	Chemin Ferrier	Fonderie	1	30.—
Chemins de fer fédéraux	Gare de Cornavin	Atelier de réparations	1	1.50
MM. Pictet & Couzot	Les Glais, Lancy	Mécaniciens	1	16.—
			69	249.75
<i>Moteurs ayant cessé de fonctionner :</i>				
			moteur = Ch	
MM. Blanc & Paiche	Rue Thalberg, 8	Garag. d'automob.	1	3.—
Laplace	Rue Petitot, 5	Machines à coudre	1	1.—
Haasenstein & Vogler	Corraterie, 15	Aspirateur de poussières	1	2.—
MM. Coppi-Martin	Place des Grottes	Scierie	1	3.—
Hôtel Edouard VII	Grand-Quai	Frigorifique	1	3.—
MM. Pasche	Rue Gutenberg, 5	Taillerie des pierres fines	1	1.50
Gautier & Bersinger	Rue de la Coulouvrenière	"	1	1.—
Usine genevoise de dégrossissage d'or .	"	"	1	1.—
MM. Della-Maggiore	Rue Butini, 7	Mécanicien	1	3.—
E. Metz (Succ. de S.I.G.M.A.)	Chêne-Bourg	"	3	38.—
Brouwers	Route de St Julien, 26	Fab. de cigarettes	1	3.—
Wartmann, Valette & Cie.	Chm. des Ronzades	Construct. en fer	3	40.—
J. Monico	Route des Acacias	Ebéniste	1	3.—
Tuilerie Held	Aïre	"	1	50.—
			18	152.50
		Total	52	97.25
		Total des moteurs à fin 1914	592	3699.37
		" " au 31 décembre 1915	644	3796.62
<i>Nota. — Dans le compte d'évaluation des kilowatts fournis pour la force motrice 500 volts (Justification de l'emploi de l'énergie), les déductions suivantes sont opérées :</i>				
1° Moteurs dont l'énergie est facturée par l'Usine de Chèvres :				
	Sur Commune du Petit-Saconnex : Ateliers Piccard, Pictet & Cie	165.25		
	" Delamure	80.—	Chev.	245.25
2° Restitution de force à l'Hopital cantonal (Usine III)				
				21.—
		Total	Chev.	266.25
La puissance totale des moteurs portée en compte à fin 1915 est donc				
	réduite à	3796.62 — 266.25 =	Chev.	3530.37

PRISES

COMMUNES	PRISES EXÉCUTÉES				TOTAL	
	au 31 décembre 1914		en 1915		au 31 déc. 1915	
	Nombre	Longueur des câbles	Nombre	Longueur des câbles	Nombre	Longueur des câbles
a) Réseau souterrain.						
Genève	1779	31966,70	161	2458,60	1940	34425,30
Plainpalais	723	12622,30	110	1780,30	833	14402,60
Eaux-Vives	430	7251,10	49	806,20	479	8057,30
Petit-Saconnex	211	3935,80	35	819,10	246	4754,90
Carouge	116	2473,70	45	985,65	161	3459,35
Chêne-Bougeries	10	283, —	3	63,60	13	346,60
Chêne-Bourg	21	515,50	4	105,80	25	621,30
Lancy	5	74,40	26	469,—	31	543,40
Thônex	13	188,90	—	—,—	13	188,90
TOTAUX	3308	59311,40	433	7488,25	3741	66799,65
b) Réseau aérien.						
Genève	54	1188,—	5	70,50	59	1258,50
Aire-la-Ville	20	294,40	3	40,—	23	334,40
Anières	45	1551,—	7	401,50	52	1952,50
Avully	28	445,55	—	—,—	28	445,55
Avusy	43	684,—	—	—,—	43	684,—
Bardonnex	57	1194,50	—	—,—	57	1194,50
Bellevue	39	1786,10	10	329,70	49	2115,80
Bernex	47	1173,70	73	1273,—	120	2446,70
Carouge	23	785,90	12	431,50	35	1217,40
Cartigny	53	1086,15	11	168,30	64	1254,45
Chancy	32	552,90	—	—,—	32	552,90
Chêne-Bougeries	209	6766,—	22	600,50	231	7366,50
Chêne-Bourg	13	289,40	1	32,—	14	321,40
Choulex	33	886,40	2	27,—	35	913,40
Collex-Bossy	32	823,60	25	341,10	57	1164,70
Collonge-Bellerive	110	3173,80	22	565,10	132	3738,90
Cologny	52	4009,45	6	184,—	58	4193,45
Confignon	31	640,—	8	199,—	39	839,—
Corsier	55	1336,20	1	13,—	56	1349,20
Dardagny	66	1383,70	4	104,—	70	1487,70
Eaux-Vives	184	6242,10	9	231,70	193	6473,80
Genthod	45	1874,15	10	280,—	55	2154,15
Gy	27	390,—	1	76,—	28	466,—
Hermance	63	1226,—	3	58,—	66	1284,—
Jussy	86	1780,60	1	27,—	87	1807,60
Laconnex	34	522,40	4	60,—	38	582,40
Lancy	132	3284,—	97	1921,80	229	5205,80
Meinier	66	1156,70	5	89,—	71	1245,70
Meyrin	34	990,85	21	438,50	55	1429,35
Onex	25	549,90	3	80,—	28	629,90
Perly-Certoux	31	564,—	1	39,—	32	603,—
Plainpalais	194	5763,80	14	344,—	208	6107,80
Plan-les-Ouates	77	1568,25	7	121,50	84	1689,75
Pregny	37	1526,60	16	537,50	53	2064,10
Russin	23	448,85	—	—,—	23	448,85
Grand-Saconnex	42	1284,70	11	316,—	53	1600,70
Petit-Saconnex	266	9307,95	46	950,—	312	10257,95
Satigny	81	1632,65	18	1428,10	99	3060,75
Soral	52	917,45	1	16,—	53	933,45
Thônex	18	526,—	2	68,—	20	594,—
Troinex	20	609,90	—	—,—	20	609,90
Vandœuvres	29	1269,—	2	73,—	31	1342,—
Vernier	79	2773,35	22	550,—	101	3323,35
Versoix	126	4961,90	9	312,—	135	5273,90
Veyrier	43	997,15	—	—,—	43	997,15
TOTAUX	2856	82219,—	515	12797,30	3371	95016,30

Canalisations exécutées en 1915

1° Réseau souterrain 500 volts.

PARCOURS DES CANALISATIONS	Section des Câbles.	Longueur canalisée.	Total par commune.
Ville de Genève :			
	mm ² .	m.	m.
Rue de la Servette, du n° 23 au n° 27	2×30 + 1×42	22,40	
	2×20 + 1×28	21,—	
Rue Liotard, de l'angle Rue de la Prairie jusqu'au droit du n° 10	2×50 + 1×70	120,20	
Rue Bandit, dérivation partant de la rue du Cercle	2×20 + 1×28	44,—	
Rue Diday, du n° 9 à l'angle de la rue du Stand	2×30 + 1×42	69,30	
De la cabine de la promenade de St-Jean au n° 26 quai de St-Jean	2×50 + 1×70	170,—	
Rue Général Dufour, raccordement de la cabine du Bâtiment électoral au réseau 500 volts	2×10 + 1×14	35,30	
			482,20
Plainpalais :			
Rue de Carouge, du n° 19 au n° 7	2×30 + 1×42	97,70	
Boulevard de la Cluse, du n° 75 au n° 79	2×30 + 1×42	6,50	
	2×20 + 1×28	35,80	
De l'angle rue des Bains au n° 60 ^{ter} boulevard St-Georges, par la rue du Vieux Billard	2×30 + 1×42	177,—	
Rue du Stand, du n° 22 à l'usine à gaz	2×30 + 1×42	46,50	
Du n° 6 avenue du Mail au n° 3 rue du Vieux Billard	2×20 + 1×28	73,80	
Rue du Diorama, du boulevard St-Georges au n° 14	2×24 + 1×28	32,—	
Chemin de la Roseraie, prolongement de la cana- lisation jusqu'au droit du sentier du Château	2×10 + 1×14	47,—	
A déduire câble alimentant l'ancien coffret du chemin de Beau-Séjour	2×10	516,30	
		22,—	
			494,30
Eaux-Vives :			
Rue de la Buanderie, dérivation branchée sur la canalisation rue Versonnex	2×20 + 1×28	104,—	
Rue du Lac, du n° 12 au n° 10	2×20 + 1×28	13,20	
			117,20
Petit-Saconnex :			
Rue de St-Jean, du n° 47 au n° 54	2×30 + 1×42	109,60	
Route cantonale du Petit-Saconnex à Genève, rac- cordement au réseau aérien du nouveau coffret de transf ^{rs} de Moillebeau	2×10	29,20	
			138,80
Carouge :			
Rue Alexandre Gavard, de la rue de Lancy au n° 83	2×30 + 1×42	98,90	
De la cabine du collège aux promenades, par la rue Jacques Dalphin et la rue du Collège	2×30 + 1×42	277,60	
De la place du Rondeau au n° 26 route de St-Julien	2×100 + 1×140	322,50	
	2×60 + 1×84	53,—	
			1232,50
	A reporter	752,—	

PARCOURS DES CANALISATIONS	Section des câbles.	Longueur canalisée.	TOTAL par commune
	mm ² .	m.	m.
Report		752,—	1232,50
Clos de la Filature, prolongement de la canalisation existante	2×20 + 1×28	104,—	
Route des Acacias, prolongement de la canalisation existante jusqu'au droit du n° 39	2×30 + 1×42	3,50	
Chêne-Bougeries :			559,50
Route cantonale, du n° 78 au n° 79	2×50 + 1×70	21,20	
Chêne-Bourg :			21,20
Route cantonale de Chêne-Bourg à Carouge, prolongement de la canalisation établie avenue Petit-Senn	2×20 + 1×28	36,70	
Lancy :			36,70
Dérivation branchée sur la ligne aérienne chemin de Tressy-Cordy, pour alimenter le coffret de transf ^{rs} installé chemin de la mairie	2×10 + 1×14	26,—	
			26,
Total des canalisations posées en 1915			2175,90

2° Réseau souterrain 110 volts.

La longueur des canalisations secondaires souterraines s'élevait, au 31 décembre 1914, à 90 216^m10

Elles se sont complétées en 1915 comme suit :

PARCOURS DES CANALISATIONS.	Section des câbles. mm ²	Longueur canalisée.	Total par commune.
Ville de Genève :			
Rue de la Prairie, du n° 27 au n° 29	2 ¹ / ₂ ×70	39,—	
Rue de la Paix, de la rue de la Navigation au n° 16	2 ¹ / ₂ ×50	63,90	
Rue de Montbrillant, du n° 28 au n° 24	2 ¹ / ₂ ×70	31,—	
Rue des Gares, du n° 5 bis au n° 15	2 ¹ / ₂ ×50	70,30	
Route de la Voie-Creuse, du coffret de transformateurs au n° 12.	2 ¹ / ₂ ×50	50,40	
Rue Fendt, du n° 42 au n° 44 bis	2 ¹ / ₂ ×50	16,40	
Rue de Staël, du n° 4 au n° 6	2 ¹ / ₂ ×70	10,—	
Place Grenus, du n° 8 au n° 10	2 ¹ / ₂ ×50	14,—	
Rue de la Faucille, du n° 4 au n° 9	2 ¹ / ₂ ×90	52,70	
Rue Thalberg, du n° 12 au n° 14	2 ¹ / ₂ ×50	33,40	
id. du n° 14 au n° 8 rue Rossi	3×25	42,—	
Rue du Nord, de la rue du Môle au n° 5	2 ¹ / ₂ ×50	36,70	
id. du n° 15 au n° 3 rue du Prieuré	2 ¹ / ₂ ×50	94,90	
Rue Franklin, de la rue Gutenberg au n° 4	3×25	47,80	
Rue de Neuchâtel, prolongement jusqu'à l'angle Rue du Môle	2 ¹ / ₂ ×90	32,60	
Rue Gutenberg, du n° 6 au n° 4	3×25	24,—	
id. de la rue de la Servette au n° 22	2 ¹ / ₂ ×50	44,80	
Rue de la Servette, du n° 12 au n° 14	2 ¹ / ₂ ×100	10,—	
Rue Louis Favre, du n° 20 au n° 14	2 ¹ / ₂ ×50	71,80	
Rue Liotard, de la rue Tronchin au n° 7	2 ¹ / ₂ ×70	39,20	
Rue de la Poterie, du n° 20 au n° 18	2 ¹ / ₂ ×90	10,—	
Rue Voltaire, du n° 10 au n° 12	2 ¹ / ₂ ×70	7,60	
Rue des Pâquis, du n° 3 au n° 7	2 ¹ / ₂ ×50	37,20	
id. du n° 36 au n° 42	2 ¹ / ₂ ×50	47,30	
Rue du Môle, de la rue de Berne au n° 34	2 ¹ / ₂ ×50	53,20	
Rue de la Navigation, de la rue de Berne au n° 15	2 ¹ / ₂ ×50	52,20	
id. du n° 40 au n° 38	2 ¹ / ₂ ×50	13,80	
Rue de Lausanne, du n° 28 au n° 30	2 ¹ / ₂ ×50	17,50	
Route du Grand-Pré, de la tourelle rue du Fort-Barreau au n° 11	2 ¹ / ₂ ×70	90,80	
Rue du Midi, de la rue des Grottes au n° 8	2 ¹ / ₂ ×50	81,60	
Rue Neuve du Molard, du n° 7 au n° 5	2 ¹ / ₂ ×50	15,90	
Rue Calvin, du n° 10 au n° 8	2 ¹ / ₂ ×50	7,20	
Rue de l'Hôtel de Ville, du n° 12 au n° 10	3×25	7,60	
Rue Etienne Dumont, de l'angle rue Chausse-Coq au n° 2	2 ¹ / ₂ ×70	14,60	
Rue Toutes-Ames, de la rue de la Fontaine au n° 2	2 ¹ / ₂ ×50	43,—	
Rue du Perron, de la place de la Madeleine au n° 1	2 ¹ / ₂ ×70	21,60	
Rue Général Dufour, raccordement des canalisations existantes à la nouvelle cabine du Bâtiment électoral	2 ¹ / ₂ ×70	32,80	1383,80
Plainpalais :			
Chemin des Grands Philosophes, du n° 14 au n° 18	2 ¹ / ₂ ×50	30,30	
Rue Prévost-Martin, de la rue John Grasset au n° 33	2 ¹ / ₂ ×50	39,—	
Rue Maurice Schiff, de la rue Prévost-Martin au n° 6	2 ¹ / ₂ ×50	34,50	
Chemin Sautter, du n° 15 au n° 23	2 ¹ / ₂ ×50	34,—	
Chemin de l'Escalade, prolongement de la canalisation du chemin Venel jus- qu'à l'avenue de Beau-Séjour	2 ¹ / ₂ ×90	74,—	
Boulevard de la Cluse, du n° 73 au n° 77	2 ¹ / ₂ ×50	34,20	
<i>A reporter</i>		246,—	1383,80

PARCOURS DES CANALISATIONS		Section des câbles.	Longue r canalisée.	Total par commune.
		mm ² .	m.	
	<i>Report</i> . . .		246,—	1383,80
Rue de la Ferme, du n° 10 au n° 6		2 ¹ / ₂ ×50	30,—	
Rue de Carouge, du n° 66 au n° 64		2 ¹ / ₂ ×50	9,50	
Rue Dizerens, de la rue de Carouge au n° 8		2 ¹ / ₂ ×50	84,—	
Rue Dancet, du n° 17 au n° 21		2 ¹ / ₂ ×50	35,—	
De la tourelle rue Hugo de Senger au n° 6 rue des Minoteries, par la rue Dizerens		2 ¹ / ₂ ×70	77,20	
Avenue de Lancy, du n° 7 au n° 8		2 ¹ / ₂ ×120	14,—	
id. dérivation pénétrant dans le passage conduisant aux n°s 16 et 195		3×25	57,60	
Rue Du Bois-Melly, du n° 4 au n° 6		2 ¹ / ₂ ×50	16,50	
Rue des Vieux-Grenadiers, du n° 17 au n° 15		3×25	14,10	
id. du n° 8 au n° 10		2 ¹ / ₂ ×90	16,—	
Rue des Pavillons, de la rue de l'Ecole de Médecine au n° 6		2 ¹ / ₂ ×70	49,80	
Rue Caroline, du n° 18 au n° 27		2 ¹ / ₂ ×100	76,70	
Rue Simon Durand, dérivation partant de la rue Caroline		2 ¹ / ₂ ×50	23,20	
Rue des Epinettes, du n° 14 au n° 2		2 ¹ / ₂ ×50	111,50	
Boulevard St-Georges, du n° 6 au n° 4		2 ¹ / ₂ ×70	25,70	
id. du n° 69 au n° 71		2 ¹ / ₂ ×70	16,—	
Rue du Village Suisse, du n° 4 au n° 2		2 ¹ / ₂ ×50	17,—	
Rue David Dufour, du n° 10 au n° 4		2 ¹ / ₂ ×50	44,50	
Rue de la Puiserande, du n° 4 au n° 11		2 ¹ / ₂ ×50	40,80	
Rue des Falaises, du n° 15 au n° 3		2 ¹ / ₂ ×50	87,20	
Du n° 11 avenue de la Jonction au n° 15 Rue des Tramways		2 ¹ / ₂ ×70	43,—	
Rue des Deux-Ponts, du n° 25 au n° 27		2 ¹ / ₂ ×70	9,—	
Quai du Rhône, du n° 47 au n° 43		2 ¹ / ₂ ×50	35,—	
Rue du Tir, de la rue du Stand au n° 28		3×25	55,—	
				1234,30
Eaux-Vives :				
Rue du Port Noir, du n° 3 au n° 5		2 ¹ / ₂ ×50	15,70	
Rue Merle d'Aubigné, du n° 21 au n° 25		2 ¹ / ₂ ×70	44,60	
De la tourelle de l'école rue des Eaux-Vives au n° 13 rue des Vollandes		2 ¹ / ₂ ×90	76,80	
id. id. au n° 13 rue du 31 Décembre		2 ¹ / ₂ ×100	145,20	
id. id. au n° 61 rue des Eaux-Vives		2 ¹ / ₂ ×120	32,20	
Rue de l'Avenir, de la rue des Eaux-Vives au n° 2		2 ¹ / ₂ ×50	30,50	
Rue des Vollandes, prolongement au droit des n°s 27 bis et 29 bis		3×25	33,50	
id. du n° 21 au n° 17		2 ¹ / ₂ ×120	36,—	
Rue de Montchoisy, du n° 9 au n° 11		2 ¹ / ₂ ×50	11,90	
id. du n° 44 au n° 50		2 ¹ / ₂ ×70	41,—	
Rue de la Scie, du n° 12 au n° 9		2 ¹ / ₂ ×50	17,30	
Ruelle des Marins, prolongement de la canalisation existante		3×16	45,—	
Rue du Trente-un décembre, du n° 60 au n° 62		2 ¹ / ₂ ×50	15,70	
Rue Zurlinden, du n° 5 au n° 7		2 ¹ / ₂ ×50	12,50	
Route de Frontenex, du n° 51 au n° 61		2 ¹ / ₂ ×70	61,90	
Chemin de la Clairière, dérivation partant de la route de Frontenex		2 ¹ / ₂ ×50	60,70	
Rue de la Vinaigrerie, de la rue de la Terrassière au n° 8		3×25	38,60	
Rue du Vieux-Marché, de la tourelle au n° 10		2 ¹ / ₂ ×50	29,—	
				748,10
Petit-Saconnex :				
Rue Liotard, du n° 81 au n° 83		2 ¹ / ₂ ×70	15,50	
Chemin Carteret, du n° 12 au n° 14		2 ¹ / ₂ ×70	19,60	
Avenue Wendt, du n° 36 au n° 40		2 ¹ / ₂ ×50	39,—	
Route du Grand Pré, de l'angle du chemin Chandieu au n° 74		3×25	41,20	
				115,30
	<i>A reporter</i> . . .		115,30	3366,20

PARCOURS DES CANALISATIONS		Section des câbles.	Longueur canalisée.	Total par commune
		mm ² .	m.	
	<i>Report</i>		115,30	3366,20
Route du Grand Pré, du n° 52 au n° 29	}	2 ¹ / ₂ ×70	109,30	
Avenue de la Servette, dérivation pénétrant dans le chemin privé desservant les nos 27 à 31		2 ¹ / ₂ ×50	88,—	
Rue du Beulet, du n° 4 au n° 2		3×25	84,—	
Route cantonale du Petit Saconnex à Genève, entre le nouveau coffret de transformateurs de Moillebeau et l'immeuble n° 34	}	2 ¹ / ₂ ×70	26,70	
		2 ¹ / ₂ ×50	24,50	
		3×25	112,10	559,90
Carouge :				
Rue Jacques Dalphin, de la cabine du collège au n° 36		2 ¹ / ₂ ×90	41,70	
Place du Marché, de l'angle rue St-Victor au n° 14		3×25	29,—	
De la tourelle place du Temple au n° 15 rue de Veyrier, par la rue du Temple et la rue Vautier	}	2 ¹ / ₂ ×70	294,50	
Dérivation branchée sur la canalisation ci-dessus, rue du Temple et aboutissant rue Vautier n° 8		2 ¹ / ₂ ×50	105,—	
De la place du Rondeau au n° 14 route de St-Julien		2 ¹ / ₂ ×50	30,—	
Place du Rondeau, du n° 1 au n° 9, dérivation branchée sur la canalisation précédente		2 ¹ / ₂ ×70	169,50	
Route de St-Julien, dérivation au droit du n° 1		2 ¹ / ₂ ×50	70,50	
id. dérivation pénétrant dans le chemin privé entre les nos 12 et 16		3×16	23,40	
Rue de Lancy, du n° 21 au n° 19		3×25	15,80	
Rue des Caroubiers, du n° 15 au n° 21		2 ¹ / ₂ ×70	19,90	
		2 ¹ / ₂ ×70	60,—	859,30
Lancy :				
Grand-Lancy : du coffret de transformateurs installé dans le chemin de la Mairie, à la route cantonale		2 ¹ / ₂ ×70	89,30	
Route cantonale, entre la route de Saconnex d'Arve et le chemin du Bachet de Pesay		2 ¹ / ₂ ×70	149,90	
Petit-Lancy : Avenue des Ormeaux, prolongement de la canalisation existante jusqu'au droit de la route d'Onex		3×25	45,—	
Chemin de la Station, raccordement au réseau des deux coffrets de distribution installés dans ce chemin	}	3×16	49,—	
		2×10	13,—	346,20
Total des canalisations posées en 1915				5131,60

3° Lignes aériennes 500 et 110 volts.

La longueur totale des lignes aériennes s'élevait au 31 décembre 1914 à 255,941^m.

Les lignes exécutées en 1915 sont les suivantes :

PARCOURS DES LIGNES	Section des conducteurs.	Longueur des lignes.	Total par commune.
<i>GENÈVE :</i>			
De la rue des Délices au chemin des Petits-Délices	2×12	58,—	
A déduire, ligne supprimée de la rue des Délices au chemin des Petits-Délices, par la rue Voltaire	2×12	—225,—	
Rue Liotard, entre la rue de la Prairie et la rue de la Poterie, remplacé la ligne 4×50 L = 122 ^m , par une ligne 3×50 L = 50 ^m et 3×15 L = 50 ^m = 100 ^m	—	— 22,—	—189,—
<i>PLAINPALAIS :</i>			
Prolongement de la ligne chemin de la Rose-raie, au droit du sentier du Château	2×12	30,—	30,—
<i>PETIT-SACONNEX :</i>			
Chemin du Vidollet, de la route Chauvet à la route cantonale du Petit-Saconnex	2×7	328,—	
Chemin du Bois-Gentil, prolongement de la ligne existante	3×12	52,—	
Chemin Hoffmann, ligne partant du chemin Ed. Berlie	2×12	86,60	
Avenu d'Aire, entre le pont d'Aire et l'immeuble n° 41	2×20	181,60	
	2×12	146,—	
Chemin des Roses, prolongement de la ligne existante	2×12	28,—	
Route Chauvet, prolongem ^t de la ligne existante	2×28	23,—	
Chemin indivis desservant les immeubles 7-9-11 chemin Daubin	2×12	76,70	
Avenue de la Servette, du chemin des Lilas au n° 15	2×12	37,—	
Route cantonale du Petit-Saconnex à Genève, entre le nouveau coffret de transformateurs de Moillebeau et l'immeuble n° 34 (un câble souterrain est installé sur une partie de ce parcours)	2×20+1×12	55,—	1013,90
<i>CAROUGE :</i>			
Route cantonale de Troinex, de la route de Drize au chemin Vert	2×28	258,—	
Chemin Jules Vuy	2×12	136,—	
Chemin indivis partant des promenades, entre l'avenue Jean Lachenal et le prolongement de la rue du collège	2×20+1×28	141,—	
Chemin indivis partant de la route de St-Julien, entre les n°s 12 et 16	2×20	130,—	665,—
<i>A reporter.</i>			1519,90

PARCOURS DES LIGNES	Section des conducteurs.	Longueur des lignes.	Total par commune.
<i>Report</i>			1519,90
CHÊNE-BOUGERIES :			
Prolongement de la ligne route de Chêne jus- qu'au n° 123	2×20	25,—	
Avenue Castoldi, prolongement de la ligne . .	2×12	68,50	
Avenue de Beaulieu, prolongement de la ligne	2×12	30,—	
Avenue Sismondi, depuis le ch ^m de la Gradelle	2×20 2×12	85,— 18,50	
Chemin du Mont-Blanc, depuis le chemin de Grange-Falquet	2×20	111,—	
Chemin de la Montagne, ligne partant de la cabine de la Seymaz	2×28	516,—	
Chemin de la Montagne, prolongement de l'an- cienne ligne	2×28	35,50	889,50
ANIÈRES :			
De Corsier à l'asile d'Anières, par le chemin communal de Corsier à Anières. Parcours sur le territoire de la commune	2×28	840,—	
Chemin des Verdaines	2×7	13,—	
Dérivation branchée sur la route cantonale d'Hermance et aboutissant dans le chemin communal côté lac, près de la limite de la commune	2×20 2×12	10,30 54,—	917,30
BELLEVUE :			
Route de Genève à Lausanne, entre le Venge ron et Bellevue	2×12	560,—	560,—
BERNEX :			
De Bernex à Vally, par la route cantonale de Chancy	2×12	300,—	
De Lully au lieu dit « Chez Ferrand », par la route cantonale de Soral et à travers pro- priétés	2×28 2×2	240,— 130,—	
Dérivation dans le chemin de Bernex à Con- fignon, près de la station	2×12	35,—	
Dérivation dans un chemin indivis, entre la route cantonale et le quartier de Saule . .	2×20+1×12	48,—	753,—
CARTIGNY :			
Pour mémoire : Installé sur les poteaux de la ligne existante une ligne 110 volts 2×12, longueur = 33 ^m	—	—	—
CHÊNE-BOURG :			
Route cantonale de Chêne-Bourg à Carouge, prolongement de la ligne de l'avenue Petit- Senn	2×20	40,—	40,—
<i>A reporter</i>			4679,70

PARCOURS DES LIGNES	Section des conducteurs.	Longueur des lignes.	Total par commune.
<i>Report.</i>			4679,70
COLLEX-BOSSY:			
Chemin de la Chapelle à Collex	2×7	37,—	
Chemin vicinal au droit de la gendarmerie	2×7	30,—	
Chemin communal de Pilet jusqu'au droit de la Poste	2×12	36,80	
Chemin communal de Collex à Vireloup, de Collex à la route cantonale	2×12	785,—	
Route cantonale, du chemin de Vireloup au Crest d'El.	2×20	368,—	
Route cantonale, du chemin de Vireloup à Vireloup	2×20	350,—	
Pour mémoire : Une ligne 110 volts, 2×12, longueur 194 ^m , est installée sur les poteaux de la ligne ci-dessus, entre Vireloup et Crest d'El.	—	—	1606,80
COLLONGE-BELLERIVE:			
Chemin de Collonge aux Contamines, prolongement jusqu'au droit de la chapelle protestante	2×20	150,—	
Chemin de Sous-Caran, prolongement de la ligne jusqu'au droit du chemin de la Bise. — Pour mémoire : Une ligne 110 volts, 2×7, longueur 65 ^m , a été installée sur les poteaux de l'ancienne ligne établie dans ce chemin.	2×12	100,—	
Chemin du Milieu, prolongé. — Canalisation souterraine	2×7	35,—	
Chemin de Vézenaz à St-Maurice, dérivation branchée sur la ligne de Collonge à St-Maurice	2×20+1×28	139,70	
Chemin communal entre le quartier de Vézenaz-dessous et La Belotte.	2×12	20,—	
Route cantonale de Genève à Thonon	2×20	294,—	
Pour mémoire : Une ligne 500 volts, 2×20, partant du Vieux-Vézenaz a été installée sur les poteaux de la ligne actuelle, 110 volts longueur 148 ^m	2×12	53,—	
Chemin communal des Champs de Chaux, depuis le chemin de Vézenaz à La Capite	—	—	
Chemin indivis au droit de la cure, dérivation partant de la route cantonale d'Hermance	2×20	313,—	
	2×12	52,—	1156,70
CONFIGNON:			
Pour mémoire : Une ligne 110 volts, 2×12, a été installée sur les poteaux de l'ancienne ligne 500 volts dans le village. — Longueur 32 ^m	—	—	—
CORSIER:			
De la cabine de transformateurs de Corsier à l'asile d'Anières, par le chemin communal de Corsier à Anières. — Parcours sur le territoire de la commune	2×28	160,—	160,—
<i>A reporter</i>			7603,20

PARCOURS DES LIGNES	Section des conducteurs.	Longueur des lignes.	Total par commune.
<i>Report</i>			7603,20
<i>DARDAGNY :</i>			
Dérivation branchée sur la ligne La Plaine-Russin et aboutissant au lieu dit « Les Moulins »	2×12	135,—	135,—
<i>GENTHOD :</i>			
Route cantonale de Genève à Lausanne, prolongement de la ligne à partir de la limite de la commune de Bellevue	2×12	200,—	
Pour mémoire : Installé sur les poteaux de l'ancienne ligne 500 volts, au droit du temple une ligne 110 volts, 2×12, longueur 28 ^m	—	—	200,—
<i>JUSSY :</i>			
Chemin communal de Gy aux Peutets, prolongement de la ligne existante	2×20	120,—	120,—
<i>LANCY :</i>			
Chemin de Tressy-Cordy, du chemin du Gué au chemin de la Mairie	2×12	141,20	
Chemin des Courtillots et chemin des Voirêts, dérivation branchée sur la ligne installée route de Lancy au Plan-les-Ouates	2×20	392,—	
Chemin de Vert-Pré, dérivation branchée sur la ligne existante avenue du Petit-Lancy	2×12	20,—	
Du chemin des Pâquerettes au chemin du Progrès par l'avenue des Ormeaux	2×12	110,—	
Chemin des Voirons, dérivation branchée sur la ligne avenue du Plateau	3×15	120,—	
Chemin communal du Banc-Bénil, dérivation branchée sur la ligne chemin du Gué	2×20	205,—	
Du chemin des Pâquerettes au chemin de l'Epargne par le chemin communal traversant le chemin de la station	2×12	34,70	
Chemin du Salève, dérivation partant de l'avenue du Petit-Lancy	2×7	93,30	
Chemin de la Vendée, ligne partant du transformateur place du Petit-Lancy	2×20	70,—	
Avenue du Petit-Lancy, prolongement de la ligne jusqu'au droit de l'avenue des Ormeaux	2×12	70,—	
Chemin des Pâquerettes, prolongement de la ligne existante depuis la place du Petit-Lancy	3×12	108,—	
Chemin indivis entre le chemin du Bachet de Pesay et le chemin des Longues Semaines.	2×12	30,—	
— Ligne traversant la route de Lancy au Plan-les-Ouates	2×12	32,—	
	2×15	33,—	
	2×20	480,—	
		1939,20	
A déduire, tronçon de ligne devenu inutile place du Petit-Lancy	2×12	16,—	1923,20
<i>A reporter</i>			9981,40

PARCOURS DES LIGNES	Section des conducteurs.	Longueur des lignes.	Total par commune.
<i>Report</i> . . .			9981,40
<i>MEINIER :</i>			
Village de Meinier, ligne partant de la route de Genève à Gy	2×12	40,—	40,—
<i>MEYRIN :</i>			
Chemin Vicinal au droit de la poste	2×12	110,—	
De Meyrin à Mategnin, par la route cantonale de Meyrin à Versoix	2×20+1×12	1340,—	
De la route cantonale au transformateur de Mategnin	2×12	190,—	
Ligne 110 volts sur la route cantonale, dans la direction de la douane	2×12	115,—	
Réseau de distribution à 110 volts dépendant du transformateur installé à Mategnin :			
Chemin de Meyrin à Mategnin	3×12	295,—	
	2×12	37,—	
Route cantonale de Cointrin à Mategnin . . .	2×7	135,—	2222,—
<i>PERLY-CERTOUX :</i>			
De Perly à Perly-douane, par la route cantonale de Genève à St-Julien	2×12	365,—	365,—
<i>PREGNY :</i>			
Route de Genève à Lausanne, entre le Vengeron et le chemin communal de Chambésy	2×12	390,—	
Réseau de Chambésy-dessus : Chemin communal de Colovrex à Chambésy	2×50	85,—	
	2×40	470,—	
Chemin communal des Fontaines	2×28	76,—	
	2×12	19,—	
Dérivation dans un chemin communal et un chemin indivis	2×20	70,—	
Chemin vicinal partant du chemin de Chambésy-dessous à Chambésy-dessus	2×12	280,—	
	2×12	50,—	1440,—
<i>GRAND-SACONNEX :</i>			
Chemin du Pommier au Grand-Saconnex . . .	2×12	315,—	
Chemin du Pommier au Jonc, prolongement de la ligne existante	2×12	140,—	
Pour mémoire : Placé un conducteur supplémentaire de 12 ^{mm} sur deux tronçons de l'ancienne ligne installée dans le chemin du Pommier au Jonc. Longueur 299 ^m	—	—	455,—
<i>SATIGNY :</i>			
Bourdigny-dessus : dérivation branchée sur la ligne existante	2×20	85,—	
<i>A reporter.</i>		85,—	14503,40

PARCOURS DES LIGNES	Section des conducteurs.	Longueur des lignes.	Total par commune.
<i>Report.</i> . . .		85,—	14503,40
Route cantonale de Dardagny, prolongement de la ligne jusqu'à La Boverie	2×20	95,—	
Ligne de Vernier à Montfleuri, parcours sur le territoire de la commune : route de Genève à Dardagny	2×28	85,—	
Chemin communal de Vernier à Montfleuri, jusqu'au droit du chemin de la Garenne	2×20	655,—	
Chemin de Satigny à Vernier, dérivation bran- chée sur la ligne précédente	2×12	248,—	1168,—
 <i>TROINEX:</i>			
Chemin dit avenue Lullin, dérivation branchée sur la ligne du chemin de Drize à Troinex	2×12	58,—	58,—
 <i>VERNIER:</i>			
Chemin des Maisons neuves, dérivation partant de la route cantonale de Genève à Vernier	2×20	137,—	
Dérivation dans le chemin indivis partant de l'avenue du Plateau à Châtelaine	2×12	54,—	
Chemin de Châtelaine à Aire	2×12	40,—	
Route cantonale de Genève à Vernier prolon- gement de la ligne	2×20	180,—	
Chemin indivis au droit de l'Ecole enfantine de Vernier	2×12	24,—	
Ligne de Vernier à Montfleuri : Parcours sur le territoire de la commune, chemin commu- nal de Vernier à Satigny, entre le chemin du Piémont et la limite de la commune	2×12 2×28	25,— 735,—	
Pour mémoire : Remplacé sur ce parcours, entre le chemin du Piémont et la Crotte au Loup, l'ancienne ligne 2×12+1×7, lon- gueur 202 ^m par une ligne 2×12+1×28 de même longueur	—	—	1195,—
 <i>VERSOIX:</i>			
Prolongement de la ligne longeant le canal côté Genève jusqu'au chemin de Richelien	2×12	115,—	115,—
<i>Total des lignes posées en 1915.</i> . . .			<u>17039,40</u>

RÉSEAU SECONDAIRE (Récapitulation).

Désignation des lignes.	Lignes construites.		Total au 31 décemb. 1915.
	au 31 déc. 1914.	en 1915.	
Lignes souterraines 110 volts . . .	90216 ^m 10	5131 ^m 60	95347 ^m 70
" " 500 " " "	54474 ^m 60	2175 ^m 90	56650 ^m 50
" aériennes 500 et 110 volts . . .	255941 ^m —	17039 ^m 40	272980 ^m 40
TOTAUX . . .	400631 ^m 70	24346 ^m 90	424978 ^m 60

TRANSFORMATEURS

DÉSIGNATION DU RÉSEAU	Total au 31 déc. 1914		Transformateurs posés en 1915		Total au 31 déc. 1915	
	Nombre	KILOWATTS	Nombre	KILOWATTS	Nombre	KILOWATTS
Réseau souterrain . . .	255	12985,150	9	454,—	264	13439,150
Réseau aérien } Stations principales.	93	2011,910	9	409,250	102	2421,160
	Transfrs d'abonnés .	2198	3595,160	311	349,250	2509
TOTAUX . . .	2546	18592,220	329	1212,500	2875	19804,720

b) EXPLOITATION

Le réseau d'éclairage électrique a distribué
pendant l'année 1915. 14 984 352 Kwh.

En 1914 13 228 130 »

Augmentation . . . 1756 222 Kwh.

soit 13,2 0/0.

JUSTIFICATION DE L'EMPLOI DE L'ÉNERGIE.

En 1915, l'Usine de Chèvres a fourni au service électrique pour l'éclairage et les moteurs kwh. 14 984 352

L'énergie vendue en lumière ou en force étant, suivant les cas, facturée à forfait ou en kilowatts-heures, on ne peut évaluer le nombre des kilowatts-heures vendus que de la manière suivante :

a) *Pour l'éclairage*, d'après la recette, en comptant :

Recette effectuée	Fr. 2 565 928,70
Rabais selon tarifs	» 1 171 201,80
Prix de vente sans rabais	<u>Fr. 3 737 130,50</u>

Le prix de fr. 0,80 le kilowatt-heure est donc réduit, par suite des rabais, à

$$\frac{\text{fr. } 2\,565\,928,70 \times 0,80}{3\,737\,130,50} = \text{fr. } 0,54928$$

Le nombre des kilowatts-heures vendus s'élève par conséquent à

$$\frac{\text{fr. } 2\,565\,928,70}{0,54928} = \underline{\underline{4\,671\,415 \text{ kilowatts-heures.}}}$$

Puissance totale des lampes en service (incandescence et arcs) = 18 467 kw.

La durée moyenne annuelle de l'éclairage, déduite des chiffres ci-dessus $\left(\frac{4\,671\,415 \text{ kwh.}}{18\,467 \text{ kw.}}\right)$ est de 252,96 heures.

b) *Pour la force motrice* :

Le prix du kilowatt-heure vendu pour la force motrice à forfait n'étant pas uniforme, mais variant avec la puissance des moteurs, l'énergie absorbée par le service de force ne peut pas être déduite, comme pour l'éclairage, de la recette effectuée.

L'énergie absorbée par les moteurs est évaluée en prenant pour base la puissance totale des moteurs installés, fonctionnant 3000 heures par année, à demi-charge.

L'ensemble des moteurs alimentés par ce service à la date du 31 décembre 1915, représente une puissance totale de 3 530,47 chevaux. En admettant une dépense de 1 kilowatt par cheval, l'énergie absorbée s'élève à

$$\frac{3530,37 \text{ ch.} \times 3000 \text{ h.} \times 1 \text{ kw.}}{2} = \text{kwh.} \quad 5\,295\,555$$

Total de l'énergie vendue :

Eclairage	kwh.	4 671 415
Force motrice	»	5 295 555
Total	kwh.	<u>9 966 970</u>

Energie livrée par Chèvres au Service électrique kwh. 14 984 352

A déduire :

Travail d'aimantation des transformateurs
(2 1/2 % de la puissance installée) :

$$18\,592,22 + \frac{1212,50}{2} = 19\,198,47 \times 0,025 \times 8760 \text{ h}^s = \text{»} \quad 4\,204\,362$$

Fourniture nette. kwh. 10 779 990

A déduire : kilowatts-heures vendus. » 9 966 970

Reste pour pertes diverses. kwh. 813 020

soit 5,42 % de la fourniture totale.

c) RÉPARTITION DU BÉNÉFICE ENTRE LA VILLE ET LES COMMUNES

Pour calculer le bénéfice réalisé par le Service électrique dans les communes associées avec la Ville, on doit déterminer aussi exactement que possible les *recettes* et les *dépenses* faites dans chaque commune.

Le compte de *recettes* faites dans chaque commune ne présente pas de difficultés. Par contre, il n'est pas possible de tenir un compte précis des *dépenses* d'exploitation afférentes à chaque commune, les travaux exécutés sur les lignes intéressant généralement plusieurs communes simultanément, et les frais de main-d'œuvre générale, surveillance, administration, s'appliquant à l'ensemble des réseaux.

Les *dépenses d'exploitation* forment donc un compte général unique, à répartir ensuite entre les diverses communes.

En prenant comme base unique de cette répartition la quantité d'énergie vendue, on n'obtiendrait pas une proportion équitable, car les frais d'exploitation pour l'énergie vendue sont évidemment bien plus élevés dans les communes, où les abonnés sont disséminés, que dans la Ville ou les communes urbaines.

Il ne serait également pas rationnel de répartir ces dépenses d'après la seule étendue des réseaux de chaque commune, bien plus étendus, et pourtant d'un entretien moins coûteux dans les campagnes que dans la Ville.

Par contre, on obtient une répartition beaucoup plus juste, en prenant simultanément pour base :

Les frais de production de l'énergie électrique.
La longueur des réseaux } par commune.
Le nombre des lampes installées . . }

C'est pourquoi les dépenses d'entretien sont classées dans les quatre divisions suivantes :

Fourniture de courant.
Entretien des câbles souterrains.
» » aériens.
Entretien des lampes et compteurs.

Cette répartition et le calcul du bénéfice de chaque commune font l'objet des trois tableaux suivants :

Le *premier tableau*, « Répartition des dépenses », présente la dislocation entre les postes sus-indiqués des dépenses

totales d'exploitation telles qu'elles résultent de la comptabilité.

Le *second tableau*, « Répartition par unités des dépenses », établit pour chaque commune la longueur des câbles et le nombre des lampes à entretenir et l'énergie utilisée sur son territoire.

La longueur des *câbles* entretenus est exprimée en *mètres par an*, c'est-à-dire qu'on a compté un entretien de douze mois pour les quantités existant à fin décembre 1914 et un entretien de six mois en moyenne pour celles installées en 1915. Le total divisé par douze exprime la moyenne par *an*.

On a opéré de même pour les *lampes*; celles placées au 31 décembre 1914 sont comptées pour douze mois d'entretien, celles posées en janvier 1915 pour onze mois, et ainsi de suite; le total est divisé par douze pour le réduire en *lampes-an*.

La *fourniture de courant* est déduite, pour l'éclairage, des recettes effectuées dans chaque commune et, pour la force motrice, du nombre de kilowatts installés en admettant une fourniture de 1 kilowatt par cheval et par an.

Les *dépenses* provenant du premier tableau, réparties entre les totaux d'*unités par an* du second, donnent la *dépense par unité* qui figure dans la dernière colonne de celui-ci.

Le *troisième tableau* établit d'abord les *dépenses d'exploitation* déduites des résultats du deuxième tableau. Il introduit ensuite les *intérêts et amortissements de l'usine* répartis proportionnellement à la dépense d'énergie et aux *réseaux* de chaque commune.

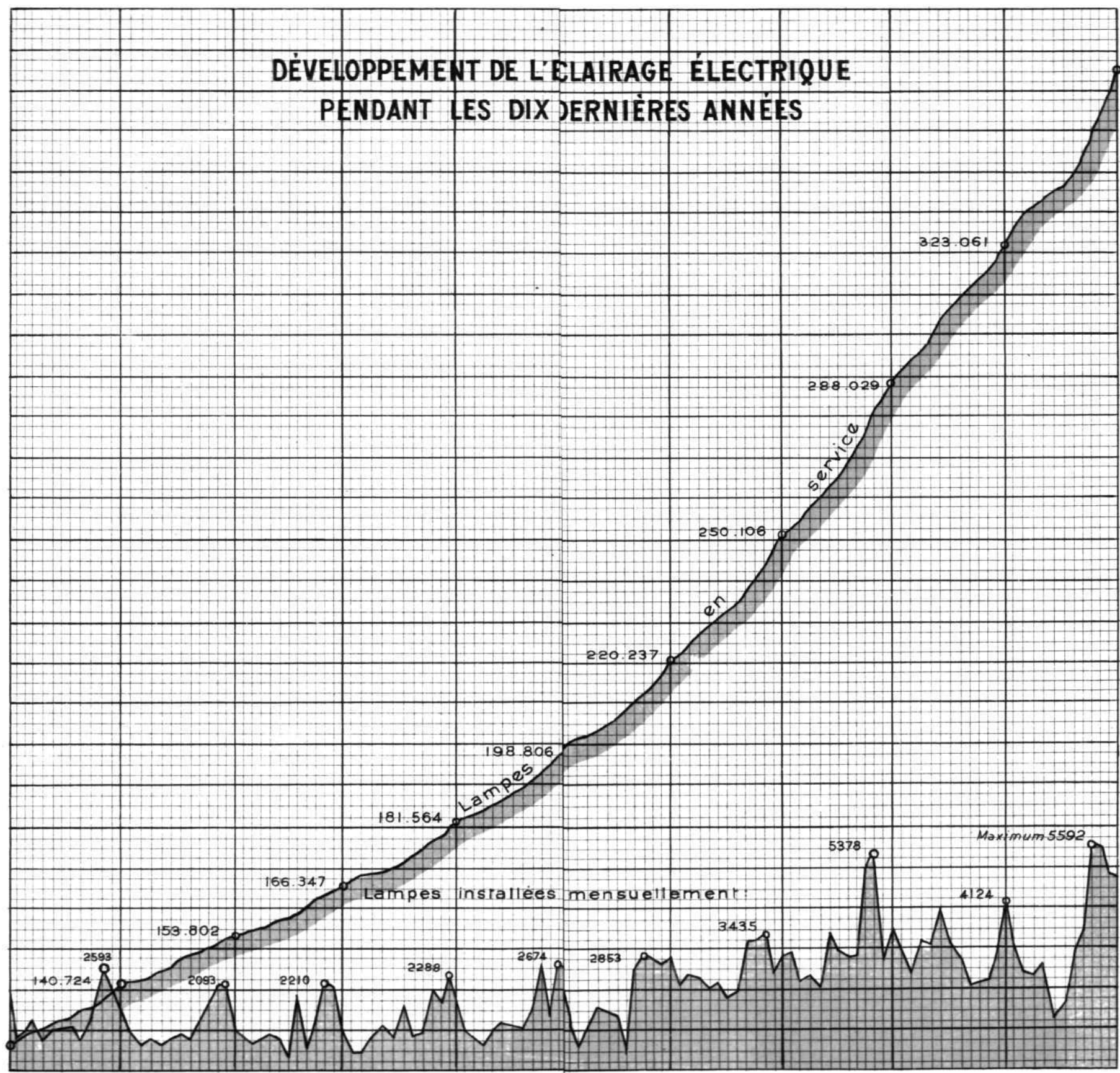
Le total donne la *dépense* à considérer dans chaque commune pour établir le bénéfice et en effectuer la répartition, ce qui fait l'objet de la fin du tableau.

Répartition des dépenses.

DÉPENSES SELON COMPTABILITÉ		Fourniture de courant	Entretien		
			des Câbles		des Lampes et Compteurs
			Souterrains	Aériens	
A. Administration.					
Part des frais d'administration générale	45,346 70	—	—	—	45,346 70
Traitement du directeur	10,000 —	7,500 —	500 —	750 —	1,250 —
» du chef de bureau	4,100 —	1,000 —	1,000 —	1,000 —	1,100 —
» des employés de bureau	79,440 05	20,000 —	18,000 —	18,000 —	23,440 05
Frais de bureau	19,957 65	3,300 —	3,300 —	3,300 —	10,057 65
B. Exploitation.					
Employés techniques	11,739 10	1,700 —	3,300 —	3,300 —	3,439 10
Frais de bureau technique	16,213 60	3,000 —	4,400 —	4,400 —	4,413 60
Indemn. au personnel (accidents, maladies)	16,245 95	3,800 —	3,800 —	3,800 —	4,845 95
» (habillements)	24 50	—	—	—	24 50
Usine de l'Île	24,762 15	16,762 15	—	—	8,000 —
Entretien des transformateurs	21,480 75	7,080 75	7,200 —	7,200 —	—
Surveillance des moteurs	5,932 05	5,932 05	—	—	—
Essais des transformateurs, machin., câbles	3,782 05	945 —	945 —	945 —	947 05
Fourniture des lampes	63,657 65	—	—	—	63,657 65
Service des lampes	48,826 45	—	—	—	48,826 45
Entretien et lecture des compteurs	104,316 75	—	—	—	104,316 75
Energie électrique	900,000 —	900,000 —	—	—	—
Entretien du réseau souterrain	48,739 50	—	48,739 50	—	—
» aérien	54,322 20	—	—	54,322 20	—
Chauffage	1,549 85	1,549 85	—	—	—
Outillage	2,446 95	2,446 95	—	—	—
Loyers	4,000 —	6,700 —	1,700 —	1,900 —	2,450 80
Assurances	8,750 80	—	—	—	—
Caisse de retraite et d'invalidité	15,521 40	—	—	—	15,521 40
Salaires payés au personnel mobilisé	57,969 55	14,500 —	14,500 —	14,500 —	14,469 55
TOTAUX	1,569,125 65	996,216 75	107,384 50	113,417 20	352,107 20

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE PENDANT LES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Lampes
380.000
370.000
360.000
350.000
340.000
330.000
320.000
310.000
300.000
290.000
280.000
270.000
260.000
250.000
240.000
230.000
220.000
210.000
200.000
190.000
180.000
170.000
160.000
150.000
140.000
130.000
120.000



363.741

6 000 Lampes
5 000
4 000
3 000
2 000
1 000
0

Totaux annuels 1906 14.781 Lampes 1907 13.078 Lampes 1908 12.545 Lampes 1909 15.217 Lampes 1910 17.242 Lampes 1911 21.431 Lampes 1912 29.869 Lampes 1913 37.923 Lampes 1914 35.032 Lampes 1915 40.680 Lampes

**Répartition par unités des
sans intérêts ni**

GENÈVE et communes non associées			PLAINPALAIS			EAUX-VIVES			PETIT- SACONNEX			CHÈNE-BOUGERIES		
Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles
Entretien														
Câbles														
82 074,70	12	984 897	25 526,50	12	306 318	15 924,05	12	191 089	9 803,05	12	117 637	1 712,55	12	20 551
1 902,70	6	11 416	1 728,60	6	10 372	865,30	6	5 191	698,70	6	4 192	21,20	6	127
Total . . .		996 313			316 690			196 280			121 829			20 678
Moyenne par an		83 026			26 390			16 357			10 153			1 723
Câbles														
166 870,10	12	2002 441	12 394,80	12	148 738	8 081,75	12	96 981	17 337,35	12	208 048	15825,90	12	189911
11 207,80	6	67 247	30,—	6	180	—	6	—	1 013,90	6	6 083	889,50	6	337
Total . . .		2069 688			148 918			96 981			214 131			193248
Moyenne par an		172 474			12 410			8 082			17 844			16 271
Entretien														
188 437	12	2261 244	54 521	12	654 252	36 538	12	436296	23 433	12	281 196	6889	12	82668
1 886	11	20 746	567	11	6 237	312	11	3 432	178	11	1 958	68	11	748
1 181	10	11 810	633	10	6 330	261	10	2 610	298	10	2 980	33	10	330
1 033	9	9 297	576	9	5 184	194	9	1 746	345	9	3 105	152	9	1368
1 102	8	8 816	773	8	6 184	272	8	2 176	225	8	1 800	48	8	384
780	7	5 460	— 48	7	— 336	— 105	7	— 735	181	7	1 267	17	7	119
1 018	6	6 108	— 304	6	— 1 824	233	6	1 398	207	6	1 242	19	6	114
1 199	5	5 995	576	5	2 880	263	5	1 315	184	5	920	96	5	480
1 682	4	6 728	613	4	2 452	590	4	2 360	319	4	1 276	15	4	60
2 457	3	7 371	1 123	3	3 369	931	3	2 793	607	3	1 821	61	3	183
2 555	2	5 110	1 126	2	2 252	907	2	1 814	333	2	666	206	2	412
2 157	1	2 157	1 002	1	1 002	591	1	591	506	1	506	172	1	172
2 349	—	—	1 182	—	—	336	—	—	370	—	—	67	—	—
Total . . .		2350 842			687 982			455 796			298 737			87038
Moyenne par an		195 904			57 332			37 975			24 895			7253
Fourniture de courant														
Eclairage. . .		2 851 154			806 057			483 873			303 141			68 575
Force.		1 883 070			1 353 150			422 400			466 215			105 375
Total.		4 734 224			2 159 207			906 273			769 356			173 950
Fourniture de Courant														
Eclairage. . .		11 330,24			3186,50			1 912,84			1 198,37			271,09
Force.		1 255,38			902,10			281,60			310,81			70,25
Total.		12 585,62			4 088,60			2 194,44			1 509,18			341,34

dépenses d'exploitation

amortissements.

CAROUGE			VERSOIX			LANCY			VERNIER			Total des unités	DÉPENSES	
Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles		Totales	Par unité
des câbles.														
souterrains.														
9 124,25	12	109491	—	—	—	525,60	12	6 307	—	—	—	148 345	107 384,50	0,72388
1 718,80	6	10313	—	—	—	372,20	6	2 233	—	—	—			
		119804	—	—	—			8 540	—	—	—			
		9 984	—	—	—			712	—	—	—			
aériens.														
1 704,65	12	20 456	40 286,40	12	123 437	11 631,55	12	189 579	11 808,50	12	141 702	264 461	113 417,20	0,42886
665,—	6	3 990	415,—	6	690	1 923,20	6	11 539	1 195,—	6	7 170			
		24 446			124 127			151 118			148 872			
		2 037			10 344			12 593			12 406			
des lampes.														
4372	12	52 464	3266	12	39 192	3 259	12	39 108	2 526	12	30 312	338 204	352 107,20	1,04111
19	11	209	24	11	264	133	11	1 463	30	11	330			
18	10	180	28	10	280	—	—	—	33	10	330			
9	9	81	2	9	18	22	9	198	7	9	63			
38	8	304	— 8	8	— 64	131	8	1 048	10	8	80			
104	7	728	47	7	329	243	7	1 701	12	7	84			
163	6	978	25	6	150	342	6	2 052	— 1	6	— 6			
264	5	1 320	40	5	200	257	5	1 285	11	5	55			
64	4	256	3	4	12	177	4	708	—	—	—			
98	3	294	— 2	3	6	309	3	927	8	3	24			
196	2	392	18	2	36	162	2	324	19	2	38			
243	1	243	29	1	29	60	1	60	75	1	75			
155	—	—	5	—	—	301	—	—	47	—	—			
		57 449			40 440			48 874			31 385			
		4 787			3 370			4 073			2 615			
(Kilowatts-heures).														
		50 753			39 915			45 155			22 792	4 671 415	5 295 555	9 966 970
		857 595			9 000			94 500			104 250			
		908 348			48 915			139 655			127 042			
transformé en Kilowatts-an.														
		200,63			98,73			178 50			90 10	18 467,—	3 530,37	21 997,37
		571,73			6,—			63 —			69 50			
		772,36			104,73			241 50			159 60			

Répartition du bénéfice

	PRIX de l'unité	GENÈVE et communes non associées		PLAINPALAIS		EAUX-VIVES		P ^t -SACONNEX		
		Quantités	Prix	Quantit.	Prix	Quantit.	Prix	Quantit.	Prix	
<i>Entretien :</i>										
O S Z E N E D	Câbles souterrains ¹ . . .	0,72388	83026, -	60101,20	26,390 -	19103,25	16357, -	11840,55	10153, -	7349,55
	» aériens ¹	0,42886	172474, -	73967,35	12,410 -	5322,20	8082, -	3466,05	17844, -	7652,60
	Lampes ²	1,04111	195904, -	203957,40	57,332 -	59688,80	37975, -	39536,10	24895, -	25918,40
	Fourniture de courant ³	45,2879	12585,62	569977,50	4088,60	185164,50	2194,44	99381,75	1509,18	68347,70
	Totaux			908003,45		269278,75		154224,45		109268,25
<i>Intérêts et amortissements :</i>										
	Usines		11379,55		3696,80		1984,40		1364,55	
	Réseaux		340041,80		93979,75		56665,75		42738,60	
	Totaux avec intérêts et amortisse- ments		1259424,80		366955,30		212874,30		153371,40	
	Recettes totales		1741632,15		531307,65		292770, -		204732,20	
	A rembourser sur l'éclairage public de Versoix		— —		— —		— —		— —	
	Recettes nettes		1741632,15		531307,65		292770, -		204732,20	
	Excédent des recettes sur les dé- penses		482207,35		164352,35		79895,70		51360,80	
	50 % du bénéfice réalisé dans les communes suburbaines		153395,10		82176,15		39947,85		25680,40	
	Fr.		635602,45		82176,20		39947,85		25680,40	

¹ Exprimé en mètres par an.
² » en lampes par an.
³ » en kilowatts par an.

entre la Ville et les Communes.

CHÈNE-BOUGERIES		CAROUGE		VERSOIX		LANCY		VERNIER		T O T A U X	
Quant.	Prix	Quant.	Prix	Quant.	Prix	Quant.	Prix	Quant.	Prix	Quantités	Prix
4723,-	1247,30	9984 —	7227,20	—	—	712,-	515,45	—	—	148345, -	107384,50
46271,-	6978,05	2037 —	873,60	10344-	4436,20	42593,-	5400,70	12406,-	5320,45	264461, -	113417,20
7253,-	7551,20	4787 —	4983,80	3370-	3508,55	4073,-	4240,45	2615-	2722,50	338204, -	352107,20
341,34	15458,60	772,36	34978,60	104,73	4743,—	241,50	10937,10	159,60	7228,—	21997,37	996216,75
	31235,15		48063,20		12687,75		21093,70		15270,95		1569125,65
	308,65		698,35		94,70		218,35		144,30		19889,35
	15686,05		17912,15		8736,05		10062,80		7720,90		593543,85
	47229,85		66673,70		21518,50		31374,85		23136,15		2182558,85
	47590,30		76024,30		18804,20		32845,20		19056,20		2964762,20
	—		—		2428,90		—		—		— 2428,90
	47590,30		76024,30		16375,30		32845,20		19056,20		2962333,30
	360,43		9350,60		-5143,20		1470,35		-4079,95		779774,45
	180,25		4675,30		—		735,15		—		—
	180,20		4675,30		-5143,20		735,20		-4079,95		779774,45

Industries et établissements utilisant la force motrice

Industrie ou usage	5000 et 2500 volts.		500 volts		110 volts	
	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux
Accumulateurs (charge d')	—	—	1	2.—	2	0.40
Automobiles, motocycles et four- nitures	—	—	12	138.35	4	4.50
Aluminium (industrie de l')	—	—	1	15.—	—	—
Armuriers	—	—	—	—	1	0.25
Assainissement, aspirat ^s de poussières, épuration	—	—	5	14.50	12	9.25
Bâches (fabrique de)	—	—	—	—	1	0.33
Benzine, pétrole, etc.	—	—	2	2.50	—	—
Bijouterie	—	—	2	4.—	21	3.23
Biscuits (fabr. de)	—	—	3	15.50	—	—
Blanchissage et repassage.	—	—	9	58.50	3	3.50
Boîtes à musique (fabrique de).	—	—	—	—	2	0.78
Bonneterie (fabr. de)	—	—	2	2.61	1	0.50
Boulangeries, pâtisseries, confiseries	—	—	13	26.—	125	118.—
Bougies (fabrique de)	—	—	4	35.—	—	—
Boyauderies	—	—	—	—	1	0.30
Brasseries	3	165.—	5	155.—	1	0.50
Briqueteries et tuileries	4	135.—	—	—	—	—
Broderies (fabrique de).	—	—	1	1.—	—	—
Brosses (fabr. de)	—	—	1	11.—	—	—
Buanderies	—	—	1	10.—	1	3.—
Caisses d'emballage (fabriq. de).	—	—	1	9.—	—	—
Cannes et parapluies (fabr. de)	—	—	—	—	1	1.—
Carrosserie (ateliers de)	—	—	4	20.50	—	—
Cartonnages et pliages de papier	—	—	2	1.50	—	—
Cafés (torréfaction de)	—	—	2	3.—	32	14.61
Chapelleries	—	—	3	3.75	4	1.75
Chainistes, polisseuses, etc.	—	—	20	49.20	3	0.53
Charcuteries	—	—	3	9.—	16	15.41
Charpente et menuiserie	—	—	18	202.—	—	—
Chauffage (fabrique d'app. de)	—	—	4	17.—	—	—
Chauffage d'appartements.	—	—	2	7.50	1	8.—
Chaussures (fabrique de)	—	—	2	11.—	3	1.50
Chemises (fabr. de)	—	—	3	4.—	—	—
Chicorée (fabr. de)	—	—	1	5.—	—	—
Chocolat (fabr. de)	—	—	—	—	1	0.75
Cigarettes (fabr. de)	—	—	22	27.—	5	1.85
Cinématographes	—	—	9	58.—	1	5.—
Chimie (fabr. de produits chimiq.)	20	191.—	2	10.—	1	1.55
Clos de la Jonction (industries diverses)	—	—	12	134.—	—	—
Coiffeurs	—	—	—	—	6	3.50
Conserves alimentaires	—	—	1	1.63	—	—
Constructions en fer	—	—	1	7.—	—	—
Cordages	—	—	4	120.—	—	—
Couteliers	—	—	—	—	1	1.50
Cravates (fabr. de)	—	—	3	1.75	4	1.33
Cuisine (nettoyage et lavage des ustensiles de)	—	—	—	—	3	1.66
A reporter	27	491.—	181	1192.79	257	204.48

électrique du réseau de la Ville au 31 décembre 1915.

Industrie ou usage	5000 et 2500 volts		500 volts		110 volts	
	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux
<i>Report</i>	27	491.—	181	1192.79	257	204.48
Dentistes	—	—	1	3.50	5	3.55
Doreurs et nickeleurs	—	—	4	8.75	4	3.27
Eaux (usine de relèvement, Satigny)	2	24.—	—	—	—	—
Eaux (régulat. B-P, usine à gaz)	1	70.—	—	—	—	—
Eaux (relais de Perly)	—	—	1	7.—	—	—
Eaux gazeuses et liquoristes	—	—	3	5.50	1	1.—
Ebénistes	—	—	8	99.50	2	1.50
Electrochimie (usines d')	—	1500.—	—	—	—	—
Emaux	—	—	—	—	3	1.20
Encres et cirages (fabr. d')	—	—	1	5.—	—	—
Encadrements	—	—	—	—	1	0.25
Enseignements	—	—	17	44.05	3	2.41
Exp. agricoles, hache-paille, etc.	—	—	3	27.—	7	6.75
Ferblantiers	—	—	5	77.—	—	—
Fondeurs	—	—	17	127.25	—	—
Fourrures	—	—	—	—	1	0.06
Frigorifiques	—	—	37	370.20	—	—
Galvanoplastie	—	—	1	1.—	—	—
Gare Cornavin (marchandises)	—	—	10	74.—	—	—
" (atelier de réparat.)	—	—	3	5.50	—	—
Gaz (usine à gaz)	24	227.—	9	112.—	—	—
" (compresseur de La Console)	—	—	1	3.—	—	—
Glaces (biseautage de)	—	—	5	18.50	—	—
Guillocheurs (gainiers, sertiss ^{rs})	—	—	—	—	3	2.15
Graveurs et nielleurs	—	—	10	9.40	12	6.42
Habillement, modes, machines à coudre et à dévider et négociants divers	—	—	3	5.50	18	9.48
Hôpital cantonal	—	—	1	21.—	—	—
" Maternité	—	—	—	—	—	—
Horlogerie (fabr. et pièces détach.)	—	—	24	33.58	20	6.80
Huiles, graisses, raffineries	—	—	4	32.50	—	—
Immeuble Le Progrès, Quai de St-Jean (industries diverses)	—	—	1	10.—	—	—
Imprimeries, arts graphiques, etc.	1	20.—	64	271.95	14	5.83
Industrie textile	—	—	2	4.—	—	—
Laiteries	—	—	11	66.50	4	3.—
Laboratoires d'essais	—	—	—	—	1	1.—
Limes (fabr. de)	—	—	1	13.—	—	—
Lessive (produits pour)	—	—	1	4.—	—	—
Lithographes	—	—	4	4.75	1	1.50
Literie (fabrique et fournitures)	—	—	2	6.50	—	—
Marbriers et tailleurs de pierres	—	—	4	13.—	2	0.75
Machines électriques (constr. de)	2	250.—	1	7.—	1	1.50
Matériaux de construct. (polissage de)	—	—	1	3.—	—	—
Mécaniciens	—	—	64	348.60	9	4.04
Médecins (appareils médicaux).	—	—	8	39.75	14	12.63
Médailles (frappeurs de)	—	—	1	0.33	—	—
Métaux précieux (essayeurs de).	—	—	1	3.—	—	—
<i>A reporter</i>	57	2582.—	515	3099.30	383	379.57

**Industries et établissements utilisant la force motrice électrique du
réseau de la Ville au 31 décembre 1915 (suite).**

Industrie ou usage.	5000 et 2500 volts.		500 volts.		110 volts.	
	Nombre de moteurs.	Force en chevaux.	Nombre de moteurs.	Force en chevaux.	Nombre de moteurs.	Force en chevaux.
<i>Report.</i>	57	2582.—	515	3099.39	383	279.57
Mètres (fabr. de)	—	—	1	25.—	—	—
Mégisseries	—	—	1	10.—	—	—
Minoteries	3	225.—	1	3.—	—	—
Monteurs de boîtes	—	—	3	26.50	1	0.66
Monte-charges et commandes d'ascenseurs	—	—	18	38.11	8	10.70
Moutarde (fabrique de).	—	—	1	6.—	—	—
Nickeleurs	—	—	1	3.—	—	—
Optique	—	—	1	1.—	4	1.75
Orchestrions, orgues, pianos méc.	—	—	4	7.—	37	13.99
Orgues (facteurs d')	—	—	1	3.—	3	1.50
Orthopediste	—	—	—	—	1	1.—
Parfumerie	—	—	—	—	1	0.50
Photographie, project., héliogr.	—	—	4	12.50	2	8.95
Pâtes alimentaires.	—	—	—	—	1	1.—
Pompes à transvaser	—	—	1	6.—	16	14.07
Pierres fines (tailleries de)	—	—	12	58.70	11	4.03
Produits pharmaceutiques.	—	—	12	21.25	4	4.10
Produits en stéatite	—	—	1	3.—	—	—
Raffineries, scieries de sucre	—	—	1	5.—	—	—
Relieurs	—	—	2	1.33	7	2.33
Rémouleurs	—	—	—	—	1	0.50
Ressorts (fabr. de)	—	—	1	0.33	1	0.27
Rizeries	—	—	2	102.—	—	—
Scieries	—	—	2	54.—	—	—
Serruriers	—	—	12	35.—	1	0.25
Spiraux (fabr. de).	—	—	6	10.50	1	1.75
Sports (mag. et ateliers de rép.)	—	—	9	19.80	—	—
Tapissiers	—	—	—	—	1	1.—
Teinturiers	—	—	2	12.—	—	—
Téléphones (adm. des)	—	—	3	12.—	—	—
Télégraphes (adm. des)	—	—	1	1.—	1	1.—
Tourneurs et modeleurs	—	—	5	10.30	1	0.75
Tramways	4	3000.—	—	—	—	—
Treillis (fabr. de)	—	—	2	5.—	—	—
Ventilateurs	—	—	8	20.—	49	24.66
Vernis (fabr. de)	—	—	4	32.—	—	—
Vis (fabr. de)	—	—	4	136.—	—	—
Vinaigreries	—	—	2	17.—	—	—
Totaux	64	5807.—	643	3796.62	535	374.33

Service du Gaz.

a) TRAVAUX

I. ANCIENNE USINE (Boulevard de St-Georges).

Après l'arrêt de l'exploitation de l'usine, survenu le 24 janvier 1915, on commença à démonter diverses installations, soit pour transporter à la nouvelle usine ce qui pouvait être encore utilisé, soit pour vendre comme vieux fer ou vieille fonte les appareils, planchers, charpentes qui n'étaient plus en état d'être employés à nouveau. La situation actuelle du marché des métaux permet d'obtenir aujourd'hui des prix avantageux pour ces vieux matériaux.

Il fut décidé que le Service des Travaux de la ville de Genève reprendrait pour son propre usage tous les terrains et les bâtiments de l'usine, à l'exception de l'atelier, du logement du magasinier et de quelques hangars devant rester au Service du Gaz pour le service des canalisations.

La partie métallique des trois gazomètres a été démolie et vendue ; le bâtiment des épurateurs, celui du compteur et du régulateur d'émission, celui des chaudières ont été vidés et mis à la disposition du Service des Travaux qui s'y est installé.

Au 31 décembre 1915, il restait à démolir les fours horizontaux, les fours inclinés et une partie des appareils de traitement du gaz, et enfin les cuves en maçonnerie des trois gazomètres. La plus grande partie de ce travail sera faite dans le courant de l'année 1916.

II. NOUVELLE USINE (Châtelaine).

Pendant la première année d'exploitation, il a été accompli un certain nombre de travaux complémentaires parmi lesquels on peut citer l'installation d'un broyeur à coke, la construction d'un magasin et d'un garage pour les camions automobiles du service du coke, le transfert et le montage de deux groupes d'appareils à fabriquer le gaz à l'eau carburé.

Ce dernier travail n'a pas encore été achevé.

III. CANALISATIONS

Pendant l'année 1915, des canalisations de gaz ont été placées ou mises en service dans les rues et routes suivantes :

<i>Ville de Genève :</i>		Diamètre mm.	Longueur m.	Totaux m.
Madeleine-Perron (change- ment de calibre)	fonte	100	192,—	
Rue Madame de Staël	»	100	71,50	
Quartier Kléberg (changement ment de calibre)	»	100	338,—	
Rue du Conseil Général (chan- gement de calibre)	»	150	111,—	
Boulevard James Fazy, angle rue Bautre	fer	50	34,—	
Jardin Anglais	»	40	64,90	
» »	»	33	8,20	
» »	»	27	2,80	
» »	»	20	1,60	824,—
<i>Eaux-Vives :</i>				
Rue du 31 Décembre (change- ment de calibre)	fonte	100	160,60	
Rue du Simplon	»	80	79,—	
» du Nant	»	100	73,—	312,60
<i>Petit-Saconnex :</i>				
Rue Liotard (changement de calibre)	»	100	240,—	
Chemin Vieusseux	»	80	16,50	
Avenue Ernest Pictet (change- ment de calibre)	»	100	331,—	
Avenue Ernest Pictet	»	80	9,—	
Place des Charmilles	»	200	6,—	
Chemin des Ouches	»	80	72,—	674,50
	<i>A reporter</i>			1811,10

	Diamètre mm.	Longueurs m.	Totaux m.
<i>Report</i>			
<i>Carouge.</i>			1811.10
Rue du Grand Bureau . . . fonte	100	431,—	
» de la Colline (changement de calibre) »	80	<u>207,—</u>	638,—
<i>Chêne-Bourg.</i>			
Route de Gaillard (changement de calibre) »	100	90,—	
Avenue Bocquet »	100	76.—	
Chemin Rothen »	80	<u>46,—</u>	212,—
<i>Chêne-Bougeries.</i>			
Chemin des Capucines (Chan- gement de calibre) »	80	162,—	
Chem. Barde (privé) (Ermitage) fer	40	<u>57,—</u>	219,—
<i>Thônex.</i>			
Chemin Tronchet fonte	100	<u>50,—</u>	50,—
<i>Lancy.</i>			
Chemin neuf de la Chapelle (changement de calibre) »	150	398,—	
Chemin des Verjus »	100	68,—	
Chemin des Pâquerettes »	80	203,50	
Route Cantonale d'Onex »	100	<u>364,—</u>	1,033,50
<i>Collonge-Bellerive.</i>			
Route de Douvaine »	100	773,—	
Chemin du Pétré »	80	82.—	
Route de la Capite, à la Pal- lanterie »	80	183,—	
Chemin Cristina, Collonge . . fer	33	<u>52,30</u>	1.090,30
<i>Pregny.</i>			
Route de Colovrex fonte	100	<u>206,—</u>	<u>206,—</u>
<i>A reporter</i>			5259.90

		Diamètre mm.	Longueur m.	Totaux m
<i>Report</i>				5259,90
<i>Onex.</i>				
Chemin de Loëx	fonte	80	86,—	86,—
<i>Confignon.</i>				
Chemin de Cressy-Loëx	»	80	48,—	48,—
<i>Troinex.</i>				
Route de Troinex à Drize	»	100	354,—	
Avenue Lullin et Avenue de la Chapelle	»	80	358,50	712,50
<i>Meyrin.</i>				
Chemin Bertrand (privé)	»	80	480,—	
» Linker	»	80	171,—	
2 ^{me} » Duret	»	80	143,—	
1 ^{er} » » (amorçe)	»	80	3,—	
» du Jonc	»	100	134,—	931,—
<i>Vernier.</i>				
Route de Peney (changement de calibre)	»	100	7,—	
Chemin du Lignon	acier	200	23,80	
» » »	fonte	200	12,20	
» Floquet	»	100	77,—	
» Dutin	»	80	288,—	
» Montfleury (Grotte aux loups)	»	100	137,50	545,50
<i>Veyrier.</i>				
Chemin des Rasses	»	80	39,50	
» de Troinex-Pinchat	»	80	72,—	
Route de Carouge à Vessy	»	100	380,—	
Chemin de Vessy	»	80	238,—	
» Thusy	»	80	797,—	1.526,50
<i>A reporter</i>				9109,40

	Diamètre mm.	Longueurs m.	Totaux m.
<i>Report</i>			9109,40
<i>Versoir.</i>			
Chemin Courvoisier	fonte 100	141,—	
Avenue des Alpes	» 80	80,—	
» du Lac	» 80	249,—	470,—
Total des canalisations de l'année :			9579,40
La longueur des canalisations posées au			
31 décembre 1914, était de			315858,05
Total à la fin de 1915			325437,45
A déduire, changements de calibres et suppressions :			
Ancienne Usine (suppression)	fonte 800	145,—	
» » »	» 500	65,—	
Madeleine-Perron chang ^t cal.	» 55	192,—	
Quartier Kléberg » »	» 55	338,—	
Rue du Conseil Général	» 60	111,—	
Av. Pont du M ^t -Blanc suppression »	» 70	27,50	
» » » » »	» 55	100,—	
» » » » » fer	27	229,—	
Rue du Nant chant ^t cal. »	» 33	25,—	
» 31 Décembre » » fonte	60	160,60	
Rue Liotard » » »	» 60	103,—	
Rue » » » »	» 80	137,—	
Avenue Ernest Pictet » » »	» 60	331,—	
Rue de la Colline » » fer	33	207,—	
Route de Gaillard » » fonte	50	90,—	
» Neuve de la Chap. » » »	100	265,—	
Chemin des Capucines » » fer	40	140,—	
» » » » »	» 33	30,—	
Route de Peney (suppression)	fonte 150	46,—	2742,10
La longueur totale des canalisations, au 31			
décembre 1915, est de			322695,35

*Tableau des canalisations d'après leur diamètre,
au 31 décembre 1915.*

Diamètres.	Longueurs.	Diamètres.	Longueurs.
800 ^{mm} fonte.	6 191 ^m 45	<i>Report.</i> 265 118 ^m 25	
500 ^{mm} »	598 —	80 ^{mm} acier	2 784 70
400 ^{mm} »	881 30	80 ^{mm} fer	3 50
385 ^{mm} »	310 —	75 ^{mm} fonte	445 80
300 ^{mm} »	3 155 05	75 ^{mm} fer	2 30
250 ^{mm} »	8 584 80	70 ^{mm} fonte	3 692 50
220 ^{mm} »	328 —	65 ^{mm} »	996 50
200 ^{mm} »	7 097 15	60 ^{mm} »	19 688 15
200 ^{mm} acier.	6 740 30	60 ^{mm} acier	387 30
170 ^{mm} fonte.	898 —	55 ^{mm} fonte	16 712 50
165 ^{mm} »	489 —	55 ^{mm} fer	90 65
150 ^{mm} »	24 831 10	50 ^{mm} fonte	2 192 20
150 ^{mm} acier.	12 —	50 ^{mm} fer	1 193 20
135 ^{mm} fonte.	4 568 50	40 ^{mm} fonte	1 964 60
120 ^{mm} »	150 50	40 ^{mm} fer	3 298 35
110 ^{mm} »	2 156 50	33 ^{mm} fer	712 15
100 ^{mm} »	96 364 20	33 ^{mm} plomb	108 —
100 ^{mm} acier.	10 955 25	27 ^{mm} fer	2 567 55
90 ^{mm} fonte.	550 —	20 ^{mm} fer	737 15
80 ^{mm} »	90 257 15		
<i>A reporter.</i> 265 118 ^m 25		Total . 322 695 ^m 35	

Le cube total des canalisations est de m³ 6 466,523
 Au 31 décembre 1914, il était de m³ 6 504,961

La différence de 38^m3,438 en moins provient de la suppression des canalisations de 800^{mm} et de 500^{mm} dans l'ancienne usine, cube qui n'est pas compensé par les canalisations de moindre calibre posées dans le réseau.

Le diamètre moyen est de 0^m452
 Il était au 31 décembre 1914 de 0^m512

Même observation que ci-dessus.

La consommation du gaz, par mètre de canalisation, a été de 44^m3120
 Elle était, au 31 décembre 1914, de 44^m3262

La station de compression de la Console n'a pas fonctionné en 1915, parce que la pression du gaz a été suffisante à Versoix.

b) **EXPLOITATION**

Ainsi que l'indique le compte rendu de l'année 1914, l'ancienne usine a été définitivement arrêtée le 24 janvier 1915.

Pendant ces 24 jours elle a fabriqué un peu de gaz de houille avec trois à quatre fours inclinés en service ; elle a produit en outre 30 550^{m³} de gaz à l'eau carburé.

A la nouvelle usine il y eut six ou sept fours verticaux à 18 cornues en service toute l'année. La marche des fours a été bonne.

Elle s'est ressentie cependant de la qualité des charbons. Nous n'avons, en effet, pu recevoir que peu de houille à gaz de la Saar (noisettes et morceaux) et nous avons dû acheter beaucoup de charbon de la Ruhr, souvent assez terreux et sans morceaux, ainsi que des charbons fins de Belgique, dont la qualité et le rendement ont laissé à désirer.

Ces charbons fins sont difficiles à distiller dans les cornues verticales et parfois le coke a de la peine à descendre.

Nous avons reçu en 1915 :

Charbons de la Saar (diverses mines) . . .	13 762 500 kg.
» de la Ruhr (idem.)	31 449 655 »
» belges	3 939 120 »
Total	<u>49 151,275 kg.</u>

CONSOMMATION.

La consommation totale de l'année 1915 a été de	14 237 510 m ³
Celle de 1914 était de	<u>13 980 770 »</u>
Augmentation pour 1915	<u>256 740 m³</u>
Soit 1,836 0/0.	

FABRICATION.

La production totale de gaz s'est élevée à . .	14 249 710 m ³
en 1914 elle atteignait	<u>13 981 970 »</u>
Augmentation pour 1915	<u>267 740 m³</u>
Soit 1,915 0/0.	

La fabrication du gaz de houille a été de . . .	14 219 160 m ³
celle du gaz à l'eau carburé (à l'anc. usine) de . . .	30 550 »
Total comme ci-dessus . . .	<u>14 249 710 m³</u>

La nouvelle usine a fabriqué.	14 056 530 m ³
de gaz de houille et l'ancienne	162 630 »
Total comme ci-dessus	<u>14 219 160 m³</u>

Il n'a pas été fabriqué de gaz à l'eau carburé à la nouvelle usine pour cause de manque d'huile minérale.

La quantité de *houille distillée* a été de . . . kgs 41 342 280
(Ancienne usine 505,750 kg. ; nouvelle usine
40,836,530 kilos.)

En 1914 elle s'est élevée à	» 37 911 550
Augmentation pour 1915	<u>kgs 3 430 730</u>

Le *prix moyen de la houille rendue à l'usine* a été de Fr. 40,903 la tonne, au lieu de Fr. 37,02 en 1914, accusant ainsi une différence de Fr. 3,883 en plus.

Le *rendement* moyen de la houille par cent kilos a été de 34,39 m³ contre 31,05 en 1914, soit une augmentation de 3,34.

L'exploitation de la nouvelle usine donne les résultats suivants :

<i>Nombre de journées de fours</i> (à 18 cornues verticales de 5 m. de longueur)	2 372
<i>Nombre de journées de cornues</i>	40 254
<i>Nombre de charges de cornues</i>	75 677
<i>Houille distillée par four et par jour</i>	17 216 kg.
» » » <i>cornue et par jour</i>	1 014 »
<i>Gaz produit par four et par jour</i>	5 926 m ³
» » » <i>cornue et par jour</i>	349 »

Le *laveur à naphthaline* n'a pas fonctionné par suite du manque d'huile d'antracène. Il n'y a d'ailleurs pas de naphthaline dans le gaz.

Totaux mensuels de fabrication et de consommation.

1915 MOIS	FABRICATION		Consom- mation mètres cubes	Houille distillée. kilogr.	Huile distillée kilogr.
	Gaz de houille mètres cubes	Gaz à l'eau carburé mètres cubes			
Janvier	1,138,060	30,550	1,155,710	3,415,750	8,106
Février	1,012,950	—	1,014,250	3,071,640	—
Mars	1,109,000	—	1,120,300	3,430,440	—
Avril	1,091,050	—	1,088,950	3,186,080	—
Mai	1,233,600	—	1,234,100	3,419,910	—
Juin	1,184,400	—	1,194,400	3,278,790	—
Juillet	1,234,060	—	1,213,660	3,404,960	—
Août	1,193,050	—	1,196,050	3,333,940	—
Septembre	1,262,320	—	1,261,820	3,530,180	—
Octobre	1,265,900	—	1,250,000	3,689,400	—
Novembre	1,188,500	—	1,197,600	3,739,470	—
Décembre	1,306,270	—	1,310,670	3,841,720	—
Totaux	14,219,160	30,550	14,237,510	41,342,280	8,106

SOUS-PRODUITS.

Coke.

La production totale de coke a été de . . . kgs. 33 048 019

Elle forme le 79,93 %₀ de la houille distillée.

Ce chiffre se divise de la manière suivante :

A. Coke vendu.

1° Marchands de combustibles	kgs. 10 156 470	
2° Bâtiments municipaux.	» 2 391 990	
3° Personnel	» 329 230	
4° Au public	» 3 645 599	
5° Au comptant	» 6 557 210	23 080 499

B. Coke employé.

1° Chauff. des fours, gros	kgs 6 476 450	
2° » ancienne usine, gros	» 78 400	» 6 554 850
3° » des chaudières, poussier. »	» 974 140	
4° » anc. usine, poussier	» 35 900	
5° » des chaud., grésillon	» 1 948 290	» 2 958 330
6° Fabrication du gaz à l'eau, gros	»	» 27 370
7° Locomotive, gros	»	» 47 000
8° Canalisations, gros	»	» 9 000

A reporter kgs 32 677 049

C. Coke en magasin au 31 Décembre 1915.

	<i>Report</i>	kgs 32 677 049
Coke en magasin (divers)		kgs 1 190 970
		kgs <u>33 868 019</u>
A déduire : coke en magasin au 31 décembre 1914.		kgs 820 000
		<u>Total comme ci-dessus. kgs 33 048 019</u>

La proportion de *coke employé au chauffage des fours* par rapport à la houille distillée est de 15,85 %.

Cela représente 46,09 kgs de coke de chauffage pour produire 100 m³ de gaz.

Le *coke vendu* représente le 69,84 % du coke produit et le 55,83 % de la houille distillée. Il se divise ainsi :

Catégories		Kilogs	%
N° 1	(Gros coke)	9 270 350	40,16
N° 2	(Petit coke)	8 006 884	34,69
N° 4	(Grésillon)	3 290 295	14,26
N° 5	(Poussier)	2 512 970	10,89
	Total	<u>23 080 499</u>	<u>100,—</u>

Le *coke produit* se divise par catégories de la façon suivante :

Catégories	KILOGS	%
Gros coke	15 873 570	48,03
Petit coke	7 784 534	23,55
Grésillon	5 362 905	16,23
Poussier	4 027 010	12,19
	Total	<u>33 048 019</u>
		<u>100 —</u>

Il a été vendu en outre 6 420 kg. de graphite de cornue et 395 680 kg. de mâchefer.

Goudron.

La production totale de goudron a été de . kgs. 2 038 090

La proportion de goudron produit est le 4,93 % de la houille distillée.

Il a été vendu en outre 38 200 kg. de brai de goudron.

Eau ammoniacale.

La production d'eau ammoniacale concentrée a été, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1915, de 404 736 kg., d'une teneur moyenne de 23,03 % d'ammoniaque, soit au total 93 206 kg. d'ammoniaque.

L'eau concentrée forme le 0,98 % de la houille distillée.

Le rendement en ammoniaque a été de 0,225 kg. pour cent kg. de houille distillée. La quantité de chaux employée a été de 0,59 kg. par kg. d'ammoniaque.

CONSOMMATION.

La *consommation totale* ou la *quantité de gaz émis par l'usine* a été de 14,237,510 m³ ; elle se décompose comme suit :

1. Consommation de gaz au compteur	11 841 970 m ³	soit	83,17 %
2. Becs fixes (éclairage d'esca- liers et de cours) . .	272 106 »	»	1,91 %
3. Eclairage public . . .	897 490 »	»	6,30 %
4. Consommation de l'usine, des bureaux et conces- sions	126 620 »	»	0,90 %
5. Gaz perdu	1 099 324 »	»	7,72 %
Total	<u>14 237 510 m³</u>	»	<u>100,00 %</u>

Le *gaz vendu* est la somme des trois premières rubriques, soit 13 011 566 m³.

Le chiffre de la population de la ville et des communes desservies par le gaz étant, d'après le dernier recensement, de 123 548 habitants, la consommation totale de l'année (ou gaz sorti de l'usine) est de 115,2 mètres cubes par habitant.

Le gaz *perdu* (fuites et condensation) forme le 7,72 % de la consommation totale (8,87 % en 1914).

La *consommation totale au compteur* a été obtenue par 34 758 abonnés (soit un abonné sur 3,6 habitants) avec 35 521 compteurs; elle représente 341 m³ par abonné, et 95,8 m³ par habitant.

En 1914, la consommation totale au compteur, qui était de 11 311 542 m³, a été obtenue par 34 286 abonnés, soit 329 m³ par abonné et 88,4 m³ par habitant.

Tableau du gaz émis depuis 1896, 1^{re} année de l'exploitation municipale

Années.	Gaz émis. m ³ .	Augmentation en % sur l'année précéd ^{te} .	Années.	Gaz émis. m ³ .	Augmentation en % sur l'année précéd ^{te} .
1896	7 103 860	—	1906	10 172 840	7,985
1897	7 252 350	2,090	1907	10 732 190	5,498
1898	7 605 720	4,870	1908	11 026 430	2,742
1899	7 878 150	3,582	1909	11 046 660	0,183
1900	8 179 830	3,829	1910	12 308 250	11,423
1901	8 186 610	0,083	1911	12 978 060	5,439
1902	8 518 770	4,057	1912	13 835 420	6,606
1903	8 763 370	2,871	1913	14 498 970	4,796
1904	8 817 140	0,613	1914	13 980 770	—3,574
1905	9 420 620	6,844	1915	14 237 510	1,836
			Moyenne . . .		3,965

ABONNÉS.

Le nombre total des abonnés au 31 décembre 1915 était de :

a) *Abonnés au compteur* :

au-dessus de 20 000 m ³ de consommation annuelle	2
de 10 001 à 20 000 »	13
de 5 001 à 10 000 »	38
de 4 001 à 5 000 »	15
de 3 001 à 4 000 »	26
au-dessous de 3 000 »	34 664
Ensemble	34 758
b) Abonnés au bec fixe	846
Total.	35 604
Il était au 31 décembre 1914 de.	35 302
L'augmentation est donc de.	302

soit 0,85 ‰.

Le nombre des compteurs en prêt au 31 décembre 1915 est de 35 470. Le nombre total des compteurs placés est de 35 521, représentant 287 080 becs. Ces compteurs se divisent en :

Compteurs humides	18,445
» secs	17,073
» à paiement préalable	3
Total	35,521

APPAREILS DE CUISINE ET DE CHAUFFAGE PLACÉS EN COMPTE A DEMI
QUI SONT LA PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE GENÈVE AU 31 DÉCEMBRE 1915.

ANNÉES	APPAREILS DE CUISINE					APPAREILS DE CHAUFFAGE				
	Nombre	Sommes payées par la Ville.		Prix moyen.		Nombre.	Sommes payées par la Ville.		Prix moyen	
Fr.		Cts.	Fr.	Cts.	Fr.		Cts.	Fr.	Cts.	
1911	300	14 994	65	50	—	45	2 029	30	45	10
1912	372	18 260	70	48	70	41	1 625	10	39	64
1913	405	18 952	85	46	79	40	1 481	90	37	20
1914	345	17 024	75	49	35	45	1 534	60	34	10
1915	491	29 257	45	59	60	94	7 637	95	81	25 ¹
TOTAUX	1 913	98 490	40	51	48	265	14 308	85	54	—

¹ Cette augmentation provient du compte de Fr. 4,000,— pour les 2 appareils de la Caisse des Services Industriels (chauffage central par deux chaudières à gaz); sans ceux-ci la moyenne serait de Fr. 39,54.

Les appareils fournis avant l'année 1911 ne figurent pas dans ces totaux ; ayant plus de cinq ans de service, ils ont été amortis conformément à nos règlements et sont devenus la propriété des abonnés.

Installations de becs fixes d'escaliers en compte à demi.

Il a été établi, pendant l'année 1915, onze installations en compte à demi comportant au total 19 becs, dont le coût a été pour la Ville de fr. 557,75 et dont la recette annuelle est de fr. 684,80.

Il a été, par contre, remboursé 26 installations comportant 69 becs au total et représentant une recette annuelle de 2295 fr. 50.

Outre ces remboursements, un nombre important d'installations d'éclairage d'escaliers ont été supprimées et remplacées par la lumière électrique sans que leur valeur fût remboursée, parce qu'elles étaient amorties, ou bien parce qu'elles n'étaient pas propriété de la Ville.

Au 31 décembre 1915, il n'existe plus que 299 installations de becs fixes établies en compte à demi ; ces installations comportent 685 becs ; elles ont coûté à la Ville 9559 fr. 05 d'établissement et rapportent par an une recette de 23,577 fr. 55.

Cette recette diminue chaque année par suite du très grand nombre d'installations d'éclairage électrique qui sont actuellement établies dans les escaliers.

La consommation des becs fixes des dernières années a été la suivante :

Année 1911 :	406,814 m ³	avec	1270 abonnés
» 1912 :	380,710 »	»	1177 »
» 1913 :	356,480 »	»	1099 »
» 1914 :	321,791 »	»	1016 »
» 1915 :	272,106 »	»	846 »

ECLAIRAGE PUBLIC.

Le nombre total des becs d'éclairage public en service dans la Ville et les communes était, au 31 décembre 1915, de 2898

Il était, au 31 décembre 1914, de	3191
Soit une diminution de	<u>293</u>

Les appareils nouveaux se répartissent comme suit :

Etat (routes)	8 becs		<i>Report</i> 34 becs
Eaux-Vives	13 »	Vernier	1 »
Petit-Saconnex	1 »	Versoix	- -
Chêne-Bougeries	1 »	Carouge	10 »
Veyrier	7 »		<u>45 becs</u>
Lancy	4 »		
<i>A reporter</i>	<u>34 becs</u>	A déduire : becs enlevés dans la	
		Ville de Genève	<u>338 »</u>
		<i>Diminution</i>	<u>293 becs</u>

Les 2898 appareils en service, au 31 décembre 1915, sont répartis par communes, ou par régime, selon le tableau suivant :

Eclairage public de la Ville et des Communes au 31 Décembre 1915.

Communes	Becs à nuit entière	Becs à minuit et demi	Total
Ville de Genève	469	657*	1126
Etat (routes)	38	491	529
Eaux-Vives	97	346	443
Petit-Saconnex	34	232	266
Carouge	70	111**	181
Chêne-Bourg	3	25	28
Chêne-Bougeries	—	99	99
Cologny	—	29	29
Vandœuvres	—	13	13
Vernier	—	17	17
Thônex	—	14	14
Collonge-Bellerive	—	4	4
Veyrier	—	19	19
Pregny	—	21	21
Lancy	5	81	86
Plainpalais	—	1	1
Plan-les-Ouates	—	1	1
Onex	—	2	2
Confignon	—	6	6
Bernex	—	2	2
Troinex	—	1	1
Perly	—	1	1
Meyrin	—	4	4
Versoix	—	5	5
TOTAUX	716	2182	2898

* Dont 34 pendant l'été seulement.

** A 11 h. 1/2.

Ces appareils comprennent 73 lanternes à deux becs (soit 59 en Ville, 8 aux Eaux-Vives, 5 à Carouge et 1 au Petit-Saconnex); 26 à 3 becs (9 en Ville, 14 aux Eaux-Vives, 2 à Carouge et 1 au Petit-Saconnex), y compris lanternes du service d'été.

Ils sont tous à incandescence (sauf quelques vespasiennes où les becs Auer sont trop vite détériorés).

Il a été dépensé pour ces 2898 becs, 17624 manchons Auer et 1963 tubes en verre, soit en moyenne 6,08 manchons et 0,67 tube par bec.

VENTE DU GAZ ET DES SOUS-PRODUITS.

Le produit total de la vente du gaz aux abonnés a été de Fr. 2 661 872 50
en augmentation de » 127 571 30
sur l'exercice 1914. (Prix du mètre cube pour tous les usages : 22 centimes.)

Le produit de la vente du gaz à la Ville ,
pour l'éclairage public a été de Fr. 108 091 20
en diminution de » 15 342 30

Ce total de 108 091 fr. 20 comprend une somme de 44 538 fr. 20 payée pour le service et l'entretien des lanternes et des becs à incandescence ; cette somme est comprise dans les recettes provenant de la vente du gaz.

COKE.

Produit de la vente du coke (et du graphite) . Fr. 882 606 05
à déduire : manutention et service de la
vente du coke » 75 744 45
Produit net. Fr. 806 861 60

en augmentation de 329 228 fr. 10 sur l'exercice précédent.

Cette augmentation considérable est due à la vente directe au public et aux hauts prix du coke.

La recette nette par tonne de houille distillée est de 19 fr. 51.

GOUDRON.

Produit de la vente du goudron. Fr. 85 393 90
à déduire : transport de
l'usine à la gare par wa-
gons-citernes Fr. 493 55
Reste net. Fr. 84 900 35

La recette nette par tonne de houille distillée est de fr. 2,05.

EAU AMMONIACALE.

La recette brute s'est élevée à	Fr.	102 099 90
Les dépenses en chaux et transports ont été de	»	<u>2 096 90</u>
Le bénéfice s'élève donc à	Fr.	<u>100 003 —</u>

en augmentation de 44 837 fr. 70 sur l'année précédente.

Dans les dépenses ci-dessus indiquées ne sont pas comprises la vapeur et la main-d'œuvre, qui rentrent dans les chiffres généraux de la fabrication.

Le prix de vente moyen du kilogramme d'ammoniaque a été de 1 fr. 09 fr. (0,94 en 1914).

La recette nette par tonne de houille distillée est de 2 fr. 42

SOLDE DE L'USINE.

Le montant total de la *solde de l'usine* a été en 1915 de 179 353 fr. 10.

Ce chiffre comprend le traitement du contremaître, la manutention des houilles et la fabrication proprement dite.

Il est en diminution de 84 082 fr. 25 sur le chiffre correspondant de l'année 1914, qui était de 263 435 fr. 35.

Si nous divisons ces chiffres par le nombre des mètres cubes fabriqués, nous obtenons en 1915 un coût de 1 cent. 258 et en 1914 un coût de 1 cent. 88 par mètre cube (diminution sur 1914 de 0, cent. 622).

Ce chiffre était de 1 cent. 69 en 1913.

RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DU LABORATOIRE DURANT L'ANNÉE 1915.

Le pouvoir calorifique du gaz livré à la consommation a été contrôlé quotidiennement au moyen du calorimètre à main, doublé du calorimètre enregistreur de Junkers.

Voici le chiffre moyen obtenu :

Pouvoir calorifique inférieur à 15° et 760^{mm} : 4668 calories.

Ce chiffre présente une diminution de 151 calories sur l'an-

née précédente, ce qui provient d'une part de la moins bonne qualité des houilles et d'autre part de l'arrêt forcé, faute d'huile, de la fabrication du gaz à l'eau carburé.

La densité du gaz, déterminée environ une fois par semaine, a été en moyenne de 0,437.

La composition moyenne du gaz a été la suivante :

CO ₂	=	2,4 %
Cn Hm	=	3,5 »
O ₂	=	0,5 »
CO	=	8,2 »
CH ₄	=	31,7 »
H ₂	=	49,1 »
N ₂	=	4,6 »
Total		<u>100,0 %</u>

A la sortie de l'usine le gaz contenait en moyenne 26,07 grammes de soufre et 0,066 grammes d'ammoniaque par 100 m³; ces chiffres sont normaux.

Le titre de l'eau ammoniacale concentrée a été maintenu aussi constant que possible, grâce à un contrôle fait deux ou trois fois par jour; la teneur moyenne de l'eau concentrée vendue fut de 23,03 % NH₃, alors que l'eau faible ne contenait en moyenne que 1,7 % NH₃.

Les eaux résiduelles ne contenaient plus que 0,003 % d'ammoniaque.

La chaux utilisée pour la distillerie d'ammoniaque titrait en moyenne 70,9 % de chaux active et 73,2 % de chaux totale.

Un lot de matière d'épuration neuve (Luxmasse) contenait :

H ₂ O	=	49,34 %
Fe(OH) ₆	=	42,55 %
Matières inertes.	=	8,11 %
		<u>100,00 %</u>

Après usage, la matière épurante contenait :

46,65 % de S et

6,74 % de bleu de Prusse

Le laboratoire a en outre à s'occuper de la marche économique des chaudières, de l'analyse des gaz de fumée, ainsi que de la qualité de combustible employé au point de vue de sa composition physique et chimique et de son pouvoir calorifique. Il a procédé de même à la vérification des garanties données par les constructeurs des fours, pour autant que cela a été possible avec les charbons disponibles. Il a vérifié l'épuration de l'eau d'alimentation des chaudières et procédé à deux essais de vaporisation.

Le laboratoire a également eu à contrôler les houilles, les matières lubrifiantes utilisées à l'usine, ainsi que divers échantillons d'huile d'anthracène et d'huiles minérales, de même que des boues goudronneuses trouvées dans les cuves des gazomètres de l'ancienne usine, etc.

Il s'est de même occupé de la récupération du benzène du gaz, de la consommation de gaz des becs d'éclairage public et a mis à l'étude la question de la distillation du goudron.

Service du Gaz. **Tableau des recettes mensuelles.**

1915.

1915	VENTE DU GAZ AU COMPTEUR	Vente en sup- pléments et abonnements semestriels	ÉCLAIRAGE PUBLIC	VENTE DU COKE	VENTE DU GOUDRON	VENTE DES EAUX AMMO- NIACALES	LOCATION DES COMPTEURS	TOTAL
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Janvier	190,975 15	67,356 65	11,853 60	58,608 50	4,258 30	2,489 70	—	335,541 90
Février	178,901 75	—	10,068 90	80,052 85	7,088 45	5,899 70	—	282,011 65
Mars	202,615 95	34,318 60	9,738 30	66,487 10	9,063 45	6,578 60	190 80	328,992 80
Avril	213,235 70	18 30	8,544 95	55,146 70	7,273 65	11,669 05	158 25	296,046 60
Mai	227,876 65	102 80	7,816 60	56,099 20	7,694 25	7,487 65	23 85	307,101 —
Juin	234,251 25	34,638 25	7,384 75	71,013 30	6,435 40	7,515 55	6 40	361,244 90
Juillet	214,582 10	58 85	7,286 85	81,599 60	8,648 45	7,129 20	22 15	319,327 20
Août	224,299 25	45 30	7,870 25	89,408 40	5,226 55	7,745 45	2 75	334,597 95
Septembre	238,493 20	34,650 25	8,434 40	85,733 70	6,654 40	10,350 05	31 70	384,347 70
Octobre	221,374 85	290 50	9,316 —	69,126 65	6,105 40	5,646 35	20 —	311,879 75
Novembre	212,081 75	63 05	9,419 95	78,886 60	9,887 85	13,761 95	24 25	324,125 40
Décembre	243,984 90	35,046 80	10,356 65	90,443 45	7,057 75	15,826 65	2,885 65	405,601 85
Totaux	2,602,672 50	206,589 35	108,091 20	882,606 05	85,393 90	102,099 90	3,365 80	3,990,818 70
Chiffres correspondants de l'exercice 1914 . . .	2,463,776 95	214,897 75	123,433 50	477,633 50	69,084 70	57,604 05	2,891 60	3,409,322 05
Augmentation sur 1914 .	138,895 55	—	—	404,972 55	16,309 20	44,495 85	474 20	581,496 65
Diminution	—	8,308 40	15,342 30	—	—	—	—	—

Recettes principales	Fr. 3,990,818 70
* diverses (loyers & prélèvement sur réserve de la nouvelle Usine)	* 104,809 05
Total	Fr. 4,095,627 75

Consommation et recettes de gaz par communes en 1915.

COMMUNES	CONSUMMATION *				RECETTES **			
	Compteurs.	Becs fixes.	Eclairage public.	TOTALES m ³	Compteurs.	Becs fixes.	Eclairage public.	TOTALES
								Fr. C.
Ville de Genève	6,327,728	213,017	423,683	6,964,428	1,390,050 05	46,200 15	63,552 40	1,499,802 60
Eaux-Vives	1,833,839	31,935	129,644	1,995,418	407,332 25	7,025 60	19,446 55	433,804 40
Petit-Saconnex	1,353,336	13,888	107,389	1,474,613	298,157 10	3,055 35	16,108 15	317,320 60
Carouge	582,822	4,361	54,487	641,670	129,711 55	935 65	8,173 05	138,820 25
Chêne-Bougeries	337,471	4,892	37,627	379,990	74,200 15	1,076 30	5,644 05	80,920 50
Lancy	303,675	1,199	30,835	335,709	66,610 35	263 70	4,625 20	71,499 25
Vernier	213,601	666	9,310	223,577	44,134 20	146 60	1,396 60	45,677 40
Chêne-Bourg	153,385	1,332	16,065	170,782	33,649 45	293 —	2,409 65	36,352 10
Cologny	71,237	—	24,253	95,490	15,659 40	—	3,637 95	19,297 35
Collonge-Bellerive . . .	83,251	—	5,275	88,526	18,306 20	—	791 30	19,097 50
Pregny	70,941	17	5,089	76,047	15,564 75	3 85	763 35	16,331 95
Veyrier	66,276	—	9,769	76,045	14,574 30	—	1,465 40	16,039 70
Thônex	58,998	—	9,674	68,672	12,890 65	—	1,451 —	14,341 65
Versoix	61,625	799	1,697	64,121	15,439 65	199 80	254 45	15,893 90
Vandœuvres	47,136	—	9,733	56,869	10,366 35	—	1,460 05	11,826 40
Plan-les-Ouates	41,076	—	9,208	50,284	9,019 90	—	1,381 30	10,401 20
Grand-Saconnex	49,463	—	—	49,463	10,881 85	—	—	10,881 85
Meyrin	34,619	—	2,908	37,527	7,649 55	—	436 20	8,085 75
Onex	22,624	—	1,454	24,078	4,995 20	—	218 10	5,213 30
Bernex	17,387	—	2,181	19,568	3,844 45	—	327 15	4,171 60
Bardonnex	19,564	—	—	19,564	4,304 10	—	—	4,304 10
Confignon	16,768	—	2,181	18,949	3,740 10	—	327 15	4,067 25
Genthod	18,353	—	—	18,353	4,588 25	—	—	4,588 25
Troinex	16,140	—	1,454	17,594	3,559 —	—	218 10	3,777 10
Perly-Certoux	16,242	—	969	17,211	3,581 45	—	145 40	3,726 85
Plainpalais	11,860	—	2,363	14,223	2,584 55	—	354 50	2,939 05
Bellevue	7,481	—	—	7,481	1,870 25	—	—	1,870 25
Choulex (la Capite) . .	5,072	—	242	5,314	1,115 85	—	36 35	1,152 20
	11,841,970	272,106	897,490	13,011,566	2,608,380 90	59,200 —	134,623 40	2,802,204 30

* Sans l'Usine, etc.

** Sans les débiteurs, robinets, lanternes et manchons.

COMMUNES	ANNÉES	CONSOMMATION en m ³ (sans l'usine, etc.)			
		Compteurs	Eclair. public	BeCS fixes	Totale
Meyrin	1915	34,619	2,908	—	37,527
	1914	28,047	2,869	—	30,916
	Augmentation Diminution	6,572 —	39 —	— —	6,611 —
Onex	1915	22,624	1,454	—	24,078
	1914	21,350	1,454	—	22,804
	Augmentation Diminution	1,274 —	— —	— —	1,274 —
Bernex	1915	17,387	2,181	—	19,568
	1914	18,455	2,168	—	20,623
	Augmentation Diminution	— 1,068	13 —	— —	— 1,055
Bardonnex	1915	19,564	—	—	19,564
	1914	16,394	—	—	16,394
	Augmentation Diminution	3,170 —	— —	— —	3,170 —
Confignon	1915	16,768	2,181	—	18,949
	1914	16,127	2,181	—	18,308
	Augmentation Diminution	641 —	— —	— —	641 —
Genthod	1915	18,353	—	—	18,353
	1914	14,813	—	—	14,813
	Augmentation Diminution	3,540 —	— —	— —	3,540 —
Troinex	1915	16,140	1,454	—	17,594
	1914	15,063	1,427	—	16,490
	Augmentation Diminution	1,077 —	27 —	— —	1,104 —
Perly-Certoux	1915	16,242	969	—	17,211
	1914	14,688	943	—	15,631
	Augmentation Diminution	1,554 —	26 —	— —	1,580 —
Plainpalais (Bois de la Bâtie, et ancienne Usine).	1915	11,860	2,363	—	14,223
	1914	17,970	2,324	799	21,093
	Augmentation Diminution	— 6,110	39 —	— 799	— 6,870

Différence en %.	RECETTES (sans les débiteurs, robinets et lanternes)			
	Compteurs	Eclair. public	BeCS fixes	Totales
+ 21,38	7,649 55	436 20	—	8,085 75
	6,177 60	430 35	—	6,607 95
	1,471 95	5 85	—	1,477 80
+ 5,59	4,995 20	218 10	—	5,213 30
	4,709 —	218 10	—	4,927 10
	286 20	—	—	286 20
— 5,12	3,844 45	327 15	—	4,171 60
	4,062 70	325 20	—	4,387 90
	218 25	1 95	—	216 30
+ 19,34	4,304 10	—	—	4,304 10
	3,606 65	—	—	3,606 65
	697 45	—	—	697 45
+ 3,50	3,740 10	327 15	—	4,067 25
	3,566 25	327 15	—	3,893 40
	173 85	—	—	173 85
+ 23,90	4,588 25	—	—	4,588 25
	3,703 25	—	—	3,703 25
	885 —	—	—	885 —
+ 6,69	3,559 —	218 10	—	3,777 10
	3,316 25	214 20	—	3,530 45
	242 75	3 90	—	246 65
+ 10,11	3,581 45	145 40	—	3,726 85
	3,232 70	141 50	—	3,374 20
	348 75	3 90	—	352 65
— 32,57	2,584 55	354 50	—	2,939 05
	3,914 90	348 65	175 80	4,439 35
	—	5 85	—	—
	1,330 35	—	175 80	1,500 30

Cognoy	1915	m ³ 71,237	m ³ 24,253	m ³ —	m ³ 95,490
	1914	69,234	23,561	—	92,795
	Augmentation Diminution	2,003 —	692 —	— —	2,695 —
Collonge-Bellerive	1915	83,251	5,275	—	88,526
	1914	76,200	4,691	—	80,891
	Augmentation Diminution	7,051 —	584 —	— —	7,635 —
Pregny	1915	70,941	5,089	17	76,047
	1914	61,570	5,089	800	67,459
	Augmentation Diminution	9,371 —	— —	— 783	8,588 —
Veyrier	1915	66,276	9,769	—	76,045
	1914	54,088	9,083	—	63,171
	Augmentation Diminution	12,188 —	686 —	— —	12,874 —
Thônex	1915	58,998	9,674	—	68,672
	1914	50,094	9,315	—	59,409
	Augmentation Diminution	8,904 —	359 —	— —	9,263 —
Versoix	1915	61,625	1,697	799	64,121
	1914	48,924	1,429	799	51,152
	Augmentation Diminution	12,701 —	268 —	— —	12,969 —
Vandœuvres	1915	47,136	9,733	—	56,869
	1914	42,114	9,463	—	51,577
	Augmentation Diminution	5,022 —	270 —	— —	5,292 —
Plan-les-Quates	1915	41,076	9,208	—	50,284
	1914	38,396	8,963	—	47,359
	Augmentation Diminution	2,680 —	245 —	— —	2,925 —
Grand-Saconnex	1915	49,463	—	—	49,463
	1914	43,914	—	—	43,914
	Augmentation Diminution	5,549 —	— —	— —	5,549 —

+ 2,90	Fr. 15,659 40	Fr. 3,637 95	Fr. —	Fr. 19,297 35
	15,218 40	3,534 15	—	18,752 55
	441 —	103 80	—	544 80
+ 9,44	18,306 20	791 30	—	19,097 50
	16,752 10	703 65	—	17,455 75
	1,554 10	87 65	—	1,641 75
+ 12,73	15,564 75	763 35	3 85	16,331 95
	13,506 20	763 35	176 —	14,445 55
	2,058 55	—	—	1,886 40
+ 20,38	14,574 30	1,465 40	—	16,039 70
	11,890 25	1,362 50	—	13,252 75
	2,684 05	102 90	—	2,786 95
+ 15,59	12,890 65	1,451 —	—	14,341 65
	10,948 30	1,397 20	—	12,345 50
	1,942 35	53 80	—	1,996 15
+ 25,35	15,439 65	254 45	199 80	15,893 90
	12,237 45	214 25	199 80	12,651 50
	3,202 20	40 20	—	3,242 40
+ 10,26	10,366 35	1,460 05	—	11,826 40
	9,251 45	1,419 40	—	10,670 85
	1,114 90	40 65	—	1,155 55
+ 6,18	9,019 90	1,381 30	—	10,401 20
	8,411 15	1,344 45	—	9,755 60
	608 75	36 85	—	645 60
+ 12,64	10,881 85	—	—	10,881 85
	9,661 10	—	—	9,661 10
	1,220 75	—	—	1,220 75

Bellevue	1915	7,481	—	—	7,481
	1914	8,485	—	—	8,485
	Augmentation	—	—	—	—
	Diminution	1,004	—	—	1,004
Choulex (La Capite)	1915	5,072	242	—	5,314
	1914	4,530	242	—	4,772
	Augmentation	542	—	—	542
	Diminution	—	—	—	—
CONSOMMATION TOTALE *					
	1915	11,841,970	897,490	272,106	13,011,566
	1914	11,311,542	942,287	321,791	12,575,620
	Augmentation	530,428	—	—	435,946
	Diminution	—	44,797	49,685	—
Sans la Ville, la différence est de					
* Sans l'Usine, les bureaux, etc. et le gaz perdu.					

- 11,83	1,870 25	—	—	1,870 25
	2,121 25	—	—	2,121 25
	—	—	—	—
	251 —	—	—	251 —
+ 11,36	1,115 85	36 35	—	1,152 20
	996 60	36 35	—	1,032 95
	119 25	—	—	119 25
	—	—	—	—
RECETTES TOTALES **				
+ 3,47	2,608,380 90	134,623 40	59,200 —	2,802,204 30
	2,481,785 75	141,343 10	70,524 25	2,693,653 10
	126,595 15	—	—	108,551 20
	—	6,719 70	11,324 25	—
+ 7,62				
** Sans les débiteurs, ni les services de robinets et lanternes.				

Prix de revient du mètre cube de gaz en 1915.

Dépenses d'exploitation :

Montant des dépenses	Fr. 2 445 962,75	
Part des frais d'adminis- tration générale	» 58 347,20	Fr. 2 504 309,95

Recettes autres que celles provenant de la vente du gaz :

Coke	Fr. 882 606,05	
Goudron	» 85 393,90	
Eaux ammoniacales	» 102 099,90	
Robinets de becs fixes et service	» 76 318,35	
Location de compteurs	» 3 365,80	
» des immeubles	» 4 809,05	
Prélèvement sur réserve Nouvelle Usine	» 100 000,—	Fr. 1 254 593,05
Dépense nette		Fr. 1 249 716,90

Gaz vendu : 13 011 566 m³.

Prix de revient d'exploitation par m³ :

$$1.249.716,90 : 13\,011\,566 = \text{Fr. } 0,09604$$

Intérêts et amortissements :

5,5 % sur capital fin 1914, plus amortissement des compteurs et appareils en compte à demi, par m³ Fr. 0,08149

Prix de revient du m ³ de gaz vendu en 1915	Fr.	0,17 753
» 1914	»	0,18 537
Diminution par m ³ en 1915	Fr.	0,00 784

USINE A GAZ DE GENÈVE

Graphique de la Consommation journalière en 1915

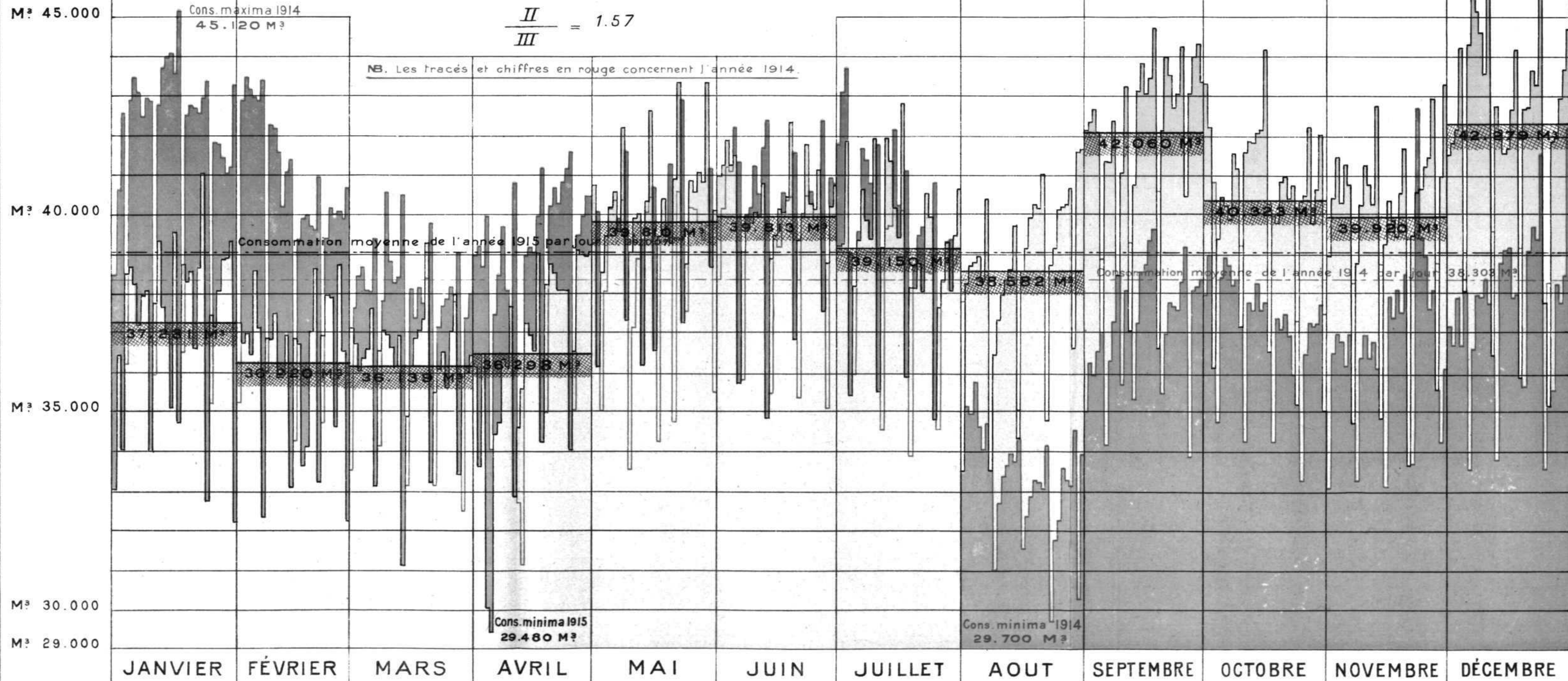
I Consommation totale de l'année - 14.237.510 M³

II " maxima par jour - 46.360 " = 0,33% de I

III " minima " " = 29.480 " = 0,21% de I

$$\frac{II}{III} = 1.57$$

NB. Les tracés et chiffres en rouge concernent l'année 1914.



Cons. maxima 1915
46.360 M³

Cons. maxima 1914
45.120 M³

Cons. minima 1915
29.480 M³

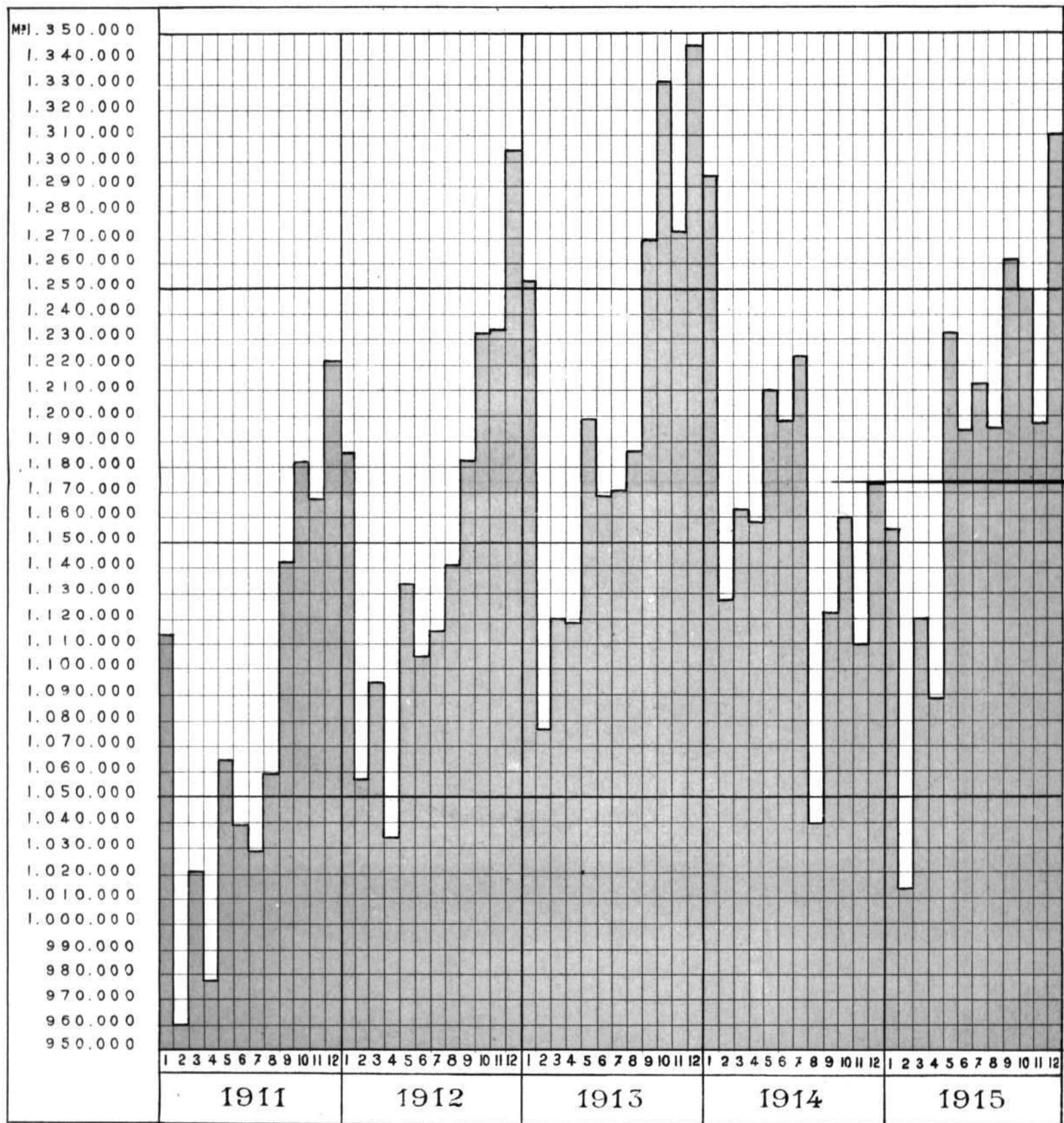
Cons. minima 1914
29.700 M³

Consommation moyenne de l'année 1915 par jour

Consommation moyenne de l'année 1914 par jour

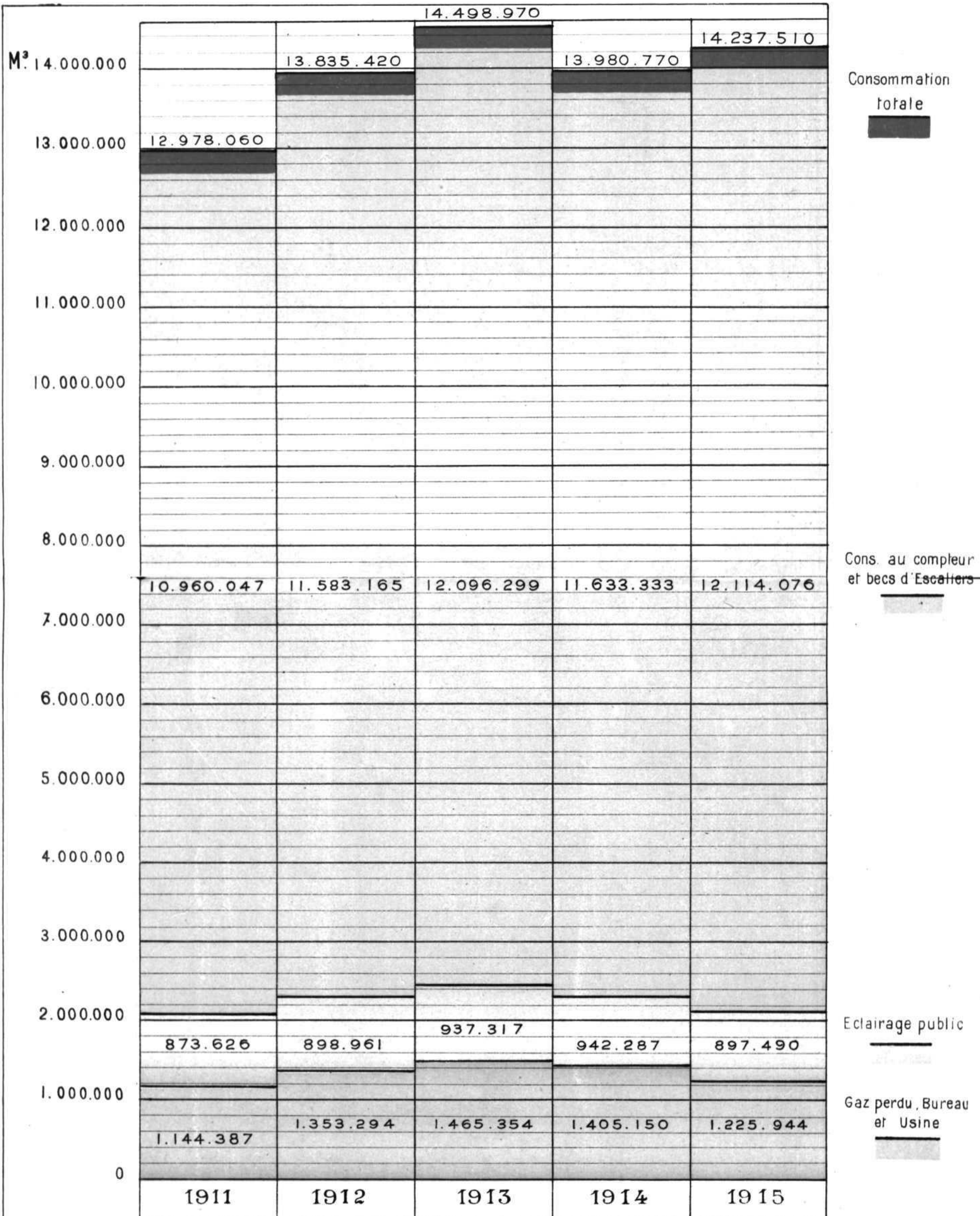
USINE A GAZ DE GENÈVE

Graphique de la Consommation mensuelle de 1911 à 1915



USINE A GAZ DE GENÈVE

Graphique de la Consommation annuelle de 1911 à 1915



e) COMPTES DES COMMUNES POUR LEUR PARTICIPATION AU BÉNÉFICE SUIVANT L'IMPORTANCE DE LA CONSOMMATION.

Commune des Eaux-Vives.

a) *Eclairage public et bâtiments communaux :*

Prix de revient du m ³ de gaz	Fr. 0 17753	
» payé par la Commune .	» 0 15000	
Différence en faveur de la Ville	<u>Fr. 0 02753</u>	
Consommation : 139 879 m ³		
soit à rembourser par la commune		
139 879 × 0.02753 = . .		<u>Fr. 3850 85</u>

b) *Consommation chez les particuliers :*

Prix du m ³ de gaz payé par les particuliers	Fr. 0 22000	
Prix de revient	» 0 17753	
Bénéfice par m ³	<u>Fr. 0 04247</u>	
Consommation: 1 855 539 m ³		
à Fr. 0 04247		Fr. 78 804 75
Moins :		
Remboursé à Jean Gallay S. A., Ch. Richemont, d'après l'importance de sa consommation, suivant tarif		<u>Fr. 66 —</u>
Bénéfice dans la Commune		Fr. 78 738 75
Dont 50% à son profit	<u>Fr. 39 369 35</u>	

Commune du Petit-Saconnex.

a) *Eclairage public et bâtiments communaux :*

Prix de revient du m ³ de gaz	Fr. 0 17753	
» payé par la Commune .	» 0 15000	
Différence en faveur de la Ville	<u>Fr. 0 02753</u>	
Consommation: 115 824 m ³		
soit à rembourser par la commune		
115 824 × 0.02753 = . .		<u>Fr. 3188 65</u>

b) *Consommation chez les particuliers :*

Prix du m ³ de gaz payé par les particuliers	Fr. 0 22	
Prix de revient	» 0 17753	
Bénéfice par m ³	Fr. 0 04247	
Consommation : 1 323 543 m ³ à Fr. 0 04247		Fr. 56 210 85
Moins :		
Remboursé à divers, d'après l'importance de leur consommation, suivant tarif		Fr. 455 40
Bénéfice dans la Commune		Fr. 55 755 45
Dont 50 % à son profit	Fr. 27 877 70	

Commune de Carouge.

a) *Eclairage public et bâtiments communaux :*

Prix de revient du m ³ de gaz	Fr. 0 17753	
» payé par la Commune	» 0 15000	
Différ ^{ence} en faveur de la Ville	Fr. 0 02753	
Consommation : 62 871 m ³ soit à rembourser par la commune $62\,871 \times 0,02753 =$		Fr. 1 730 85

b) *Consommation chez les particuliers :*

Prix du m ³ de gaz payé par les particuliers	Fr. 0 22	
Prix de revient	» 0 17753	
Bénéfice par m ³	Fr. 0 04247	
Consommation : 578 799 m ³ à Fr. 0 04247		Fr. 24 581 60
Moins :		
Remboursé à divers, d'après l'importance de leur consommation, suivant tarif		Fr. 116 35
Bénéfice dans la Commune		Fr. 24 465 25
Dont 50 % à son profit	Fr. 12 232 60	

Commune de Versoix.

a) *Eclairage public et bâtiments communaux :*

Prix de revient du m ³ de gaz	Fr. 0 17753	
» payé par la Commune .	» 0 15000	
	<hr/>	
Différence en faveur de la Ville	Fr. 0 02753	
Consommation : 1212 m ³ , soit		
à rembourser par la Commune		
	$1212 \times 0.02753 =$	Fr. 33 35

b) *Consommation chez les particuliers :*

Prix du m ³ de gaz payé par		
les particuliers	Fr. 0 25	
Prix de revient	» 0 17753	
	<hr/>	
Bénéfice par m ³	Fr. 0 07247	
Consommation : 62 424 m ³		
à Fr. 0 07247		Fr. 4 523 85
Dont 25 % à son profit . .	<hr/>	Fr. 1 130 95

Commune de Plan-les-Ouates.

a) *Eclairage public et bâtiments communaux :*

Prix de revient du m ³ de gaz	Fr. 0 17753	
Prix payé par la Commune.	» 0 15000	
	<hr/>	
Différence en faveur de la Ville	Fr. 0 02753	
Consommation : 947 m ³		
soit à rembourser par la commune		
	947×0.02753	Fr. 26 05

b) *Consommation chez les particuliers :*

Prix du m ³ de gaz payé par		
les particuliers	Fr. 0 22	
Prix de revient	» 0 17753	
	<hr/>	
Bénéfice par m ³	Fr. 0 04247	
Consommation : 40 371 m ³		
à Fr. 0 04247		Fr. 1 714 55
Dont 12 1/2 % à son profit .	<hr/>	Fr. 214 30

Commune de Meyrin.

a) *Eclairage public et bâtiments communaux :*

Prix de revient du m ³ de gaz	Fr. 0 17753	
Prix payé par la Commune .	» 0 15000	
Différ. en faveur de la Ville	Fr. 0 02753	
Consommation : 969 m ³		
soit à rembourser par la Commune		
969 × 0 02753		Fr. 26 65

b) *Consommation chez les particuliers :*

Prix du m ³ de gaz payé par		
les particuliers	Fr. 0 22	
Prix de revient	» 0 17753	
Bénéfice par m ³	Fr. 0 04247	
Consommation : 34 619 m ³		
à Fr. 0 04247		Fr. 1470 25
Dont 12 1/2 % à son profit	Fr. 183 80	

Commune d'Onex.

a) *Eclairage public et bâtiments communaux :*

Prix de revient du m ³ de gaz	Fr. 0 17753	
Prix payé par la Commune	» 0 15000	
Différ. en faveur de la Ville	Fr. 0 02753	
Consommation : 489 m ³		
soit à rembourser par la Commune		
489 × 0.02753		Fr. 13 45

b) *Consommation chez les particuliers :*

Prix du m ³ de gaz payé par		
les particuliers	Fr. 0 22	
Prix de revient	» 0 17753	
Bénéfice par m ³	Fr. 0 04247	
Consommation : 22 620 m ³		
à Fr. 0 04247		Fr. 960 65
Dont 10 % à son profit	Fr. 96 05	

Commune de Bernex.

a) *Eclairage public et bâtiments communaux :*

Prix de revient du m ³ de gaz	Fr. 0 17753	
Prix payé par la Commune	» 0 15000	
	<hr/>	
Différ. en faveur de la Ville	Fr. 0 02753	
Consommation : 485 m ³		
soit à rembourser par la Commune		
	485 × 0.02753 . . .	<hr/> Fr. 13 35

b) *Consommation chez les particuliers :*

Prix du m ³ de gaz payé par		
les particuliers	Fr. 0 22	
Prix de revient	» 0 17753	
	<hr/>	
Bénéfice par m ³	Fr. 0 04247	
Consommation : 17 387 m ³		
à Fr. 0 04247		Fr. 738 40
Dont 10 % à son profit . . .	<hr/> Fr. 73 85	

Commune de Confignon.

a) *Eclairage public et bâtiments communaux :*

Prix de revient du m ³ de gaz	Fr. 0 17753	
Prix payé par la Commune	» 0 15000	
	<hr/>	
Différ. en faveur de la Ville	Fr. 0 02753	
Consommation : 1469 m ³		
soit à rembourser par la Commune		
	1469 × 0.02753 . . .	<hr/> Fr. 40 45

b) *Consommation chez les particuliers :*

Prix du m ³ de gaz payé par		
les particuliers	Fr. 0 22	
Prix de revient	» 0 17753	
	<hr/>	
Bénéfice par m ³	» 0 04247	
Consommation : 16 753 m ³		
à Fr. 0 04247		Fr. 711 50
Dont 10 % à son profit . . .	<hr/> Fr. 71 15	

Commune de Perly-Certoux.

a) *Eclairage public et bâtiments communaux :*

Prix de revient du m ³ de gaz	Fr. 0 17753	
Prix payé par la Commune	» 0 15000	
Différ. en faveur de la Ville	Fr. 0 02753	
Consommation : 258 m ³		
soit à rembourser par la Commune		
258 × 0 02753 . . .		<u>Fr. . . 7 10</u>

b) *Consommation chez les particuliers :*

Prix du m ³ de gaz payé par les particuliers	Fr. 0 22	
Prix de revient	» 0 17753	
Bénéfice par m ³	Fr. 0 04247	
Consommation : 16 226 m ³		
à Fr. 0 04247		Fr. 689 10
Dont 10 % à son profit . . .	<u>Fr. 68 90</u>	

Commune de Troinex.

a) *Eclairage public et bâtiments communaux :*

Prix de revient du m ³ de gaz	Fr. 0 17753	
Prix payé par la Commune	» 0 15000	
Différ. en faveur de la Ville	Fr. 0 02753	
Consommation : 262 m ³		
soit à rembourser par la Commune		
262 × 0 02753 . . .		<u>Fr. . . 7 20</u>

b) *Consommation chez les particuliers :*

Prix du m ³ de gaz payé par les particuliers	Fr. 0 22	
Prix de revient	» 0 17753	
Bénéfice par m ³	Fr. 0 04247	
Consommation : 16 120 m ³		
à Fr. 0 04247		Fr. 684 60
Dont 10 % à son profit . . .	<u>Fr. 68 45</u>	

Pour les Communes suivantes :

Prix du m ³ de gaz payé par	
les particuliers	Fr. 0 22
Prix de revient	» 0 17753
	<hr/>
Bénéfice par m ³	Fr. 0 04247

Commune de Chêne-Bougeries.

Consommation : 341742 m ³ .	
à Fr. 0 04247	Fr. 14 513 80
Dont 50 % à son profit	<hr/>
	Fr. 7 256 90

Commune de Lancy.

Consommation : 302326 m ³	
à Fr. 0 04247	Fr. 12 839 80
Dont 50 % à son profit	<hr/>
	Fr. 6 419.90

Commune de Vernier.

Consommation : 213299 m ³	
à Fr. 0 04247	Fr. 9 058 80
Moins :	
Remboursé à divers d'après	
l'importance de leur con-	
sommation, suivant tarif	» 2 790 25
	<hr/>
	Fr. 6 268 55
Dont 30 % à son profit	<hr/>
	Fr. 1 880 55

Commune de Chêne-Bourg.

Consommation : 153356 m ³	
à Fr. 0 04247	Fr. 6 513 —
Dont 30 % à son profit	<hr/>
	Fr. 1 953 90

Commune de Collonge-Bellerive.

Consommation : 83122 m ³	
à Fr. 0 04247	Fr. 3 530 20
Dont 25 % à son profit	<hr/>
	Fr. 882 55

Commune de Cologny.

Consommation : 71055 m³
à Fr. 0 04247 Fr. 3 017 70
Dont 25 %₀ à son profit Fr. 754 40

Commune de Pregny.

Consommation : 70354 m³
à Fr. 0 04247 Fr. 2 987 95
Dont 25 %₀ à son profit Fr. 747 —

Commune de Veyrier.

Consommation : 66184 m³
à Fr. 0 04247 Fr. 2 810 85
Dont 25 %₀ à son profit Fr. 702 70

Commune de Thônex.

Consommation : 58658 m³
à Fr. 0 04247 Fr. 2 491 20
Moins :
Remboursé à Asile de Bel-Air
d'après l'importance de sa
consommation, suivant tarif Fr. 65 10
Fr. 2 426 10
Dont 12 1/2 %₀ à son profit Fr. 303 25

Commune du Grand-Saconnex.

Consommation : 49463 m³
à Fr. 0 04247 Fr. 2 100 70
Dont 12 1/2 %₀ à son profit Fr. 262 60

Commune de Vandœuvres.

Consommation : 47085 m³
à Fr. 0 04247 Fr. 1 999 70
Dont 12 1/2 %₀ à son profit Fr. 249 95

Commune de Bardonnex.

Consommation : 19564 m ³ à	
Fr. 004247	Fr. 830 90
Dont 10 % à son profit	<u>Fr. 83 10</u>

Commune de Genthod.

Consommation chez les particuliers :

Prix du m ³ de gaz payé par	
les particuliers	Fr. 0 25
Prix de revient	<u>» 0 17753</u>
Bénéfice par m ³	Fr. 007247
Consommation : 18353 m ³ à	
Fr. 007247	Fr. 1330 05
Dont 10 % à son profit	<u>Fr. 133 —</u>

Résultats de l'Exercice budgétaire de l'Administration municipale.

Année 1915.

Le budget voté pour 1915 prévoyait un excédent de dépenses sur les recettes de . . .	Fr. 918,840 —
Dans le courant de l'année, il a été voté des crédits supplémentaires pour . . .	» 26,592 10
Portant le déficit prévu à	Fr. 945,432 10
Le déficit a été en réalité de	» 429,045 10
Il est donc inférieur aux prévisions de	<u>Fr. 516,387 —</u>
Les dépenses prévues par le budget étaient de	Fr. 14,399,932 95
Il faut y ajouter le montant des crédits supplémentaires.	» 26,592 10
Le total des dépenses s'élevait donc à	Fr. 14,426,525 05
Il a été inférieur de	» 86,458 45
Montant effectif des dépenses.	Fr. 14,340,066 60
Les recettes étaient prévues au montant de Fr. 13,481,092 95	
Elles présentent une augmentation de	» 429,928 55
Montant effectif des recettes	<u>» 13,911,021 50</u>
Déficit somme égale à celle indiquée ci-dessus à passer par les résultats généraux.	<u>Fr. 429,045 10</u>

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

DOIT	AVOIR
Déficit de l'exercice Fr. 429,045 10 <hr style="width: 100%;"/>	Solde non dépensé sur le crédit de fr. 412,000 voté pour l'usine à incinérer les ordures . Fr. 99,183 45 Fondation Revilliod. Boni sur exercice 1915 84 — Par Fonds capital » 329,777 65 <hr style="width: 100%;"/> Fr. 429,045 10
<hr style="width: 100%;"/> Fr. 429,045 10	

TABLE DES MATIÈRES

Année 1915.

	PAGES
Chap. I. — ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4
I. AUTORITÉS MUNICIPALES. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4
Règlements municipaux	5
Naturalisations	6
Certificats d'indigence et divers. Renseignements	6
Secours aux familles de militaires en service. — Assu- rance militaire. — Renseignements relatifs aux affaires militaires	7
II. CONSEIL MUNICIPAL	8
Délibérations.	8
III. RAPPORTS AVEC LES AUTORITÉS FÉDÉRALES ET CANTONALES	39
1 ^o RAPPORTS AVEC LES AUTORITÉS FÉDÉRALES	39
Subventions fédérales	39
2 ^o RAPPORTS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES	40
Logements hygiéniques à bon marché (Square Paul- Bouchet)	40
Fondation Adolphe de Rothschild.	40
IV. DIVERS	41
Population de la Ville de Genève en 1915	41
Dons et legs	42
Fêtes et cérémonies	45
Union des villes suisses	46
Rapports avec les communes suburbaines	47
Maisons ouvrières de la rue Louis Favre	47
Villas ouvrières de Châtelaine	47
Succession du duc Charles de Brunswick	48
Succession de M. Victor Baudin	48
Tramways	49
Chauffoirs municipaux	49
Gare à Beaulieu	49
Guerre européenne	50
Musée Rath	52

	PAGES
Services municipaux	53
Economat municipal	54
Fonds Galland	54
Harmonie municipale	54
Navigation du Rhône au Rhin	55
Bains du Rhône	55
Caisse de retraite et d'invalidité des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Administration municipale	55
Caisse d'assurances maladie-accidents	56
Chap. II. — TAXE MUNICIPALE	57
Chap. III. — ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL	62
Chap. IV. — CONVOIS FUNÈBRES.	65
Chap. V. — CIMETIÈRES.	71
Chap. VI. — ÉTAT-CIVIL	77
Chap. VII. — INSTRUCTION PUBLIQUE	81
1. <i>Ecoles enfantines</i>	81
2. <i>Ecoles primaires et classe complémentaire</i>	83
3. <i>Académie professionnelle</i>	86
4. <i>Ecole d'horlogerie</i>	99
5. <i>Ecole supérieure de Commerce</i>	102
6. <i>Ecole des Beaux-Arts</i>	104
7. <i>Concours Charles Galland</i>	110
8. <i>Fondation Théodore Lissignol</i>	110
9. <i>Fondation Jean-Isaac Chevalier</i>	111
Chap. VIII. — MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE	112
1. <i>Musée des Beaux-Arts et Fondation Diday. Musée Rath</i>	118
2. <i>Musée des Arts décoratifs</i>	126
3. <i>Musée archéologique et collections Fol</i>	133
4. <i>Musée ethnographique</i>	140
5. <i>Service du Vieux-Genève</i>	144
6. <i>Salle des Armures</i>	145
7. <i>Cabinet de numismatique</i>	147

	PAGES
Chap. IX. — MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE.	152
Chap. X. — MUSÉE ET PARC ARIANA. (FONDATION G. REVILLIOD).	163
Chap. XI. — CONSERVATOIRE ET JARDIN BOTANIQUES	166
Chap. XII. — BIBLIOTHÈQUES	171
1. <i>Bibliothèque publique et universitaire. — Dépôt des cartes et Musée cartographique</i>	171
2. <i>Bibliothèques circulantes et salles de lecture</i>	196
Chap. XIII. — THÉÂTRE ET CONCERTS	200
A. <i>Théâtre</i>	200
B. <i>Bibliothèque du Théâtre</i>	203
C. <i>Victoria-Hall</i>	205
D. <i>Concerts gratuits</i>	205
Chap. XIV. — SERVICE DES TRAVAUX	206
DIRECTION GÉNÉRALE	206
a) <i>Personnel</i>	206
b) <i>Eclairage public</i>	206
c) <i>Divers</i>	210
Perçements et élargissements de rues	210
Vidanges hydrauliques.	217
Quai du Mont-Blanc	218
Dragage du port	218
Aménagement des abords du monument de la Réfor- mation.	219
Egouts de la rive droite	220
Transport et destruction des ordures ménagères	221
Décisions administratives	222
Section I. BATIMENTS, ÉTUDES ET TRAVAUX NEUFS	223
a) <i>Bâtiments</i>	223
b) <i>Études</i>	241
c) <i>Travaux neufs</i>	242
d) <i>Divers</i>	243
Section II. PROMENADES ET JARDINS	245

	PAGES
Section III. VOIRIE (CONSTRUCTION)	247
a) <i>Administration.</i>	247
b) <i>Personnel ouvrier</i>	250
c) <i>Matériel</i>	251
d) <i>Rues.</i>	251
e) <i>Ponts et Quais.</i>	256
f) <i>Egouts</i>	260
Section IV. VOIRIE (NETTOIEMENT)	262
a) <i>Personnel ouvrier</i>	262
b) <i>Matériel</i>	262
c) <i>Dépôts</i>	262
d) <i>Nettoiemnt des rues, enlèvement des neiges, etc.</i>	263
e) <i>Entretien des latrines et urinoirs publics.</i>	266
f) <i>Chevaux</i>	266
g) <i>Divers</i>	267
Chap. XV. — SERVICE DES BATIMENTS (ENTRETIEN).	268
a) <i>Bâtiments scolaires</i>	269
b) <i>Mobilier scolaire</i>	272
c) <i>Musées, collections et bibliothèques</i>	273
d) <i>Bâtiments divers</i>	274
e) <i>Théâtre</i>	275
f) <i>Victoria-Hall</i>	275
g) <i>Horloges</i>	276
Chap. XVI. — LOYERS ET REDEVANCES	277
Chap. XVII. — POLICE MUNICIPALE ET HALLES ET MARCHÉS.	286
Chap. XVIII. — SECOURS CONTRE LES INCENDIES	291
Chap. XIX. — SERVICES INDUSTRIELS	300
CONSEILLER DÉLÉGUÉ; SUPPLÉANT; COMMISSION DES SERVICES	300
DIVISION DU RAPPORT ANNUEL	301
ARRÊTÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DÉCISIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	302

	PAGES
NOTICE SUR LA COMPTABILITÉ DES SERVICES	310
RÉSULTATS GÉNÉRAUX	314
<i>Administration générale</i>	314
<i>Service des eaux</i>	314
<i>Usine de Chèvres</i>	314
<i>Service électrique</i>	315
<i>Service du gaz</i>	315
<i>Tramways</i>	315
Comparaison avec le budget	316
Comparaison avec 1913	316
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	319
<i>Rendement du capital fourni par la Ville</i>	320
<i>Résultats budgétaires de 1914</i>	321
<i>Note explicative du tableau comptabilité industrielle</i>	322
<i>Comptabilité industrielle</i>	324
<i>Réserve générale</i>	326
<i>Personnel</i>	327
<i>Magasins</i>	328
<i>Répartition des recettes faites dans les communes</i>	330
(Chap. XIV). <i>Administration générale.</i>	332
Chap. XV). <i>Service des eaux</i>	334
(Chap. XVI). <i>Usine de Chèvres</i>	342
(Chap. XVII). <i>Service électrique</i>	352
(Chap. XVIII). <i>Service du gaz.</i>	360
(Chap. XIX). <i>Tramways</i>	368
<i>Usine N^o 3.</i>	374
STATISTIQUE	375
<i>Contentieux</i>	376
<i>Abonnés des différents services.</i>	377

	PAGES
<i>Service des eaux</i>	378
<i>a) Travaux</i>	378
<i>b) Exploitation</i>	389
<i>c) Régularisation du lac</i>	404
 <i>Usine de Chèvres</i>	 405
<i>a) Travaux</i>	405
<i>b) Exploitation</i>	408
 <i>Service électrique</i>	 412
<i>a) Travaux</i>	412
<i>b) Exploitation</i>	431
<i>c) Répartition des bénéfices aux communes</i>	433
 <i>Service du gaz</i>	 445
<i>a) Travaux</i>	445
<i>b) Exploitation</i>	451
<i>c) Compte de participation des communes</i>	471

RÉSULTATS DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE	480
--	-----

